THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
LOS ANGELES

BRIEFE, POLITISCHE DISPOSITIONEN UND ERLASSE FRIEDRICHS DES GROSSEN

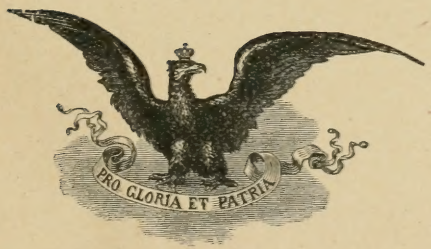

Band 36 der politischen Korrespondenz Friedrichs des Großen

VERLAG VON REIMAR HOBBING
IN BERLIN SW 61

DD
405.2
D83
v.36

1774—1775.

[September 1774 bis April 1775.]

Redigirt von Professor Dr. Gustav Berthold Volz.

942089

23279. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Schmellwitz, près de Breslau, 2 septembre 1774.

Vous faites bien de me rendre compte de ce qui se passe là où vous êtes, et votre attention à cet égard a mon approbation. Je suis surpris qu'il se trouvent des puissances qui en usent avec tant de compliments vis-à-vis du roi de Suède dans l'affaire des bruits répandus d'un armement de sa part, que vous le mandez par votre dépêche du 19 d'août dernier.[1] N'y ayant aucune raison de craindre ou d'appréhender que ce Prince puisse se porter à la moindre extrémité contre quelqu'un de ses voisins, cela a tout lieu de paraître extraordinaire. C'est la seule observation que le contenu de votre susdite dépêche me fournit de vous faire en réponse.

Nach dem Concept.[2] Federic.

23280. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schmellwitz, 2 septembre 1774.

Je n'ai rien d'essentiel à répondre à votre dépêche du 16 d'août dernier. C'est toujours avec un plaisir bien sensible que je continue à observer, par tout ce que vous m'apprenez, que la Russie ne nous sera au moins pas contraire dans notre démarcation en Pologne.[3] Les assurances que vous m'en avez données en gros,[4] me tranquillisent sur le reste, et, le comte de Panin étant si occupé des arrangements pour l'exécution de la paix[5] et des affaires des rebelles,[6] qui ont un rapport plus immédiat aux intérêts de sa cour, il est bien juste qu'on lui accorde

[1] Einzelne fremde Gesandte hatten mit dem Vicepräsidenten der Kanzlei, Baron Falkenberg, über die angeblich gegen Dänemark gerichteten Rüstungen (vergl. Bd. XXXV, 509) gesprochen. Daraufhin hatte Gustav III. befohlen, ihnen zu erklären, dass es sich nur um ein Uebungslager in Schonen handle. — [2] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen. — [3] Für die Verhandlungen zwischen Preussen und Russland über die Ausdehnung der preussischen Grenzen in Polen vergl. Bd. XXXIII, 674; XXXIV, 399; XXXV, 553—556. — [4] Vergl. Bd. XXXV, 506. 507. 511. — [5] Frieden von Kutschuk-Kainardsche vom 21. Juli 1774 mit der Pforte (vergl. Bd. XXXV, 561). — [6] Für den Aufstand des Kosaken Pugatschew vergl. Bd. XXXIV, 397; XXXV, 551. 552.

quelque délai pour se reconnaître et pour finir ensuite avec d'autant plus de succès et de promptitude celle de nos limites, qui ne laisse de me tenir extrêmement à cœur.

Nach dem Concept. Federic.

23281. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 septembre 1774.

Connaissant depuis longtemps que ce n'est qu'à pas lents et mesurés que la Russie procède dans les affaires, je ne m'impatienterai point des délais que l'arrangement définitif de notre démarcation en Pologne paraît y trouver encore. Pourvu que cette négociation prenne une issue favorable et conforme à mes désirs, ainsi que tout ce que vous m'en avez rapporté jusques ici, me le fait espérer, j'attendrai tranquillement le terme[1] que, selon votre dépêche du 19 d'août, le comte de Panin a demandé de nouveau pour la reprendre, et vous pouvez compter que je ne pousserai pas ma pointe plus loin, et que la carte que je vous ai une fois adressée[2], restera le *non plus ultra* de mes limites.

Quant aux opérations de Pugatschew[3], elles ne m'inquiètent plus du tout; je présume plutôt que la Russie, ayant, après sa paix avec la Porte, toute son armée à sa libre disposition, ne tardera pas d'écraser entièrement ce chef des rebelles avec toutes ses bandes dispersées, et qu'une parfaite tranquillité succédera enfin à tous ces troubles.

Nach dem Concept. Federic.

23282. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 septembre 1774.

Vous avez bien raison, dans votre rapport du 3 de ce mois, de bien espérer pour l'extension de mes limites en Pologne. Toutes les dépêches du comte de Solms font présumer qu'elle passera en Russie sans contradiction, et qu'on n'y parlera plus de réduction. Cette douce idée me tranquillise entièrement sur les délais qu'elle rencontre encore. La lenteur de la cour de Pétersbourg dans ces sortes d'opérations m'est connue, et quand je considère toutes les affaires que le comte de Panin a actuellement sur les bras et qui ont un rapport plus immédiat aux propres intérêts de sa cour, je ne suis plus surpris du répit qu'il demande pour reprendre celle de nos limites[4]. Je lui accorderai même volontiers

[1] Von einer Woche. — [2] Die Karte mit dem preussischen Grenzzug (vergl. Bd. XXXV, 354). — [3] Vergl. S. 5. — [4] Vergl. Nr. 23281.

quinze jours encore pour l'arranger entièrement, pourvu qu'il ne me fasse faux-bond et qu'il remplisse mon attente.

Der Schluss betrifft Pässe für ein Remontecommando nach Polen.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23 283. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. September 1774.

Die nach Eurem Bericht vom 3. Augusti daselbst eingelaufene Nachricht vom Frieden[1] hat [ihre] völlige Richtigkeit, und es ist derselbe auf eben die Bedingungen geschlossen worden, welche Rufsland verlangt hat. Ihr werdet das Détail davon bereits vor Eingang Meiner gegenwärtigen Ordre erhalten haben, und da Ich nunmehro nicht abzusehen vermag, zu was für einem Behuef Ich fernerhin einen ordentlichen Minister an der Pforte halten soll, so habe Ich Euch bereits durch Meinen Cabinetsminister Grafen von Finckenstein vorläufig bekannt machen lassen, dafs Ich Mich entschlossen habe, Euch von da zurückzurufen und an Eurer Statt nur einen Consul daselbst zu setzen.[2] Vielleicht würde sich einer Eurer Dolmetscher dazu am besten schicken oder Ihr Mir einen andern dazu in Vorschlag bringen können. Ich erwarte demnach Eure Berichte.

Nach dem Concept. Friderich.

23 284. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 septembre 1774.

Der Empfang der Berichte vom 19., 23. und 26. August wird bestätigt.

Quelle que soit l'impression que la paix entre la Russie et la Porte a faite sur le ministère et la nation britannique,[3] elle n'altérera en rien la joie que cet heureux évènement a donnée à tous ceux qui s'intéressent aussi vivement que moi au bonheur de l'Europe. En effet, que l'Angleterre y trouve son compte ou non, il est toujours vrai que ce rétablissement de la tranquillité en Europe m'a fait un plaisir infini. Les troubles en Amérique[4] ne me touchent pas tant. Je puis les regarder même d'un œil fort indifférent; mais le feu qui paraît couver sous les cendres entre les cours de Madrid, de Versailles et de Lisbonne,[5] mérite

[1] Friede von Kutschuk-Kainardsche. — [2] Vergl. Bd. XXXV, 502. — [3] Maltzan berichtete, London 19. August: „Le ministère britannique me paraît fort indifférent sur cette paix. Peut-être en est-il même fâché.“ Und am 26. August: „Le seul point qui puisse faire plaisir ici, c'est peut-être que, par cette paix, ils se voient rassurés de ne pas être entraînés dans cette guerre par quelques manœuvres de la France.“ — [4] Vergl. Bd. XXXV, 533. — [5] Für den Streit zwischen Spanien und Portugal wegen des Grenzzugs von Paraguay vergl. Bd. XXXV, 549.

toute attention; de sorte que vous n'oublierez pas de l'observer de bien près et de me rendre compte de tout ce que vous pourrez en pénétrer.

En attendant, j'ai eu de nouveau occasion en Silésie de voir le général Conway et de lui faire éprouver mes bontés. Je l'ai accueilli comme la première fois[1] ici, et j'espère qu'il sera content des attentions que j'ai eues pour lui.

Nach dem Concept. Federic.

23285. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 5 septembre 1774.

Vos dépêches du 21 et du 24 d'août dernier n'exigeant aucune nouvelle instruction, je reprends l'objet que vous supposez, dans celle du 18 du même mois, aux conférences de l'ambassadeur de Vienne avec le comte de Vergennes.[2] Cette négociation me paraît fort indifférente dans le fond, et il y a surtout deux motifs qui me font porter ce jugement. La paix même, pour son exécution, tout comme les troubles de Pugatschew occupent encore trop la Russie pour présumer que, ne faisant que sortir d'une guerre onéreuse, elle pense déjà à entamer de nouveau la Suède, et d'ailleurs je n'ai aucun lieu de soupçonner que l'impératrice de Russie soit effectivement intentionnée d'agir contre le roi de Suède, à moins que ce Prince, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans mes ordres du 31 d'août,[3] ne la provoque lui-même par sa conduite légère et inconsidérée.

Nach dem Concept. Federic.

23286. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 5 septembre 1774.

Mon très cher Frère. Je profite du premier moment de mon retour pour répondre, mon très cher frère, à la lettre obligeante[4] que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire. Je suis revenu hier assez tard, et j'ai trouvé de quoi expédier toute la matinée. Les troupes de Breslau ont eté infiniment supérieures à celles de Neisse, et j'ai eu raison d'en être fort content.

Voici, mon cher frère, des bulletins français[5] qui vous amuseront peut-être. Les Français craignent que la Russie ne tombe à présent sur le corps du roi de Suède;[6] celui-là jette les hauts cris, et il a tiré de la France 650 000 écus. La Russie ne pense pas à présent à la

[1] Juli 1774, vergl. Bd. XXXV, 426. 495. — [2] „Que la France voudrait peut-être porter la cour de Vienne à employer ses bons offices auprès de celle de Russie pour l'engager à rester tranquille." Vergl. S. 10. — [3] Vergl. Bd. XXXV, Nr. 23277. — [4] D. d. Rheinsberg 2. September. — [5] Liegen nicht bei. — [6] Vergl. Nr. 23285.

Suède; ce Pugatschew lui donne beaucoup d'occupation. Il s'est approché de Moscou, et l'on prétend qu'il a suscité une rébellion des esclaves contre leurs maîtres.[1] A la fin, on me mande de Pétersbourg que nos limites passeront, et que, pour tout finir, on ne nous chicanera plus sur cet article.[2] Et l'on m'avertit, en même temps, que l'Impératrice se propose, mon cher frère, de vous inviter là-bas pour assister aux fêtes qu'elle veut donner pour la paix des Turcs.[3] Je crains que cette invitation ne vous soit pas fort agréable, mais je ne vois pas trop comment la refuser, sans indisposer contre vous et contre nous l'Impératrice, que notre maison a tout sujet de ménager. J'attends ce que vous voudrez me répondre sur cet article, quoique la proposition ne m'en soit pas encore faite. Mais, mon cher frère, l'impératrice de Russie ne tardera pas à vous en écrire elle-même, supposé que Solms soit bien informé.

J'ai appris toutes sortes d'anecdotes sur le sujet des Autrichiens, mais il serait trop long de vous les articuler toutes. Je remets à un autre temps, mon cher frère, à vous en entretenir. Je vous embrasse de tout mon cœur, et je vous confesse que la lassitude du voyage m'empêche, pour cette fois, de m'étendre davantage, étant avec toute la tendresse imaginable, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

23287. AU PRINCE DE PRUSSE A POTSDAM.

Potsdam, 5 septembre 1774.

Pour satisfaire au désir que vous me témoignez de vous expliquer avec moi sur le contenu de votre lettre de ce jourd'hui,[4] je veux bien vous accorder l'entretien que vous me demandez, et vous dire que vous n'avez qu'à vous rendre, pour cet effet, chez moi demain vers les dix heures du matin, étant, au reste, avec bien de l'estime et tendresse etc.

Federic.

[1] Bericht von Solms, Petersburg 19. August. — [2] Vergl. Nr. 23280 und 23281. — [3] Solms berichtete, Petersburg 16. August: „S. M. I. est intentionnée d'inviter monseigneur le prince Henri, frère de V. M., de revenir ici. Elle avait fixé pour cela la conclusion de la paix" (vergl. Bd. XXXV, 89). Potemkin hat Solms unterrichtet, „que je serais chargé bientôt de demander l'agrément de V. M. pour ce voyage, après que l'Impératrice aurait décidé si les fêtes pour la paix se célébreraient ici ou si elle se rendrait pour cela à Moscou." — [4] Der Prinz verwandte sich für einen nicht näher bezeichneten, gerichtlich verfolgten „jeune homme qui m'appartient." Er schloss: „D'ailleurs, Sire, vous cherchez à me faire toute sorte de chagrin, vous êtes irrité contre moi. J'ai la conscience bonne, je ne crains rien; je crains la faute, mais non les reproches, quand je n'en ai point à me faire. Je serai charmé de vous parler à ce sujet; j'attends vos ordres." [Charlottenburg. Hausarchiv.]

Nous nous parlerons demain, et malgré votre effronterie je vous ferai convenir de votre mauvaise conduite.[1]

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

23 288. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 6 septembre 1774.

Vous n'ignorez pas que j'attends le rapport que vous me ferez après votre retour du camp de Bohême.[2] Je vous l'ai donné à connaître par mes ordres précédents, et je vous réitère ce désir en réponse à votre dépêche du 3 de ce mois que je viens de recevoir.

Le séjour que, selon cette susdite dépêche, l'Électrice douairière se propose de pousser en Bavière[3] jusqu'au retour de la belle saison, ne pourra manquer de faire sortir des sommes considérables du pays, puisque l'Électeur son fils sera nécessité, pour la mettre en état de faire face à ses dettes, de lui envoyer de l'argent à cet effet. Mais comme la rareté du numéraire est grande en Saxe, je suis curieux de savoir si, à présent que la situation des affaires en Pologne ôte toute espérance à la cour où vous êtes, d'y intervenir aucunement, on n'y songe pas à réduire derechef l'armée qu'on a encore sur pied, et d'embrasser à cet égard quelque nouveau plan de réforme. Quoique il se puisse qu'on n'en parle pas encore, je suis bien persuadé cependant qu'on ne pourra guère se dispenser d'embrasser ce moyen et d'en venir, au premier jour, à pareille ressource.

Mandez-moi, au reste, des nouvelles de l'état de santé du colonel Quintus.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

23 289. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 septembre 1774.

Il n'y a rien qui presse dans l'expédition de mon chambellan de Keith pour la cour de Turin;[5] s'il se met en chemin vers la fin de ce

[1] Auf einem Schreiben vom 19., mit der Erlaubniss für den Prinzen, seinen Geburtstag (25. September) bei seiner Mutter, der Prinzessin Luise Amalie, in Berlin zu feiern, findet sich der eigenhändige Zusatz des Königs: „Mais prenez garde à l'Oxentop [Ochsenkopf, das Schuldgefängniss am Rondel, dem späteren Belle-Alliance-Platz in Berlin] et aux maisons où l'on enferme les banqueroutiers; il ne faut pas beaucoup sortir de chez votre mère, de crainte que les créanciers ne vous saisissent." — [2] Borcke trat eine Reise nach Prag an, um Nachrichten über die österreichischen Manöver einzuziehen (vergl. Bd. XXXV, 392. 495). — [3] Churfürstin-Wittwe Maria Antonia weilte seit April 1774 in München (vergl. Bd. XXXV, 557). — [4] Quintus Icilius war auf der Rückkehr von einer Badereise nach Karlsbad in Dresden schwer erkrankt (vergl. Bd. XXXV, 484. 485. 495). — [5] Vergl. Bd. XXXV, 558.

mois, il y arrivera encore assez à temps; de sorte que je vous demande encore un délai de quelques jours pour me décider sur les différents articles[1] de votre rapport d'hier. En attendant et vu le peu de besogne qu'il y trouvera, sa correspondance se réduira à m'adresser, tous les quinze jours, une seule dépêche, et 200 écus seront plus que suffisants pour cette partie de sa dépense.[2]

Eine Abschrift des Erlasses an Solms vom 6. September (Nr. 23290) wird übersandt.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23290. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 23. August, über eine Unterredung mit Panin: „D'abord ce ministre me fit apercevoir qu'on ne s'opposera plus du tout ici aux extensions des Autrichiens,[3] et, par conséquent, on trouvera encore moins à redire à celles de V. M.[4] Le souvenir de cette dernière guerre, qui vient de finir, est encore trop frais pour que, par une telle opposition, on veuille se mettre dans le cas de s'attirer de nouveaux embarras. Le comte Panin même ne se sent point d'envie de conduire la barque pendant une nouvelle guerre; il s'est expliqué là-dessus clairement en disant, l'autre jour, en ma présence qu'un ministre prudent ne devait jamais se mettre dans le cas de laisser faire deux fois la guerre pendant son administration." Auf Solms' Aufforderung, in dem Grenzstreit offen für Preussen Partei zu ergreifen, und auf die Frage, wie seiner Ansicht nach Preussen am besten zum Ziele gelangen könne, hat Panin erwidert, „qu'il lui paraissait que V. M. S'était trop avancée envers la cour de Vienne, en lui faisant sentir Sa disposition à resserrer Ses limites[5] d'une manière à lui faire croire comme si Elle appréhendait quelque opposition de la part de cette cour ou de celle des Polonais contre Ses extensions; au lieu que l'intention de lui, comte Panin, en vous faisant faire, Sire, la proposition de vous expliquer avec la cour de Vienne sur cette matière, avait été que V. M. dût lui faire apercevoir l'irrégularité de son procédé et lui faire connaître qu'Elle serait en droit de S'opposer, mais que, si la cour de Vienne croyait ne pouvoir rien céder de ses occupations, V. M. exigeait qu'elle se concertât avec Elle pour La maintenir également dans la possession des Siennes, qu'Elle n'avait faite que pour conserver le principe de l'égalité. Il a cru qu'un ton aussi ferme aurait pu effectuer que cette cour se serait cru dans la nécessité d'expliquer ses sentiments sur les possessions de V. M.... Il serait encore d'avis que, pour l'empêcher de former son parti en Pologne et de s'assurer de ses possessions, sans se mettre en peine de celles des autres, il serait bon que vous voulussiez, Sire, faire déclarer aux Polonais la même chose que vous aviez fait déclarer en partie

[1] Gehalt, Equipirungs- und Portogelder. — [2] Am 24. wird Finckenstein beauftragt, die Instruction für Keith aufzusetzen. Sie ist datirt Berlin 26. September. — [3] Für die Verhandlungen zwischen Österreich und Russland über die Ausdehnung der österreichischen Grenzen in Polen vergl. Bd. XXXIII, 675; XXXIV, 400; XXXV, 553—556. — [4] Vergl. Nr. 23280 und 23281. — [5] Russland hatte den König aufgefordert, sich mit dem wiener Hofe über die Verhandlungen mit der polnischen Delegation zu verständigen. Wie der König am 9. August Solms unterrichtete, hatte er sich den Österreichern gegenüber zur Rückgabe eines Grenzstreifens an Polen bereit erklärt, um die Regelung der Streitfrage zu erleichtern (vergl. Bd. XXXV, 481. 542).

à Vienne, savoir que vous ne vous étiez étendu que sur l'exemple de la maison d'Autriche, pour conserver une égalité dans les possessions réciproques, mais que, si l'autre voulait reculer les siennes, vous étiez résolu d'en faire autant de votre côté. Il s'imagine qu'une pareille insinuation aliénerait le cœur des Polonais de la maison d'Autriche et le préviendrait en faveur de V. M." Solms hat Bedenken gegen diese Vorschläge geäussert und die Aufforderung wiederholt, „que, pour finir une fois avec eux, le meilleur serait que la cour de Russie s'entendît avec nous pour leur faire agréer l'*uti possidetis* tel qu'il existait actuellement . . . [Panin] n'a pas insisté sur la nécessité de suivre son opinion, qu'il n'a voulu donner d'ailleurs que pour son idée particulière seulement, mais il m'a fait connaître en même temps que, pour ne pas agir inconséquemment et pour ne pas se donner un démenti formel, l'Impératrice ne pouvait prendre fait et cause publiquement pour les deux cours dans une affaire où son sentiment était trop différent du leur: que, pour ne pas se compromettre et pour ne rien aigrir en continuant à s'opposer aux prétentions autrichiennes, elle ne répliquerait point aux réponses que l'Impératrice-Reine lui avait faites à sa lettre exhortative,[1] et comme cette souveraine comptait de s'arranger avec la Délégation et que V. M. avait consenti de suivre la même voie, S. M. l'Impératrice ne s'opposerait pas que les limites respectives des deux cours fussent réglées de cette manière-là; que tout ce qu'elles pourraient exiger de son amitié, ce serait qu'en faisant connaître aux Polonais que, les représentations auprès des deux puissances pour les faire désister d'étendre leurs frontières, n'ayant rien effectué, et ayant de fortes raisons de ne pas se brouiller avec elles pour cette cause, S. M. I. conseillait au Roi et à la nation polonaise de s'accommoder avec les deux puissances sur cet article. Le comte Panin m'a dit qu'avec cette réponse aux plaintes des Polonais, qu'il leur donnera par écrit et qu'il me communiquera, il renverra le comte Branicki,[2] et qu'il munira, en même temps, le ministre de Russie à Varsovie d'instructions pour tenir le même langage là-bas."

Potsdam, 6 septembre 1774.

Quoiqu'il eût été à désirer que la Russie entrât plus avant dans le plan que j'ai proposé pour la décision de mes limites en Pologne, je suis cependant très charmé d'apprendre par votre dépêche du 23 d'août dernier qu'elle persiste dans le dessein de ne point s'opposer à leur extension, et que le comte de Panin se propose de répondre, en conséquence, aux plaintes des Polonais et d'instruire de même le ministre de Russie à Varsovie. En attendant j'ai déjà suivi son avis, quant à l'explication avec la cour de Vienne à ce sujet;[3] mais pour la déclaration à faire aux Polonais, vous avez très bien jugé qu'elle serait contraire à mes principes. Elle l'est en effet et ne saurait manquer de faire du bruit, de sorte que je préfère de poursuivre doucement la voie que j'ai entamée pour arriver à mon but.

D'ailleurs, je ne puis qu'applaudir infiniment aux dispositions pacifiques que, selon votre susdite dépêche, le comte de Panin a manifestées de nouveau. Elles font honneur à sa pénétration et à sa façon de

[1] Vergl. Bd. XXXV, 555. — [2] Branicki war nach Petersburg geschickt worden, um die Vermittlung Russlands anzurufen (vergl. Bd. XXXV, 548). — [3] Vergl. Bd. XXXV, 542.

penser, et il me paraît très désirable que la tranquillité générale ne soit pas altérée sitôt par de nouveaux troubles.

Enfin,[1] j'ai oublié de vous dire, et je suis bien aise de ne vous point dissimuler qu'il dépendra uniquement du bon plaisir de mon frère, le prince Henri, d'accepter l'invitation obligeante de S. M. I. et de se rendre de nouveau en Russie.

Nach dem Concept. Federic.

23291. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 31. August: „En conséquence des ordres de V. M. du 25,[2] j'ai incessamment fait part au prince Kaunitz que V. M. avait tout lieu de prévoir, selon Ses avis de Pétersbourg, que, si LL. MM. II. convenaient avec V. M. sur les portions respectives en Pologne, la cour de Russie ne s'y opposerait plus et n'écouterait plus les clameurs du comte Branicki. Qu'il ne s'agissait donc que de convenir entre V. M. et la cour impériale et royale, et que le prince Kaunitz, en se souvenant de quelle façon V. M. S'était expliquée au baron Swieten déjà précédemment, serait convaincu qu'Elle n'avait pas la moindre jalousie des possessions de S. M. l'Impératrice-Reine, et que V. M., ne doutant point d'une réciprocité parfaite de la part de sa cour, considérait cette affaire si délicate et si importante entièrement finie à la satisfaction des parties contractantes. Le prince Kaunitz a répondu à ceci qu'il faudrait voir maintenant quelle tournure cette affaire prendrait, et que V. M. pouvait être convaincue et assurée de toute la bonne volonté et disposition de sa cour pour terminer un objet aussi important . . . V. M. daignera voir par la réponse laconique que le prince de Kaunitz a faite, . . . qu'il veut encore toujours rester derrière le rideau dans cette affaire, et qu'il espère de tirer parti du refuge que les Polonais prendront dans la médiation des cours contractantes. Il serait ainsi très heureux, si V. M. pouvait faire passer cet objet à Varsovie devant la Délégation, sans que les choses en viennent au point de la médiation, et ainsi le projet du prince Kaunitz ne pourrait avoir lieu de mettre des entraves ultérieures aux acquisitions de V. M. . . .

Je n'ai rien pu découvrir encore touchant le nommé Ballabert qui doit avoir été arrêté ici comme auteur du »Gazetier cuirassé«[3] dont V. M. m'a ordonné de vérifier cette anecdote. Personne ne se rappelle ici de ce nom, ni d'une personne emprisonnée à la réquisition de l'ambassadeur de France: mais on a arrêté ici, il y a huit jours, un Français que l'on garde avec circonspection et que l'on traite avec un certain égard."

Potsdam, 7 septembre 1774.

Il est assez évident que la mauvaise humeur du prince de Kaunitz ne provient que de la paix avantageuse de la Russie avec la Porte. Tout ce que vous me marquez dans votre dernière dépêche du 31 d'août, ne me permet pas de douter que cet évènement est un vrai crève-cœur

[1] Das folgende nach der eigenhändigen Weisung: „An Solms muss zugesetzet werden, dass es einzig von meinem Bruder dependiren wird, auf die Kaiserin ihr Einladen nach Russland zu gehen. Friderich." Vergl. S. 5. — [2] Vergl. Bd. XXXV, Nr. 23268. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 359. Anm. 3. Als Verfasser gilt nach Barbier, „Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes" (Paris 1872—74) Ch. Thévereau de Morande.

pour ce ministre, et que jamais il ne s'est imaginé que la Russie obtiendrait une paix aussi glorieuse.

Ce que vous ajoutez sur notre démarcation en Pologne, ne me donne pas non plus une idée fort avantageuse de ses favorables dispositions pour l'extension de mes limites. Bien au contraire, il paraît assez que, si ce ministre peut me susciter des chicanes à ce sujet, il saisira l'occasion avec empressement et ne manquera pas d'y mettre toutes les entraves possibles. Ce qui me tranquillise cependant un peu, c'est la tournure que cette négociation vient de prendre à Pétersbourg, et qui est telle que j'ose me flatter que toutes les finesses de ce ministre n'auront aucun succès, et qu'il en sera pour ses peines, sans en retirer le moindre avantage. Sans entrer dans des détails sur les dispositions actuelles de la cour de Pétersbourg, il suffit d'observer que les réponses de LL. MM. II. et R. aux représentations de l'impératrice de Russie resteront sans réplique, et que S. M. I. se bornera à recommander aux Polonais d'acquiescer à notre démarcation;[1] de sorte qu'il y a toute apparence que ceux-ci, voyant qu'ils n'ont rien à espérer de la part de la Russie, seront plus dociles, et que chaque partie restera dans la possession tranquille de la portion qu'elle a fait occuper par ses troupes.

Au reste, le Français dont je vous ai parlé à Neisse,[2] ne s'appelle pas Ballabert, mais de Baudan de Barabère. Peut-être est-ce le même dont vous faites mention, sans en avoir pu jusques ici apprendre le nom. N'oubliez pas d'y prêter attention pour satisfaire ma curiosité, et rendez-moi compte de tout ce qui vous reviendra à son sujet.

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 23283) wird zur Beförderung übersandt.

P. S.

Je viens d'être instruit par mes lettres de France que le comte Mercy a de fréquents entretiens avec le comte de Vergennes, et on prétend savoir de bonne part que[3] la France demande à la cour de Vienne qu'après que dans la paix entre la Russie et la Porte on n'a pu stipuler que la première n'entreprenne rien contre la Suède,[4] elle fasse connaître à celle de Russie qu'elle pense à l'égard de la Suède tout comme la France, qui ne souffrira pas que la Suède soit attaquée pour ce qui est arrivé à Stockholm en 1772. On doit avoir encore ajouté que la France regarderait cette demande de la cour de Vienne comme une preuve de son désir de continuer l'intimité entre elle et la France, et que celle-ci regardait cette démarche d'autant plus nécessaire pour éviter toute inquiétude à la Suède. Cette anecdote me vient de trop bonne part pour la négliger. Aussi ne manquerez-vous pas de donner toute votre attention à approfondir ce qui en est, et si effective-

[1] Vergl. Nr. 23290. — [2] Anlässlich der Revuereise (vergl. Bd. XXXV, 507). — [3] Das folgende bis „inquiétude à la Suède" nach dem Bericht von Goltz, Compiègne 21. August. — [4] Vergl. Bd. XXXV, 415. 420.

ment la France a fait faire de pareilles insinuations à la cour où vous êtes.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

23292. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 septembre 1774.

Après toutes les assurances reçues de la part de la Russie à ne vouloir s'opposer en aucune manière à l'extension des limites, le meilleur est sans doute de suivre l'exemple de l'Autriche et de remettre également là-dessus une réponse conforme à la sienne,[2] telle que vous venez de me la communiquer à la suite de votre dépêche du 31 d'août dernier. Mon département des affaires étrangères a ordre pour cet effet d'y travailler et de vous l'adresser au plus tôt possible, pour en faire l'usage requis.[3] Comme donc par la situation présente des affaires il ne peut plus être question que je me désiste de la moindre parcelle, mais que je pense, au contraire, conserver tout ce dont je suis en possession, il s'ensuit de là que les dépenses à faire en gratifications dont je vous avais parlé ci-devant,[4] tombent d'elles-mêmes et ne seront aucunement nécessaires. Je suis bien persuadé que, dès que le comte Branicki aura rendu, soit par écrit ou de bouche, à son retour la réponse que la Russie médite de lui donner sur cet article,[5] celui-ci ne rencontrera guère plus de difficultés de la part des Polonais, et qu'ils s'accommoderont aisément à tout.

Du reste, je ne suis point en peine pour le débit du sel, pourvu que ce négoce soit effectivement déclaré libre, comme vous le faites espérer.[6] Le bas prix auquel on donnera le nôtre, ne peut manquer de nous faire obtenir la préférence et nous assurer la vogue sur nos concurrents.

Mais je suis fâché d'apprendre en même temps que le ministre de Russie ait ordre de laisser reposer l'affaire de l'élection future des rois en Pologne. Elle me paraît une des plus importantes et de laquelle dépend en grande partie la tranquillité durable de ce royaume; de

[1] Am 8. September unterrichtet der König Riedesel nach der Meldung von Goltz, Compiègne 21. August, dass Rohan durch Breteuil ersetzt werden würde, „qui est un des plus zélés partisans du duc de Choiseul". — [2] „Réponse aux remarques sur la carte des limites de la cour impériale-royale," d. d. Warschau 23. August. Benoît fügte hinzu: „Par les mêmes raisons qui y sont alléguées pour constater ces limites, les nôtres le peuvent être avec tout autant de fondement." — [3] Vergl. Nr. 23293. — [4] Vergl. Bd. XXXV, 488. 492. 499. — [5] Vergl. S. 8. — [6] Benoît berichtete: „Le négoce du sel (vergl. Bd. XXXIII, 664. 665; XXXIV, 391; XXXV, 545) sera toujours déclaré libre, les Polonais devant pouvoir l'acheter où ils voudront, et le revendre de même dans leur pays. Seulement ils en veulent être eux-mêmes les marchands et en former les dépôts en conséquence." Fremde und Juden sollen ausgeschlossen bleiben.

sorte qu'il serait fort à souhaiter qu'elle ne restât point indécise, mais fût également arrangée tout de suite.

Federic.

Nach dem Concept.

23 293. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 7 septembre 1774.

Le sieur de Reviczky ayant déjà remis, selon la dernière dépêche du sieur Benoît,[1] la réponse de la cour de Vienne aux remarques de la Délégation sur la carte de ses limites, et l'impératrice de Russie ayant résolu de ne plus répliquer aux réponses de LL. MM. II. et R. sur le même sujet,[2] je ne veux pas différer non plus de justifier mes limites et de faire également présenter à la susdite Délégation ma réponse aux remarques qu'elle a faites sur ma carte.[3] Dans cette vue, vous n'aurez rien de plus pressé que de rédiger, le plus tôt possible, cette réponse dans la forme qu'il faudra lui donner, et d'y faire entrer les mêmes arguments dont la cour de Vienne s'est servie pour appuyer la sienne. Pour cet effet je vous adresse ci-joint la copie que le sieur Benoît m'en a fait tenir à la suite de sa dernière dépêche, et que vous aurez soin de me renvoyer, après en avoir fait l'usage convenable. Le principe fondamental qu'il conviendra surtout de bien établir dans cette réponse, c'est une égalité parfaite entre moi et la cour de Vienne et de faire bien comprendre aux Polonais que je ne m'en départirai jamais ni ne permettrai qu'on me refuse ce qu'on voudrait accorder aux Autrichiens. Vous aurez donc soin d'employer tous les arguments possibles pour soutenir cette égalité, et instruire en même temps le sieur Benoît de déclarer tout net à la Délégation que la carte que je lui avais fait remettre,[4] resterait l'unique base de cette négociation, et que j'étais tout aussi peu disposé que l'Autriche à rétrécir les limites que j'y avais fixées à mes acquisitions. Les dispositions actuelles de la Russie me font aussi espérer que nous n'aurons pas beaucoup de peine de réussir et de conserver ces dernières dans toute leur étendue.

Au reste, je profite de cette occasion pour vous confier, à la suite de la présente, quelques remarques, tant sur le gouvernement, la force et le système politique de la maison d'Autriche que sur l'état de l'armée et sur les différentes ressources de la Russie.[5] Les premières sortent de la plume de mon chambellan baron de Riedesel à Vienne et les autres de celle de mon colonel comte de Görtz, et comme les unes et les autres me paraissent assez intéressantes pour être conservées, vous aurez soin de les faire déposer dans mes archives secrètes. J'y joins

[1] Vergl. Nr. 23 292. — [2] Vergl. S. 8. — [3] Vergl. Bd. XXXV, 499. Anm. 1. — [4] Die Grenzkarte (vergl. Bd. XXXV, 296. 297). — [5] Liegen nicht bei.

encore pour votre information et direction la copie de mes ordres d'aujourd'hui à mon susdit chambellan de Riedesel.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

23 294. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 septembre 1774.

J'ai reçu votre dépêche du 30 d'août dernier, ainsi que le plaidoyer de l'avocat Oluf Lund Bang[2] qui l'accompagnait, et vous continuerez à me communiquer, comme vous avez fait jusqu'ici, tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant. Je suis surpris en attendant de voir par le contenu de la première que, malgré tous les sujets qu'on aurait de revenir entièrement de la frayeur que les camps de troupes [en Suède] ont inspirée là où vous êtes,[3] on y conserve néanmoins encore toujours quelque inquiétude contre cette puissance, pendant qu'on n'en a absolument rien à appréhender et que les craintes qu'on a témoignées, sont tout-à-fait frivoles.

Federic.

Nach dem Concept.

23 295. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 septembre 1774.

La conduite du roi de Suède à l'égard de la Russie rend l'impression que la nouvelle de la conclusion de la paix entre cette puissance et la Porte occasionne, selon votre dépêche du 26 août dernier,[4] assez naturelle, et il est nullement étonnant qu'en conséquence de cela elle cause beaucoup de surprise là où vous êtes.

Je suis bien fâché, au reste, d'apprendre que les sujets de brouillerie continuent, malgré tout ce que le comte de Schwerin vous a dit du contraire, à subsister dans la famille royale.[5] Personne au monde souhaite plus sincèrement que moi de voir régner l'amitié et la concorde entre eux. Si donc vous trouvez occasion de faire parvenir quelques in-

[1] Vergl. Nr. 23 291. — [2] Abschrift des „Plaidoyers", d. d. Kopenhagen 24. März 1772, in welchem Bang als Anwalt König Christians VII. die Aufhebung seiner Ehe mit der Königin Caroline Mathilde beantragte. — [3] Vergl. S. 1 und Bd. XXXV, 509. — [4] Dönhoff berichtete: „La nouvelle inopinée ... a causé la plus grande surprise ici ... Le Roi a témoigné dans son petit cercle combien il en était mécontent et surpris, d'autant plus que le comte de Vergennes l'avait assuré que la paix ne serait pas conclue, au moins cette année; qu'il regrettait actuellement de n'avoir pas été en Russie" (vergl. Bd. XXXV, 558. 559). — [5] Dönhoff berichtete, dass trotz aller früheren Erklärungen Schwerins die Entfremdung zwischen der Königin Ulrike und Gustav III. (vergl. Bd. XXXV, 558) fortbestehe, und dass die erstere ihre Übersiedlung nach der Schweiz plane, jedoch der nach Preussen den Vorzug gäbe. „On m'a fait entrevoir que cette Princesse désirait de savoir le sentiment de V. M. à ce sujet."

sinuations à ce sujet à la Reine ma sœur, donnez-lui à connaître que mon avis était qu'elle ne se précipitât point à exécuter son plan de passer en Suisse pour y vivre de son douaire. Pareille démarche de sa part ferait trop d'éclat en Europe et ne manquerait pas de préjudicier infiniment à sa famille; mais que, si le séjour de Suède lui paraissait trop insupportable, je lui conseillais de se retirer pour lors préférablement à Stralsund, d'où il dépendrait toujours d'elle de retourner en Suède ou de se rendre ici. Qu'une telle conduite serait plus avantageuse à tous égards que non le parti violent de vouloir quitter entièrement le royaume.

Federic.

Nach dem Concept.

23296. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 30. August, über den Ursprung des spanisch-portugiesischen Streites,[1] dass Spanien, entgegen der im letzten Frieden übernommenen Verpflichtung, von allen Eroberungen in Paraguay den Portugiesen nur San Sacramento, aber nicht den Küstenstreif an der Mündung des Rio de la Plata zurückgegeben und dass der Gouverneur von Buenos Aires im Januar 1774 vergeblich versucht habe, mit Gewalt die Portugiesen von der Küste zu vertreiben, „le plan de l'Espagne étant de déloger les Portugais de tous les ports de ce côté, pour empêcher que les Anglais ne viennent faire le commerce de ce côté". Spanische und portugiesische Verstärkungen sind nach Amerika unterwegs.

Potsdam, 8 septembre 1774.

Toutes les puissances de l'Europe, au roi d'Espagne près, se trouvant, à l'heure qu'il est, dans des dispositions très pacifiques, il faut espérer que la paix s'y soutiendra longtemps sans interruption, et il serait bien fâcheux, si l'orage qui s'élève aux Indes entre l'Espagne et le Portugal, dût passer la mer et atteindre l'horizon de l'Europe. C'est tout ce que j'ai à répondre à votre dépêche du 30 d'août dernier.

Nach dem Concept.

Federic.

23297. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 8 septembre 1774.

Je suis assez content de votre entretien avec le comte d'Aranda et des réponses que vous lui avez faites, selon votre dépêche du 28 d'août dernier;[2] mais je ne comprends rien au chagrin que quelques personnes me supposent en France sur la paix de la Russie avec la

[1] Vergl. S. 3 und Bd. XXXV, 503. 504. — [2] Auf Arandas Äusserung, dass König Friedrich den Ausbruch eines schwedisch-russischen Krieges zur Besetzung von Schwedisch-Pommern benutzen würde, hatte Goltz mit dem Hinweis geantwortet, „que, dans plus d'une occasion, ma cour aurait pu faire cette acquisition, si elle l'avait voulu".

Porte.[1] Je suis plutôt bien charmé de cette glorieuse paix, et elles se trompent furieusement dans leurs conjectures sur les suites qui en résulteront pour les affaires de Pologne. Cette paix n'y changera sûrement rien. La Russie y aura toujours la même influence, et notre convention pour le partage de ce royaume n'en souffrira pas la moindre altération. Pour la cour de Vienne, il se peut bien qu'elle ait souhaité la continuation de la guerre, dans l'espérance d'obtenir peut-être de meilleures conditions par rapport au recouvrement de Belgrade. Mais elle compassera à présent sa conduite sur les circonstances actuelles et tâchera de ne point choquer son alliée la France et de cultiver, en même temps, une bonne intelligence avec la Russie. Elle observera aussi cette conduite jusques à l'époque où quelque nouvel évènement déterminera autrement sa politique; et si vous continuez à suivre ses menées et ses mouvements, vous trouverez mon pronostic confirmé par l'expérience. Car quelque considérable que soit la monarchie française, il est assez évident, et vous n'oublierez pas de vous bien imprimer cette idée que sa situation actuelle est telle que personne ne saurait avoir beaucoup de confiance dans son amitié.

Au reste, je suis curieux d'apprendre les suites des différents changements dans son ministère, dont vous m'avez rendu compte dans votre dépêche du 24 d'août.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23 298. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 8. September, dass die Instruction an Benoît[3] am 10. abgehen wird. „Nous avons déjà eu soin d'y faire entrer tous les arguments qui nous ont paru les plus propres à constater les droits de V. M., et nous insisterons de même sur l'égalité parfaite à observer entre Elle et la cour de Vienne, principe dont il importe d'autant plus de faire usage auprès des Polonais que le plan du prince Kaunitz paraît être visiblement de vouloir faire pencher la balance en faveur de sa cour aux dépens de V. M. et de Lui susciter, comme Elle l'observe Elle-même dans la dépêche au baron de Riedesel,[4] le plus de difficultés qu'il sera possible. J'espère que ce ministre échouera dans ce projet. Personne ne pourrait plus y contribuer que le baron de Stackelberg, si, par ses insinuations auprès des membres de la Délégation, il insiste, de son côté, sur cette égalité des deux cours, qui n'est pas moins de l'intérêt de la Russie que de celui de V. M., et dans l'espérance qu'Elle l'approuvera, nous enjoindrons au sieur Benoît de faire de son mieux pour engager ce ministre à le seconder sur cet article avec l'énergie nécessaire."

[1] Nach Goltz war die Meinung verbreitet, „que les cours de Berlin et de Vienne ne se plaisent pas trop dans cette paix précipitée, tant parcequ'elle est trop avantageuse à la Russie, tant parcequ'elle sera suivie de la tranquillité en Pologne, dont les susdites cours auraient aimé continuer les troubles pour leurs intérêts respectifs". — [2] Miromesnil war Kanzler und Grosssiegelbewahrer, Turgot Generalcontroleur der Finanzen und Sartine Chef des Departements der Marine geworden. — [3] Vergl. Nr. 23 293. — [4] Vergl. S. 10.

Potsdam, 9 septembre 1774.

Je ne puis qu'applaudir infiniment à l'idée que vous me proposez dans votre rapport d'hier, pour obtenir de la Délégation en Pologne les mêmes facilités dans notre démarcation qu'elle voudrait accorder à la cour de Vienne, et vous avez bien raison de dire que la Russie est tout autant intéressée que moi à appuyer sur une parfaite égalité des deux cours à cet égard. J'approuve donc parfaitement l'instruction que vous avez dessein de donner au sieur Benoît sur cet article, et vous aurez soin de lui suppéditer tous les arguments possibles pour déterminer le baron de Stackelberg à le seconder dans cette importante négociation.[1] Dans cette vue, j'ai confirmé au sieur Benoît, par un ordre immédiat,[2] tout ce que vous lui enjoindrez dans l'instruction susmentionnée, et je suppose le ministre de Russie assez bien-intentionné pour céder à ses instances, faire avorter tous les projets insidieux du prince de Kaunitz et me procurer les mêmes avantages qu'on voudra accorder à la maison d'Autriche.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23299. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 septembre 1774.

Le même ordinaire qui vous rendra la présente, devant vous remettre également de la part de mes ministres du département des affaires étrangères la réponse que je vous ai annoncée par mes ordres précédents aux remarques des Polonais sur mes limites, avec des instructions y relatives,[3] je suis bien aise d'ajouter encore pour votre direction à ces dernières que, comme personne ne saurait contribuer davantage que le baron de Stackelberg à nous seconder par ses insinuations pour que les Autrichiens n'éprouvent pas plus de faveur que nous, vous aurez à vous employer de votre mieux auprès de ce ministre pour le porter, par l'intérêt commun de sa cour dans l'observation d'une égalité parfaite entre moi et celle de Vienne, à insister avec toute l'énergie nécessaire auprès des membres de la Délégation, au cas qu'on souscrive, comme d'apparence, à l'extension autrichienne, qu'on ne nous oppose pareillement aucunes difficultés là-dessus, et à vous assister dans ce cas de tout son pouvoir par ses représentations.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Die demgemäss an Benoît ergangene Instruction ist Berlin 10. September datirt. — [2] Vergl. Nr. 23299. — [3] Vergl. Nr. 23292 und 23298.

23 300. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 26. August, dass Pugatschew auf dem Wege nach Moskau bis Nischni-Nowgorod vorgerückt, dort aber abgebogen sei, auf die Nachricht, dass Truppen ihm entgegenzögen. „Il semble qu'il se flatte de pouvoir détruire encore avant sa fin tout ce qui est destiné à maintenir l'ordre et la subordination dans un État." Pugatschew verfährt grausam gegen den Adel, Officiere und Beamte, während er im Volk und bei den Bauern Unterstützung findet und grossen Anhang besitzt. „Un défaut d'attachement pour le gouvernement et une tendance pour l'état d'anarchie se sont fait connaître en cette occasion plus fort qu'on n'a cru qu'ils existaient dans la nation."

Solms hat den Entwurf der Note für Branicki gesehen; dieser entspricht Panins Mittheilung.[1] „Il y est fait mention de la convention arrêtée entre les trois puissances pour l'égalité de leurs possessions respectives, en faisant remarquer aux Polonais la nécessité de s'arranger en conséquence de ce principe. Le comte Panin croit s'être fait un mérite auprès de V. M. en Lui préparant une voie de justifier Ses délimitations, et il me dit que, sans oser, Sire, vous donner un conseil, il estimait que, dans la prochaine négociation avec la Délégation, V. M. ne devait point suivre d'autre principe pour défendre Ses droits contre les oppositions des Polonais que celui de la nécessité d'égaliser Ses possessions à celles de la maison d'Autriche, qu'il regardait comme le meilleur moyen de rompre leur penchant pour favoriser la délimitation de cette puissance, et comme le seul pour obliger, en quelque façon, la cour de Russie à s'intéresser ouvertement pour la conservation des vôtres, au cas que la cour de Vienne, après avoir arrangé ses affaires, voulût ne point agir sincèrement en faveur de celle-ci ou se joindre peut-être même aux Polonais pour s'y opposer tout-à-fait."

Potsdam, 10 septembre 1774.

Le premier tome de votre dépêche du 26 d'août dernier m'a fait une peine infinie par le tableau frappant des fureurs de Pugatschew. Il présente un aspect bien alarmant et calamiteux des affaires dans cette partie de l'empire de Russie, et l'esprit de faction et de sédition, au lieu d'y être étouffé, paraît y gagner, tous les jours, plus de terrain. J'appréhende même que cette hydre ne donne encore bien de la tablature à la Russie, et qu'il ne se passe encore quelque temps, avant de l'écraser entièrement. Les troupes réglées qu'on voudrait mettre à ses trousses, auront de la peine à l'atteindre. Si l'on la presse par des forces supérieures, elle cherchera sa retraite dans les montagnes et les forêts dont l'accès est impraticable à des troupes réglées. Quoi qu'il en soit, c'est encore un grand bonheur que la paix est faite avec la Porte; sans cette heureuse époque, l'embarras de la Russie serait encore bien plus grand, au lieu qu'à présent le terme de ces cruautés et désordres ne saurait guère être éloigné et la Russie mieux en état d'exterminer entièrement ce perturbateur du repos public et de rétablir le calme dans les contrées qui en ont été infestées.

Mais je passe à la seconde partie de votre dépêche susmentionnée, qui, en revanche, m'a fait un plaisir infini. En effet, je ne saurais

[1] Vergl. S. 8.

assez vous exprimer combien je suis sensible aux nouvelles marques que le comte de Panin vient de me donner de son attachement par la note qu'il a préparée au comte Branicki dans l'affaire de notre arrangement des limites en Pologne. J'y reconnais un ministre qui sait apprécier la fidélité du plus sincère allié de sa cour, et je suis si édifié de sa façon de penser et d'agir que je vous autorise de lui en faire de ma part le compliment le plus flatteur et le plus affectueux. J'ai aussi déjà prévenu son avis, et j'ai ordonné à mon ministre à Varsovie d'insister surtout sur l'égalité entre mes possessions et celles de la maison d'Autriche et d'engager le baron de Stackelberg à le seconder dans ses représentations avec toute l'énergie possible auprès de la Délégation.[1] En attendant, je sens bien que, le comte de Panin ayant encore cette fâcheuse rébellion de Pugatschew sur les bras, il serait indiscret de prétendre qu'il donnât plus d'attention à des affaires qui ne regardent pas sa cour de si près; j'estime plutôt qu'il faut lui laisser le temps de mettre auparavant ordre aux affaires intérieures, et vous ferez, par conséquent, très bien de laisser reposer celles de Pologne jusques à cette heureuse époque, puisque ni plus ni moins, dans ces moments de troubles intérieurs, elles ne se feraient qu'à demi à la cour où vous êtes. Mais vous ne manquerez pas de les reprendre du moment que vous verrez de nouveau succéder le calme à cette agitation intérieure, et alors vous n'oublierez pas non plus de rappeler à ce ministre l'affaire de Danzig, qui jusques ici est encore dans la même confusion où elle a été dès le commencement.[2]

Nach dem Concept. Federic.

23301. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 3. September: J'ai, „en assurant le comte de Dietrichstein du souvenir gracieux de V. M.,[3] pris occasion de lui insinuer combien V. M. désirait de pouvoir, dans une occasion future, joindre S. M. l'Empereur, et qu'il Lui serait égal qu'une entrevue pareille se fasse dans les États de V. M. ou de S. M. l'Empereur. Il m'a promis, en conformité de l'attachement qu'il professe pour V. M., de saisir les occasions favorables en temps et lieu pour faire naître cette idée à S. M. l'Empereur, et il m'a informé, en même temps, que ce monarque avait le projet de se rendre au printemps à Venise et d'y joindre le grand-duc de Toscane et l'archiduc Maximilien, mais qu'il n'y avait encore rien de décidé relativement à ce voyage."

Potsdam, 11 septembre 1774.

La mauvaise humeur du prince de Kaunitz sur la paix entre la Russie et la Porte[4] n'est plus de saison. Elle vient après coup, et il faudra bien qu'il fasse bonne mine à cet évènement si opposé à ses

[1] Vergl. Nr. 23299. — [2] Für die Danziger Streitfrage und die Vermittlung Russlands vergl. Bd. XXXII, 655. 661; XXXIII, 666—668. 672. 673; XXXIV, 392. 393. 399. 400; XXXV, 547. 553. — [3] Auf Grund eines in Neisse (vergl. S. 10) erhaltenen mündlichen Auftrags. — [4] Vergl. S. 9. 10.

vues. Il en est de même de l'ombrage que votre dépêche du 3 de ce mois en suppose à la république de Venise, et s'il est vrai, ainsi que le prince de Kaunitz vous l'a confirmé, que le grand-vizir est mort, il est bien à présumer qu'on l'ait sacrifié pour calmer les murmures du peuple ottoman.

D'ailleurs j'approuve parfaitement la manière dont vous avez parlé au comte de Dietrichstein de mon désir de revoir l'Empereur. Si ce Prince va effectivement, l'année prochaine, en Italie et à Venise, il y a toute apparence que notre entrevue ne saurait avoir lieu, et comme il n'y a absolument rien qui presse, j'attendrai tranquillement le moment où cela se pourra faire.

Quant aux différends entre la cour où vous êtes, et celle de Hanovre,[1] il me semble que cette dernière le prend sur un ton bien haut, et sa conduite ne me paraît pas compatible avec les égards qu'elle doit au chef de l'Empire. Elle pourrait peut-être s'en repentir un jour; mais comme cette affaire ne me regarde pas directement, il suffira de la suivre par pure curiosité pour voir à quoi elle aboutira à la fin.

Nach dem Concept. Federic.

23302. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 septembre 1774.

La réponse à faire aux remarques des chanceliers polonais sur la carte de mes limites que vous attendez, selon votre dépêche du 3 de ce mois, avec impatience, vous parviendra, si déjà elle ne vous a été rendue à la réception de ces ordres, sans faute, se trouvant toute dressée et ayant dû partir par l'ordinaire dernier.[2] En attendant, n'oubliez pas de m'avertir à temps du jour que les commissaires polonais pour le règlement de notre démarcation se mettront en route pour se rendre sur les frontières, afin que je sois à même de fixer en conséquence le départ des miens et que ceux-ci puissent se trouver à l'endroit marqué à l'arrivée des autres.

Du reste, je suis de votre sentiment qu'il faudra voir de quelle manière les Polonais arrangeront entre eux les articles qui regardent leur roi et les revenus à lui assigner. Mais je vous avoue que, si l'on n'établit rien à l'égard de l'élection sur un pied solide et permanent,[3] cela fournira matière à des troubles continuels et donnera constamment occasion aux puissances voisines de s'y mêler.

Finanzvorschläge eines Polen werden abgelehnt.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Der wiener Hof drohte mit Repressalien gegen den englischen Handel anlässlich des Widerstandes der Hannoveraner in allen Reichsangelegenheiten (vergl. Bd. XXXV, 508). Riedesel berichtete von einer „réponse ferme, haute et décidée", die das hannöversche Ministerium auf die Drohung des wiener Hofes gegeben habe. — [2] Vergl. Nr. 23299. — [3] Vergl. S. 11.

23303. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich antwortet, Rheinsberg 8. September, auf das Schreiben vom 5.[1]: „Il est bien vrai que, lorsqu'on a tout vu dans un pays qui est à deux cent quarante et cinq milles, et qu'il n'y a plus rien à y voir, qu'on [ne] se sent pas un aiguillon bien vif pour y retourner; c'est mon cas à l'égard de la Russie. Mais comme vous me faites connaître, mon très cher frère, qu'un refus pourrait blesser l'Impératrice, que d'ailleurs cette complaisance que vous avez pour elle en m'ordonnant de faire ce voyage, peut être convenable à vos intérêts, vous ne pouvez donc pas douter un moment que je l'entreprenne, quoique je ne pourrai pas y être de la même utilité que la première fois;[2] il me suffit de l'être en quelque manière, et c'est pour moi un bonheur, quand je peux servir et ne pas vivre dans l'oisiveté et l'inutilité; cependant avec la meilleure volonté je [ne] me trouve pas en état de faire une dépense si considérable."

[Potsdam] 11 septembre 1774.

Mon très cher Frère. J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous venez de m'écrire, et je suis sensible, comme je le dois, mon cher frère, à la part que vous daignez prendre à mon individu. J'ai bien prévu que la proposition que l'impératrice de Russie pourra vous faire du voyage de Russie, ne vous serait pas précisément agréable. Tous les voyages dans ce pays-là ne peuvent pas être aussi intéressants que le premier, mon cher frère, que vous y avez fait, et certainement, supposé même qu'il y eût à présent un objet — ce qui n'est point —, je ne voudrais cependant pas vous persuader à faire ce voyage à contre-cœur. Mais l'unique raison que j'y vois, est d'entretenir cette Princesse dans les bonnes dispositions où elle s'y trouve, et d'y maintenir, mon cher frère, votre crédit, qui pourra devenir d'une grande utilité à notre neveu après ma mort, parceque, liée à vous, outre le mariage du Grand-Duc, vous serez toujours en état, mon cher frère, par vos lettres, de maintenir la bonne intelligence entre la Russie et la Prusse et par là de rendre à notre patrie le plus grand service qu'un prince de la maison puisse jamais lui rendre. Vous savez bien que vous m'avez créé le caissier de votre *borsiglio*, et je me suis préparé, comme de raison, à me charger des dépenses que ce voyage entraîne, et des présents que l'usage vous oblige de faire en pareille occasion; et je crois qu'avec 40 ou 50000 écus vous pourrez y fournir. Les lettres que j'ai reçues en dernier lieu de ce pays,[3] disent que l'Impératrice veut célébrer les fêtes pour la paix à Moscou, et qu'il ne s'agit plus que de savoir si on pourra lui construire une habitation dans cette ville; car le palais de bois qui s'y trouvait, a été consumé par un incendie.

Nos limites resteront sur le pied où nous les possédons, et le comte Panin promet de finir nos démêlés avec les Danzicois. Selon sa lenteur ordinaire, je donne un an à cette négociation pour se terminer. On me marque aussi que le grand-vizir a été égorgé par ordre de l'Empereur

[1] Nr. 23286. — [2] Für den Besuch des Prinzen in Petersburg im Winter 1770/71 vergl. Bd. XXX, 525. 526. — [3] Bericht von Solms, Petersburg 26. August.

son beau-frère. Dieu nous garde de ces pays barbares! J'ai oublié de vous dire que Pugatschew le rebelle fait rage de nouveau; il a trouvé le moyen de faire révolter les paysans entre Kasan et Moscou, et a dévasté quantité des terres de la noblesse, et l'on dit même que, s'il avait pu s'approcher de plus près de Moscou, cela aurait donné peut-être lieu à une révolte générale.[1] L'armée n'est pas encore revenue; mais, à son aide et en abattant quelques têtes, tous ces mouvements seront apaisés.

Voici des bulletins de France.[2] Quel beau poste que celui de ministre dans cette cour! On [n']y vieillit jamais.[3] Vous verrez, mon cher frère, que [la] Reine protège Choiseul en tout ce qui dépend d'elle; s'il revient dans son poste précédent, il troublera bientôt le repos de l'Europe. Pourvu, mon cher frère, que le vôtre ne soit pas troublé, que vous jouissiez d'une bonne santé, on peut se consoler du reste. C'est avec ces sentiments de la plus haute estime et de la plus parfaite tendresse que je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

23 304. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 11 septembre 1774.

Ma chère Nièce. Je ne saurais laisser partir d'ici M. Thulemeier[4] sans le charger de cette lettre pour vous, ma chère enfant. Je crois que vous aurez vu à présent l'Archiduc,[5] et que même il sera déjà reparti de La Haye; j'attends votre jugement sur sa personne pour m'en faire une idée. Nous n'avons ici personne que quelques Anglais que personne ne voit. Nous allons avoir dans peu les manœuvres de l'automne, ce qui fait la clôture de mon travail annuel. Je resterai ici tranquillement jusqu'en hiver que je ferai un tour à Berlin; ma sœur Amélie a été fort incommodée, mais à présent elle se porte mieux. Madame Morrien est fort affaiblie, je crains qu'elle ne passe pas l'hiver. Voilà, ma chère enfant, tout ce que me rappelle ma mémoire des faits es plus intéressants de ce pays; car ce qu'il faut compter au rang des vieilles choses, c'est le tendre et sincère attachement avec lequel je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

P. S.

Je vous prie, ma chère nièce, de faire mille amitiés à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 17. — [2] Liegen nicht bei. — [3] Vergl. S. 15. — [4] Thulemeier kehrte von Urlaub auf seinen Posten zurück. Durch Erlass vom 7. September beschied ihn der König für den 9. zu sich. Am 13. verheisst er ihm als Belohnung für seine Dienste eine finanzielle Unterstützung. — [5] Erzherzog Maximilian bereiste Deutschland und die Niederlande (vergl. Bd. XXXV, 540).

23 305. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 12 septembre 1774.

En rassemblant tout ce que vous m'avez rapporté jusques ici et encore en dernier lieu dans votre dépêche du 1er de ce mois, l'on peut à peu près juger que le principal objet du système actuel de la France est de maintenir la paix et de mettre en ordre ses finances. En effet, toutes ses démarches paraissent tendre à ce but, et j'y rapporte également les nouveaux subsides qu'elle veut donner à la Suède,[1] et les soins qu'elle prend de s'attacher la cour de Vienne pour la faire entrer dans ses vues, et de gagner surtout l'Empereur, dont elle paraît se défier beaucoup. Ce ne sera cependant pas de cette cour seule dont elle se rapprochera; elle cherchera plutôt également par ses intrigues à se mettre sur un pied passable avec la Russie, et, à vous dire vrai, un pareil système pacifique vaudra toujours mieux que celui du duc de Choiseul, qui ne visait qu'à brouiller les cartes et à susciter toujours de nouveaux embarras dans toutes les cours de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

23 306. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 septembre 1774.

Il se peut bien, ainsi que vous l'observez dans votre rapport du 2 de ce mois, que l'Angleterre ait regardé d'un œil jaloux que la Russie ait conclu aussi rapidement sa paix avec la Porte, et je suis d'autant plus porté à le croire que de tout temps elle a ambitionné d'y intervenir par ses bons offices. Mais, pour cette fois-ci, sa politique s'est trouvée en défaut, et cet important ouvrage a été conduit à sa perfection, sans qu'elle y ait contribué la moindre chose.

Au reste, s'il est vrai, ainsi que l'on m'a voulu assurer, que le roi d'Espagne a perdu l'esprit, l'Angleterre n'aura plus rien à appréhender de sa part et pourra se flatter de jouir plus longtemps de sa tranquillité.

Nach dem Concept. Federic.

23 307. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 14 septembre 1774.

Ayant déjà appointé ici pour samedi prochain[2] le sieur de Schwachheim,[3] le baron de Swieten et le sieur de Kwilecki pourront être admis

[1] Goltz berichtete über französisch-schwedische Verhandlungen über einen neuen Subsidienvertrag. — [2] 17. September. — [3] Durch Erlass vom 11. hatte der König die Abschiedsaudienz für Schwachheim auf den 17. September festgesetzt. Das Beglaubigungsschreiben des churpfälzischen Residenten Schlipp, der bis zur Ernennung eines Nachfolgers die bayrischen Geschäfte führen sollte, wollte er bei dem Gesandtenempfang während des Carnevals entgegennehmen.

le même jour à l'audience que, selon votre rapport d'hier, ils viennent de me demander.[1] Vous aurez donc soin de les en prévenir et de les accompagner même pour me les présenter.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23 308. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 14 septembre 1774.

Je vous sais gré des nouvelles que votre dépêche du 7 de ce mois contient des manœuvres près de Laxenburg; elles me donnent au moins quelque idée des différents mouvements des troupes qui composaient ce camp,[2] et à présent je compte l'Empereur déjà arrivé à celui de Prague.

Au reste, le baron de Breteuil est effectivemeut nommé à relever le prince de Rohan à la cour où vous êtes; je me flatte même d'apprendre et de vous confier, dans peu, les principaux articles de ses instructions.[3] Violent cependant, comme il est, et s'étant brouillé à toutes les cours, où il a résidé,[4] il est à présumer qu'il en fera de même à Vienne, et qu'il ne cherchera point à s'y rendre fort agréable.

En attendant, le baron Swieten vient de m'annoncer une commission de la part de sa cour au sujet de l'arrangement de nos limites en Pologne.[5] J'ignore encore de quoi il s'agit. Je l'ai appointé ici pour l'apprendre; mais je suis bien tranquille, après que la Russie m'a fait assurer ne vouloir point s'y opposer.

Federic.

Nach dem Concept.

23 309. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 septembre 1774.

Je puis sans difficulté permettre aux Polonais le transport des grains sur l'Oder par la Silésie qu'ils sollicitent selon votre dernière dépêche du 7 de ce mois avec instance, pourvu qu'ils paient les droits et péages usités, et que leurs arrangements par rapport au sel soient tels à ne pas me déterminer d'en agir d'une manière différente à cet égard. En attendant j'ai résolu, sur vos représentations, de vous assigner de nouveau un millier de ducats pour la caisse commune;[6] mais je ne m'y prête que dans l'espérance que je trouverai ces gens de facile composition sur l'article de mes limites. L'accord où je suis là-dessus avec

[1] Swieten war nach Finckenstein beauftragt, „de communiquer à V. M. les sentiments de sa cour sur la manière de conduire la négociation des limites, qui allait enfin être sérieusement entamée à Varsovie". Kwilecki wollte sich persönlich verabschieden, da er nach Warschau reisen müsse, „pour rendre compte de sa mission à l'assemblée de la Diète". — [2] Riedesel berichtete: „On a donné toute une bataille et emporté un village." — [3] Bericht von Goltz, Paris 1. September. — [4] In Russland, Schweden und Holland. — [5] Vergl. Nr. 23307. — [6] Benoît berichtete, dass Stackelberg und Reviczky auf neue Zuschüsse drängten.

la cour de Russie, doit les retenir d'ailleurs déjà à s'y opposer, et les engager, au contraire, à y acquiescer avec d'autant plus de facilité.

Nach dem Concept. Federic.

23310. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 15 septembre 1774.

La paix entre la Russie et la Porte étant faite et les affaires de Pologne sur le point d'être pacifiées et arrangées, l'attention qu'exigeaient, à ces deux égards, les démarches de la France, cesse également à l'heure qu'il est. Mais la France ne renoncera pour cela pas à ses autres tracasseries, et il ne faut pas douter qu'elle commencera par la cour de Russie pour la rendre favorable à ses vues et à ses desseins. Vous y donnerez donc toute votre attention, tout comme à l'apparition du lord Mansfield, dont vous m'annoncez l'arrivée à Paris dans votre dépêche du 4 de ce mois.[1] L'objet du voyage de celui-ci ne se borne sûrement pas à voir son neveu le lord Stormont, et ce prétexte n'imposera point à quiconque connaît l'influence et l'importance de ce personnage. Il ne gouverne pas seulement le roi de la Grande-Bretagne, mais encore toute l'administration actuelle, et c'est ce qui me fait présumer qu'il a entrepris ce voyage pour se mettre par lui-même bien au fait du système actuel de la cour de Versailles et de ses liaisons avec l'Espagne, afin d'y compasser les démarches et les résolutions ultérieures de sa cour. Vous n'oublierez donc pas de l'observer de bien près pour me rendre compte de ses démarches et de ses succès; et si d'ailleurs il arrive de nouveaux changements dans les différents départements français, vous ne manquerez pas non plus de m'en informer.

Quant aux brouilleries, au contraire, qui se sont élevées entre l'Espagne et le Portugal,[2] j'ai de la peine à supposer qu'elles éclatent cette fois-ci, surtout si la nouvelle de l'aliénation d'esprit de S. M. Catholique,[3] dont je vous ai déjà fait confidence, dût être fondée.

Nach dem Concept. Federic.

23311. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 17. September 1774.

Dass nach Eurem Bericht vom 17. Augusti der Grossvizir auf dem Rückmarsch zu Carnabat bereits gestorben,[4] kommt Mir verdächtig vor. Man hat so schon behaupten wollen, der Sultan habe ihn stranguliren lassen;[5] und da der geschlossene Friede mit Russland ohne alle Wider-

[1] Nach Goltz war Lord Mansfield (vergl. Bd. XXXIII, 108. 344; XXXIV, 90) zum Besuch seines Neffen, Lord Stormont, in Paris eingetroffen. — [2] Vergl. S. 14. — [3] Vergl. S. 22. — [4] Am 2. August. — [5] Vergl. S. 20.

rede der erniedrigendste und schlechteste ist, welchen die Pforte jemals eingegangen ist, so wird es sehr wahrscheinlich, dass er dies Schicksal gehabt hat und ihn der Sultan sacrificiren müssen, um die Uebelgesinnten zu Konstantinopel zu besänftigen und im Zaum zu halten. Man hat hier ohnedies schon wissen wollen, dass bei der türkischen Armee ein wirklicher Aufstand von 60000 Mann und darüber gewesen sei, wovon Ich jedoch in Euren Berichten nichts gefunden habe. Nunmehro wird wohl zu Konstantinopel nicht viel mehr zu thun sein, und die Pforte wird vermuthlich wieder in ihre alte Schlafsucht zurückfallen, bis etwa über kurz oder lang ein neuer Wirrwarr sie aufwecken wird.

Nach dem Concept. Friderich.

23312. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 septembre 1774.

Voilà donc, selon votre dépêche du 2 de ce mois, le comte de Branicki à la fin congédié de la cour où vous êtes,[1] et l'affaire de notre démarcation dans une position où j'ose me flatter de la voir bientôt entièrement terminée. Ces nouvelles m'ont fait un plaisir infini, et vous n'oublierez pas de remercier le comte de Panin des soins qu'il a bien voulu prendre dans cette affaire, et de lui dire que je me flattais de son amitié qu'il voudrait bien me continuer ses bons offices jusques à son entier arrangement.

Je n'ai pas été moins sensible à la communication confidente qu'il vous a faite du traité avec la Porte,[2] et vous avez très bien fait d'adresser cette copie au comte de Finckenstein. Quoique j'aie tout lieu de présumer qu'elle contiendra à peu près les mêmes conditions qu'on a d'abord annoncées, je serai cependant bien aise de les voir *in extenso*.

D'ailleurs, votre silence sur Pugatschew me paraît de bon augure et me fait supposer que ce rebelle n'aura plus de forces à remuer beaucoup. Si, pour l'écraser entièrement, il faut des forces supérieures, il se passera bien encore trois mois, avant que l'armée russe soit rentrée en Russie et à même de les fournir.

Au reste, le voyage de Moscou[3] étant décidé, selon votre susdite dépêche, il va sans dire que vous y suivrez la cour comme autrefois et jouirez, pour ce voyage, des mêmes bénéfices que je vous ai assignés ci-devant. Mais pour le voyage de mon frère Henri,[4] j'attendrai tranquillement la résolution ultérieure et finale de S. M. l'Impératrice et ne manquerai en attendant pas de vous adresser par la prochaine ma réponse à la lettre obligeante que j'ai trouvée de sa propre main à la suite de votre dépêche.[5]

[1] Vergl. S. 8 und 30. — [2] Von Kutschuk-Kainardsche. — [3] Vergl. S. 20. — [4] Vergl. S. 5 und 20. — [5] Vergl. Nr. 23317.

Der König stellt die Uebersendung eines neuen Chiffre und der einzelnen Subsidienquittungen zum Austausch gegen eine Generalquittung (vergl. Bd. XXXV, 472. 474. 475) in Aussicht.

Nach dem Concept. Federic.

23313. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 septembre 1774.

En évaluant la totalité des revenus de la Suède, par votre dépêche du 6 de ce mois, à 11 millions daler *Silbermünz*, ce qui ferait 2750000 écus d'ici,[1] il est à croire que les dépenses qu'exige le militaire et la flotte, sont mises à part et nullement comprises dans cette somme. Pensez qu'on compte communément un million d'écus pour 20000 hommes, et comme la Suède entretient 40000 sur pied, que cet article seul absorberait deux millions, et qu'il faut y ajouter encore les dépenses pour la flotte, qui n'entrent pour rien dans ceci. Je me figure donc qu'il ne faut répartir sur la somme dont vous faites mention, que l'entretien de la maison du Roi, celui de la famille royale, les dépenses pour l'état civil et celles des ministres dans l'étranger. Prenez des informations plus précises là-dessus, et je crois que vous trouverez que j'ai raison de calculer comme je fais. J'attends les explications ultérieures qu'en conséquence de ces remarques vous aurez soin d'approfondir.

Nach dem Concept. Federic.

23314. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 17. September 1774.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 20. September: „Der Inhalt Ew. Fürstl. Gnaden gnädigen Zuschrift vom 8. dieses[2] ist von mir dem König in extenso vorgelesen und von Ihro Majestät um so mehr begnehmiget worden, als Sie zu bemerken beliebten, dass Ihro Absicht nicht dahin gezielet hätte, eine gemeinschaftliche Erklärung zu Warschau machen zu lassen, sondern nur die Einverständniss deren zweien Höfen

[1] Dönhoff berichtete über den schwedischen Etat für 1774/75, in dem der Einnahme von 11 Millionen die Ausgabe im Betrage von 19¾ Million Silberthalern (rund 5 Millionen preussische Thaler) gegenüberstand. — [2] Swieten wurde zu der Mittheilung ermächtigt, dass der wiener Hof ablehne, eine gemeinsame Erklärung mit Preussen über den beiderseitigen Grenzzug in Warschau abzugeben, solange dieser noch Gegenstand der Verhandlung mit Polen sei, und solange nicht Russland an der Erklärung theil nehme. Der wiener Hof schlug vor, die Verhandlungen mit dem Reichstag fortzusetzen, die beiderseitigen Gesandten zu gegenseitiger Unterstützung anzuweisen und, sollte das Abkommen mit Polen scheitern, die russische Vermittlung, bez. Theilnahme für ein gemeinsames Vorgehen anzurufen. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

über ihre beiderseitigen Grenzen näher zu bestimmen und somit zu bestärken.[1] Die von Ew. Fürstl. Gnaden vorgeschlagene Benehmungsart bei der anzugehenden Handlung erfülle aber, was er verlangen könnte und von unserer Freundschaft erwartet hätte; er wäre demnach vollkommen damit einverstanden und verspreche sich davon alle gute Wirkung.

Der König bezeigte ein besonderes Vergnügen über die anhoffende baldige Endschaft deren polnischen Geschäften und die Aussicht einer dauerhaften Ruhe. Bei dieser Gelegenheit sprach er von dem erstgeschlossenen Frieden.

»Que dites-vous de cette paix?« fragte er; »il faut convenir que ces gens-là ont été heureux jusqu'au bout. Il n'y a point d'exemple d'une désertion pareille à celle de l'armée turque. Soixante mille janissaires qui s'en vont à la fois![2] pouvait-on s'attendre à cela? mais enfin c'est fait.« Er redete sonach von denen Bedingnissen, welche unserem Hofe sowie ihm umständlich mitgetheilet werden sollen. Die Ohnabhängigkeit der Tartarn schiene ihm ein leeres Wort zu sein und auch die freie Schiffahrt keinen wesentlichen Vortheil bringen, wohl aber die Eifersucht Englands und Frankreichs erwecken zu können.

Die Betrachtungen über den Frieden und dessen Folgen dienten dem König, mir in Ansehung Schwedens eine Eröffnung zu machen, um dieselbe Ew. Fürstl. Gnaden einzuberichten.[3] Man ist in diesem Reich sehr verlegen, die Anzahl der Missvergnügten ist gross, die Gährung ist nicht gedämpfet, das Feuer glühet unter der Asche, und man besorget, dass es allenthalben ausbrechen dörfte, wenn sich die mindeste Hoffnung einer auswärtigen Unterstützung zeigen sollte, und diese Unterstützung zweiflet man nicht, dass Russland dermalen [sie] zu leisten bereit sein werde. Von dieser Beisorge ganz angefüllet, hat sich der König von Schweden an den französischen Hof gewendet, demselben seine bedenkliche Lage lebhaft vorgestellet und auf die Abführung deren von dem vorigen Krieg annoch rückständigen Subsidien desto stärker gedrungen, als er ohne dieser Beihülf zu allem Widerstand unfähig sein würde. Diese Vorstellungen haben zu Versailles zwar Eindruck gemachet; um aber sowohl die Abführung deren Subsidien zu verschieben, als auch den möglichen Ausbruch eines neuen Kriegs zu verhinderen, gedenket das französische Ministerium sich unseres Hofes zu bedienen und durch dessen Verwendung den russischen von denen gegen Schweden vorhaben mögenden Maassnehmungen abzuhalten.

Also haben die Aeusserungen des Königs gelautet, welchen er folgenden Rath beifügte: wir sollten, wenn der französische Hof ein dergleichen Begehren an uns stellete, nicht allsogleich fürschreiten, weilen man in Russland gegenwärtig annoch mit Pugatschew, dessen

[1] Vergl. Bd. XXXV, 477. 491. 492. 542. — [2] Vergl. S. 25. — [3] Das folgende nach den Berichten von Goltz, Compiègne 18. und 21. August. Vergl. S. 10.

Anhang durch eine Menge aufgewiegelter Bauern sich ansehnlich vermehret habe, genug zu schaffen hätte und schon jetzt nicht daran denke, gegen Schweden etwas vorzunehmen. Der König wollte zwar, wie er sagte, keineswegs gut stehen, dass es nicht geschehen würde; er vermeinet aber, dass unsere Vorstellung nur alsdann eine gedeihliche Wirkung haben könnte, wenn die vermuthende Absichten Russlands sich dem Ausbruch näher zeigen würden als dermalen, wo ein solcher Schritt mehr Unwillen als Nachdruck erwecken oder wenigstens durch die Antwort, dass man, wie es annoch in der That ist, nichts widriges gegen Schweden vorhabe, ganz vereitelt werden dörfte. Wenn nun diese freundschaftlichen Erinnerungen des Königs uns als gegründet vorkommen sollten, so wolle er Sorge tragen, uns von dem wahren Zeitpunkt zu unterrichten, welches er durch die aus Schweden ziehende genaue Kundschaften sicher zu leisten im Stande sein würde; solange die Missvergnügten das Haupt nicht empor heben, seie nichts zu beförchten, und die erste Anzeige deren russischen feindlichen Absichten würde sich aus der öffentlichen Gährung deren Gemüthern abnehmen lassen.

Ich bezeigte dem König, dass Ihro Kaiserlichen Majestäten in diesem offenherzigen Rath ein mehrmaliges Zeichen seiner Freundschaft mit Vergnügen erkennen würden; anbei suchte ich ihn zur Sprache zu bringen, wie er selbst in solchem Falle sich zu verhalten vorhabe, und erregte einigen Zweifel, ob der russische Hof nach einem kaum geendigten, langwierigen und kostbaren Krieg allsogleich einen neuen anzufangen im Stand oder willens sein würde. Meine Absicht ware, durch diese Frage indirecte zu erforschen, ob Russland etwa auf seine Beihülfe Staat mache.

»Je m'en vais vous dire«, versetzte der König; »pour de l'argent, ils n'en manquent pas, vous pouvez compter là-dessus; mais je ne pense cependant pas qu'ils voulussent commencer une nouvelle guerre qui pourrait avoir des suites, et c'est ce qu'il faudra leur représenter amicalement, quand il en sera temps, comme je viens de vous le dire.« Und sonach wiederholte er bloss das obangeführte, ohne seiner selbst einige Erwähnung zu thun.

Die abwechslende Unterredung verschaffte mir ferner die Gelegenheit, jene häkliche und unangenehme Stellung zu bemerken, worinnen sich der König, wenn Russland sich gegen Schweden an Laden legen sollte, zwischen den Alliirten und nahen Blutsverwandten, finden müsste. Diese Betrachtung suchte er aber damit zu entfernen, dass die Sachen nicht auf das äusserste gehen dörften, wenn unsere Vorstellungen zur rechten Zeit angebracht werden sollten; wozu er dann auch seinerseits mitwirken würde. Dieser letzte Teil seiner Aeusserung ward aber ganz nachlässig hervorgebracht und schiene mir nicht hinlänglich zu sein, um seine wahre Gesinnung, die er nicht näher zu erkennen gab, zu bestimmen; er bezeigte jedoch überhaupt, an dem Schicksal Schwedens

Antheil zu nehmen und zu wünschen, dass das Land von allem Anfall ab Seiten Russlands sicher gestellet und bei der damaligen Regierungsform erhalten werden möge. Nur tadelte er das unüberlegte Betragen des Königs, welcher dreimal seine Reise nach Petersburg der Kaiserin angekündiget und dreimal sich davon entschuldiget habe.[1] »Ce sont les conseils de la France,« sagte der König, »qui opèrent toutes ces variations-là. D'abord on lui a dit d'aller, et puis on lui a dit de ne pas aller. Et quelle raison, croyez-vous, qu'on lui a alléguée en dernier lieu pour n'y pas aller? on lui a fait espérer qu'il serait compris dans la paix des Turcs, et que la forme du gouvernement actuel y serait garantie, et pour cela on lui a conseillé de ne pas aller à Pétersbourg, parceque cela pourrait lui faire du tort.[2] D'ailleurs,« fuhr der König fort, »il n'est pas assez prudent; il va, par exemple, faire des camps de tous côtés, et il s'est attiré par là le désagrément d'une demande formelle de la part des ministres d'Angleterre, de Russie et de Danemark[3] sur l'objet de celui qu'il vient de rassembler.[4] Mais pourvu qu'il n'en fasse pas en Finlande, j'espère que tout ira bien, et que nous maintiendrons aussi le repos de ce côté-là.

Ansonsten geruhete der König, dem ich meine nächstbevorstehende Abreise nach Wien bekannt gemacht hatte, mich sehr gnädig zu verabschieden und um die Zeit meiner Zurückkunft sich zu erkundigen, wobei er mir für beide Kaiserliche Majestäten die nachdrücklichsten Freundschaftsbezeigungen und für Ew. Fürstl. Gnaden die wiederholte Versicherung einer wahren Hochachtung zu überbringen aufgegeben hat.“[5]

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

23315. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 18 septembre 1774.

Les particularités du manœuvre de Laxenburg que contient encore votre dépêche du 10 de ce mois, m'ont fait plaisir. Mais quoique vous présumiez le prince de Kaunitz tout rempli de ces opérations militaires, il n'a cependant pas laissé de me dépêcher le baron Swieten pour s'expliquer sur le concert proposé au sujet de notre démarcation en Pologne. Je l'ai admis hier à l'audience[6] pour apprendre la réponse

[1] Vergl. Bd. XXXII, 672. 673; XXXIII, 679. 680. 682; XXXV, 89. 558. 559. — [2] Bericht Dönhoffs, Stockholm 26. August. — [3] Goodrick, Stachiew und Guldencrone. — [4] Vergl. S. 1. Bericht Dönhoffs, Stockholm 19. August. — [5] Schwachheim berichtet, Berlin 24. September, über seine Abschiedsaudienz vom 17. (vergl. S. 22) an Churfürst Maximilian Joseph: „Der Monarch verstattete mir eine ... Audienz von 1½ Stunde und äusserte seine liebreicheste Gesinnungen in denen allergnädigsten Ausdrücken mit dem ausdrücklichen Auftrag, Ew. Churfürstl. Durchlaucht seiner wahren Freundschaft in denen lebhaftesten Worten zu versichern.“ [München. Geh. Staatsarchiv.] — [6] Vergl. Nr. 23314.

dont il était chargé. Elle est obligeante, mais déclinatoire, et le refrain est toujours de s'adresser à la Délégation et, en cas de contradiction de sa part, d'en soumettre la décision aux deux autres cours copartageantes. Le baron Swieten a pourtant ajouté que le ministre de sa cour à Varsovie avait ordre de ne point s'opposer à mon extension des limites, et je l'ai assuré, en revanche, que le mien avait été instruit d'observer un parfait réciproque. En attendant il est à présumer avec beaucoup de vraisemblance que, la Russie nous ayant une fois abandonné l'arrangement de cette démarcation et ayant même exhorté les Polonais à s'accommoder avec nous, il ne sera plus si difficile d'y obtenir le consentement des Polonais, et j'ai plutôt lieu d'espérer que nous trouverons bien moyen de les mettre d'accord avec nous sur ce sujet.

D'ailleurs j'ai profité de cette audience pour faire sentir au baron de Swieten qu'il n'y avait rien qui presse pour détourner la Russie des projets qu'on lui suppose contre la Suède, vu que ces projets n'existaient sûrement point, et que l'impératrice de Russie ne pensait point, à l'heure qu'il est, à se brouiller avec cette couronne. Supposé donc que le prince de Kaunitz touchât cette corde avec vous, vous n'avez qu'à lui tenir le même langage et à lui confier même que je savais de bonne part que le comte de Panin avait avoué à un de ses amis qu'une guerre suffisait à un ministre dans le cours de son ministère, et que, vouloir passer encore à une seconde, serait entreprendre trop et entrelacer son ministère de trop de peines et d'embarras[1] . . .

Federic.

Nach dem Concept.

23316. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 septembre 1774.

La déclaration de la Russie relativement à l'affaire des délimitations dont je vous ai déjà donné connaissance et par laquelle cette puissance veut faire sentir aux Polonais que, ses représentations à cet égard n'ayant rien effectué auprès de la cour de Vienne et de moi, et, ayant de fortes raisons de ne pas se brouiller avec nous, elle conseillait au Roi et à la nation de s'accommoder avec l'une et l'autre des deux puissances sur cet article,[2] vient, à ce que j'apprends par mes dernières lettres de Pétersbourg du 2 de ce mois,[3] d'être approuvée de l'Impératrice et expédiée en conséquence. Elle a dû être remise, selon ces avis, le lendemain au comte Branicki qui se trouvait congédié de la cour, et être envoyée avec des instructions analogues au baron de Stackelberg. Prêtez donc attention, lorsque les susdits ordres seront entrés à ce ministre, de quelle manière il s'acquittera pour insinuer convenablement cette déclaration et la rendre publique, ainsi qu'à l'impression qu'elle fera, pour pouvoir m'en rendre compte. Et comme son premier effet, à ce que je suppose, sera vraisemblablement celui d'engager les Polonais

[1] Vergl. S. 7. — [2] Vergl. S. 8 und 17. — [3] Vergl. S. 25.

à ne plus tergiverser sur l'arrangement des limites, et les portera à ordonner le départ de leurs commissaires pour procéder a la démarcation, je vous réitère de ne pas oublier de m'avertir a temps du départ de ceux-ci, afin que je puisse régler là-dessus celui des miens et les y envoyer également à cet effet a point nommé.[1] Je suis persuadé en attendant que, si vous réussissez, comme vous ferez votre possible, à persuader le baron de Stackelberg de s'intéresser en notre faveur dans cette affaire de la démarcation,[2] qu'elle se terminera paisiblement et sans grands débats.

Le ministre de Pologne, à qui j'ai donné hier audience,[3] s'est efforcé à me faire des représentations sur les limites telles que la carte qui vous a été adressée, les porte. Mais je lui ai répondu que, comme les trois puissances copartageantes en Pologne avaient agréé par leur convention d'observer une parfaite égalité à l'égard de leurs portions respectives, ce principe m'avait fait fixer la mienne telle qu'elle se trouvait, tout comme il avait fait agir de même les Autrichiens par rapport à la leur. Que j'aurais pu faire valoir bien d'autres prétentions encore à la charge de la Pologne, mais que je m'en étais desisté, uniquement en considération de la délimitation en question; et pour fin finale je l'ai renvoyé à la réponse faite aux remarques de la Délégation, qui contient les raisons suffisantes qui ont déterminé à régler les limites de cette sorte.[4] Je crois donc que l'arrangement de la démarcation n'exigera autre besogne de la part des commissaires que celle d'aller voir et examiner sur les lieux si les poteaux se trouvent effectivement placés aux endroits que la carte géographique indique, et que ce sera là tout ce qu'ils auront à faire.

Enfin, je vous autorise d'insinuer au sieur de Reviczky que vous avez ordre de le soutenir dans ce qui sera relatif à l'extension des limites de sa cour, et de lui dire que vous vous flattiez qu'il en aurait également d'employer ses bons offices dans ce qui pourrait regarder la mienne;[5] mais ne prenez les assurances qu'il pourra vous donner là-dessus, aussi longtemps que pour des compliments et ne vous fiez à ses paroles que lorsque vous le verrez agir rondement en conséquence.

Au reste, j'ai très bien reçu votre dépêche du 10 de ce mois.

Nach dem Concept. Federic.

23317. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A ZARSKOE-SELO.

Schreiben der Kaiserin Katharina II., Zarskoe-Selo 20. August (a. St.): „La part que V. M. veut bien prendre à la conclusion de ma paix avec la Porte,' met le comble à ma satisfaction. Je reconnais, comme je le dois, les témoignages

[1] Am 18. September unterrichtet der König, mit dem Befehl, sich bereit zu halten, General Lossow, dass die Grenzcommission seinem Vermuthen nach „wohl gegen Ende dieses Monats" zusammentreten werde. — [2] Vergl. S. 16. — [3] Vergl. Nr. 23307. — [4] Vergl. S. 15. — [5] Vergl. S. 30. — [6] Vergl. Bd. XXXV, Nr. 23245.

sincères d'amitié qu'Elle a bien voulu me donner pendant la guerre, et en particulier je La remercie des bons offices que V. M. n'a pas cessé un moment d'employer pour accélérer et préparer la conclusion de cette paix. Si j'ai marqué de la fermeté dans cette guerre, je n'ai fait qu'imiter V. M.: je La prie d'être persuadée que je n'en mettrai pas moins à manifester constamment le cas que je fais de Son alliance. J'espère que les ennemis et les envieux de la Russie, n'ayant point réussi à lui nuire, supporteront paisiblement et sans murmurer la peine que doit leur causer un événement qui ne saurait être de leur goût. La tranquillité ainsi rétablie, je souhaiterais que cela leur apprenne à éviter de la troubler à l'avenir, et pour leur en ôter jusqu'à l'occasion, je désirerais de voir finir au plus tôt les affaires des limites de la Pologne. Je crains infinement que la Porte, dès que mon armée au[ra] évacué ses provinces, se trouvant derechef voisine de la Pologne, ne soit poussée à s'ingérer dans cette affaire, qu'on lui fera envisager peut-être comme propre à rétablir son ancienne considération. C'est à V. M. comme à mon meilleur et plus fidèle ami et allié, à qui je confie ces appréhensions, désirant vivement qu'elles se dissipent par les moyens sages et éclairés que ma confiance en V. M. ne me laisse aucun doute qu'Elle n'emploiera à propos."

[Potsdam] 18 septembre 1774.

Madame ma Sœur. Une Princesse comme V. M. I. ne devrait avoir que des admirateurs. Si Elle a des envieux, Ses grands succès doivent les réduire au silence et rendre leur haine impuissante, après que l'Hellespont a porté des vaisseaux russes et que le Palus-Méotide a vu flotter leurs bannières. Les ennemis les plus jaloux d'un empire, gouverné par un génie aussi supérieur que l'est la souveraine de la Russie, n'oseront pas même former des projets contre un empire aussi formidable, et si des succès aussi vastes ne peuvent s'attribuer qu'à la fermeté de V. M. I., Elle me permettra de croire que cette qualité est originale en Elle, et que, Madame, vous n'avez besoin d'imiter personne. Je me trouverais heureux, si par de petits services j'avais pu contribuer à la splendeur du règne de V. M. I., et je L'assure avec toute la candeur possible qu'Elle me trouvera prêt en toute occasion de coopérer à tout ce qui pourra devenir utile à Son empire, comme principalement à Son auguste personne.

V. M. I. a sans doute raison de désirer que ce qui reste d'arrangements à prendre avec les Polonais, soit terminé promptement, et je crois que Sa seule volonté suffira pour mettre fin à ce qui reste à faire. J'espère qu'Elle compte assez sur ma façon de penser, pour L'assurer que, s'il survient des obstacles, ce ne sera pas moi qui les ferai naître.

On m'écrit aujourd'hui de Constantinople que la consternation et l'abattement qui règne dans cette capitale, surpasse toute expression, et que certainement il faudra que le cours de bien des années efface l'impression funeste que la dernière guerre a laissée dans l'esprit de tous les Mahométans, ce qui me donne l'espérance la plus fondée que ce ne seront point les Turcs qui troubleront la tranquillité publique. Puissiez-vous, Madame, jouir longtemps de cette paix et de toutes les félicités qui doivent accompagner la splendeur de votre règne, et puisse V. M. I. me regarder comme le premier de Ses admirateurs et le plus fidèle de Ses alliés. C'est avec ces sentiments et ceux de la

plus haute considération que je suis, Madame ma Sœur, de V. M. I. le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

23318. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 18 septembre 1774.

Mon très cher Frère. Je vous applaudis, mon cher frère, et je vous trouve inimitable;[1] car, en vérité, personne ne me déterminerait à faire le voyage de Russie, quoique je ne l'aie jamais fait. C'est un terrible pays où, dans le fond, le gros de la nation est encore très barbare. Mais la reconnaissance que j'en conserve, en est aussi d'autant plus grande. A présent, il faudra attendre, mon cher frère, que l'Impératrice vous écrive. Son voyage est résolu pour Moscou;[2] ce sera dans le mois de janvier qu'elle s'y rendra pour y prodiguer deux millions en fêtes. Ce Pugatschew lui donne plus d'occupation que vous ne pensez;[3] il a fait soulever une grande quantité de paysans entre Kasan et Moscou; il se sauve vers des déserts, quand il trouve les Russes en nombre, et il fond tout à coup d'un autre côté où personne ne l'attend. Il a communiqué son esprit de révolte dans tout ce voisinage, et l'on dit même que Moscou en est infecté, et que c'est une des raisons qui déterminent l'Impératrice de s'y rendre.[4]

Voici encore des bulletins de France.[5] Si le vieux Parlement revient, Louis XVI se sera remis le joug que Louis XV avait secoué; c'est la plus lourde faute qu'un souverain puisse commettre dans ce royaume; il ne tardera guère à s'en repentir, mais ce sera trop tard. Ceci me fait mal augurer du jugement de ce jeune homme; peut-être a-t-il de bonnes intentions, mais il agit en lourde dupe. La Reine paraît avoir quelque ascendant sur son esprit, et il sera le premier impuissant qui s'y soit laissé gouverner par une femme. Nous allons manœuvrer ici mercredi, jeudi et vendredi.[6] Cela fait, je rentre dans ma retraite et vivrai en capucin.[7] Je vous embrasse, mon cher frère, le plus

[1] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 15. September: „Je n'aurais jamais de répugnance, lorsqu'il s'agit même du moindre service, lorsque je me trouve, mon très cher frère, en état de vous le rendre; je ne pense donc plus au barbare climat de la Russie ni à la longueur d'un voyage ni à tout plein de difficultés. Mais je m'occupe entièrement de l'idée de vous être utile, et alors j'entreprendrai le voyage dans le moment que vous le désirez" (vergl. S. 5 und 20). — [2] Vergl. S. 25. — [3] Prinz Heinrich schrieb: „Je pense comme vous, mon très cher frère, que c'est un dernier feu qui est prêt à s'éteindre" (vergl. S. 21). — [4] Solms berichtete, Petersburg 26. August: L'Impératrice „croit y imposer par sa présence." — [5] Liegen nicht bei. — [6] 21. bis 23. September. — [7] Am 17. September dankt der König der Landgräfin Philippine von Hessen-Cassel für ein (nicht vorliegendes) Schreiben, mit dem eigenhändigen Zusatz: „Je vous remercie, ma

tendrement, en vous assurant de la haute estime et de tout l'attachement avec lequel je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23319. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 septembre 1774.

Mon chambellan d'Arnim à Copenhague a eu le malheur d'encourir la disgrâce de la reine Julie-Marie; ce qui a si fort indisposé S. M. contre ce ministre, c'est qu'il n'a pas assisté au souper de son jour de naissance auquel elle l'avait fait inviter.[1] Je suspends mon jugement sur ce manque d'égards de la part du sieur d'Arnim, et il faut l'entendre, avant de le condamner; mais S. M. insistant sur son rappel, je ne veux pas le lui refuser, et vous n'aurez rien de plus pressé que de me proposer un sujet propre à lui succéder. Il ne faut pas pour ce poste un génie supérieur ni de talents distingués; un jeune homme ordinaire avec un peu d'esprit et de monde fera notre affaire, et un tel sujet ne sera, j'espère, difficile à trouver.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23320. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 19 septembre 1774.

Ma chère Nièce. Je vous félicite, ma chère enfant, d'avoir fait connaissance avec l'Archiduc;[3] le portrait que vous en faites, lui est avantageux, peut-être est-il timide, peut-être a-t-il de la peine à se produire devant un monde qu'il ne connaît pas, et que le public qui ne juge pas toujours équitablement, prend pour fierté ce qui n'est au fond qu'embarras. Nous allons avoir ici un petit camp qui m'occupera pendant quelques jours.[4] Nous avons, ma chère enfant, des Anglais à revendre;[5] si vous en manquez à La Haye, nous pourrons vous en fournir, et pour les Russes, ils repassent par volée de l'Archipèle à Pétersbourg; d'ailleurs parmi tout ce que j'ai vu présentement, il n'y a rien qui mérite la moindre réflexion. Voulez-vous bien assurer le prince d'Orange de toute mon estime? C'est en vous embrassant, ma chère enfant, que je vous prie de me croire avec toute la tendresse possible, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

chère Nièce, de votre obligeant souvenir: mais ne nous reverrons-nous jamais? C'est à vous à résoudre ce problème."

[1] Vergl. S. 42. 43. — [2] Der Befehl wird am 19. September wiederholt. — [3] Vergl. S. 21. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 33. — [5] Am 19. empfing der König zwei Engländer, Hyde und Orde, und am 26. einen Grafen Visconti (nach den „Extracten für die Cabinetsvorträge" vom 19. und 24. September).

23321. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 septembre 1774.

Le voyage de Moscou étant décidé et tout le corps diplomatique résidant à Pétersbourg, sommé, selon votre dépêche du 6 de ce mois, d'y suivre la cour, il va sans dire que vous vous conformerez également à cette sommation et ferez en conséquence les arrangements nécessaires pour vous y rendre au terme fixé. Vu aussi les considérations que vous venez de m'alleguer,[1] je consens que vous me passiez en compte les frais de ce voyage, ainsi que le loyer que vous serez obligé de payer pour votre maison à Moscou; et quoique la disette actuelle des quartiers dans cette capitale les rendra naturellement plus chers qu'autrefois, j'ai cependant trop bonne idée de votre esprit économique pour trouver nécessaire de vous recommander de nouveau, dans cette rencontre, d'éviter toute dépense frivole et inutile. Je m'y attends d'autant plus que vous vous rappellerez bien, à cette occasion, que vous êtes le seul de tous mes ministres dans l'étranger que je paie aussi largement, et qui, par cela même, doit être plus réservé que les autres pour demander le remboursement de toutes ses dépenses extraordinaires.

En attendant, vous avez bien raison d'inférer de la résolution de ce voyage que le crédit du nouveau favori[2] va en augmentant, et il faut même qu'il soit déjà monté a un degré éminent, puisque son seul suffrage l'a emporté sur tous les autres qui y étaient contraires.

Quant à la résignation du comte Zachar Tschernyschew,[3] accompagnée, comme elle est, de tant de marques distinguées de la faveur de sa souveraine, il me semble qu'il a tout sujet d'être content de la manière gracieuse dont S. M. I. en a agi à son égard dans cette occasion.

Der König übersendet seine Antwort an Katharina II. (Nr. 23317) und ein Schreiben des Erbprinzen von Braunschweig an Solms.

Federic.

Nach dem Concept; die Ausfertiguug ist vom 20. September datirt.

23322. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 19 septembre 1774.

Je vous sais beaucoup de gré des prémices que votre dépêche du 8 de ce mois fournit de l'instruction du baron de Breteuil pour sa mission à la cour de Vienne.[4] Elle intéresse trop ma curiosité pour ne pas désirer d'en connaître davantage, et si vous pouvez vous en

[1] Solms berichtete, dass seit dem letzten Brande in Moskau Wohnungsnoth herrsche und der Miethspreis für das früher von ihm bewohnte Haus das Doppelte betragen werde. — [2] Potemkin. — [3] Tschernyschew hatte sein Amt als Kriegsminister niedergelegt. Solms fügte hinzu: „Le favori, par sa charge de vice-président du collège de guerre, deviendra le chef unique de ce département." — [4] Vergl. dafür S. 39.

procurer encore des notions plus détaillées, vous aurez grand soin de m'en rendre compte. Mais toutes ces finesses ne serviront rien à la cour où vous êtes. Celle de Vienne connaît trop bien ses intérêts pour en être la dupe, et notre démarcation en Pologne ne tardera pas à être arrangée définitivement; de sorte que ces nouvelles intrigues viendront même trop tard et après coup.

Au reste, je me confirme de plus en plus dans l'idée que le lord Mansfield ne s'est rendu à la cour de Versailles que pour y prendre langue sur différents objets, que l'imbécillité du lord Stormont n'a pu approfondir ou dont il n'en a pu porter un jugement solide.[1] Je me persuade même qu'il ne tardera pas d'entrer en pourparlers avec le ministère de Versailles, tant sur les différends entre l'Espagne et le Portugal que sur les affaires des colonies,[2] et qu'il verra s'il n'y a pas moyen d'apaiser les uns et les autres. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

23323. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 septembre 1774.

L'on n'a sûrement pas tort de soupçonner, selon votre dépêche du 6 de ce mois, des objets politiques dans le voyage du lord Mansfield à Paris;[3] mais, vu le secret qu'il emploie, il sera difficile de les approfondir. Autant que j'en puis juger, il me paraît vraisemblable qu'il est chargé d'accommoder les différends entre l'Espagne et [le] Portugal ou d'engager au moins la France de n'y prendre aucune part. Car, du reste, je ne vois nullement que l'Angleterre ait beaucoup à redouter de la cour de Versailles; bien au contraire, dans la situation où la dernière se trouve à l'heure qu'il est, il n'y a nulle apparence qu'elle s'engagera dans une guerre que le grand nombre de ses dettes ne lui permettrait jamais de commencer ni de soutenir avec dignité.

Au reste, le comte de Vergennes a dit au baron Goltz[4] que sa cour n'avait aucune connaissance détaillée de ce que toutes les feuilles publiques annonçaient être arrivé en Amérique entre les gouvernements espagnol et portugais; que les ambassadeurs de ces deux cours[5] venaient de lui en demander des nouvelles, pendant que lui, comte de Vergennes, avait voulu les leur demander; qu'il était apparent que le tout se réduisait à quelque plainte de contrebande dont les deux cours ne prendraient pas même connaissance; que lui en avait plus d'une fois vu arriver autant lors de son séjour à la cour de Lisbonne;[6] que ce qui

[1] Vergl. S. 24. — [2] Vergl. S. 14. — [3] Vergl. Nr. 23322. Maltzan berichtete: „L'objet est de contrecarrer la liaison de la France avec l'Espagne et la rentrée du duc de Choiseul." — [4] Das folgende nach dem Bericht von Goltz, Paris 8. September. — [5] Aranda und Souza de Coutinho. — [6] Im Gefolge seines Oheims Theodor von Chavigny, der 1740—1743 und 1746—1749 französischer Botschafter in Portugal gewesen war.

peut-être avait donné lieu à quelques-uns de soupçonner ceci comme plus considérable, était l'envoi de quelques vaisseaux portugais chargés d'armes et de munitions en Amérique, lequel envoi pouvait être pourtant fort étranger au susdit objet.

Ces propos reçoivent un degré de probabilité par les protestations que le lord Stormont a également faites au susdit baron de Goltz, que sa cour n'avait aucune autre connaissance que celle d'une chétive affaire de contrebande qui, selon les instructions dont les gouvernements des deux cours dans les Indes étaient munis, serait terminée, sans y faire intervenir leurs cours respectives.[1] Vu cependant la sensation que ces différends ont faite en Angleterre, j'ai quelque peine d'ajouter une foi entière à tout ce que ces ministres en ont voulu persuader au baron Goltz, et vous serez bien à même de l'apprécier à sa juste valeur et de me dire ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

23324. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 septembre 1774.

Il me reste encore à répondre à deux articles de vos deux dernières dépêches du 2 et du 6 de ce mois. L'un est le séjour que vous comptez de faire, le mois prochain, à la campagne, et l'autre regarde les plaintes des négociants au sujet du libre transit, accordé par mon dernier édit, mais refusé par mes officiers de douane.[2] Quant au premier, je consens que vous passiez quatre semaines à la campagne, à condition cependant que vous preniez les précautions nécessaires, afin que mon service ne souffre point par votre absence. Pour les plaintes, au contraire, des négociants, vous sentirez bien vous-même que, pour les apprécier et y remédier, en tout cas, il aurait fallu que vous m'eussiez indiqué plus particulièrement et la qualité et la quantité des marchandises dont on a demandé le transit, ainsi que le vaisseau qui les avait chargé. J'attends aussi encore ces éclaircissements de votre part pour faire examiner ces griefs et y porter le remède que le lord Suffolk attend avec raison de ma justice.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung ist vom 20. September datirt.

23325. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 septembre 1774.

Le contenu de votre dépêche du 13 de ce mois est tel que j'ai lieu d'en être satisfait.[3] Je voudrais pouvoir en dire autant de votre

[1] Bericht von Goltz, Paris 8. September. — [2] Vergl. Bd. XXXV, 534. Suffolk hatte dem Grafen Maltzan einen Brief aus Danzig gezeigt, in welchem sich Kaufleute über die Erhebung von Zoll beschwerten. — [3] Arnim berichtete über Heer und Flotte, Schulden und Handel Dänemarks und schlug die

conduite. Mais quoique j'ignore proprement en quoi vous devez avoir déplu à la Reine et au comte de Bernstorff, toujours faut-il que vous vous soyez attiré leur mécontentement, puisqu'on fait servir le prétexte de ce que vous vous êtes dispensé d'assister au souper de Fredensborg, donné à l'occasion de la fête du jour de naissance de la Reine, où vous étiez invité, pour demander votre rappel de là-bas.[1] Vous apprendrez plus amplement par mon département des affaires étrangères que j'y ai déféré et donné des ordres en conséquence pour vous relever dans votre poste.

Federic.

Nach dem Concept.

23326. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 septembre 1774.

J'ai bien pressenti les difficultés qui se présenteraient pour donner un successeur au sieur d'Arnim à Copenhague,[2] qui, pour le dire en passant, est muet comme une carpe sur le sujet de mécontentement qu'il a donné à la reine Julie-Marie. J'ai toujours entendu que le séjour à cette cour est plus cher qu'à toutes les autres, et que cette mission exige par cela même un sujet qui ait au moins quelque bien pour y subvenir. Cette considération m'engage aussi à ne pas trop balancer sur le choix à faire; et comme, selon votre rapport d'hier, il n'y a pour le présent que le chambellan comte de Redern qui soit propre à ce poste, il faudra bien s'y arrêter. Vous aurez donc soin de l'en prévenir et de préparer toujours ses instructions, lettres de créance, chiffres et tout ce qu'il lui faut pour cette mission, afin qu'il puisse être expédié du moment que je jugerai à propos de le faire partir.

Der König unterrichtet Finckenstein, dass er Maltzan vier Wochen auf das Land beurlaubt hat (vergl. S. 37).

Nach der Ausfertigung.

Federic.

23327. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 septembre 1774.

Ce n'est nullement avec plaisir que je vois par votre dépêche du 14 de ce mois que la place de maréchal de l'ordre équestre[3] destinée au prince Poninski doit tomber, après que celui-ci a obtenu la permission d'acquérir celle de grand-trésorier, en partage au prince Auguste Sulkowski. Ce dernier se trouvera par là à la tête des affaires, et vous savez que de tout temps il a pris à tâche de nous occasionner de l'embarras et d'être contraire à tout ce qui nous intéressait.

Errichtung einer preussischen Handelscompagnie für den Handel nach China und Island vor.

[1] Vergl. Nr. 23319. — [2] Vergl. Nr. 23319. — [3] Bei dem Conseil permanent.

Mais, ceci à part, n'ajoutez pas trop légèrement foi aux nouvelles mandées des frontières au régimentaire de l'Ukraine Stempkowski, comme si les Autrichiens s'étaient avancés en Moldavie du côté de Sniatyn, pour couper une langue de terre qui devrait appartenir à la Pocutie.[1] Approfondissez au préalable ce qui en est, et n'oubliez pas de me rendre compte de vos découvertes.

Ce qui continue en attendant à m'intéresser plus particulièrement, c'est l'arrangement concernant le sel. Ne perdez donc pas de vue cette affaire, mais suivez tout ce qui pourra y être relatif, avec une attention active et non interrompue.

Federic.

Nach dem Concept.

23328. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 21 septembre 1774.

Que, selon votre dépêche du 14 de ce mois, le prince de Kaunitz fasse bonne ou mauvaise mine à la paix entre la Russie et la Porte, elle n'en sera point affectée. C'est bien plutôt peine toute perdue que d'en manifester sa mauvaise humeur.[2] Elle est une fois signée, et à choses faites et passées il n'y a plus de remède. En attendant, la France pense à peu près de même à ce sujet. Elle ne peut pas digérer non plus cette paix, et le partage de la Pologne restera, de même, à cette couronne une pierre éternelle d'achoppement. Voici au moins quelques lambeaux des instructions que cette cour a données à son nouveau ministre le baron de Breteuil pour sa mission à Vienne, qui mettent surtout ce dernier article dans tout son jour et qui me sont revenus d'assez bonne part.[3]

„La cour de Versailles," dit-on, „supposant le partage de la Pologne être le fondement des liaisons qui depuis quelque temps ont rapproché les cours de Berlin et de Vienne, elle présume que, le partage arrêté, la dernière retournera à ses engagements. La première attention du baron de Breteuil, et qui doit être la règle de sa marche politique, sera de rechercher si lesdites liaisons tiennent à d'autres motifs encore; mais un des objets plus chers à la France serait moins d'attendre l'évènement du partage que de le prévenir. On estime que l'esprit d'ambition qui anime aujourd'hui les trois cours, semble rendre ce partage fort difficile. On se flatte que la paix qui vient d'être conclue, bien loin de le faciliter, ne pourra que lui être contraire. La tâche de ce nouvel ambassadeur doit être encore de démêler l'esprit de jalousie qui subsiste déjà et qui subsistera entre les cours de Berlin et de Vienne, de le fomenter adroitement et d'établir enfin des obstacles à leur intimité et à leur agrandissement."

[1] Es handelt sich um die Besetzung der Bukowina. — [2] Vergl. S. 18. — [3] Vergl. Nr. 23322.

J'espère d'apprendre encore davantage de ce morceau de la politique française, et si cela arrive, je ne manquerai pas de vous en régaler également.

Selon mes lettres de Pologne, il y a des nouvelles des frontières qui disent que les Autrichiens se sont avancés en Moldavie du côté de Sniatyn, d'où l'on prétend qu'ils ont dessein de tirer de nouvelles limites pour couper de cette principauté une langue de terre, sous prétexte qu'elle avait appartenu primitivement à la Pocutie.[1] Je vous avoue cependant que j'ai de la peine à me persuader que ces lettres soient bien véridiques. Je regarde plutôt cet avis comme inventé par quelque Polonais, et nous verrons bientôt ce qui en sera.

Enfin, je sais bien que la Russie n'oubliera pas de communiquer à la cour où vous êtes, tous les articles de sa paix avec la Porte; mais j'ai lieu de douter, en revanche, qu'elle pensera à lui en demander la garantie.

Nach dem Concept. Federic.

23 329. AN DEN RESIDENTEN GRAF CATANEO IN VENEDIG.

Potsdam, 22. September 1774.

Extract für die Cabinetsvorträge: Cataneo fragt an, „ob, da er vernommen, dass ein Unbekannter eine mit wenigem Ménagement über die gegenwärtige Umstände in Polen geschriebene Pièce in Venedig drucken zu lassen gesonnen sein sollte, sie ihm aber der Reviseur der zu druckenden Sachen bis hieher nicht erlauben wollen, auf den Fall sie doch durch den Druck publique werden sollte, er das dortige Gouvernement, die davon abgedruckte Exemplaria confisciren und wegnehmen zu lassen, requiriren soll."

Sie mögen schreiben, was sie wollen.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort.

23 330. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 septembre 1774.

Cette fois-ci, le sentiment du public sur l'apparition du lord Mansfield pourrait bien l'emporter sur le vôtre. Mes ordres du 15 et du 19 de ce mois[2] vous auront déjà appris que je ne suis pas éloigné d'y soupçonner également des objets plus importants que celui de voir son neveu le lord Stormont, et différents avis et considérations ne laissent pas de me confirmer que le vrai but de son voyage est d'approfondir mieux que son neveu le système actuel de la France et les différents desseins et projets qu'elle roule dans sa tête. En général, le jugement que vous portez sur ce phénomène dans votre dépêche du 10 de ce mois, me paraît bien léger, et la réflexion que vous faites que ce lord n'entend rien au terrain de la cour où vous êtes,[3] ne suffit pas pour

[1] Vergl. S. 39. — [2] Nr. 23 310 und 23 322. — [3] Mit dieser Begründung wiederholte Goltz seine Ansicht, „que l'oncle est venu faire visite à son neveu, et que la politique n'y est pour rien" (vergl. S. 24).

appuyer votre opinion. Un esprit aussi fin et rusé qu'est celui de ce lord, s'en met bientôt au fait, et combien de fois n'a-t-on pas vu des politiques de cet ordre pénétrer des secrets qui ont paru souvent impénétrables aux ministres résidants à la même cour. D'ailleurs il a été autrefois Jacobite et a fait quelque séjour en France dont il lui reste encore nombre de bonnes connaissances qui lui seront d'un bon secours dans sa position actuelle, et dans sa patrie il joue un des premiers rôles dans le gouvernement, jouissant de toute la confiance de son maître. Toutes ces différentes considérations fournissent donc des motifs bien puissants à présumer qu'une simple visite auprès de son neveu ne saurait appeler un homme de son rang et de son crédit hors du royaume, et que ce serait porter un jugement bien gauche sur son apparition que de ne l'attribuer qu'à un objet de cette nature et de si peu d'importance. Je me persuade plutôt de plus en plus qu'il y est venu pour voir de ses propres yeux ce qui s'y passe, pour sonder lui-même ou faire sonder par son neveu les sentiments et dispositions du ministère de France, et pour rapporter en Angleterre des connaissances plus exactes de son système politique; de sorte que vous ne négligerez point de le suivre de près et de faire tout votre possible pour pénétrer l'impression que l'état actuel du gouvernement français aura faite sur lui.

Quant aux finances, les 25 millions de livres que l'ancien contrôleur-général[1] a laissés dans le trésor royal, ne font pas un objet fort considérable pour faire jouer un rôle brillant à la France sur le théâtre de l'Europe. Aussi suis-je fort tenté à croire qu'elle n'y aspire plus à l'heure qu'il est, et qu'il ne se passera rien d'extraordinaire dans le moment présent. En effet, les affaires de Pologne sont actuellement hors de sa portée. Son intervention viendrait trop tard et n'y saurait plus apporter le moindre changement, et à moins qu'il ne s'élève des brouilleries entre l'Espagne et l'Angleterre ou entre la première et le Portugal, il y a toute apparence que l'Europe jouira encore pour quelque temps du précieux don de la paix.

Federic.

Nach dem Concept.

23331. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 septembre 1774.

Ce n'est pas que le sieur de Kwilecki me paraisse effectivement mériter une starostie, mais plutôt par manière d'acquit et pour imiter l'exemple des deux cours impériales que je veux bien déférer à la demande que vous venez de m'adresser de sa part par votre rapport d'hier. Dans cette vue, je viens, à la vérité, d'autoriser le sieur Benoît de faire, à l'instar des ministres de ces deux cours, quelques démarches en faveur

[1] Terray.

du sieur de Kwilecki, mais d'y procéder cependant avec tout le ménagement possible et surtout de n'en point faire un objet formel de négociation.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23 332. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 24 septembre 1774.

Madame ma Sœur. Les marques de souvenir de V. M. me sont infiniment précieuses. Je me fais un plaisir d'y répondre avec reconnaissance et de féliciter V. M. sur le mariage arrêté du Prince Son fils avec la princesse de Mecklembourg.[1] Je leur souhaite tout bonheur possible pour leur heureuse union, car comment ne m'intéresserai-je pas à ceux qui, Madame, vous appartiennent de si près?

La paix que la Russie vient de conclure avec la Porte, promet à l'Europe une longue tranquillité. Les affaires de Pologne sont, Madame, sur le point de s'achever, et il y a toute apparence que la Diète de pacification se terminera avant la fin de l'année. On me marque de Pétersbourg que ce Pugatschew, poursuivi par divers corps de troupes, s'était sauvé au delà du Wolga.[2] Il n'est accompagné que de 400 fugitifs, et tout ce qu'il peut entreprendre désormais, ne peut se réduire qu'à des bagatelles. Quoique les Français soi[en]t fâchés de la paix des Turcs, ils seront bien obligés de la dévorer en silence. Mais la méfiance qui règne entre eux et les Anglais, va en s'accroissant, au point que le lord Mansfield, qui joue un si grand rôle à Londres, s'est rendu à Paris pour savoir de quoi il est question;[3] car les Anglais, ayant une guerre civile avec leurs colonies, craignent la France et l'Espagne plus que jamais. Mais, après tout, plus que ces gens se craignent, et plus que l'Europe demeurera tranquille.

Je suis fâché d'apprendre que V. M. ait été mécontente de la conduite de M. d'Arnim.[4] Cela suffit pour qu'il soit rappelé. J'ai

[1] Die Vermählung des Prinzen Friedrich mit Prinzessin Sophie Friederike erfolgte am 11. October prokuratorisch in Schwerin und wurde am 21. October in Kopenhagen vollzogen. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 9. September. — [3] Vergl. Nr. 23 330. — [4] Juliane Marie schrieb, 6. September (ohne Ort): „Nous ne l'avons pas vu pendant tout le temps que nous avons été à la campagne, excepté le jour de ma naissance [4. September] où il retourna d'abord après que la cour était finie, sans qu'il resta à la table où tous les autres ministres étrangers assistèrent. Je ne saurais jamais m'imaginer que V. M. lui ait dicté cette conduite sur un faux rapport qu'il Lui aurait donné de n'être pas traité avec cette distinction qui est due à Son ministre comme à tous les autres. J'en suis réellement fâchée: car il me fait craindre par ses procédures qu'il n'est pas content, et que ceci pourrait le porter à rapporter des choses à V. M. qui ne sont pas fondées, ou [qu'il] les fait envisager avec des couleurs moins avantageuses.“ Juliane Marie schliesst mit der Bitte um Arnims Abberufung.

nommé à sa place le comte de Redern,[1] et je me flatte qu'il réussira mieux que son prédécesseur. Je lui dois cependant rendre la justice qu'il n'a rien mis dans ses relations capable de porter à la moindre mésintelligence, ni marqué les moindres choses où il eût manqué de respect à V. M., ce qui l'aurait perdu infailliblement dans mon esprit. J'espère que V. M. trouvera dans le rappel de ce ministre une nouvelle marque du désir que j'ai de Lui plaire, et qu'Elle sera persuadée de la haute considération et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23 333. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 septembre 1774.

J'ai reçu, à la suite de votre dépêche du 9 de ce mois, la réponse au mémoire du comte de Branicki[2] et l'extrait des instructions au baron de Stackelberg dans l'affaire des délimitations en Pologne.[3] Vous n'oublierez point de remercier le comte de Panin de leur communication, et je veux espérer que ces déclarations de S. M. I. contribueront à aplanir les difficultés que cette affaire a rencontrées jusques ici.

En attendant, c'est avec bien de la peine que j'ai appris les nouveaux progrès de la rébellion.[4] Il paraît par tout ce que vous m'en

[1] Vergl. S. 34 und 38. — [2] „Réponse donnée de la part de la cour impériale de Toutes les Russies à M. le grand-général comte Branicki." Darin heisst es: „S. M. I. est très persuadée que ses alliés agiront avec justice et équité dans cette négociation et sur le principe d'égalité posé pour base dans leur convention. De sa part, en déclarant à la République que, quant à elle, elle se tient strictement aux traités de cession conclus à Varsovie avec tous les trois voisins, dans tout leur contenu et au partage y dicté tel que les limites en sont fixées par lesdits traités, elle ne peut qu'exhorter la République à apporter dans la négociation, qui va se faire actuellement sur cet objet, l'esprit de sagesse et de conciliation qui puisse rapprocher plus facilement les intentions des deux parts." Vergl. S. 8. 17. — [3] „Extrait des ordres donnés de S. M. I. à son ministre plénipotentiaire M. le baron de Stackelberg à Varsovie." Stackelberg wurde beauftragt, den Polen vor allem vorzustellen, „combien il serait préjudiciable à leur patrie de tenir en suspens pour le seul alignement de ses frontières l'arrangement de ses affaires intérieures et de prolonger sa situation actuelle sous une confédération, tandis qu'elle a une forme de gouvernement plus heureuse qui l'attend, mais qui ne peut recevoir sa sanction et son activité que de la dissolution de celle-là. Vous n'emploierez pas de moindres instances auprès des ministres des deux cours alliées, en les disposant à se montrer justes, équitables et généreux et leur mettant devant les yeux le principe d'égalité entre les acquisitions des trois puissances, qui est la base primitive de leur concert." Vergl. S. 8. — [4] Solms berichtete: „L'affaire de la rébellion est dans une forte crise, et son esprit s'étend prodigieusement dans les provinces éloignées des capitales."

rapportez, qu'au lieu de diminuer, elle reprend de nouvelles forces. Peut-être cependant ne sont-ce que les derniers efforts de la fureur de Pugatschew, et que le désespoir lui fait tenter l'impossible. Toujours est-il bien à désirer qu'on trouve incessamment moyen de l'écraser, et je souhaite de tout mon cœur à la Russie des succès aussi prompts que parfaits contre ce furieux.

D'ailleurs la dernière lettre de S. M. I. à laquelle j'ai répondu par le dernier ordinaire, me paraît cacher quelque inquiétude secrète sur la fidélité de la Porte à observer religieusement sa paix;[1] mais je vous avoue que je n'y vois guère d'apparence. Tout au contraire, je me persuade, par tout ce qui me revient, que son orgueil et sa présomption sont si bien humiliés et abaissés qu'elle ne pensera pas sitôt de remuer de nouveau.

Enfin, j'attends toujours le dernier mot de S. M. I. pour le voyage de mon frère Henri.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23334. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 25 septembre 1774.

Votre dépêche du 17 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et vous jugerez très bien, quand vous vous persuadez que, cette fois-ci, toutes les finesses du prince de Kaunitz contre ma délimitation en Pologne se trouveront en défaut.[3] En effet, depuis que j'ai vu la réponse que la Russie a donnée au comte de Branicki, ainsi que l'extrait des instructions que le baron Stackelberg a reçues à ce sujet,[4] j'ai tout lieu d'espérer que tout se finira à ma satisfaction. Pour vous en convaincre, je vous dirai que l'une et l'autre de ces pièces est assez favorable et propre à faire connaître aux Polonais que la Russie n'y est nullement contraire. Or, vous n'ignorez pas que la Russie a plus d'autorité et de crédit en Pologne que moi et l'Autriche ensemble; de sorte que le consentement de la première me suffira pour me mettre à l'abri des intrigues du prince de Kaunitz, auxquelles, comme vous l'observez très bien, il ne tardera pas à renoncer, dès qu'il aura appris la résolution finale de la Russie. Mais, s'il veut attendre sa réplique aux lettres de LL. MM. II., il attendra longtemps et sera ni plus ni moins trompé dans son attente.[5]

Quant au nommé Baudan de Barabère, dont je vous ai parlé,[6] je vous dirai qu'on l'a soupçonné d'avoir colludé avec l'auteur de la

[1] Vergl. Nr. 23317. — [2] Vergl. S. 33. — [3] Riedesel berichtete: „Je ne doute pas que, voyant la résolution de la Russie de ne point se mêler davantage de la démarcation des limites de V. M. et de sa cour, ce ministre ne commence lui-même à prêter les mains à une fin définitive de cette négociation, conformément aux limites occupées par les troupes respectives." — [4] Vergl. S. 43. — [5] Vergl. S. 8. — [6] Riedesel bezweifelte, dass der in Wien verhaftete Franzose mit Baudan de Barabère identisch sei (vergl. S. 9. 10).

brochure qui a paru, il y a un an et demi ou deux ans, sous le titre de »Gazetier cuirassé«.[1] Ce soupçon lui a attiré aussi, à ce qu'on prétend, quelques mois de prison en France; et comme il y a à peu près trois ans qu'il a été à Vienne, peut-être ces différentes anecdotes pourront vous mettre sur les voies pour apprendre ce qu'il est devenu. Un autre homme qui intéresse ma curiosité, c'est un nommé Röpke, natif de Halberstadt, qui a conduit autrefois le fils du prince de Kaunitz à l'université de Leipzig. On m'a assuré que cet homme, après avoir changé de religion, se trouve actuellement à la suite de ce ministre, et qu'il est employé dans les affaires. On n'a cependant pas su me dire quelles affaires proprement lui ont été confiées, et comme il vous sera très aisé de l'approfondir, vous me ferez plaisir de donner vos soins à pénétrer si ce Röpke existe effectivement au service de la cour où vous êtes, quel est proprement son département et sur quel pied il est auprès du prince de Kaunitz.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23 335. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 25 septembre 1774.

Mon très cher Frère. Je souhaite, mon cher frère, que, si l'impératrice de Russie vous invite chez elle,[3] le temps soit moins rude qu'il commence à le devenir. Il faut s'empaqueter dans du coton, et encore n'est-ce pas assez, quand on veut au mois de décembre aller d'ici à Moscou. Enfin, votre bon cœur vous fait surmonter des obstacles qui en arrêteraient bien d'autres. On me marque que Patukin a chassé Tschernyschew, et qu'il a obtenu sa place;[4] on dit que, du caractère dont il est, il ne mettra point de bornes à son ambition. Pugatschew fait encore rage; ce n'est pas tant par ses forces qu'il se rend redoutable, que par l'esprit de rébellion qu'il sème et qu'il trouve le moyen de répandre dans les campagnes. On prétend que Moscou même en est infecté; c'est une des raisons qu'on allègue qui a déterminé l'Impératrice d'établir un temps sa résidence dans cette capitale.[5] Deux millions sont destinés pour les fêtes qu'elle donnera pour la paix. Ainsi, mon cher frère, vous serez bien fêté. Le prince Repnin est nommé pour l'ambassade de Constantinople; il ira d'abord commander l'armée que la maladie du maréchal Rumänzow et du comte Soltikow laisse sans chef.[6] Cette armée ne pourra guère revenir en Russie que vers la fin de l'année; il paraît que l'Impératrice ne la fera revenir qu'après la diète de Pologne sera terminée.

Voici, mon cher frère, des bulletins de France,[7] dont le bon mot du comte d'Artois est ce qu'il y a de meilleur. Que Choiseul revienne

[1] Vergl. S. 9. — [2] Am 5. October meldet Riedesel: „Il est chargé des affaires domestiques du prince de Kaunitz." — [3] Vergl. S. 33. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [4] Vergl S. 35. Anm. 3. — [5] Vergl. S. 33. 35. — [6] Bericht von Solms, Petersburg 9. September. — [7] Liegen nicht bei.

ou ne revienne pas, cela peut être assez égal à présent, mais je n'aurais pas voulu le voir reparaître pendant la guerre des Turcs et le partage de la Pologne; il aurait prodigieusement tracassé, et si même il n'était pas parvenu à nuire, il aurait toujours multiplié les difficultés et, par conséquent, appesanti le travail des intéressés.

On prétend que le Roi Catholique est devenu fou;[1] c'est le second.[2] Gare que cela continue, ou le trône pourra devenir l'équivalent des petites-maisons. Nous avons terminé les manœuvres pour cette année; les régiments qui se sont assemblés ici, ont fort bien fait, mais il était temps de finir, car la raison devient rude et barbare. Je vous embrasse, mon très cher frère, en vous assurant de la haute estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23336. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 26 [septembre 1774].

Mon très cher Frère. C'est en vous remerciant, mon cher frère, de la lettre de l'impératrice de Russie que je prends la liberté de vous la renvoyer. Je crois, mon cher frère, que, comme elle a là-bas des séditions à apaiser, qu'elle est peut-être bien aise de n'y point avoir de témoins, et que c'est une raison pourquoi elle vous renvoie à son retour.[3] C'est autant de gagné pour moi, et cela me procurera le plaisir de jouir de votre présence cet hiver.

J'avoue que S. M. Suédoise a bien donné lieu au mécontentement de l'Impératrice; car c'est se moquer d'elle que de lui annoncer toujours son arrivée et de ne s'y rendre jamais.[4] Souvent ces petites choses laissent de longues impressions et, dans leur temps, influent sur les grandes; mais ce n'est pas ma faute. Notre cher neveu est, de plus, brouillé avec son auguste mère. Notre sœur a voulu quitter la Suède pour s'établir en Suisse; j'ai fait ce que j'ai pu pour lui faire changer de dessein, et s'ils ne peuvent se comporter ensemble, je crois que Stralsund est le seul endroit où il convienne à notre sœur de se retirer.[5] Voilà, mon cher frère, bien de brouillamini, mais j'espère que, quand

[1] Vergl. S. 24. — [2] Auch Philipp V. († 1746) war geisteskrank gewesen. Vergl. Œuvres, Bd. 2, S. 11. — [3] Katharina II. schrieb, Zarskoe-Selo 22. August (a. St.): „Mes affaires m'appellent à Moscou . . . Ce voyage éloigne le plaisir dont je m'étais flattée de revoir V. A. R. immédiatement après la paix et même de la fêter avec Elle (vergl. S. 5). Ce me sera un motif de plus de hâter mon retour à Pétersbourg." Das Schreiben ist vollständig abgedruckt bei Krauel, Briefwechsel zwischen Heinrich, Prinz von Preussen, und Katharina II. von Russland (Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hauses Hohenzollern, Heft VIII, S. 134 f.; Berlin 1903). — [4] Vergl. Bd. XXXV, 89 und 558. 559. — [5] Vergl. Nr. 23295.

les premières vivacités seront passées, que les idées changeront, et que, de part et d'autre, le fils et la mère se radouciront.

Je prends la liberté, mon cher frère, de vous envoyer des fruits par les *Bierwagen* de Ruppin, où le maître de poste a ordre de vous les faire remettre. C'est en vous embrassant que je vous prie de me croire avec toute la tendresse possible, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23337. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 septembre 1774.

Je suis bien aise de voir par votre dépêche du 16 de ce mois que, pour éviter les murmures que l'ordonnance émanée, l'année dernière, et réitérée depuis peu touchant la réduction de l'augmentation des appointements en argent comptant et denrées des officiers de la couronne[1] pourrait occasionner, il a été résolu là où vous êtes, de la mettre simplement en exécution sans aucune publication quelconque. J'applaudis fort à pareille précaution. Le Roi ne saurait, selon moi, agir avec assez de ménagement dans ces sortes d'occasions. Son intérêt exige de ne pas augmenter le mécontentement et, par conséquent, le nombre des malintentionnés parmi ses sujets. Il ne ferait par une conduite opposée que s'attirer sans nécessité de fâcheuses affaires sur les bras et se mettre lui-même par là dans de grands embarras.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23338. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 26 septembre 1774.

Mes ordres de l'ordinaire dernier[3] vous auront déjà appris mes soupçons sur l'apparition du lord Mansfield à Paris, et il paraît par votre dépêche du 15 que vous commencez également à y entrevoir quelque objet politique.[4] Je me persuade aussi de plus en plus qu'il y est venu pour sonder les sentiments et les dispositions de la France sur les différends avec l'Espagne, quoique je doute comme vous qu'il ait été muni d'une lettre particulière pour S. M. Très-Chrétienne.

D'ailleurs vous avez raison de supposer que les différentes bisbilles entre l'Angleterre et l'Espagne ne tarderont pas d'éclater en une guerre

[1] Die künftigen Besoldungen der Hofbeamten sollten nach dem Etat von 1696 festgesetzt und die seit 1718 bewilligten Naturalleistungen ebenfalls nach dem Fuss von 1696 in Geldleistungen umgewandelt werden. — [2] Am 28. September wird Dönhoff beauftragt, einen tüchtigen Stückgiesser zu besorgen. — [3] Nr. 23330. — [4] Vergl. dafür Nr. 23339.

ouverte. Tout ce qui m'en revient, donne un grand air de vraisemblance à cette supposition, et on ne saurait disconvenir que, si les maisons de Bourbon ont envie de rompre avec l'Angleterre, c'est bien le moment le plus favorable, par les troubles dans lesquels la dernière se trouve maintenant enveloppée avec ses colonies en Amérique.

Pour ce qui est des nouveaux subsides qui se négocient pour la Suède,[1] il me semble que la France ne pourrait jamais plus mal employer son argent qu'en le prodiguant à une puissance telle que la Suède, qui ne lui sera sûrement jamais d'un grand secours. Aussi, pour le présent, la Suède n'a assurément rien à appréhender de la part de la Russie, de sorte que je ne vois pas la nécessité de lui fournir des subsides. Mais personne cependant ne peut garantir un avenir incertain.

Nach dem Concept. Federic.

23 339. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 13. September: „Tandis que le ministère britannique n'est qu'à respirer paix et tranquillité, le public l'accable de reproches au sujet de la faiblesse et timidité avec laquelle il souffre que l'Espagne maltraite, dans toutes les parties du globe, les sujets anglais, évitant d'en prendre connaissance, par crainte d'être poussé à une guerre. Quoique ces reproches ne porteront pas le ministère britannique à changer de conduite, cependant, à en juger par les mesures que prend l'Espagne, il sera difficile qu'ils n'en viennent pas à une rupture. Les affaires d'Amérique,[2] quoi qu'en disent les ministres, leur donneront encore bien de la tablature et auront peut-être des suites plus sérieuses qu'ils ne pensent."

Potsdam, 26 septembre 1774.

Je suis fort de votre avis au sujet des affaires des colonies britanniques en Amérique. Le ministère donne beaucoup au hasard, et vu l'orage qui se prépare entre l'Angleterre et l'Espagne et dont l'éclat, selon tout ce que vous me marquez dans votre dépêche du 13 de ce mois, pourrait bien ne plus être fort éloigné, la première cour risque de perdre tous ces établissements.

En attendant, voici ce qu'on me mande de Paris au sujet de l'apparition du lord Mansfield:[3]

L'apparition du lord Mansfield continue toujours à intriguer ici. On ne peut pas la croire indifférente. On le dit tantôt chargé d'une lettre particulière pour le roi de France, tantôt qu'il est venu réclamer les bons offices de la cour de Versailles dans l'affaire du Portugal. Il ne peut pas avoir remis une lettre à Louis XVI; il ne lui a pas même été présenté. Quant aux bons offices de la France envers l'Espagne, il pourrait se faire que milord Mansfield ait voulu se charger de commu-

[1] Goltz berichtete über die Verhandlungen betreffend den Abschluss eines neuen Subsidienvertrages (vergl. S. 22) und über die neuen Bedingungen, die wenig Aussicht auf dessen Zustandekommen verhiessen. — [2] Für den Aufstand der amerikanischen Colonien vergl. Bd. XXXV, 533. — [3] Vergl. Nr. 23338.

niquer au lord Stormont, son neveu, les dispositions secrètes du ministère anglais, comme aussi de lui susciter les démarches qu'il doit employer à ce sujet.

Je ne vous fais part de ces réflexions que pour vous mettre sur les voies de mieux approfondir l'objet de la mission de ce lord.

Nach dem Concept. Federic.

23 340. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION RENFNER A LA HAYE.

Potsdam, 26 septembre 1774.

J'aurais désiré qu'en faisant mention, dans votre dépêche du 20 de ce mois, de la nouvelle négociation d'emprunt entamée par la cour de Vienne à Amsterdam, dont elle prétend faire servir le produit au remboursement des obligations hypothéquées sur la Bohême, vous eussiez indiqué, en même temps, le montant de la somme entière qui doit être acquittée, aussi bien que celle qui se lèvera par ce nouvel emprunt, et vous enjoins, par conséquent, par la présente d'y suppléer à l'un et l'autre égard dans vos rapports ultérieurs.

Federic.

Nach dem Concept.

23 341. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 27 septembre 1774.

J'apprends avec plaisir votre retour à Dresde du petit voyage fait en Bohême,[1] et j'attends avec impatience le rapport que vous m'annoncez, par votre dépêche du 24 de ce mois, sur ce qui s'est passé de remarquable au camp de Prague. N'oubliez pas de me mander, à cette occasion, si vous avez été présenté ou non à l'Empereur, et, au premier cas, ce que ce Prince pourra vous avoir dit.

Federic.

Nach dem Concept.

23 342. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A BERLIN.

Potsdam, 27 septembre 1774.

Je ne sais pas trop si le terme de modicité convient aux appointements annuels de trois mille écus que j'ai accordés à mon chambellan de Keith pour sa mission à Turin.[2] Mais ce qu'il y a de très certain, c'est que c'est l'appointement ordinaire de mes envoyés aux cours du

[1] Vergl. S. 6. — [2] Nach dem Bericht der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 26. September, bat Keith, ihm im Departement der Auswärtigen Affairen die Expedition der schlesischen Angelegenheiten zu lassen, „en considération de la modicité de ses appointements".

second ordre, et que feu mon père n'a pas accordé davantage même pour les postes aux premières cours de l'Europe. Quoi qu'il en soit, je veux bien permettre qu'il puisse conserver l'expédition de Silésie et faire exercer ses fonctions pendant son absence par un autre secrétaire de ma chancellerie.

Der Schluss betrifft die Anweisung des Gehalts für Keith.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

23343. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam] 28 septembre 1774.

Ma très chère Sœur. J'ai reçu des langues de rennes excellentes, elles ne peuvent venir que de vous, ma très chère sœur. Nous nous en sommes régales en buvant cordialement à votre santé. J'ai été tenté plus d'une fois de faire passer en Suède des choses que vous aimez, mais je ne sais comment m'y prendre; car le défaut de postes dans votre royaume fait que tout pourrit à Carlscrona, avant d'arriver à Stockholm.

Voici, le Ciel en soit béni, la paix rétablie en Europe, et j'espère qu'elle pourra durer longtemps. On ne peut s'empêcher d'être alerte, quand la maison de son voisin brûle; à présent il n'y a plus d'incendie, et je me flatte que le Nord pourra reposer. Pour ce qui peut arriver au Sud,[2] ne nous regarde pas, et ce sont de ces évènements qu'on peut contempler les bras croisés.

Je souhaite, ma chère sœur, que vous goûtiez à présent de tous les agréments possibles à Drottningholm ou dans votre nouveau palais[3] qui doit être présentement achevé; pour ici, nous n'avons rien de nouveau. Ma sœur Amélie a fait une grosse maladie, mais dont, grâce au Ciel, elle est reconvalescente[4] et se porte fort bien selon son état. Pour moi, je prends quelque repos, après avoir achevé mes courses qui n'ont pas laissé que d'être assez considérables. Il paraît ici un drame sous le titre de »Louis XV aux Champs Élysées«;[5] peut-être, ma chère sœur, que vous l'aurez déjà lu. Je me recommande à votre souvenir précieux, en vous assurant de toute la considération et de toute la tendresse avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Auf Keiths Anfrage, ob er nach Turin abreisen solle, bescheidet ihn der König nach Potsdam und für den 5. October zur Audienz (nach den „Extracten für die Cabinetsvorträge" vom 1. und 4. October). — [2] Vergl. Nr. 23339. — [3] Fredrikshof (vergl. Bd. XXXIV, 291. 292). — [4] Vergl. S. 21. — [5] Das von dem König verfasste „Drame en vers" ist abgedruckt: Œuvres. Bd. 14, S. 260—275.

23344. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 septembre 1774.

Les tergiversations que, selon votre dépêche du 21 de ce mois, les Subdélégués prétendent encore apporter au règlement des limites par une réplique à la réponse faite à leurs remarques,[1] et par la réclamation de la médiation des deux cours contre la troisième, ne doivent pas vous paraître étranges. Vous connaissez d'assez longue main les Polonais pour ignorer qu'ils sont gens à difficultés et à clameurs pour la moindre chose. Mais à quoi leur servira toute l'opiniâtreté qu'ils témoignent dans cette occasion? Dès que la Russie ne s'oppose pas, comme elle n'en a aucun dessein, à l'extension en question, et que nous ne nous chicanons pas réciproquement là-dessus, il faudra nécessairement qu'ils y acquiescent de leur côté, et que les choses en restent où elles en sont, sans aucun changement à cet égard. Je me flatte donc toujours encore que, vu ces considérations, suivant lesquelles les commissaires respectifs n'auront autre chose à observer, si ce n'est que de voir si les poteaux se trouvent effectivement placés aux endroits, et non ailleurs que les cartes l'indiquent, on parviendra aisément à lever ces nouveaux obstacles et à terminer dans peu l'affaire de la démarcation.

Nach dem Concept. Federic.

23345. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 28 septembre 1774.

La course que, selon votre dépêche du 21 de ce mois, l'Empereur médite de faire cet hiver en France, peut bien n'être que l'effet du tableau ravissant que le maréchal Lacy a fait à S. M. I. des mœurs et des sociétés françaises.[2] Ce ne sera donc qu'un voyage de plaisir et de pure curiosité; et comme je suis persuadé que ce Prince y trouvera plutôt sujet de se moquer des arrangements français que de les admirer, il me semble qu'on peut regarder cette course comme très indifférente et nullement relative à quelque objet de politique.

Au reste, le prince de Kaunitz a beau feindre d'oublier les affaires de Pologne, la démarcation de sa cour ne rencontre pour cela pas moins de difficultés. Bien au contraire, selon mes nouvelles de la plus fraîche date,[3] le sieur de Reviczky trouve tout autant d'oppositions à la Délégation au sujet du Podhorce que j'en éprouve de sa part pour l'extension de mes limites; de sorte que la partie sera bien égale à cet égard entre moi et l'Autriche. Quoi qu'il en soit, j'espère toujours qu'après le retour du comte Branicki les Polonais mettront plus d'eau dans leur vin, et qu'à la fin nous ne manquerons pas de soutenir nos démarcations respectives.

[1] Vergl. S. 15. 16. — [2] Für Lacys Aufenthalt in Frankreich vergl. Bd. XXXV, 539. — [3] Vergl. Nr. 23344.

Enfin, je ne me rappelle point que vous m'ayez rendu compte de la dernière manœuvre du camp de Laxenburg, et comme je serais bien aise d'en avoir également quelque idée, vous n'oublierez pas de remplir ce vide dans le tableau que vous m'avez mis sous les yeux de ce camp.

Nach dem Concept. Federic.

23346. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 29 septembre 1774.

Je ne saurais refuser l'approbatiou que mérite l'exactitude dont vous me rendez compte de tout ce qui s'est passé au camp de Prague,[1] et vous sais, par conséquent, beaucoup de gré du journal des manœuvres[2] et des plans y appartenants que j'ai trouvés à la suite de votre dépêche du 25 de ce mois, qui vient de m'être bien rendue. Je suis très content, et il ne me reste rien à désirer à cet égard, si ce n'est que d'être instruit un peu plus précisément de la force effective des bataillons et escadrons qui formaient ce camp, et de savoir de combien d'hommes ils pouvaient être approchant. Vous aurez donc soin d'y suppléer par vos rapports suivants et de me donner sur cet article le plus d'éclaircissements que vous pourrez.

Federic.

Je veux prendre à mes gages l'homme que vous avez employé.[3] Faites un accord avec lui; il faut le garder, car il pourra nous rendre des services utiles.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23347. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 29 septembre 1774.

Votre dépêche du 18 de ce mois me fournit une nouvelle preuve de ce que j'ai avancé dans deux de mes ordres précédents[4] au sujet de l'apparition du lord Mansfield à Paris. La question qui a été agitée dans un des derniers Conseils sur la médiation de la France dans les limites du Brésil,[5] est sûrement du crû de cet Anglais, mais le refus déplaira souverainement à l'Angleterre, vu qu'elle a désiré bien vivement d'entraîner la France dans cet accommodement.

En attendant, la création d'un premier-ministre ne me paraît pas si impraticable en France, et on ne ferait même pas tant mal, d'élever

[1] Vergl. S. 49. — [2] Liegt nicht bei. — [3] Den zu den Artillerie-Manövern in Tein abgesandten Kundschafter (vergl. Bd. XXXV, 302. 405. 484. 542). — [4] Vergl. Nr. 23330. 23338. — [5] Goltz berichtete, dass im Conseil über Englands Antrag, Spanien zum Entgegenkommen gegen Portugals Vorschläge zu bestimmen, berathen und dessen Ablehnung beschlossen sei.

le comte de Maurepas à ce poste;[1] mais on prétend que le public est si préoccupé en faveur du duc de Choiseul que je ne sais qui pourrait l'emporter, et que je serais bien aise de savoir votre sentiment si vous croyez que cet ex-ministre reviendra sur l'eau ou s'il restera dans l'oubli et la retraite.

Au reste, vous ferez bien de suivre sans interruption les démarches du nouveau ministère vis-à-vis de l'Autriche, afin d'approfondir d'autant mieux sa façon de penser à l'égard de leurs liaisons et juger si la conjecture que vous avez avancée à leur égard,[2] est bien fondée et confirmée par l'expérience.

Federic.

Nach dem Concept.

23 348. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Potsdam, 30 septembre 1774.

Mon très cher Frère. Je suis entièrement de votre sentiment, mon cher frère; je suis bien aise que, pour cette fois, votre voyage de Russie soit rompu.[3] Quoiqu'il ne soit pas apparent que ces semences de rébellion éclatent pendant le séjour de l'Impératrice à Moscou, il est toujours plus sûr de n'y point être; car un étranger ne peut jouer qu'un rôle contraint et forcé pendant une telle fermentation des esprits. Je crois comme vous que ce Patuquin ne mettra aucunes bornes à sa fortune,[4] et qu'il ne sera pas aussi aisé de le disgracier qu'Orlow.[5] C'est à l'Impératrice de savoir mesurer sa conduite; si elle manque de prudence, elle en sera punie. Enfin, mon cher frère, s'il y a des hasards auxquels tous les souverains sont soumis, je pense que ceux de la Russie en ont double portion. Il n'y a qu'à se rappeler toutes les révolutions qui sont arrivées de mon temps dans ce pays, pour se figurer ce qui peut arriver encore. J'aimerais mieux être un simple gentilhomme silésien que monarque de ce vaste empire.

On vient de m'envoyer une relation détaillée avec les plans de tout ce qui s'est exécuté dans le camp de Prague.[6] Autant que j'en peux juger, ces gens auront encore beaucoup à travailler, s'ils veulent rendre leurs troupes mobiles. L'Empereur a été très mal satisfait. On dit les Bohémiens très mal satisfaits du gouvernement et l'Empereur peu aimé dans l'armée. C'est qu'il ne veut pas que les seigneurs bohémiens soient les tyrans de leurs sujets,[7] et, pour l'armée, c'est que

[1] Goltz berichtete: „L'ambition de cet homme s'élève insensiblement avec sa faveur, et il osera aspirer bientôt au rang de premier-ministre." — [2] „Que [la France] ne fera directement aucune démarche auprès de la cour de Vienne pour la rappeler à ses premières liaisons; qu'elle estimera, au contraire, être en droit de la voir venir et d'écouter ses offres." — [3] Vergl. Nr. 23 336. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 45. — [5] Vergl. Bd. XXXV, 551. — [6] Vergl. Nr. 23 346. — [7] Nach Borckes Bericht, Dresden 25. September, handelte es sich um Beschränkung der bäuerlichen Frohndienste auf 3 Tage in der Woche. Ueber das Heer meldete Borcke: L'Empereur „ménage

les paresseux sont au désespoir d'être obligés de travailler et de faire rondement leur métier.

Voici des drogues de Paris.[1] On trouve toujours dans ces nouvelles de quoi s'amuser, si l'on n'y trouve pas de quoi s'instruire. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la haute estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23349. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er octobre 1774.

Je ne suis nullement surpris de ce que, selon votre dépêche du 16 de ce mois [passé], les affaires politiques reposent à la cour où vous êtes. Après une guerre aussi longue et pénible que l'a été celle que la Russie vient de finir, il est bien naturel qu'il lui faut du temps pour remettre l'ordre dans les différentes branches de son gouvernement, et que les affaires intérieures l'occupent, dans le moment présent, préférablement aux étrangères. Peut-être aussi est-elle bien aise de se prévaloir de ce prétexte pour ne point toucher à des affaires pour l'arrangement desquelles elle ne se sent point une inclination bien forte. L'affaire de Danzig me paraît être de ce nombre, et je vous avoue mon embarras à vous dire mon sentiment sur les délais éternels qu'on apporte à y mettre la dernière main.[2] Il n'y a que la promesse solennelle de la Russie qui me tranquillise et qui me fait espérer que, quand même elle traînerait encore quelque temps en longueur, je n'y perdrai toutefois rien dans le fond. D'ailleurs je crois pourtant qu'après que la pacification de la Pologne sera en règle, il faudra bien travailler également à cet accommodement; de sorte que vous aurez grand soin de ne point négliger au moins le moment que la Diète tirera vers sa fin, pour en rafraîchir la mémoire au comte de Panin. Il se peut aussi que l'incertitude où ce ministre est sur la ratification et l'exécution de la paix avec la Porte,[3] contribue quelque chose à absorber son attention, et l'empêche à penser à cette affaire. Car pour ce qui est de la rébellion de Pugatschew, elle ne me paraît plus de cette importance qu'il y ait beaucoup à en appréhender pour la Russie. La bande de ce rebelle peut tout au plus aller encore au nombre de 400 têtes, qui, à la vérité,

si peu les officiers supérieurs et fatigue si fort et si inutilement les soldats que les uns sont aussi mécontents de lui que les autres."

[1] Die Berichte liegen nicht bei. — [2] Solms berichtete über seine vergeblichen Bemühungen, eine günstige Erklärung Russlands an den Danziger Magistrat oder wenigstens die Rückberufung Golowkins zu erlangen, „afin d'ôter aux Danzicois l'illusion d'une protection de cette cour ... Le prétexte de tant d'autres affaires fournit toujours au comte Panin des excuses pour le différer d'un jour de poste à l'autre." — [3] Vergl. S. 44.

peuvent ravager assez quelques cantons, mais dont les pillages ne sauraient jamais avoir une grande influence sur le total.

Federic.

Nach dem Concept.

23350. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 octobre 1774.

Quoique la réponse donnée de la part de la Russie au comte Branicki et ses instructions au baron de Stackelberg,[1] dont j'ai trouvé des copies à la suite de votre dernière dépêche du 24 de septembre, ne soient pas aussi décisives qu'il serait à désirer, il paraît néanmoins que cette réponse ne manquera pas d'engager les Polonais à acquiescer à la démarcation des limites telle que nous l'avons fixée. En tout cas, il faudra voir s'ils réaliseront leur résolution de s'adresser aux cours respectives pour réclamer leur médiation. Mais qu'en résultera-t-il? Vous sentez bien qu'en venant à moi, je ne saurais donner tort aux Autrichiens, vu que nous sommes d'accord, et que ceux-ci ne voudront pas m'être contraires, puisque, sans cela, je serais en droit à leur rendre le réciproque. Il ne vous reste donc qu'à observer si, lorsque cette affaire sera agitée en Diète, les Autrichiens emploieront des corruptions pour gagner les voix en leur faveur, puisque, dans ce cas, il nous faudra recourir à la même voie et en faire autant de notre côté pour obtenir également les suffrages pour nous; mais si ceux-ci ne mettent pas ce moyen en usage, il s'ensuit que nous n'aurons pas besoin de le mettre pareillement en pratique. Ainsi que cela vous soit dit pour vous régler là-dessus.

La protestation que, selon votre susdite dépêche, le comte Branicki conseille de faire faire par les commissaires polonais contre les extensions qui excéderaient la lettre des traités de cession, n'apportera ni changement ni obstacle à la chose même. Les limites pourront nonobstant tout cela être soutenues et conservées en entier, comme elles se trouvent fixées; et, de la manière que je connais les Polonais, je crois qu'il ne s'agira que de laisser passer tranquillement leur premier feu, pour les voir se rendre insensiblement d'eux-mêmes à la raison et se contenter de notre démarcation.

Je ne saurais en attendant nullement condescendre, pour le présent, à faire faire la déclaration dont vous faites mention, que je me désisterais de mon extension, dès que la cour de Vienne se désisterait de la sienne;[2]

[1] Vergl. S. 43. — [2] Stackelberg hatte zu Benoît gesagt, „que, sa cour étant sur un ton extrêmement refroidi avec celle de Vienne, le comte de Panin désirait beaucoup que V. M., par l'amitié qu'Elle portait à l'impératrice de Russie, voulût bien faire déclarer formellement par moi qu'Elle Se désisterait de Son extension, dès que la cour de Vienne se désisterait de la sienne; que l'impératrice de Russie regarderait ceci comme la plus grande attention que V. M. pourrait lui marquer, et que, si alors la cour de Vienne refusait de se prêter à cette renonciation, V. M. aurait plein droit de rester en possession de tout ce qu'Elle avait fait occuper".

pareille démarche me brouillerait infailliblement avec cette cour, et tout ce que je puis faire, c'est de consentir qu'à l'arrangement de la démarcation on insinue aux commissaires polonais que mon extension n'était qu'une suite du point fondamental adopté relativement à l'égalité du partage entre les cours copartageantes, dont je ne pouvais me désister en tant que la cour de Vienne conservait la sienne.

Je suis surpris, au reste, qu'on veuille vous chicaner sur les passeports pour les détachements envoyés acheter la remonte.[1] On ne saurait les refuser de bonne grâce, puisque ces chevaux sont à considérer comme bien de prince *(Fürstengut)*, qui dans tous les pays civilisés jouit du passage libre et de la franchise de tous droits, et qu'on m'autoriserait par une telle conduite à en agir de même vis-à-vis d'eux sur un pied de chicanes. Mon intention est donc que, pour les faire revenir là-dessus, vous leur insinuiez d'une manière convenable et sans user de menaces, les inconvénients qui résulteraient de procédés aussi peu complaisants de leur part.

Federic.

Nach dem Concept.

23351. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 2 octobre 1774.

Je ne doute nullement que le baron Swieten n'ambitionne quelque poste qui le fixe auprès de son protecteur le prince de Kaunitz; mais il s'agit de voir si sa cour trouvera convenable de satisfaire son inclination dans les conjonctures actuelles. Vous ferez donc bien d'être attentif à la retraite du vieux Binder et au successeur qu'on lui donnera selon votre dépêche du 24 de septembre dernier,[2] pour m'en rendre compte.

Pour nos affaires de Pologne, les Polonais sont fort irrités contre notre démarcation, et il n'y a point d'autre moyen de prévenir leurs chicanes ultérieures que de nous concerter, moi et la cour de Vienne, sur nos limites réciproques.

Quant au système politique de la nouvelle administration en France, il est encore bien flottant et bien éloigné d'être fixé. Il y en a cependant qui prétendent que cette couronne ne fera aucune démarche auprès de celle où vous êtes, pour la rappeler à ses premières liaisons, et qu'elle se croit, au contraire, autorisée à la voir venir et à écouter ses offres.[3] Je suspends encore mon jugement sur cette conjecture. Dès que le baron de Breteuil sera arrivé chez vous, vous saurez bientôt l'apprécier à sa juste valeur, et vous ne négligerez rien pour me dire jusques à quel point elle pourrait être fondée.

Der König lehnt die Verleihung des Titels Generalmajor an Planta[4] ab.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Branicki hatte erklärt, dass die Republik die Pferde selber für ihre Kavallerie gebrauche. — [2] Riedesel berichtete: On dit „que le vieux Binder veut se retirer des affaires, et que le prince Kaunitz destine ce poste au baron de Swieten." — [3] Vergl. S. 53. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 562; XXXIII, 639; XXXIV, 21; XXXV, 523.

23352. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 3 octobre[1] 1774.

Ma chère Nièce. Votre lettre,[2] ma chère enfant, m'a fait le plaisir que je ressens de tout ce qui vient de votre part. Il n'est pas étonnant qu'un jeune prince[3] qui n'est jamais sorti de Vienne, se trouve embarrassé dans un monde qu'il ne voit que pour la première fois, sans compter que la façon de vivre, les propos et les matières de conversation diffèrent d'un pays à l'autre; sans compter ce que peut avoir ajouté à son embarras la morgue autrichienne. Je crois que les jeunes gens de cet âge méritent quelque indulgence et ne doivent être jugés à la rigueur qu'après que leur caractère s'est entièrement développé.

Je vous félicite, ma chère enfant, d'avoir vu jouer un acteur de Paris; laissons aux Français l'avantage d'être de meilleurs comédiens que les autres, c'est un talent qu'il ne faut ni leur disputer ni leur envier. Ce prince Rezzonico[4] dont vous me parlez, ma chère enfant, est un jeune homme fort aimable; je l'ai encouragé à n'avoir point de honte d'être Sénateur de Rome moderne.

Nous attendons ici madame de Heyden[5] comme un phénomène qui vient éclairer la Basse-Saxe; tout le sexe féminin est en action pour copier ses modes et s'approprier ses belles manières; car nos Allemands disent: La Hollande est proche de la Flandre, la Flandre avoisine avec la France, ainsi madame de Heyden ne peut être qu'une poupée parisienne qui nous enrichira de modes nouvelles; voilà, ma chère enfant, les bruits qui annoncent votre ambassatrice. Vous voyez que les Berlinois ne manquent pas de préjugés favorables pour tout ce qui même vous touche de loin. Faites, je vous prie, les assurances de ma parfaite estime au prince d'Orange, et soyez bien persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23353. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 3 octobre 1774.

Votre dépêche du 22 de septembre dernier ne fournit guère matière à réponse. Je ne puis encore vous rien dire sur les affaires entre l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal.[6] Le temps seul nous apprendra ce qui en arrivera. En attendant je conviens avec vous que le désir

[1] Durch Cabinetserlass an Finckenstein vom 3. October bescheidet der König den Grafen Ragnina (vergl. Bd. XXXI, 823) zum 4. zur Audienz. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Für Erzherzog Maximilian vergl. S. 34. — [4] Vergl. Bd. XXXV, 418. 464. — [5] Die Gemahlin des holländischen Gesandten in Berlin. — [6] Vergl. S. 52.

d'éloigner toute guerre est tout aussi fort en Angleterre qu'en France. Mais cela n'empêche pas qu'elle ne puisse éclater contre les vœux de ces deux couronnes.

Ce que quelqu'un vous a dit du déplaisir de la cour de Vienne sur l'article de la Moldavie et de la Valachie,[1] me paraît sujet à caution. Ces deux principautés retournent à la Porte, sans que j'aie entendu que cet article renferme quelques liaisons particulières à la Russie; de sorte que j'ai tout lieu de supposer qu'on vous en a donné à garder.

Federic.

Nach dem Concept.

23354. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 octobre 1774.

Vous avez raison dans votre dépêche du 20 de septembre dernier. La tournure que prendront les bisbilles entre l'Espagne et le Portugal, est encore cachée sous un voile épais, que le temps seul est capable de lever. En attendant, je sais que votre lord Mansfield a sollicité la France de se charger de la médiation entre ces deux couronnes, mais que jusques ici elle n'a pas voulu y entendre.[2]

Les affaires des colonies britanniques sont également encore très compliquées, et il faudra voir comment elles se décideront.[3] C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

23355. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 3 octobre 1774.

Je vous remercie des observations[4] que vous venez de m'adresser en suite de celles de votre précédente dépêche du 25 de septembre dernier. J'en suis également très content et désire par cela même à garder l'homme dont je vous ai déjà parlé dans mes ordres antérieurs.[5] Tâchez donc de l'engager et de l'attacher entièrement à mon service. Du reste, je vois par ce que vous en mandez, que les régiments en

[1] „Que la cour de Vienne aurait mieux aimé qu'elles fussent restées ou tout-à-fait indépendantes ou même continuées avec les liaisons vis-à-vis de la Porte, plutôt que de les voir liées à la Russie en aucune manière." Durch den Frieden wurde beiden Donaufürstenthümern Amnestie und Religionsfreiheit, Befreiung von allen Abgaben für zwei Jahre, Ermässigung des Tributes und der russischen Regierung das Recht gewährt, sich durch ihren Gesandten in Konstantinopel nöthigenfalls für diese Fürstenthümer zu verwenden. — [2] Vergl. S. 52. — [3] Maltzan berichtete: „Les colonies paraissent plus unies et plus animées que jamais. Si le ministère continue à poursuivre par des mesures violentes et ne choisit [pas] des remèdes doux et fermes, il est à parier qu'ils en viendront à une rébellion ouverte." — [4] Liegen dem Bericht Borckes nicht bei. Sie betreffen das Lager bei Prag (vergl. S. 52). — [5] Nr. 23346.

Bohême ont été de beaucoup plus forts et plus complets que je ne le supposais.[1] C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

23356. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 4 octobre 1774.

Votre dépêche du 1er de ce mois vient de m'entrer, et tout ce que j'ai à vous dire en réponse sur son contenu, se borne à ce qu'il faudra voir, tant par rapport à la consistance que pourra prendre l'établissement projeté d'une banque en Saxe, qu'à l'égard de l'article de l'exclusion à donner à tout prince étranger au trône de Pologne, de quelle manière les états du pays, lorsqu'ils se trouveront assemblés, arrangeront les choses au premier égard, et ce que la diète de Pologne statuera quant au second,[2] et attendre ainsi du temps les éclaircissements sur ces deux objets.

Federic.

Nach dem Concept.

23357. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 octobre 1774.

La crainte que, selon votre dernière dépêche du 27 de septembre, le séjour des troupes suédoises près de Malmae doit avoir inspirée là où vous êtes,[3] est véritablement surprenante. Ce n'est pas leur nombre qui devait donner de l'alarme ; il était trop peu considérable pour cela, et l'on a eu certainement grand tort de prendre de l'ombrage et des soupçons sur ce campement qui, dans le fond, ne signifiait absolument rien.

Il en est de même des nouvelles dont vous faites mention d'un échange projeté du duché de Lauenburg contre la principauté de Halberstadt entre moi et le roi d'Angleterre. Ce sont des rêveries toutes pures qu'on débite là-dessus. Il n'a jamais été question de pareilles propositions auxquelles on n'a pas pensé, et je ne sache pas d'avoir entendu que la régence de Hanovre se soit avisée de faire des observations sur

[1] Am 8. October fordert der König Aufklärung über die Stärke der Infanterie-Bataillone im Prager Lager: „Les listes que j'ai reçues, les font monter chacun à 720 hommes; mais ceux des camps de Hongrie et de Laxenburg n'[ont] pas, à ce que je sais, passé les 400 têtes." — [2] Nach Borcke schmeichelte man sich in Sachsen mit der Hoffnung, dass das Gesetz über den Ausschluss aller fremden Fürsten vom polnischen Thron auf dem Reichstag nicht zur Annahme gelangen würde. — [3] Arnim berichtete: „La crainte panique qu'a eue cette cour pendant le séjour des troupes suédoises dans son voisinage, s'est bientôt changée en joie immodérée, à leur départ, jusque là qu'on a cru avoir remporté sur les Suédois les victoires les plus signalées; tant il est vrai que l'imagination du Danois est frappée."

une chose qui n'existe pas.[1] Vous pouvez donc, en cas qu'on vous en parle, les contredire en toute sûreté et les déclarer hardiment pour controuvées et fausses.

Federic.

Nach dem Concept.

23 358. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 octobre 1774.

Le comte de Panin n'a pas tort de présumer, selon votre dépêche du 20 de septembre, que, notre démarcation en Pologne étant une fois décidée, tout le reste de l'arrangement des affaires de ce royaume ne nous arrêtera pas longtemps. D'autant plus aurait-il été à souhaiter que ce ministre eût mis plus de nerf dans la déclaration qu'il a faite de la part de sa cour sur le premier article,[2] et qu'il n'y eût pas laissé la moindre espérance aux Polonais dans leur opposition. Tout concourt à me persuader qu'une telle déclaration ferme et nerveuse aurait rendu les Polonais plus dociles, et si elle avait eu lieu, l'arrangement de nos limites aurait sûrement eu un succès plus rapide et serait peut-être déjà fait à l'heure qu'il est. Mais ces républicains, trouvant dans cette déclaration ou se flattant d'y trouver encore quelque apparence de protection de la part de la Russie, commencent déjà à reprendre un ton haut et paraissent éloignés plus que jamais de se prêter à notre démarcation, ainsi que le comte de Panin ne tardera pas de se convaincre par les rapports du sieur de Stackelberg, qui, selon toute apparence, lui confirmera tout ce que je viens de vous dire à ce sujet. Quoi qu'il en soit, voici le nœud de toute cette affaire. Comme il est décidé et hors de toute contestation que la cour de Vienne ne rendra pas un pouce de terrain de sa démarcation, il est tout aussi certain que ce ne seront point les Polonais qui la feront ou pourront la faire désister de ses prétentions. Or, la Russie ayant une fois déclaré que son intention n'était nullement de se brouiller pour l'amour de cette démarcation avec cette cour, il ne lui reste absolument d'autre parti à prendre que de lui laisser aller son train, pour la voir finie d'autant plus promptement, sans y intervenir en faveur des Polonais. Si, au contraire, elle ne suit pas ce plan, rien de plus certain que de voir traîner les affaires de Pologne en longueur et l'Autriche ni plus ni moins inébranlable dans son dessein de se maintenir dans ses possessions actuelles. Ce pronostic me paraît si bien fondé que je provoque hardiment à l'expérience, qui ne tardera point de le confirmer.

[1] Arnim übersandte die Abschrift einer von der hannöverschen Regierung auf Befehl König Georgs III. aufgesetzten Denkschrift: „Bedenklichkeiten der hannoveranischen Regierung bei dem Tausch vom Herzogthum Lauenburg am König von Preussen." — [2] Vergl. S. 43.

En attendant, la persévérance du comte de Panin dans le dessein de se retirer du ministère après la fin de ces affaires et de celle de Pugatschew,[1] me fait une peine infinie, et il serait fort à souhaiter pour mes intérêts qu'un ministre aussi bien-intentionné restât toujours à la tête des affaires de la cour où vous êtes. Mais supposé qu'il mît effectivement ce dessein en exécution, je serais bien aise de savoir d'avance qui pourrait être choisi pour son successeur; de sorte que vous me ferez plaisir de me dire sur qui à peu près vous croyez [que] le choix de S. M. I. pourrait bien tomber.

Au reste, je n'aurais pas été fâché, si le voyage de Moscou n'eût point dérangé celui de mon frère Henri à Pétersbourg;[2] je conviens cependant que c'est un fort long chemin que mon frère aurait eu à faire, et je ne doute pas qu'il ne se conforme aux désirs de S. M. I. et n'y apporte le délai qu'elle jugera à propos d'y mettre. Je m'en rapporte à la lettre qu'il aura l'honneur d'écrire à cette grande Princesse en réponse à la sienne, et en attendant j'ai encore une commission particulière à vous donner pour le comte de Panin qui regarde le prince héréditaire de Hesse-Darmstadt. Feu la Landgrave sa mère m'a allégué différents motifs sur lesquels je m'expliquerai un jour plus amplement, qui lui faisaient désirer que ce Prince prolongeât son séjour à la cour où vous êtes; de sorte que le comte de Panin m'obligerait de nouveau, s'il pouvait répondre à ces désirs maternels et arrêter encore quelque temps ce Prince à la cour de sa souveraine. Vous aurez même soin d'en parler en mon nom à ce ministre et de lui expliquer le motif qui m'engage à lui faire cette réquisition.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

23359. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 3. September: Die Pforte hat mir „den förmlichen Antrag gethan, E. K. M. in ihrem Namen beikommende fünf Articul aus dem Friedenstractat mit ihren dabei gemachten Anmerkungen, wie und auf was Art jeder Articul gemildert werden könne, zu überschicken,[4] mit dem

[1] Solms fügte dieser Mittheilung hinzu: „Les fréquentes variations de sa cour lui déplaisent et lui font faire des réflexions sur l'instabilité de la faveur et du crédit, et s'étant trouvé lui-même dans le cas de l'éprouver deux fois, il regarde comme une règle de la prudence de se mettre à l'abri, pour s'épargner une troisième épreuve." — [2] Solms berichtete: „L'Impératrice craint d'incommoder ce Prince et de le trop fatiguer en lui faisant faire ce long chemin, et elle se trouve même embarrassée de le loger convenablement là-bas. J'ai lieu de croire que, dans une lettre qu'elle m'a fait remettre dernièrement, elle ait écrit elle-même à ce sujet à S. A. R., et qu'elle l'ait prié de différer ce voyage jusqu'au retour de S. M. I. à Pétersbourg" (vergl. S. 46). — [3] Der obige Erlass wird am 4. October abschriftlich an Finckenstein übersandt. — [4] Die Artikel betrafen die Unabhängigkeit der Tartaren, die freie Schiffahrt auf den türkischen Meeren, die Donaufürstenthümer (vergl. S. 58. Anm. 1), die Abtretung von Jenikala, Kertsch und Kinburn und die Zahlung einer Kriegsentschädigung an Russland.

dringenden Ansuchen, diese Articuls in Erwägung zu nehmen und bei Russland es dahin zu bringen, dass solche auf alle mögliche Art gemildert werden mögen . . . Der Reis-Effendi hat mir dabei zu erkennen gegeben, dass die Pforte auch die Kron England ersuchen wolle, sich ebenfalls bei Russland dieser Sache wegen zu interessiren, und alsdann zu seiner Zeit würde die Pforte E. K. M. mit England gemeinschaftlich requiriren, den Friedenstractat zwischen ihr und Russland zu garantiren; sonst aber würde sie weder den wiener Hof noch einige andere Mächte zur Garantie ersuchen."

Potsdam, 5. October 1774.

Die Pforte besinnt sich freilich zu spät, um die Eurem Bericht vom 3. Septembris angehängte Einschränkung der fünf Articul ihres Friedens mit Russland annoch zu erhalten. Einmal ist der Tractat geschlossen, und Russland wird sich natürlicher Weise an den Buchstaben desselben halten wollen; Ich sehe auch nicht ab, dass nach diesem Schluss fremde Mächte mit guter Manier dazwischen kommen und auf dergleichen Milderung der Friedensbedingungen bei Russland antragen können. Die Garantie aber dürfte der Pforte so wenig von Engelland als Oesterreich versagt werden. Indessen ist doch Mein Wille, dass Ihr vor der Hand dieselbe mit dem Euch geschehenem Antrag nicht ganz und gar abweisen sollet. Vielmehr könnet Ihr derselben darunter noch einige Hoffnung lassen, ohne jedoch derselben darüber etwas mit Gewissheit zu versichern.

Friderich.

Nach dem Concept.

23360. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 octobre 1774.

Vous serez surpris, tout comme moi, de la proposition singulière de la Porte que renferme la dernière dépêche de mon major de Zegelin du 3 de ce mois [passé],[1] dont je vous adresse ci-joint la copie. Je la soumets entièrement à la décision de la cour où vous êtes, et pour cet effet vous aurez soin de la communiquer, tout de suite, au comte de Panin et de le prier de ma part de m'instruire bientôt de la réponse que S. M. I. sa souveraine désire que je fasse parvenir à la Porte. Ce ministre y observera encore combien celle-ci incline à y faire intervenir également l'Angleterre; mais, pour moi, je m'en garderai bien, à moins que ce ne soit de l'aveu de mon alliée l'impératrice de Russie.

Nach dem Concept.

Federic.

23361. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 octobre 1774.

Les rapports du baron de Stackelberg sur la nécessité d'employer plus de vigueur pour l'arrangement de la démarcation des limites en

[1] Vergl. Nr. 23359.

Pologne et des affaires en général de ce royaume feront sûrement plus d'effet sur sa cour que tout ce que l'Autriche et moi pourrons lui dire à ce sujet. Confiez donc, par cette raison, à ce ministre tout ce que vous venez de me mander là-dessus par votre dépêche du 28 de septembre dernier,[1] pour qu'il soit en état d'en informer sa cour et la disposer par les motifs qu'il lui démontrera, à l'autoriser d'agir avec plus de fermeté envers ces gens. Je sais que cette puissance désire sérieusement, à l'heure qu'il est, de voir la fin de toutes ces affaires, de sorte qu'il est à croire que, si elle est instruite de toute l'opiniâtreté que les Polonais montrent pour y mettre la dernière main, elle se déterminera à employer des mesures plus convenables pour les y porter. Il est certain qu'on n'avancera pas avec eux par des compliments, et que, pour achever une bonne fois toute la besogne que vous avez encore sur les bras, il faudra nécessairement recourir aux moyens que vous proposez.

J'ignore, au reste, les dédommagements qu'on aurait à prétendre de moi, dont vous parlez dans la susdite dépêche,[2] et ne comprends pas ce que vous voulez dire par là. Expliquez-vous donc plus clairement sur cet article, car je ne sache pas qu'on ait rien à me demander. En attendant, vous ne laisserez pas d'informer également le baron de Stackelberg de toutes les injustices criantes dont vous faites mention, que différentes commissions ont commises envers des particuliers, afin qu'il soit au fait de la manière d'agir de ces gens, surtout envers mes sujets. Vous observerez enfin de mêler ce ministre dans toutes les affaires en général là où vous êtes, afin qu'il ait connaissance de tout et soit par là à même de pouvoir en rendre compte à sa cour, puisque, comme je vous ai dit ci-dessus, ses rapports feront impression et fructifieront infiniment plus auprès de sa cour que tout ce qui pourrait lui revenir d'ailleurs.

Federic.

Nach dem Concept.

23362. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 5 octobre 1774.

Le duc de Choiseul ne sera pas remis sitôt à la tête des affaires que l'on paraît présumer à Vienne, selon votre dépêche du 28 de sep-

[1] Benoît erläuterte die Nothwendigkeit für die drei Mächte, energische Maassnahmen in Polen zu ergreifen, da die Verhandlungen keinerlei Fortschritte machten und bereits die Rede von einer neuen Verlängerung des Reichstages sei. — [2] Benoît berichtete: „Il se commet des injustices affreuses et pleines d'horreur à différentes de ces commissions particulières qu'on a établies pour décider des différends entre des particuliers . . . Plusieurs des sujets de V. M. en ont déjà été la proie." Benoît hat sich bei dem Krongrosskanzler beschwert und bittet um Anweisung einer Summe „pour des dédommagements quelconques, avant que ceux des nôtres qui ont été visiblement lésés, . . . n'aient obtenu justice".

tembre.[1] Tout le ministère de Versailles est contraire à cet ex-ministre; de sorte qu'il n'y a guère à appréhender pour son retour. Supposé cependant qu'effectivement il ait lieu un jour, il ne pourra au moins plus traverser nos arrangements en Pologne, qui, dans cet intervalle, seront, j'espère, entièrement finis, et, à quelques tracasseries près qu'il fera, soit avec l'Angleterre, soit avec l'Espagne, je ne vois pas même que le reste de l'Europe se ressentira beaucoup de son rétablissement . . .

Nach dem Concept. **Federic.**

23363. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 octobre 1774.

Les apparences de guerre entre l'Espagne et le Portugal ou l'Angleterre même,[2] dont vous continuez à m'entretenir dans votre dépêche du 25 de septembre, sont toujours un sujet qui intéresse ma curiosité et mérite toute votre attention. Aussi ne négligerez-vous point d'avoir l'œuil toujours ouvert sur la tournure que leurs bisbilles actuelles pourraient prendre, quoique, dans le fond, je ne vois pas qu'il y ait beaucoup à appréhender pour la tranquillité de l'Europe, qui, autant que j'en puis juger, ne sera guère affectée de ces troubles dans les Indes.

Mais vous avez bien tort de soutenir toujours que le lord Mansfield n'est venu en France que pour voir son neveu. Un homme de son importance n'aura sûrement pas quitté l'Angleterre, qu'il gouverne, pour une pareille visite de cérémonie. Je sais plutôt, ainsi que je vous l'ai déjà marqué, que le but de son voyage a été d'approfondir la façon de penser de la cour de Versailles sur les différends entre l'Espagne et le Portugal,[3] de sorte que vous ferez bien de ne point apprécier son apparition si fort à la légère et de mettre plus de solidité et de sens rassis dans vos jugements à l'avenir.

Pour ce qui est des affaires de Suède,[4] je me persuade de plus en plus que le Roi n'a rien à craindre de la part de la Russie; mais ce Prince ne me paraît pas à blâmer, s'il tâche de profiter des appréhensions de la France, pour obtenir de plus gros subsides. L'état de ses finances peut lui en servir d'excuse. Il lui manque jusques à 700 000 écus par an pour faire face à ses dépenses ordinaires,[5] et il sera bien aise, si la générosité de la France veut les lui fournir.

[1] Riedesel berichtete: „On parle beaucoup d'ailleurs de la possibilité que le duc de Choiseul gagne enfin le dessus en France et reçoive de nouveau la direction des affaires." — [2] Vergl. S. 52. — [3] Vergl. S. 47. — [4] Goltz berichtete: „Si les craintes de la France sur des mouvements de la Russie contre la Suède viennent à diminuer, les prétentions de la cour de Suède paraîtront fort chères à celle-ci et ne pourront que reculer la conclusion du traité (vergl. S. 48), à moins que le roi de Suède ne diminue ses demandes: ce qui serait au contraire, si le roi de Suède était fondé dans ses craintes." — [5] Vergl. S. 20.

D'ailleurs, malgré tous les mouvements que des nouvelles arrivées chez vous de Constantinople prêtent au Divan sur le parti à prendre pour la ratification du traité avec la Russie,[1] ils ne sont plus guère à appréhender. Ce traité étant une fois conclu et signé, il n'y a plus rien à changer, et quand même le ministère de Versailles aurait envie de figurer de nouveau sur le théâtre politique, ce ne sera apparemment pas dans les affaires du Nord, mais plutôt dans celles du Sud où il tâchera d'éprouver ses forces et son influence.

En attendant on commence de nouveau à parler du retour du duc de Choiseul,[2] et s'il a effectivement lieu, j'ai bien des raisons pour me persuader que son rétablissement ne plaira pas trop à la cour de Vienne.

P. S.

Il y a un nommé Jacques Marie Bertrand d'Étalonde qui, sous le nom de Morival, est entré officier dans les régiments de Wesel. Il a été, comme enfant, impliqué dans cette affaire malheureuse de La Barre à Amiens.[3] Il s'est sauvé alors, et comme ce pauvre garçon souffre d'une étourderie de jeunesse qui le fait exclure de la succession paternelle, voyez ce que pourra faire pour lui le nouveau chancelier de France,[4] et si des lois dignes des Visigoths[5] ne s'opposent pas à ce que je demande pour lui.

Federic.

Nach dem Concept; das in der Ausfertigung eigenhändige Postscript nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23364. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 octobre 1774.

Je ne doute pas un instant que tout ce que vous m'alléguez, dans votre dépêche du 1er de ce mois, pour votre justification,[6] ne soit conforme à la plus exacte vérité; aussi n'ai-je rien en mon particulier à votre charge, je suis, au contraire, content de vous et de vos services et n'ai pas hésité un moment de vous excuser moi-même auprès de la

[1] Vortheile, die die Türken in der Krim über die Russen davongetragen hatten, sollten nach Goltz einen Umschlag der Stimmung verursacht haben. — [2] Vergl. Nr. 23362. — [3] Vielmehr Abbeville. La Barre, Étalonde und ein dritter junger Mensch hatten 1765 dort ein Crucifix verstümmelt; sie sollten ferner eine vorüberziehende Procession in auffälliger Weise nicht gegrüsst haben. La Barre ward verurtheilt und 1766 hingerichtet. Étalonde flüchtete und trat unter dem Namen Morival in preussische Kriegsdienste. Die obige Weisung an Goltz erging auf Fürsprache Voltaires. Vergl. Publikationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven, Bd. 86, S. 298. 299. 305 (Leipzig 1911). — [4] Miromesnil. — [5] Anspielung auf die lex Visigothorum. — [6] Arnim rechtfertigte sein Fernbleiben von der Abendtafel am Geburtstag der Königin-Wittwe Juliane Marie (vergl. S. 42) mit seinem leidenden Zustand. „Il n'y a que les intrigues du comte de Bernstorff qui aient pu lui suggérer des idées qui ne tendent pas moins qu'à ma ruine."

Reine douairière. Mais vous sentez bien que, quoique ce qui vient de vous arriver, me fasse réellement de la peine, cependant je ne saurais en agir autrement que je fais, à votre égard. L'usage est reçu une fois que, dès qu'une cour fait tant que de demander le rappel d'un ministre, celle que cela regarde, y défère. Par cette raison, je n'ai donc pu que condescendre à vous rappeler et de donner des ordres en conséquence. C'est le comte de Redern qui est nommé pour vous succéder.[1] Il se prépare pour son départ, et vous pourrez en conformité prendre vos mesures pour le vôtre.

Federic.

Nach dem Concept.

23 365. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 7 octobre 1774.

Mon très cher Frère. Je suis fort de votre sentiment, mon cher frère, sur le sujet du roi de Suède.[2] Il est trop léger, et il traite les affaires de politique avec les petites fourberies qu'il a été accoutumé d'employer aux Diètes; mais ce qui peut être d'usage en de petites choses, ne convient point aux grandes. Je crains qu'il ne se repente un jour de sa conduite. Vous serez peut-être curieux de savoir la raison qui l'a empêché d'aller à Pétersbourg. Les Français lui ont fait accroire que, s'il entreprenait ce voyage, les Turcs ne s'intéresseraient pas pour sa sûreté dans la paix qu'ils feraient avec les Russes,[3] et il voit à présent qu'il n'a pas été question de lui dans ce traité.

Voici des bulletins de France,[4] où l'on vous fait votre paquet, mon cher frère, comme souvent vous aurez vu qu'on m'a drapé de même. Je souhaite que ce soit le plus grand mal qui vous arrive de votre vie; vous pourrez vous en consoler. Si je vois que les fruits de Sanssouci vous sont agréables, je prendrai la liberté de vous en envoyer par la même occasion. Ils n'ont d'avantage sur les autres que la chaleur que leur donnent les fenêtres.[5] Je suis avec toute la plus parfaite estime et une tendresse infinie, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

23 366. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 octobre 1774.

Si, d'un côté, je suis bien aise que la Russie est d'accord avec moi au sujet de notre démarcation en Pologne, le comte de Panin peut

[1] Durch Cabinetserlass an Finckenstein vom 7. bescheidet der König für den 8. Redern nach Potsdam, „afin de lui donner encore quelques directions particulières pour la conduite qu'il aura à tenir à cette cour". — [2] Vergl. S. 46. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 29. — [4] Liegen nicht bei. — [5] Der Treibhäuser.

être persuadé et vous n'avez qu'à l'assurer, de l'autre, que je connais trop bien la façon de penser de la cour de Vienne pour avoir de la confiance dans ses paroles et dans ses démarches. Tout ce qu'il y a à considérer dans cette négociation, c'est qu'il faut, de toute nécessité, s'y prendre de façon qu'on puisse la mener à une heureuse conclusion, sans fournir à cette cour la moindre occasion de se cabrer et de se brouiller ouvertement avec nous. Vous ne discontinuerez donc point de revenir à ce texte avec le comte de Panin aussi souvent que l'occasion s'en présente, et de le lui bien expliquer encore en réponse à ce que ce ministre vous en a dit tout nouvellement, selon votre dépêche du 23 de septembre dernier.[1] Vous y êtes déjà autorisé par différents ordres précédents, et par les motifs que je vous y ai allégués, vous n'aurez nulle peine de lui faire sentir combien il est convenable d'user de ménagement vis-à-vis de cette cour et de prévenir, dans les conjonctures actuelles, toute brouillerie avec elle.

En attendant, la Délégation en Pologne procède toujours avec une lenteur extraordinaire dans la décision des affaires de sa compétence; elle en a encore un si grand nombre sur les bras que je commence à douter beaucoup que cette démarcation de nos limites ait encore lieu cette année-ci. Pour couper cependant court à toutes ses lenteurs, j'ai chargé mon ministre à Varsovie de leur déclarer tout net, dès qu'ils lui en parlent, que je saurais d'autant moins condescendre au moindre retranchement de mes limites que la cour de Vienne ne voulait absolument rien céder des siennes.

Quant à Pugatschew, les nouvelles que vous m'en annoncez,[2] donnent tout lieu à espérer qu'il arrivera dans peu des deux choses l'une: ou qu'il tombera enfin entre les mains des Russes ou que ceux-ci le chasseront entièrement hors du pays et lui fermeront la rentrée pour jamais.

Au reste, je trouve trop de plaisir à obliger S. A. I. le Grand-Duc pour ne pas saisir avec empressement l'occasion que votre apostille me fournit de lui en donner une nouvelle marque par le congé que j'ai fait expédier tout de suite au wachtmeister Zorn de mon régiment de Seelhorst,[3] et que je vous adresse ci-joint en original pour le remettre à S. A. I. avec un compliment bien affectueux de ma part.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Panin hatte die Warnung wiederholt, que la cour de Vienne „ne pense seulement qu'à l'arrangement de ses propres affaires, sans s'embarrasser de celles des autres". — [2] Nach Solms war es Pugatschew nach einer neuen Niederlage nicht gelungen, über die Wolga in die Steppen zu entkommen, sodass Aussicht bestand, ihn einzuschliessen und abzufangen. — [3] Zum Uebertritt in russische Dienste. — [4] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus einem Gesuch des Fürsten Gallean um nochmalige Fürsprache des Königs

23 367. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 9 octobre 1774.

Je crois ne pas me tromper en attribuant le soin du prince de Kaunitz de se rapprocher de vous, et dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 1er de ce mois,[1] à l'expérience qu'il a faite que sa cour n'a effectivement point autant de partisans en Pologne qu'il a d'abord présumé. Ce qu'il y a de certain au moins, c'est que l'on y est tout autant et même plus animé contre l'extension de ses limites que contre la mienne; de sorte que, si ce ministre veut soutenir ses possessions en plein, il ne faut pas mettre des entraves aux miennes, mais aller plutôt d'un parfait concert dans notre démarcation réciproque et nous prêter la main, l'un à l'autre, pour défendre nos limites actuelles.

Pour les dispositions de la nouvelle administration en France, elle paraît pencher à resserrer ses liaisons avec l'Espagne plutôt qu'avec la cour où vous êtes; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'elle ne le fait que dans l'idée que cette dernière sera bien obligée de la rechercher d'elle-même. Tout ce qu'il y a, c'est que je suis plus que persuadé que le baron de Breteuil n'y sera pas longtemps sans se brouiller, et que le prince de Kaunitz aura besoin de toute sa hauteur pour le tenir dans les justes bornes qui conviennent à un ministre étranger.

Au reste,[2] je serais bien aise, si vous pouviez pénétrer sous main et sans la moindre affectation si les papiers et les autres effets de feu mon général baron de La Motte Fouqué, qui ont été perdus à la prise de Glatz,[3] dans la dernière guerre, ont été mis quelque part en dépôt. Vous n'oublierez donc pas de vous y employer de votre mieux et sans témoigner trop d'empressement ou d'y être autorisé de ma part, et vous aurez soin de me rendre ensuite compte du résultat de vos recherches.

Nach dem Concept. **Federic.**

---

in Russland für die Verleihung des Andreas-Ordens (vergl. Bd. XXXV, 71. 327. 369. 370) findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort, Potsdam 7. October: „Compliment. Ich könne der Kaiserin nicht anmuthen, gegen ihre Gesinnung Ordens zu vertheilen."

[1] Riedesel berichtete: „Kaunitz ne parle point de l'affaire des limites envers moi, mais depuis quelques jours il me recherche singulièrement, ce que j'interprète en faveur du gracieux accueil que V. M. a daigné faire au baron de Swieten dans la dernière audience qu'Elle lui a accordée" (vergl. Nr. 23 314). — [2] Das folgende veranlasst durch ein Gesuch des Sohnes des am 3. Mai 1774 verstorbenen Generals Fouqué (nach dem „Extract für die Cabinetsvorträge"). Ueber einige schon in den Jahren 1767, 1771 und 1772 erschienene Sammlungen von Proben aus dem in Glatz erbeuteten, heute im K. u. K. Kriegsarchiv in Wien aufbewahrten Schriftwechsel Fouqués vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, Bd. XX, S. XVI. — [3] Am 26. Juli 1760.

23368. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 octobre 1774.

Vous avez bien fait de vous acquitter, en conformité de mes ordres, des insinuations à faire à la Reine douairière,[1] et j'approuve parfaitement la manière dont vous vous y êtes pris, selon votre dépêche du 27 de septembre dernier, pour les porter à sa connaissance. Mais comme j'ignore les raisons qui ont donné lieu proprement à la dissension entre elle et le Roi son fils, lesquelles, à ce que vous dites, cette Princesse attribue aux menées de la France,[2] vous aurez soin de me détailler celles-ci et de me mander en quoi ces brouilleries consistent. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

23369. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 10 octobre 1774.

Votre dépêche du 29 de septembre, avec son apostille, m'est bien parvenue, et vous pouvez être très persuadé que je n'ai pas la moindre inquiétude ni appréhension sur les intrigues que la France pourrait faire jouer à la cour de Russie.[4] Quelque changement qui puisse y arriver dans le ministère, cette couronne n'est pas en aussi bonne odeur à cette cour pour craindre qu'elle y gagne quelque terrain ou qu'on prête l'oreille à ses insinuations séductrices.

En Angleterre on n'est pas moins mécontent d'elle, et vous pouvez compter que la cour britannique est très piquée du refus de la médiation entre l'Espagne et le Portugal.[5] Pour ce qui regarde le lord Mansfield, je me réfère à mes ordres précédents, et quand même il n'aurait parlé lui-même d'affaires au ministère de Versailles,[6] il ne faut pas douter qu'il ne lui ait fait passer des insinuations par son neveu.

Au reste, on fait de grands éloges des opérations du sieur Turgot, le nouveau contrôleur-général des finances, et comme je serais bien aise de savoir si effectivement elles auront tant de succès pour le rétablissement des finances françaises que l'on paraît s'en promettre, ou à

[1] Vergl. Nr. 23295. — [2] Dönhoff berichtete: „S. M. m'a fait savoir qu'elle rapportait aux menées de la France la dissension semée entre elle, le Roi son fils et sa famille, qu'elle en était la victime, et que V. M. jugerait par là combien sa situation était fâcheuse." — [3] Am 13. October unterrichtet der König das Departement des Auswärtigen, dass er dem Grafen Dönhoff zur Regelung häuslicher Angelegenheiten einen viermonatlichen Urlaub bewillige. — [4] Goltz berichtete: „Il ne faut pas douter que, si [l'Impératrice] venait à changer son ministère, la cour de Versailles ne mît tout en œuvre pour détacher la cour de Russie de celles de Berlin et de Vienne." — [5] Vergl. Nr. 23370. — [6] Goltz zweifelte, dass Mansfield (vergl. S. 64) mit politischen Aufträgen versehen sei.

quoi elles pourraient aboutir à la fin, vous aurez grand soin de vous en mettre au fait pour m'en rendre un compte exact et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

23370. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 10 octobre 1774.

La mauvaise humeur qui paraît, selon votre dépêche du 27 de septembre dernier, dans le ministère britannique,[1] n'est pas tant mal. Bien au contraire, c'est une assez bonne chose, et vous pouvez compter que, s'il n'avait pas besoin de s'occuper de ses propres affaires, son esprit remuant se donnerait l'essor pour tracasser dans celles des autres puissances. Heureusement qu'il a les affaires de ses colonies et les brouilleries entre l'Espagne et le Portugal sur les bras, dont les premières lui donneront assez de tablature, tandis qu'il ne pourra guère s'empêcher de se mêler des dernières. Dans ces conjonctures, la nouvelle de la dissolution du Parlement, que vous m'annoncez dans votre dépêche du 30, a de quoi surprendre, d'autant plus que, selon toutes les apparences, l'élection du nouveau exigera de nouvelles sommes très considérables pour gagner les suffrages par des corruptions.

Au reste, l'élection de Wilkes pour le poste de lord-maire me paraît être un évènement de fort peu d'importance, et je ne vois pas que le Roi puisse perdre ou gagner aux nominations à des postes de cette nature.

Federic.

Nach dem Concept.

23371. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 octobre 1774.

Le roi de Sardaigne m'a fait parvenir par mon général-major de Rossières la lettre ci-jointe en original au sujet de la correspondance établie entre nos deux cours par l'envoi réciproque des ministres.[2] Il conviendra d'y faire réponse, et vous aurez soin de la faire expédier incessamment à ma signature.[3] Vous observerez cependant d'y faire

[1] Maltzan berichtete: „La cour de Versailles doit avoir décliné de se mêler des différends survenus entre l'Espagne et le Portugal sur la réquisition que cette cour-ci lui en avait faite, ce qui me paraît rendre de mauvaise humeur le ministère britannique et diminuer un peu cette haute confiance qu'il affectait de mettre dans les intentions pacifiques du roi de France." — [2] Victor Amadeus III. dankte, Moncalieri 10. September, für die Ernennung Keiths zum Gesandten in Turin und zeigte die des Marquis Rossignan zum Gesandten in Berlin an. — [3] Die demgemäss von Finckenstein in Form eines Handschreibens entworfene Antwort, mit dem Dank des Königs für die Ernennung Rossignans, ist datirt Berlin 11. October.

ajouter l'enveloppe, puisque j'ai dessein de la faire passer également par le canal de mon susdit général-major.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23 372. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 octobre 1774.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Les remarques que vous continuez d'y faire sur les plaintes portées contre vous,[1] sont superflues et ne servent à rien. Il suffit que la cour où vous êtes, demande votre rappel, pour que vous n'y puissiez plus rester et que je vous fasse relever par quelque autre.

Du reste, je ne vois pas l'inconvénient qui pourrait résulter du dessein qu'on attribue à la Reine douairière de vouloir faire déclarer son fils le prince Frédéric régent du royaume sous un autre nom,[2] si effectivement elle le mettrait à exécution. Dès que ce Prince a atteint l'âge requis pour tuteur, qu'est-ce qui empêcherait qu'il ne gérât la tutelle, tout comme le fait la Reine sa mère, et quelles peuvent être les suites qu'un pareil projet entraînerait avec lui?

Federic.

Nach dem Concept.

23 373. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 octobre 1774.

Si la situation de la Saxe ne s'est pas améliorée, selon votre dépêche du 7 de ce mois, depuis l'été dernier, il se passera vraisemblablement encore quelque temps, avant que l'ordre y renaisse. Jusqu'ici il n'y a personne qui prenne véritablement les intérêts de ce pays à cœur. Il se trouve, pour ainsi dire, au gouvernement de la Providence seule, et tant que les choses en resteront sur ce pied, il est assez naturel que la confusion y règne, et qu'elle s'y maintienne de même qu'elle l'a toujours été.

L'attente de l'Électeur à obtenir des subsides d'une ou autre puissance, pour remettre ses troupes dans un meilleur état, dont vous faites mention, sera, je crois, d'une peu longue durée; je n'en connais au moins aucune qui puisse trouver de sa convenance à prendre de pareilles troupes à sa solde, et qui ait envie de sacrifier des sommes à cet effet.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Arnim suchte seine Behauptung, dass seine Rückberufung nur auf Umtriebe Bernstorffs zurückzuführen sei (vergl. S. 65), von neuem zu erhärten. — [2] Arnim bezeichnete den Plan als „bien délicat et bien difficile dans son exécution".

23 374. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 octobre 1774.

On vient de m'avertir qu'il y aurait une augmentation d'impôt établie sur notre sel là où vous êtes. J'en ignore les circonstances et si l'avis se trouve effectivement fondé; mais étant sur les lieux, vous serez à même de l'apprécier à sa juste valeur. Quant à moi, j'ai de la peine à y ajouter foi. Une telle démarche mettrait des entraves et serait tout-à-fait contraire et opposée à la liberté convenue et stipulée pour le débit du sel. Si cependant les choses devaient être réellement telles à cet égard, vous aurez soin, et je vous y autorise par la présente, de vous employer de votre mieux et autant qu'il dépendra de vous, pour contrecarrer ou, en tout cas, faire porter du redressement à pareilles mesures. J'attends votre rapport là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

23 375. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 octobre 1774.

Voici l'extrait d'une lettre qui m'est parvenue et qui me paraît également intéressante pour la cour où vous êtes. C'est le motif qui m'engage à vous en adresser la copie. Vous tâcherez d'en porter le contenu à la connaissance de l'impératrice de Russie, et, pour cet effet, vous n'oublierez pas de le faire lire au comte de Panin, en le requérant d'en rendre compte à S. M. I. sa souveraine. Cette lettre est du conseiller privé Grimm, attaché à la cour de Darmstadt, et qui a eu beaucoup de part à la confiance de madame la Landgrave défunte. Elle sert de commentaire à mes ordres du 4 de ce mois et vous fera comprendre pourquoi je désire tant que le Prince héréditaire prolongeât encore son séjour à Pétersbourg;[1] de sorte que vous ne manquerez pas d'y contribuer autant qu'il vous sera possible.

Au reste, la dernière poste ne m'ayant apporté aucune dépêche de votre part, je n'ai aussi rien à ajouter aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 61. Grimm berichtete, dass Erbprinz Ludwig, entgegen dem Wunsch der verstorbenen Landgräfin Caroline, die Vermählung mit seiner Cousine, Prinzessin Marianne von Pfalz-Zweibrücken, plane, und dass die Gefahr bestehe, dass diese den Prinzen zum Uebertritt zum katholischen Bekenntniss bewege. „Le seul moyen de le prévenir, c'est, ce me semble, de garder encore quelque temps le Prince en Russie, jusqu'à ce que sa cousine soit établie d'une manière plus convenable."

23 376. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 octobre 1774.

C'est en conformité du contenu de la note[1] qui vous a été remise, ainsi qu'au ministre autrichien, sur le départ des commissaires polonais, dont vous m'avez adressé la copie par votre dépêche du 5 de ce mois, que je viens d'enjoindre pareillement aux miens de se rendre pour le 1er de novembre sur les frontières, afin d'y entreprendre du *terminus a quo,* conjointement avec ceux qu'ils y trouveront de la part de la République, l'arrangement de la démarcation.[2] La commission des miens ne sera guère compliquée. Elle portera simplement à faire voir aux autres que les poteaux se trouvent placés tellement que la carte remise là où vous êtes, l'indique, et à leur insinuer, en même temps, que, les Autrichiens ayant jugé à propos d'étendre leur portion, le principe de l'égalité, adopté pour le partage dans la convention, ne permettrait pas de me désister de la moindre chose à l'égard de mes limites.

En attendant je vous assignerai encore, sur les pressantes sollicitations du baron de Stackelberg, un millier de ducats, que ma banque aura soin de vous faire tenir, pour le contingent d'un mois de la caisse commune.

Au reste, si je ne suis pas surpris que les continuelles tracasseries que vous avez à essuyer, vous aient attiré une fièvre bilieuse, je suis bien aise d'apprendre, en même temps, que vous comptez qu'elle sera sans suites, et vous souhaite un prompt rétablissement.

Federic.

Nach dem Concept.

23 377. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 12 octobre 1774.

L'on a bien raison de douter, selon votre dépêche du 5 de ce mois, que le prince Charles de Saxe réussisse dans son projet de se faire nommer feld-maréchal et gouverneur-général de la Pologne autrichienne. Ce serait en effet un nouveau fardeau dont la cour où vous êtes, ne voudra pas se charger, et peu de semaines nous apprendront apparemment ce qui en sera.

En attendant, la Délégation en Pologne a fixé le 1er du mois prochain pour la démarcation.[3] Les commissaires respectifs se rendront ce jour-là au terme *a quo,* et nous ne tarderons point à voir quel succès les prétentions autrichiennes auront à cette commission.

[1] D. d. Warschau 27. September, mit der Mittheilung der Weisung an die Grenzcommissare, „de se rendre au *terminus a quo* des limites au jour du 1er novembre, pour y procéder". — [2] Cabinetserlasse, Potsdam 12. October, an den Minister von Hertzberg (vergl. Bd. XXXV, 298), Brenckenhoff, Lossow und Cocceji. — [3] Vergl. Nr. 23376.

L'emprunt que la cour où vous êtes, a fait en Hollande, n'a été destiné, selon mes lettres, qu'au remboursement de quelques dettes sur les mines du vif-argent.[1] Ces dernières ne seront donc par là nullement chargées de nouvelles hypothèques, et d'ailleurs c'est un trop petit objet pour qu'on y arrête longtemps son attention.

Bien plus intéressant pour moi est-ce de savoir si la cour de Vienne emploiera des corruptions pour se rendre favorables les commissaires polonais dans sa démarcation. Je sens qu'il sera bien difficile de l'approfondir; mais je me repose sur votre pénétration, et quand même vous ne parviendriez point à le pénétrer positivement, il me suffira de savoir ce qui vous reviendra, pour justifier les soupçons qu'on m'en a donnés.

Nach dem Concept. Federic.

23 378. A LA REINE DOUAIRIERE DE DANEMARK A COPENHAGUE.[2]

[Potsdam] 12 octobre 1774.

Madame ma Sœur. Je n'aurais pu laisser partir le chambellan de Redern, sans lui donner cette lettre pour V. M. J'espère qu'il se conduira de sorte à mériter les suffrages de V. M. et de se rendre digne, Madame, de vos bontés. Il est au moins chargé d'envisager les intérêts de V. M. comme les miens et de contribuer, autant que ses moyens le lui permettent, à tout, Madame, ce qui peut vous être avantageux. C'est, Madame, à quoi vous deviez vous attendre d'amis qui vous sont aussi attachés que je le suis; aussi ne négligerai-je aucune occasion de vous prouver les sentiments de la haute estime avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23 379. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 2. October: „Les finesses de cette cour ne rendront pas dupe celle de Vienne. Cette dernière ne reprendra l'intimité avec celle de Versailles que quand cette intimité lui paraîtra plus convenable à ses intérêts que la continuation de son système actuel: mais jusqu'à ce moment toute intrigue quelconque du ministère de Versailles ne fera que blanchir à Vienne . . .

La nouvelle du renvoi du maréchal de Tschernyschew[3] et celle qu'on attend de la démission du comte de Panin,[4] ne font nulle peine ici. Le ministère

[1] Vergl. Nr. 23 340. Riedesel zweifelte an der Richtigkeit der durch Ministerialerlass vom 27. September ihm mitgetheilten Nachricht einer österreichischen Anleihe in Amsterdam, für die der Ertrag der Quecksilbergruben als Sicherheit dienen solle. — [2] Für die Beförderung des obigen Schreibens findet sich die eigenhändige Weisung: „Diesen Brief kriegt Redern mit und muss an ihm der Graf Finck geben. Friderich." Demgemäss Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 12. October. — [3] Vergl. S. 35. — [4] Vergl. S. 61. 69.

de Pétersbourg était si peu jusqu'à présent dans l'esprit de celui de Versailles que ce dernier peut se flatter de gagner à ce changement. Il ne faut pas douter que la France ne sondera le terrain à Pétersbourg dès le moment que ces divers changements auront été faits, et elle tâchera surtout de gagner le nouveau favori. Je ferai, sans doute, de mon mieux pour découvrir la nature des ressorts qu'on voudra faire jouer pour cet effet, aussi bien que l'emploi qu'on voudra faire du succès. Ce que je crois devoir ajouter ici dans la conduite du ministère actuel de France non seulement sur cet objet-ci, mais sur toutes ses démarches en général, est qu'il y a apparence qu'il ne paraîtra pas de sitôt à découvert, mais qu'il aimera mieux s'en tenir à de petites menées, sans se compromettre."

Potsdam, 13 octobre 1774.

Vous jugez très bien, dans votre dépêche du 2 de ce mois, du système actuel de la France. Il n'y a effectivement nulle apparence qu'elle pense à se mêler des grandes affaires qui occupent, à l'heure qu'il est, le théâtre de l'Europe. Les moyens lui manquent pour y paraître avec éclat, et quand même elle voudrait recourir aux ressorts ordinaires de sa politique et jouer quelques intrigues de sa façon en Russie, elles y seront sans le moindre succès. Elle y est trop détestée, et jamais vous ne sauriez vous faire une juste idée de la haine personnelle de l'impératrice de Russie contre cette couronne. Ce serait donc peine perdue que de vouloir gagner le nouveau favori.

D'ailleurs je me persuade, comme vous, qu'à moins d'évènements imprévus en Europe, la cour de Vienne ne recherchera pas non plus à resserrer les nœuds de son alliance avec elle. Le prince de Kaunitz ne se précipite jamais dans ses démarches; il appartient plutôt à cette classe des politiques qui ne marchent que le compas à la main, et qui, sans des motifs bien pressants, ne s'embarquent en rien.

Quoi qu'il en soit, un des premiers objets de votre attention doit être, dans le moment présent, de continuer à veiller au parti que la cour où vous êtes, prendra dans les brouilleries entre l'Espagne et le Portugal et si elle parviendra à conjurer l'orage qui paraît se former entre ces deux puissances, et à accommoder, en même temps, les différends entre la première et l'Angleterre. A Londres on appréhende la guerre, et cette appréhension ne laisse pas d'embarrasser le ministère britannique. L'affaire ne m'intéresse pas dans le fond. C'est par pure curiosité que je désirerais de savoir d'avance ce qui en arrivera, et il y a encore deux autres points sur lesquels je souhaiterais bien d'être instruit. L'un, c'est de connaître plus particulièrement la passion dominante de S. M. Très-Chrétienne, que, dans l'étranger, on pose dans un penchant décidé pour la chasse et pour le bigotisme. L'autre, c'est de savoir si les projets de Pirch[1] ont fait fortune sous le nouveau ministre de la guerre[2] ou si son crédit naissant a également souffert quelque éclipse. Vous n'oublierez donc pas de me satisfaire sur tous ces différents articles.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXXV, 180. Anm. 3. — [2] Muy.

23380. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, octobre 1774.]

Hertzberg bittet, Berlin 14. October, ihn seines leidenden Zustandes wegen von der Theilnahme an der Grenz-Commission[1] zu befreien. Er fragt an:

1° ob Brenckenhoffs Name in die Verhandlungsvollmacht mit aufgenommen werden soll;

2° „si le Département doit dresser quelque instruction pour les commissaires dans laquelle V. M. voudra apparemment mettre pour base la carte qu'Elle a communiquée au baron de Swieten,[2] et renvoyer les commissaires, dans le cas douteux, aux sieurs de Domhardt et de Brenckenhoff."

Sans doute.

Pour l'instruction, elle est toute simple; il s'agit de montrer les poteaux, placés selon la démarcation de la carte, de répéter les arguments allégués à la Diète et d'insister surtout que, comme, le principe du partage étant fondé sur l'égalité des portions, les Autrichiens aient étendu les leurs, il ne serait pas séant de me chicaner sur les miennes.

Federic.

Nach der eigenhändigen Weisung auf dem Berichte des Ministers.

23381. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 octobre 1774.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 30. September, sowie der letzten Subsidienquittung, und stellt die Zusendung eines neuen Chiffre und sämtlicher einzelnen Quittungen zum Austausch gegen eine Generalquittung in Aussicht.

En attendant, je ne saurais vous dissimuler que je commence à m'inquiéter sur les délais continuels que mon arrangement avec la ville de Danzig[3] ne laisse pas de rencontrer encore. Quoique la confiance que je mets, à cet égard, dans les assurances de l'impératrice de Russie, soit sans bornes, vous ne sauriez disconvenir cependant qu'il n'est rien moins que convenable à mes intérêts que, dans le temps où toutes les autres affaires de Pologne seront mises en ordre, celle-ci reste seule indécise et pendue au croc; de sorte que, si l'occasion s'en présente et que vous le jugiez convenable, vous pourriez bien faire observer au comte de Panin combien il m'importe de la voir également terminée et arrangée.

Au reste, je ne vous dis plus rien sur Pugatschew. Tout ce que vous m'en dites,[4] prouve assez qu'il joue de son reste, et qu'il n'y a

[1] Vergl. S. 73. Anm. 2. — [2] Vergl. Bd. XXXV, 268. 541. 546. — [3] Vergl. S. 54. — [4] Solms berichtete: „Si on ne se flatte [pas] trop, on croit Pugatschew bien enfermé qu'il ne pourra pas s'échapper cette fois."

plus rien à appréhender de sa part. Les troupes qu'on a opposées à ses progrès ultérieurs et qui ne manqueront pas d'être renforcées par celles qui reviennent des frontières ottomanes, me font plutôt espérer que ce rebelle sera bientôt entièrement écrasé, et qu'un calme parfait et inaltérable succédera enfin à tous les troubles et ravages de ce furieux. C'est aussi cette espérance qui me rassure sur les embarras où la Russie paraît se trouver, selon votre dépêche susmentionnée, par rapport aux vivres.[1] Je conçois que tous les maux auxquels cet empire a été exposé depuis quelques années, sont bien capables à menacer d'une disette; mais elle ne saurait guère se soutenir, et il y a plutôt tout lieu de présumer qu'après une paix aussi glorieuse un couple d'années suffiront pour y ramener le bonheur et l'abondance.

Je le souhaite du fond de mon cœur, et en attendant je reviens toujours à l'avis que vous m'avez donné précédemment qu'après qu'en conséquence de cette même paix tout serait rentré, en Russie, dans son ordre primitif, le comte de Panin penserait sérieusement à sa retraite.[2] Quelque désagréable que me sera cette époque, sa possibilité me fait cependant désirer plus que jamais de savoir à temps qui pourrait le remplacer. Je sais que dans le moment présent il vous sera difficile de répondre à cette question avec assez de précision pour y tabler entièrement; mais je ne demande, en tout cas, que votre sentiment particulier sur cet article, et je ne m'empresse pas sans raison pour vous renouveler cette demande et vous conjurer de me satisfaire le plus tôt possible. En effet, c'est parceque nous nous trouvons, à l'heure qu'il est, dans des conjonctures qui exigent toute l'attention et vigilance possible de ma part, tant à ce sujet qu'à toutes les démarches des autres puissances jalouses de l'union qui subsiste entre les trois cours copartageantes, que je reviens à la charge pour en être instruit à temps et avant que cette retraite ait effectivement lieu. Je sais, par exemple, et on vient de m'avertir de très bonne part et d'une manière que vous pouvez y tabler, qu'un des premiers projets de la France est de mettre, coûte que coûte, la désunion entre moi, la Russie et l'Autriche.[3] Bien plus, vous pouvez être très assuré que cette couronne prépare déjà, à l'heure qu'il est, tous les ressorts qui lui paraissent propres pour y réussir. C'est dans cette vue qu'elle a dessein d'envoyer un nouveau ministre à Pétersbourg, qui aura ordre de faire germer par toutes sortes de moyens la défiance et la jalousie entre nos cours. Il s'appliquera, entre autres, à faire insinuer à l'Impératrice qu'il ne convenait guère à sa gloire de se mettre sous ma tutelle et de n'agir que selon mes principes; et quoique ce soit le plus insigne mensonge qu'on puisse

[1] Solms berichtete: „On doit s'attendre maintenant, sinon à une vraie famine, du moins à une très forte disette." Als Ursachen bezeichnete Solms theils die von der Dürre bewirkte Unmöglichkeit von Getreidetransporten zu Wasser, theils Misswachs und Verwüstungen des Landes durch Pugatschew. — [2] Vergl. S. 61. — [3] Vergl. S. 69 und 74. 75.

imaginer, et que S. M. I. soit bien persuadée du contraire, il tentera cependant l'impossible pour l'accréditer. Pour cet effet il n'épargnera rien pour gagner les favoris de S. M. I., afin de lui faire répéter souvent par leur bouche le même texte, et au cas qu'il n'osât toucher cette corde, il en aura bien d'autres à son arc dont il se servira pour décocher ses flèches contre moi et faire naître au moins quelque refroidissement entre nous.

Mais la France ne se bornera pas à ce seul objet, elle travaillera plutôt avec la même ardeur à brouiller également l'Autriche, soit avec moi, soit avec la Russie; et quoique ces deux cours n'aient rien à appréhender de ma part, que je saurai, bien au contraire, renvoyer toutes les insinuations malicieuses que cette couronne pourrait me faire faire dans la même vue, et que d'ailleurs j'aie trop bonne opinion de la sagesse et des lumières de S. M. I., pour craindre que de pareilles intrigues fassent fortune auprès d'elle, il est cependant toujours à appréhender que les propos emmiellés de ce ministre ne fassent quelque impression dans le public; de sorte qu'il faudra bien que vous ayez toujours l'œil à l'affût pour les observer et les combattre tout de suite, afin de dessiller les yeux de tous ceux qu'il pourrait avoir induits dans l'erreur.

Un autre moyen que la France a imaginé pour le succès de ses intrigues, c'est le voyage du roi de Suède à Pétersbourg qu'elle a engagé ce Prince d'entreprendre l'année qui vient. Mais comme S. M. I. a invité déjà mon frère Henri de la venir voir également l'été prochain,[1] je crois pouvoir être assez tranquille sur ce voyage, et je me flatte que mon frère préviendra bien alors tous les mauvais effets de ce nouveau stratagème de la politique française. Quoi qu'il en soit, comme je tiens toutes ces anecdotes de très bonne main, et qu'elles se fondent toutes sur des notions très exactes de ce qui s'est passé dans les conseils du ministère français, vous n'oublierez pas d'en faire confidence au comte de Panin et d'aviser avec lui aux moyens les plus propres pour faire éventer ces différentes mines et prévenir le mal qui pourrait en résulter.[2]

Enfin, la Délégation en Pologne ayant fixé le 1er de novembre prochain pour l'ouverture de la commission des limites, mes commissaires se préparent également de s'y rendre,[3] et comme une maladie, survenue au sieur de Hertzberg, ne permet pas à ce ministre d'en être,[4] ma commission ne sera composée que de mon général-major de Lossow, de mon colonel baron de Cocceji et de mon conseiller privé des finances de Brenckenhoff.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 46. — [2] Obiger Erlass wird am 15. October abschriftlich an Finckenstein gesandt. — [3] Vergl. S. 73. — [4] Vergl. S. 76.

23 382. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 15 octobre[1] 1774.

Mon tres cher Frère. Je vois avec plaisir par votre lettre la continuation de votre bonne santé à laquelle, mon très cher frère, je m'intéresse comme de raison. Vous êtes étonné de la conduite de S. M. Suédoise.[2] Il a de l'esprit, mais il est d'une légèreté étonnante; ce qui ne se concilie pas avec les grandes affaires de la politique. Cependant, les Français veulent qu'il se rende, l'année prochaine, à Pétersbourg,[3] et ils se flattent que, par ses insinuations, ils parviendront à nous brouiller avec l'Impératrice, et comme cette Princesse vous demande pour l'année prochaine,[4] je suis très sûr, mon cher frère, que vous saurez prévenir ces dangereuses insinuations et écarter à temps les semences de zizanie que voudront y semer les Français et leurs adhérents.

On va enfin procéder à la fixation des limites; mes commissaires partiront d'ici vers la fin du mois pour être le 1er novembre à Driesen.[5] J'espère que toutes ces démarcations se vont terminer à présent définitivement; ce sera toujours un objet d'inquiétude de moins.

Voici des bulletins de France;[6] le bulleti[ni]er annonce toujours de grandes nouvelles qui, bien examinées, se réduisent à peu de chose. Les Français détestent Louis XIV, mais ils sont encore tout remplis de sa grandeur et ne sauraient prendre le ton de médiocrité convenable à leur situation présente.

On m'écrit de Russie qu'on y craint la famine.[7] Ce Pugatschew a dévasté les plus fertiles provinces, et l'on est embarrassé des moyens de procurer de la subsistance au peuple. Voilà donc la famine qui voyage vers l'Orient; pourvu que nous ne l'ayons pas ici, il faudra nous en consoler. Le prince de Würtemberg[8] est tombé de cheval, il s'est cassé le bras; les chirurgiens assurent que dans peu il sera guéri. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous priant d'être persuadé de la haute estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] In der Vorlage verschrieben: „septembre". — [2] Prinz Heinrich schrieb. Rheinsberg 12. October: „Il paraît bien . . . que ce Prince est bien neuf dans l'art de gouverner, sans quoi il aurait prévu que les Turcs, en faisant la paix, ne pouvaient pas [s']intéresser pour sa sûreté (vergl. S. 66). Les Suédois ne sont pas ce qu'ils étaient du temps de Charles XII. et les musulmans n'ont plus de Soliman ni d'Amurat. Cette alliance ne peut donc pas être d'un grand poids pour l'un ni pour l'autre, et le roi de Suède doit prévoir que la Russie influera beaucoup sur sa destinée." — [3] Vergl. S. 78. — [4] Vergl. S. 46. — [5] Vergl. S. 73. — [6] Liegen nicht bei. — [7] Vergl. S. 77. — [8] Prinz Friedrich, vergl. Bd. XXXV, 562.

23383. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 16. October 1774.

Ich habe Euch schon in Meiner Ordre vom 5. dieses Monats[1] zu erkennen gegeben, dass Ich zur Milderung des Friedenstractats für die Pforte wenig oder nichts thun kann. Einmal ist dieser Tractat von beiden Theilen unterzeichnet, und Ihr werdet selbst einsehen, wie wenig anständig es sein würde, von Russland als dem obsiegenden Theil anjetzo zu verlangen, von seinen erstrittenen und durch die Pforte mittelst ihrer Unterschrift bereits abgetretenen Vortheilen etwas nach- oder herauszugeben. Hätte die Pforte zu rechter Zeit Meinem Rath gefolgt, so würde sie vielleicht bessere Friedensbedingungen erhalten haben. Nunmehro aber ist dies zu spät. Indessen müsst Ihr derselben hierunter doch noch nicht alle Hoffnung benehmen, und Ich beziehe Mich hierunter auf Meine obgedachte Ordre vom 5.

Friderich.

Nach dem Concept.

23384. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 8. October: „Les commissaires polonais doivent se rendre aux frontières respectives, proposer aux nôtres la démarcation des limites selon l'interprétation qu'ils donnent au traité de cession, ne point accepter celle qui est dénotée par nos cartes,[2] et faire leur rapport à la Délégation, qui veut ensuite recourir formellement aux trois puissances. Il dépendra donc uniquement de celles-ci de faire accepter à la République le règlement des limites selon l'interprétation qu'elles donnent au traité. C'est-là la résolution finale."

Potsdam, 16 octobre 1774.

Ce n'est nullement avec plaisir, comme vous pouvez vous imaginer, que je vois, par votre dépêche du 8 de ce mois, la peine qu'il y a de convenir avec les Polonais sur l'arrangement final des affaires de leur patrie et à leur faire entendre[3] raison à cet égard.

J'ai prévenu en attendant la demande des ministres des cours impériales dont vous faites mention, par l'envoi de mille ducats que je vous ai de nouveau adressés par ma banque, ainsi que mes ordres du 12,[4] qui vous auront été rendus à l'heure qu'il est, vous en donneront connaissance. Il me tarde présentement d'apprendre la tournure des affaires touchant les péages et le sel, qui m'intéressent beaucoup. Je sais que le roi de Pologne trafique pour son compte et favorise, par conséquent, celui des mines autrichiennes de Wieliczka. Il m'importe donc de savoir, par cette raison, les arrangements décisifs qu'on statuera relativement à ces objets, que je crois superflu de recommander réitérativement à toute votre attention.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 23359. — [2] Vergl. S. 73. — [3] Vorlage: „et de celle que vous avez à leur faire entendre". — [4] Nr. 23376.

23385. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 16 octobre 1774.

Mes lettres de Hollande[1] renferment quelques anecdotes sur la nouvelle négociation d'emprunt que la cour où vous êtes, a entamée depuis peu à Amsterdam, et qu'elle destine à l'acquit des obligations hypothéquées sur la Bohême. L'on ne saurait, à la vérité, encore déterminer le montant de cet emprunt. Cette négociation n'ayant point été annoncée comme limitée, on sait seulement que les capitaux, dont le remboursement se trouve fixé au commencement de l'année prochaine, constituent la somme d'un million 170000 florins. Cependant, comme on y admettra, jusques à la fin de ce mois, tous ceux qui voudront s'y intéresser, on pourra peut-être en apprendre, vers ce temps-là, le produit effectif. Quoique, ainsi que je vous l'ai déjà marqué dans mes ordres précédents,[2] cette négociation ne m'intéresse pas beaucoup, j'ai toutefois bien voulu vous faire part de toutes ces anecdotes, afin de vous mettre par là plus sur les voies de la suivre et de l'approfondir plus particulièrement.

Je passe à votre dépêche du 8 de ce mois, et je vous avoue que les procédés de la cour où vous êtes, vis-à-vis de la Russie au sujet du bail de sa maison dans les vignes de Tokay[3] ont de quoi me surprendre. Ils me paraissent bien peu amiables, et il me semble qu'elle y aurait dû mettre plus de politesse et de l'honnêteté. La réponse du prince de Kaunitz est même fort cavalière, je dirais presque grossière, et je commence à appréhender que, si la cour de Vienne continue à le prendre avec celle de Pétersbourg sur un ton aussi hautain, celle-ci n'en soit piquée au vif, et que cette aigreur dans une affaire particulière n'éclate enfin dans une aigreur publique et une brouillerie ouverte.

Ces bisbilles viennent d'autant plus mal à propos que nous sommes à la veille de travailler avec les commissaires de la Délégation à la démarcation de nos limites en Pologne. L'ouverture de cette commission est fixée au 1er de novembre prochain, et déjà les commissaires polonais ont ordre de réclamer l'arbitrage des deux cours copartageantes, dès que nous ne voulons pas nous désister de nos extensions.[4] Toute la commission se bornera donc à une pure cérémonie, et nous ne viendrons point à une décision; et que ne sera-ce, si, dans ces entrefaites, la cour où vous êtes, dût se brouiller avec la Russie? Ne sera-t-il pas à craindre alors plus que jamais qu'au lieu d'avancer, nous reculerons dans l'arrangement de nos limites, qui nous tient cependant si fort à cœur? Dites-moi ce que vous en pensez, et continuez à avoir l'œil au guet pour vérifier l'avis qui vous est parvenu au sujet de l'extension du côté de la Moldavie.[5]

[1] Bericht Rentners, Haag 7. October. — [2] Vergl. S. 74. — [3] Vergl. dafür S. 82. — [4] Vergl. Nr. 23384. — [5] Vergl. S. 82.

Au reste, je vous sais gré des particularités de la dernière manœuvre à Laxenburg, qui me mettent au moins à même d'en porter quelque jugement . . .

Federic.

Nach dem Concept.

23 386. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 octobre 1774.

Der König übersendet den verheissenen neuen Chiffre und die gesamten Quittungen über die Subsidienzahlungen von 1769 bis 1774 zum Umtausch gegen eine Generalquittung. „Vous pourrez même, si vous ne l'avez pas déjà fait, prendre une note de ces différents reçus particuliers pour servir de mémorial dans vos archives de la fidélité avec laquelle j'ai rempli mes engagements avec mon alliée relativement à ces secours pécuniaires."

Au reste, mes lettres de Vienne[1] confirment le bruit d'une extension des limites autrichiennes dans la Moldavie;[2] on prétend même que Chozim y sera enclavé, et que les prétentions de la cour de Vienne se fondent sur ce que Sigismund III, roi de Pologne, a perdu cette portion de terre contre les Turcs. Cette partie joignant à la Podolie et à la Hongrie, elle arrondira considérablement les frontières autrichiennes, et la Porte n'est guère en état de s'opposer à cette prise de possession. J'ignore si la Russie est déjà instruite de cette nouvelle manœuvre de la cour de Vienne, et, dans cette incertitude, je n'ai pas voulu manquer de la porter à sa connaissance; et elle paraît d'autant moins sujette à caution qu'un officier autrichien, venu de Transylvanie, en a attesté la vérité.

Ces mêmes lettres font aussi mention d'un différend entre la Russie et cette cour au sujet d'une maison que l'impératrice de Russie a possédée jusques ici en bail dans les vignes de Tokay. Cette maison ayant été réclamée par un possesseur primitif qui n'a plus voulu continuer ce bail, et les employés de Russie n'ayant pas d'abord cédé cette maison, ils ont été mis dehors de force, et le prince Golizyn en ayant porté des plaintes, le prince de Kaunitz lui a fait déclarer par une note de sa chancellerie que, le possesseur ayant des droits fondés sur la propriété, on ne pouvait pas se mêler de cette affaire en faveur de sa souveraine.

L'un et l'autre de ces avis me surprend. Je suis persuadé que le premier déplaira souverainement à la cour où vous êtes, et la mettra de mauvaise humeur, et pour le procédé au sujet de la maison dans les vignes de Tokay, j'avoue qu'il me paraît bien grossier de la part de la cour de Vienne et de son premier ministre le prince de Kaunitz. Tout ce que je crains, c'est que ce ne soit un nouveau germe d'aigreur entre les deux cours impériales, qu'il vaudrait bien mieux étouffer dans

[1] Vergl. Nr. 23385. — [2] Vergl. S. 39.

sa naissance, et vous n'oublierez pas d'être fort attentif à la sensation que l'une et l'autre de ces anecdotes feront à Pétersbourg.

Enfin, mes lettres de Pologne m'annoncent que les commissaires polonais ont ordre de réclamer, immédiatement après la démarcation, pour mes limites l'arbitrage des deux cours impériales, tout comme pour celles des Autrichiens ma médiation conjointement avec celle de la Russie,[1] et mon ministre à Varsovie finit par la réflexion que, si les trois cours ne donnent pas sur la démarcation une résolution bien décisive, en faisant accepter à la Délégation et à ses commissaires notre interprétation du traité de cession, nous ne finirons jamais. Je suis fort impatient d'apprendre quel parti la Russie prendra dans cette situation critique de cette affaire, et vous aurez grand soin d'y donner toute votre attention pour m'en rendre compte.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23 387. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 17 octobre 1774.

Ma très chère Nièce. Votre madame de Heyden[3] a fait, ma chère enfant, l'admiration de tout Berlin; on dit qu'elle a des beaux diamants bien enchâssés et une mantille d'une gaze des Indes brodée supérieurement; vous voyez que le public se borne à la superficie, et qu'il n'a pas entamé l'intérieur de la personne. Mais puisque cette femme vient de chez vous, tous ceux qui n'ont pas le malheur d'être son mari, s'en contenteront fort. Je vous félicite d'avoir un spectacle anglais à La Haye, il ne nous manque que d'en faire venir ici un de Laponie; ces deux langues ne doivent pas faire fortune, elles sont, l'une et l'autre, plus rudes et discordantes que l'allemande. Je ne saurais vous marquer aucune nouvelle d'ici, je ne sors pas de mon trou, je vis avec mes livres, et vous savez, ma chère enfant, aussi bien que moi ce qu'ils disent. Je vous embrasse de tout mon cœur en vous assurant de la tendresse infinie et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23 388. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 17 octobre 1774.

Votre dépêche du 6 de ce mois vient de m'être rendue, et je me réfère également, quant au lord Mansfield, à mes ordres précédents. Je ne vous ai jamais avancé que ce lord négociait par lui-même à la

[1] Vergl. Nr. 23 384. — [2] Der obige Erlass wird am 16. October abschriftlich dem Grafen Finckenstein übersandt. — [3] Vergl. S. 57.

cour où vous êtes; bien au contraire, j'ai toujours dit que ce serait par le canal de son neveu qu'il ferait passer ses insinuations au ministère de Versailles. Mais quand même mes ordres ne vous auraient pas si bien expliqué mes idées, vous n'auriez pas dû être si novice dans les affaires que de vous faire une pareille illusion à ce sujet.[1]

Au reste, et quoique la cour où vous êtes, n'ait encore reçu aucune confirmation de la nouvelle de la défaite des Russes en Crimée,[2] elle ne laisse cependant pas d'être fondée. Je l'ai apprise de Constantinople même,[3] mais elle n'a pu rien changer à la conclusion de la paix. Plus de délai à signer cette dernière, aurait plongé la Porte dans la triste situation de voir toute son armée prisonnière de guerre; de sorte qu'il a bien fallu y apporter toute la promptitude possible. Cette paix subsiste donc dans toutes ses formalités, et je me flatte également que les affaires de Pologne en général, ainsi que notre partage en particulier seront entièrement arrangées et décidées avant la fin de l'année.

D'ailleurs, on continue toujours à dire que le roi d'Espagne est tombé en démence,[4] et cependant vous n'en faites pas la moindre mention. Toutefois cette nouvelle m'est confirmée de bonne part, et vous n'oublierez pas de tâcher de pénétrer si l'esprit de S. M. Catholique est effectivement aussi dérangé qu'on le dit, ou si l'on en dit plus qu'il n'en est.

P. S.

Vous n'avez pas assez d'application pour pénétrer les choses, et vous prenez des Français ce qu'ils ont de plus mauvais, qui est leur légèreté. Devenez donc solide, ou vous ne le serez jamais.

Federic.

Nach dem Concept; das in der Ausfertigung eigenhändige Postscript nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23 389. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 octobre 1774.

Der Empfang der Berichte vom 4. und 7. October wird bestätigt.

Je vous ai déjà fait observer dans mes ordres précédents que, plus les colonies de l'Amérique donneront de la tablature au ministère britannique, et moins celui-ci pensera-t-il à toucher aux affaires des autres puissances. Tout de même vous ai-je déjà fait connaître ma surprise sur le parti que S. M. Britannique a pris de congédier le Parlement et de passer à la création d'un autre;[5] de sorte qu'il ne

[1] Goltz erklärte: „Je suis fort éloigné de regarder le séjour de milord Mansfield à Paris comme une simple visite à son neveu, mais ... je ne crois pas qu'il soit chargé d'aucune négociation déterminée auprès de cette cour-ci." — [2] Da eine Bestätigung nicht eingetroffen sei, hielt Goltz die Nachricht von der russischen Niederlage (vergl. S. 65) für ein leeres Gerücht. — [3] Bericht Zegelins. Konstantinopel 3. September. — [4] Vergl. S. 24. — [5] Vergl. S. 70.

me reste qu'à attendre de votre part des éclaircissements ultérieurs à ce sujet.

Un autre objet de ma curiosité cependant c'est de savoir le jugement que lord Mansfield portera, après son retour, des affaires de la cour de Versailles, et vous aurez grand soin de faire tout votre possible pour l'approfondir, afin de m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

23 390. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 16. October, auf den Erlass vom 15.[1]: „Il est bien à désirer ... que la cour de Russie prenne l'affaire de Danzig un peu plus à cœur, afin qu'elle puisse être terminée en même temps que les autres affaires de Pologne; mais je commence à craindre, depuis que j'ai vu la dernière dépêche du sieur Benoît,[2] que celles-ci mêmes ne soient pas aussi près de leur fin que je m'en étais flatté, et que l'assemblée des commissaires ne servira qu'à renvoyer l'arrangement des limites au concert et à la décision des trois puissances contractantes. Si cela arrive, le prince Kaunitz sera obligé de finir par où il aurait dû commencer, et il faudra pourtant que les trois cours en viennent, à la fin, à faire une déclaration en commun à la République pour l'obliger à mettre la dernière main à cette démarcation."

[Potsdam, octobre 1774.]

Il faudra voir si la Russie tiendra bon. Je crois que le prince Kaunitz ne doit pas manquer de s'apercevoir que les mesures qu'il avait prises pour les limites, étaient absolument fausses.

Federic.

Nach der eigenhändigen Weisung auf der Rückseite des Berichts.

---

23 391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 octobre 1774.

L'anecdote que votre dernière dépêche du 4 de ce mois contient,[3] n'affecte que l'intérieur de la cour où vous êtes, et elle n'a sûrement pas tant à en appréhender que si elle dût être entraînée dans une nouvelle guerre. En attendant, le nouveau favori ne me paraît pas homme à être si facilement supplanté; bien au contraire, à en juger sur tout ce qui m'est revenu de son caractère, il possède une ambition

[1] Vergl. S. 78. Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 23384. — [3] Solms berichtete, dass Potemkin gegen jedermann und selbst gegen Katharina II. rücksichtslos auftrete. „Soit reste d'anciens sentiments, soit crainte de se mettre trop dans la dépendance de ce nouveau favori, cette Princesse témoigne en toute occasion des attentions distinguées au prince Orlow qui, s'il pouvait vaincre sa froideur et son dépit, et qu'il fût moins indolent, se rendrait peut-être en peu de temps fort incommode à son rival, du moins pour la concurrence du crédit." Katharina II. hat Orlow bestimmt, seine Abreise ins Ausland bis nach ihrem Aufbruch nach Moskau zu verschieben.

démesurée, capable à l'engager à des partis extrêmes et outrés. Quoi qu'il en soit, vous aurez soin de faire en sorte que le prince Orlow dirige ses voyages par ici, pour avoir occasion de lui faire quelques civilités, afin qu'au cas qu'il reprenne sa première faveur, je le trouve bien disposé pour mes intérêts.

Au reste, plus je réfléchis sur les évènements de nos jours, et plus me paraît-il que la Russie a conclu bien à propos sa paix avec la Porte.

Nach dem Concept. Federic.

23392. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 octobre 1774.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment sur les procédés peu honnêtes de la cour de Vienne vis-à-vis de l'impératrice de Russie,[1] et il serait bien fâcheux, s'ils influaient sur l'affaire de nos limites en Pologne. Mais je me flatte que S. M. I. n'en fera pas tant la morgue à l'Autriche; elle dissimulera plutôt sa sensibilité, dans la situation actuelle où elle se trouve et qui devient encore plus embarrassante par la nouvelle scène entre ses deux favoris, dont le comte de Solms rend compte dans sa dernière dépêche du 4 de ce mois. La copie ci-jointe vous apprendra comment je m'explique sur ce sujet à ce ministre.[2] En attendant, je voudrais bien que l'affaire de Danzig fût en meilleur train; mais la Russie a mis, jusques ici, trop de flegme pour l'arranger, et il est bien à appréhender qu'après sa paix avec la Porte elle n'y procède encore plus à pas de tortue, et que nous n'en voyions pas sitôt la fin.

Au reste, vous n'avez qu'à faire aux trois ministres, qui sont revenus à ma cour,[3] un compliment convenable sur leur retour.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23393. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 18 octobre 1774.

Der König bestätigt den Empfang der Berichte vom 11. und 14. October und verheisst die Erstattung der Reiseauslagen nach Prag.

Vous avez en attendant raison de supposer que les bataillons autrichiens stationnés en Hongrie ne doivent pas être aussi complets

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 17. October: „Les nouvelles ... au sujet de l'arrondissement que la maison d'Autriche veut se procurer aux dépens de la Porte, et de ses procédés peu obligeants vis-à-vis de l'impératrice de Russie (vergl. S. 81) me paraissent aussi singulières que peu propres à cimenter la bonne intelligence entre les deux cours. Il serait fâcheux que celle de Russie en prît trop d'humeur dans le moment présent, et que cela influât sur l'affaire des limites de Pologne, où sa décision sera d'un grand poids pour mettre les Polonais à la raison." — [2] Vergl. Nr. 23391. — [3] Dolgoruki, Harris und Stutterheim.

que ceux de Bohême, si ceux qui y ont manœuvré en dernier lieu, ont été effectivement aussi forts que vous le marquez.[1] Ceux que j'ai eu occasion de voir en Moravie,[2] n'étaient que de 20 à 22 files, par conséquent la compagnie de 60 jusqu'à 66 hommes et ainsi le bataillon le plus faible de 360 et les plus forts de 396 combattants; ce qui certainement fait une différence considérable des uns aux autres.

Pour ce qui concerne, au reste, l'homme que vous avez employé au camp de Tein,[3] je suis disposé à le prendre à mon service, pour l'employer uniquement, dans la suite, à d'autres commissions pareilles et non absolument à autre chose. Voyez pour cet effet s'il est d'humeur de s'engager pour cela; et comme, dans ce cas, vous sentez bien que, sans le démasquer, je n'oserais le faire venir ici, je lui désignerai pour lors soit la ville de Halle ou telle autre, où il pourra s'arrêter jusqu'à ce que l'on ait besoin de ses services, et d'où il pourra sans soupçon partir pour tel endroit qu'on jugera à propos de le détacher. Sondez-le donc là-dessus et faites-m'en votre rapport ultérieur. N'oubliez pas non plus de m'informer.[4]

Der Schluss betrifft den Uebertritt sächsischer Officiere in preussischen Dienst.

Nach dem Concept. Federic.

23394. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A FREDERIKSBORG.

[Potsdam] 18 octobre 1774.

Madame ma Sœur. Je félicite de tout mon cœur V. M. sur le mariage du Prince Son fils.[5] Je souhaite qu'Elle recueille de cette nouvelle union toute la satisfaction imaginable, et que cela contribue à Lui fournir, avec le temps, des appuis dans la vieillesse; enfin, Madame, je prendrai toujours une part sincère à tout ce qui pourra arriver d'avantageux à V. M.

Les troubles qu'Elle prévoit prêts à se manifester au Sud de l'Europe,[6] se différeront peut-être encore quelque temps, mais n'en

[1] 720 Mann (vergl. S. 59. Anm. 1). — [2] Während des Besuches in Neustadt im September 1770 (vergl. Bd. XXX, 515. 516). — [3] Nach Borcke wollte der Emissär (vergl. S. 58) nur in preussische Dienste treten unter gleichzeitiger Uebersiedlung nach Preussen. „La seule chose dont le sujet en question paraît capable, est l'emploi d'ingénieur géographe." — [4] Borcke berichtet am 29. October: „L'émissaire ... a une espèce de frayeur sur les dangers qu'il courrait, s'il était engagé au service de V. M." Darauf antwortet der König am 2. November: „Il m'est indifférent qu'il entre ou non à mon service, pourvu que je puisse l'avoir et l'employer dans l'occasion. Quand même il se trouverait au service autrichien, cela me serait égal et ne m'embarrasserait point, si seulement je puis, par la suite du temps, me procurer par son canal les notions qu'il m'importe de connaître. Cet homme me paraît très propre pour pareille besogne; c'est la seule raison qui m'a porté à faire réflexion sur lui." — [5] Vergl. S. 42. — [6] Zwischen Frankreich und England.

arriveront pas moins; car la dernière paix des Français, Espagnols et Anglais[1] n'a point déraciné les sujets de division que le commerce fera naître entre ces puissances. Le lord Mansfield n'a pas été content de son séjour de Paris; il n'a pas trouvé les Français aussi souples qu'il le désirait,[2] et, d'autre part, les Anglais, dans une espèce de rupture ouverte avec leurs colonies, sentent bien que jamais l'Espagne ne trouvera un moment plus favorable pour les attaquer. Mais tant mieux: plus que les Anglais trouveront d'embarras ailleurs, moins ils s'aviseront de chicaner le Danemark. La Russie sait, aussi bien que moi, Madame, que les Français et peut-être les Anglais encore ne désirent que de nous brouiller;[3] mais [j'ai] tant de confiance dans les vues supérieures de l'impératrice de Russie que je ne crois rien avoir à risquer de toutes les insinuations que des envieux pourront faire dans cette cour; d'ailleurs il n'y a point d'objet pour faire changer d'alliance à la Russie. Cette paix faite, je suis sûr que l'Impératrice apportera et fixera tous ses soins à l'établissement de la police intérieure de ses vastes États, et que personne ne songera à de nouvelles guerres. Il était bien temps de songer à la paix, pour que tant de peuples pussent enfin respirer, après tous les malheurs qu'ils ont essuyés. C'est le prince Repnin qui a été nommé pour l'ambassade de Constantinople, et qui est sur son départ pour s'y rendre.

Pour le rappel de M. d'Arnim,[4] il était tout simple de le lui donner, puisqu'il avait eu le malheur de déplaire à V. M.; c'était la moindre marque de déférence que je pouvais donner, Madame, à vos volontés. V. M. me trouvera invariablement dans les mêmes sentiments envers Elle et ne cherchant que l'occasion de Lui donner des marques de la haute considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23 395. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 octobre 1774.

Il est sûr que le comte de Bernstorff[5] est le seul et unique auteur de votre rappel. Tout ce que votre dépêche du 11 de ce mois renferme à cet égard,[6] le démontre évidemment. Jaloux de la correspon-

[1] Friede zu Paris, 10. Februar 1763. — [2] Vergl. S. 52. — [3] Juliane Marie schrieb, Frederiksborg 4. October: „Les liens indissolubles de V. M. avec la cour de Pétersbourg et desquels les Français et les Anglais sont assez jaloux, tiendront bien les esprits remuants en respect ou leur feraient payer bien cher leur témérité, si c'est qu'ils osaient causer quelque rupture." — [4] Juliane Marie dankte für Arnims Abberufung (vergl. S. 71). — [5] Vergl. S. 65. — [6] Arnim berichtete, dass Juliane Marie persönlich und durch Mittelspersonen ihm erklärt habe, dass man sie getäuscht habe und sie alles thun werde, um ihm Genugthuung zu verschaffen. Arnim hat ihre Vermittlung abgelehnt.

dance immédiate de la Reine douairière avec moi, il s'est imaginé de nous brouiller ensemble, en lui donnant des soupçons sur vos dispositions et sentiments personnels et en la portant à faire la démarche de demander quelque autre à votre place. Il n'a pas réussi quant au principal objet de ses vues, mais cette Princesse ayant donné dans le piège pour exiger votre rappel, je vous l'ai déjà dit qu'il ne saurait rien être changé à cet égard, et que je ne saurais me dispenser, par conséquent, de vous faire retourner. Contentez-vous d'avoir mérité mon approbation pendant votre séjour à Copenhague, et n'imputez rien de ce qui vient de vous arriver, à la Reine; elle est innocente, et c'est le comte de Bernstorff qui seul a joué toute la trame.

Federic.

Nach dem Concept.

23 396. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 19 octobre 1774.

Les mesures que, selon votre rapport du 12 de ce mois, le prince de Kaunitz a prises dans l'affaire de la démarcation,[1] ne me paraissent pas justes. Il aura, sans doute, appris que la Délégation a déjà fixé le 1er du mois prochain pour procéder à cette démarcation par les commissaires réciproques,[2] de sorte que ces derniers se rendront aussi, vers ce terme-là, au lieu de leur destination. Pour convaincre cependant ce ministre de nouveau combien je désire d'aller dans cette affaire d'un pas égal avec sa cour, je n'ai pas tardé de renouveler à mon ministre à Varsovie les ordres nécessaires pour un parfait concert avec le baron Reviczky.[3]

Pour ce qui est du traité que la cour où vous êtes, a conclu en 1771 avec la Porte,[4] il me semble qu'il n'a été qu'ébauché, sans être signé. Tout ce qui y a été stipulé au moins de la part de la Porte, n'a pas sorti son effet, et, la cour de Vienne n'ayant pas prêté la garantie à laquelle elle s'y est engagée, comment peut-elle prétendre que la Porte remplisse son engagement pour les prétentions qu'elle forme sur la Moldavie et la Valachie? De sorte qu'il me paraît un peu précipité qu'elle se croit autorisée par là de se mettre d'abord en possession de ces districts.[5] Toutefois je ne crois pas que la Russie la chicanera sur

[1] Vergl. dafür Nr. 23 397. — [2] Vergl. S. 73. — [3] Vergl. Nr. 23 397. — [4] Riedesel berichtete: „J'ai trouvé moyen de me mettre en possession du traité que la cour d'ici a conclu l'année 1771 avec la Porte, par lequel elle garantit à la Porte toutes les places fortes qu'elle aurait pu prendre durant la guerre contre la Russie; contre quoi celle-ci promet à la cour d'ici toutes les prétentions qu'elle pourrait former sur la Moldavie et la Valachie par l'étendue primitive des frontières de la Pologne et de la Transylvanie." Vergl. Bd. XXXI, 878; XXXII, 681. — [5] Nach Riedesel sollten österreichische Truppen das Gebiet bereits besetzt, aber noch keine Grenzadler aufgestellt haben. „On dit aussi que le pays que l'on veut occuper, a quinze milles de long sur sept de large." Vergl. S. 82.

cet article, et, selon toutes les apparences, elle gardera ce qu'elle a fait occuper une fois. Quoi qu'il en soit, comme ce traité est toujours une pièce assez curieuse, vous pourrez confier la copie que vous avez su vous en procurer, à un de vos gens affidés pour la porter jusques à Neustadt, premier bureau de postes dans mes États sur la route de Vienne, et vous aurez soin d'avertir le maître des postes de m'adresser votre paquet par le courrier ordinaire, afin d'éviter d'autant mieux tout éclat auquel une estafette ou courrier exprès pourrait donner lieu. J'attends aussi, en son temps, de votre part une note des dépenses que vous avez faites tant pour la pièce même que pour l'allée et la venue de votre domestique à Neustadt, et je n'oublierai pas de vous les faire bonifier.

Au reste, il y a quelque temps que vous m'avez averti que l'Empereur pourrait bien aller, l'hiver prochain, en France,[1] et je serais bien aise de savoir si S. M. I. persiste dans ce dessein; de sorte que vous ne manquerez pas de me dire ce qui en sera. D'ailleurs, je n'ai aujourd'hui rien de nouveau à ajouter, si ce n'est que, selon le train que prennent les affaires en Pologne, j'ai tout lieu de présumer que, sans en venir à des menaces, nous ne ferons jamais entendre raison aux Polonais.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23 397. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 octobre 1774.

La cour de Vienne, s'apercevant enfin, selon mes dernières lettres,[3] par les difficultés que la Délégation apporte à terminer la négociation des limites, qu'elle a envie de traîner cette affaire en longueur, et prévoyant que l'envoi des commissaires sur les lieux sera infructueux, avant que l'on ne soit convenu avec elle à Varsovie, a résolu de donner des ordres au baron de Reviczky d'insister sur une prompte réponse auprès de la Délégation sur la dernière réplique des deux ministres[4] et de recourir tout de suite, en cas qu'elle soit contraire, en conformité du traité de cession, à la médiation de la Russie. Comme ce ministre sera chargé de vous inviter à faire la même chose, et que cette démarche n'est autre que le plan que j'avais proposé dès le commencement d'adopter dans cette affaire, je suis bien aise de vous prévenir, ainsi que je le fais par la présente, à ne pas vous refuser au concert qu'il vous demandera à cet effet, et de vous autoriser, quoique ceci ne changera rien au départ de mes commissaires pour le 1er novembre,

[1] Vergl. S. 51. — [2] Am 19. October sendet der König dem Grafen Finckenstein eine Abschrift obigen Erlasses, „la dernière dépêche du baron de Riedesel fournissant un commentaire complet sur le pronostic que j'ai formé sur les idées du prince de Kaunitz au sujet de notre démarcation en Pologne“ (vergl. Nr. 23390). — [3] Vergl. Nr. 23396. — [4] Vergl. S. 11. 16.

à convenir là-dessus avec lui, lorsqu'il vous en parlera, des mesures les plus convenables à cet égard et de la manière la plus propre à les mettre en œuvre.

L'ordinaire d'aujourd'hui ne m'ayant, au reste, apporté aucune dépêche de votre part, je finis en priant Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

23398. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein überreicht, Berlin 19. October, ein an ihn gerichtetes Schreiben Swietens, d. d. „Sur le grand chemin entre Grossenhayn et Dresde“ 17. October. „Je suppose que l'intention de V. M. sera qu'on enjoigne au sieur Benoît d'agir de concert en tout ceci avec le ministre autrichien et de prendre les mêmes précautions pour empêcher que l'assemblée infructueuse des commissaires ne puisse préjudicier à Ses intérêts.“

Swieten benachrichtigt Finckenstein, dass er unterwegs einen Courier von Kaunitz getroffen hat, der ihm die Nachricht von der bevorstehenden Entsendung der polnischen Grenz-Commissare[1] brachte. „Comme il est facile à prévoir que cet envoi ne peut produire aucun effet, tant que les difficultés n'auront pas été aplanies à Varsovie, puisque les commissaires de la République ne sauraient être autorisés qu'à vérifier la position des limites, et non pas à décider sur le droit, on a donné les ordres à M. de Reviczky de représenter à la Délégation l'impossibilité et l'inutilité de cette commission dans la situation présente des affaires et d'employer tous ses efforts pour la faire différer. Cependant si la République insiste, il n'y a pas moyen de se refuser à une mesure que le 10ième article du traité établit expressément,[2] et en ce cas M. de Reviczky déclarera que ma cour, en se prêtant au désir de la République, se réserve cette condition bien expresse qu'une telle démarche, qui n'occasionnera que des délais, ne puisse lui préjudicier en aucune manière, et que la Diète ne puisse être dissoute, avant que l'affaire des limites soit entièrement réglée ... Je suis chargé de rendre compte de ce que ci-dessus, à V. E., afin qu'elle le fasse parvenir à la connaissance du Roi, et ma cour espère que S. M. approuvera ces mesures et les adoptera de concert avec nous pour donner effet à la médiation d'une manière conforme aux traités.“

Potsdam, 20 octobre 1774.

Vous aurez déjà appris par la copie de mes ordres au baron de Riedesel que je vous ai fait tenir à la suite de ma lettre d'hier,[3] que je n'ai pas différé d'enjoindre de nouveau au sieur Benoît un parfait concert avec le baron de Reviczky; de sorte qu'il ne reste qu'à en informer le baron de Swieten, en réponse à la lettre qu'il vous a adressée de Dresde, et que vous trouverez de retour à la suite de la présente. Au reste, la politique de l'Autriche, dans cette occasion, ne me paraît pas reposer sur des principes bien solides et justes. Le prince de Kaunitz commence un peu tard à s'apercevoir de la route embarrassée où il s'est engagé pour la démarcation de nos limites en

[1] Vergl. S. 73. — [2] Vielmehr Artikel II des Vertrages vom 18. September 1773 zwischen Polen und Österreich bestimmte die Einsetzung einer Grenzcommission zur Festlegung des Grenzzugs. — [3] Vergl. S. 90. Anm. 2.

Pologne et où une chaîne d'obstacles formera une nouvelle barrière à la réussite de cette affaire, qu'il sera difficile de forcer, sans prendre des mesures plus vigoureuses.

Ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen (Nr. 23402) wird zur Beförderung übersandt.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23399. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 20 octobre 1774.

Votre dépêche du 9 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je vous avoue que j'ai de la peine à comprendre comment la France, avec l'esprit qu'on ne saurait lui refuser, peut seulement s'imaginer de tirer, en cas de besoin, le moindre secours de la Suède.[1] Cette couronne est si affaiblie qu'il lui faudra pour le moins vingt millions de livres pour la mettre en activité, et, sans un bénéfice de cette nature, elle ne saurait jamais se remettre et se soutenir dans l'état où la France désirerait de la voir.

D'ailleurs, vous avez raison dans le jugement que vous portez sur le rapprochement que la France pourrait vouloir tenter avec la Russie. Jamais elle [n']y parviendra durant la vie de l'Impératrice régnante. L'éloignement personnel de cette Princesse y mettra toujours un obstacle invincible. L'avènement du Grand-Duc au trône impérial, au contraire, est encore fort éloigné. Il s'écoulera encore nombre d'années, avant qu'il existe, et puis c'est encore une grande question à décider si ce Prince sera effectivement autant porté pour la France que celle-ci s'en flatte peut-être. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

23400. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 octobre 1774.

J'ai reçu la dépêche que vous venez de me faire après votre retour à La Haye, du 14 de ce mois, ainsi que votre lettre particulière de la même date. Je ne saurais déférer à la demande que cette dernière renferme,[2] et comme la situation actuelle de ma caisse de légation, aussi peu que celle de la mienne propre, ne me permet pas d'améliorer, pour le présent, votre sort, je suis obligé de vous renvoyer encore, pour cette fois, à la patience. Soyez en attendant aussi économe

[1] Goltz berichtete, dass der Abschluss des Subsidienvertrages (vergl. S. 64) so bald nicht zu erwarten sei. — [2] Thulemeier bat, ihm zur Unterstützung in seiner finanziellen Nothlage die erledigte Stelle des Oberschenken, die mit einem Einkommen von 3000 Thalern verbunden war, zu übertragen.

que possible et ne vous embarquez pas dans des dépenses inutiles qui ne sont qu'un argent jeté par les fenêtres. Des revenus considérables ne suffiront pas pour nous mettre à notre aise, s'ils ne sont dispensés par une administration prudente. Voyez le dérangement où se trouvent les finances du roi de France, quoiqu'il soit un des plus riches souverains de l'Europe. Souvenez-vous enfin que je ne demande pas que vous vous mettiez en frais, et si vous faites des dépenses, c'est uniquement parceque vous le voulez et sans que je l'exige. C'est tout ce que je puis vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

23401. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 octobre 1774.

J'ai été charmé d'apprendre par votre dépêche du 7 de ce mois que le Roi est allé voir à Swartsjö la Reine sa mère. Cette nouvelle me fait grand plaisir et me fait augurer que l'harmonie se rétablira et se soutiendra dans la famille royale; ce que je souhaite sincèrement.[1]

Nach dem Concept. Federic.

23402. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A NYMPHENBURG.

[Potsdam] 20 octobre 1774.

Madame ma Sœur. Si Apollon était encore au monde, qui aurait-il dû guérir préférablement à V. A. R.?[2] Lui et son fils Esculape seraient accourus pour rendre la santé à la dixième Muse, nous aurions manqué peut-être un jour de lumière et le char du soleil aurait été abandonné sans conducteur à la fougue de ses chevaux. Mais, Madame, les prédécesseurs de Ganganelli, par jalousie de métier, ont fait main basse sur Apollon et nous abandonnent à de misérables charlatans, qui prétendent posséder l'art d'Esculape et qui travaillent dans l'obscurité. C'est, Madame, à votre grande âme que vous devez le rétablissement

[1] Auf Dönhoffs Bericht vom 14. antwortet der König am 2[7]. October: „Je doute que la Suède puisse se passer, comme on prétend, tout-à-fait de grains étrangers, et qu'elle produise la quantité suffisante pour la consommation de ses habitants." — [2] Maria Antonia dankte, Nymphenburg 25. September, für die Theilnahme des Königs an ihrem Unfall (vergl. Bd. XXXV, 557 und Nr. 23228). „Esculape en personne n'eût pas contribué plus efficacement à ma guérison, et j'ai par-dessus ceux que nous appelons un peu mal à propos les anciens idolâtres, l'avantage de retrouver tout en V. M. Il leur fallait un monde de divinités subalternes pour figurer au vulgaire les vertus et les talents divers; je vous nomme, Sire, et je les ai tous nommés. C'est Mars, c'est Apollon, c'est Esculape qui ranime en moi le souffle de la vie: c'est Minerve qui m'en apprend le véritable usage."

de votre santé; elle est demeurée inébranlable au funeste accident qui vous est arrivé; elle vous a peint toute l'espèce exposée à une foule de malheurs; elle vous a donné le courage de supporter celui que le plus singulier des hasards vous a fait essuyer. Sans cette tranquillité d'esprit admirable les secours auraient été inutiles. Mais une princesse philosophe sait souffrir, sans être abattue. Je me félicite, Madame, que ma lettre soit arrivée dans cet heureux moment de reconvalescence, et je fais mille vœux, pour que de jour en jour la santé de V. A. R. aille en s'affermissant.

Vous voyez, Madame, combien à tout égard je suis petit envers Apollon. Ses oracles s'accomplissent tous, et pour une misérable paix entre les Russes et les Turcs que j'eus l'étourderie de croire prochaine, je me suis trompé de trois années. Elle a été à la fin conclue, et il faut espérer qu'elle se conservera longtemps dans le Nord de l'Europe, qui nous intéresse bien plus que le Sud. La diète de Pologne tire à sa fin, et après la conclusion chacun pourra cultiver en paix son jardin. V. A. R. Se contente de Se promener dans ceux de l'Électeur Son frère et de répandre par Sa présence la sérénité et la joie dans cette cour où Elle est adorée. La Saxe gémit de Son absence et réclame en Sa personne celle qui donnait du lustre à toute la contrée; aussi n'y a-t-il sur notre horizon que des brouillards, Madame, depuis votre absence, et la Haute- et Basse-Saxe attendent leurs beaux jours de votre retour. En quelque endroit que V. A. R. place Sa résidence, je La conjure de Se souvenir dans Ses moments entièrement perdus d'un être qu'Elle doit compter depuis longtemps pour un de Ses plus zélés admirateurs, et qui se fait un devoir de Lui donner des marques de la plus haute estime avec laquelle il fait gloire d'être, Madame ma Sœur, de V. A. R. le bon frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

23403. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 7. October: „On est encore sans nouvelles du succès des mesures prises par le général de Panin[1] pour se rendre maître de la personne de Pugatschew ...

Panin, il y a à peu près huit jours, m'a parlé de cet endroit de la dernière lettre de l'Impératrice à V. M.[2] où S. M. I. vous avait communiqué son appréhension que les Turcs ne cherchassent une occasion pour se délivrer de l'obligation d'observer la dernière paix, et qu'elle vous avait fait connaître qu'elle craignait que les affaires de Pologne ne fournissent ce prétexte. Mais il ne m'a pas caché, en même temps, que l'intention de cette Princesse avait été de faire

[1] Graf Peter Panin, der Bruder des Ministers, hatte nach Bibikows Tod (vergl. Bd. XXXV, 513. 514) den Befehl über die Truppen gegen Pugatschew übernommen. — [2] Vergl. S. 32.

remarquer par là à V. M. son désir de voir accommodée l'affaire des délimitations bientôt et d'une façon à ne pas donner aux Polonais lieu de porter des plaintes à la Porte et de réclamer son assistance. Il m'assura alors aussi que cette affaire tenait fort à cœur à l'Impératrice: qu'elle appréhendait toujours qu'elle ne fît naître quelque fâcheux évènement, et que, quant à elle-même, elle ne pouvait pas revenir de l'idée qu'on ne fît du tort en ceci à la Pologne."

Potsdam, 22 octobre 1774.

Si, selon votre dépêche du 7 de ce mois, l'impératrice de Russie ne craint que pour de nouveaux secours des Turcs, accordés aux Polonais à cause de la démarcation, je lui réponds que cet évènement n'aura pas lieu; si elle ne veut que me persuader de rétrécir mes limites, que gagnera-t-elle, comme il est certain que les Autrichiens sont bien éloignés de s'y soumettre, et que même tout nouvellement ils ont étendu leurs frontières bien avant dans la Moldavie?[1] Qu'arriverait-il donc, si je resserrais seul mes limites? Que les Autrichiens n'en garderaient pas moins les leurs. Pour les obliger alors à suivre mon exemple, il faudrait employer la force; or, dans ce moment, une nouvelle guerre ne convient ni à l'impératrice de Russie ni à la position de mes États. Que gagnerait-on donc par ces chicanes? D'indisposer entièrement l'Impératrice-Reine contre la Russie et contre moi, par conséquent, de resserrer ses liens avec la France; et pour nous, d'avoir entrepris une chose où nous avons été obligés de céder en saignant du nez. Mon avis serait donc que, pour éviter toutes les suites que je viens de détailler, on finît ce partage en insinuant aux Polonais qu'il faut qu'ils s'accommodent. Vous me demanderez peut-être si je crois que les Autrichiens méritent ces ménagements. Non, certainement pas par la conduite qu'ils ont tenue envers la Russie comme envers moi; mais les conjonctures politiques où se trouvent la Russie et la Prusse, demandent qu'on dissimule, en ce moment, des sujets de mécontentement, pour ne pas allumer une nouvelle guerre et ne donner pas lieu nous-mêmes à de formidables ligues que nous travaillerions à former contre nous.

Je recevrai dans peu le traité que les Autrichiens avaient projeté, [avant] quelques années, de signer avec les Turcs,[2] et je vous l'enverrai, quand je l'aurai reçu. C'est en conséquence de ce traité, qui, notabenè, n'a pas été signé, qu'ils dépouillent les Turcs d'un bon bout de la Valachie; mais il vaut mieux le souffrir que de faire à présent la guerre.

Il faut espérer qu'on viendra enfin à bout de chasser ce Pugatschew de la Russie ou de le prendre. Dès que les troupes retourneront du Danube et qu'on les répandra dans l'empire, ni Pugatschew ni aucun malintentionné ne pourra remuer.

Mais pendant ce temps messieurs les Danzicois triomphent. Je sais qu'ils disent qu'ils se moquent des Russes et qu'ils ont des alliés aussi

[1] Vergl. S. 82. — [2] Vergl. S. 89.

puissants sur lesquels ils comptent; c'est peut-être le consul français.[1] Ne les forcera-t-on pas à changer de langage?

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum und die Empfangsbestätigung des Solms'schen Berichtes sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

23404. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 octobre 1774.

Pour tranquilliser la conscience timorée de l'impératrice de Russie au sujet de nos délimitations en Pologne, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de mettre en perspective à S. M. I. tout ce qu'il y a à risquer pour la tranquillité publique, en s'opposant de vive force à celles de la cour de Vienne, sans qu'il nous en revienne le moindre avantage.[2] La copie ci-jointe vous apprendra tous les arguments que j'ai employés pour le prouver démonstrativement à cette Princesse; et je m'y suis vu obligé d'autant plus que, selon la dernière dépêche du comte de Solms du 7 de ce mois,[3] elle ne laisse de se faire mille fantômes à ce sujet qu'il importe de combattre, avant que cette affaire parvienne à sa médiation.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23405. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 22 octobre 1774.

Mon très cher Frère. Je ne doute pas que la société du Prince héréditaire ne vous ait agréablement amusé à Rheinsberg,[4] mon cher frère; mais il est au fond du cœur accablé de soucis de l'état prodigieusement dérangé des affaires de son père. Il y cherche des remèdes, mais les ressources sont minces, et son père est comme Louis XV, qui voulait bien qu'on économisât, mais sans se rien retrancher à lui-même.

Mes lettres de Russie sont bien singulières; on me mande que l'Impératrice est sur le point de se brouiller avec son Patuquin;[5] on dit qu'il a des hauteurs insupportables, et qu'il veut fouler à ses pieds les premières têtes de l'empire. Ces amours rapetissent cette Princesse dans l'intérieur de son palais, autant que ses hauts faits d'armes l'élèvent en public. On voit par là qu'une femme est toujours femme, et que le c . . a plus d'influence dans le gouvernement féminin qu'une politique ferme, dirigée par la droite raison. Si elle tarde à renvoyer cet homme, elle aura peut-être de la peine à le mettre dehors, et Dieu sait si des

[1] Gérard, an den der König denkt, war Anfang 1774 nach Paris zurückberufen worden (vergl. Bd. XXXV, 517). — [2] Vergl. Nr. 23403. — [3] Vergl. S. 94. 95. — [4] Prinz Heinrich dankte, Rheinsberg 19. October, dem König für die dem Erbprinzen Karl Wilhelm Ferdinand von Braunschweig ertheilte Erlaubniss, ihn zu besuchen. — [5] Vergl. S. 85.

intrigues galantes ne pourraient pas dans ce pays barbare donner lieu à des révolutions inattendues.

D'autre part les Autrichiens ne cheminent pas droit; ils viennent de s'emparer d'un bout de la Valachie, sous prétexte qu'il appartient à la partie de la Pologne qui leur est tombée en partage.[1] L'impératrice de Russie avait amodié une vigne à Tokay; son homme a été mis dehors par le propriétaire. L'ambassadeur russe en a porté des plaintes, et il a été renvoyé aux tribunaux.[2] Ces choses sont des bagatelles dans le fond, mais entre deux femmes jalouses cela peut mener plus loin que l'on ne pense. Pour moi, je leur donne de part et d'autre des poudres tempérantes pour les tenir au moins unies jusqu'à l'entier accomplissement du traité de partage; mais, à la longue, ces deux femmes ne se concilieront [que] difficilement ensemble.

Vous verrez, mon cher frère, par les bulletins[3] que je vous envoie, les nouvelles tant bonnes que mauvaises de la cour de France. Le public se flatte toujours et s'attend à des merveilles; réellement on fait bien peu de chose, et si cette monarchie fait des efforts pour se relever, il lui faudra des armées pour réaliser ses projets. En attendant je serai décampé, et ce sera à d'autres à s'en garantir.

Je profite autant que je le peux, des derniers soupirs de l'automne; il fait un jour aujourd'hui qui m'a fait bénir mon existence. D'ailleurs je vis beaucoup avec mes livres, et je m'amuse tour à tour des sottises des morts et de celles des vivants, mais incognito et sans en faire parade.[4]

Monsieur Ganganelli vient de mourir assez subitement.[5] Rome est en travail d'enfant pour mettre un nouvel antichriste au monde. J'épie le sujet élu pour me faire confirmer mes Jésuites, dont je ne saurais me passer ni en Silésie ni en Prusse, faute d'instituteurs pour la jeunesse. Voilà, mon cher frère, des choses qui ne vous touchent guère, et qui cependant demandent à être suivies dans le train des affaires; il y en a cent de cette espèce, dont je vous épargnerai l'ennui, en me bornant de vous assurer de la haute estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

23406. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 15. October: „On n'est pas du tout disposé ici à acquiescer, sur les simples admonitions de la cour de Russie, aux démarcations des cours de Prusse et d'Autriche. Après avoir fait la cérémonie d'envoyer les commissaires polonais au *terminus a quo* pour s'aboucher avec ceux desdites

[1] Vergl. S. 82 und 89. — [2] Vergl. S. 81. 82. — [3] Liegen nicht bei. — [4] Anspielung auf das vom König verfasste Spottgedicht: „Louis XV aux Champs Elysées" (vergl. S. 50). — [5] 22. September.

cours,[1] et après que les Polonais auront trouvé que les extensions outrepassent les limites dont ils prétendent que nous devons nous contenter, ils doivent en faire leurs rapports pour que la République puisse tout de suite réclamer la décision de deux cours contre la troisième. Ce sera donc alors que celle de Russie pourra donner le branle à toute cette affaire, si l'on veut sérieusement finir et faire terminer ce différend par une stipulation dans les formes. Sans cela, les possessions de nos extensions resteront toujours précaires, et c'est ce que les Polonais désirent."

Potsdam, 23 octobre 1774.

Mes commissaires pour la démarcation comptent de partir dans quelques jours d'ici et de se rendre sur les frontières pour s'y aboucher avec ceux de la République. Mais comme, selon votre dépêche du 15 de ce mois, on n'est nullement disposé là où vous êtes, d'acquiescer aux limites désignées par moi et la cour de Vienne, et qu'ainsi il est à prévoir que cet envoi, comme vous dites, ne se bornera qu'à une simple cérémonie qui ne sortira aucun effet, vous aurez soin d'entretenir invariablement le baron de Stackelberg dans de bonnes dispositions à notre égard, pour qu'il continue de favoriser les mesures ultérieures qu'il conviendra d'adopter sur cet objet, ainsi que toutes les autres affaires qui restent à régler et qui nous intéressent. J'en fais autant de mon côté vis-à-vis de sa cour pour l'engager à agir plus efficacement dans tout ceci et pour la porter à donner le branle aux affaires de ce royaume d'une manière qui y mette sérieusement fin.

Il me semble, au reste, qu'on ne s'applique guère plus chez vous aux contributions qui doivent servir de revenus pour l'entretien du Roi et de sa maison, ni [à] tous les articles qui ont rapport en général aux dépenses de l'État. Je n'en entends du moins plus parler depuis longtemps et suis surpris qu'on s'empresse si peu à régler définitivement les choses à cet égard. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

23407. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 15. October: Le traité de la cour de Vienne avec la Porte[2] „renferme un article qui paraît expliquer la raison pourquoi le prince Kaunitz désire tant de conserver l'influence de la cour de Russie dans la négociation des limites. La cour d'ici s'engage par cet article envers la Porte de la maintenir dans la possession de toutes ses places fortes et de lui [faire] obtenir une paix convenable. N'ayant guère rempli ces engagements, il paraît que le prince de Kaunitz veut se tenir dans une espèce de liaison avec la Russie, afin de se sauver des prétentions que la Porte pourrait former envers sa cour en vertu du susdit traité . . .

A l'occasion de la réponse que le prince de Colloredo m'a donnée au nom de S. M. l'Empereur touchant l'offense que le subdélégué de Mayence a commise

[1] Vergl. S. 73. [2] Vergl. S. 89.

envers celui de V. M. à Wetzlar,[1] ce ministre m'a répété combien S. M. I. continuait le désir manifesté déjà plusieurs fois de convenir avec V. M. sur les moyens de rendre cette visitation plus efficace et utile qu'elle ne l'avait été jusqu'à présent, et qu'il n'y avait pas lieu d'espérer, tant qu'elle serait sur ce pied. J'ai cru être de mon respectueux devoir d'en rendre . . . compte à V. M. et de soumettre à Ses hautes lumières si peut-être cette union proposée ne pourrait mener à une liaison plus étroite en général."

Potsdam, 23 octobre 1774.

Votre dépêche du 15 de ce mois ajoute une nouvelle preuve bien parlante à celles qui subsistent déjà de la fausseté de la cour où vous êtes. Sa conduite vis-à-vis de la Russie et la Porte marque une duplicité sans exemple et indique bien clairement qu'il n'y a aucun fond à faire sur ses protestations. Mais elle pourrait bien en être la dupe elle-même, et un Protée qui prend, tous les jours, de nouvelles formes pour tromper, ne réussit pas toujours. Quoi qu'il en soit, une conduite aussi double et sans foi n'invite pas beaucoup à contracter des liaisons plus étroites avec elle. Mes intérêts au moins, après la paix entre la Russie et la Porte, exigent que je reste inébranlable dans celles qui existent entre moi et la Russie, et que je les rende de jour en jour plus indissolubles. Telle est aussi mon intention, et je ne négligerai rien pour la remplir. Si, dans la suite du temps, des évènements inattendus pourraient exiger encore d'autres engagements, je n'y procéderai sûrement que le compas à la main, pour examiner auparavant quel en est le but; s'ils sont effectivement nécessaires ou si je puis m'en passer.

Quant à notre délimitation en Pologne, la commission qui va s'assembler pour y travailler, ne sera que pour les formes, selon les instructions que la Délégation a données à ses commissaires.[2] En effet, je ne la regarde, dans le fond, que comme une cérémonie fort inutile, où rien absolument ne sera décidé. Toute cette affaire sera reprise et débattue après, selon l'article XIII de la convention,[3] entre les trois cours copartageantes, et il y a toute apparence que ce sera la Russie qui fera pencher la balance. En attendant, si vous avez occasion de retoucher cette corde avec le prince de Kaunitz, présentez-lui comme votre idée particulière qu'il vous paraissait de plus en plus qu'on n'effec-

[1] Bei den Verhandlungen der Visitations-Deputation des Reichskammergerichts hatte der mainzische Subdelegirte von Keller während einer Sitzung den preussischen Vertreter, Böhmer, der Unwahrheit beschuldigt. Auf den Bericht Finckensteins und Hertzbergs, Berlin 15. September, mit dem Vorschlag, von dem Churfürsten von Mainz die Abberufung und den förmlichen Widerruf Kellers zu fordern und in Wien Beschwerde zu führen, erging die Resolution: „Bene. Friderich." Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Schreiben an den Churfürsten und der Erlass an Riedesel sind Berlin 15., bez. 16. September datirt. — [2] Vergl. Nr. 23406. — [3] Artikel XIII des Vertrages vom 18. September 1773 zwischen Polen und den Theilungsmächten setzte fest, dass bei Streitigkeiten der einen der drei Mächte mit Polen die beiden anderen die Vermittlung übernehmen sollten.

tuerait rien auprès des Polonais par la douceur, et que le moyen le plus prompt et le plus sûr de finir avec eux, serait de leur déclarer tout nettement et sans détour que, la commission de la délimitation ayant eu lieu, il ne s'agissait plus de regimber, mais de s'accommoder à notre démarcation. Vous observerez cependant soigneusement de ne lui point laisser pénétrer que je vous ai autorisé à lui tenir un pareil langage, mais de lui faire seulement envisager cette proposition comme une idée qui vous était venue d'elle-même, en réfléchissant sur la tournure que prenait cette négociation. Ce n'est aussi que pour voir comment ce ministre s'expliquera là-dessus, que je vous fais faire cette tentative; et quoique, dans le fond, je sois assez de ce sentiment, je voudrais pourtant ne point paraître du tout de l'avoir adopté.

Au reste et pour ce qui est de l'insinuation du prince de Colloredo au sujet de la visitation de la Chambre Impériale de Wetzlar, j'ai ordonné à mon département des affaires étrangères de vous donner des instructions convenables,[1] connaissant bien en gros, mais point en détail la marche de toute cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

23408. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 octobre 1774.

Je suis tout aussi persuadé que vous, selon votre rapport d'hier, que le prince Kaunitz, tout fin politique qu'il veut paraître, s'est blousé dans ses idées sur notre démarcation en Pologne;[2] mais ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'il lui sera bien difficile de réparer sa faute. Le dernier rapport du comte de Solms ne fait pas trop présumer de l'arbitrage de la Russie et de la façon de penser de l'Impératrice sur nos extensions,[3] et il est bien à souhaiter que nous puissions lui faire prendre d'autres idées à ce sujet. En attendant, dès que j'aurai reçu le traité de la cour de Vienne avec la Porte, dont le baron de Riedesel a su se procurer une copie,[4] je ne tarderai [pas] de l'adresser au comte de Solms, afin que la Russie sache d'où vient que la première se croit autorisée d'empiéter sur la Valachie.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 23. October. — [2] Finckenstein berichtete: „Kaunitz a perdu le moment favorable, en finassant mal à propos et en se refusant aux instances réitérées que V. M. lui a fait faire sur ce sujet pendant le cours de l'été dernier (vergl. Bd. XXXV, 540—542), et je souhaiterais du moins qu'il tâchât de réparer cette faute en insistant à Pétersbourg sur une déclaration commune au nom des trois cours." — [3] Vergl. Nr. 23403. — Vergl. S. 89.

23409. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 24 octobre 1774.

Tenant pour très convenable que le duc de Choiseul reste exclu du ministère français, ce n'est qu'avec plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 13, le peu d'apparence qu'il y a qu'il y rentre jamais.[1] En effet, c'est un esprit très inquiet, qui ne tarderait pas d'y mettre tout en désordre et dans de nouveaux embarras, de sorte que je suis bien aise de voir que les membres du ministère actuel lui restent contraires. Mais, après tout, aussi longtemps que S. M. Très-Chrétienne ne s'y oppose pas, son exclusion me paraît très précaire, et on n'y pourra compter qu'après que ce Prince aura déclaré expressément qu'il n'y retournera plus.

Federic.

Nach dem Concept.

23410. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 octobre 1774.

Il est tout naturel que, selon votre dépêche du 11 de ce mois, la dissolution du Parlement absorbe l'attention du ministère britannique. Il me semble aussi toujours que S. M. Britannique a fait une faute de faire cette démarche, vu qu'elle sera obligée de sacrifier bien des sommes pour gagner et se rendre favorables les membres du nouveau, ce qui, selon moi, sera toujours de l'argent jeté dans la Tamise.

Federic.

Nach dem Concept.

23411. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 octobre 1774.

Je ne trouve pas moins difficile que vous à concevoir le motif de l'opposition de la ville d'Amsterdam au recrutement proposé, en dernier lieu, selon votre dépêche du 18 de ce mois, par le prince d'Orange, du régiment de Fourgeod, détaché à Surinam, et agréé par les États-Généraux. Cette ville se trouvant intéressée, ainsi que la République entière, à la conservation et au maintien de cette colonie, elle ne peut certainement pas se refuser au renfort qu'elle exige, et se verra obligée de consentir nécessairement d'une manière ou d'autre à y envoyer de nouvelles troupes.

Si vous apprenez, au reste, quelques nouvelles de l'état de santé du roi d'Espagne, n'oubliez pas de me les mander.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 53. 63. 64.

23412. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 25 octobre 1774.

Ma très chère Nièce. Monsieur de Thulemeier,[1] quelque éloquent qu'il soit, n'a jamais pu vous exprimer, ma chère enfant, toute la tendresse que j'ai pour votre personne, mais il aura pu au moins vous faire souvenir du vieil oncle. J'ai bien cru que [le] spectacle anglais ne vous amuserait guère;[2] la première chose pour le plaisir est d'entendre ce que l'on dit, et la seconde d'entendre de bonnes choses. Pour moi qui ne connais le théâtre anglais que par les traductions que j'en ai lues, la plupart de leurs pièces m'ont paru détestables; on n'y trouve ni règles observées ni goût ni art, par-ci par-là des tirades fortes, mais qui ne récompensent pas des sottises qui les accompagnent; il faut être anglais, ivre et avoir le spleen pour s'y complaire. J'avoue que je préfère le théâtre français à tous les autres, parcequ'il observe tous les règles de l'art, et qu'il n'y a dans aucune langue des vers qui surpassent ceux de Racine et de Voltaire. Je suis à présent assez seul ici; votre belle-sœur accouchera bientôt, et vers le 15 de décembre je me rendrai à Berlin pour le carnaval. Mon frère Henri le passera à Moscou,[3] qui est un peu loin d'ici. Assurez, je vous prie, le prince d'Orange des sentiments distingués d'estime que j'ai pour lui, et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23413. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 octobre 1774.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'est bien parvenue, et je me réfère, pour ce qui regarde votre particulier, à ce que mes ordres précédents renferment à ce sujet.[4] Je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est que le comte de Redern que j'ai désigné pour succéder dans vos fonctions à la cour où vous êtes, se trouve actuellement en route pour s'y rendre, et qu'il y sera vraisemblablement arrivé à l'heure qu'il est.

Le projet d'un établissement de commerce en Islande que vous détaillez dans votre susdite dépêche,[5] me paraît trop dispendieux, et je

[1] Vergl. S. 21. — [2] Vergl. S. 83. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 46. — [4] Vergl. Nr. 23305. Arnim berichtete über die Beschwerden, die Bernstorff gegen ihn bei Juliane Marie vorgebracht hat. — [5] Der Handel sollte sich mit Fischfang und Ausfuhr von Schafen aus Island und der Einfuhr preussischer Erzeugnisse beschäftigen.

ne saurais, par cette raison, me résoudre d'entrer dans des vues aussi vastes. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse.[1]

Nach dem Concept. Federic.

23414. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 24. October: „La cour de Vienne s'arroge depuis quelques années un despotisme dans les affaires de l'Empire qui tend à s'y procurer insensiblement un pouvoir arbitraire qu'on ne saurait lui accorder. Comme V. M. est la puissance de l'Allemagne dont elle craint le plus l'opposition, elle voudrait L'engager à agir de concert avec elle et à abandonner la cause commune des États bien intentionnés qui osent lui résister. C'est à quoi vise l'insinuation du prince Colloredo;[2] mais c'est là une complaisance que cette cour n'est pas en droit de prétendre ... Cette manière impérieuse d'agir de la cour de Vienne s'est surtout manifestée dans la visitation de la Chambre Impériale de Wetzlar, où elle protège ouvertement le grand-juge[3] et tous ceux dont on recherche la conduite, et où les commissaires impériaux et les subdélégués de Mayence se permettent les procédés les plus contraires aux lois de l'Empire et les propos les plus indécents vis-à-vis de ceux qui ne veulent pas entrer dans leurs vues, et nommément du subdélégué de V. M. C'est là une affaire qu'on ne saurait laisser tomber sans compromettre la gloire et la dignité de V. M., et qui conduira probablement, par le refus de l'électeur de Mayence de donner une satisfaction convenable, à la nécessité de rappeler le sieur de Böhmer, et à la rupture de la visitation qui probablement s'ensuivra. Cette rupture pourra être, dans le fond, très indifférente pour les intérêts de V. M., pourvu qu'elle se fasse de manière à ne pouvoir être imputée qu'à ceux qui en sont la véritable cause. Nous n'attendons que la réponse de l'électeur de Mayence."

Potsdam, 25 octobre 1774.

Les affaires de l'Empire n'entrant point dans ma correspondance immédiate, je n'en ai non plus qu'une connaissance très superficielle et imparfaite; vu cependant la tournure qu'elles paraissent prendre, selon votre rapport d'hier, je ne saurais qu'approuver les mesures que vous voulez prendre pour opposer une digue assez forte à la façon impérieuse d'agir de la cour de Vienne, et je les abandonne entièrement à votre direction.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23415. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 11. October: „J'envoie aujourd'hui à S. A. R. le prince Henri une lettre de S. M. l'Impératrice par laquelle elle lui déclare que la raison pourquoi elle lui avait proposé de remettre son voyage en Russie jusqu'au retour de S. M. I. à Pétersbourg,[4] n'avait eu d'autre motif que la

[1] Am 28. October beglückwünscht der König Arnim zu der Theilnahme an den Festlichkeiten anlässlich der Vermählung des Prinzen Friedrich (vergl. S. 87). — [2] Vergl. Nr. 23407 und S. 100. Anm. 1. — [3] Kammerrichter Graf Spauer. — [4] Vergl. S. 46.

crainte d'exposer sa santé aux suites d'un voyage long et fatigant dans la saison de l'hiver, mais que, si S. A. R. voulait malgré ces considérations se résoudre à l'entreprendre, elle serait extrêmement charmée de la revoir, mais qu'elle en remettait la décision absolument à sa propre volonté. Le général Potemkin m'a remis aussi une lettre pour ce Prince qu'il m'a recommandée avec beaucoup d'empressement, me faisant en même temps de fortes instances de ne rien écrire à S. A. R. qui pût la dissuader d'entreprendre ce voyage. Je crois entrevoir dans cet empressement un intérêt personnel. Ce général s'imagine vraisemblablement de se donner un relief par l'amitié dont le Prince l'honore, et il croit peut-être avoir besoin de cet appui pour se maintenir dans la faveur qui, comme j'ai eu l'honneur de le mander l'autre jour,[1] donne des apparences de pouvoir devenir incertaine."

Potsdam, 25 octobre 1774.

C'est avec un plaisir infini que je viens d'apprendre par votre dépêche de l'11 de ce mois que Pugatschew, cette hydre homicide, est effectivement tombé entre les mains des Russes. Ce triomphe paraissait encore manquer aux lauriers que S. M. I. a accueillis dans sa guerre avec la Porte, et ce chef des rebelles étant dans les fers, tout le reste de la sédition sera bientôt assoupi et le calme et le repos rétabli dans les cantons que ce monstre avait infectés.

Mais ce qui m'occupe le plus, dans le moment présent, c'est l'arrangement de nos limites en Pologne. Vous aurez déjà appris par mon dernier ordre[2] qu'il ne dépend nullement de moi seul de me prêter à ce que l'Impératrice exige à cet égard; le suffrage de la cour de Vienne y est tout aussi nécessaire, et quoique S. M. I. puisse être bien persuadée que ses vues ne rencontreront pas tant d'opposition de ma part, celle-ci ne s'y prêtera cependant point avec la même facilité. Il est bien plutôt à appréhender qu'en combattant trop ses prétentions, elle ne s'aigrisse et ne passe à des partis dont les suites mèneraient peut-être plus loin qu'on ne pense. Je m'en lave au moins les mains, et la Russie n'a qu'à voir ce qui en arrivera. Déjà je sais par mes lettres de Varsovie que les commissaires polonais protesteront d'abord contre la démarcation que les miens leur proposeront, et réclameront, tout de suite, l'arbitrage des deux autres cours copartageantes.[3] De cette manière, il faudra pourtant tôt ou tard que S. M. I. parle, et c'est sa décision qui fera pencher la balance. Le plus sûr moyen pour couper court à toutes altercations ultérieures, serait donc qu'elle ne se fît pas tant de scrupules sur quelques pieds de terrain de plus que nous obtiendrions, et qu'elle apurât ce compte, sans y regarder de si près. Un seul mot de sa part aux Polonais suffira pour nous mettre quitte à quitte et finir toute la dispute, et je souhaite que ce mot nous soit favorable.

Pour mon frère Henri, je suis persuadé qu'il se rendra avec plaisir à l'obligeante invitation que S. M. I. vient de lui adresser de nouveau, pour la venir voir; et pour ce qui est, enfin, du loyer de votre maison

[1] Vergl. S. 85. [2] Nr. 23403. — [3] Vergl. Nr. 23406.

à Moscou,[1] je vous permets de me le passer en compte à la fin de l'année.

Federic.

Nach dem Concept.

23416. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 26 octobre 1774.

Malgré les soupçons que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, l'Empereur vous a manifestés contre le duc de Choiseul,[2] j'ai cependant de la peine à lui supposer tant de noirceur que d'avoir empoisonné le Dauphin défunt. Il est plutôt notoire que ce Prince est mort pulmonique, et qu'on n'a observé aucun signe de poison sur son corps. D'ailleurs, je n'ai jamais entendu parler d'un poison ou autre remède capable de rendre les maris impuissants; de sorte que je suis fort tenté de présumer que tous ces bruits sont parvenus à S. M. I. par les ennemis de cet ex-ministre français. Mais pour ce qui est du Pape,[3] tous les papiers publics ne sont remplis que des signes de poison qu'on a observés sur son corps, et on prétend même qu'ils ont été si manifestes qu'ils ont empêché de lui faire à ses funérailles tous les honneurs qu'on a coutume de témoigner à un pape défunt. Des avis particuliers cependant soutiennent le contraire; de sorte que, pour savoir ce qui en est, vous n'oublierez point de me faire part de ce qui vous en est revenu.

Quant à notre démarcation en Pologne, tout ce qui se passe, me fait presque supposer que la Russie n'a aucune envie de plaider sérieusement notre cause, et que les Polonais se flattent d'en profiter pour la laisser entièrement indécise, afin de pouvoir s'y frotter de nouveau et d'éluder tous nos arrangements dans des conjonctures plus favorables. Quoi qu'il en soit, il me semble pourtant qu'il nous reste encore, en tout cas, un moyen de les consolider, et c'est de nous garantir réciproquement nos possessions, moi et l'Autriche; de sorte que vous pourriez bien, lorsque l'occasion se présente, présenter ce remède contre l'indolence de la Russie, comme votre idée particulière, au prince de Kaunitz, en évitant toutefois avec tout le soin possible de lui faire soupçonner, le moins du monde, que c'est par mon ordre ou de mon aveu. Ce n'est que pour savoir ce qu'il en pense, et dont vous n'oublierez pas de me rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 35. — [2] „D'avoir non seulement fait empoisonner le Dauphin, mais aussi d'avoir rendu incapables de propagation le roi de France et ses frères, et tout cela pour l'amour de son attachement marqué pour la cour d'Espagne, à laquelle il a voulu assurer la succession à la monarchie française." — [3] Vergl. S. 97.

23417. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 octobre 1774.

Votre dépêche du 19 de ce mois que je viens de recevoir, ne dit rien encore de l'arrangement des revenus et des dépenses de la Pologne, ni de celui touchant l'affaire du sel. Marquez-moi principalement où l'on est à l'égard de cette dernière.

Tout ce que votre susdite dépêche renferme, cette fois, en général,[1] ne me plaît aucunement; je prévois que rien ne sera mis en ordre, mais que tout restera là où vous êtes, dans la plus grande confusion. Les conséquences qui en résulteront, sont faciles à conclure, et dès que la Diète se trouvera une fois terminée, sans avoir mis la dernière main à tout ce qu'il conviendrait de régler, il faudra s'attendre à éprouver, dans toutes les occasions, des chicanes sans nombre, qu'il sera impossible ou du moins très difficile à aplanir.

Je n'ai aucune connaissance des arrérages dûs par les sujets de la Prusse Occidentale au trésor public,[2] dont vous faites mention, et j'ignore à quelle somme ces restants peuvent monter. La chambre de Marienwerder reçoit ordre,[3] pour cet effet, de me donner des éclaircissements là-dessus. Je viens de renouveler aussi ceux pour obvier que les plaintes portées contre mes détachements pendant leur séjour en Pologne,[4] dont vous parlez, ne puissent plus avoir lieu, et que les officiers commandants y fassent observer tout l'orde requis à l'avenir. Pour ce qui regarde, enfin, les prétentions des personnes qui s'adressent à moi pour solliciter ma protection, et que je vous envoie, c'est à vous de juger si leurs demandes sont fondées ou non, et, dans le dernier cas, je vous autorise à vous désister de toute poursuite en leur faveur et de leur dénier rondement votre assistance.

Federic.

Nach dem Concept.

23418. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.[5]

Potsdam, 27 octobre 1774.

Vos conjectures sur le séjour du lord Mansfield à Paris ne se sont pas tant confirmées, comme vous le prétendez dans votre dépêche du 16 de ce mois. Vous êtes plutôt obligé de convenir actuellement vous-même que le but en a été de prendre langue sur les différends entre l'Espagne et le Portugal et sur la part que la France pourrait y prendre.[6]

[1] Auf Benoîts Mahnungen zu energischem Auftreten in der Grenzstreitfrage (vergl. Nr. 23361) hatte Stackelberg erwidert, „que sa cour ne voulait plus employer la force pour cet effet, qu'il fallait par conséquent tâcher d'obtenir de bon ceci de la part de la République". — [2] Aus der Zeit vor der Besitzergreifung. — [3] Cabinetserlass, Potsdam 20. October. — [4] Die Remontecommandos hatten sich während ihres letzten Aufenthalts in Polen Uebergriffe zu Schulden kommen lassen. — [5] Goltz weilte vom 15. October bis 3. November in Fontainebleau. — [6] Goltz berichtete, dass Mansfield mit Stormont zu Vergennes von einer französischen Intervention bei Spanien gesprochen habe.

Au reste, je vous sais gré des nouvelles particularités que votre susdite dépêche contient des instructions du baron de Breteuil.[1] Je vous confierai, en revanche, que je sais, à n'en pouvoir pas douter, que la cour de Vienne a projeté en 1771 un traité avec la Porte en vertu duquel la première s'est engagée à garantir à la dernière la possession de toutes ses places fortes et une paix honorable, et la Porte, au contraire, à rendre à l'Autriche la Valachie autrichienne.[2] Quoique ce traité n'ait pas été formellement signé, la cour de Vienne ne s'en prévaut pas moins pour cela. Elle a déjà fait avancer des troupes pour se mettre en possession de cette Valachie,[3] et elle étend ses frontières de ce côté-là selon son bon plaisir, même dans un temps où les troupes russiennes occupent encore une partie de ces cantons. Au cas que cette anecdote fût encore inconnue en France, il ne serait pas tant mal qu'elle parvînt à la connaissance de la cour où vous êtes. Mais il faudra éviter avec tout le soin possible qu'on ne puisse vous soupçonner de l'avoir ébruitée, et je me repose sur votre prudence et savoir-faire de la divulguer, sans y paraître le moins du monde.

D'ailleurs et pour ce qui regarde le duc de Choiseul, j'ai appris de très bonne part qu'il n'est rien moins qu'en bonne odeur à Vienne. Il y en a plutôt qui l'accusent d'avoir empoisonné le Dauphin défunt et rendu impuissants les Princes ses fils.[4] Il est bien vrai que ces dernières accusations paraissent bien paradoxes et destituées d'autant plus de probabilité qu'il est connu que feu le Dauphin est mort d'une maladie de poitrine, et que je n'ai jamais entendu parler d'une drogue capable de rendre impotents les jeunes gens. Quoi qu'il en soit, ces imputations indiquent assez que, si cet ex-ministre est effectivement protégé par la reine de France, celle-ci agit sûrement en tout ceci sans l'aveu de sa cour maternelle, où il ne saurait être que détesté par les horreurs qu'on met à sa charge.

Enfin, il y a ici des avis qui annoncent la mort du roi de Portugal,[5] mais votre silence sur un sujet de cette nature me fait douter de la réalité de ces avis. En attendant, je ne saurais finir, sans réveiller votre attention sur deux objets qui m'intéressent beaucoup et que vous ne négligerez pas de bien approfondir. L'un, ce sont les arrangements de finances que la France prendra pour rétablir son crédit, et l'autre, les arrangements qu'elle pourrait faire dans son armée. Donnez-y donc toute votre attention et tâchez de satisfaire ma curiosité le mieux que vous pourrez.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. dafür Nr. 23419. — [2] Vergl. S. 89. — [3] Vergl. S. 82 und 89. — [4] Vergl. S. 105. — [5] Die Nachricht vom Tode Josephs I. war verfrüht.

23419. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 27 octobre 1774.

Je viens de recevoir le supplément aux instructions du baron de Breteuil, et je m'empresse de vous en faire part pour votre direction, en conséquence de mes ordres du 21 de ce mois [passé].[1] Cet ambassadeur ne doit faire aucune avance marquée au prince Kaunitz, mais il doit se renfermer dans les bornes de la déférence bien placée. Il observera de parler sans affectation des affaires de la Pologne; s'il en parle, il les fera considérer comme étant entièrement à l'avantage des cours de Berlin et de Russie. Dans le cas où le prince de Kaunitz viendrait à lui montrer plus de confiance et irait même jusques à lui faire ouverture d'un retour de liaisons, l'ambassadeur se contenterait de répondre, comme de son chef, que la France avait essuyé pendant un assez long espace de temps la froideur la plus marquée de la cour de Vienne pour devoir hésiter sur ses nouveaux sentiments. Que cette froideur semblait n'avoir été l'effet que de quelques intérêts momentanés; laquelle froideur, déjà peu fondée sous le règne précédent, l'était encore moins sous le règne actuel. L'ambassadeur est expressément requis de ne pas ajouter un mot au delà et d'attendre les ordres ultérieurs de son maître. Un autre objet de son instruction, autant intéressant pour cette cour de France qu'il l'est peu pour les autres, est celui où on lui recommande d'étudier avec le plus grand soin le caractère de l'Empereur, d'en développer les inclinations, comme aussi ses dispositions politiques. Le reste roule sur les liaisons du baron de Breteuil avec quelques ministres étrangers, tels que ceux d'Espagne et de Suède,[2] style ordinaire de ces sortes de pièces.

Federic.

Nach dem Concept.

23420. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 octobre 1774.

Vous avez bien fait de me communiquer les anecdotes sur le comte de Bentinck, que votre dernière dépêche du 21 de ce mois renferme,[3] ainsi que de vous en tenir simplement, suivant votre post-scriptum de la même date, à des représentations générales et vagues envers le grand-pensionnaire[4] pour ce qui regarde les plaintes du prince Poninski, maréchal de la Confédération de Pologne, contre le gazetier de Leyde.[5] Vous avez mon approbation à l'un et à l'autre de ces égards.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 23328. Das folgende nach dem Bericht von Goltz, Fontainebleau 16. October. — [2] Mahoni und Bark. — [3] Thulemeier berichtete über die politische Stellung des am 13. October gestorbenen Grafen Wilhelm Bentinck. — [4] Bleiswijk. — [5] Poninski hatte sich an Thulemeier gewandt, „pour tirer vengeance de la conduite insolente du gazetier de Leyde à son égard".

23421. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 octobre 1774.

Dans la position où je me trouve actuellement vis-à-vis de la France, je n'ai aucune commission particulière à donner au marquis de Pons pour le séjour qu'il fera à sa cour. Tout ce que vous aurez donc à lui dire en réponse à l'annonce qu'il vous a faite de son départ prochain,[1] se réduit à le remercier de son offre et à lui souhaiter un heureux voyage, en ajoutant que je m'attendais à le revoir, en son temps, de retour à ma cour.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23422. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 octobre 1774.

La confirmation de la capture de Pugatschew[2] m'a fait un plaisir infini, et j'espère que, le premier chef de la rébellion étant maintenant terrassé, tout le reste de cette sédition sera bientôt dissipé et le calme rétabli dans les cantons que sa férocité a saccagés. Le supplice exemplaire qu'on lui prépare et que je présume devoir être plus terrible que tous ceux qu'on a fait éprouver en Russie, pendant les règnes précédents, à des malfaiteurs, me persuade en attendant que l'Impératrice sent maintenant qu'elle ne saurait se passer de punir de mort des crimes aussi atroces, et que, malgré toute son aversion pour de pareilles exécutions, il en faut cependant pour contenir des nations aussi barbares, qui n'ont que la figure de l'humanité.

Quant à mes différends avec la ville de Danzig, je me repose entièrement sur les bons offices de la cour où vous êtes. Il est bien vrai que leur arrangement me tient extrêmement à cœur, mais après les nouvelles assurances que, selon votre dépêche du 14 de ce mois, le comte de Panin vous a données d'y travailler,[3] j'attendrai tranquillement l'effet de cette nouvelle promesse, afin de ne point trop fatiguer ce ministre par des instances trop fréquentes, et il suffira que vous mettiez à profit les occasions qui se présentent naturellement pour lui en rafraîchir la mémoire.

Pour ce qui est de la cour de Vienne, ce que j'ai avancé dans mes ordres du 16 de ses desseins sur la Moldavie,[4] se confirme de

[1] Pons war auf mehrere Monate beurlaubt worden und hatte Finckenstein, nach dessen Bericht, Berlin 27. October, gefragt, ob der König Weisungen für ihn habe. — [2] Vergl. S. 104. — [3] Auf Solms' erneuten Antrag, Golowkin abzuberufen (vergl. S. 54), hatte Panin erwidert, „qu'après y avoir été tant de temps, il ne pouvait plus s'en aller sans rien dire, mais qu'il lui ferait faire à son congé une déclaration, dont on lui prescrirait les termes". Panin versprach, die Erklärung sofort zu entwerfen. — [4] Vergl. S. 82.

plus en plus. Il est hors de doute même qu'elle veut se rendre maître de toute la Valachie autrichienne, et elle a déjà fait avancer des troupes pour en prendre possession.[1] Tout cependant se traite, à cet égard, avec un secret si absolu qu'il a été jusques ici impossible d'apprendre positivement le nombre de ces troupes et jusques où elles se sont déjà avancées. Il paraît presque que son dessein est de se prévaloir des conquêtes des Russes pour arracher cette province à la Porte, et comme je suis très curieux d'apprendre la sensation que cette nouvelle démarche de la cour de Vienne fera en Russie, vous n'oublierez pas d'y être attentif pour m'en rendre compte.

Au reste, j'ignore encore la résolution de mon frère Henri sur l'invitation de S. M. I., de la venir voir à Moscou. Dans sa dernière lettre il ne fait encore aucune mention de la lettre que vous lui avez adressée de la part de cette Princesse;[2] de sorte que je présume qu'elle lui sera parvenue ensuite, et que je ne tarderai pas d'être informé de sa résolution.

Der König dankt für die Warnung vor einem schwedischen Schiffe mit seucheverdächtiger Ladung aus Smyrna.

Nach dem Concept. Federic.

23423. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 29 octobre 1774.

Mon très cher Frère. Je vois, mon cher frere, votre étonnement du procédé étrange des Autrichiens, vu leurs possessions qu'ils étendent étrangement en Valachie.[3] Vous serez encore plus surpris, quand vous apprendrez en conséquence de quoi ils étendent leurs limites. J'ai été assez heureux pour me procurer le traité qu'ils avaient conclu avec la Porte. Il avait été signé par Thugut, leur ministre, mais point ratifié par l'Impératrice. Ce traité contient que l'Impératrice-Reine garantit toutes ses possessions au Sultan, et qu'en revanche, après la paix, pour la récompenser de son assistance, le Turc lui rendra une partie de la Valachie qui jadis a appartenu à l'Autriche.[4] Vous voyez comme les Autrichiens ont rempli ce traité par toutes les pertes que les Turcs ont faites. A présent la cour de Vienne veut profiter de la faiblesse de la Porte pour se mettre en possession de cette acquisition. Je ne sais point encore comment cela sera pris des Russes; car il semble que ces mêmes Russes n'aient fait des conquêtes que pour en agrandir les Autrichiens.

Voici l'extrait d'une dépêche de Solms.[5] J'attends à savoir, mon cher frère, ce que vous résoudrez là-dessus; si c'est votre dessein d'aller à Moscou, vous aurez la bonté de me marquer d'abord combien de

[1] Vergl. S. 89. — [2] Vergl. S. 103. 104. — [3] Vergl. S. 97. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 89 und 98. — [5] Vergl. S. 103. 104.

l'argent vous voudrez ici sur les lieux pour faire des emplettes et payer le voyage; le reste pourrait se tirer à Pétersbourg par lettres de change, car nous ne pouvons point vous faire un crédit à Moscou où notre banque n'a point d'affaires.

Voici des bulletins français[1] qui pourront vous amuser un moment. On se met sur mes fripes, mais, après tout, il vaut mieux être envié que plaint, et ce que le public dit, est sans conséquences.

Nos affaires de Pologne s'embrouillent de nouveau.[2] Entre nous soit dit, messieurs les Russes changent d'opinion comme de chemise. Pugatschew vient d'être pris; on le rouera à Moscou pour l'édification des malintentionnés.[3] On dit que Tapuquin n'espère qu'en votre assistance pour se soutenir.[4] Le moyen le plus sûr pour lui est de modérer son trop de fierté, qui déplaît à l'Impératrice. S'il ne prend pas ce parti-là, sa faveur ne sera pas de durée. Voilà, mon cher frère, bien des choses qui directement ne vous intéressent pas du tout, mais auxquelles vous participez par amitié pour moi. Je vous en ai d'autant plus d'obligation que cela est gratuit de votre part, ce qui redouble la tendresse et l'estime avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23424. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 30 octobre 1774.

Mon très cher Frère. Vous aurez vu par mes incluses d'hier,[5] mon cher frère, tout le nœud de ce qui cause votre embarras.[6] L'Impératrice remet votre voyage à son retour, et Patuquin voudrait que vous y vinssiez à présent pour soutenir son crédit. Il dépend donc absolument de vous d'en agir comme vous le jugerez à propos. L'Impératrice vous en donne la plus belle occasion, il n'y a qu'à la prendre au mot; pour le sieur Patuquin, vous pourriez même prétexter des coliques ou quelque incommodité qui vous empêche d'entreprendre un si grand voyage. Vous y perdrez de ne pas voir rouer Pugatschew.[7] Dans le fond, je crois que l'Impératrice est indisposée contre nombre de ces grandes familles, qui n'ont attendu que la rébellion ait pris consistance, pour se déclarer, et qu'elle veut intimider par sa présence; et de tels moments sont fâcheux pour ceux qui se trouvent dans la place de

[1] Liegen nicht bei. — [2] Vergl. S. 106. — [3] Vergl. S. 109. — [4] Vergl. S. 104. — [5] Vergl. Nr. 23423. — [6] Es handelt sich um den Besuch des Prinzen am russischen Hofe. Das Schreiben Heinrichs liegt nicht vor. Er übersandte das von Solms angekündigte Schreiben der Kaiserin, d. d. Petersburg 26. September (a. St.), in welchem sie ihm die Entscheidung über die Reise anheimstellte, und ein Schreiben Potemkins, d. d. Petersburg 29. September (a. St.), der seiner Freude über den bevorstehenden Besuch des Prinzen Ausdruck gab. Beide Schreiben sind abgedruckt bei Krauel, a. a O., S. 136—138. — [7] Vergl. S. 109.

l'Impératrice. Il se peut qu'elle ne veuille pas se montrer à vous, mon cher frère, sous un aspect aussi sévère. Cependant ce que je vous marque, ne sont que des conjectures; sans doute que, si vous lui promettez d'aller à Pétersbourg après son retour, elle se contentera de cette marque de déférence. Je vous renvoie, mon cher frère, en vous faisant mille remercîments, cette correspondance intéressante, en vous priant de me croire avec la plus haute estime et la plus parfaite amitié, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

— —

23425. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 30 octobre 1774.

J'admire infiniment la magnanimité de l'Impératrice-Reine dans l'étendue de ses frontières dans la Moldavie. Ce n'est, selon votre dépêche du 22 de ce mois, qu'avec beaucoup de répugnance qu'elle y donne les mains;[1] et cependant elle se la permet sans aucun scrupule. Pour colorer son avidité, elle prétend, à la vérité, que la sûreté de ses États l'exige, mais ce n'est qu'un pur prétexte, et jamais pareil motif suffit pour l'autoriser à empiéter sur les États de ses voisins. Aussi a-t-elle beau protester que c'est contre son gré; personne ne la croira sur sa parole, et je suis plutôt persuadé que, si quelqu'un lui faisait le chagrin de lui offrir encore deux nouvelles provinces, elle ne balancerait pas un instant de les accepter. On sait par l'expérience des siècles passés le goût de sa maison pour agrandir ses domaines, à quelque titre que se soit, et, malgré toutes ses grimaces, elle n'en imposera à personne par les propos désintéressés qu'elle affecte dans cette occasion.

Pour le prince de Kaunitz,[2] je me réfère à mes ordres précédents,[3] et je me persuade de plus en plus qu'il se sent, à l'heure qu'il est, bien embarrassé pour conserver à sa cour les limites qu'elle a données à ses acquisitions en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

23426. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 octobre 1774.

J'avoue qu'un impôt de 12 gros par quintal sur les sels étrangers qu'on prétend assigner, selon votre dernière dépêche du 22 de ce mois, pour revenu fixe au Roi, n'est pas un objet dont la charge puisse se

[1] Riedesel berichtete: „L'Impératrice doit avoir dit à quelqu'un en confidence que ce n'était qu'avec beaucoup de répugnance qu'elle se trouvait obligée pour la sûreté de ses États en Pologne d'étendre ses frontières dans la Moldavie." — [2] Riedesel berichtete: „On peut fort bien remarquer qu'il s'est trompé, quand il a espéré trouver moins de résistance auprès de la Délégation à Varsovie pour sa cour que n'en trouverait V. M.^te^" — [3] Vergl. Nr. 23390.

faire sentir grandement aux habitants du pays; mais si on exécute le dessein, dont vous faites également mention, d'assujettir indistinctement à une douane des frontières tout ce qui entre en Pologne, un tel arrangement ne pourra se faire qu'au détriment de la nation entière et lui être très désavantageux.

Je sais, au reste, de très bonne part que les Autrichiens ont en dépôt à Lemberg une somme considérable d'argent destinée pour présent aux commissaires de la démarcation des limites.[1] Mais ceux-ci n'étant pas autorisés à rien conclure, ce serait, je crois, peine et argent perdu que de vouloir s'attacher à eux. Je préférerai, pour cet effet, d'employer l'un et l'autre auprès de la Délégation même, et vous enjoins de me dire votre sentiment s'il serait faisable de faire accepter des gratifications aux membres de cette députation pour obtenir notre but. Accoutumé comme l'on est dans ce royaume à prendre de qui veut donner, je suis sûr que l'on résistera, dans ce cas, aussi peu aux appas de notre argent qu'à ceux de celui des autres puissances. J'attends donc votre jugement là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

23427. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 31 octobre 1774.

Ce que vous me marquez, dans votre dépêche du 20, de l'objet de l'apparition du lord Mansfield à Versailles, est analogue à ce que je vous en ai si souvent répété dans mes ordres précédents; c'est-à-dire que cet émissaire a voulu sonder le terrain et voir par ses propres yeux si le système de la France est guerrier ou pacifique.[2]

Au reste et quoiqu'il paraisse que le séjour de Fontainebleau ne sera pas, cette fois-ci, fort riche en évènements intéressants, je crois cependant qu'il vous fournira occasion à pénétrer davantage l'influence de la Reine sur le système français, et si, au cas que le comte de Maurepas se retire, cette Princesse aura quelque part à la direction des affaires. C'est là un article que je souhaiterais bien d'approfondir; de sorte que vous ne négligerez rien pour m'en mettre bien au fait.

Nach dem Concept. Federic.

23428. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 31 octobre 1774.

L'influence que les affaires des colonies britanniques peuvent avoir sur la mère patrie, excite toute ma curiosité sur la tournure qu'elles prendront; de sorte que vous ne discontinuerez point d'y prêter toute

[1] Bericht Riedesels, Wien 22. October. — [2] Vergl. S. 106.

votre attention pour m'en rendre des comptes exacts et détaillés. En attendant, sans l'assurer positivement, on prétend que des troupes de terre de la cour de Madrid se sont mises en mouvement, et si cet avis se vérifie, on en pourrait inférer que cette puissance se prépare effectivement à une guerre. Peut-être en avez-vous appris également quelque chose, dont vous ne manquerez point de m'informer.

Der König unterrichtet Maltzan, dass er in erster Linie Gerber und Baumwollenarbeiter aus England anzuwerben wünscht.

Nach dem Concept. Federic.

23429. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 31 octobre 1774.

Les circonstances que votre dernière dépêche du 25 de ce mois renferme sur la conduite observée par la ville d'Amsterdam à l'occasion de l'affaire du recrutement du régiment de Fourgeod,[1] offrent effectivement, comme vous dites, peu de perspective de succès pour l'augmentation projetée des troupes de la République. Tout ce qui vient de se passer à cet égard, doit convaincre, au contraire, le prince d'Orange que, de quelque manière qu'il s'y prenne pour obtenir ce but, il n'y réussira jamais. L'opposition de cette ville est trop forte pour oser l'espérer, et ce serait se flatter en vain que de présumer de vouloir l'en faire revenir. Le mal cependant qui en résultera, ne saurait être d'importance. La Hollande se trouve en paix et n'a aucune guerre à appréhender du dehors; un peu plus ou moins de force à l'égard de son militaire doit, par conséquent, être assez indifférent pour le moment présent. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

23430. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 1er novembre 1774.

Ma chère Nièce. Vous me faites, ma chère Nièce, une question difficile à résoudre si je viendrais le printemps au pays de Clèves.[2] Si vous voulez que je vous parle franchement, je ne crois pas que je le pourrai encore cette fois, parcequ'il faut tant prendre d'arrangements dans cette Prusse occidentale qui demandent ma présence, que je n'aurai pas le temps d'aller dans le pays de Clèves. Je me fais vieux, ma chère enfant, et deux voyages de cette espèce me mettraient sur les dents, mais je me flatte, si je ne meurs pas, d'avoir encore une fois le

[1] Thulemeier berichtete über die Gründe für die ablehnende Haltung der Stadt Amsterdam (vergl. S. 101). — [2] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

plaisir de vous voir quelque part là-bas; si je vis, cela est sûr, sinon, j'irai dans ce pays d'où, jusqu'à ce moment, personne n'est encore revenu. Mais il ne faut point tenir de ces propos à une belle et jeune princesse qui ne respire que la gaieté et la joie, et qui fait l'ornement de la Hollande. Ce banquier que vous avez vu, ma chère enfant, n'est admis, ni lui ni sa femme, dans aucune bonne maison de Vienne; on le traite là comme on traite ici les marchands, civilement, mais sans les recevoir avec d'autre monde. Faites, je vous prie, mes amitiés au prince d'Orange et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23431. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 18. October: Panin hat erklärt, dass er nach seinen Nachrichten aus Polen den Abbruch der bevorstehenden Verhandlungen der Grenzcommission erwarte, „ce qui replongerait de nouveau les affaires dans une confusion dont on ne prévoyait pas la fin, et qu'il craignait toujours qu'elle n'eût pas des suites fâcheuses; que la cour de Russie ne s'opposerait pas au succès du désir des deux cours, mais qu'il était impossible qu'on pût exiger qu'elle employât la force pour obliger les Polonais à y consentir. Il ajouta le raisonnement si connu, souvent employé et sur lequel il ne change point, qu'il eût été à souhaiter que V. M. eût voulu Se désister de ces nouvelles prétentions et ne pas regarder l'acquisition de ces démarcations comme nécessaire pour conserver l'équilibre entre Sa puissance et celle de la maison d'Autriche, parcequ'alors on aurait pu faire tomber sur cette dernière seule le blâme de l'avidité et l'intimider au point de la forcer à renoncer à ses prétentions injustes, ce qui aurait amené plus tôt la pacification de la Pologne et fait éviter tous les troubles auxquels il faut encore s'attendre; outre que, selon lui, cela aurait été encore très glorieux pour V. M. et aurait exposé la cour de Vienne à des suites bien méritées de sa duplicité et de sa mauvaise foi. Ce ministre est de l'opinion que cette cour par sa conduite tortueuse, après avoir aliéné d'elle l'Angleterre, la France et la Porte, s'est mis dans le cas de voir fondre sur elle un orage qui est peut-être bien près à éclater. Il m'apprit alors que, selon ces mêmes nouvelles de Varsovie, elle avait fait planter ses poteaux dans une partie de la Moldavie qu'elle revendique comme une ancienne appartenance de la Pocutie.[1] Comme il ne présume pas que la Porte acquiesce à cette prétention, il ne regarde pas comme impossible que cette dernière ne lui déclare une guerre dans laquelle elle ne pourra pas compter sur l'assistance de ces puissances qu'elle a offensées par ses procédés, et où la Russie n'est certainement pas intentionnée de lui prêter les moindres secours . . .

Pour ce qui est de la personne qui pourrait vraisemblablement devenir un jour le successeur du comte Panin,[2] il paraît qu'elle serait à choisir entre le prince Repnin et le comte d'Ostermann."

Potsdam, 1er novembre 1774.

Ce n'est qu'avec une peine infinie que j'apprends, par votre dépêche du 18 d'octobre dernier, l'éloignement constant de la Russie de mes

[1] Vergl. S. 82. — [2] Vergl. S. 77.

principes sur notre démarcation en Pologne. Un partage ne saurait cependant jamais être bien solide qu'autant qu'une balance exacte de situation de pays en soit la base. C'est en effet elle seule qui établit cette égalité des forces qui forme autant de digues qui se contiennent réciproquement dans la même assiette, et c'est aussi le motif pourquoi cette égalité a fait une des premières stipulations au partage de la Pologne.

Je m'étonne donc bien qu'on ne le sente pas mieux à Pétersbourg, et qu'on n'y voie pas que, si même je resserrais sur le plus petit pied ma portion, les Autrichiens se moqueraient de moi et n'en garderaient pas moins la leur. Ainsi cela ne mènerait l'Impératrice qu'à sacrifier son allié à son ennemi; et comme je suis bien éloigné de supposer de tels sentiments à l'Impératrice, j'attends à voir si le cœur des Autrichiens pourra se ramollir; de quoi je doute.

Quant à leurs extensions, tant en Valachie qu'en Moldavie, vous en verrez la raison frauduleuse dans le traité qu'ils ont fait avec le Turc.[1] Vous pouvez communiquer cedit traité à la cour où vous êtes, mais sous le sceau d'un secret inviolable. C'est dans ce traité qu'on verra toute la duplicité de la cour de Vienne; en peu je vous le ferai tenir par courrier. Mais cette cour n'aura point la guerre. Les Turcs sont si bas actuellement qu'ils ne sauraient se remuer, et pour moi, je ne suis pas d'humeur de me battre, ni pour les Turcs ni pour les Polonais; de sorte qu'ils resteront tranquillement en possession de ces terres usurpées jusqu'à nouvel ordre.

Je suis bien aise d'apprendre par vous ceux qui pourraient succéder au comte Panin; je prends l'un et l'autre pour des personnes bien-intentionnées, mais je souhaite néanmoins que le comte Panin continue ses fonctions.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „A Solms“; der erste Absatz von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

23432. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 1er novembre 1774.

J'ai reçu, à la suite de votre rapport d'hier, et la lettre de ma sœur, la reine de Suède, et la copie du traité de paix entre la Russie et la Porte que le comte de Solms m'avait annoncée. Je compte de répondre dans peu à la première;[2] mais pour ce qui regarde l'article V de ce dernier,[3] je suis fort de votre avis qu'il ne convient pas que je sois le premier à relever son irrégularité. Les cours de Vienne et de

[1] Vergl. S. 89. — [2] Vergl. Nr. 23440. — [3] In Artikel V hatte Russland für seinen Vertreter an der Pforte den Rang unmittelbar nach dem österreichischen Gesandten und vor denen der übrigen Höfe ausbedungen.

Versailles y sont tout autant intéressées, et je ne prétends point à l'honneur de porter la parole dans cette affaire; je me tiendrai plutôt tranquille et, avant d'entrer en lice, je verrai comment les autres puissances s'y prendront.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23433. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 2. November 1774.

Ihr habt recht wohl gethan, dass Ihr nach Eurem Bericht vom 3. Octobris auf Verlangen des Feldmarschalls Grafen von Rumänzow Euch für die Wiedereinsetzung des Fürsten Gregorio Ghika in das Fürstenthum Moldau verwendet habt, und es ist Mir ganz angenehm, dass Eure Verwendung von so gutem Erfolg gewesen ist.[1]

Dass inzwischen der letztere Frieden mit Russland der Pforte nicht sehr gefällt, ist wohl ausser allem Zweifel; Ich vermuthe aber, dass dieselbe dessen ohnerachtet weit mehr gegen Oesterreich aufgebracht werden wird, dass dasselbe gegen alle ihr gegebene Freundschaftsversicherungen derselben sowohl die Moldau als die ehemalige österreichsche Walachei abzwacken will. Es gründet dieser Hof seine Ansprüche auf diese Provinzien in Ansehung der Moldau auf das Recht, welches Sigismundo dem Dritten, König in Polen, darauf zugestanden,[2] welcher solche auch so lange besessen, bis ihm solche von der Pforte weggenommen worden; und zur Besitznehmung der österreichschen Walachei vermeinet derselbe durch seinen Tractat mit der Pforte von 1771, wovon er seinerseits doch nicht einen einzigen Articul erfüllt, ebenfalls berechtigt zu sein.[3] Er hat auch bereits zu dem Ende einige Regimenter einrücken lassen, um solche in Besitz zu nehmen, und wenn die Pforte davon noch keine Nachricht haben sollte, so könnte es nicht schaden, wenn Ihr unter der Hand und ohne dass Ihr dabei im geringsten erscheinet, solche ausbringen könntet, um zu bemerken, ob sie dabei ruhig oder wild werden möchte.

Friderich.

Nach dem Concept.

23434. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 2 novembre 1774.

Les propos que, selon votre dépêche du 26 d'octobre, le comte de Richecourt vous a tenus,[4] indiquent bien de la finesse de la part de la cour où vous êtes, dans sa démarcation en Pologne. Mais le

[1] Auf seine Fürsprache hatte die Pforte dem Major Zegelin antworten lassen, „wie sie einem so wahren Freunde, als Ew. Königl. Majestät von der Pforte wäre, nichts refusiren könne". Demgemäss erfolgte am 26. September die Ernennung Ghikas zum Moldaufürsten. — [2] Vergl. S. 82. — [3] Vergl. S. 89. — [4] „Qu'il allait se régler sur le général de Lossow dans sa conduite, pour céder ou soutenir à son imitation les points litigieux des limites occupées."

prince de Kaunitz se trompe fort, s'il se flatte de l'emporter par ce nouveau stratagème. Je lui ferai sûrement paroli, et nous verrons qui y gagnera le plus. Tout ce qui en résultera, c'est que cette affaire sera soumise à la médiation de la Russie, et ce fin politique pourrait bien être la dupe de cette ruse.

Déjà la Russie sait que sa cour a commencé d'empiéter sur la Moldavie et la Valachie. Elle en a été bien choquée,[1] et il est fort à appréhender que la trop grande avidité de la cour de Vienne ne lui suscite des brouilleries non seulement avec cette cour et la Porte, mais encore avec tous ses autres voisins. En effet, la Russie ne saurait envisager cette démarche que comme si elle voulait se prévaloir de ses conquêtes pour engloutir ces deux principautés, ce qui est cependant diamétralement opposé à ses intentions et à son traité de paix avec la Porte. Celle-ci n'admettra pas non plus, pour la justifier, la stipulation du traité de 1771,[2] vu que la cour de Vienne n'en a point rempli les conditions, et la France verra sûrement de très mauvais œil qu'elle dépouille ainsi la Porte, son alliée, de ces anciennes provinces. Le fond de toute cette conduite tient aussi trop d'une politique frauduleuse, et, à tout bien considérer, l'objet n'est pas d'aussi grande importance pour courir risque de se brouiller avec toutes les autres puissances. Quoi qu'il en soit, j'attends avec la plus grande impatience la copie du traité susmentionné, que vous m'avez annoncée, et j'espère que vous ne tarderez pas de me l'adresser.

Au reste, le prince Golizyn a beau s'efforcer de représenter à sa cour l'affaire des vignes sous un point de vue qui n'aigrisse point sa cour;[3] elle sait mieux apprécier les dispositions de celle où il réside, et elle ne se laissera pas imposer par ses rapports. Tout ce qu'il y a, c'est que les affaires me paraissent être dans une crise violente dont on ne verra guère le dénoûment qu'à mesure que les affaires de Pologne approcheront de leur arrangement définitif[4] . . .

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 115. — [2] Riedesel berichtete: „Il paraît sûr que l'on veut faire valoir la cession que la Porte en a faite par le traité de 1771." — [3] Riedesel berichtete: „La prudence et la peur de quitter Vienne qui guident le prince Golizyn dans toutes ses démarches, l'auront également engagé à faire un rapport sur cette affaire (vergl. S. 81 und 82) conforme à ses maximes et incapable d'aigrir sa cour." — [4] Am 26. October berichtete Riedesel, dass die Fürstin Khevenhüller nach Wien zurückgekehrt sei und nunmehr das vom König ihr bestimmte Caféservice, das Dankgeschenk für die Ueberlassung des Kochs Schilger (vergl. Bd. XXXV, 543), entgegennehmen könne. Dazu findet sich die eigenhändige Verfügung: „Das ist bestellet; wann das Service kömmt von Berlin, muss ein obligeanter Brief an die Khevenhüllern geschrieben werden, umb ihr [zu] bitten, das Porcelaine anzunehmen wie eine Marque meiner Erkenntlichkeit. Friderich." Das demgemäss aufgesetzte Schreiben ist Potsdam 5. November datirt.

23435. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 26. October: „Il est arrivé ici un conseiller de finances autrichien,[1] ce dont V. M. aura, sans doute, déjà été informée par le sieur de Lattre. Ce conseiller doit un peu avoir l'œil à ce qu'on statuera sur le sel, et doit en même temps tâcher de faire des accords avec les personnes qui voudraient se charger de faire venir pour leur compte une quantité de sel de Wieliczka."

Die Delegirten erklären sich gegen die Beschränkung der Königswahl auf einen Piasten. „Ils nous disent que, si c'était pour exclure la maison de Saxe du trône de Pologne, les puissances voisines ne réussiraient pas dans ce dessein, puisque ces princes n'avaient non seulement prouvé qu'ils étaient piastes, mais que personne ne leur disputait cette prérogative." Reviczky ist für die Ansicht der Polen, Stackelberg hat nach Petersburg berichtet und verlangt, dass Benoît ebenfalls um neue Instructionen bittet. „Il me paraît toujours que la maison d'Autriche n'a pas tant en vue l'élection éventuelle de celle de Saxe que celle d'un des siens propres, puisque les Polonais prétendent déjà pouvoir élire un Saxon en vertu de ce qu'ils les regardent comme piastes, ce qui ne trouverait pas lieu vis-à-vis d'un prince autrichien. D'un autre côté, il me paraîtrait dur pour les autres maisons souveraines de l'Europe de se voir exclure d'un avantage dont celle de Saxe jouirait seule en Pologne sur le pied de piastes, et je me souviens toujours qu'au passage du prince Guillaume de Brunswick par la Pologne[2] une bonne partie des citoyens de ce royaume souhaitait beaucoup de l'avoir pour leur roi un jour. On a aussi déjà parlé une fois du landgrave de Hesse-Cassel,[3] sans compter les projets qu'on formait sur le prince Henri, frère de V. M., pendant le dernier interrègne.[4] V. M. voudra bien me faire la grâce de me dire comment je dois agir."

Potsdam, 2 novembre 1774.

Mon idée à l'égard de l'article concernant l'élection des rois de Pologne que vous souhaitez de connaître, selon votre dépêche du 26 d'octobre dernier, est que je crois que l'intérêt de la République exigerait qu'on bornât uniquement cette élection à un piaste. Il est faux que les princes saxons peuvent s'arroger cette prérogative. L'Électeur aujourd'hui régnant n'est pas même né dans ce royaume, de sorte qu'il s'en faut bien qu'il puisse s'approprier pareille qualité. Le choix d'un magnat de Pologne pour roi n'éprouvera certainement jamais autant de contradiction que fera celui d'un prince étranger. L'élection de ce dernier sera constamment accompagnée de chicanes insurmontables, dont il sera difficile de prévoir la fin. Mais comme je ne prétends pas décider seul cette affaire, il faudra voir le parti que la cour de Russie jugera à propos de suivre à cet égard. Si elle adopte d'autres principes là-dessus que ceux que je viens de vous détailler, on doit s'attendre à voir naître des bisbilles infinies dans les occurrences, qui, avec le temps, pourront même entraîner la ruine entière de la République.

Je n'ai reçu, au reste, aucune lettre, comme vous le supposez, de la part du sieur de Lattre. Les affaires ne me paraissent pas en

[1] Johann Bernhard von Degelmann. — [2] Prinz Wilhelm Adolf weilte 1770 als preussischer Volontär im russischen Hauptquartier (vergl. Bd. XXIX, 554; XXX, 502). — [3] Vergl. Bd. XXIX, 309; XXXI, 841; XXXII, 351. — [4] Vergl. Bd. XXIII, 220; XXIX, 86.

général là où vous êtes, fort proches de leur conclusion; elles traîneront vraisemblablement encore assez longtemps, avant d'y parvenir. Je puis me tromper, à la vérité, là-dessus, mais du moins n'en saurais-je guère porter un autre jugement par tout ce que j'apprends à leur égard.

Nach dem Concept. Federic.

23436. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 novembre 1774.

Si, selon votre dépêche du 21 d'octobre dernier, l'on observe là où vous êtes, des mouvements secrets entre le chargé d'affaires de France[1] et le ministère, ils seront vraisemblablement relatifs à l'appréhension où l'on est en France, que la cour de Russie, après sa paix faite avec les Turcs, ne se tourne du côté de la Suède pour l'attaquer. Cette appréhension fournit matière à négociation sur des subsides. Je sais même qu'on désirerait fort d'y faire intervenir la cour de Vienne,[2] afin de corroborer d'autant mieux le parti par son accession. Mais vous pouvez être sûr que la Russie n'a aucunes vues sur la Suède, et qu'elle ne pense certainement pas à troubler la tranquillité de ce côté-là.

Pour ce qui est, au reste, des difficultés survenues entre la régence de Hanovre et la cour impériale que le chargé d'affaires de cette dernière[3] a communiquées, selon votre susdite dépêche, au ministère suédois, elles n'ont pour objet que quelques contestations relativement à des affaires de l'Empire,[4] et autant qu'il m'en est connu, je sais que la régence de Hanovre doit avoir difficulté de certains passe-ports à l'Autriche pour la remonte de sa cavalerie. C'est tout ce que je puis vous en dire.

Federic.

Nach dem Concept.

23437. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 novembre 1774.

L'anecdote que vous ajoutez, par votre dépêche du 28 d'octobre dernier, au détail dont vous avez rendu compte par la précédente,[5] que la lettre adressée aux États-Généraux par la ville d'Amsterdam à l'égard de l'augmentation des troupes détachées à Surinam[6] a été totalement ignorée par le grand-pensionnaire, est, ce me semble, encore une preuve bien parlante pour confirmer mon sentiment que cette ville

[1] Barthélemy. — [2] Vergl. S. 10. — [3] Metzburg. — [4] Vergl. S. 10. — [5] Vergl. Nr. 23429. — [6] In dem Schreiben erklärte die Stadt Amsterdam die günstigen Beschlüsse der Staaten von Holland für unverbindlich, da sie nicht einstimmig gefasst seien. Ferner begründete sie ausführlich ihr ablehnendes Votum.

consentira difficilement à une augmentation des troupes de la République, et que son refus obligera le prince d'Orange à se désister d'un pareil projet.

Der König lehnt die erneute Bitte Thulemeiers um Unterstützung wegen Ueberlastung der Legationskasse ab. Thulemeier soll bei Aufstellung des neuen Etats im Mai 1775 nach Möglichkeit berücksichtigt werden.

Nach dem Concept. Federic.

23438. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 3 novembre 1774.

Votre dépêche du 23 d'octobre m'a été fidèlement rendue, et je ne puis qu'être surpris d'y voir que vous attribuez à quelque personnalité de la part de l'Impératrice-Reine l'éloignement de la cour de Vienne pour le duc de Choiseul.[1] Ce jugement prouve bien que vous avez encore des idées fort étroites en fait de politique, et que vos lumières y sont fort bornées. Le vrai motif pourquoi cette cour désire que cet ex-ministre ne soit jamais rappelé à la tête des affaires de la cour de Versailles, c'est qu'elle le connaît intrigant, remuant et tracassier, trois qualités qui ne sont rien moins qu'estimables dans un ministre d'une cour avec laquelle l'on a à négocier. Plus les ministres des cours étrangères sont bornés et tranquilles, et plus peut-on les pénétrer et leur faire agréer ses propositions. Il est donc bien naturel que la cour de Vienne verrait avec un certain déplaisir le rétablissement d'un ministre d'un caractère opposé à la cour de Versailles, et dont elle sait d'ailleurs qu'il a une grande prédilection pour l'Espagne. Bref! apprenez à mettre plus de solidité dans vos raisonnements politiques et à ne point considérer aussi superficiellement les affaires comme vous avez fait jusques ici. Il y a déjà si longtemps que vous êtes dans cette carrière, qu'il serait bien une fois temps d'y faire des pas plus assurés et de ne plus vous laisser embéguiner par des apparences frivoles et trompeuses.

En attendant je conviens avec vous que dans le moment présent, où la cour où vous résidez, s'occupe tout de son intérieur, il ne s'y passera rien de fort important ou qui pût intéresser les autres puissances de l'Europe. Le seul cas où elle pourrait peut-être sortir de cette léthargie politique, serait, si les différends entre l'Espagne et le Portugal s'aigrissaient davantage et enfantaient quelque coup d'éclat. Mais alors je me flatte que rien n'échappera à votre attention, et que vous ne manquerez pas de me rendre compte de tout ce qui parviendra à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Als Grund führte Goltz an, dass Choiseul allein sich seinerzeit dem Plane der Vermählung Ludwigs XV. mit der Erzherzogin Elisabeth widersetzt habe.

23439. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein überreicht, Berlin 2. November, abschriftlich die Antwort Zegelins, d. d. Konstantinopel 3. October, auf sein im Auftrage des Königs an den Gesandten gerichtetes Schreiben. Zegelin erörtert die Gründe, die gegen die Ernennung eines Consuls sprechen,[1] und befürwortet, statt dessen einen „chargé d'affaires ad interim" zu ernennen und diesen Ausdruck im Beglaubigungsschreiben anzuwenden, da die Pforte darin ein Zeichen sehen würde, „qu'il pourrait être remplacé, avec le temps, par un ministre. Je prévois d'ailleurs d'avance que la Porte sera un peu affligée de voir changer immédiatement après la paix conclue le ministre du Roi, d'autant plus que, dans le moment présent, elle a l'idée que jamais l'amitié du Roi ne lui a été plus nécessaire pour consolider la paix conclue et pour en effectuer la garantie."

Potsdam, 3 novembre 1774.

Les observations du major de Zegelin sur son rappel et sur son successeur à nommer me paraissent, à la vérité, très judicieuses; mais je n'y trouve rien qui dût me détourner de mon plan de ne plus entretenir un ministre ou envoyé à Constantinople. Tout ce qu'il allègue, n'a du rapport qu'à l'intérêt de la Porte, le mien n'y entre pour rien. Je n'ai absolument rien à négocier avec elle, qui exigeât la présence d'un ministre qualifié, et il n'y a ni affaires de commerce ni affaires politiques à traiter entre nous. Ce serait donc de l'argent jeté dans la rivière que d'y continuer une ambassade formelle. Un chargé d'affaires sera plus que suffisant pour les intérêts que j'ai à y ménager. J'en suis si persuadé que je crois même n'avoir nul besoin de l'entretenir pour toujours à la Porte, et il me semble plutôt qu'avec le temps cette espèce de légation pourra cesser également. En attendant je profiterai toujours sur les appointements. Un chargé d'affaires, avec l'interprète qu'il faudra bien lui agréger, n'exigera pas seulement le quart de ceux du major de Zegelin; de sorte qu'à tous égards ce changement me sera plus convenable. Aussi aurez-vous soin de me chercher un sujet capable de remplir ce poste, aux conditions qui vous sont déjà connues. Il ne nous faut pas un grand génie, ni un homme à grands talents; un honnête homme, entendu et d'une conduite sage et réglée nous suffira; et si mes autres États n'en fournissent point, vous n'avez qu'à en chercher dans ma souveraineté de Neuchâtel.

Mon intention n'est d'ailleurs point de rappeler le major de Zegelin, comme c'était d'abord mon idée, à la fin de l'année; par les motifs qu'il allègue dans sa lettre, je compte de le laisser à Constantinople jusques au mois de mars de l'année prochaine, et alors je lui ferai savoir, en même temps, mes ordres pour les meubles et effets qui lui ont été transmis par son prédécesseur. Il ne vous reste donc qu'à l'informer préalablement de tout ce que dessus,[2] et de faire tous vos

[1] Vergl. S. 3 und Bd. XXXV, 502. — [2] Die demgemäss ergangene Antwort Finckensteins an Zegelin ist datirt Berlin 5. November.

efforts pour lui trouver un successeur, tel que je le demande, pour aller résider à Constantinople en qualité de chargé d'affaires.

Federic.

Il faudra dresser une dépêche à Ciofani à Rome, pour qu'aussitôt que le nouveau pape sera élu, il le complimente en mon nom, et qu'il lui dise que le bien des Catholiques de mes pays demande que l'ordre des Jésuites soit conservé;[1] que je lui abandonne les moyens dont il voudra user par rapport à la mémoire du feu Pape, mais que je le priais d'avoir cette attention au bien des églises de Silésie et Prusse d'indiquer un tempérament pour que ces Jésuites puissent continuer leur institut, soit en changeant de nom ou d'habit.[2]

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

23 440. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam] 3 novembre 1774.

Ma très chère Sœur. J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous avez la bonté de m'écrire. Je vois, ma chère sœur, que vous jouissez d'une bonne santé et que vous êtes contente: deux choses qui, comme de raison, m'intéressent infiniment. La Princesse votre belle-fille[3] est encore bien jeune, vous aurez le plaisir de la former sous vos yeux, et si son corps n'est pas votre ouvrage, son esprit le deviendra.

La vie tranquille, ma chère sœur, dont vous faites l'éloge,[4] est la seule où l'on puisse trouver de l'agrément et du plaisir à la longue; ceux qui se laissent entraîner par le torrent du grand monde, sont toujours transportés hors d'eux-mêmes par cette agitation et ce fracas qui les étourdit; ils n'ont pas le temps de faire un retour sur eux-mêmes, ils vivent dans une ivresse perpétuelle et trouvent souvent l'ennui où ils cherchaient la dissipation; au lieu que les coteries font un commerce plus sûr et moins bruyant, qu'on a le temps de penser et de réfléchir, sans quoi la vie n'est rien.

Vous avez eu la bonté de m'envoyer une critique de Voltaire sur l'oraison funèbre de Louis XV; pour ne point rester en arrière, je prends la liberté de vous envoyer ce même Louis XV aux Champs Élysées:[5]

[1] Vergl. S. 97. — [2] Der demgemäss an Ciofani ergangene Ministerialerlass, Berlin 5. November, ist abgedruckt bei M. Lehmann, Preussen und die katholische Kirche. Teil IV, S. 625 (Publicationen aus den K. Preuss. Staatsarchiven, Bd. 18 Leipzig 1883). — [3] Prinzessin Hedwig Elisabeth Charlotte, die Gemahlin des Prinzen Karl. Ulrike schrieb, Drottningholm 18. October: „C'est un enfant que l'on a très mal élevée; mais comme elle n'a que seize ans, j'espère qu'il y aura moyen de la corriger." — [4] Ulrike schrieb: „J'ai passé un mois à Stockholm dans le brouhaha des fêtes et des cérémonies, et j'ai trouvé que le faste et le grand monde n'était plus de mon âge; une petite société, des livres, la musique, des promenades champêtres font passer la vie avec douceur et tranquillité." — [5] Vergl. S. 97.

c'est la facétie de quelque désœuvré qui, peut-être n'osant pas se frotter aux vivants, s'amuse aux dépens des morts. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce Louis XV est déjà oublié à Paris, et que ce peuple avide de nouveautés se complaît à imaginer un règne heureux dont il suppose [que] Louis XVI les gratifiera. Pour moi, je demeure en suspens, il faut suivre ce jeune homme une année au moins, avant que de pouvoir décider quelle espèce d'être il est. Une grosse sottise qu'il faut noter dès à présent, c'est le rappel de l'ancien Parlement;[1] mais il peut avoir été induit à cette balourdise par d'autres, il faut donc encore attendre.

Je suis hors d'état de vous marquer des nouvelles d'ici, ma très chère sœur, parceque, Dieu merci! il n'y en a aucune. Nous sommes aussi tranquilles qu'il est possible de l'être, et si le grand Diable d'enfer ne s'en mêle, nous le resterons longtemps. Recevez en attendant avec votre bonté ordinaire les assurances de la haute considération et de la tendre amitié avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23441. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 novembre 1774.

C'est toujours avec un plaisir bien sensible que je saisis les occasions que l'impératrice de Russie me fournit d'avancer ses intérêts ou de lui rendre quelque service agréable, et je soutiendrai dans celle que, selon votre dépêche du 21 d'octobre, le comte de Panin vient de vous suppéditer, comme dans toute autre, le caractère d'un des plus fidèles et des plus zélés alliés de S. M. I. Dans cette vue, je n'ai eu rien de plus pressé que d'instruire dès aujourd'hui mon major de Zegelin en conséquence des désirs de ce ministre.[2] Mais la note détaillée de la Porte que je vous ai adressée à la suite de mes ordres du 5,[3] lui aura appris déjà que les représentations qu'il m'a requis de faire passer à la Porte, n'épuisent point tout ce qu'elle demande. Il y a encore d'autres articles sur lesquels elle souhaiterait que la Russie soit plus pliante, et que je réserve pour le temps que la dernière m'aura fait savoir également sa résolution. Tels sont surtout les numéros 3, 4 et 5 de la note susmentionnée,[4] que le comte de Panin n'a pas touchés dans son entretien avec vous.

Au reste, je me suis bien attendu que la Russie serait infiniment surprise de la conduite de la cour de Vienne en Moldavie.[5] Elle le sera bien davantage, lorsqu'elle aura vu son traité de 1771 avec la

[1] Vergl. S. 33. — [2] Vergl. Nr. 23442. — [3] Vergl. Nr. 23300. — [4] Betreffend die Donaufürstenthümer, die Abtretung von Jenikala, Kertsch und Kinburn und die Zahlung einer Kriegsentschädigung an Russland. — [5] Vergl. S. 126.

Porte, que je ne tarderai pas de vous communiquer, dès que j'en aurai reçu la copie, et qui fait un morceau bien curieux et intéressant de la politique singulière et révoltante de cette cour. Ses vues d'agrandissement, à quelque titre que ce soit, y percent de tous côtés, de sorte que c'est le commentaire le plus complet, en même temps, sur ce que j'ai toujours avancé à la Russie et que je lui soutiens encore relativement à nos limites en Pologne, savoir que cette cour, bien loin de rétrécir les siennes, a encore dessein de les étendre sur la Valachie, de façon que, quand même je voudrais me prêter aux désirs de la Russie quant aux miennes, la cour de Vienne ne se laisserait pas émouvoir d'imiter mon exemple, mais soutiendrait plutôt les siennes et me ferait perdre l'égalité de nos possessions, qui est pourtant la base de notre partage.

Nach dem Concept. Federic.

23442. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. November 1774.

Nach Meinen letzteren Berichten aus Petersburg[1] hat zwar der Graf von Solms von der Eurem Bericht vom 3. September beigefügten Note der Pforte noch keinen Gebrauch machen können, weil ihn die späte Ankunft Meiner deshalb an ihn erlassenen Ordre vom 5. Octobris[2] daran verhindert hat. Indessen scheinet es doch, dass die aus Eurem Privatschreiben an nurgedachten Minister vom 3. Septembris hervorleuchtende zweideutige Denkungsart der Pforte über den letzteren Frieden den russischen Hof etwas beunruhigt hat. Wenigstens hat Mich der Graf Panin ersuchen lassen, alles mögliche anzuwenden, um die Pforte von dergleichen, seiner Meinung nach bloss denen französischen Intriguen zuzuschreibenden Gedanken zurückzuführen und derselben begreiflich zu machen, dass dieser Friede bei weitem nicht so niederschlagend und unglücklich für sie sei, als man ihr solchen vielleicht vorgestellt haben möchte; dass sie im Grunde durch solchen weder Land noch Leute verloren, welche eigentlich zum türkschen Reich gehöret hätten; dass durch die darin den Tartarn zugestandene Unabhängigkeit weiter nichts erhalten worden, als dass sie solche zu Kriegszeiten nicht mehr als von ihr abhängende Vasallen gebrauchen und durch sie die Länder ihrer Nachbarn verwüsten könnte; wodurch aber die Hauptursache und beinahe der einzige Anlass zum Kriege zwischen Russland und der Pforte aus dem Wege geräumt worden sei; und dass endlich die freie Schiffahrt auf dem Schwarzen Meere der Pforte um so weniger nachtheilig sein könnte, als vielmehr dadurch das beiderseitige Commercium nur noch mehr befördert und eben dadurch die Freundschaft und das gute Vernehmen zwischen beiden Reichen er-

[1] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 21. October. Vergl. Nr. 23441. — [2] Nr. 23360.

halten werden könnte. Der Gedanke der Pforte, bei der Kron Engelland die Garantie ihres Friedens nachzusuchen, gefällt dem Grafen von Panin ebenfalls gar nicht, weil er es einestheils für weit rühmlicher und dem Interesse beider Mächte zuträglicher hält, dass, da sie ohne Zuthun einer auswärtigen Macht diesen Krieg geführt und diesen Frieden geschlossen, sie auch letzteren ohne Garantie derselben erfüllten, anderntheils aber dergleichen Garantie nur andern, über diesen Frieden und das gute Vernehmen zwischen beiden Höfen eifersüchtigen Mächten Gelegenheit geben könnte, sich in ihre Geschäfte zu mengen und neuen Samen der Uneinigkeit auszustreuen. Endlich wünschet der Graf Panin, dass Ich der Pforte von der Aufrichtigkeit der Gesinnungen seines Hofs für die ununterbrochene Fortdauer seiner Freundschaft und des durch diesen Frieden wiederhergestellten guten Vernehmens die stärksten Versicherungen geben und dieselbe zu überzeugen suchen möchte, dass Russlands eigenes Interesse gar nicht sei, dies gute Vernehmen zu unterbrechen, und dass es dabei auch im Grunde nichts gewinnen könne. Auf diese Weise vermeint der Graf Panin der Pforte alle Furcht und Jalousie, in welcher gewisse Mächte dieselbe gegen Russland zu unterhalten suchen, zu benehmen und derselben dagegen die Augen [über] das Betragen des wiener Hofs zu öffnen, welcher ohne weiteren Grund als bloss seine polnische Acquisitions zu arrondiren, angefangen hat, sich eines Stücks von der Moldau zu bemächtigen,[1] und er verlangt dabei, dass Ich die Pforte versichern lassen möchte, dass Russland an dergleichen Verfahren so wenig Antheil habe, dass es vielmehr solches höchstens missbillige und, zu desto mehrerem Beweis, der Pforte in keinerlei Weise noch Wege hinderlich fallen werde, dagegen die nöthigen Maassreguln zu ergreifen.

Ihr werdet am besten wissen, ob Ihr mit dergleichen Insinuationen bei der Pforte durchkommen und derselben mehr Zutrauen gegen Russland einflössen könnet. Ich zweifle daran, weil in der Note der Pforte noch verschiedene andere Articul sich finden, auf welche Russland sich noch weiter nicht herausgelassen hat,[2] welche aber der Pforte ebenso stark am Herzen zu liegen scheinen.

Friderich.

Nach dem Concept.

23443. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 5 novembre 1774.

Mon très cher Frère. Je vous avoue que j'applaudis beaucoup, mon cher frère, à la résolution que vous venez de prendre, de remettre

[1] Wörtlich berichtete Solms: „Panin supplie V. M. . . . de lui faire ouvrir plutôt les yeux sur la conduite douteuse de la cour de Vienne qui . . . s'est emparée en pleine paix d'une étendue de terrain en Moldavie, sans aucun prétexte et uniquement par droit de convenance pour arrondir ses acquisitions en Pologne." [2] Vergl. S. 124.

le voyage de Russie à un autre temps.[1] Je ne saurais vous dire pourquoi, mais je crains le séjour de l'Impératrice à Moscou; et s'il arrive quelque malheur, il vaut mieux que vous n'en soyez pas le témoin. On dit que le parti de Pugatschew respire encore parmi les grands. Si l'Impératrice est obligée d'en venir à des punitions, ce serait triste d'y assister, et si quelque révolution s'y faisait, il pourrait même être dangereux pour un étranger, prince ou non, de s'y trouver.

On commence à être de très mauvaise humeur à Pétersbourg de la conduite des Autrichiens.[2] Je dois recevoir incessamment le traité qu'ils ont fait avec la Porte en 1771, et je l'enverrai en Russie. Il est sûr que le prince Kaunitz a bien démasqué sa conduite en cette occasion, et qu'on ne saurait pousser la duplicité plus loin; mais cela une fois connu, personne à l'avenir ne s'y fiera.

Voici encore des bulletins.[3] Le bulletinier suppose toujours qu'on fera de grandes choses; au fond cela ne se réduit presque à rien. En attendant les Anglais sont fort embarrassés et de leurs colonies et des brouilleries qu'il y a entre les Portugais et les Espagnols. J'en suis bien aise, car pendant ce temps ils ne tracassent pas ailleurs.

Mes commissaires sont à présent occupés, avec ceux de la Pologne, à vérifier la démarcation. Ce n'est qu'une cérémonie, je sais d'avance qu'ils protesteront contre nous et contre les Autrichiens;[4] il faudra pourtant bien qu'à la fin ils se contentent de ce qui s'est fait.

Je vous fais mille excuses, mon cher frère, de l'ennui que mes lettres pourront vous causer. Je vous entretiens des choses qui m'occupent le plus; il n'y a rien de nouveau chez nous, je ne puis donc vous entretenir que de l'étranger. Je suis avec la plus haute estime et la plus parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

23444. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 6 novembre 1774.

Occupé comme l'on est, depuis le 1er de ce mois, à ma démarcation en Pologne, je suppose que l'on aura également commencé celle de la cour où vous êtes, et que le prince de Kaunitz ne tardera point à s'apercevoir que les Polonais, malgré toutes ses caresses, au moyen desquelles, selon votre dépêche du 29 d'octobre dernier, il cherche à les apprivoiser, crieront comme des ogres contre l'extension de ses limites. Je m'attends, à la vérité, qu'ils élèveront également leurs voix contre la mienne; mais comme elle n'est pas à comparer à celle des Autrichiens, leurs cris ne seront sûrement pas aussi perçants que contre l'avidité sans mesure de ces derniers.

[1] Vergl. Nr. 23424. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 124. — [3] Liegen nicht bei. — [4] Vergl. S. 98. 99.

En attendant, je me réjouis d'avance d'avoir bientôt entre mes mains la copie de ce traité fameux de 1771 entre la cour où vous êtes, et la Porte, que vous avez confiée à votre chasseur pour la porter jusques à Neustadt. Elle me viendra très à propos dans le moment présent, et si, comme je présume, vous en avez donné quelque gratification à celui qui vous l'a fournie, vous n'avez qu'à m'en indiquer le montant pour vous l'assigner. Ce traité déchiffrera bien des choses et dévoilera la conduite de celui qui l'a fabriqué; et, en effet, il paraît presque impossible de pousser la duplicité et la fourberie plus loin. Toujours fera-t-il une nouvelle leçon à tous ceux qui ont à négocier avec cette cour, et leur apprendra-t-il qu'on ne saurait jamais être trop scrupuleux sur sa fidélité ni prendre trop de précautions avec elle, pour n'en être pas la dupe. Reste à savoir quelle sensation il produira tant à Pétersbourg qu'à Constantinople et à Versailles; et, selon toutes les apparences, les démarches auxquelles l'Autriche se croit autorisée en vertu de ce traité, donneront lieu à de nouvelles brouilleries.

Au reste, si l'Empereur va effectivement, l'année prochaine, à Venise,[1] je présume qu'un des premiers buts de ce voyage est de s'aboucher avec ceux de la famille impériale qui sont établis en Italie; et pour ce qui est de l'affaire de Darmstadt, je n'éplucherai point les raisons que le mémoire autrichien[2] contient pour éluder les prétentions de cette maison;[3] vous verrez ce que le ministre de Russie fera ultérieurement en sa faveur. Pour moi, il me semble qu'après la mort de la Landgrave il ne convient pas de l'appuyer trop fortement et de prendre fait et cause pour elle. Il suffit d'y procéder par manière d'acquit.

Nach dem Concept. Federic.

23445. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Potsdam. 6. November 1774.

Ich habe zwar aus Eurem Bericht vom 3. dieses Monats Eure dortige Ankunft sowie derer polnischen Commissarien zur Grenzbeziehung ebenso gern ersehen, als Ich Euch bei diesem Geschäfte einen guten Fortgang und dass Ihr sothane Commissarien dazu geneigt und facil finden und erhalten möget, aufrichtig wünsche, indessen aber, Euch die Wahrheit zu gestehen, zu zweifeln Ursach, dass Ihr mit selbigen der Absicht gemäss zu Stande kommen werdet; will gleichwohl hierunter Meinerseits das beste annoch anhoffen.

Friderich.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 18. — [2] „Promemoria, die hessen-darmstädtischen Forderungen betreffend," d. d. Wien October (ohne Tagesdatum), von Kaunitz mit einem Anschreiben, Wien 25. October, dem Baron Riedesel zugestellt und von diesem mit obigem Berichte übersandt. — [3] Vergl. Bd. XXXIV, 300. 301. 385. 387; XXXV, 79. 270.

23446. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE LATTRE A VARSOVIE.

Potsdam, 6 novembre 1774.

Je suis bien aise de voir par votre lettre du 28 d'octobre dernier qu'il est à la fin arrêté que la vente du sel restera entièrement libre. L'impôt auquel on a assujetti en même temps le sel, ne pouvant être qu'égal des deux côtés, il ne s'agit à présent que de gagner la préférence, laquelle avec le prix modique de deux ducats et livrant bonne et exacte mesure, ne pourra guère manquer à la compagnie;[1] et comme vous me dites que les Polonais sont aujourd'hui bien changés et aussi portés pour la Prusse qu'ils en étaient ci-devant éloignés, vous ferez bien de profiter de cette disposition et de voir si vous ne pourriez parvenir à contracter avec quelques-uns d'entre eux sur des quantités considérables, quoique, d'un autre côté, les connaissant comme des girouettes, je ne saurais me dispenser de vous conseiller en même temps d'être toujours bien sur vos gardes avec eux.

Federic.

Nach dem Concept.

23447. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 7 novembre 1774.

Je suis bien content de votre dépêche du 25[2] d'octobre dernier. Ce qu'elle contient de l'objet du voyage du lord Mansfield,[3] me satisfait également. Tout cela est analogue à d'autres avis qui me sont entrés à ce sujet, et il est très apparent que sa commission n'a été que relative aux différends entre l'Espagne et le Portugal.

Le bruit d'une députation des colonies[4] me paraît également assez probable. Des personnes qui sont au fait de l'administration britannique, prétendent que cette affaire a pris un pli si désavantageux pour la cour qu'elle sera bien obligée d'en venir à un accommodement. Je souhaiterais donc bien d'apprendre ce que vous en pensez, et vous n'oublierez pas de m'en dire votre sentiment.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die „Seesalz-Handlungs-Compagnie". — [2] In der Vorlage verschrieben: 5. — [3] Jeanneret de Dunilac berichtete, dass Mansfield (vergl. S. 113) die Reise nach Paris unternommen habe, „pour porter la cour de France à engager celle d'Espagne de renvoyer à un autre temps l'exécution des dispositions qu'elle a manifestées de vouloir se brouiller avec le Portugal". — [4] Jeanneret de Dunilac berichtete, dass man Nachrichten über die Beschlüsse des Congresses in Philadelphia erwarte, und dass das Gerücht umlaufe, „comme si les colonies se disposaient d'envoyer une députation en Angleterre".

23448. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 7 novembre 1774.

Je crois que vous ne jugez pas mal, dans votre dépêche du 27 d'octobre dernier, sur la marche que la France tiendra dans les brouilleries entre l'Espagne et le Portugal.[1] Vu au moins la jeunesse de S. M. Très-Chrétienne et la médiation dont son aïeul s'était chargé, il est tout vraisemblable que la France ménagera l'Espagne pour conserver son alliance. Mais je suis tout aussi persuadé, dans le fond, que l'Espagne aura de la peine à obtenir quelque assistance de sa part, au cas que ces brouilleries dussent effectivement éclater. La tranquillité de l'Europe y est trop intéressée pour que la cour de Versailles y prenne part et se mette par là dans de nouveaux embarras. En attendant, ce qu'il y a de mieux dans ces conjonctures, c'est que tout paraît annoncer que le duc de Choiseul ne reviendra jamais sur l'eau. Ce n'est pas tant parcequ'il est si dangereux ou redoutable, mais parcequ'il est tracassier et fort enclin à susciter de nouveaux embarras au dehors.

Federic.

Nach dem Concept.

23449. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 7 novembre 1774.

Ma chère Nièce. Je vous félicite du retour du prince d'Orange;[2] je vous prie, ma chère enfant, de lui faire mille amitiés de ma part, et à vos enfants aussi, s'ils savent qu'un vieux grand-oncle existe dans le monde. Votre belle-sœur va bientôt accoucher, nous attendons ici Madame votre mère la semaine prochaine, et ensuite la famille s'augmentera encore. Des affaires m'empêchent pour cette fois de vous en dire davantage. Recevez les assurances de la tendresse et de l'attachement avec lesquelles je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23450. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 8 novembre 1774.

Madame ma Sœur. Je partage avec V. M. la satisfaction qu'Elle ressent du mariage du Prince Son fils.[3] La mère de la jeune Princesse[4]

[1] „Que la France continuera à cet égard la marche prise dès le premier moment de ces brouilleries, qui était de désirer à la vérité de voir ces nuages dissipés, mais de ne pas paraître en médiation ouverte, comme l'Angleterre l'aurait désiré." — [2] Aus Loo (Bericht Thulemeiers, Haag 1. November); das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 87. — [4] Herzogin Charlotte Sophie von Mecklenburg-Schwerin, die Mutter der mit dem Prinzen Friedrich vermählten Prinzessin Sophie Friederike.

passe pour une princesse de beaucoup de mérite et très capable de donner une bonne éducation à ses enfants. La jeune Princesse, passant d'aussi bonnes mains dans celles de V. M., y doit gagner de toute manière et se perfectionnera encore plus, Madame, sous vos augustes yeux. Il faut espérer que, quand ses forces seront venues et son crû entièrement achevé, elle donnera à V. M. la satisfaction infinie d'augmenter Sa famille royale et de Lui donner une lignée de descendants dignes d'Elle. Je joins au moins mes vœux pour ce sujet à ceux de toutes les personnes les plus attachées à V. M.

Je La remercie en mon nom et en celui du prince Frédéric pour toutes les bontés que V. M. lui témoigne; je crois, Madame, qu'il acceptera tout ce que V. M. a eu la bonté d'arranger pour lui,[1] et je suis sûr qu'il en conservera une reconnaissance éternelle.

J'ai l'honneur de me rencontrer entièrement avec la façon de penser de V. M. au sujet des Anglais. Plus qu'ils seront occupés par leurs colonies, plus qu'ils craindront la guerre, et moins ils tracasseront chez leurs voisins. Ainsi je félicite d'avance le Danemark, qui n'aura de longtemps rien à appréhender de ces insulaires. Autant qu'on peut juger, dans l'éloignement, du gouvernement de la France, il paraît que le Roi s'est entièrement mis sous la tutelle de M. de Maurepas. Tant que cet homme restera au timon des affaires, il n'est pas à prévoir que les Français d'eux-mêmes entreprennent la guerre; mais ils pourraient être entraînés par l'Espagne, que M. de Maurepas ménage beaucoup. Cela pourrait peut-être aboutir à une guerre sur mer, qui ne troublerait aucunement le repos du Continent.

Pour la Russie, elle se trouve au comble de sa gloire, par la belle paix qu'elle vient de conclure avec les Turcs, et je suis bien persuadé que l'Impératrice ne pense qu'à maintenir cette paix, à moins qu'on ne la force à se défendre, elle et ses États. Toutes les séditions sont apaisées,[2] et l'Impératrice peut à présent tourner ses soins à mettre en exécution les grandes vues qu'elle a annoncées pour l'intérieur de son pays. V. M. a bien raison de dire que l'alliance de la Russie est celle qui nous convient le mieux.[3] Je la cultive avec tous les soins possibles, et, dans les bonnes dispositions où se trouve l'Impératrice et son Conseil, je n'ai point de doute de pouvoir laisser cette alliance comme une bonne pièce d'héritage à mes successeurs. Peut-être le Nord avait-il

[1] Juliane Marie schrieb, 1. November (ohne Ort), dass sie für den Prinzen Friedrich von Braunschweig einen Käufer für das Lübecker Canonicat (vergl. Bd. XXXV, 386. 423. 463) gefunden habe. — [2] Vergl. S. 109. — [3] Juliane Marie schrieb: „Cette alliance et intimité qui font l'objet de mes vœux, sont le gage le plus sûr de la paix et du Nord et de l'Europe: tous les envieux de vos deux puissances ne feront que mordre leurs chaînes, et moi qui ai toute raison au monde d'aimer V. M...., La verra jouir paisiblement du glorieux repos que tous Ses grands exploits Lui ont mérité. Dieu fasse qu'Elle puisse laisser à Sa monarchie en héritage la même alliance qui, selon ma petite politique, fera l'appui le plus solide d'une maison qui, à tant de titres, m'est si chère."

manqué jusqu'ici d'équilibre, et cette alliance, en l'établissant, peut maintenir pour longtemps l'heureuse paix dont nous jouissons à présent.

La Diète de Pologne va finir dans peu; ainsi, dans ce voisinage, il n'y aura plus de sujets de troubles. L'Empereur, pour profiter des conquêtes des Russes, a étendu ses limites dans la Valachie et la Moldavie.[1] Je ne sais pas de quel œil les Turcs verront cette usurpation et ce qu'en diront les Français. La cour de Pétersbourg n'est pas trop édifiée de ces procédés,[2] mais je crois que cela en restera là. Le roi de Suède parle toujours de son voyage de Pétersbourg. Si l'on en doit juger par le passé, il l'annoncera toujours et ne le fera jamais; mais, quand même il l'exécuterait, il n'en serait ni plus ni moins pour cela, et la chose pourrait être envisagée comme très indifférente. C'est en faisant encore mille vœux pour la conservation et la prospérité de V. M. et de Son illustre famille, [que] je La prie de me croire avec la plus haute considération et le plus parfait attachement, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23451. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 8 novembre 1774.

J'approuve les réflexions dont vous me rendez compte, par votre dépêche du 4 de ce mois, sur la perte que les caisses électorales éprouveraient par une plus forte exploitation des salines de Dürrenberg.[3] Mais vous emploierez des personnes tierces pour les ébruiter et les répandre dans le public. Elles feront beaucoup plus d'effet que si vous preniez à tâche de les faire valoir vous-même. N'y paraissez donc point, par cette raison, mais servez-vous de canaux pour divulguer vos remarques, et n'oubliez pas d'y ajouter les frais des bâtiments de raffinerie et autres dépenses indispensables que pareille entreprise exige, qui hausseront considérablement les prix du sel, pour qu'on abandonne pareille idée et qu'on la laisse tomber entièrement.

Federic.

Ce cavalier saxon peut s'établir à Magdeburg, et je lui donnerai le titre qu'il demande.[4]

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

[1] Vergl. S. 82. — [2] Vergl. S. 124. — [3] Nach Borcke plante die sächsische Regierung, die Salzproduktion in Dürrenberg zu vermehren, um sich von den preussischen Salinen in Salza unabhängig zu machen. Borcke bezweifelte den Erfolg, da sich wegen der teuren Holzpreise in Thüringen und des teuren Transportes der Preis des sächsischen Salzes höher stellen würde als der des preussischen. — [4] Ein sächsischer Geheimer Rath Friedrich Karl August Trützschler von Falckenstein wollte nach Preussen übersiedeln, wenn ihm die Weiterführung seines Titels bewilligt würde.

23452. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam 8 novembre 1774.

Ce n'est qu'avec un plaisir infini que j'ai appris par votre dépêche du 25 d'octobre dernier que le comte de Panin a adopté mes idées au sujet de nos délimitations en Pologne [1] Après y avoir mûrement réfléchi, je ne vois absolument point d'autre voie pour arranger finalement cette affaire, et la conduite de la cour de Vienne en Valachie et Moldavie ne confirme que trop combien cette cour est éloignée de rétrécir ses limites, de quelque côté que ce soit. S'il me reste encore quelque chose à désirer, c'est que S. M. I. se trouve bientôt dans les mêmes dispositions que le comte de Panin vous a annoncées comme son sentiment particulier. Il y a un axiome dans la politique que les sentiments du premier ministre ont une grande influence sur ceux de son maître, et je serai bien charmé, si dans cette occasion il en est de même de ceux du comte de Panin, ainsi que je m'attends de l'amitié de sa souveraine.

Au reste, je n'attends que la réponse ultérieure que ce ministre vous a promise sur les modifications que la Porte demande dans l'exécution de sa paix,[2] pour la communiquer à cette dernière.

Nach dem Concept. Federic.

23453. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 novembre 1774.

Le comte de Panin s'étant expliqué, selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[3] envers mon ministre le comte de Solms sur l'affaire des délimitations en Pologne de la manière suivante: que la résolution de sa cour était prise fermement de ne point empêcher l'extension de celle de Vienne ni d'exciter ouvertement et moins encore en secret les Polonais à s'y opposer; que son intention particulière était que la cour de Vienne ne devait cependant l'obtenir qu'à condition que je conserve également la mienne, et qu'à moins que la Diète de Pologne ne se laisse gagner par les cabales autrichiennes pour décider autrement sur cette égalité, que la cour de Russie ne se mêlerait plus de cette affaire — je ne doute pas que le baron de Stackelberg ne reçoive dans peu des instructions analogues à ces assurances, et c'est pour vous en prévenir que je suis bien aise de vous les communiquer.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl dafür Nr. 23453. — [2] Vergl. S. 124. — [3] Vergl. Nr. 23452.

23454. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 9 novembre 1774.

Je pense tout comme le prince de Kaunitz, selon votre dépêche du 2 de ce mois, sur le bruit qui s'est répandu à Vienne d'une révolte à la Porte. Ni mes lettres de Pologne ni celles de Constantinople n'en sonnent le moindre mot, de sorte que j'ai de la peine à y ajouter foi. Je ne la regarde cependant point comme tout-à-fait impossible, et la dernière paix, qui y a fait tant de mécontents, pourrait bien y avoir donné lieu à quelque fermentation. Nous ne tarderons point d'apprendre ce qu'il en est.

En attendant, je ne suis point surpris de voir le prince de Kaunitz si avant dans les bonnes grâces de S. M. l'Impératrice-Reine.[1] Le riche présent dont elle vient de le gratifier de nouveau, est une marque bien parlante combien elle est satisfaite de la double acquisition qu'elle fait sous son ministère. Mais pour celle en Valachie et en Moldavie, elle ne paraît pas encore bien assurée, et il faudra voir si la Porte sera d'humeur d'y acquiescer. La Russie en est bien choquée, ainsi que je vous l'ai déjà marqué.[2] En Pologne, au contraire, il y a apparence que les Polonais s'apaiseront et ne regimberont plus tant contre notre délimitation.

Au reste, c'est avec la dernière impatience que j'attends la copie du traité de 1771, et j'espère qu'elle sera déjà en chemin pour me parvenir.

Federic.

Nach dem Concept.

23455. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 novembre 1774.

Je souhaite que le désir du maréchal Poninski de voir terminer toutes les affaires en Pologne dans le courant de la présente année, soit aussi sincère que vous le mandez par votre dépêche du 2 de ce mois. Mais connaissant le caractère léger des Polonais qui leur fait changer de sentiment du jour au lendemain et alterner constamment du blanc au noir, je crois qu'on ne saurait guère faire fond sur eux. Je me repose davantage à cet égard sur les assurances de la cour de Russie et sur celles du comte de Panin, et, après avoir reçu de leur part celles que je vous ai communiquées par mes ordres d'hier,[3] j'espère de pouvoir me flatter à plus juste titre et avec plus de raison qu'on parviendra effectivement à finir l'affaire de la démarcation des limites.

En attendant il me paraît qu'on ne pourra nullement s'empêcher, quelque peu porté que vous dites qu'on soit à vouloir entendre parler

[1] Riedesel berichtete: „Ce ministre paraît dans ce moment plus que jamais dans les bonnes grâces de sa souveraine. Il vient de recevoir une tabatière et autres nippes en présent de sa part.“ — [2] Vergl. S. 118. — [3] Nr. 23453.

de nouveaux impôts, d'assigner des fonds à l'entretien du Roi et à celui de l'armée. Quelque peu considérable que puisse être la somme qu'on veuille destiner à cet effet, toujours faudra-t-il qu'on en vienne à la déterminer, et il n'est absolument pas faisable de passer pareil objet sous silence.

Federic.

Nach dem Concept.

23456. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 novembre 1774.

Le détail renfermé dans votre dépêche du 28 d'octobre dernier sur les sujets qui ont donné lieu au mécontentement de la Reine douairière ma sœur,[1] ne m'a guère, comme vous pouvez bien vous l'imaginer, été agréable d'apprendre. Toutes ces petites tracasseries ne font qu'aigrir les esprits et aboutissent ordinairement à des brouilleries ouvertes. Pour moi, à vous dire la vérité, je les impute plus aux intrigues des comtes Scheffer qu'à toutes autres. Appréhendant le crédit et l'ascendant que la Reine mère pourrait prendre sur le Roi son fils, ils cherchent vraisemblablement à y mettre des obstacles. Tâchez de votre côté, je vous le recommande, d'adoucir les choses et les esprits dans toutes les occasions, autant que cela dépendra de vous. Je suis contraint d'avouer que la conduite peu prudente du Roi pourra certainement lui attirer de fâcheuses affaires. Son gouvernement actuel n'est rien moins qu'affermi encore, et la plus grande partie de la nation n'aspire qu'à une constitution républicaine. C'est par sa conduite que ce Prince s'est brouillé avec la Russie et le Danemark, et si la discorde se met dans sa famille, il s'aliénera tout le monde et ne conservera, à la fin, personne de son côté.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23457. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 10 novembre 1774.

Je suis, comme vous, très porté à n'attribuer qu'à l'élection du pape l'audience que, selon votre dépêche du 30 d'octobre dernier, l'ambassadeur d'Espagne a prise de S. M. Très-Chrétienne. Les bisbilles

[1] Vergl. S. 69. Königin Ulrike beklagte sich über die Haltung Gustavs III., der ihr u. a. eine Loge in der Oper und Palastdamen, wie die regierende Königin sie hatte, abgeschlagen und sie in ihren finanziellen Nöten nicht unterstützt hatte. „A l'égard des menées de la France (vergl. S. 69), la Reine n'est entrée dans aucun détail, ajoutant simplement que, ne sachant à quoi attribuer les désagréments que le Roi son fils lui faisait éprouver dans toutes les occasions, elle avait cru que c'était la France qui semait la mésintelligence entre la famille royale." — [2] Am 16. November unterrichtet der König Dönhoff von einer bevorstehenden Sendung Ungarwein an die Königin Ulrike.

entre l'Espagne et le Portugal ne me paraissent au moins pas y avoir donné lieu. La première sent trop que la France ne saurait lui être d'un grand secours, pour l'importuner par une demande qui ne produirait pas le moindre effet, et tout aussi peu probable est-il que le nouveau Parlement britannique ait fait l'objet de cette audience. Mais quoique l'on ne puisse pas dire positivement que nous nous trouvons à la veille de voir la tranquillité publique troublée, il n'est cependant pas moins vrai que les conjonctures présentes sont telles qu'on ne saurait s'y trop fier ni garantir que le feu qui couve sous les cendres, n'éclate tôt ou tard.

Il ne me reste donc qu'à répondre à votre lettre particulière de la même date.[1] C'est surtout l'objet de l'apparition du lord Mansfield à la cour où vous êtes, qui a donné lieu à tout ce que je vous ai dit, dans mon ordre immédiat du 17 et quelques autres, sur votre légèreté. Je vous ai soutenu que ce n'était pas pour faire simplement visite à son neveu, mais pour approfondir les dispositions de la France vis-à-vis de sa cour, que ce lord avait entrepris ce voyage, et il a fallu bien du temps pour vous en faire convenir. Vous avez plutôt soutenu d'abord qu'il n'y était pas pour négocier ni pour affaire politique, et comme j'observe que vous ne combinez pas assez la politique générale de l'Europe avec celle de chaque puissance en particulier, ce qui fait cependant la science essentielle d'un ministre dans l'étranger, je vais vous faire une esquisse de la conduite actuelle des différentes cours.

La cour de Vienne ne fera sûrement aucune démarche à la légère, et elle ne se permettra que des pas bien mesurés et compassés à la situation où elle trouvera chaque affaire. Mais il s'en faut bien que je prétende dire par là qu'on n'ait nul besoin de l'observer ni de se défier de ses protestations amicales. Aussi loin ne s'étend point du tout mon idée, et je sais très bien toutes les précautions dont il faut user avec elle.

Pour la Sardaigne, l'on lui suppose de vastes projets, selon les uns sur Gênes, selon les autres sur Genève. Il y a des lettres de France et de Venise qui les lui attribuent, et vous saurez bien approfondir ce qui en est.

L'Angleterre, au contraire, a les affaires de ses colonies sur les bras, et aussi longtemps que la réconciliation ne se fait pas entre la mère patrie et sa fille, il y a toute apparence qu'elle fera tous ses efforts pour conserver la tranquillité en Europe.

La Suède, de l'aveu de la France même, ne joue pas un rôle très brillant sur le théâtre politique de l'Europe, et il faudrait de millions pour la mettre à même d'y figurer.

Quant à la Porte et à la Pologne, il n'est plus rien à appréhender de leur part. Les affaires de la dernière sont prêtes à être arrangées définitivement, et la chicane n'y trouvera plus moyen de traverser les opérations qui se font pour y rétablir le repos et la tranquillité. La

[1] Goltz beklagte sich, dass es ihm nicht gelänge, den Beifall des Königs zu erringen (vergl. S. 84).

Porte a fait sa paix et paraît fermement résolue de l'observer. D'ailleurs et quoique la cour de Vienne commence à empiéter sur la Valachie et la Moldavie,[1] il n'y a cependant aucune apparence que sa faiblesse actuelle lui permette de remuer et d'exciter de nouvelles brouilleries à cette occasion.

Il ne reste donc que l'Allemagne, et dans cet empire même je ne vois rien qui puisse enfanter de nouvelles querelles, à moins que la mort de l'électeur de Bavière n'arrive et n'allume le feu de la jalousie et de la discorde. Dans tout le reste le repos paraît trop affermi pour craindre des secousses capables à interrompre la tranquillité générale.

Toute cette ébauche me paraît suffisante à vous faire une juste idée de la position actuelle des affaires générales de l'Europe et à vous servir de préservatif, afin de ne pas prendre le change à leur égard et regarder pour possible ce qui selon le cours ordinaire des choses humaines n'arrivera pas.

Federic.

Nach dem Concept.

23458. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Potsdam, 10. November 1774.

Ich habe Euren anderweiten Bericht vom 6. dieses Monats von dem Verfolg Eurer obhabenden Commission erhalten, und da Ich daraus ersehe, dass die polnische Commissarien sich dermalen noch immer bei nichts zur Hauptsache beitragenden Kleinigkeiten und Nebenumständen aufhalten,[2] so kann Ich zwar daraus zum Voraus schon abnehmen, dass am Ende bei der ganzen Commission eben nicht viel reelles herauskommen wird, indessen werdet Ihr derselben nähere Entschliessung nun schon abwarten müssen, um zu sehen, ob sie nach allen diesen Weitläuftigkeiten endlich näher zum Zweck zu bringen sein werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

23459. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 novembre 1774.

J'approuve parfaitement votre idée de choisir le sieur de Gaffron pour aller relever, en son temps, mon major de Zegelin en qualité de chargé d'affaires à la Porte. Avec les talents et les connaissances que

[1] Vergl. S. 82. — [2] Die polnischen Commissare hatten sich geweigert, nach dem preussischen Vorschlag die Feststellung des Grenzzugs bei Neusorge an der neumärkischen Grenze zu beginnen, „als wo der erste Grenzpfahl befindlich ist", und die preussische Grenzkarte zu Grunde zu legen, da diese „einseitig verfertiget worden und eine neue gemeinschaftliche nach ihrer Auslegung des Tractats anzufertigen sei".

vous lui attribuez dans votre rapport d'hier,[1] c'est précisément l'homme qu'il nous faut; il s'agit seulement de savoir s'il est d'humeur de l'accepter, et je vous laisse le soin de le sonder là-dessus.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23460. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 11 novembre 1774.

Mon très cher Frère. C'est toujours un agrément pour moi que de vous conserver, cet hiver, chez nous, mon cher frère, et de vous épargner une fatigue épouvantable, qui aurait pu devenir nuisible à votre santé délicate.[2] L'Impératrice pourra s'amuser à Moscou ou bien à des fêtes ou bien à des exécutions, selon qu'elle le jugera à propos.

Les Russes sont fort fâchés des extensions que les Autrichiens font dans la Valachie et dans la Moldavie; on m'écrit que tout ce terrain comporte à peu près une étendue de 10 milles. C'est un mauvais pays presque dépeuplé. Je crois que l'objet des Autrichiens est de s'approcher si près de Chozim, afin que, s'il arrivait une nouvelle guerre entre les Russes et les Turcs, ils pussent empêcher les premiers de l'entreprendre, sans leur avoir en quelque façon demandé auparavant la permission. Mais ce qu'il y a de certain, est que les Russes en ont tout leur soûl de la dernière guerre, et qu'ils en éviteront sérieusement une nouvelle. Le Grand-Turc sera fort étonné de l'algarade des Autrichiens. Par leur traité les Turcs ont stipulé qu'en cas que les Autrichiens les assistassent de toutes leurs forces et leur garantissent toutes leurs possessions, ils leur céderaient ce terrain; mais les Autrichiens n'ont rien fait pour eux, les Turcs ont beaucoup perdu par la paix. Ainsi, selon le bon droit, les Autrichiens n'ont rien à prétendre et ont reçu durant les dernières trois années un subside de 700000 écus des Turcs. C'est donc au Grand-Seigneur à soutenir ses droits, s'il le veut, et la chose au fond ne vaut pas la peine que nous nous constituions les Don-Quichots du Sultan. Voilà, mon cher frère, la chose telle qu'elle est, et plus détaillée que je ne vous l'avais marquée auparavant.

Nous pouvons faire un grand profit de la conduite double et triple que la cour de Vienne a tenue dans toute cette négociation avec les Russes, les Turcs et nous, en nous défiant entièrement d'eux; car un homme qui a l'impudence de faire deux alliances à la fois avec des puissances qui sont en guerre, est capable des plus grandes perfidies, et quoi qu'il dise, à moins que d'être dupe, il ne faut s'y fier de la vie.

[1] Finckenstein berichtete: „Tous ceux qui le connaissent ici, lui rendent un bon témoignage. Il ne manque ni de capacité ni des talents. Il a l'avantage d'avoir déjà vu le monde, écrit très bien le français et entend l'italien." Gaffron war früher Agent des Herzogs von Zweibrücken am Versailler Hofe gewesen. — [2] Die Reise des Prinzen Heinrich nach Russland war verschoben (vergl. Nr. 23443). Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

Pour le bulletinier français,[1] vous verrez, mon cher frère, comme il traite l'Empereur, et le petit coup de patte que je reçois en passant. C'est le Maurepas qui dirige tout en France, et il faut cependant dire à la louange du Roi qu'il s'applique beaucoup plus que son grand-père, qu'il a de bonnes intentions, et qu'il est très mécontent de la mauvaise éducation qu'on lui a donnée. Pour se mettre au fait de ce grand royaume, il lui faut du temps, et, s'il fait des fautes au commencement, il ne faut les attribuer qu'à sa grande jeunesse, à son ignorance et aux mauvais conseils qu'on lui donne. Pour la Reine, c'est une jeune étourdie, qui a de l'esprit, mais qui ne se laisse mener ni par sa mère ni par personne, et qui tôt ou tard sera brouillée avec son mari. L'harmonie des trois frères commence déjà à clocher. Le comte d'Artois suit les impulsions de ses entours et lâche quelquefois des sarcasmes contre le frère aîné, ce qui fait du mauvais sang entre eux. Quant aux affaires politiques, toute leur attention est tournée à ne rien faire, aussi la France n'entrera-t-elle en jeu qu'à son corps défendant et après avoir épuisé tous les moyens possibles pour demeurer en paix. Ce que je viens de vous écrire, mon cher frère, ce sont des réalités, et ce que le bulletinier marque, ne sont que des idées que le public se forge, et des bruits tant faux que vrais qui se répandent dans Paris.

Je souhaite, mon cher frère, que vous passiez encore votre temps agréablement à Rheinsberg, prenant une part sincère à tout ce qui vous regarde. Recevez en même temps les assurances de la tendresse et de l'estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23461. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 novembre 1774.

Vous vous flattez sûrement trop en vous persuadant, selon votre dépêche du 5 de ce mois, d'avoir acquis non seulement l'estime et l'amitié de toute la cour où vous êtes, mais aussi celle du public.[2] Je ne prétends pas vous disputer tout-à-fait pareil avantage, mais ne vous imaginez pas qu'on se soucie grandement d'un étranger, et qu'on soit porté à faire un cas particulier de lui. Ce n'est que par une prudence consommée et une circonspection suivie dans sa conduite qu'il peut parvenir insensiblement à se concilier les cœurs et la bienveillance générale de ceux où il se trouve. L'évènement arrivé à votre égard doit vous convaincre d'y avoir manqué, et vous prouver que par im-

[1] Die Beilage liegt nicht vor. — [2] Arnim wiederholte, dass Bernstorff das Vertrauen der Königin-Wittwe Juliane Marie gemissbraucht habe, um ihn zu entfernen (vergl. S. 102), „lorsqu'il était d'ailleurs persuadé que j'avais non seulement l'estime et l'amitié de toute la cour, mais aussi celle du public".

prudence on se fait constamment des ennemis. Votre prochain retour fait que je me dispense d'entrer en matière sur le reste de son contenu.

Nach dem Concept. Federic.

23462. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 novembre 1774.

L'avidité et la fausseté insigne de la cour de Vienne qui déjà, selon votre dépêche du 28 d'octobre dernier,[1] a paru si frappante au comte de Panin, paraîtra bien plus dans tout son jour dans le traité qu'elle a conclu en 1771 avec la Porte. J'en attends la copie à tout moment, et je n'aurai rien de plus pressé que de vous la communiquer pour servir de nouveau monument de la duplicité de cette cour, dont les annales de tous les temps fournissent nombre d'autres exemples frappants. En effet, à ne considérer que la date de ce traité et celle de sa convention pour le partage de la Pologne,[2] on ne saurait assez s'étonner qu'elle ait pu contracter des liaisons avec la Russie dans le temps même qu'il subsistait un traité formel avec la Porte contre les intérêts de cette même puissance. Mais ce n'est pas tout encore; elle veut maintenant encore se prévaloir des malheurs de la Porte pour lui arracher des acquisitions qui ne lui ont été stipulées que dans le cas d'une assistance réelle contre la Russie. Enfin, toute cette conduite fournira à la cour où vous êtes, le meilleur commentaire sur celle qu'elle a tenue jusques ici dans les affaires de Pologne en général, où elle a tout fait de très mauvaise grâce et en barguignant continuellement. Quoi qu'il en soit cependant, il est bien à présumer que ce ne sera pas la Porte qui sera capable de mettre une assez forte barrière à son avidité et à son esprit de conquête. Elle est dans une situation trop embarrassante, après la dernière guerre, pour oser se promettre des succès dans une seconde contre la puissance autrichienne; de sorte qu'elle sera bien obligée de plier et de céder à son mauvais sort.

Au reste, je ne saurais vous rien dire au sujet de notre démarcation; mes commissaires ont commencé leurs conférences avec ceux des Polonais,[3] et je présume que celle des Autrichiens sera tout aussi avancée. Il en faut donc attendre le succès et voir le parti ultérieur que la Russie prendra à cet égard.

[1] Solms berichtete: „On a été informé ici depuis quelque temps déjà vaguement, mais à cette heure aussi positivement, de l'extension des Autrichiens en Moldavie. On la regarde comme une avidité et une fausseté indécente contre laquelle on ne saurait à la vérité pas s'opposer, mais qu'on serait bien aise de voir punie, tout comme on est aussi dans l'idée que cela sera par les Turcs, si ce n'est pas tout d'abord, du moins dans un couple d'années." — [2] Das Defensivbündniss mit der Türkei war am 6. Juli 1771, der Theilungsvertrag am 5. August 1772 unterzeichnet worden. — [3] Vergl. Nr. 23458.

Quant à vos instances, au contraire, d'obtenir du comte de Panin un reçu général sur toute la somme de mes subsides,[1] je me flatte qu'elles ne tarderont point d'avoir le succès désiré. Ce n'est que l'affaire d'un moment de donner un pareil reçu contre les particuliers que vous avez en main. Il ne s'agit que de le signer, et un coup de plume est bientôt fait.

Il en est tout autrement de l'arrangement de mes différends avec la ville de Danzig.[2] Il exige toute une dépêche, et s'il n'y a pas moyen absolument de vaincre la lenteur de ce ministre sur ce sujet, il n'y a d'autre remède que la patience, jusques à ce qu'enfin il sente lui-même combien il a renvoyé, d'un jour à l'autre, à remplir ses promesses.

Enfin, j'ai été bien charmé d'apprendre l'accueil favorable que l'impératrice de Russie a fait à mes propositions pour retarder encore quelque temps le retour du Prince héréditaire de Darmstadt.[3] Outre l'obligation particulière que j'en ai à S. M. I., elle peut être bien persuadée qu'elle rendra par là un service bien agréable et essentiel à toute cette maison, dont elle lui conservera toujours un souvenir très reconnaissant.

Federic.

Nach em Concept.

23463. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Potsdam, 13. November 1774.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 9. dieses Monats die Weitläuftigkeiten, so die polnische Grenzcommissarien gleich bei Bestimmung des Anfanges des Grenzzuges machen,[4] mit mehrern ersehen. Da Ihr, der Geheime Finanzrath von Brenckenhoff, wie Ihr Mir gesagt, diese Commissarien, besonders aber den Grafen von Dombski kennet, auch Euch mit selbigem unter der Bedingung der Beibehaltung seiner Starostei und bei seinem Ableben einer Pension darauf vor seine Kinder Euch ganz gewierig mit ihm verstanden habt,[5] so müsset Ihr Euch mit demselben darüber besprechen und ihn an seine Verheissungen und dass im entstehenden Fall jene Bedingungen auch aufhören würden, ganz gütlich erinnern, und wie Ihr also hoffen wolltet, dass er seine Mitcommissarien bei diesem Grenzgeschäfte mit mehrer Douceur und Willfährigkeit zu

[1] Vergl. S. 82. — [2] Solms erklärte, dass die Verzögerung (vergl. S. 109) lediglich der Langsamkeit des Grafen Panin zuzuschreiben sei, „qui, remettant trop les choses du jour au lendemain, s'expose par là trop souvent à des dissipations de toutes espèces qui l'empêchent d'entreprendre un ouvrage qu'il s'était proposé de faire.“ — [3] Vergl. S. 72. — [4] Die polnischen Commissare beharrten bei ihrer Weigerung (vergl. S. 137 und 142) und hatten sich daher nicht am 7. November, wo die Verhandlungen beginnen sollten, in Neusorge eingefunden. — [5] Vergl. Bd. XXXIV, 246. 247.

procediren vermögen würde. Ob und von welcher favorablen Wirkung solches sein werde, werdet Ihr bald gewahr werden, inzwischen aber auch denen andern Commissarien schriftlich declariren, wie Euer ganzer Auftrag darin bestehe, ihnen die Grenzpfähle nach der Karte, die der Delegation vorgeleget sei, zu zeigen, und also die Absicht der Zusammenkunft derer Commissarien vereitelt werden, ja gar nicht nöthig gewesen sein würde, wenn sie [sich] ihrerseits darin nicht fügen und den Grenzzug in der Maasse vornehmen wollten. Wenn dann nachgehends diese Commissarien in Filehne verbleiben und den Grenzzug nicht anders als von Neuteich anzufangen darauf bestehen sollten und wie sie hierunter nicht nachzugeben Ordre hätten, so siehet man sodann klar, dass dabei nichts zu thun und die ganze Sache nicht anders als mit der Delegation wird abgemacht und beendiget werden können.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

23 464. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 novembre 1774.

Si, selon votre dépêche du 5 de ce mois, les affaires commencent à avancer passablement à la Délégation, je ne saurais dire qu'elles en font autant à l'égard de celles de la démarcation des limites. Les commissaires polonais, comme vous le verrez par la copie de leur réponse ci-jointe, y apportent des difficultés sans nombre et refusent jusqu'ici d'y procéder suivant la carte remise;[1] de sorte qu'on ne saurait prévoir encore la tournure que leur commission pourra prendre. Tâchez, s'il est possible et malgré la fluctuation de ces gens, de pénétrer leur véritable intention et s'ils ont le dessein de céder effectivement à nos demandes, ou celui de rompre peut-être l'affaire, afin qu'en conséquence on puisse prendre au juste son parti là-dessus et se régler en conformité pour la manière d'agir avec eux.

J'ignore comment on se conduit vis-à-vis des Autrichiens relativement à cet objet, et suis curieux de savoir si ceux-ci éprouvent, à cet égard, les mêmes obstacles que nous, ou s'ils rencontrent plus de souplesse et de pliant de leur part. Dès que vous apprendrez donc quelque chose là-dessus, n'oubliez pas de me le mander aussitôt, afin que je sache si l'on est tout aussi rétif envers cette puissance qu'envers moi.[2]

Mais, quoi qu'il en soit, continuez à vous efforcer d'entretenir le comte Poninski dans les bonnes dispositions où, selon les discours pré-

[1] Die polnischen Commissare erklärten in der Note, d. d. Filehne 7. November, die Zugrundelegung der preussischen Grenzkarte, da sie von der Delegation verworfen sei, für unzulässig und forderten die Aufstellung einer neuen Grenzkarte. — [2] Am 16. November wiederholt der König den obigen Befehl und übersendet ein (nicht vorliegendes) Schreiben an Rumänzow zur Beförderung. Rumänzow hatte, Fokschani 9. October, für die Glückwünsche zum Friedensschluss (vergl. Bd. XXXV, 4)2) gedankt und den König seiner Anhänglichkeit versichert.

cédents, il a paru être relativement à cet article, et à le persuader de persister dans l'idée que de toute nécessité il convient à la Pologne de se relâcher sur nos extensions et de souscrire aux démarcations désignées.[1]

A en juger en attendant par le train de toutes les affaires, il est bien à prévoir que la Diète n'est pas encore sur son déclin, et qu'elle ne pourra guère se terminer avant le mois de mai de l'année prochaine. L'affaire des impôts excitera sûrement bien des querelles et des troubles encore, et celle des Dissidents ne manquera certainement pas d'essuyer également de furieux débats. Du reste, c'est une affaire particulière pour le Roi, si, au lieu de retirer du profit des monnaies, il juge à propos d'y ajouter du sien propre.[2] Mais je doute que ce projet soit de durée. On se lassera vraisemblablement bientôt de pareille contribution, et pour lors il faudra, de toute nécessité, en venir à une réduction du pied fixé actuellement.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

23465. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 13 novembre 1774.

Je comprends tout aussi peu que vous le motif du désir que votre dépêche du 5 de ce mois attribue au prince de Kaunitz de faire exister la médiation de la Russie pour notr edélimitation en Pologne.[4] Quel qu'il soit cependant, les dispositions que cette cour a manifestées jusques ici relativement à cet objet, n'annoncent pas un grand penchant dans cette cour d'accepter cette médiation. Il y a même lieu à présumer qu'elle ne s'y entendra point du tout; de sorte que le prince de Kaunitz pourrait bien se tromper dans son calcul.

En attendant, mes commissaires pour l'arrangement de mes limites ne rencontrent jusques ici que des chicanes de la part des Polonais. Ils en sont encore avec eux aux préliminaires de leur commission, sans avoir pu entrer en conférence formelle avec eux sur l'essentiel.[5] J'ignore si les Autrichiens ont le même sort, ou si leurs commissaires sont plus pliants et accommodants, et si vous pouvez m'en procurer quelques avis positifs, vous me ferez grand plaisir de me les faire parvenir.

Au reste, je pense tout comme le prince Kaunitz sur les différends entre l'Espagne et le Portugal. Ils sont effectivement de nature à faire naître de nouvelles brouilleries. C'est tout ce que j'ai de nouveau à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 134. — [2] Es handelte sich um die Festsetzung der Höhe des Münzfusses. — [3] Auf einem Berichte Hertzbergs, Berlin 13. November, über das Gesuch eines ehemaligen polnischen Officiers von Loss, der um preussische Unterstützung für Geldforderungen bittet, findet sich die eigenhändige Resolution: „Je n'ai point envie de me mêler dans tout cela; il faut le congédier poliment et lui conseiller de plaider lui-même. Federic." — [4] Riedesel berichtete: „Il paraît avoir des vues particulières dans son désir de faire exister la médiation de la Russie, que je ne puis parvenir à développer encore." — [5] Vergl. Nr. 23463.

23466. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 novembre 1774.

Je suis très satisfait de votre rapport d'hier. La demande du sieur Gaffron de pouvoir se rendre pour trois semaines à Deux-Ponts,[1] ne rencontre pas la moindre difficulté. Il y a encore quelques mois, avant que je compte de l'expédier pour son poste à Constantinople;[2] de sorte que je lui accorde sans peine la permission d'entreprendre ce voyage.

La proposition du sieur de Larrey de se débarrasser des présents inutiles et souvent dispendieux à la Porte,[3] trouve également mon approbation, et un concert entre les cours à ce sujet serait une bonne chose. Vous n'avez donc qu'à entendre les idées de ce ministre pour parvenir à cette abolition, et je serai bien aise, si elles sont telles qu'on puisse s'en promettre un heureux succès.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23467. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 14 novembre 1774.

Ma chère Nièce. Quoique je serais charmé, ma chère enfant, d'avoir le plaisir de vous revoir et de vous embrasser,[4] je me vois pour l'année prochaine hors d'état de me procurer cette satisfaction; différer n'est pas renoncer. Il faut ainsi souvent se passer de ce qu'on aimerait le plus, pour se contenter de ce qu'on aime le moins. Madame votre mère est à présent ici pour assister à l'arrivée de je ne sais quoi que votre belle-sœur va mettre au monde. Nous avons ici un duc de Lauzun qui voyage et qui veut pousser jusqu'à Moscou, et des Anglais dont j'ignore jusqu'au nom.[5] Notre monsieur de Pons est allé en France[6] solliciter une ambassade, et votre monsieur de Noailles vous revient apparemment faute d'avoir pu se placer mieux qu'il n'est chez vous; je vous félicite, ma chère enfant, de le garder, il est tranquille, et c'est la qualité la plus désirable pour vous dans la personne d'un ambassadeur de France. Je vous prie d'assurer notre cher prince d'Orange de toute l'étendue de mon estime et d'être persuadée de la parfaite tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

[1] In persönlichen Angelegenheiten. — [2] Vergl. Nr. 23459. — [3] Larrey hatte im Namen der dänischen Regierung ein Abkommen angeregt und hinzugefügt, „qu'elle regardait la conjoncture actuelle comme favorable pour se libérer de cette espèce de tribut, à l'exemple de quelques autres cours qui avaient déjà trouvé moyen de s'en débarrasser par le passé". — [4] Vergl. Nr. 23430. — [5] Durch Cabinetserlass an Finckenstein vom 14. bewilligt der König dem Herzog von Lauzun und einem Bruder Lord Stanleys Audienz für den 17. November. — [6] Vergl. S. 109.

23468. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 novembre 1774.

Les particularités dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 8 de ce mois, sont très curieuses, principalement celles qui ont pour objet les Bostoniens. Les transports des munitions dont il est question et qui occasionnent les plaintes portées aux États-Généraux par le ministre d'Angleterre, donnent assez à connaître, à ce qu'il me semble, que ces gens n'ont nulle envie de s'accorder avec le Parlement et moins encore intention de se soumettre aveuglément aux actes qu'on jugera de passer sans leur participation. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

23469. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 novembre 1774.

Je ne serai nullement surpris, si l'expérience confirme le pronostic de votre dépêche du 1er de ce mois sur le dévoûment du nouveau Parlement à la cour.[1] L'argent étant le grand mobile de la constitution de votre île, je n'ai jamais douté qu'il ne procurât aussi dans cette occasion une supériorité décidée à S. M. Britannique.

Mais pour ce qui est des affaires des colonies,[2] tous les avis font voir bien clairement que la fermentation est sur le point d'éclater; et si cela arrive, il est bien à craindre que les animosités réciproques [n']iront fort loin, et que ces étincelles n'allument un feu très difficile à éteindre.

Federic.

Nach dem Concept.

23470. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 14 novembre 1774.

Il me paraît très probable que, selon votre dépêche du 3 de ce mois, la cour de Vienne s'embarrassera fort peu de l'élection du Pape. En effet, elle peut lui être fort indifférente, tandis que les maisons de Bourbon y prendront un intérêt plus vif pour soutenir l'expulsion des Jésuites.

Ce que le comte de Vergennes vous a dit au sujet de la Suède,[3]

[1] „Qu'il n'y en aura peut-être jamais eu d'aussi dévoué au ministère que celui-ci." — [2] Maltzan berichtete: „Le congrès a pris des résolutions très fermes et par lesquelles ils refusent de se soumettre à ces différents actes de Parlement, passés en dernier lieu." — [3] Vergennes hatte dem Baron Goltz erzählt, dass es in Schweden Phantasten gäbe, die behaupteten, dass Schweden, wenn es wolle, dieselbe Rolle spielen könne wie zu Gustav Adolfs Zeiten; dass er, Vergennes, dieser Behauptung bei jeder Gelegenheit entgegen getreten sei, „l'unique manière de donner de la force et de la considération à la Suède étant d'être parfaitement tranquille, d'employer le gouvernement le plus doux et réglé pour remédier à la rudesse et à la stérilité du climat".

est bien fondé. Il aurait dû y ajouter que cette cour, succombant presque sous le poids de ses dettes et n'ayant ni fonds ni soutien à s'en relever, ferait une alliée bien inutile à la France, au cas qu'elle voulût, un jour, s'en servir à son avantage.

Federic.

Nach dem Concept.

23471. AU CHAMBELLAN COMTE DE REDERN A COPENHAGUE.

Potsdam, 15 novembre 1774.

Je suis bien aise d'apprendre, par la lettre que vous m'avez faite en date du 8 de ce mois, votre heureuse arrivée à la cour où j'ai jugé à propos de vous accréditer, et j'approuve que vous y employez vos premiers soins à vous arranger avec le sieur d'Arnim pour obtenir, l'un et l'autre, vos audiences respectives. Vous serez attentif, après avoir eu la vôtre, sur les comportements du comte de Bernstorff envers vous, pour juger si son intention sera de vous brouiller également avec sa cour, ou si sa conduite à votre égard sera différente en ceci de celle qu'il tient avec votre prédécesseur.

Federic.

Nach dem Concept.

23472. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 5. November: „Kaunitz semble toujours désirer de mener l'affaire des limites à la médiation de la cour de Russie.[1] Il me semble que son grand but est toujours de diminuer, s'il était possible, la liaison et l'intimité, qui se trouvent si heureusement établies entre V. M. et la cour de Russie, et qu'il espère réussir par cette médiation, si cette cour médiatrice insistait sur la rétrogradation des extensions, en supposant que ceci révolterait V. M. contre Son alliée et mettrait de la zizanie entre elles. Il est certain au moins qu'il compte sur cette médiation, et qu'il ne paraît pas vouloir goûter le projet de brusquer l'affaire auprès de la Délégation et de lui déclarer qu'elle ne pouvait plus regimber contre les démarcations prises, après avoir établi la commission des limites."[2]

Potsdam, 15 novembre 1774.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 5. November und der Abschrift des österreichisch-türkischen Vertrages vom 6. Juli 1771 (vergl. S. 84, 90). „Vous m'avez rendu un service très essentiel, en me procurant cette [copie], et je vous en garderai un souvenir très reconnaissant."

Pour la politique du prince de Kaunitz dans l'arrangement des limites en Pologne, il pourrait bien en être lui-même la dupe. Il l'appuie sur de fausses suppositions et il se trouvera bien trompé dans son compte. Je vous ai déjà instruit, dans mes ordres du 13,[3] du peu de disposition que la Russie manifeste de vouloir se charger de la médiation qui paraît être le maître ressort des vues de ce ministre, et je crois toujours qu'il faudra arranger cette affaire cahin-caha.

[1] Vergl. S. 143. — [2] Vergl. S. 99. 100. — [3] Nr. 23405.

Enfin, il me semble qu'il ne faut chercher le motif de l'acceuil distingué que l'Empereur vous fait depuis quelque temps, que dans celui dont j'ai honoré le baron Swieten.

Federic.

Nach dem Concept.

23473. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 16 novembre 1774.

Vous ferez très bien d'épier les moments et de ne négliger aucune précaution pour glisser au prince de Kaunitz, sous le voile de vos réflexions particulières, les insinuations dont je vous ai chargé pour ce ministre relativement à notre démarcation en Pologne.[1] Un ministre aussi fin et rusé exige nécessairement beaucoup d'adresse dans ces sortes de propositions, pour lui cacher la source d'où elles partent. Le moindre soupçon que je vous les ai suggérées, gâterait tout, et il serait capable de les représenter à la Russie sous les couleurs les plus odieuses. Je me repose donc entièrement sur votre dextérité et savoir-faire dans cette commission délicate, et, au reste, je me réfère à mes ordres précédents sur les difficultés que les idées de ce ministre relativement à cet objet rencontreront dans l'exécution.[2]

Enfin, ce que vous me marquez de l'Empereur,[3] indique bien que S. M. I. gagne toujours plus de crédit et d'ascendant sur l'esprit de sa mère . . .

Federic.

Nach dem Concept.

23474. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 16. November 1774.

Der Graf von Finckenstein hat, wie Ihr in Eurem Bericht vom 17. Octobris vermuthet, Mir von dem Inhalt Eures über die Veränderung Meines dortigen Gesandtschaftsposten an ihn erlassenen Schreibens umständlichen Bericht erstattet.[4] Ihr werdet von selbst einsehen, dass ohnerachtet Eurer Mir geleisteten vieljährigen erspriesslichen Dienste dennoch die gegenwärtigen Umstände von Europa nicht von der Beschaffenheit sind, dass solche die Gegenwart eines Envoyé an der Pforte nothwendig machen, welche, wie Ihr wisset, ungemein kostbar ist. Ein Chargé d'affaires ist mehr als hinlänglich, um Mein etwa daselbst habendes Interesse wahrzunehmen, und Ich habe Mich demnach ohne Bedenken entschlossen, Euch von da abzurufen und an Eure Stelle nur

[1] Vergl. S. 99. 100. 105. Riedesel berichtete, Wien 9. November: „Je n'ai pu le fixer encore pour entrer en quelque détail raisonné sur l'affaire des limites; il évite même de me parler sur cet objet." — [2] Vergl. S. 140. — [3] Joseph II. hatte Maria Theresia bestimmt, „à permettre ces bals masqués pour le carnaval prochain qu'elle avait envie de défendre". — [4] Zegelin bezog sich auf das von ihm an Finckenstein gerichtete Schreiben (vergl. S. 122.)

einen Chargé d'affaires, und auch diesen nur so lange an der Pforte zu unterhalten, als es die Nothdurft erfordern möchte. Ich habe auch bereits einen geschickten Menschen Namens Gaffron ausfindig gemacht[1] und beziehe Mich wegen des zu seiner Abreise und Eurer Zurückberufung festgesetzten Termins auf Meine vorige Ordres.

Nunmehro weiss Ich auch den Grund, warum der wiener Hof die österreichische Walachei in Besitz nehmen lässet. Es beruhet solcher in der den 6. Julii 1771 von dem von Thugut gezeichneten Allianz mit der Pforte.[2] Nach solcher hat sich die Pforte unter andern verbindlich gemacht, dem wiener Hof nicht allein 20000 Beutels à 500 Piastres baar auszuzahlen, sondern auch gedachten Theil der Walachei wieder zurückzugeben; wogegen letzterer der Pforte versprochen, ihr alle von denen Russen eroberte Plätze und Länder, es sei durch gute Vermittlung oder mit gewaffneter Hand, wieder zu verschaffen und ihr zugleich zu einem guten Frieden behülflich zu sein. Ob nun gleich die Pforte diesem Hof die stipulirte 10 Millionen Piastres, wie Mir zuverlässig versichert worden,[3] bis auf 750000, halb in Venetianischen Ducaten und den Rest in Sequins, aus der türkischen Münze ausgezahlt hat, so hat doch letzterer seinerseits nicht eine einzige von seinen durch diese Allianz auf sich genommenen Bedingungen erfüllt, sondern vielmehr die Pforte ohne alle Hülfe gelassen; und dessen allen ohnerachtet träget derselbe dermalen keine Scheu, sich auch noch der österreichischen Walachei zu bemeistern und zu gleicher Zeit seine polnischen Grenzen bis in die Moldau zu erweitern. Ich bin begierig, zu erfahren, wie die Pforte dergleichen Verfahren ansehen wird.

Friderich.

Nach dem Concept.

23475. AU GRAND-DUC DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 novembre 1774.

Monsieur mon Cousin et Frère. C'était la moindre attention que je pouvais avoir pour le désir de V. A. I., que de La satisfaire sur une bagatelle.[4] Je souhaiterais que des occasions plus importantes pussent se présenter pour Lui témoigner la haute estime et la considération que j'ai pour Sa personne. Au moins puis-je assurer V. A. I. qu'Elle me trouvera en tout temps et tout lieu dans des dispositions telles qu'Elle pourra les désirer, pour Lui complaire en tout ce qui pourra dépendre de moi.

Elle voudra bien que je La félicite, à cette occasion, de la paix glorieuse que Son auguste mère vient de conclure avec les Turcs.

[1] Vergl. Nr. 23459. — [2] Vergl. Nr. 23472. — [3] Bericht Riedesels, Wien 5. November. — [4] Grossfürst Paul dankte, Petersburg 30. October, für die Entlassung des Wachtmeisters Zorn (vergl. S. 67). „Je vous supplie, Sire, de croire que vous n'obligez point un cœur ingrat: je ne laisserai point échapper une seule occasion, sans vous en convaincre."

V. A. I. n'a été environnée que de lauriers depuis Sa jeunesse, et ce qui paraît grand aux autres, ne Lui paraît qu'ordinaire. Je souhaite que ces prospérités soient à jamais inséparables des destins de la Russie, et que Son illustre famille en jouisse à jamais sans interruption. Ce sont les vœux sincères que je fais et que je prie V. A. I. de croire aussi vrais que les sentiments de la haute estime et de l'attachement particulier avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin et Frère, de V. A. I. le très affectionné cousin et frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung war eigenhändig.

23476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 1. November, über eine Unterredung mit Panin, betreffend den Danziger Streit. „Il me proposa que V. M. daignât lui faire savoir confidemment et pour sa seule direction quels sont les articles sur lesquels Elle serait disposée de Se relâcher en faveur des Danzicois, afin de les rassurer qu'après avoir arrangé celui de la reconnaissance territoriale et de la redevance, ils n'eussent pas à craindre pour leur liberté, leur indépendance et la franchise de leur commerce, promettant le plus saintement en même temps qu'il ne ferait point de mauvais usage de cette ouverture confidente . . . En lui faisant observer que cela nous rejetterait de nouveau fort loin, je lui dis que les intentions de V. M. ne pouvaient pas lui être inconnues, qu'il devait se souvenir qu'Elle avait déclaré de ne vouloir attenter ni à la liberté ni au commerce de Danzig: qu'il fallait s'en tenir à ces promesses et songer seulement à Lui faire avoir raison sur Ses droits légitimes et reconnus pour tels par la Russie même." Da sich Panin während der Unterredung nur schlecht über den Stand der Frage unterrichtet zeigte, hat ihm Solms eine Denkschrift überreicht mit einer Darlegung des Ganges der Verhandlungen und der zwischen Preussen und Russland getroffenen Abmachungen.

Solms hat Panin von den französischen Plänen, Unfrieden zwischen Preussen und Russland und zwischen den Kaiserhöfen zu stiften,[1] in Kenntniss gesetzt. „Il n'eut point de peine d'ajouter foi à la réalité de ces avis, mais après la réflexion préliminaire que V. M. S'occupait plus souvent des intérêts de la cour de Vienne que celle-ci ne faisait des Siens, puisque V. M. appréhendait pour elle une brouillerie avec la Russie, tandis qu'il était bien persuadé que la cour de Vienne ne se mettait point en peine d'en prévenir une entre la Prusse et la Russie, il dit qu'il pouvait garantir sur son honneur que les sentiments de l'Impératrice sa souveraine étaient constants, sincères et raisonnés pour le maintien du système prussien, qu'elle savait par cœur les intérêts communs des deux monarchies qui rendaient leur union nécessaire et d'une utilité réciproque, de sorte que les insinuations françaises ne pourraient jamais devenir dangereuses, à moins que par une fatalité des circonstances, à laquelle il n'y avait cependant jusqu'ici aucune apparence qu'on dût s'y attendre, les propres démarches ne donnassent lieu de les accréditer.

Über den Plan seines Rücktrittes[2] hat Panin gesagt, „qu'il désirait fort d'accomplir ce dessein, puisque sa charge et son travail l'accablaient: mais comme, sans être vain, il savait que cela embarrasserait beaucoup l'Impératrice, à cause de la longue habitude qu'elle avait de régler les affaires avec lui, il ne quitterait pas brusquement leur direction, mais qu'il resterait à portée de servir

[1] Vergl. S. 77. 78. — [2] Vergl. S. 61. 77.

toujours sa souveraine par ses conseils, si elle lui continuait la confiance de les lui demander, et, étant plus libre alors du travail du cabinet, il serait peut-être en état de rendre aux amis et alliés de sa cour plus de services qu'il ne le pouvait présentement."

Potsdam, 16 novembre 1774.

S. A. I. le Grand-Duc est bien obligeant dans sa lettre que vous m'avez adressée à la suite de votre dépêche du 1er de ce mois. Le petit service que j'ai eu la satisfaction de lui rendre par le congé de Zorn, est fort au-dessous des remercîments polis que ce digne Prince me fait de sa propre main. Mais j'y reconnais la grandeur de son âme et l'amitié qu'il me porte, et je n'ai pu m'empêcher de lui exprimer, à mon tour, de ma propre main combien j'y ai été sensible.[1] C'est le sujet de ma réponse ci-jointe, que vous aurez soin de lui faire parvenir de la manière que vous jugerez la plus convenable, soit en la lui remettant en personne, soit en la lui faisant présenter par un autre, selon l'étiquette qui est établie à la cour où vous êtes.

Mais je passe à des sujets plus importants, et voici la copie du traité que la cour de Vienne a conclu, le 6 de juillet 1771, avec la Porte,[2] que je vous ai promise dans mes ordres précédents. Vous pouvez la communiquer au comte de Panin, mais vous le conjurerez de m'en garder le secret le plus absolu et de ne jamais nommer le canal qui a porté ce traité à sa connaissance. Cette précaution est d'autant plus nécessaire qu'à son défaut je ne serais plus en état du tout de lui procurer des nouvelles aussi intéressantes. Vous ajouterez, en même temps, qu'il y avait d'autant moins lieu de douter de l'existence réelle de ce traité, que je savais de science certaine que la cour de Vienne avait effectivement touché la somme stipulée, en partie en ducats de Venise et en partie en sequins, de la propre monnaie de la Porte, à 750 000 piastres près, dont la Porte est restée en arrière.[3] Ce beau morceau de la politique autrichienne met sa duplicité dans tout son jour. On y voit clairement l'âme double et sans foi de cette maison, tant vis-à-vis de la Porte qu'elle a ouvertement trompée par le peu de fidélité qu'elle a apportée à remplir ses engagements, malgré la somme de dix millions qu'elle a stipulée et reçue, que vis-à-vis de la Russie, par les démarches qu'elle a faites auprès d'elle dans le temps même qu'elle avait contracté des engagements diamétralement opposés à ses intérêts Ce n'est cependant pas le seul parti qui est à tirer de cette pièce; elle sert encore de commentaire bien complet sur tout le manège du prince de Kaunitz et combien on a sujet de se défier d'un ministre aussi rusé, faux et intrigant. On prétend même qu'il médite de faire valoir auprès de la Russie le soin que sa cour a pris de ne pas remplir ses engagements avec la Porte, dans la vue de se frayer un chemin pour parvenir à une espèce de liaison avec elle, afin d'éluder

[1] Vergl. Nr. 23475. — [2] Vergl. S. 146. — [3] Bericht Riedesels, Wien 5. November.

d'autant plus hardiment les prétentions que la Porte pourrait former encore contre sa cour en vertu de ce traité. On présume en effet que la Porte veut entrer en pourparlers avec elle sur les arrérages susmentionnés des 750 000 piastres et lui faire sentir qu'elle n'avait manqué à les acquitter également que parceque cette cour avait rempli si mal, de son côté, ses engagements. Quoi qu'il en soit, la cour de Vienne n'a pas laissé de se prévaloir ni plus ni moins de ce traité pour se mettre en possession de la Valachie autrichienne et pousser même ses frontières jusques en Moldavie, sans que la Porte, dans sa situation délabrée actuelle, puisse y mettre le moindre empêchement.

Tout ce que je viens de vous dire, prouve, ce me semble, assez clairement que, bien loin de plaider la cause de cette cour, sa conduite me paraît des plus révoltantes et très propre à inspirer la plus juste méfiance contre elle. Aussi suis-je fort éloigné de me laisser embéguiner par ses propos doucereux et emmiellés. Je sais plutôt à quoi m'en tenir avec une cour qui de tout temps a excellé dans la sphère de l'intrigue et de la duplicité; et si le comte de Panin a observé de temps à autre des ménagements dans mes insinuations, il peut compter que ce n'est qu'au seul motif de conserver la paix, qu'il faut attribuer ma modération.

Ce que je vous ai confié aussi des projets de la France, n'a pas été non plus pour marquer la moindre défiance dans les sentiments de la cour où vous êtes; je suis, tout au contraire, pleinement convaincu de son amitié et de sa sincérité. Mais j'ai cru bien faire et de remplir à son égard les devoirs d'un fidèle allié, de la prévenir sur les différents moyens que la France méditait de mettre en usage pour brouiller les deux cours, afin qu'elle ait tout le temps de s'y préparer et de se prémunir contre ses suggestions insidieuses.

Quant à l'affaire de Danzig, vous avez très bien fait de mettre pour première base de toute la négociation la reconnaissance territoriale et une redevance annuelle. Pour y apporter cependant, par pure déférence aux instances de la Russie, ma bonne alliée, toutes les facilités possibles de ma part, voici encore quelques modifications à mes premières conditions dont vous pouvez faire confidence au comte de Panin.

1° Je suis prêt à rendre à cette ville quelques maisons qui sont trop près de ses fortifications, et que la carte que je vous ai adressée en son temps [1] et que vous m'avez renvoyée à la suite de votre rapport du 20 mai, après en avoir tiré copie, vous indiquera plus particulièrement.

2° La ville conservera son commerce sur le même pied sur la Vistule qu'il a été ci-devant. Les péages ne seront point haussés, et on observera le même tarif qui a subsisté autrefois, et tout ce qu'il y a, c'est que je ne saurais me départir des précautions qu'il a fallu

[1] Vergl. Bd. XXXV, 203. 204.

prendre pour prévenir toute contrebande dans mes États que les Danzicois ont tenté de faire de temps à autre. Enfin, et au cas que cette ville acquiesce à mes autres demandes et ne me conteste plus mes justes prétentions, je veux encore

3° rabattre trois quarts de la somme à laquelle j'ai d'abord fixé la redevance annuelle pour mon port, et la réduire à cent mille ducats par an.

Je me flatte que le comte de Panin sera content de ces nouvelles facilités que j'apporte à l'arrangement définitif de cette affaire, et qu'il les trouvera bien généreuses et raisonnables, et j'attends avec impatience d'apprendre comment il les aura accueillies.

Au reste, le parti que ce ministre a pris relativement à sa retraite, au cas qu'elle ait jamais lieu, m'a fort consolé. J'avoue qu'il serait bien à souhaiter et que je préférerais infiniment qu'un aussi digne et habile ministre pût ou voulût rester sans interruption à la tête des affaires; mais s'il n'y a pas moyen de vaincre son désir après le repos et la tranquillité, il faudra bien s'en consoler, et pourvu qu'il reste dans le Conseil et à portée d'assister sa souveraine par ses lumières et son expérience, cela reviendra, à peu près, au même.

Enfin, si vous pouvez disposer le comte d'Orlow à diriger ses voyages pour Berlin,[1] vous me rendrez un service très agréable, et vous ne manquerez point de vous y employer de votre mieux.

Nach dem Concept. Federic.

23477. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 17 novembre 1774.

J'ignore si le baron de Riedesel vous a adressé également la copie du fameux traité entre la cour de Vienne et la Porte de 1771,[2] qui fera un monument éternel de la duplicité insigne du prince de Kaunitz; dans cette incertitude, je vous l'adresse à la suite de la présente, et il sera superflu de vous recommander le secret le plus absolu sur cette production admirable de la politique autrichienne. Je l'ai communiquée en confidence au comte de Solms à Pétersbourg, pour la mettre sous les yeux du comte de Panin, qui sera sûrement autant édifié que je le suis, de cette supercherie autrichienne. La dépêche dont je l'ai accompagnée[3] et que j'ai fait partir par un courrier exprès, renferme d'ailleurs des nouvelles trop intéressantes de ma condescendance pour les nouvelles instances de la Russie dans l'affaire de Danzig, pour vous les laisser ignorer, et je veux bien vous en confier ci-joint également une copie pour votre information et direction. Nous verrons comment cette nouvelle complaisance sera accueillie à Pétersbourg; mais comme l'on

[1] Vergl. S. 85. 86. — [2] Vergl. S. 146. — [3] Vergl. Nr. 23476.

n'y avance qu'à pas de tortue, je me trouverai bien à la fin de cette année ou bien près, avant que d'en être informé.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23478. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 17 novembre 1774.

A en juger sur ce que vous me rapportez dans votre dépêche du 6 de ce mois, il ne serait pas impossible qu'on vît un nouveau changement dans le ministère français.[1] Mais de cette façon ce corps ne prendra jamais une certaine consistance. En attendant, ce qui me paraît de plus paradoxe, c'est le tableau que vous faites de la marine de France.[2] On l'a toujours prônée comme très bonne, et vous m'en apprenez précisément le contraire. Le duc de Choiseul pourrait bien n'avoir pas tort dans son jugement sur les affaires parlementaires;[3] cependant, c'est un article qui n'intéresse point les puissances étrangères. Les finances sont l'objet qui mérite le plus leur attention, par l'influence qu'elles ont sur toutes les autres mesures que la France pourra prendre vis-à-vis d'elles, et c'est aussi pourquoi vous ne sauriez jamais pousser trop loin votre attention à leur égard. Selon ce que vous ajoutez au sujet du militaire,[4] les nouveaux projets pourraient bien avoir le même sort que tous les autres. On les prend à la légère, et on les exécute de même, de sorte qu'il n'en résulte jamais rien d'achevé et de parfait.

Quant aux intérêts du lieutenant de Morival dont parle votre lettre particulière,[5] il ne s'agit que de lui assurer son patrimoine et les autres successions qui pourraient lui échoir, ou les secours que son père, de son vivant, pourrait lui envoyer pour sa sustentation. L'un et l'autre fait un objet de trop peu d'importance pour la cour où vous êtes, tandis que ce jeune homme serait bien à l'étroit et à plaindre, s'il en était frustré; ce que vous n'oublierez pas d'insinuer au comte de Vergennes et de le prier d'être favorable à cet officier, qui d'ailleurs mérite sa protection par sa bonne conduite.

Goltz soll über einen ehemaligen französischen Ingenieuroffizier, Chevalier de Marolles, und über die Bedingungen für seinen Eintritt in preussischen Dienst Erkundigungen einziehen. „Je ne suis pas éloigné non plus à l'agréer."

[1] Goltz berichtete über die erschütterte Stellung Turgots. — [2] Goltz berichtete: „Le ministre de la marine, quelque peu instruit qu'il soit dans sa besogne, a pourtant été effrayé du délabrement qu'il a trouvé dans cette partie. Il a demandé des fonds, et on les lui a refusés." — [3] Choiseul hatte die Rückberufung des alten Parlaments und die Entlassung des Kanzlers Maupeou als groben Fehler bezeichnet. — [4] Goltz berichtete, dass Muy die Ausführung der von der Commission beschlossenen Reformen (vergl. Bd. XXXV, 180) suspendirt habe, und dass die Commission ihre Berathungen im Winter wieder aufnehmen werde. — [5] Liegt nicht bei. Vergl. S. 65.

P. S.

Pour l'affaire d'Étalonde, il ne s'agit que de lui procurer l'avantage de n'être pas déshérité, et de laver, en quelque façon, la flétrissure que l'affaire de ce malheureux La Barre[1] a imprimée à la justice de France.

Federic.

Nach dem Concept; das in der Ausfertigung eigenhändige Postscript nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23479. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 novembre 1774.

Il paraît bien par votre dépêche du 4 de ce mois et son annexe que l'aspecte des affaires des colonies britanniques devient tous les jours plus alarmant pour la cour où vous êtes, et que l'esprit de sédition y gagne, tous les jours, plus de terrain.[2] En effet, les sentiments qu'elles ont manifestés, indiquent clairement une résolution ferme et inébranlable de soutenir leur liberté contre toutes les entraves que l'Angleterre voudrait y mettre, et de se laisser plutôt ensevelir sous les ruines de leurs établissements que de se soumettre au joug de la mère patrie. Si dans ces embarras une guerre entre l'Espagne et le Portugal devait survenir, l'Angleterre se trouverait dans un labyrinthe dont elle aurait bien de la peine à se tirer. C'est tout ce qui me reste à vous dire en réponse à votre dépêche susmentionnée.

Federic.

Nach dem Concept.

23480. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 novembre 1774.

Je suis bien aise de trouver entre les nouvelles que votre dernière dépêche du 11 de ce mois, qui m'est bien parvenue, renferme, que les bruits de l'abdication prochaine du roi d'Espagne et principalement ceux d'humeurs vaporeuses approchantes de la folie, qu'on disait travailler l'esprit de ce Prince,[3] soient dénués de tout fondement. Si par la suite vous apprenez ultérieurement des notions intéressantes, relatives à ce pays-là, ou autres dans le genre de celles dont vous venez de me rendre compte, vous continuerez à me les communiquer également.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 65. — [2] Maltzan berichtete: „Il n'y est plus question que d'une rébellion formelle, si le gouvernement ne se soumet à leurs propositions. Ces colonies, non contentes de vouloir se soustraire à la taxation du Parlement de la Grande-Bretagne, commencent déjà à toucher au point le plus essentiel, qui est de régler le commerce à leur convenance, de façon que, s'ils obtenaient ce point, il ne resterait que l'ombre d'autorité à la Grande-Bretagne, ce qui ne saurait guère être terminé sans en venir à des extrémités." — [3] Vergl. S. 24.

23481. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 novembre 1774.

J'approuve que vous vous soyez borné, suivant votre dépêche du 12 de ce mois, de répondre au prince de Bevern,[1] lorsqu'il vous a sondé de la part de la Reine douairière[2] sur ce qui pourrait vous faire plaisir, que la bienveillance de S. M. était le don le plus précieux que vous ambitionnez. Il ne convenait en effet aucunement de rien déterminer à ce sujet. Toute grâce et un cordon même ne donne guère de relief dans l'étranger, dès qu'il est sollicité; mais la chose est différente, lorsque les offres viennent, sans qu'on les demande, et du propre mouvement de celui qui les fait. Si donc la Reine de son chef vous fait quelque présent, fût-ce même du cordon de quelque ordre du Danemark, vous devez certainement l'accepter. Vous ne sauriez vous en dispenser et auriez fort mauvaise grâce de vouloir le refuser. C'est tout ce que j'ai à vous dire sur la conduite qu'il vous convient d'observer là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

23482. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 19 novembre 1774.

Madame ma Sœur. V. M. a trop de bonté de S'intéresser au sort de M. d'Arnim.[3] Je suis persuadé qu'il y a plus d'inattention de jeune homme que de dessein prémédité dans les fautes qu'il peut avoir commises, et l'indulgence infinie de V. M. veut bien oublier tout ce en quoi il peut avoir manqué. Ce seul témoignage, Madame, de vos bontés lui doit suffire, et je suis persuadé qu'il s'en contentera, et que cela même le rendra plus circonspect à l'avenir.

J'ai en même temps l'agrément d'annoncer à V. M. qu'Elle a une petite-nièce de plus[4] dont la Princesse de Prusse vient d'accoucher à ce matin. La Princesse douairière qui se trouve ici, me fournit souvent l'occasion de nous entretenir au sujet de V. M., et je puis L'assurer que nous deux ne sommes pas des personnes qui Lui sont le moins attachées. C'est avec ces sentiments et ceux de la plus haute considé-

[1] Prinz Friedrich Karl Ferdinand, dänischer General der Infanterie und Gouverneur von Kopenhagen. — [2] Vergl. S. 28. — [3] Juliane Marie bat, 5. November (ohne Ort), den König, Arnim wieder zu Gnaden aufzunehmen, da dieser durch seine Abberufung bereits genügend bestraft sei. „Je suis prête à lui donner une marque de cette bienveillance que je ne puis me refuser comme à votre ministre de lui témoigner; mais comme je suis incertaine en quoi elle doit consister, je vous supplie de m'indiquer ou de me prescrire ce que vous souhaitez que je fasse pour lui, pour vous convaincre qu'en mon personnel je n'ai rien contre sa personne." Es folgen mehrere Vorschläge. — [4] Prinzessin Wilhelmine.

ration que je suis, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23483. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 novembre 1774.

C'est avec un plaisir infini que je viens d'apprendre, par votre dépêche du 4 de ce mois, la confirmation des dispositions favorables de la Russie au sujet de la démarcation en Pologne, et que son intention n'est pas de me persuader à resserrer mes limites.[1] Tout ce qu'il y a, c'est que je ne saurais me flatter d'y faire consentir les Polonais de bon gré, et jusques ici au moins la conduite de leurs commissaires ne paraît pas indiquer qu'ils soient fort enclins à adopter mes principes.[2] Je ferai en attendant mon possible, et j'emploierai tous les moyens imaginables pour les rendre plus pliants, ne doutant d'ailleurs point que la Russie ne veuille, de son côté, appuyer mes insinuations par le canal de son ministre à Varsovie.

Il en est de même de mon différend avec la ville de Danzig. Mes derniers ordres que j'ai confiés au chasseur Sternsdorff le cadet, vous auront appris de nouveau combien de facilités j'apporte à l'accommodement proposé[3] et combien je désire de finir de bonne manière avec le magistrat de cette ville.

Le fameux traité entre la cour de Vienne et la Porte se trouvait également joint à ces ordres, et je suis impatient d'être instruit de la sensation que ce beau morceau de la politique autrichienne aura faite à la cour où vous êtes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est guère possible de pousser plus loin la duplicité que le prince de Kaunitz a fait paraître dans ce traité, tant vis-à-vis de la Russie que vis-à-vis de la Porte, et l'histoire ancienne et moderne ne fournira que très peu d'exemples d'une pareille perfidie.

Au reste, la manière dont se traitent les affaires à la Diète de Pologne, pronostique bien une nouvelle prolongation de cette dernière. On prétend que l'affaire des Dissidents que l'impératrice de Russie protège particulièrement, y fera encore le plus de bruit.[4] J'ai donc pensé qu'au cas que les Polonais regimbassent trop contre le rétablissement des Dissidents, le meilleur moyen serait de combiner cet article avec notre démarcation et d'avoir recours aux menaces pour faire passer l'un et l'autre à notre satisfaction. Vous n'oublierez pas d'y être attentif, afin que, le cas échéant, vous puissiez faire usage de cette idée vis-à-vis du comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. dafür Nr. 23485. — [2] Vergl. S. 141. 142. — [3] Vergl. S. 151. 152. — [4] Bericht Benoits, Warschau 9. November.

23484. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 novembre 1774.

Il est très certain qu'on ne saurait imaginer rien de plus double, de plus artificieux et de plus indigne que la conduite du prince de Kaunitz dans et après ce fameux traité de 1771 entre sa cour et la Porte.[1] Elle trahit bien son âme perfide et sans foi, et elle servira d'avertissement perpétuel tant à la Russie et la Porte qu'à moi et à toutes les autres puissances de ne jamais mettre la moindre confiance dans la cour de Vienne, aussi longtemps que ce disciple de Machiavel sera à la tête de ses affaires. Je suis impatient d'apprendre la sensation que produira à Pétersbourg une politique aussi monstrueuse; et en attendant vous aurez déjà vu par la dernière dépêche du comte de Solms[2] que ce n'est plus la Russie, mais les Polonais, qui mettront des entraves à notre démarcation en Pologne. Il faut donc imaginer des moyens de vaincre l'opiniâtreté de ces derniers et, s'il n'est pas possible de se les rendre favorables à force des corruptions, il faudra bien changer de batteries et tâcher de leur faire entendre raison d'une autre manière.

Pour la lenteur du comte de Panin,[3] c'est un défaut naturel qu'il faut bien lui passer en considération de ses autres bonnes qualités et de l'attachement vrai et sincère qu'il manifeste pour mes intérêts.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23485. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 novembre 1774.

J'ai des avis de Pétersbourg[4] que, la cour de Russie voyant qu'il n'y a pas moyen d'obliger celle de Vienne à resserrer ses limites, elle était d'accord que je garde toutes les démarcations que je me suis proposé de faire, mais qu'elle souhaiterait fort que je puisse réussir à y faire consentir les Polonais, afin que ceux-ci ne cherchassent pas davantage à la mêler dans ce différend, parceque, quoiqu'elle ne voulait pas, à la vérité, les favoriser, elle ne pouvait se résoudre non plus à les forcer de reconnaître l'explication étendue des termes du traité de cession.

Telles étant donc les dispositions de cette cour impériale à ce sujet, il s'agira de vous employer de votre mieux auprès des gens où

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 18. November: „Cette pièce importante (vergl. S. 152) ... met effectivement le sceau à la duplicité du prince Kaunitz et fournit la clef de toutes les tergiversations de ce ministre, avant que de faire accéder sa cour au traité de partage, pendant le cours de cette négociation et jusqu'à ce jour même dans l'affaire de la démarcation des limites." — [2] Vergl. Nr. 23485. — [3] Anlässlich der Danziger Streitfrage äusserte Finckenstein den Wunsch, „que le comte Panin mette dans cette affaire le nerf et la promptitude nécessaires pour la terminer une bonne fois à la satisfaction de V. M." — [4] Vergl. Nr. 23483.

vous êtes, pour les déterminer à condescendre de bonne grâce à notre démarcation. Je m'en remets sur votre savoir-faire, quant aux moyens à mettre en œuvre pour y réussir. Votre long séjour parmi eux doit vous avoir acquis une connaissance parfaite de la manière qu'il faut s'y prendre pour les captiver; et comme vous ne sauriez ignorer leur vénalité, réfléchissez si, par des présents en argent, des cordons d'ordres ou autres gratifications, il ne serait pas possible de gagner le plus grand nombre et les principaux de la Délégation pour qu'ils acquiescent d'eux-mêmes à ma démarcation, et mandez-moi votre sentiment là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

23486. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 20 novembre 1774.

Mon idée a bien toujours été aussi que ce ne serait qu'au moyen de largesses, comme vous le proposez par votre dépêche du 12 de ce mois,[1] qu'on parviendrait à terminer l'affaire de la démarcation; et mes ordres d'hier,[2] comme vous le verrez, sont déjà analogues à cet objet. Marquez-moi ainsi, puisqu'il n'y a pas de meilleure voie que celle des corruptions à employer pour obtenir notre but, à combien doit se monter approchant la somme nécessaire à cet effet, pour que je puisse m'y préparer et la tenir toute prête d'avance en cas de besoin. Si je puis en être quitte avec une centaine de mille écus, je ne me refuserai pas de les y sacrifier, et j'attends d'apprendre pour cela votre sentiment là-dessus.

Quant aux autres affaires qui sont à régler encore par la Diète, leur arrangement me sera assez indifférent, et il n'y a qu'à l'égard de l'article des Dissidents que j'appréhende des débats et des brouilleries.

Der Schluss betrifft die Bitte eines polnischen Magnaten um Schutz gegen die Conföderation. Benoît soll näheres feststellen.

Nach dem Concept. Federic.

23487. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 20 novembre 1774.

Que, selon votre dépêche du 12 de ce mois, le prince de Kaunitz batte froid avec vous,[3] n'en soyez point surpris. Un homme aussi inconstant que lui ne saurait agir autrement. C'est comme une coquette qui va d'un galant à l'autre et les caresse ou rebute alternativement. Peut-être sont-ce les affaires de Moldavie et Valachie qui le rendent

[1] Benoît empfahl, nach dem Vorbild Österreichs die Grenzcommissare oder, wenn dies nicht gelänge, die wichtigsten Mitglieder der Deputation zu bestechen. — [2] Nr. 23485. — [3] Riedesel berichtete: „Kaunitz continue à me traiter avec froideur et à éviter les occasions pour entrer en matière de conversations politiques avec lui."

taciturne vis-à-vis de vous, et veut-il éviter par là que vous ne lui en parliez. Quoi qu'il en soit, celle de la démarcation lui est sûrement présente à son esprit. Au moins ne peut-il pas ignorer que sa cour rencontre tout autant de difficultés que moi à l'arranger avec les commissaires polonais. En effet, à vue de pays il ne restera, à la fin, d'autre moyen de réussir dans cette affaire que de tenter à s'entendre là-dessus avec la Délégation et le roi de Pologne même le mieux qu'on pourra.

C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui, vu que je pense comme vous et par le même motif[1] que l'Empereur ne se rendra point, cette fois-ci, en France.

Federic.

Nach dem Concept.

23 488. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Dönhoff berichtet, Stockholm 8. November: „Près de partir d'ici, je reçois une insinuation de la part du Roi que c'était le moment où S. M. balançait sur le parti qu'elle avait à prendre; qu'elle serait bien aise de ne point contracter de nouveaux engagements avec la France; qu'il serait possible par une bonne économie de se passer à l'avenir des subsides de la France et d'éviter par là une tutelle humiliante et les révisions d'un consul français, chargé de courir le pays pour vérifier l'emploi de cet argent; que le Roi désirait de s'approcher de V. M. et d'être bien avec la Russie, mais qu'avant de faire une démarche quelconque, il lui importait de savoir les intentions de V. M.; qu'il était décidément résolu de passer en Russie au printemps prochain pour s'aboucher avec l'Impératrice;[2] qu'il savait déjà que l'on cabalait pour l'en détourner, mais qu'il resterait impénétrable à ceux qui l'environnaient; qu'il était intentionné d'envoyer quelque personne de confiance à Pétersbourg en qualité de voyageur pour le devancer et sonder le terrain; qu'il n'avait pu s'adresser à son ministre en Russie,[3] qui était vendu à la France, ni au chambellan Ehrensvärd,[4] et ce qui tenait à cœur au Roi, serait d'obtenir la garantie du pouvoir qu'il avait acquis."

Potsdam, 20 novembre 1774.

Pour répondre sur les insinuations qui vous ont été faites de la part du roi de Suède, et dont vous me rendez compte par votre dépêche du 8 de ce mois, je vous dirai que, si l'on vient à vous parler de nouveau du désir de ce Prince de se soustraire de la tutelle de la France, et de celui de s'approcher de la Russie et de moi, vous vous expliquerez là-dessus de la manière suivante: que vous aviez fait votre rapport en cour desdites insinuations, et que l'on n'ignorait pas ici les subsides considérables qui avaient été accordés de la France à la Suède. Qu'il était, au reste, certain que, si le roi de Suède avait fait des propositions d'alliance à la Russie pendant sa guerre contre le Turc,

[1] „Vu l'état de crise politique dans lequel les démarches de la cour d'ici la placent." — [2] Vergl. S. 132. — [3] Baron Johann Friedrich Nolcken. — [4] Freiherr Gustav Johann Ehrensvärd.

elles auraient été favorablement accueillies, mais que je doutais que cette cour impériale eût besoin, pour le présent, de former aucunes nouvelles liaisons. Que, si cependant le Roi avait dessein de s'allier avec elle, il dépendrait entièrement de lui de faire des démarches à cet effet, et qu'il faudrait voir pour lors la tournure que pareille négociation pourrait prendre en Russie. C'est à quoi vous bornerez votre réponse, au cas qu'on vous touche de nouveau cette corde.

Nach dem Concept. Federic.

23489. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 20 novembre 1774.

Mon très cher Frère. Il est sûr, mon cher frère, qu'après l'acte de duplicité que le prince Kaunitz vient de faire,[1] il n'y a plus moyen de se fier à lui. J'ai envoyé ce beau traité en Russie par un courrier,[2] je ne crois pas que l'impératrice de Russie en soit édifiée. Mais cela ne laisse pas de rejaillir sur l'Empereur; un jeune prince, nourri par de tels exemples de duplicité, ne doit pas être formé à tenir compte de la bonne foi, et ceux qui se confieront sans précautions à lui, en pourront être les dupes. Il est certain que la Russie ne pourra point, après ceci, avoir de bonnes dispositions pour la cour de Vienne. Les Français commencent à en être jaloux, les Anglais sont brouillés avec eux. Si, dans une telle situation, l'Empereur veut, par un trait de vivacité, entreprendre quelque nouvelle extension de ses frontières, soit du côté des Vénitiens ou des Bavarois, il est sûr que cela pourrait donner lieu à une guerre générale, où ce pays-ci aurait beau jeu.

Voici encore nombre de bulletins,[3] où vous trouverez, mon cher frère, quelques vérités mêlées avec beaucoup de propos de café. C'est le comte d'Artois qui se lâche le plus contre le Roi, et même en sa présence; il lui a un jour jeté une carafine d'eau sur le corps, en lui disant: »C'est ainsi qu'on baptise un Roi Très-Chrétien.« Vous comprenez que ces jeux d'enfants à la longue peuvent devenir sérieux; c'est pourquoi l'on se propose de séparer les frères. Je ne sais si cela aura lieu cependant, car rien n'est sûr dans ce pays où souvent un rien décide.

La Princesse de Prusse est accouchée d'une fille;[4] c'est une mauvaise marchandise, on est souvent embarrassé comment la débiter. Mais enfin, il faut prendre ce qui sort . . ., comme le hasard veut que l'être qui nous vient, arrive. On la baptisera, cette fille, et, dans 17 ans d'ici, ceux qui voudront la marier, n'auront qu'à y aviser. Penser trop loin, quand on est vieux, est une grande sottise. Ces soins pour l'ordinaire

[1] Die Besetzung der Bukowina auf Grund des Vertrages von 1771 mit der Pforte. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 152. — [3] Liegen nicht bei. — [4] Vergl. S. 155.

sont perdus, ainsi que tous les projets faits, avant que l'évènement arrive. Vous trouverez, mon cher frère, que ces propos autorisent la paresse; cependant, à bien examiner mille projets formés d'avance, soit pour des mariages, soit pour des héritages, ou soit pour des conquêtes, on voit que la plupart ont manqué. Ainsi le plus sûr est d'attendre et d'agir alors selon le temps et les circonstances. C'est en vous embrassant, mon cher frère, que je vous prie de me croire avec la plus haute estime et la plus parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23 490. A LA PRINCESSE AMÉLIE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 20 novembre 1774.

Ma très chère Sœur. Je voudrais, ma bonne sœur, que vous commenciez toutes vos lettres par: »Je me porte bien«; car c'est ce qui me touche le plus, et dont vous ne dites jamais mot.

Pour la demoiselle qui nous est venue ici,[1] je n'en tiens pas grand compte; la mariera qui voudra, ce ne sera pas moi; à mon âge, ma bonne sœur, il faut s'occuper d'enterrements et non pas de noces, et 15 ans dont vous parlez,[2] sont un siècle pour moi.

J'ai ici la bonne vieille Princesse de Prusse[3] qui me pèse un peu, je voudrais qu'elle fût déjà de retour à Berlin. Ce sont les nouvelles d'ici, ma bonne sœur, où la mère et le fils[4] répandent un brouillard d'ennuis et de dégoût qui ne m'accommode pas trop. J'aime la lumière et n'aime ni à perdre mon temps ni m'ennuyer en disant des balourdises et des misères, pendant que Leurs Altesses dînent. Voilà, ma bonne sœur, ma situation actuelle. Ainsi vous ne doutez certainement pas des vœux sincères que je fais pour être bientôt délivré de cette gêne. Je vous embrasse, ma bonne et chère sœur, en vous assurant du dévoûment et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg. Eigenhändig.

23 491. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 21 novembre 1774.

Ma chère Nièce. Apprenez, ma chère enfant, que vous êtes devenue tante de nouveau d'une demoiselle[5] dont j'ignore quel sera le sort. Votre mère est actuellement ici, mercredi[6] le baptême se fera,

[1] Vergl. S. 160. — [2] Das Schreiben der Prinzessin Amalie liegt nicht vor. — [3] Prinzessin Luise Amalie, die Grossmutter der neugeborenen Prinzessin Wilhelmine. — [4] Vergl. S. 5. 6. — [5] Vergl. S. 160. — [6] 23. November.

après quoi Madame votre mère retournera à Berlin. Voilà, sur mon honneur, tout ce que je puis vous mander de nouveau de Potsdam; quand je serai à Berlin, la matière deviendra plus ample à proportion du lieu. Faites, s'il vous plaît, mes compliments à cette jolie petite princesse[1] qui sait déjà qu'elle a un vieux radoteur de grand-oncle; il vaut mieux qu'elle entende parler que de le voir; les vieilles antiques ne sont que pour les cabinets et non pour être exposées à la vue de tout le monde. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de toute la tendresse avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23492. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 novembre 1774.

N'ayant rien d'essentiel à observer sur les nouvelles que vous me communiquez par votre dépêche du 15 de ce mois, je me contente de vous en accuser la réception. Elle m'a été bien rendue avec la lettre particulière de la même date qu'elle renfermait de votre part. Pour ce qui regarde le contenu de cette dernière, vous ne sauriez aucunement m'imputer la situation embarrassante où vous vous trouvez à cause de vos dettes.[2] Vous savez, et je vous l'ai déjà dit que je n'exige point de dépenses extraordinaires de mes ministres dans l'étranger. S'ils en font, c'est parcequ'ils le veulent et qu'ils y prennent plaisir. Mon intention, au contraire, est qu'ils doivent mesurer leurs dépenses à leurs revenus et nullement surpasser ceux-ci. D'ailleurs, vous n'ignoriez pas, avant que d'accepter votre mission, les appointements qui y étaient attachés. Vous auriez donc dû, en prévoyant de ne pouvoir y suffire, la décliner en homme prudent et ne pas vous exposer à pareille position. Je veux bien cependant, eu égard à la modicité de ces appointements, vous accorder, comme je l'ai promis, à la Trinité prochaine une augmentation, et c'est jusques là que vous aurez à vous patienter. En attendant continuez à me rendre compte de tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant.

Federic.

Nach dem Concept.

23493. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 novembre 1774.

Je vous sais beaucoup de gré du tableau que votre dépêche du 8 de ce mois fournit des différends entre l'Espagne et le Portugal.[3]

[1] Prinzessin Luise, die Tochter der Prinzessin von Oranien. — [2] Thulemeier führte seine Verschuldung (vergl. S. 121) auf das allzu geringe Gehalt, das er bezog, und auf die hohen Ausgaben zurück, die seine Stellung ihm auferlegte. — [3] Maltzan schilderte die langjährigen Versuche der portugiesischen Regierung,

Il me suffit pour me faire une juste idée de leur origine et de leur progrès, et il faudra voir comment ils finiront. Ceux entre l'Angleterre et ses colonies méritent, tout de même, une attention des plus suivies, puisque leur décision influera beaucoup sur les autres affaires britanniques. On prétend d'ailleurs ici que le nouveau Parlement a été tout aussi bien gagné par les corruptions et est tout autant dévoué à la cour que le précédent, et j'attends avec impatience ce que vous en pensez.

Nach dem Concept. Federic.

23494. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 21 novembre 1774.

Selon le tableau que votre dépêche du 10 et quelques-unes de vos précédentes présentent de la situation actuelle de la cour où vous êtes, l'administration présente ne saurait prendre un parti plus sage et plus raisonnable que d'aviser aux moyens les plus propres de se libérer de ses dettes et de mettre ses finances en meilleur ordre.[1] Qu'on dise à cet égard tout ce que l'on voudra, les revenus d'un roi de France me paraissent toujours assez riches et propres à fournir de pareils moyens, et il ne s'agit que d'avoir de la fermeté pour mettre en exécution ceux qu'un génie financier pourrait imaginer pour cet effet. Aussi longtemps, au contraire, qu'on continuera dans l'indolence qu'on a manifestée autrefois sur cet article, la France ne saurait jamais reprendre le rôle brillant qu'elle a joué, dans le passé, sur le théâtre de l'Europe. En effet, il ne faut attribuer la répugnance qu'elle a contre toute mesure vigoureuse, qui pourrait l'entraîner dans une guerre, qu'à l'appréhension que le fardeau de ses dettes lui inspire d'une banqueroute générale, qui ruinerait la plus grande partie de la nation et affecterait surtout les maisons riches de Paris. Quoi qu'il en soit, en combinant tout ce qui m'est revenu sur l'état actuel de ses finances, il faudra toujours des réformes très considérables dans les dépenses, pour établir une meilleure économie, sans toutefois pouvoir éviter une petite banqueroute, qui me paraît entièrement inévitable et où peut-être ni plus ni moins un tiers des créanciers pourrait bien perdre ses capitaux.

Quant à l'armée,[2] il en sera comme par le passé. Le ministre de la guerre adoptera un nouveau système, différent du précédent, et

Spanien zu der im letzten Friedensschlusse versprochenen Regelung der Grenzen von Brasilien zu bewegen, und ihre vergeblichen Bemühungen, die Engländer mit Berufung auf die von ihnen übernommene Garantie zur Vermittlung in der Streitfrage und zu ihrer Unterstützung im bevorstehenden Kampfe gegen Spanien zu bestimmen. Vergl. S. 14.

[1] Goltz berichtete: „Le grand objet du contrôleur-général est la diminution de la dette du gouvernement, vu que le payement des intérêts, au point où ils sont aujourd'hui, fait le plus grand poids dans les dépenses et l'emporte bien sur tout ce que l'on pourrait économiser dans telle ou telle autre partie." — [2] Goltz berichtete, dass Muy beabsichtige, im Winter die Commission (vergl.

comme par ces changements continuels on ne parviendra jamais à un système bien solide et stable, on ne fera aussi rien qui vaille ou qui puisse avoir un bon succès. On parle, entre autres, d'un nouveau règlement qui a paru au mois d'octobre dernier, et on m'a voulu assurer qu'il ne regardait que l'artillerie et, en particulier, le calibre de leurs canons. Je n'en ai jusques ici que des notions fort vagues, et vous me ferez plaisir, si vous pouvez m'en fournir quelques détails. D'ailleurs, on prétend en Angleterre que la marine française n'est rien moins qu'aussi faible qu'on l'a débitée. On la fait, au contraire, monter à 80 vaisseaux de guerre et frégates, toutes prêtes à mettre en mer, et ce dénombrement me paraît assez vraisemblable, quand je considère le nombre des vaisseaux que les villes françaises ont fait construire pour en faire présent au gouvernement. Comme vous êtes sur les lieux, vous saurez mieux que personne ce qui en est, et vous ne négligerez point de m'en dire votre sentiment.

Au reste, je pense comme vous sur la sensation que produira en France la conduite de la cour de Vienne en Valachie. Cette couronne y paraîtra tout aussi peu en faveur de la Porte, dans les conjonctures actuelles, qu'en faveur de l'Espagne dans ses démêlés avec le Portugal; de sorte qu'il n'y a rien à craindre de ces derniers pour le repos de l'Europe, et qu'il n'en résultera au moins point de guerre générale.

Nach dem Concept. Federic.

23 495. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 21 novembre 1774.

Je suis fort de votre avis que le dernier traité entre l'Autriche et la Porte inspirera à la Russie la plus grande défiance contre la première, et il est très certain que mon empressement à dévoiler ce mystère d'iniquité à l'Impératrice, ne me sera pas défavorable à la cour de Pétersbourg.[1] Mais je ne sais si son attachement pour mes intérêts s'en ressentira et si, par un juste retour, elle mettra plus de nerf dans ses démarches pour les avancer. Vous savez par le passé combien cette cour est flottante dans ses principes et dans ses résolutions, et combien de variations j'ai éprouvées de sa part, tant dans l'affaire de

S. 153) von neuem zu versammeln. „Un des objets de l'attention de ce ministre est le rétablissement des forteresses ... Un autre est de tenir sur l'uniformité dans la manière d'exercer et de discipliner les troupes: car, jusqu'ici, chaque colonel suivait plus ses soi-disantes lumières que les ordonnances, de sorte que cet ensemble si essentiel manquait toujours."

[1] Finckenstein antwortete, Berlin 20. November, auf den Erlass vom 19. (vergl. Nr. 23484): „Ce qui me console en quelque manière de la fausseté et des procédés artificieux du prince Kaunitz, c'est qu'il en résultera un grand bien pour les intérêts de V. M. en Russie, où le désir de conserver et de ménager Son amitié et Son alliance doit augmenter nécessairement à proportion de l'éloignement qu'on aura pour la maison d'Autriche."

Danzig que dans celle de mes limites en Pologne. L'une et l'autre seraient sûrement bien plus avancées, si elle avait mis plus de fermeté dans ses déclarations. J'ai tâché, par mes derniers ordres immédiats au comte de Solms, d'y encourager le comte de Panin et de l'engager à autoriser le baron de Stackelberg à Varsovie à appuyer plus fortement mes intérêts auprès de la Délégation pour terminer à ma satisfaction l'arrangement de mes limites;[1] mais, à vous dire vrai, je le souhaite plus que je ne l'espère, et la dernière dépêche du sieur Benoît du 12 de ce mois me fait présumer plus que jamais que le meilleur et le plus sûr moyen de finir promptement avec les Polonais, ce sera de faire des largesses aux principaux de la Délégation et d'y faire participer même le Roi, pour me les rendre plus favorables. J'ai aussi déjà demandé l'avis de ce ministre sur les sommes qu'il faudrait y sacrifier,[2] puisque je vois bien que, sans lâcher les cordons de ma bourse, on ne finira jamais avec des âmes aussi vénales et intéressées.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23 496. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 8. November, eine (undatirte) Denkschrift der Kaiserin Katharina II., die die Ablehnung der türkischen Wünsche um Milderung der Friedensbedingungen und die Ablehnung der englischen Friedensgarantie[3] nebst ausführlicher Begründung des russischen Standpunktes enthält. Die Kaiserin betrachtet, wie Solms dazu bemerkt, die Denkschrift nicht als formelle, zur Mittheilung an die Pforte bestimmte Antwort, sondern „comme son sentiment propre qu'elle désire de vous faire connaître, Sire, confidemment, comme à son ami et allié, pour en faire en votre nom l'usage et l'emploi que votre amitié pour elle et pour son empire vous feront juger les meilleurs et les plus efficaces pour ôter à la Porte sa façon de penser trop légère sur la possibilité et les obligations d'observer les conditions de cette paix. . . . Panin se persuade que V. M. approuvera que sa cour ne veuille plus servir de jouet aux intrigues et cabales étrangères et se faire prescrire des lois par elles. Que celle de Vienne lui avait déjà arraché la cession de la Moldavie et de la Valachie,[4] mais que, si présentement elle dût de nouveau plier sa volonté sous celle des autres, on viendrait à la fin exiger d'elle le sacrifice entier des avantages qu'elle avait obtenus chèrement par cinq années de guerre, et comme en effet la Russie n'augmentait pas en puissance par cette paix et que la Porte n'en diminuait point, il croyait pouvoir se flatter que V. M. reconnaîtrait la modération de la Russie, et qu'Elle voudrait S'intéresser à sa cause par conviction de sa bonté. C'est pour cela qu'il osait La prier de faire parler à la Porte avec fermeté, . . . à la tranquilliser sur ses défiances contre la Russie, en lui faisant apercevoir au contraire les justes sujets de jalousie qu'elle a à prendre contre les procédés de la maison d'Autriche."

Solms hat neue Vorstellungen wegen Danzig gemacht und darauf gedrungen, „de forcer ce magistrat à changer de langage . . . Panin m'a dit positivement: »Oui, pour celui-là nous le forcerons,« ajoutant qu'il ne le promettait pas, s'il n'était sûr de pouvoir tenir sa promesse."

[1] Vergl. S. 156. — [2] Vergl. Nr. 23486. — [3] Vergl. S. 61. 62. 124. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 875—877.

Potsdam, 22 novembre 1774.

Le comte de Panin ne se trouvera point trompé dans son attente. Saisissant toujours avec empressement toutes les occasions qui se présentent pour faire plaisir ou rendre quelques bons offices à sa souveraine, je n'ai point différé de faire au sieur de Zegelin au sujet des plaintes de la Porte sur la paix une dépêche précisément dans le sens que, selon votre rapport du 8 de ce mois et son annexe, il a paru désirer.[1]

Quant à l'affaire de ma démarcation en Pologne, l'on continue de la part des commissaires polonais à y procéder avec une lenteur extrême et à l'embarrasser par toutes sortes de chicanes. Jusques ici mes commissaires n'ont pas encore pu parvenir à les engager à une seule conférence sur la démarcation même. Ils ne font plutôt que se promener autour de cette affaire et emploient trop de temps à des préambules, sans y entrer.[2] Il ne me reste donc que peu ou point d'espérance de rompre la chaîne immense des obstacles qu'ils mettent en avant, et qui forme une barrière impénétrable au succès de cette commission. Je crois plutôt que le plus sûr sera d'employer la corruption, pour obtenir par la douceur de l'or ce qu'ils refusent à la force des raisons qui appuient mes prétentions.

En attendant, la nouvelle promesse du comte de Panin, plus positive que toutes les précédentes, au sujet de mon différend avec la ville de Danzig m'a fait un plaisir infini, et pourvu qu'il remplisse cette promesse avec tout le nerf que la manière dont il l'a énoncée, me le fait espérer, je suis presque sûr du succès. En effet, si le magistrat de cette ville a le moindre bon sens encore, il fera des réflexions plus sérieuses sur l'accommodement que je lui ai fait offrir, et jugera bien qu'à l'heure qu'il est, ou le reste des affaires de Pologne va s'arranger et où il n'a plus aucun secours à attendre de qui que ce soit, le seul parti sage et salutaire qui lui reste à prendre, c'est d'accepter les conditions raisonnables et justes que je suis prêt à lui accorder.[3]

Au reste, j'ai bien cru que la Russie serait bien piquée de la conduite de l'Autriche avec la Porte, et la copie du traité que je vous ai adressée par un courrier exprès,[4] achèvera à l'indisposer contre la duplicité et insatiabilité de cette cour.

Mais une nouvelle qui vient de m'entrer, ne me paraît pas moins paradoxe et singulière. On m'a voulu assurer que les négociants anglais ont dessein de se servir du pavillon et des vaisseaux russes pour s'emparer du commerce du Levant. J'ai de la peine à ajouter une foi plénière à cet avis, et l'idée me paraît trop creuse que ces gens aient pu seulement s'imaginer que la Russie ait voulu favoriser le commerce britannique par sa paix, tandis que la cour britannique n'a absolument rien fait pour ses interêts pendant toute la guerre onéreuse qu'elle a

[1] Vergl. Nr. 23497. — [2] Vergl. S. 141. 142. — [3] Vergl. S. 151. 152. — [4] Vergl. S. 150.

soutenue contre la Porte. Ce serait tout autant que de dire que la Russie ait fait cette paix pour faciliter à l'Autriche la possession de la Valachie et de la Moldavie, qui font partie de ses conquêtes sur la Porte. Mais, quoi qu'il en soit, il ne vous sera pas difficile d'approfondir ce qui en est de cet avis, et vous n'oublierez pas de me rendre compte de ce que vous en aurez pénétré.

Après tout, je reviens toujours à mon principe, et je suis bien aise que le comte de Panin est d'accord que ce n'est pas à présent le temps de se cabrer contre l'avidité de la maison d'Autriche, et qu'il convient mieux à nos intérêts communs de nous accommoder aux circonstances et de différer notre ressentiment jusques à un moment plus favorable.

Le baron de Linsingen dont vous faites mention dans votre apostille,[1] ne m'est pas inconnu. Il a rôdé la France et l'Allemagne et a poussé jusques ici; mais partout sa conduite extraordinaire a marqué une certaine aliénation d'esprit, qui m'a engagé aussi à refuser l'offre qu'il m'a faite de ses services.

Federic.

Nach dem Concept.

23497. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 novembre 1774.

Quoique j'aie tout lieu de présumer que le comte de Solms vous ait adressé, comme de coutume, le double de sa dépêche du 8 et de son annexe,[2] j'ai cependant préféré, pour plus de sûreté, de vous en faire tenir une copie à la suite de la présente. Vous y verrez comment le comte de Panin a répondu aux plaintes de la Porte sur sa paix, et de quelle manière ce ministre désire que la Porte en soit instruite. N'ayant rien à refuser à sa cour et ne trouvant aucun inconvénient à déférer, aussi en cette occasion, à ses désirs, j'ai résolu d'adresser à mon major de Zegelin une dépêche précisément dans le sens qu'elle l'exige, et je l'en ai même déjà fait prévenir par mes ordres immédiats d'aujourd'hui au comte de Solms, dont vous trouverez également ci-joint la copie.[3] Afin donc de rendre cette instruction au major de Zegelin d'autant plus complète et y faire entrer tout ce qui sera le plus convenable pour satisfaire la cour de Pétersbourg, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous abandonner le soin de son expédition à ma signature, et la copie ci-jointe de mes ordres préliminaires au susdit major, en date du 5 de ce mois,[4] vous apprendra comment je me suis déjà expliqué avec lui sur ce sujet.[5]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Solms warnte vor Linsingen, einem geborenen Anhalt-Zerbster, der in französischen Diensten stand und soeben den vergeblichen Versuch gemacht hatte, in das russische Heer zu treten. — [2] Vergl. S. 105. — [3] Vergl. Nr. 23496. — [4] Vergl. Nr. 23442. — [5] Der demgemäss im Cabinetsministerium aufgesetzte Erlass an Zegelin ist datirt Berlin 23. November.

23498. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH ET BAIREUTH A ANSBACH.

[Potsdam] 22 novembre 1774.

Mon cher Neveu. Vous vous figurez facilement que votre lettre,[1] mon cher neveu, m'a affligé sensiblement; je vois que l'état de ma pauvre sœur empire, et il est à craindre que sa situation devienne trop fâcheuse, Au moins si elle vient dans le voisinage d'Ansbach, je vous prie de prendre toutes les précautions pour qu'elle ne sorte pas du lieu que vous lui destinez, et que le public n'ait point sujet de jaser ou de faire courir sur son compte des histoires qui nous couvriraient de confusion et augmenteraient notre douleur du triste et funeste état où elle se trouve. Tout le monde est exposé à se trouver dans le même état: une petite veine de cervelet obstruée dérange le peu de raison que la nature nous a donné; mais tout le monde n'est pas charitable, la malignité humaine rit et triomphe du mal des autres, sans penser qu'elle est assujettie aux mêmes accidents. C'est pourquoi il faut épargner à nos parents qui se trouvent dans une aussi triste situation que ma sœur, que leur mal se répande, et ôter ainsi aux malintentionnés l'occasion d'exercer leurs médisances sur des personnes qui nous sont aussi chères et précieuses.

Je dois vous notifier encore, mon cher neveu, que vous avez une cousine de plus, dont la Princesse de Prusse vient d'accoucher, il y a quelques jours.[2] Je suis avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23499. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Potsdam, 23. November 1774.

Ohngeachtet es eben nicht viel zu bedeuten hat, wenn Ihr dem Woywoden von Dombski, einige Ulanen bei sich zu nehmen, Inhalts Eures Berichts vom 19. dieses Monats nachgegeben habt, so muss Ich Euch gleichwohl gern gestehen, dass Ich die Ursachen gar nicht absehe, wozu er dergleichen Ulanen in Meinem Lande nöthig hat.

Die Grenzbeziehung selbst betreffend, so sehe Ich zum Voraus, dass daraus nichts werden wird, wo Ihr anders die beide übrige Commissarien, auf eben dem Fuss wie die andere[3] mit Euch darin zu entriren, zu persuadiren nicht Mittel findet. Die sicherste Partie, um zu sehen, was Ihr Euch von selbigen am Ende zu versprechen habt, wird Meines Erachtens immer sein, sie zu fragen, ob sie den Grenzzug

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 155. — [3] Vielmehr war bisher nur von Dombski die Rede (vergl. Nr. 23463).

so, wie der Delegation die Karte vorgeleget worden, vornehmen wollen oder nicht; im letztern Fall hätte die Delegation sie dahin zu schicken gar nicht nöthig gehabt. Da indessen dieses geschehen, so kann die Delegation bei ihrer Absendung keine andere Absicht gehabt haben, als dass sie die Grenze, so wie sie auf der Karte bemerket ist und die Pfähle wirklich stehen, sehen und davon derselben sodann ihren Rapport abstatten sollen; da es demnächst der Delegation Sache sein wird, sich darüber weiter zu determiniren. Diese endliche Declaration werdet Ihr also denen Commissarien annoch zu thun nicht unterlassen

Nach dem Concept. Friderich.

23 500. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 novembre 1774.

Selon mes avis, messieurs les commissaires polonais ne veulent absolument pas entendre à faire la tournée de la démarcation des limites, et prétendent avoir des ordres précis de ne s'y pas prêter.[1] Parlez-en donc avec le maréchal de Poninski et tâchez de l'engager, vu qu'il se trouve pourtant pensionné de nous, à exhorter ses compatriotes à ne pas faire si fort les revêches dans cette affaire, puisque cela ne leur servira de rien, et que nous ne resterons pas moins en possession du terrain occupé, malgré une conduite pareille de leur part.

Je ne saurais, en attendant, nullement désapprouver que la Diète[2] déclame, selon votre dépêche du 16 de ce mois, contre la lenteur de la Délégation. En effet, elle n'a jusqu'ici rien terminé, à ce que je sache, de conséquence, et tout est encore par rapport aux affaires dans un grand désordre. Je suis bien aise d'apprendre, entre autres, que celle touchant les Dissidents commence d'occasionner des rumeurs. L'opposition que son arrangement rencontrera, excitera sûrement l'humeur des Russes, et elle sera le seul et unique moyen qui les portera à se mêler vigoureusement dans les affaires, pour faire entendre raison aux Polonais.

Il me tarde toujours, comme je vous l'ai déjà marqué, d'être bientôt informé si l'on chicane la cour impériale pour ses prétentions de même que moi, ou si l'on témoigne plus de facilités à son égard. N'oubliez donc pas, pour cet effet, de me mander tout ce que vous apprendrez du relatif là-dessus; et comme vous dites remarquer que les Autrichiens ont dessein de m'endosser toute l'extension et d'en rejeter uniquement la faute sur moi seul,[3] vous devez également, de votre côté, insinuer aux Polonais que la cour de Vienne était la puissance qui avait fait

[1] Vergl. Nr. 23 499. — [2] Am 15. November war der Reichstag von neuem zusammengetreten. — [3] Benoît berichtete: „Il est plus que vraisemblable que les Autrichiens . . . feront insinuer par leurs commissaires comme quoi c'était, parceque nous avions poussé si loin nos extensions, qu'ils en faisaient de même à cet égard."

naître et donné lieu, par son occupation du comté de Zips,[1] à l'idée du partage, auquel on n'aurait certainement pas pensé sans cela. Que j'avais, après la conclusion du traité de cession, reculé tout d'abord mes limites,[2] dans l'espérance que cette cour en ferait autant et s'en tiendrait aux termes de la convention; mais comme elle avait continué à conserver tout ce dont elle s'était mis en possession; j'avais été autorisé, en vertu du principe d'égalité établi à l'égard de nos acquisitions respectives, d'avancer de nouveau les miennes,[3] qui cependant n'approchaient de longtemps encore toutes celles que cette cour s'attribuait. Comme ceci sont des vérités incontestables et connues universellement, je ne crois pas que les Polonais y pourront objecter la moindre chose, et suis sûr qu'ils seront obligés d'en convenir. Au reste et si même, après les dispositions favorables, qui vous sont connues, de la Russie à mon égard là-dessus, il ne s'agissait encore que du sacrifice de quelque somme d'argent pour finir toute cette affaire de la démarcation, vous savez que je suis prêt à la fournir, et que je n'attends que de connaître votre sentiment à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

23501. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 23 novembre 1774.

Vous ne vous trompez pas dans votre dépêche du 16 de ce mois. Mes ordres de l'ordinaire dernier vous auront déjà instruit des difficultés que la démarcation autrichienne rencontre en Pologne,[4] et le prince de Kaunitz en est, sans doute, déjà informé. Il est bien à croire qu'elles ne lui plaisent en aucune façon, et qu'il en est d'autant plus piqué que, selon toutes les apparences, il ne s'est point attendu que sa cour aurait le même sort que moi à cet égard. Épris toutefois de l'idée d'en venir à bout, sans entrer dans aucun concert avec moi, il ne voudra pas y renoncer, mais poursuivre la pointe plus loin; de sorte qu'il faudra voir quel en sera le succès ultérieur.

Quoi qu'il en soit, il y a toute apparence que notre démarcation ne s'effectuera pas par les commissaires respectifs;[5] tout me persuade plutôt qu'il ne faudra ni plus ni moins s'adresser, à la fin, à la Diète pour y obtenir son consentement, et comme celle-ci ne fera pas moins mille difficultés de l'accorder, il s'agira d'aviser aux meilleurs moyens de les écarter et d'emporter les suffrages de cette assemblée.

En attendant, je ne saurais supposer au prince de Kaunitz le plan que vous lui prêtez,[6] pour prévenir la jalousie de la Russie sur les ex-

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 202. 320. — [2] Vergl. Bd. XXXIV, 392. — [3] Vergl. Bd. XXXV, 540. — [4] Vergl S. 150. Riedesel berichtete: „A juger de la conduite du prince Kaunitz, qui depuis quelques jours recommence à me rechercher, je croirais presque qu'il a de fâcheuses nouvelles." — [5] Vergl. Nr 23409. — [6] „De proposer à la cour de Russie, en cas que celle-ci veuille vivement s'opposer ses desseins, d'entrer dans un autre partage aux dépens de la Porte."

tensions de sa cour du côté de la Valachie et la Moldavie. Il a trop d'esprit pour ne pas en sentir l'inconséquence, et il n'est nullement à présumer que la Russie veuille rompre d'une manière aussi ouverte sa paix avec la Porte immédiatement après sa conclusion. D'ailleurs une pareille proposition ne saurait manquer d'attirer à ce ministre une nouvelle méfiance, dont il est déjà trop chargé pour hasarder de l'augmenter. Mais bien plus encore, je sais à n'en pouvoir pas douter, que la Russie est si piquée de l'insatiabilité de la cour de Vienne qu'au cas que ses conquêtes en Valachie et Moldavie lui suscitent une guerre avec la Porte, elle n'y prendra sûrement aucune part et l'abandonnera entièrement à son sort.[1] Mais la Porte n'est pas en état de réprimer cette invasion, et pour la France, quoiqu'elle prenne fort à cœur les intérêts de la dernière, elle ne s'opposera cependant pas ouvertement à ces nouvelles conquêtes sur elle. Elle est trop faible, dans le moment présent, pour remuer, et elle se bornera à être souverainement mécontente de cette nouvelle cupidité de la cour où vous êtes.

Quant aux nouvelles évolutions militaires et au camp qu'on veut assembler, l'été prochain, près de Vienne, il se peut que ce ne soit qu'afin d'exercer les troupes dans des corps plus nombreux; mais peut-être pense-t-on, en même temps, à faire parade de ses forces et à atterrer par cette démonstration les envieux et mécontents des nouvelles acquisitions en Valachie et Moldavie.

Federic.

Nach dem Concept.

23 502. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 23 novembre 1774.

Les salines de Dürrenberg nous occasionnent déjà dans l'état actuel où elles se trouvent, un tort considérable et l'augmenteraient infiniment, si elles étaient poussées davantage;[2] mais je ne vois aucun moyen pour y remédier, ni de quelle manière il serait possible de faire tomber cet établissement. Ce serait néanmoins une chose admirable et un service bien important, si vous pouviez, comme vous le faites espérer par votre dépêche du 18 de ce mois, faire en sorte qu'on abandonne là où vous êtes, tout-à-fait l'idée de ces salines. Je doute qu'on pense à les augmenter; car je crois que, moyennant ce sel et celui qu'on tire des salines de Naumburg, on en gagne suffisamment pour en approvisionner tout le pays. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Bericht von Solms, Petersburg 8. November. — [2] Vergl. S. 132.

23503. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 24 novembre 1774.

Votre dépêche du 12 de ce mois ne fournit matière à aucune instruction ultérieure. Mais l'évènement du lit de justice[1] me paraît très intéressant, et j'attends les détails que vous m'annoncez, avec impatience.

Ce n'est cependant que pour satisfaire ma curiosité, et pour ce qui est de la déclaration de la guerre de l'empereur de Maroc,[2] je la regarde comme l'ouvrage de l'Angleterre, qui par ce nouvel embarras a voulu détourner l'orage qui se préparait entre l'Espagne et le Portugal.

Nach dem Concept. Federic.

23504. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 novembre 1774.

Étant entièrement du sentiment avec vous que les différends du Portugal avec l'Espagne ne produiront aucune rupture entre ces puissances, je n'ai aucune peine d'ajouter foi à ce que vous mandez, par votre dépêche du 18 de ce mois, que les obstacles qui paraissaient s'opposer à un accommodement entre elles, disparaissent peu à peu, et qu'on commence à se rapprocher insensiblement des deux côtés. Je ne sais si l'on doit se flatter que ceux de l'Angleterre avec ses colonies d'Amérique auront le même sort. Ces dernières me paraissaient, à en juger au moins par les différents avis qui reviennent là-dessus, s'embrouiller de plus en plus, et je suis persuadé qu'elles donneront de la tablature et des occupations très sérieuses au ministère britannique pour les arranger.

Nach dem Concept. Federic.

23505. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 novembre 1774.

Je crois assez bien entrevoir les raisons de brouillerie entre le Roi et le prince Charles que, dans l'absence de mon ministre le comte de Dönhoff, vous comptez me détailler, selon votre rapport du 11 de ce mois, l'ordinaire prochain. Ce Prince, ne pouvant manquer à s'apercevoir, depuis qu'il a le gouvernement en mains, de la triste situation de son royaume, voudra probablement y restreindre tout à beaucoup de ménage et à la plus grande économie; et c'est par cette même raison que je m'imagine qu'il tâchera de décliner, en tant que par lui,

[1] In dem Lit de justice vom 12. November verkündete Ludwig XVI. die Wiedereinsetzung der früheren Mitglieder des Parlaments. — [2] An Spanien.

le voyage du prince Frédéric, son frère, dans l'étranger,[1] qui, sans aucune utilité, absorberait de l'argent qu'on pourrait regarder tout comme jeté à la rivière. J'attends néanmoins vos éclaircissements là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

23506. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Potsdam, 25. November 1774.

Nach Eurem Bericht vom 21. des Monats bleibt wenig oder gar keine Hoffnung übrig, dass Ihr mit denen polnischen Grenz-Commissariis vorwärts kommen und etwas ausrichten werdet,[2] und es würde zwar nichts leichter sein als solchergestalt die ganze Négociation abzubrechen und auseinandergehen zu lassen; allein dieser Schritt würde zu übereilt sein, und Ich finde Meinem Interesse weit zuträglicher, solche noch so lange offen zu halten, bis Ich erst näher erfahre, was für eine Wendung die Négociation mit dem wienerschen Hof nehmen dürfte. In dieser Absicht müsst Ihr also die polnischen Commissarien noch aufzuhalten suchen und zu dem Ende die hierneben kommende Antwort auf ihr letztes Promemoria[3] als eine Schutzschrift und nähere Nachweisung Meiner Gerechtsame einreichen, um wenigstens dadurch so viel Zeit zu gewinnen, dass Ich von dem Verfolg der österreichschen Grenzbeziehung zuverlässigere Nachricht einziehen und erhalten könne. Ihr könnet denenselben dabei zugleich mündlich zu erkennen geben, dass die eigentliche Bestimmung der Grenze doch immer eine Sache bleibe, welche mit der Delegation zu Warschau auszumachen sei, und Ich zu diesem Ende auch dieser letzteren eine Grenzkarte hätte zustellen lassen, nach welcher alle Meine Grenzpfähle gesetzt worden, mithin der Grenz-Commissarien Sache eigentlich nur darin bestehen könne, zu untersuchen, ob die Aussteckung dieser Grenzpfähle wirklich dergestalt und nicht anders erfolgt sei, als es eben diese Grenzkarte besaget, und dass, wenn sie solche zu diesem Behuf nicht in Augenschein nehmen wollten, wir nicht nöthig gehabt hätten, die Grenz-Commissarien an Ort und Stelle zusammenkommen zu lassen. Hierdurch hoffe Ich wenigstens so viel Zeit zu gewinnen, Mich besser au fait des Fortgangs der öster-

[1] Auf eine ihm und dem Senate eingereichte Denkschrift des Prinzen Friedrich, der mehrere Jahre ins Ausland zu reisen bat, hatte Gustav III. erwidert, „qu'il s'en rapporterait entièrement à cet égard à l'idée du Sénat. On sait cependant que S. M. fait tout pour s'opposer au dessein de ce Prince." — [2] Die Commissare berichteten, der König werde aus der von ihnen übersandten Note der polnischen Grenzcommission, d. d. Filehne 20. November, ersehen, wie die polnischen Commissare „auf das förmlichste declariren, ihren Instructions gemäss nicht von ihrer vermeintlichen Auslegung des Tractats abgehen und nichts weiter als das diesseitige Ufer der Netze zur Grenzziehung bestimmen zu können". — [3] Vergl. dafür Nr. 23507.

reichschen Grenzbeziehung zu setzen, und dies ist vor der Hand Meine Hauptabsicht, welche Ihr auf alle nur immer mögliche Weise zu erreichen suchen müsset.

Friderich.

Nach einer Abschrift.

23 507. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 25 novembre 1774.

Les deux copies ci-jointes[1] vous mettront au fait de la tournure que prend notre démarcation en Pologne. Je n'en suis nullement surpris, et il n'y avait rien de plus à se promettre de la part des commissaires polonais. Il est aussi bien à présumer que toute représentation ultérieure ne les fera pas avancer d'un pas plus en avant. Mais ce qui m'importe de plus dans le moment présent, c'est de gagner du temps pour voir le pli que prendra la démarcation autrichienne, et dans cette vue vous n'aurez rien de plus pressé que de dresser une apologie de mes droits en forme de réponse au mémoire des commissaires polonais et de la joindre à l'ordre ci-joint en original,[2] que vous aurez soin ensuite de faire parvenir incessamment à mes commissaires, afin qu'ils puissent s'y conformer sans le moindre délai. Une copie de cette apologie ne serait pas tant mal pour mon information, et vous n'oublierez pas de me l'adresser pour pouvoir la consulter en cas de besoin.[3]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

23 508. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 26 novembre 1774.

Mon cher Frère. Je vois avec plaisir, mon cher frère, vos amusements politiques.[4] Vous bouleversez la maison d'Autriche d'un coup de main, et vous humiliez l'orgueil et l'astuce du prince Kaunitz. Cependant, il ne faut pas se flatter que toute méchanceté et toute trahison soit punie, et je parierais bien que, pour cette fois, le prince Kaunitz jouira du fruit de ses perfidies, sans que personne ne le troublera. Les Russes sont si las de la guerre que je ne crois pas que de ce règne ils en entreprennent une autre; les Turcs sont efflanqués et affaiblis, ils dissimuleront les torts qu'on leur fait, et je ne leur suppose pas une grande confiance en eux-mêmes, ayant été dans cette guerre maltraités et battus dans toutes les occasions. Les Français sont dans

[1] Abschriften einer Note der polnischen Grenzcommission, d. d. Filehne 20. November, und eines Berichts der preussischen Grenzcommissare, d. d. Driesen 21. November (vergl. Nr. 23 506). — [2] Nr. 23 506. — [3] Auf dem Begleitberichte, Berlin 26. November, mit dem die Cabinetsminister die demgemäss aufgesetzte „Note à remettre aux commissaires polonais" abschriftlich überreichen, findet sich die eigenhändige Randbemerkung: „Cela est fort bien. Federic." — [4] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

l'état du chaos, il faut un règne pacifique pour les en tirer, et la sœur de l'Empereur ne voudra pas signaler son influence dans le gouvernement par une déclaration de guerre contre sa propre mère. Pour les Anglais, ils ne peuvent entrer pour rien en tout cela, car leur flotte ne saurait bombarder ni Vienne ni Prague ni Milan ni Peterwaradin, et, pour nous, je vous avoue, mon cher frère, que j'aurais honte, à mon âge, de faire le Don-Quichot des Turcs, de combattre pour des gens qui ne m'auraient aucune obligation, et de m'exposer seul contre une puissance formidable pour la dépouiller d'un bout de terrain qui n'en vaut pas la peine.

Vous verrez ci-joint, mon cher frère, ce qu'enferment les bulletins de France.[1] Il ne sera longtemps question que de ce Parlement,[2] objet assez indifférent pour qui n'est pas Français.

Nos démarcations des frontières ne vont point; mes commissaires sont encore à Driesen, ceux des Polonais à Filehne; ils ne veulent point suivre notre démarcation, mais en faire une selon leur caprice, [c'est] à quoi je ne puis consentir.[3] Je sais que les Autrichiens essuient les mêmes difficultés, et probablement chacun s'en retournera chez lui, sans avoir rien fait. On criera beaucoup à la Diète, et il faudra boursiller pour acheter, à la fin, le consentement de ces gueux. Je prévois que ce sera la tournure que prendra cette affaire.

Il fait un temps comme au mois de janvier et un froid très désagréable; il n'y aura que les amateurs de traîneaux qui se réjouiront. C'est en vous embrassant, mon cher frère, de tout mon cœur que je vous prie de me croire avec la plus haute estime et la plus parfaite tendresse, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

23509. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 novembre 1774.

Vous avez raison, à ce que je crois, de supposer, selon votre rapport numéro 46, que les conférences fréquentes du président de la chancellerie et du chargé d'affaires de France avec le ministre d'Espagne,[4] de même que les entretiens du Roi avec ceux-ci,[5] ne sont relatifs qu'au renouvellement du traité de subsides, et non à aucun autre objet. Je le soupçonne du moins, ainsi que vous, et ne saurais m'imaginer qu'ils aient tout autre chose en vue.

Quoi qu'il en soit à cet égard, l'opinion du parti qui conseille la réforme de l'administration intérieure, et qui la préfère aux idées de

[1] Liegen nicht bei. — [2] Vergl. S. 172. — [3] Vergl. Nr. 23506. — [4] Liano y la Quadra. — [5] Vergl. dafür S. 179.

conquêtes de l'autre,[1] me paraît très sensée. Elle est, à mon avis, vu l'état actuel de la Suède qui ne lui permet pas d'agir offensivement, l'unique convenable à ses vrais intérêts et, par conséquent, la plus prudente. C'est à quoi je borne ma réponse.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23510. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 27 novembre 1774.

Un arrangement séparé à prendre avec la Russie et la Pologne au sujet de ma démarcation, ainsi que vous l'imaginez, selon votre dépêche du 19 de ce mois,[3] n'est guère possible. Il faut que toute cette affaire soit réglée d'un commun concert. En attendant, il se peut très bien que le prince de Kaunitz ne la traîne si fort en longueur que pour gagner du temps, afin de convenir auparavant avec la Porte sur l'extension de sa cour en Moldavie, et que, pour cacher d'autant plus son jeu et contenir cet article dans une espèce de léthargie, il ait fait venir exprès le baron Swieten pour l'endoctriner d'être muet comme une carpe, au cas qu'on voulût lui en parler. Quoi qu'il en soit, les commissaires polonais n'ont jusques ici encore rien fait avec les miens, et il n'y a pas eu moyen de leur faire agréer une seule conférence sur l'objet de leur commission.[4] Je n'attends donc que d'apprendre le succès de la commission autrichienne, qui me servira de guide pour le rappel de mes commissaires.

D'ailleurs j'apprends que[5] la cour où vous êtes, a fait assurer très positivement le roi de Pologne qu'elle était prête à le dédommager incessamment des provisions de sel qu'elle a trouvées dans les magasins lors de sa prise de possession, et je sais même que la somme qu'elle lui destine, monte à 40 ou 50000 ducats. Cependant je regarde ce

[1] Jouffroy berichtete, Stockholm 15. November (Bericht Nr. 46), der schwedische Hof sei in zwei Lager gespalten, an deren Spitze der Senator Höpken und Graf Ulrich Scheffer ständen. „Le premier n'a rien moins que des vues pacifiques. Il ne cesse de représenter au Roi que la Suède ne peut se remettre que par des conquêtes, qu'il faut se préparer pour se mettre en état de profiter des circonstances qui vraisemblablement ne tarderont pas à naître. L'autre a des principes opposés, il voudrait que la Suède s'occupât uniquement à réformer son administration intérieure et à se rétablir par les subsides de la France, dont la nécessité lui paraît indispensable." — [2] Am 28. November bescheidet der König die Schweden Graf Fersen und von Bolemany für den 29. zur Audienz (nach den „Extracten für die Cabinetsvorträge"). — [3] Riedesel berichtete: „Je me confirme dans l'idée qu'il [Kaunitz] désire à dessein de traîner les affaires de la Pologne, afin de finir en même temps avec la Porte l'extension de sa cour en Moldavie... Si elle se trouvait fondée, il serait à souhaiter qu'il fût possible que V. M. S'arrange, du consentement de la Russie, avec les Polonais pour Ses limites, et que le prince de Kaunitz restât seul dans l'embarras pour celles de sa cour, comme le prix de sa lenteur, de ses ruses et de ses finesses." — [4] Vergl. S. 173. — [5] Bericht Benoîts, Warschau 19. November.

dédommagement comme un pur prétexte qui indique bien clairement le soin que cette cour prendra de gagner par de pareilles largesses S. M. Polonaise et la Délégation et de les rendre plus favorables à ses intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

23511. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 19. November, dass der Reichstag sich abermals bis Ende Februar 1775 vertagt hat. „Le roi de Pologne espère que d'ici en trois mois l'affaire des limites pourra bien être entièrement terminée, soit que la médiation de la cour de Russie, que la République va encore une fois réclamer dans toutes les formes, porte les deux puissances à se désister de leurs extensions, soit qu'une volonté décidée des trois cours et une déclaration non ambiguë faite par elles en corps oblige les Polonais à s'en tenir, à cet égard, aux cartes géographiques qui leur ont été remises par nous à Varsovie."

Potsdam, 27 novembre 1774.

Je vois bien par le train des affaires où vous êtes, et par tout ce que votre dernière dépêche du 19 de ce mois renferme de nouveau à ce sujet, qu'il n'y a que le sacrifice d'une bonne somme d'argent capable à les terminer et à faire entendre raison aux Polonais. Ce motif étant donc, à mon avis, le plus puissant pour déterminer ces gens, je crois qu'en offrant de ma part au roi de Pologne une somme de 20000 ducats, y compris les prétentions qu'il a à ma charge et qui ne vont pas tout-à-fait à 18000 écus encore, ce Prince s'en contentera et en sera même très satisfait.[1] J'ignore ce qu'il conviendra de donner au maréchal Poninski et à d'autres de la Délégation, et attends pour cet effet vos avis là-dessus; mais n'oubliez pas, lorsque vous m'en instruirez, de m'avertir, tout de suite, du temps où il faudra payer ces gratifications en question, afin que je sois à même de m'y préparer d'avance et de tenir prêt l'argent que tout cela exigera.

Pour ce qui est des Russes, je doute qu'ils voudront s'employer à soutenir vivement l'extension des limites. Ils se contenteront simplement d'y conniver et de conseiller un accommodement, mais je ne sais si cette connivence sera suffisante pour porter les Polonais à se prêter à nos vues, et je souhaite de connaître, pour cet effet, votre sentiment là-dessus.

Vous ne m'avez encore rien mandé de la conduite des commissaires polonais vis-à-vis des Autrichiens dans l'affaire de la démarcation, dont je vous ai enjoint à différentes reprises de me rendre compte. Il m'importe grandement de savoir de quelle manière on en agit en ceci à leur égard. Ceux avec qui les nôtres se trouvent occupés à cette besogne, refusent jusqu'à présent d'entreprendre la tournée de notre

[1] Vergl. dazu Nr. 23510.

démarcation, et semblent vouloir tenir ferme dans ce refus.[1] Si je vois que les Autrichiens n'avancent pas mieux de leur côté que nous du nôtre, je suis d'humeur de rompre cette commission et de rappeler mes gens, et c'est par cette raison qu'il me tarde d'apprendre les termes où les impériaux sont là-dessus avec ces commissaires.

Federic.

Nach dem Concept.

23512. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 novembre 1774.

La grande quantité de neige a retardé l'entrée de votre dépêche du 15 jusques à hier au soir, et j'attends le succès des soins que vous y annoncez pour trouver les ouvriers que je désire.[2] L'affaire de Boston est dans une crise trop violente pour être vidée sans eclat. Le canon et le nombre des troupes réglées que la cour opposera à ses colonies, lui assurent cependant une victoire décisive, et, pour la nation, la supériorité du Roi[3] le met à l'abri de toute appréhension de sa part.

Federic.

Nach dem Concept.

23513. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 29 novembre 1774.

Votre dépêche du 17 a été arrêtée par les neiges et n'est entrée que hier au soir. Autant que je puis juger du rappel de l'ancien Parlement,[4] il me paraît que la France a fait un faux pas de le rétablir sur le pied où il est. Il lui taillera peut-être, un jour, bien de la besogne, par la supériorité dont il tâchera de s'emparer peu à peu, et l'histoire française en fournit bien des exemples qui auraient dû servir d'avertissement de ne point trop étendre son pouvoir, mais de lui mettre de justes bornes. Le reproche en tombera toutefois sur cette couronne même, et aucune puissance étrangère n'a besoin de s'y intéresser ou d'y prendre part.

Quant aux démarches de la cour de Vienne en Valachie, elles se fondent sur le traité de 1771 entre elle et la Porte,[5] et voici ce qui en résultera. La France, selon les principes de sa politique actuelle, ne s'en mêlera point ouvertement; mais la duplicité du prince de Kaunitz est trop manifeste pour ne lui pas inspirer la plus grande jalousie et méfiance. En effet, ce traité révolte, en le combinant avec celui que cette cour a signé avec la Russie pour ses acquisitions en Pologne, et la seule considération que le prince de Kaunitz est aussi peu fidèle à l'un qu'à l'autre, est capable de remplir toutes les autres puissances, qui ont à faire avec sa cour, de soupçons et de dé-

[1] Vergl. Nr. 23509. — [2] Vergl. S. 114. — [3] Durch die Bestechung zahlreicher Parlamentsmitglieder (vergl. S. 103). — [4] Vergl. S. 172. — [5] Vergl. S. 150. 151.

fiances. D'ailleurs, l'ambition et l'avidité de l'Empereur à s'agrandir de tout côté, qui paraissent dans tous ces procédés, ne sauraient manquer de donner à penser à la cour où vous êtes, et lui apprendre combien elle a sujet d'être sur ses gardes avec un Prince si avide de gloire et de conquêtes.

Au reste, l'on me marque de Stockholm que[1] le ministre d'Espagne a journellement des conférences avec le président de la chancellerie et le chargé d'affaires de France, et que le Roi lui-même ne cesse de s'entretenir avec eux toutes les fois que l'occasion s'en présente. Cet avis me donne lieu à soupçonner que la cour où vous êtes, sur le point de renouveler son traité de subsides, ne veut pas se charger seule de la dépense et cherche peut-être à engager l'Espagne à y accéder. Vous ne manquerez donc pas de faire tout votre possible pour approfondir si ce soupçon est fondé, et vous n'oublierez pas de me rendre compte de tout ce que vous en pourrez pénétrer.

Je viens aussi de recevoir une nouvelle lettre du chevalier de Marolles de Luce, qui est une suite de celle dont je vous ai annoncé le contenu par mes ordres du 17 de ce mois.[2] Son grand empressement ne me donne pas une grande idée de ses talents et de son mérite militaire. S'il en a cependant, vous me les ferez connaître plus particulièrement pour me décider à son sujet. A cette occasion, je ne saurais m'empêcher non plus de vous rappeler ce que je vous ai déjà marqué à différentes reprises, du désir que j'ai d'engager encore quelques habiles ingénieurs, et vu que j'en puis encore employer bon nombre, vous me rendriez effectivement un service très essentiel et agréable, si vous pouviez m'en procurer quelques-uns.

Enfin je passe aux reproches que je vous ai faits dans mon ordre du 3 et qui vous ont si fort abattu.[3] C'est une bonne marque, et j'en augure bien pour l'avenir. Je n'y ai eu d'autre but que de vous corriger des défauts que j'ai observés dans votre jugement. Dans la politique il ne faut jamais juger ni avec trop de légèreté ni avec précipitation. Un ministre dans une cour étrangère, qui ne fait pas sa première étude d'acquérir une juste idée des puissances et ministres étrangers, se fait toujours illusion et n'envisage jamais les affaires dans leur vrai point de vue, et c'est précisément le vice national auquel les Français sont plus sujets que toute autre nation, et dont j'ai voulu vous faire revenir. Je serai donc bien charmé, si vous profitez de mes avertissements. Ce sera le meilleur moyen de me satisfaire et de vous concilier mon approbation.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Bericht von Jouffroy, Stockholm 15. November. — [2] Vergl. S. 153. — [3] Goltz berichtete: „Les reproches (vergl. Nr. 23438) . . . m'accablent tout-à-fait et me réduisent dans un état difficile à exprimer. Ces coups redoublés m'auraient anéanti, si je n'espérais au moins un jour vous convaincre, Sire, que mon zèle pour votre service méritait de me rendre plus heureux."

23514. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 novembre 1774.

Votre dépêche du 15 de ce mois me rappelle toutes les dispositions favorables du comte de Panin,[1] et cette répétition m'a fait un plaisir infini. En attendant d'en ressentir les heureux effets, je ne vous dissimulerai point que j'ai tout lieu de présumer que l'affaire des Dissidents fera encore beaucoup de bruit à la Diète de Pologne. En effet, c'est une des plus dures noix à digérer pour la plupart des grands de ce royaume, et la Russie rencontrera encore une opposition infinie pour la faire passer. Peut-être en prendra-t-elle quelque humeur, et si vous profitez alors de ce moment, vous trouverez peut-être moyen de disposer le comte de Panin à brusquer cette affaire conjointement avec celle de notre délimitation et mettre ainsi fin à la Diète.

Au reste, le courrier qui est chargé de la copie du traité entre la cour de Vienne et la Porte,[2] vous sera apparemment déjà parvenu. Cette production de la politique autrichienne mettra, sans doute, à découvert toute la duplicité du prince de Kaunitz, et si le comte de Panin examine bien l'article III de ce traité, il verra que la Moldavie n'y est pas tout-à-fait oubliée,[3] puisque la Porte y promet à satisfaire également l'Autriche sur les anciennes bornes de la Transylvanie vers cette principauté. Quoi qu'il en soit, je suis toujours bien charmé d'apprendre que, nonobstant tout cela, ce ministre persévère dans sa modération[4] qui, sans contredit, est le meilleur parti qu'il puisse prendre dans les conjonctures actuelles et jusques à ce qu'elles aient pris une autre tournure.

Federic.

Nach dem Concept.

23515. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 novembre 1774.

Dans tous les pays du monde on ne donne des gratifications que pour des services rendus ou à obtenir; mais cette coutume si universellement reçue diffère, à ce que je vois par votre dépêche du 23 de ce mois,[5] en Pologne. Il faut payer dans ce pays ceux qui vous

[1] „Que la cour d'ici a renoncé à l'idée de vouloir s'opposer aux démarcations des Autrichiens en Pologne; qu'elle n'exige pas non plus que, pour l'y engager, V. M. doive faire un sacrifice des Siennes; que son intention, au contraire, est que les prétentions de l'autre doivent servir de pont pour vous assurer, Sire, la possession des vôtres, et que le comte Panin s'est engagé même de veiller à l'observation de cette égalité." — [2] Vergl. S. 150. — [3] Panin behauptete, dass in dem Vertrag von der Moldau keine Erwähnung geschehe, während über die österreichische Walachei vorläufige Bestimmungen getroffen seien. — [4] Solms berichtete: „Son intention . . . est de ne point mêler sa cour dans cette affaire, mais de laisser la cour de Vienne s'exposer au ressentiment de la Porte." — [5] Wie Benoît berichtete, forderten Stackelberg und Reviczky neue Zuschüsse zur gemeinsamen Kasse.

sont les plus contraires et les plus opposés. Puisqu'il en est donc ainsi là où vous êtes, je vous ferai adresser incessamment encore par ma banque pour l'usage de la caisse commune la valeur de 3000 écus d'ici, que je ne saurais m'empêcher néanmoins de regarder comme un argent bien mal employé.

Au reste, je crois vous avoir déjà donné à connaître que les criailleries des Polonais contre le séjour des Russes dans leur patrie et leur obstination à se prêter à l'arrangement de l'article des Dissidents, bien loin de nous préjudicier, ne pourront que nous être avantageux.[1] Si les Russes, comme cela pourra arriver, prennent de l'humeur de ces criailleries, les choses en iront également bien relativement à ce qui nous regarde; mais si cela ne réveille pas cette puissance, les choses traîneront, sans prendre aucune fin, et vous avez grande raison que la fin de la Diète dépendra uniquement du sérieux que la Russie voudra employer pour la terminer. Ne négligez donc pas de l'insinuer au baron de Stackelberg et de l'en bien convaincre, afin qu'il fasse ses rapports en conformité à sa cour et l'engage d'agir en conséquence de cette impression; sans quoi, je vous prédis d'avance qu'on sera aussi peu avancé dans trois mois d'ici qu'on l'est actuellement. Et comme on se trouve occupé à présent de l'article concernant les impôts, ce ministre fera bien de les pousser à convenir là-dessus, pour faire en sorte au moins qu'on parvienne à régler une chose; car si l'on ne commence à rompre la glace à l'égard d'un ou autre objet, on réussira difficilement pour le tout.

Vous savez déjà que les commissaires polonais pour la démarcation n'ont pu être portés par aucunes raisons à entreprendre leur commission.[2] J'aurais pour cet effet, il y a déjà longtemps, rappelé les miens, mais comme je ne veux pas être le premier à rompre cette négociation, je n'attends que d'être informé du succès de celle des Autrichiens, pour me décider définitivement à cet égard.

Federic.

Ici l'on paie les gens qui nous rendent service, chez vous ceux qui veulent bien nuire.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23516. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 23. November, über eine Unterredung mit Kaunitz: „Je n'ai point manqué de lui insinuer, comme de mon propre chef, que, sans un accord et concert entre V. M. et sa cour et quelque déclaration forte auprès de la Délégation, je prévoyais que cette affaire trouverait encore mille obstacles

[1] Vergl. S. 169. Benoît berichtete: La Délégation „a beaucoup crié contre le séjour des Russes en Pologne, et on nous a requis, le ministre d'Autriche et moi, de porter nos cours respectives à interposer leur médiation, afin que les troupes de cette puissance évacuassent le royaume, la guerre avec les Turcs étant finie." — [2] Vergl. Nr. 23506.

et traînerait longtemps:[1] que je savais même que les Polonais sensés semblaient désirer eux-mêmes de voir ainsi finir cette négociation. Sur quoi il m'a vaguement répondu que, d'un côté, on lui mandait de Varsovie le même désir des Polonais, et que, d'un autre côté, ils mettaient toutes les entraves possibles pour faire durer les contestations sur les limites. V. M. daignera voir par cette réponse laconique et ambiguë que le prince Kaunitz cherche à prolonger ces affaires, et qu'il y a peu à espérer de voir des facilités de sa part pour les terminer bientôt."

Potsdam, 30 novembre 1774.

Toute la conduite actuelle du prince de Kaunitz dont votre dépêche du 23 de ce mois contient un nouveau trait, indique clairement que ce ministre se voit trompé dans son pronostic sur les affaires de sa cour en Pologne. Il s'est imaginé que la douceur de l'or y effectuerait tout, et que moyennant des corruptions il emporterait les suffrages de ses commissaires pour les limites. A présent qu'il voit que ces derniers restent tout aussi indociles et fermes, il ne veut au moins pas paraître avoir été la dupe de ses finesses et avoir mal calculé; et c'est sûrement à quoi il faut attribuer la laconicité et l'ambiguïté de ses réponses. Peut-être aussi qu'il cherche, par sa taciturnité, à éviter toutes les questions que vous pourriez lui faire sur les procédés de sa cour en Moldavie. Mais, quoi qu'il en soit, je ne désespère pas encore de réussir avec les Polonais au sujet de notre démarcation, bien qu'à juger sur le passé, ils ne feront, comme tout le reste de leurs affaires, que de très mauvaise grâce.

Au reste, le mémoire du docteur Salicetti sur la mort de Clément XIV[2] m'est bien parvenu.

Federic.

Cette pièce italienne est, sans doute, faite à dessein de rendre les Jésuites odieux; elle sera sortie de la boutique de l'ambassadeur d'Espagne.[3]

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23517. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 30 novembre 1774.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois et suis bien de votre sentiment que tous ces efforts des comtes Marcolini et Bolza pour faire passer leur projet de banque[4] dont vous me rendez compte, ne suffiront pas pour relever la Saxe de la décadence où elle se trouve. Il circule déjà une si grande quantité de papiers dans ce pays qu'il ne convient guère de l'augmenter davantage par de nouveaux billets, et que probablement on tâchera d'éviter au possible.

[1] Vergl. Nr. 23407. — [2] Liegt nicht bei. — [3] Mahoni. — [4] Vergl. S. 59.

Pour ce qui regarde l'attention fixée de la cour où vous êtes, sur les affaires de Pologne,[1] on voit bien qu'elle ne saurait oublier ce royaume, et que ce trône reste constamment l'idée dominante de l'Électeur, aussi bien que de ses ministres. Mais quoi qu'il en arrive et supposé même que l'exclusion d'un prince étranger à cette couronne ne passe pas en loi dans les constitutions à établir pour ce royaume, je doute cependant fort qu'on voudra jamais se décider en faveur de quelque prince saxon pour l'y élever. C'est tout ce que j'ai à vous dire.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23518. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 30 novembre 1774.

Ma chère Nièce. Votre lettre,[3] ma chère enfant, me confirme l'état de votre bonne santé qui me fait toujours un sensible plaisir. Les mauvais temps ont terriblement retardé les postes. Les chemins doivent être presque impraticables par la masse prodigieuse de neige qui est tombée, surtout en Westphalie. Votre belle-sœur nous a régalé d'une demoiselle[4] avec laquelle elle n'a pas fait beaucoup de façon; dans une demie heure toute l'affaire était faite. Ce petit être a été baptisé, et votre mère s'en est retournée à Berlin. Voilà, ma chère enfant, tout ce que le gazetier de Potsdam peut vous écrire de plus nouveau, les nouvelles n'étant guère intéressantes. Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23519. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 décembre 1774.

J'approuve l'attention que vous avez eue de me rendre compte des particularités renfermées dans votre dépêche du 25 de novembre dernier, qui m'est bien parvenue. Quoique selon son contenu le prince d'Orange vienne de gagner la cause, nonobstant l'opposition de la ville d'Amsterdam, pour l'envoi d'un renfort à Surinam,[5] il est bien éloigné cependant encore, à ce qu'il me semble, de son compte à l'égard de l'augmentation projetée des troupes de la République, et il s'en faut

[1] Borcke berichtete: „Elle a des négociations qui se réduisent uniquement à tâcher d'empêcher que la constitution qui exclut les princes étrangers d'être candidat de cette couronne (vergl. S. 59. 119), ne passe en loi." — [2] Durch Cabinetserlass vom 7. December erhält Borcke Urlaub zur Ordnung persönlicher Angelegenheiten bis Ende Januar 1775. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 155. — [5] Vergl. S. 120.

bien, à ce que je crois, que, malgré cela, il puisse se flatter d'obtenir également ses vues sur cet objet.

Au reste et pour ce qui regarde le différend dont vous faites mention, auquel un officier suisse vient de donner lieu entre les États-Généraux et les Ligues grises,[1] il est, comme vous dites, assez singulier, mais, à mon avis, peu important et ne pouvant tirer à conséquences.

Nach dem Concept. Federic.

23520. AU CHAMBELLAN BARON DE REDERN A COPENHAGUE.

Potsdam, 3 décembre 1774.

Votre dépêche du 22 de novembre dernier que je viens de recevoir, n'est pas assez détaillée pour me mettre à même de pouvoir vous diriger sur la conduite qu'il vous conviendra d'observer, au cas que le comte de Bernstorff continue à manquer aux égards qui vous sont dus. Pour vous instruire, comme vous le désirez, là-dessus, il est nécessaire de connaître la différence du comportement de ce ministre à votre égard avec celui qu'il tient vis-à-vis des autres ministres étrangers. Vous auriez dû, pour cet effet, m'en informer par un ample détail, et ne pas vous borner, comme vous avez fait, à toucher simplement la chose en gros.[2] Ne pouvant donc, par cette raison, déterminer rien de positif à ce sujet, je finis en vous avertissant que la caisse de légation a ordre de vous rembourser le compte des frais de voyage que vous m'avez adressé, lorsque ses fonds le lui permettront et qu'elle aura acquitté les payements qui s'y trouvent actuellement assignés.

Nach dem Concept. Federic.

23521. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 3 décembre 1774.

Mon très cher Frère. Je suis charmé de vous savoir arrivé en bonne santé à Berlin,[3] mon cher frère; la campagne n'est plus tenable dans cette saison, et, en même temps, j'ai le plaisir de vous savoir plus proche.

[1] Der Oberst eines Graubündener Regiments in holländischen Diensten hatte sich mit Einwilligung der Generalstaaten geweigert, sich wegen eigenmächtig eingeführter Neuerungen vor dem Graubündener Bund zu verantworten. Thulemeier bemerkte dazu: „L'issue de cette affaire où il s'agit d'un conflit de juridiction entre les États-Généraux et les Suisses, fera époque." — [2] Redern berichtete, „que l'on traite ici les ministres de V. M. un peu trop cavalièrement, et que je m'en suis ressenti dès le premier jour de mon arrivée, . . . que cette cour n'observe point tous les égards qu'elle doit à V. M." — [3] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. Nach den „Berlinischen Nachrichten von Staats- und gelehrten Sachen" vom 3. war der Prinz am 1. December in Berlin eingetroffen.

Je vous félicite, mon cher frère, d'avoir esquivé le voyage de Moscou pendant cette saison rigoureuse et le temps vraiment barbare qu'il fait. Il y aurait de quoi miner la santé d'un Hercule pour qui s'exposerait à présent à faire une telle traite.

Je vois, mon cher frère, que vous voudriez fort que justice se fasse et que les perfidies et duplicités fussent punies dans ce monde; je crois cependant que la cour de Vienne échappera, pour cette fois, à toutes les corrections qu'elle n'a que trop méritées. L'Europe est lasse de la guerre, la plupart des souverains sont épuisés, il faut que leur bourse se remplisse; alors le courage, la morgue, l'orgueil et l'impertinence leur reviendront en même temps. Mais avant ce temps-là ils seront Chrétiens selon l'évangile, se laissant frapper patiemment et tendant l'autre joue à celui qui les insulte. Le Turc n'est qu'un pauvre Turc; jamais vous ne lui persuaderez de faire la guerre à l'Autriche pour ce petit bout de la Valachie dont il ignore jusqu'à l'existence, ne sachant pas s'orienter seulement sur une carte géographique. Les Russes ont pris la guerre en aversion, soit que Pugatschew leur ait fait un tort plus considérable qu'on ne l'a cru, soit que l'Impératrice se trouve à son dernier écu. Le comte Panin a d'ailleurs pour maxime qu'un ministre sage ne doit entreprendre qu'une guerre durant son administration.[1] Avec tout cela, mon cher frère, vous voyez bien que vous ne cheminneriez pas bien vite dans l'exécution de votre projet. Mais si l'électeur de Bavière venait à mourir dans ces entrefaites, alors la maison d'Autriche, brouillée avec les Russes, avec les Anglais, redoutée des Vénitiens, en défiance avec nous et suspectée des Français relativement à son ambition, alors, dis-je, il pourrait se former contre cette maison une ligue formidable, et la raison en serait valable, parcequ'il s'agirait de lui arracher la Bavière qu'elle a dessein d'envahir. Probablement je ne verrai pas cet évènement, mais le moment qu'il arrivera, sera la conjoncture la plus favorable pour notre maison pour rabaisser une puissance rivale et peut-être encore pour y acquérir du terrain propre pour arrondir les frontières.

Voici encore quelques bulletins.[2] Les Français nous rabattront encore six mois les oreilles avec leur Parlement,[3] qui ne m'importe guère, et Maurepas ne tardera pas de s'apercevoir de la sottise qu'il a fait faire à son pupille, en réintégrant cet ancien Parlement. Voltaire sera terrassé par ce coup;[4] il joue le moribond, cela deviendra pourtant à la fin sérieux, car lorsqu'on a 85 ans, le quart d'heure de Rabelais doit sonner d'un moment à l'autre. Je souhaite, mon cher frère, que

[1] Vergl. S. 7. — [2] Liegen nicht bei. — [3] Vergl. S. 172. — [4] Im Hinblick auf den Process von d'Étalonde (vergl. S. 153. 154). Am 10. December schreibt der König an Voltaire: „Il faudra voir si le vieux Parlement réhabilité voudra obtempérer aux insinuations de M. de Vergennes." Vergl. Publikationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven, Bd. 86, S. 313 (Leipzig 1911).

votre santé soit des plus parfaites; j'attends avec plaisir et impatience le moment de vous embrasser et de vous assurer de toute l'étendue de la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23522. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 décembre 1774.

C'est toujours avec un plaisir nouveau que j'observe par vos dépêches, dont la dernière est du 18 de novembre, que le comte de Panin persiste, sans la moindre variation, dans des dispositions favorables à mon égard. Je les mérite par mon attachement vif et inaltérable aux intérêts de sa cour et par l'empressement avec lequel je saisis toutes les occasions qui se présentent, pour lui rendre quelque service agréable. Le changement que la Porte avait demandé à quelques articles de sa dernière paix, m'en a fourni encore une, dont je n'ai pas différé de profiter,[1] et je me flatte que les instructions que j'ai données tout de suite à mon major de Zegelin, en conséquence des réflexions de S. M. I., ne laisseront plus rien à désirer à ce ministre.

Ce que vous lui avez dit, à cette occasion, sur la nécessité de mettre plus de nerf dans les déclarations à faire aux Polonais sur l'arrangement de nos affaires, a toute mon approbation. Jusques ici ces républicains font mille difficultés au sujet de l'arrangement de nos limites, et l'Autriche trouve leurs commissaires tout aussi inflexibles que moi. Il est aussi fort à présumer que cette commission de part et d'autre n'aura pas le moindre succès; que toute cette affaire sera renvoyée à la Délégation, et qu'elle nous y donnera encore bien de la besogne, avant de l'arranger. La Russie aura le même sort avec l'affaire des Dissidents.[2] Elle ne manquera pas non plus, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer par mes ordres précédents, de lui donner bien de la tablature, et je doute fort qu'elle parvienne à son but sans cris et sans vacarme. Déjà les Polonais ont-ils été assez niais de prétendre que nous fassions notre possible pour l'engager à retirer ses troupes de la Pologne,[3] et tous ces différents traits sont plus que suffisants pour prouver qu'ils ne sont pas d'aussi facile composition qu'on se l'imagine peut-être à Pétersbourg, et que la Diète ne prendra jamais fin dans ce

[1] Vergl. S. 124. Panin dankte für die Weisungen an Zegelin und äusserte, dass die dem König mitgetheilte Denkschrift der Kaiserin Katharina II. (vergl. S. 165) hinreiche, um ihn über die russischen Ansichten betreffend Artikel III bis V der türkischen Forderungen zu unterrichten (vergl. S. 124). — [2] Vergl. S. 181. — [3] Bericht Benoîts, Warschau 23. November.

royaume, à moins que la Russie ne leur parle des grosses dents et leur déclare vertement ses intentions.

Le motif de leur raideur est très aisé à concevoir. Cette Diète donnant, d'un côté, à la Délégation une très grande autorité et faisant rentrer, de l'autre, des sommes très considérables dans leurs bourses particulières, leur ambition, ainsi que leur cupidité trouvent parfaitement bien leur compte à la traîner toujours en longueur. Le maréchal Poninski, aussi bien que les autres membres de la Délégation y avancent leurs propres intérêts à merveille, et ce que nous leur fournissons, est une nèfle[1] en comparaison des autres richesses qu'ils amassent. Ils sont comme le tonneau des Danaïdes qu'on ne saurait jamais remplir, et on répandra toujours vainement ses trésors sur eux. Deux ans sont déjà écoulés à peu près que cette Délégation est assemblée, et quelles en ont été les opérations? A peine a-t-elle établi le Conseil permanent et le pouvoir du grand-général de l'armée. L'affaire de l'élection d'un roi, celle des revenus et celle des Dissidents sont encore dans la même situation; l'on ne pense pas à leur décision. Il y a trois mois déjà qu'on promet de fixer les revenus du Roi, et on est encore à commencer à y donner les premiers soins. En attendant, on se promène trop autour de ces différents points, et en employant trop de temps à des préambules, on n'entre point dans le fond des affaires. Bien au contraire, on se permet de multiplier les prolongations de la Diète, et on vient encore d'en reculer le terme jusques au mois de février prochain.[2] Si l'on laisse ainsi faire la Délégation et son maréchal, on n'a qu'à s'attendre à voir s'écouler encore quelques années, avant de finir avec eux. Or, comme je ne saurais jamais m'imaginer qu'il soit de l'intérêt de la Russie d'être indifférente à ces longueurs éternelles, je n'ai pas voulu vous laisser ignorer comment j'envisage la chose, et j'abandonne à votre jugement ce que vous trouverez à propos d'en communiquer au comte de Panin pour le convaincre encore davantage de quelle importance il est que sa cour use enfin de rigueur pour leur apprendre qu'elle est lasse de tous ces délais sans fin, et qu'elle veut absolument qu'ils finissent une bonne fois.

Pour ce qui est des extensions de l'Autriche en Moldavie,[3] je crois, sans me tromper, pouvoir faire le pronostic que la Porte n'en fera point éclater sa sensibilité et y acquiescera plutôt que de s'y opposer ouvertement. Mais pour les autres projets de cette cour, ils pourraient bien être plus vastes et embrasser des objets bien plus importants. Il m'en est surtout connu un qui, s'il s'agit jamais de le mettre en exécution, pourrait bien allumer le flambeau de la guerre en Europe. C'est

[1] Vorlage: „nifflette". — [2] Bericht Benoîts, Warschau 19. November. — [3] Panin hatte erklärt, dass er die Türken trotz des ungünstigen Friedens, den sie in Folge der glücklichen Operationen Rumänzows mit Russland hätten schliessen müssen, für keineswegs so schwach halte, dass sie sich nicht den Oesterreichern widersetzen könnten.

la réunion de l'électorat de Bavière à la maison d'Autriche, dont je sais qu'elle a conçu l'idée. Il sera bien difficile de trouver une seule puissance qui pourra regarder d'un œil indifférent ce nouvel agrandissement de cette maison. La France même en sera alarmée et choquée. Mais le meilleur est que l'Électeur jouit encore d'une bonne santé, que ce Prince n'est que dans sa 48ième année, et qu'ainsi il y a toute apparence qu'il poussera sa carrière encore bien loin, ce qui pourrait bien déranger les vastes vues de cette cour ambitieuse et avide de conquêtes.

Enfin, le règlement de ma nouvelle fondation d'ici pour l'entretien des pauvres et des infirmes n'est, à la vérité, pas imprimé encore; mais comme S. M. I. a désiré de le connaître plus particulièrement,[1] je vous en adresse ci-joint une copie, et je me sentirai bien flatté, s'il trouve l'approbation de cette grande Princesse.

Federic.

Nach dem Concept.

23523. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 4 décembre 1774.

Des avis dont j'attends cependant la confirmation, assurent que les commissaires polonais sont repartis, sans rien faire avec ceux de la cour où vous êtes, pour l'arrangement des limites. Ceux qu'on m'a nommés pour la même besogne, tiennent, à la vérité, encore, mais n'avancent pas non plus pour remplir l'objet de leur commission.[2] Il se pourrait donc bien que le prince de Kaunitz se trouve plutôt que moi dans le cas de demander un concert pour terminer cette affaire; de sorte que vous pourrez bien le planter là avec son orgueil et attendre qu'il descende des échasses sur lesquelles sa présomption l'a fait monter.[3] En attendant, il reviendra à la Délégation et à la Diète pour éprouver auprès d'elles d'amener des conjonctures à l'acheminement de ses desseins, et à la fin il faudra pourtant que la Russie y intervienne pour amollir l'austérité des Polonais. Ce sera, à mon avis, la cascade de ses manœuvres, et il y a toute apparence que, sans le concours de la Russie, nous ne finirons jamais avec ces gens-là.

Quant au voyage de l'Empereur à Venise, pour s'y rencontrer avec ses frères,[4] il me paraît, à la vérité, fort indifférent en lui-même, mais je ne présume pas moins qu'il déplaira souverainement à la république de Venise, qui peut-être préférerait de se passer de l'honneur de voir tant de princes autrichiens dans l'enceinte de sa ville.

[1] Katharina II., durch Berliner Zeitungen auf die Gründung des in der Berliner Vorstadt von Potsdam gelegenen Stadtarmenhauses aufmerksam gemacht, bat um ein Exemplar des gedruckten Reglements. Eine Notiz über die Eröffnung des Hauses am 1. November findet sich in den „Berlinischen Nachrichten von Staats- und gelehrten Sachen" vom 5. (Nr. 133). — [2] Vergl. Nr. 23524. — [3] Riedesel berichtete, Wien 26. November, dass er den günstigen Augenblick für die ihm aufgetragenen Eröffnungen an Kaunitz (vergl. S. 105) abwarte. — [4] Himmelfahrt 1775. Vergl. S. 128.

Au reste, je suis encore à attendre le dernier courrier de France. Les grandes neiges arrêtent mes lettres de Versailles. Il en est tombé ces jours-ci une grande quantité, et je serais bien curieux de savoir s'il en est de même dans vos cantons.

Der Schluss betrifft eine Sendung orvietonischen und Verdeer Weins.

Nach dem Concept. Federic.

23524. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Potsdam, 4. December 1774.

Auf Euren Bericht vom 1. dieses Monats und woraus Ich die Aeusserungen des Woywoden Dombski[1] mit mehrern ersehen habe, weiss Ich Euch dermalen nichts weiter zu sagen, als dass Ihr das Grenzbeziehungsgeschäfte nur so lange hinhalten und dort verbleiben müsset, bis Mir aus Warschau die Nachricht, dass auch österreichscher Seits dieses Geschäfte mit denen polnischen Commissarien fehlgeschlagen sei, wird zugekommen sein; alsdann Ich Euch Meine fernere Entschliessung desfalls bekannt zu machen nicht unterlassen werde.

Nach dem Concept. Friderich.

23525. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein antwortet, Berlin 4. Dezember, auf einen (nicht vorliegenden) Erlass, mit dem der König den Erlass an Solms vom 3.[2] ihm abschriftlich übersandt hatte: „Les raisonnements solides qui y sont contenus sur les vues particulières qui font agir les chefs de la Délégation, et sur les vastes projets de la cour de Vienne, devraient bien faire impression sur la cour de Russie et l'engager à se prêter de bonne grâce à une déclaration ferme et énergique relativement à la démarcation des limites. Ce serait, sans contredit, le moyen le plus court et le plus efficace pour terminer le tout."

Potsdam, 5 décembre 1774.

Sans doute qu'une déclaration ferme et énergique de la part de la Russie amollirait bientôt l'austérité des Polonais au sujet de la démarcation de mes limites en Pologne, et je souhaite, avec vous, que tous les arguments que j'ai fournis au comte de Solms, l'engagent enfin à s'y prêter. Je me promets beaucoup de la communication confidente que j'ai faite à cette cour du traité de l'Autriche avec la Porte,[3] ce monument frappant de la duplicité du prince de Kaunitz et qui prouve bien combien la puissance de la première est prête à se déborder.

[1] „Dass die Delegation ihm und denen andern Commissarien die Hände dermaassen gebunden, dass sie auch nicht das allergeringste für sich selbst vornehmen können, sondern ihnen alle Schritte von der Delegation vorgeschrieben sind." — [2] Vergl. Nr. 23522. — [3] Vergl. S. 150.

Mais vous savez aussi qu'on ne saurait guère faire fond sur les résolutions de cette cour;[1] elle change d'idées d'un jour à l'autre, et il y a un flux et reflux continuel et souvent si prompt dans ses sentiments qu'on ne sait point à quoi l'attribuer. Dans une dizaine de jours, j'espère d'apprendre l'impression que ce fameux traité a faite à Pétersbourg, et en attendant je ne veux pas vous laisser ignorer que, selon un bruit sourd, qui m'est parvenu, les commissaires autrichiens et polonais pour les limites se sont déjà séparés, sans rien déterminer,[2] et que je n'en attends que la confirmation pour rappeler également les miens, qui jusques ici ont rencontré les mêmes difficultés à faire entendre raison à leurs commissaires polonais.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23526. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 5 décembre 1774.

La rupture entre l'Espagne et le Portugal, qui fait le principal sujet de votre dernière dépêche du 20 de ce mois [passé], me paraît maintenant tout aussi éloignée qu'à vous. Il y a toute apparence que c'est pour en détourner la première, que l'Angleterre lui a lâché l'empereur de Maroc,[3] qui, quoiqu'il ne soit pas fort redoutable, occupera cependant pour quelque temps la cour de Madrid, et dans ces sortes de cas on gagne toujours beaucoup en gagnant du temps.

Pour ce qui est du changement dans les différents départements du ministère de Versailles, je sens bien qu'il vous sera, à l'heure qu'il est, bien difficile de former un pronostic bien fondé. Dans les premières années d'un nouveau règne et avant qu'un nouveau ministère ait pris une certaine consistance, il n'est pas étonnant que, dans une cour comme celle où vous êtes, ces changements sont plus fréquents et arrivent, pour ainsi dire, du jour au lendemain; cependant, après tout ce que vous me dites et qui m'est d'ailleurs connu du caractère du comte de Broglie,[4] j'ai tout lieu de me persuader que, quand même il emporterait un département, son esprit remuant et intrigant, se trouvant sans appui, ne le maintiendrait fort longtemps dans son poste. Quoi qu'il en soit, on verra dans quelque temps d'ici plus clair en tout ceci, et en attendant vous ne manquerez pas d'y prêter une attention suivie.

Au reste, je ne doute pas que vous n'ayez déjà eu assez d'occasions d'étudier le caractère de S. M. Très-Chrétienne, et je suis fort curieux d'apprendre ce qui en est proprement. Ce Prince, manifeste-t-il de la faiblesse ou de la fierté, de la douceur ou de la violence? Lui faudra-t-il un pédagogue ou a-t-il les talents nécessaires et le penchant de se gouverner soi-même et de ne consulter et de ne suivre que ses propres

[1] Russland. — [2] Vergl. S. 188. — [3] Vergl. S. 172. — [4] Goltz berichtete: „Son caractère remuant et faux sera toujours un grand obstacle à lui donner un département. Aucun parti ne le porte jusqu'à présent."

idées dans son gouvernement? Voilà les principaux traits du caractère de Louis XVI que vous aurez soin d'ébaucher au naturel et d'y ajouter même tout ce qui vous paraîtra propre pour en faire un tableau parfait.

On parle aussi des changements qu'on médite de faire dans l'armée. Les uns prétendent qu'il s'agit d'une forte augmentation, les autres la réduisent à bien peu de chose. En attendant que vous me disiez ce qui en est, je pense que tout consistera dans les arrangements qu'à l'ordinaire tout nouveau ministre de guerre prend dans son département, pour distinguer son administration de celle de son prédécesseur.

Nach dem Concept.

Federic.

23527. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 5 décembre 1774.

Ma chère Nièce. Consolons-nous, ma chère enfant; la disette des nouvelles est aussi grande à Potsdam qu'à La Haye, mais loin d'y perdre, nous y gagnons, la plupart des nouvelles sont mauvaises. Ainsi puisque tel est le sort de l'humanité, il vaut encore mieux que nous apprenions de mauvaises nouvelles de loin que de près. Nous irons au carnaval vers la fin de ce mois, où je danserai comme un perdu, comme vous pouvez bien vous l'imaginer. Faites, je vous prie, mille amitiés à notre cher prince d'Orange et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23528. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 décembre 1774.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de novembre dernier. L'indisposition survenue au prince Frédéric à sa campagne de Tullgam que vous m'y mandez, m'inquiète. Ne négligez donc pas de m'informer régulièrement, jusqu'à l'entier rétablissement de ce Prince, de l'état de sa santé, et continuez, en même temps, à me rapporter tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Am 6. December dankt der König dem Grafen Dönhoff für die Zustellung von Plänen der Docks in Karlskrona und für Mittheilungen über die schwedischen Finanzen.

23529. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 22. November, dass er dem Grafen Panin auf Grund des Erlasses vom 8.[1] das Einverständniss des Königs zu seiner Erklärung über die Festsetzung der Grenzen in Polen mitgetheilt habe, „savoir que la cour de Vienne ne devait obtenir la possession des siennes qu'à condition que V. M. conservât aussi celles qu'Elle S'était réservées pour le maintien de l'égalité . . . Il n'a pas refusé . . . de confirmer son premier principe et d'assurer qu'il était absolument conforme à celui de sa souveraine. Cependant je l'ai sondé sur ce qu'il croyait qu'il y aurait à faire, au cas que les députés polonais protestassent contre l'extension des limites, et il me fit entendre que, selon lui, V. M. devra alors déclarer formellement qu'ayant été intentionnée de Se relâcher de Ses prétentions, si la cour de Vienne en eût fait autant de son côté, Elle ne pouvait plus le faire, vu que cette cour-là persistait à vouloir conserver en entier les siennes, puisque par cette déclaration Elle fournirait à la Russie le moyen d'appuyer l'équité et la justice de Ses prétentions auprès de la République et de prendre part à la négociation pour les faire réussir."

Potsdam, 6 décembre 1774.

J'ai déjà prévenu les désirs du comte de Panin au sujet de l'extension de mes limites en Pologne, et il y a déjà quelque temps que mon ministre à Varsovie a reçu ordre de faire une déclaration formelle aux Polonais dans le sens que ce ministre la désire, selon votre dépêche du 22 de novembre dernier.[2] Les Polonais n'ignorent donc nullement que ce n'est que pour obtenir une juste égalité que j'ai imité l'exemple de la cour de Vienne dans l'étendue de ses limites, et que, si celle-ci voulait les rétrécir, je ne tarderais pas d'en faire tout autant.

Mais ce n'est pas là qui forme le nœud gordien; mes derniers ordres[3] vous fourniront des détails plus amples, tant de la marche de cette négociation que des moyens qu'il faut employer pour la faire mieux avancer. Ce qu'il y a de certain, c'est que ni moi ni la Russie ni la cour de Vienne nous ne saurions jamais nous fier aux Polonais. C'est une nation légère et trop intéressée; les meilleurs raisons ne font nulle impression sur elle, et la peur et l'argent sont les seuls mobiles de cette lourde masse. Ils promettent, à la vérité, de temps en temps de se ranger à la raison, mais ils n'en font rien. Témoin les différents articles qui regardent leur propre Roi, qui restent encore toujours au croc. Il en est de même des autres, qui reposent également. A présent la Diète est limitée jusques à la fin de février de l'année prochaine; ce terme arrivera encore, sans que la Délégation ait avancé la moindre chose. On viendra alors à une nouvelle prorogation, et on s'amusera à cette progression jusques à la fin de 1775 pour commencer peut-être une nouvelle période. Si donc la Russie veut tout de bon que la Diète finisse une fois et ramène le repos et la tranquillité en Pologne, il faut de toute nécessité monter sur ses hauts chevaux et leur déclarer vertement ce qu'elle veut qu'ils fassent; sans cela, ils se donneront

[1] Vergl. Nr. 23452. — [2] Vergl. Bd. XXXV, 271. — [3] Nr. 23522.

toujours carrière à droite et à gauche, battront l'estrade et ne finiront jamais avec aucune des cours copartageantes. Je ne fais pas ce pronostic pour l'amour de mes intérêts seuls, il est plutôt fondé sur le caractère national des Polonais, sur la nature des choses et sur l'expérience de tous les temps; et si la Russie pense peut-être que les couleurs de mon portrait sont trop chargées, je crains bien qu'elle ne tardera pas d'être convaincue de toute la vérité de mon tableau. Il serait donc bien à désirer qu'elle y réfléchisse bien mûrement et sans prévention, et qu'il plût à S. M. I. de prendre ce parti vigoureux, le seul qui reste pour mettre fin a tout, avant qu'elle se rende à Moscou, vu que cent et vingt milles de plus ne sauraient que retarder encore davantage l'arrangement de cette affaire importante. Redoublez donc d'efforts pour faire sentir au comte de Panin la solidité de toutes ces réflexions.

Federic.

Nach dem Concept.

23530. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 décembre 1774.

Je puis vous marquer pour certain, en réponse à votre dépêche du 30 de novembre dernier, que je suis entièrement d'accord avec la Russie sur la démarcation de mes limites, et que je n'ai aucun obstacle à appréhender là-dessus de sa part. Mais pour ce qui est des Polonais, je ne saurais m'attendre à les y voir acquiescer de leur côté. Il s'agit de savoir s'ils rompront effectivement la commission sur cet objet avec les Autrichiens. Dans ce cas, l'affaire ne peut que retourner à la Délégation, et si celle-ci réclame pour lors, comme elle doit en avoir dessein, la médiation de la cour de Russie, il faudra voir si cette cour voudra consentir à donner cette déclaration formelle que vous désirez, pour terminer la position incertaine de la Pologne avec ses voisins.[1] Les circonstances où l'on pourra se trouver, décideront vraisemblablement sa résolution et la détermineront plus ou moins à s'y prêter.

En attendant il est bien sûr, et je ne saurais que le réitérer que l'impôt de douze gros par quintal mis sur le sel, dont vous faites mention, n'est guère un objet d'importance et, s'il est général, ne saura préjudicier grandement.

Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, je suis bien aise de vous avertir qu'en Russie on est fort mécontent du comte de Branicki et de sa conduite.[2] J'en suis informé positivement, tout comme je sais

[1] Benoît berichtete: „Ceci pourra devenir une affaire de longue haleine, si les trois puissances ne prennent pas de concert l'unique parti qui leur reste pour terminer une bonne fois par une déclaration formelle cette position incertaine dans laquelle se trouvent et la Pologne et ses voisins." — [2] Bericht von Solms, Petersburg 22. November.

aussi qu'on commence enfin à s'y apercevoir que la douceur n'est pas la voie convenable pour avancer avec les Polonais et obtenir la moindre chose d'eux. Il est donc à prévoir, comme je vous l'ai déjà dit, que l'article des Dissidents, qui vraisemblablement rencontrera beaucoup d'obstination et contre lequel on se gendarmera furieusement, excitera sûrement l'humeur de cette cour et la fâchera tout de bon contre les Polonais. Si cela arrive, comme il y a apparence, la Russie pourra être engagée, en joignant cette affaire à celle de la démarcation, de forcer les Polonais à y consentir, pour terminer, une bonne fois, la Diète et rétablir l'ordre et le repos de ce royaume.

Federic.

Nach dem Concept.

23531. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 7 décembre 1774.

La taciturnité du prince de Kaunitz sur nos limites en Pologne, dont vous continuez à m'entretenir dans votre dépêche du 30 de novembre, ne me surprend plus. En la combinant avec l'appel du prince de Lobkowitz de Pétersbourg et du baron de Swieten de ma cour,[1] il paraît hors de doute que son dessein est d'éloigner toute explication quelconque sur les résolutions et démarches actuelles de sa cour.

Pour le camp de Pest,[2] au contraire, s'il a effectivement lieu, il pourrait bien avoir deux objets. Vous en indiquez déjà un, c'est d'en imposer à la Porte et de l'engager, par l'approche de cette armée des frontières de la Valachie, à effectuer la cession, promise par le traité, et peut-être au delà. Mais il n'est pas moins possible que le motif en est de s'unir à la Porte pour obliger par cette ostentation la Russie à se relâcher sur l'indépendance de la Crimée et autres conditions de la dernière paix, et de satisfaire ainsi aux stipulations du dernier traité. Cependant il se peut aussi que je pousse trop loin mes conjectures, et je ne vous donne tout ce que je viens de vous dire à ce sujet, que pour des idées vagues qu'une attention suivie de votre part sera seule capable d'apprécier à leur juste valeur. Vous ferez donc tous vos efforts pour bien approfondir les vues de la cour où vous êtes, dans cette démonstration guerrière, qui ne manquera pas d'exercer le jugement de tous les politiques, et vous ne manquerez pas de me rendre un compte fidèle et bien détaillé de tout ce que vous en pourrez pénétrer. Peut-être me direz-vous que, de cette façon, il pourrait bien en résulter une guerre générale, dont il est notoire que l'Impératrice-Reine ne peut pas entendre parler; et cette objection paraît assez palpable. Mais qui sait si les bruits qu'on a avancés, peut-être sans fondement, du mauvais état de l'armée et des finances russiennes, ne font juger à la cour où

[1] Vergl. S. 20. — [2] Riedesel hatte erfahren, „que la cour a donné ordre de préparer un magasin de vivres et de fourrages pour 80000 hommes près de Pest en Hongrie, et qu'il doit être complet au mois de février".

vous êtes, qu'une simple démonstration suffira pour la faire consentir à tout ce qu'on lui demandera.

D'ailleurs, je veux que cette supposition ne soit pas fondée; la santé de cette grande Princesse commençant à baisser de jour en jour, selon votre dépêche susmentionnée,[1] j'y trouverais toujours un nouveau sujet d'appréhender que l'Empereur ne restera pas longtemps tranquille, et qu'il n'y aura qu'un très petit intervalle entre la mort de la mère pacifique et l'explosion de l'esprit vif et entreprenant de son fils dans une nouvelle guerre. Je conviens que ce n'est également qu'un simple pronostic qui peut-être ne s'accomplira pas. Toujours est-il bon que vous en soyez instruit, afin que, le cas de la mort de S. M. I. et R. existant effectivement, vous ayez d'abord l'œil au guet pour épier toutes les vues et démarches de l'Empereur, qui alors seront de la dernière importance et mériteront un redoublement d'attention de votre part . . .

Nach dem Concept. Federic.

23532. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. December 1774.

Der früh eingetretene Winter muss wohl Schuld sein, dass Ich Euren Bericht vom 3. Novembris allererst heute erhalten habe. Abgeneigt bin Ich gar nicht, den von der Pforte letzthin ernannten Fürsten von der Walachei Alexander Ypsilanti bei dem russischen Hofe dahin zu unterstützen, damit derselbe von letzterem eben die Protection geniessen möge, deren sich der Fürst Ghika zu erfreuen hat;[2] vor der Hand aber kann Ich Euch darüber noch nichts positives wissen lassen, weil Ich erst nach Petersburg geschrieben, um die Gesinnungen dieses Hofs gegen diesen Fürsten zu vernehmen.[3]

Uebrigens werdet Ihr aus dem Betragen der Oesterreicher die Duplicität des wienerschen Hofs[4] zur Genüge erkennen, wenn Ihr von dem Lager, welches dieser Hof bei Pest zusammenziehen will, näher benachrichtiget sein werdet. Meinen ersten Nachrichten davon zufolge soll solches aus 80000 Mann bestehen. Wenigstens wird Mir von guter Hand versichert, dass bereits zur Errichtung eines Magazins von Lebensmitteln und Fourage auf so viel tausend Mann die erforderlichen Ordres ertheilet und solches in nächst bevorstehendem Monat Februarii angefüllt sein soll.[5] Es kann sein, dass dieses Lager die Absicht hat,

[1] Riedesel berichtete: „La santé de S. M. l'Impératrice-Reine ... semble devenir de jour en jour plus vacillante, et quoique l'on en fasse un grand mystère, je sais que ses jambes sont en mauvais état, et que ce mal empire considérablement." — [2] Vergl. S. 117. — [3] Vergl. S. 203. — [4] Zegelin berichtete, dass die Besetzung der Moldau die Pforte in „grosse Verlegenheit" setze. Als Grund für das Vorgehen der Oesterreicher nahm Zegelin die Absicht an, die Türken zur Zahlung des Restes der in der Convention von 1771 ausbedungenen Subsidien zu zwingen. — [5] Vergl. S. 194. Anm. 2.

die Pforte zur Erfüllung der einmal von denen beiderseitigen Ministres unterzeichneten Convention zu bewegen; es ist aber auch nicht unmöglich, und Ich besorge es beinahe, dass Oesterreich, um seinerseits derselben einigermaassen nachzukommen, durch diese Demonstration der Pforte einen Dienst zu leisten und Russland dahin zu bringen sucht, von denen der Pforte allzu hart scheinenden Friedensarticuln nachzulassen. Ich gestehe jedoch, dass dies alles nur fliegende Gedanken sind, welche Ich im geringsten nicht für ganz zuverlässig ausgeben kann; dessen ohnerachtet aber verdienen selbige Eure Aufmerksamkeit, und Ich befehle Euch hiermit ausdrücklich, alles mögliche zu thun und Euch dererselben als eines Leitfadens zu bedienen, um die wahren Absichten des wienerschen Hofes zu ergründen und sodann von dem Befinden nicht allein Mir unmittelbar, sondern auch dem Grafen von Solms ausführlichen Bericht zu erstatten. Dies Geheimniss muss sich bald aufklären.

Nach dem Concept. Friderich.

23533. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 7 décembre 1774.

Mon très cher Frère. C'est moi qui profite le plus, mon cher frère, à ce que votre voyage de Russie n'a pas lieu,[1] parceque cela me procurera le plaisir de jouir, cet hiver, de votre présence. Cet hiver n'est guère moins abominable que celui de l'année 1740; il n'invite pas à voyager encore à quelque degré plus proche du pôle, et l'on a de la peine à s'en garantir même ici.

Je vois, mon cher frère, que vous avez toujours à cœur d'humilier l'insolente fierté et la fourberie du prince Kaunitz;[2] je ne crois pas qu'il serait l'approbateur de vos projets, qui, si on pouvait les exécuter, le mettraient en de grands embarras. On dit que l'Impératrice décline à vue d'œil, et on ne croit pas qu'elle passe le printemps prochain.[3] Si elle entreprend ce voyage dans le pays des visions, il n'y aura qu'à laisser faire l'Empereur; je vous réponds que, dans peu, il fournira des causes légitimes de guerre à toute l'Europe. Il est avide de lauriers et, selon moi, un peu étourdi et précipité dans ses démarches; je parierais bien d'avance qu'il n'aura pas les rênes du gouvernement deux ans en main que la guerre n'éclate avec quelqu'un de ses voisins. Cette ambition naissante effarouchera toute l'Europe, et ce sera alors à qui se liguera contre lui; alors, mon cher frère, votre projet s'accomplira de soi-même. L'intérêt, qui est le plus grand négociateur, parlera le même langage dans toutes les cours de l'Europe, et les ligues se formeront sans art et sans peine. L'Empereur a fait une faute irréparable en politique en démasquant trop tôt son ambition; tout le monde se met en garde contre lui. Il en est la cause, car il semble avoir

[1] Vergl. Nr. 23443. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 185. — [3] Vergl. S. 195.

dit à toute l'Europe: »Messieurs, je forme de grands projets, vous les verrez éclore, dès que je serai maître de les exécuter; malheur à ceux qui tâteront de mes coups!« En France on le craint beaucoup, et jusqu'au bulletinier tremble de l'état valétudinaire où se trouve l'Impératrice, comme vous le verrez, mon cher frère, par les feuilles ci-jointes.[1]

La démarcation des Autrichiens ne va pas mieux que la nôtre; j'attends que les Autrichiens se soient séparés des Polonais, comme cela est sur le point d'arriver, pour rappeler mes commissaires.[2] Mais cela ne fait rien; j'ai mis les Russes dans mes intérêts, de sorte que je vois avec indifférence les longueurs de la Délégation. Je souhaite, mon cher frère, que ce grand froid ne nuise point à votre santé, vous priant de me croire avec toute la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23534. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 8 décembre 1774.

L'ordinaire d'aujourd'hui m'a porté, à la fois, vos deux dépêches du 24 et du 28 de novembre dernier, et ce n'est qu'avec plaisir que j'apprends par la première que vous reconnaissez vous-même la nécessité qu'il y a pour tout ministre étranger de bien connaître son monde et d'observer les affaires sous leur vrai point de vue. En effet, le défaut de l'une ou de l'autre de ces qualités conduit dans l'erreur et dans de faux jugements, qui font que la cour d'un tel ministre ne saurait jamais se régler sur les tableaux qu'il fournit de la situation actuelle des affaires.

Vous ferez donc très bien de profiter de mes leçons, et, en attendant, vous jugez très bien en avançant que la cour où vous êtes, se trouve dans l'impossibilité de s'opposer aux démarches des Autrichiens en Valachie et Moldavie. Mais si elle a raison d'être piquée du silence que la cour de Vienne observe vis-à-vis d'elle à cet égard, elle le sera bien plus encore du peu de fidélité avec laquelle elle a rempli le traité qu'elle a fait avec la Porte en 1771. Quoi qu'il en soit, vous pouvez être entièrement tranquille sur le compte que vous me rendez dans la même dépêche de votre entretien avec le prince Baratinski,[3] et je n'en ferai point mention à Pétersbourg.

Que d'ailleurs, selon votre dépêche du 28 de novembre, l'élection du pape intéresse la cour où vous êtes, à la bonne heure! Dans le fond il m'est fort indifférent lequel des différents partis l'emporte au conclave,

[1] Liegen nicht bei. — [2] Vergl. S. 190. — [3] Baratinski hatte Goltz erzählt, dass er abermals Vergennes nach seiner Ansicht über das Vorgehen der Oesterreicher in der Moldau und Walachei gefragt habe. Goltz bat den König, davon nichts in den Erlassen nach Russland zu erwähnen, damit sein gutes Verhältnis zu Baratinski nicht gestört werde.

et tout ce que je souhaite, c'est que Sa Sainteté future ne soit pas ennemi juré des Jésuites et permette au moins à ceux qui sont établis dans mes États, de rester sur le pied où ils ont été avant l'extinction de leur ordre.

Quant au Parlement, je suis encore de votre sentiment que le comte de Maurepas a fait un pas de clerc en rappelant l'ancien, sans prendre toutes les précautions nécessaires pour le retenir dans de justes bornes, et sa complaisance pourrait bien lui attirer, dans la suite, des désagréments très sensibles et lui donner des regrets très cuisants.

Au reste, la France fait bien de penser avant toute chose à son intérieur.[1] Ses finances sont dans une trop grande confusion, et il faut, de toute nécessité, y mettre orde, si l'on veut éviter la banqueroute.

Nach dem Concept. Federic.

23535. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Jeanneret de Dunilac berichtet, London 22. November, die Nachricht sei eingetroffen, dass Katharina II. den Besuch des Prinzen Heinrich bis nach ihrer Rückkehr aus Moskau aufgeschoben habe. „Quoiqu'on ait assez d'occupations dans ce pays-ci, il paraît cependant que ce renvoi y fait plaisir, de même qu'à plusieurs ministres étrangers qui conjecturaient que le temps que S. A. R. passerait en Russie, ne serait pas uniquement employé à s'amuser, surtout quand ils se rappellent que le premier voyage que ce Prince y a fait,[2] avait décidé de l'arrangement pris en Pologne depuis son retour. Cependant, comme il semble que les affaires de ce royaume démembré tirent à leur fin, on ne devine point encore quel pourrait être l'objet secret de son second voyage, à moins que ce ne soit celui de porter la Russie à être plus coulante sur l'article de la fixation définitive des limites des portions échues aux trois puissances, conformément à la dernière prise de possession de V. M.,[3] dont la détermination aurait, dit-on, fait jusqu'ici un objet assez sérieux pour craindre un refroidissement bien marqué entre elles. Au reste, Sire, ce n'est pas que le ministère britannique prenne aujourd'hui la moindre part aux affaires de ce royaume ni qu'il craigne, par conséquent, que S. A. R. soit chargée de l'arrangement d'un second partage, ni qu'il fût jaloux si V. M. venait à faire de nouvelles acquisitions en Pologne, mais c'est uniquement la crainte que de nouvelles propositions sur ce sujet ne missent de l'aigreur entre les puissances partageantes, et qu'enfin elles ne finissent par une guerre dans laquelle par contre-coup il serait peut-être forcé de prendre part . . .

On pense . . . assez généralement ici que, malgré sa répugnance pour la guerre, il lui sera bien difficile de terminer les affaires de Boston sans répandre du sang; car les dernières nouvelles qu'on a reçues de cette ville, portent l'empreinte la plus décidée d'une rébellion en forme de la plus sincère et de la plus ferme envie de la part des colonies de défendre leurs droits et libertés jusqu'à la mort. On remarque en outre que chaque jour il y a de nouvelles provinces qui épousent la cause des Bostoniens avec plus de chaleur qu'eux-mêmes."

[1] Goltz berichtete, Paris 28. November: La cour continue „encore à n'être occupée que de son intérieur." — [2] Im Winter 1770/71, vergl. Bd. XXX, 525. 526. — [3] Vergl. Bd. XXXV, 546.

Potsdam, 8 décembre 1774.

On a, selon votre dépêche du 22 de novembre dernier, des idées imparfaites sur l'invitation que l'impératrice de Russie a adressée à mon frère le prince Henri, et je suis bien aise de vous dire ce qui en est. Ce Prince avait promis, à la vérité, à S. M. I. de se rendre de nouveau à Pétersbourg, après qu'elle aurait fait sa paix avec la Porte; mais le voyage de Moscou étant survenu, cette grande Princesse a bien voulu épargner à mon frère la peine de l'y accompagner, et renvoyé le plaisir de le revoir à sa cour jusques à son retour à Pétersbourg.[1] Peut-être cependant ce changement a-t-il encore d'autres motifs, et il se peut très bien que ce qui y a contribué encore, c'est, d'un côté, la rareté des vivres aux environs de Moscou, occasionnée par les ravages de Pugatschew, et, de l'autre, le supplice qu'on fera subir à ce traître à Moscou, qui ne fait pas un spectacle agréable pour un prince étranger. Voilà le vrai de l'histoire, et il est très permis aux Anglais de se réjouir de ce renvoi, tant qu'ils voudront; leur joie ou leur chagrin à ce sujet ne m'affecteront sûrement point. Mais ils sont certainement dans l'erreur, lorsqu'ils s'imaginent que ce voyage pourrait bien avoir eu pour objet de rendre la Russie plus coulante sur l'article de mes limites en Pologne. Je n'ai nullement besoin de ce biais, puisque cette puissance est si parfaitement d'accord avec moi sur cet article que, quand même il en résulterait des troubles, ils n'affecteront sûrement en rien la bonne intelligence entre nos deux cours. Mais supposé que, contre mon attente, cette affaire enfantât effectivement encore une guerre, je n'y vois aucun sujet légitime de crainte pour la cour où vous êtes, d'y être enveloppée, et tout prétexte lui manque d'y prendre la moindre part.

Il en est tout autrement des troubles avec ses colonies, et vous avez bien raison de dire que, malgré la répugnance du gouvernement actuel pour toute guerre, il lui sera bien difficile d'en sortir, sans coup férir ou bouleverser le ministère actuel. L'un et l'autre de ces deux évènements cependant m'est fort indifférent, et d'ailleurs qui sait si les brouilleries entre l'Espagne et le Portugal n'obligeront pas ce gouvernement à dégainer pour prêter au dernier l'assistance qu'il lui doit. Bref! l'Angleterre me paraît, à l'heure qu'il est, dans une position bien heureuse et digne d'envie. Les principes des Torys font leur unique guide dans les affaires; elle renferme tous ses soins dans l'enceinte de son île et toute son ambition dans son alliance avec le Portugal. Oh, l'heureuse nation qui voit tous ces avantages rassemblés dans son administration actuelle!

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 46.

23536. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 décembre 1774.

Le détail que vous venez de me rapporter, par votre dépêche du 1er de ce mois, sur la conduite de la ville d'Amsterdam dans l'affaire du renfort envoyé à Surinam et des principes renfermés dans la lettre qui a paru, à cette occasion, de sa part,[1] prouve, ce me semble, assez clairement qu'elle n'agit que par opposition du prince d'Orange, qui par là même, comme vous dites, ne saurait guère se déguiser la mauvaise volonté de cette ville à son égard. C'est aussi par cette raison que je me confirme dans le sentiment que je vous ai déjà marqué ci-devant,[2] que ce Prince réussira encore moins dans son augmentation projetée du militaire de la République. Ce sont-là les seules réflexions que cet objet me fournit de vous communiquer, et pour ce qui est de votre particulier, vous devez être assuré que j'aurai soin, en réglant l'état de la caisse de légation au printemps prochain, de penser, comme je l'ai promis, à l'amélioration de vos appointements.

Federic.

Nach dem Concept.

23537. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 décembre 1774.

Je suis très sensible à l'attention de ma sœur la reine douairière de Suède de me faire parvenir par le sieur de Zöge des excuses sur son silence à ma dernière lettre.[3] Vous n'oublierez pas d'en faire un compliment poli et obligeant à ce ministre et de l'accompagner, en même temps, des vœux ardents pour le prompt et parfait rétablissement de mon neveu, le prince Frédéric.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23538. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

Juliane Marie beglückwünscht, 29. November (ohne Ort), den König zur Geburt seiner Grossnichte.[4] „La fécondité de la Princesse, mère de la nouvelle-née, nous promet des princes à naître, et puissiez-vous sentir le zèle avec lequel je vous en souhaite et combien je désire de vous voir marier cette jeune Princesse à un de mes petits-fils ou neveux!...

Toute dame que je suis et quelque peu que j'aie du politique, je comprends fort bien que la crainte respectueuse qu'ont les autres puissances pour la supériorité des lumières et des forces de V. M., tient les esprits en balance

[1] Vergl. S. 120. — [2] Vergl. Nr. 23437. — [3] Nr. 23440. Königin Ulrike führte, wie Finckenstein, Berlin 7. December, berichtete, zu ihrer Entschuldigung die plötzliche Erkrankung des Prinzen Friedrich (vergl. S. 191) an. — [4] Vergl. S. 155.

et arrête les furieux qui, prêts à mettre tout en combustion, restent interdits à l'aspect de Potsdam. C'est-là la vraie récompense de Ses travaux et de tous les dangers qu'Elle a courus pour la défense de vos États et de la gloire de votre maison; conserver à Ses peuples une paix glorieuse et, en même temps, conjurer tous les esprits tumultueux et assurer la tranquillité à l'Europe, c'est-là du grand et ce qu'on pourrait envier à V. M. Elle y a visé d'abord après la paix, j'ai osé La suivre du fond de ma retraite. Ses liaisons avec l'Empereur et Son intimité avec la Russie m'ont fait croire qu'Elle voulait retenir celui-là et faire de Son alliance avec celle-ci la base du système de l'équilibre du Nord. C'est-là un chef d'œuvre de politique qui, gardé soigneusement, nous assurera la paix, sauvera le Nord d'une influence étrangère et nous délivrera pour jamais de cette dépendance honteuse des nations commerçantes et de leurs secours pécuniaires."

[Potsdam] 9 décembre 1774.

Madame ma Sœur. V. M. a trop de bonté de vouloir prendre part à l'augmentation de la famille de mon neveu. Je me contente, Madame, de voir naître cette postérité, sans prétendre à la voir mariée. Je suis sûr que mon neveu accepterait volontiers les offres de V. M. en temps et lieu; pour moi, je n'y puis ajouter que ma bénédiction d'avance. L'âge, Madame, dans lequel je suis, m'avertit que j'approche des bornes de ma carrière, et qu'il faut quitter ce monde, comme on sort d'un gîte de voyage, lorsque le postillon avertit que les chevaux sont prêts. Il me sera toujours glorieux, si, en sortant, quand l'heure sera venue, j'emporte avec moi l'approbation d'une Princesse aussi éclairée que V. M.

Si je tâche de consolider la paix, c'est qu'en pensant en citoyen de ma patrie et en citoyen de l'Europe, je ne crois pouvoir faire [mieux] que d'y contribuer de ma part, autant que le peut ma faible influence dans les affaires de l'Europe. Quant aux troubles et aux affaires de la Pologne, il y a toute apparence qu'elles se termineront dans le courant de l'année prochaine. Mais, Madame, vous me permettez de vous représenter en même temps que je ne crois pas aussi facile d'unir par une alliance la Russie à l'Autriche, et qu'il faudra borner ses soins à prévenir les brouilleries que la diversité d'intérêt pourrait faire naître entre eux. Tant que les finances de la cour de Vienne, de celle de Versailles et de celle de Londres ne seront pas remises sur un meilleur pied, la paix se soutiendra encore quelques années; mais, si une fois les coffres de ces grandes puissances seront remplis, des bagatelles serviront de prétexte à susciter de nouvelles guerres. Pour la Russie, je crois qu'après avoir si glorieusement terminé ses démêlés avec les Turcs, elle ne s'engagera que par nécessité dans une nouvelle guerre, et jusqu'ici ce cas ne paraît pas encore si proche.

Je ne manquerai pas de rendre compte à la princesse douairière de Prusse, lorsque je la reverrai à Berlin, du souvenir gracieux de V. M. C'est un sujet assez fréquent de nos entretiens, dans lequel, Madame, V. M. me permettra de dire que nous nous complaisons tous deux. C'est avec ces sentiments et ceux de la plus haute considération que je prie

V. M. de me croire, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23 539. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Königin Ulrike[1] entschuldigt ihr Schweigen,[2] theilt die Genesung des Prinzen Friedrich mit und dankt für die Uebersendung der Dichtung »Louis XV aux Champs Élysées«.[3] „On y reconnaît l'esprit, l'enjouement de l'auteur, et [cela] me fait désirer d'en voir la suite, si ce n'est pas être trop indiscret. Enfin le bon Louis XV [n']a perdu l'amour de ses sujets que par sa faiblesse pour ses maîtresses; on lui pardonna la Pompadour, mais l'indignation pour la Barry aliéna tous les esprits. Il est inconcevable jusqu'à quel point les Français ont témoigné leur mépris après sa mort. Quand on transporta son corps de Versailles à Saint-Denis la nuit, on passa la forêt de Compiègne; il s'y trouva des radaus[4] qui crièrent taïaut! taïaut! Celui-ci paraît avoir l'intention d'être adoré par ses sujets. C'est un jeune homme qui sacrifie ses intérêts et ceux de son royaume dans la meilleure intention du monde . . . Tant les princes sont à plaindre! Que bons ou méchants, ils sont presque toujours le sacrifice de la cabale des courtisans; il n'y a que ces âmes au-dessus du vulgaire qui savent s'élever, agir d'eux-mêmes et dont nous ne voyons qu'un exemple de nos jours, c'est ce roi philosophe que mon cœur adore et dont le même sang coule dans mes veines."

[Potsdam] 10 décembre 1774.

Ma très chère Sœur. Je vous félicite, ma très chère sœur, de la reconvalescence du prince Frédéric.[5] Je connais votre tendre cœur de mère, et je sais combien il est sensible: voilà du moins un objet d'inquiétude qui n'existe plus pour vous. Je vous crois à présent établie dans votre nouveau palais à *Thiergarten*, et comme peut-être tout n'est pas encore meublé, j'ai pris la liberté de vouloir y être pour quelque chose, et j'ai fait empaqueter quelques garnitures de vases pour les cheminées et une provision de vin de Hongrie, pour l'y envoyer. Mais cela ne peut partir, à ce que dit le comte Hordt, que le printemps, quand la mer sera navigable; il se charge en même temps d'avertir M. de Schwerin du temps où les ballots arriveront en Suède. J'espère, ma chère sœur, que vous me pardonnerez cette petite liberté, pour qu'il y ait au moins quelque chose dans votre nouveau palais qui vous rappelle le souvenir de votre vieux et fidèle frère.

La sottise que vous avez reçue, ma très chère sœur, ne vaut pas la peine d'être poussée plus loin; c'est un badinage qui peut-être même était poussé trop loin. Il faut laisser reposer les morts en paix; les vivants ne font que des sottises de reste pour nous amuser. Il faut avoir de l'indulgence pour Louis XVI, il ne fait que parvenir au trône,

[1] Das Schreiben ist undatirt. — [2] Vergl. Nr. 23 537. — [3] Vergl. S. 123. — [4] So. — [5] Desgleichen wird Jouffroy durch Cabinetserlass vom 9. December beauftragt, der Königin Ulrike die Theilnahme des Königs an der Genesung Prinz Friedrichs auszusprechen.

il peut faire des fautes pardonnables dans un commencement du règne, dont il mériterait censure, s'il les faisait dans quelques années d'ici; on n'apprend les affaires qu'en y travaillant et s'éclairant en partie par ses fautes et en partie par la routine. Louis XVI, s'il est laborieux, emploiera pourtant des années pour s'instruire de ce qu'un roi de France ne peut ignorer sans honte. Le public, ma très chère sœur, aime dans tout pays le changement; c'est toujours un défaut capital d'un souverain, s'il règne longtemps; l'uniformité de ses allures ennuie: on veut du nouveau, et pourvu que le successeur ne soit pas une véritable bête féroce, on lui applaudit ordinairement. Je sens que je tombe dans ce défaut-là; il faudra que je me hâte de décamper, pour que le public ne soit pas excédé d'impatience. Tout le monde, ma très chère sœur, n'a pas votre indulgence; je sens le prix de toutes les choses flatteuses que vous daignez me dire, sans m'en bouffir; j'attribue tout à vos bontés, à votre tendresse, à votre amitié, et c'est le cœur rempli de reconnaissance que vous me permettrez de vous assurer de la haute considération et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23540. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 décembre 1774.

La poste de Constantinople du 3 de novembre dernier n'est arrivée que le lendemain du départ de mes derniers ordres du 6 de ce mois.[1] Elle m'a apporté une dépêche assez intéressante de la part de mon major de Zegelin, et je n'ai rien de plus pressé que de vous en adresser ci-joint une copie pour informer de son contenu la cour où vous êtes. Elle y observera, entre autres, que le nouveau prince de Valachie, Alexandre Ypsilanti, m'a fait demander mon intercession, pour qu'elle veuille bien l'honorer de la même protection qu'elle a accordée au prince Ghika de la Moldavie; et comme il a effectivement quelques titres d'y aspirer, j'attends la réponse qu'elle voudra que je fasse parvenir à ce Prince à ce sujet.

Mais j'ai bien d'autres nouvelles plus intéressantes à vous communiquer. Mes lettres de Vienne qui me sont entrées en même temps,[2] ne sauraient assez exprimer la réserve et la taciturnité du prince de Kaunitz. Muet comme une carpe sur les affaires de Pologne, il ne fait que rechigner, lorsqu'on touche la corde des limites. D'ailleurs la cour de Vienne a donné ordre de former un magasin de vivres et de fourrages pour 80 000 hommes près de Pest, en Hongrie, et d'en presser si fort l'amas qu'il soit entièrement rempli au mois de février prochain. On prétend

[1] Vergl. Nr. 23529 und 23532. — [2] Vergl. Nr. 23531.

même qu'elle medite d'en établir également un en Autriche, sans que jusques ici l'on puisse pénétrer le motif de tous ces préparatifs dispendieux, qui ne laissent cependant pas d'exercer le jugement des politiques. Je ne vous dissimulerai point que l'appel du baron de Swieten de ma cour,[1] ayant été suivi de si près, dans ces conjonctures, par celui du prince de Lobkowitz de Pétersbourg, me paraît mériter quelque attention, et j'ai bien de la peine à me défendre du soupçon que le prince de Kaunitz ne les ait éloignés de leurs postes, dans le même temps, que pour prévenir toute explication avec eux sur les vues et les démarches de leur cour.

En attendant qu'on y voie plus clair, je ne saurais imaginer que deux objets de cette démonstration autrichienne. Ou la cour de Vienne se défie de la fidélité de la Porte à remplir ses engagements de la dernière convention de 1771, relativement à la Valachie autrichienne et aux frontières de la Moldavie, et qu'elle veut par ce camp de Pest en imposer à la Porte et l'engager à se prêter sans plus de délai à la cession promise et au delà, ou cette ostentation se rapporte à la Russie, et voici comment. Vous vous rappellerez de la convention entre cette cour et la Porte, dont je vous ai adressé la copie par le dernier courrier extraordinaire,[2] qu'elle s'est engagée par l'article V à procurer à cette dernière une bonne paix, et vous n'ignorez pas non plus qu'elle n'a jamais pensé jusques ici à remplir cet engagement. Il se pourrait donc bien que cette cour, qui ne connaît de justice que son intérêt, ait pris à présent le parti d'y satisfaire en quelque façon et d'assembler une armée sur les frontières de la Valachie, dans la vue de déclarer en même temps à la Porte que, du moment qu'elle ne lui ferait aucune difficulté sur ses possessions en Valachie et Moldavie, elle allait insister par une déclaration formelle auprès de la Russie de se relâcher de l'indépendance de la Crimée et des autres articles de sa dernière paix que la Porte avait tant de peine à digérer.[3] Tout ce que je viens cependant de vous confier, ne sont jusques ici que de simples conjectures et soupçons dont je ne prétends pas encore garantir la vérité.

Il en est comme du bruit qui se répand, que cette même cour veut rendre à la Pologne le faubourg de Cracovie, qui fait partie de sa portion, et demander en échange la ville et forteresse de Kamieniec.[4] Quoi qu'il en soit, on peut avancer hardiment qu'il y a, selon toutes les apparences, quelque chose de vrai ; mais le voile qui cache les vues autrichiennes, est encore trop épais pour en juger avec précision. Peut-être en a-t-on d'autres notions à la cour où vous êtes, dont la combinaison avec les miennes pourrait donner plus de lumières sur ce nouveau trait de la politique du prince de Kaunitz. Le moins que la Russie devrait faire, à mon avis, c'est d'en demander des éclaircissements

[1] Vergl. S. 29. — [2] Vergl. S. 150. — [3] Vergl. S. 61. 62. — [4] Bericht Benoîts, Warschau 30. November.

au maréchal comte de Rumänzow, qui trouvera bien moyen d'apprécier ces différents avis à leur juste valeur et de distinguer ce qui pourrait y avoir d'exagéré, avec ce qui en est proprement.

Quant à la démarcation de nos limites en Pologne, mes lettres de Varsovie ne discontinuent point à confirmer tout ce que je vous en ai marqué dans mes ordres précédents.[1] Les commissaires polonais ayant les instructions les plus rigoureuses de n'outrepasser en rien l'interprétation que la République donne à la convention de Pétersbourg, cette affaire reste au croc tant pour ma part que pour celle des Autrichiens, et les Polonais persistent inébranlablement dans leur plan de réclamer formellement la médiation de la cour où vous êtes, et de protester contre toute extension, au cas que cette médiation soit sans effet. Le baron de Stackelberg sent lui-même que cette voie conduira à des correspondances désagréables entre les trois cours copartageantes; de sorte que mon ministre persiste dans l'idée que, pour terminer, une bonne fois, ces affaires, il n'y a absolument point d'autre parti à prendre qu'une déclaration mâle et formelle, qui ne laisse plus la moindre espérance aux Polonais de regimber contre l'arrangement de nos limites.[2] Toutefois ce que je viens de vous confier du sentiment du baron Stackelberg, n'est uniquement que pour vous mettre sur les voies de pénétrer si ce ministre tient le même langage dans les rapports qu'il adresse à sa cour, et vous aurez soin de n'en faire point d'autre usage.

Dans ce moment vient de m'entrer votre dépêche du 25 de novembre dernier, et je vais y répondre en peu de mots. La conduite mystérieuse et énigmatique de la cour de Vienne n'a plus besoin d'explication; sa dernière convention avec la Porte de 1771 en fournit la clef. Elle contient le titre ou plutôt le prétexte de son extension en Moldavie, et je me confirme de plus en plus dans l'idée qu'en conséquence de cette même convention elle a dessein d'extorquer à la Russie de meilleures conditions de paix. J'en ai déjà touché quelque chose plus haut, à l'occasion de la nouvelle que je vous ai donnée des deux camps que cette cour veut assembler au printemps prochain, et je ne vous dissimulerai point que tous ces mouvements me donnent à penser et m'inspirent de la défiance contre la bonne foi des Autrichiens. Aussi sera-t-il très nécessaire que le maréchal comte de Rumänzow ait grand soin d'observer ces démonstrations guerrières pour pénétrer le vrai motif de ces différents mouvements des Autrichiens; et si j'avais un conseil à donner à la Russie, ce serait de ne point retirer ses troupes, ni de la Valachie ni de la Moldavie, avant que la paix ne soit formellement ratifiée. En attendant, je continuerai fidèlement à lui communiquer tout ce qui me reviendra ultérieurement, soit relativement à ces camps, soit par rapport aux autres affaires qui l'intéressent, afin qu'elle puisse prendre ses mesures en conséquence.

[1] Das folgende nach dem Bericht Benoîts, Warschau 30. November. — [2] Vergl. S. 193.

Mais pour le sieur de Zegelin, il me semble qu'il ne mérite point d'être taxé de timidité. Dans le temps que ce ministre vous a dépêché ses lettres du 17 et du 22 d'octobre, il ne se trouvait pas encore muni de la réponse de la Russie à la note ottomane[1] et ne pouvait, par conséquent, non plus prendre sur soi de parler à la Porte d'un ton ferme et décisif. A présent qu'elle lui sera parvenue, je suis persuadé qu'il ne tardera pas de s'expliquer plus vertement et de se conformer en tout aux idées de la Russie.

Enfin, je vous sais préalablement beaucoup de gré des heureuses prémices que vous me donnez de l'expédition de la cour où vous êtes, dans l'affaire de Danzig.[2] Je suis toujours charmé de voir au moins qu'elle pense à y mettre la dernière main, et je souhaite seulement qu'elle ne se relâche point, et qu'elle y mette tout le nerf nécessaire pour vaincre enfin la hauteur et l'opiniâtreté du magistrat superbe de cette ville.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

23541. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 11 décembre 1774.

L'ordre qui a précédé celui-ci,[4] vous aura déjà fait connaître mes soupçons sur la taciturnité du prince de Kaunitz, qui, selon votre dépêche du 3, se soutient encore toujours. Plus je l'examine, et plus me paraît-il qu'il ne faut l'attribuer qu'à l'incertitude où ce ministre est tant du côté de la Russie que de celui de la Porte. C'est assez le principe de sa politique de se décider selon les évènements. Il se pourrait donc bien que son plan fût de tenter d'abord fortune auprès de la Porte, pour voir s'il ne peut pas obtenir par un accommodement les portions qu'il voudrait détacher de la Valachie et de la Moldavie. S'il n'y réussit pas, il se tournera vers la Russie, et si celle-ci ne veut pas non plus gober ses hameçons, il nous fera des propositions à tous les deux pour atterrer la Porte et voir de tirer de ce concert le meilleur parti possible; de sorte qu'avant d'avoir passé par ces différentes routes de sa politique, il ne se déboutonnera point vis-à-vis de vous.

En attendant, de tous les camps que la cour où vous êtes, a dessein de former au printemps prochain, celui de Pest[5] ou tout autre où l'on fait des magasins considérables, mérite préférablement votre attention, et vous négligerez d'autant moins d'avoir l'œil au guet que cette manœuvre seule peut éclaircir beaucoup les vues cachées du prince de Kaunitz.

[1] Vergl. S. 165. 167. — [2] Solms berichtete: „Je n'ai pas pu découvrir encore en quoi elle consistera; mais je m'imagine que ce sera pour le moins une déclaration menaçante." — [3] Am 10. December sendet der König eine Abschrift des obigen Erlasses dem Graten Finckenstein. — [4] Vergl. Nr. 23531. — [5] Vergl. S. 194. 203.

Enfin, les procédés irréguliers des subdélégués catholiques à la visitation de la chambre de Wetzlar vous amèneront des ordres plus précis, dont j'ai chargé mon département des affaires étrangères,[1] et auxquels vous aurez soin de vous conformer exactement.

Nach dem Concept. Federic.

23542. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 10. December, dass der Churfürst von Mainz die geforderte Genugthuung ablehne, vielmehr für seinen Vertreter Genugthuung fordere.[2] Der zweite kaiserliche Commissar, Baron Erthal, der Bruder des Churfürsten, „s'est aussi émancipé de maltraiter souvent les subdélégués protestants en corps et de qualifier leur union du nom injurieux de *complot*". Da Böhmers sofortige Rückberufung zum Abbruch der Visitation führen und die österreichische Partei die Schuld daran auf Preussen werfen würde, schlagen die Minister vor, zunächst Riedesel zu beauftragen, „de demander une audience à l'Empereur, d'exposer le fait à ce monarque, auquel le ministère impérial cache les véritables circonstances, et de le prier qu'il procure à V. M. une satisfaction convenable pour les offenses faites à Son subdélégué, tant par le commissaire impérial que par le député de Mayence, et qu'il prenne des mesures efficaces pour rectifier les visitateurs catholiques et pour donner une meilleure tournure à tout l'ouvrage de la visitation, en déclarant que, faute de cela, Elle ne pourrait pas différer plus longtemps de rappeler Son subdélégué." Die Minister befürworten, Böhmer anzuweisen, bis auf weiteres den Sitzungen fern zu bleiben und sich zur Abreise bereit zu halten.

[Potsdam, décembre 1774.]

Fort bien, faites tout dresser.[3]

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte der Minister.

23543. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 décembre 1774.

Puisqu'il n'y a aucune apparence, selon votre dernière dépêche du 3 de ce mois, que l'ouvrage de la démarcation des limites puisse être terminé par les commissaires respectifs, je me flatte que vous prendrez tellement vos mesures d'avance avec ceux de la Délégation qui y donnent le ton, afin que, lorsque cette affaire sera portée à sa décision, vous ne rencontreriez guère de difficultés à mettre dans mes intérêts ceux qui pourront le plus contribuer à la faire passer favorablement pour nous. Mais quoique toute apparence de succès soit, pour ainsi dire, dissipée du côté des commissaires, je ne saurais cependant me résoudre au rappel des miens et à rompre la commission, avant que je ne sois bien sûr que les Autrichiens ne réussiront pas également de leur côté, et

[1] Vergl. Nr. 23542. — [2] Vergl. Nr. 23414. — [3] Die demgemäss aufgesetzten Ministerialerlasse sind datirt Berlin 12., bez. 13. December.

j'attends, pour cet effet, que vous me donniez des avis positifs que toute perspective de réussite soit pareillement éclipsée pour ceux-ci sur cet objet; avis que vous ne tarderez pas de me donner au plus tôt possible, dès que vous en aurez connaissance.

Pour ce qui regarde l'article du sel, je crois ne pouvoir mieux faire que de me reposer là-dessus sur votre savoir-faire et de vous recommander simplement d'employer tout ce qui dépendra de vous, pour qu'il soit arrangé au mieux à notre avantage. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

23544. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Prinz Heinrich schreibt, Berlin 10. December: „Vous avez daigné, mon très cher frère, me peindre le temps à venir, où l'Empereur, livré à lui-même, suivant son génie et son humeur, se livrera à l'impulsion de son caractère.[1] C'est une grande époque, et j'ignorais qu'elle est si prochaine, n'ayant pas ouï dire que l'Impératrice-Reine est dans une situation si prochaine de la mort. Elle va se livrer plus que jamais aux Capucins et aux prêtres: cette âme, accoutumée à régner, voudra encore une place distinguée dans ces terres célestes, où elle ira trouver son bon ami Louis XV et madame de Pompadour. Ils gémiront ensemble sur la malheureuse issue de leur grand projet; vous ne serez pas oublié, mon très cher frère, dans cette conversation, et ils conviendront de bonne foi, parceque je suppose que dans ce pays on parle sans artifice, que votre génie l'a emporté sur la force et l'intrigue liguées contre vous. Ce sera un très grand évènement que celui où l'Empereur régira les États de sa mère par lui-même; il a des projets de tous côtés, on lui en connaît trois très considérables: celui sur l'Italie, de la Bavière et encore sur la Lorraine. On pourrait ajouter un quatrième: sur la Suisse. Un seul suffit pour occasionner bien des batailles, bien des ligues et beaucoup de troubles en Europe. Mais je n'en vois aucun directement contre vous, mon très cher frère, et je suppose toujours que, lorsque ce Prince viendra à régner, il tâchera d'arranger ses plans amicalement avec vous, mon très cher frère, et que peut-être le prince Kaunitz, retiré dans un de ses châteaux, verra d'un coin de sa fenêtre ce qui se passe dans le monde."

[Potsdam] 11 décembre 1774.

Mon très cher Frère. On me confirme de Vienne la nouvelle de la maladie de l'Impératrice, et les médecins croient qu'elle n'atteindra pas le printemps. Mais, mon cher frère, les médecins peuvent se tromper, et puis les femmes ont la vie si tenace et leur âme si cramponnée au corps qu'elles font le grand voyage plus difficilement que nous autres. Ce ne sera pas moi qui souhaiterai la mort à cette Impératrice, mais si elle décède, il s'ouvrira tout un nouveau spectacle en Europe, qui, comme vous le dites, mon cher frère, pourra devenir bien intéressant pour tout le monde.

En attendant, le prince Kaunitz est assez embarrassé par cette partie de la Moldavie qu'il a envahie;[2] il ne sait pas comment les Turcs prendront la chose, et il pourrait lui arriver de se brouiller avec

[1] Vergl. Nr. 23533. — [2] Vergl. S. 206.

eux comme avec les Russes. On forme des magasins en Hongrie pour une armée de 80 000 hommes,[1] signe certain que le prince Kaunitz croit ses démarches hasardées; sans quoi il n'aurait pas besoin d'armée ni de magasins.

Pour le dialogue des morts de l'Impératrice et de Louis XV, c'est votre amitié et votre indulgence, mon cher frère, qui a daigné le composer; pour moi, je croirais plutôt que, si l'Impératrice-Reine se trouvait aux Champs Élysées avec Louis XV, ils gronderaient tous deux très fort l'impératrice Élisabeth d'être morte si mal à propos pour eux.

Voici encore un bulletin[2] assez amusant, parcequ'il contient quelques anecdotes de l'intérieur de Versailles, qui peuvent être véritables; je crois pour le moins qu'on peut encore donner dix années à la France, avant qu'elle puisse respirer librement et se sentir soulagée d'une partie de ses dettes. Mais qui peut compter sur dix années de paix en Europe? et comme je ne suis instruit qu'en gros de ces finances-là, je n'en saurais juger foncièrement. Cependant, nos Français de l'accise ne croient pas que le gouvernement français libère autrement ses dettes que par une banqueroute générale.

Les Anglais sont à présent dans de non moins grands embarras à l'égard de leurs colonies, avec lesquelles ils sont en guerre. Tout cela vient fort à propos; si ces gens n'étaient bien occupés chez eux, ils me chicaneraient sans cesse pour ce port de Danzig, et j'espère en attendant avec l'assistance des Russes de terminer cette affaire. Voilà aussi les 400 000 écus payés aux starostes anciens. La démarcation ne se fait point. Nos marqueurs reviendront de Driesen, comme ils y sont allés, et sans avoir seulement parlé aux commissaires polonais.[3] Mais cela n'y fait rien; la cour de Vienne me sert à merveille auprès de celle de Russie, et j'en dois de la reconnaissance au prince Kaunitz, quoique sûrement son intention n'était pas de me favoriser.

Je compte de me rendre à Berlin le 20 de ce mois, et le plus grand plaisir que j'y aurai, sera celui, mon cher frère, de vous embrasser et de vous assurer de vive voix de la haute estime et de la tendresse parfaite avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

23 545. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 décembre 1774.

Vous avez bien raison dans votre rapport d'hier.[4] La conduite de la cour de Vienne est bien énigmatique, et il y a tant d'entortille-

[1] Vergl. S. 194. — [2] Liegt nicht bei. — [3] Vergl. Nr. 23 524. Der Verkehr zwischen den beiderseitigen Commissarien hatte sich auf den Austausch von schriftlichen Noten beschränkt. — [4] Finckenstein dankte für die Übersendung

ments et de nœuds dans le plan de son premier ministre, le prince de Kaunitz, qu'il est bien difficile de les développer pour pénétrer ses vues et ses desseins. Le mystère que le camp de Pest cache, me paraît surtout indéchiffrable, et quoique j'aie hasardé, à ce sujet, quelques conjectures dans mes derniers ordres au comte de Solms,[1] je ne prétends cependant point les donner pour des vérités, et je reste encore en suspens sur le vrai motif de cette ostentation. La politique de ce ministre n'ayant que l'intérêt pour principe et les évènements pour guide, l'on ne saurait guère asseoir un jugement solide sur ses opérations, et c'est au temps seul à nous en fournir des éclaircissements ultérieurs.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23 546. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 12 décembre 1774.

Si, selon votre dépêche du 1er de ce mois, vous redoublez d'attention aux finances, et que vous donnez tous vos soins à bien pénétrer les moyens que le contrôleur-général peut imaginer pour les rétablir, et à les apprécier, pour juger s'ils sont suffisants ou non à opérer une pareille régénération, ce sera la meilleure voie de vous mettre à même à bien juger du système français et de leurs desseins. Pour vous aider dans vos recherches, je ne veux pas vous laisser ignorer que je ne connais que deux manières d'avancer ce rétablissement avec quelque espérance de succès. Il y a d'abord de nouveaux impôts et ensuite une épargne sur la régie. Le premier remède me paraît plus difficile que le second dans l'exécution, et le grand nombre d'impôts qui existent déjà, le rendra toujours fort précaire et incertain. Voici donc quelques éclaircissements sur le second. S'il est vrai, ainsi qu'on le prétend, que la régie des revenus absorbe 30 pour-cent, un habile ministre des finances pourra bien épargner sur cet article 22 pour-cent, ce qui fera déjà une somme fort considérable pour les coffres de S. M. Très-Chrétienne. Il ne s'agit donc que de prendre des informations plus exactes sur ces deux remèdes, afin de me dire jusques à quel point cette opération financière serait praticable ou non. Je suis d'autant plus intéressé à en avoir des notions bien justes et exactes qu'au défaut de l'un et de l'autre de ces deux moyens la banqueroute me paraît inévitable et la France fera une triste figure sur le théâtre de l'Europe.

Les querelles, au contraire, ainsi que les dissensions dans son ministère[2] me sont fort indifférentes. Que Pierre ou Paul y ait la

der Abschrift des Erlasses an Solms vom 10. December (vergl. Nr. 23 540). „Les nouvelles et les raisonnements qui y sont contenus, ne manqueront pas de donner l'éveil à la Russie sur les vues cachées de la cour de Vienne dont la politique artificieuse mérite assurément d'être éclairée de près."

[1] Vergl. Nr. 23 540. — [2] Nach Goltz war Maurepas sowohl Turgot wie Muy abgeneigt.

supériorité, cela revient, dans le fond, toujours au même, et pour ce qui est du traité des subsides avec la Suède,[1] le sentiment du comte de Vergennes me paraît le plus sensé. Je ne vous dissimule même point que je regarderai toujours comme une sottise de prodiguer ses trésors à cette puissance dans le temps qu'il n'y a nulle apparence qu'elle puisse jamais être d'un grand secours à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

---

23 547. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 décembre 1774.

Il se peut bien qu'à la fin les démêlés entre l'Espagne et le Portugal éclatent dans une guerre; mais je trouve dans votre dernière dépêche même du 29 de novembre de quoi me confirmer dans l'idée où j'ai toujours été, que l'on n'a pas encore tout préparé pour dégainer. Pour l'année prochaine, je voudrais presque garantir que l'Espagne se tiendra encore tranquille, et, pour l'Angleterre, je crois bien que ce ne sera qu'à son corps défendant qu'elle s'y laissera envelopper. Ses colonies lui tailleront assez de besogne, et son embarras augmenterait naturellement de beaucoup par une nouvelle guerre avec les maisons de Bourbon.

Federic.

Nach dem Concept.

---

23 548. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 décembre 1774.

Je conviens que l'on a raison en quelque sorte d'être curieux des nouvelles d'Angleterre. Les brouilleries actuelles de cette puissance avec ses colonies les rendent assez intéressantes pour fixer l'attention du public sur la tournure qu'elles prendront, et la manière dont elles se termineront. Si les choses en viennent à une rupture, il y a effectivement grande apparence, comme le général de Yorke s'en flatte, selon votre dépêche du 6 de ce mois, que l'avantage en sera du côté du ministère britannique.[2] Les troupes anglaises ne pourront, dans ce cas, que donner un poids infini au dessein du gouvernement, et il est à parier dix contre un qu'elles l'emporteront en supériorité sur les américaines.

[1] Der schwedische Gesandte Creutz hatte dem französischen Ministerium eine Denkschrift überreicht, welche die Nothwendigkeit, Schweden im Hinblick auf einen künftigen Krieg während des Friedens stark zu unterstützen, darlegte, aber von Vergennes sehr abfällig beurtheilt wurde. — [2] Thulemeier berichtete: „Il attribue la persévérance des Américains en grande partie aux encouragements que les partisans de l'opposition leur accordent sous main; il se flatte que le peu d'unanimité dont leurs résolutions portent l'empreinte, facilitera la réussite des desseins du gouvernement."

Pour ce qui est de l'affaire survenue dans la Méditerranée entre un vaisseau de guerre hollandais et un bâtiment marchand français, dont vous faites mention,[1] je crois qu'elle sera sans conséquence et s'accommodera à l'amiable.

Au reste, je vous remercie de la communication de la pièce manuscrite sur l'expulsion du Parlement français,[2] qui se trouvait joint à votre susdite dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

23549. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 13 décembre 1774.

A l'égard des vues sur le trône de Pologne que, selon votre dernière dépêche du 9[3] de ce mois, l'ambition seule du comte Marcolini entretient auprès de l'Électeur son maître,[4] je veux bien vous faire observer que l'influence actuelle de la Saxe dans ce royaume est si peu considérable que tous les efforts et liaisons de ce favori seront peines perdues et nullement capables de frayer le chemin à cette couronne, de sorte que vous avez grandement raison d'apostropher tous ses projets relatifs à cet objet de châteaux en Espagne, qui ne serviront qu'à flatter son imagination, sans aboutir à autre chose.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

23550. AU CHAMBELLAN COMTE DE REDERN A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 décembre 1774.

Je suis content de votre dépêche du 3 de ce mois que je viens de recevoir. Je sais que la stérilité en faits politiques règne là où vous êtes, et comme je ne crois pas qu'il s'y passe de sitôt rien de fort remarquable, je ne m'attends non plus de trouver dans vos rapports des objets capables de mériter grandement mon attention. Ne négligez cependant pas de faire tous vos efforts pour les rendre toujours aussi intéressants que possible, afin de conserver et d'obtenir de plus en plus par là mon approbation.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Das französische Handelsschiff hatte, in voller Fahrt begriffen, die Schaluppe eines holländischen Kriegsschiffs in den Grund gebohrt und war darauf von dem Kriegsschiff beschossen worden. — [2] „Une plaisanterie manuscrite ... sous le titre de création du nouveau monde", wie Thulemeier dazu bemerkt. Das Stück liegt nicht bei. — [3] In der Vorlage verschrieben: „6". — [4] Borcke berichtete über die Beweggründe Marcolinis: „Quand il entend parler ... des sommes immenses que feu messieurs de Flemming et Brühl ont tirées de la Pologne, il n'est pas étonnant que quelquefois cette chimère le séduise, et qu'il fasse sacrifier quelqu'argent à son maître pour tenir au moins la porte ouverte aux événements propices qui pourraient lui faciliter le chemin de ce trône." — [5] Am 23. December schreibt der König an Borcke, dass er ihn in Berlin sprechen wolle (vergl. S. 183. Anm. 2).

23551. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 29. November, dass Panin dem König für seine Zusage danke, die Handelsfreiheit Danzigs zu erhalten und einige Gebietstheile der Stadt zurückzugeben.[1] Panin beabsichtigt, Golowkin abzuberufen, „après lui avoir fait déclarer qu'après la rupture de la négociation avec le commissaire prussien,[2] ayant attendu jusqu'ici que la ville fît un retour à la raison et à ses propres intérêts, il partait sur les ordres de sa cour qui ne pouvait plus se mêler de ses affaires . . . Si cependant elle dût persister à se raidir, il est d'avis que V. M. emploie quelques démonstrations menaçantes. . . . Panin se repose cependant sur la modération de V. M. qu'Elle ne voudra pas faire suivre cette menace d'un trop prompt effet, qu'Elle donnera à la ville le temps de se reconnaître, et qu'Elle lui accordera, à la fin, les conditions les plus conformes au sens de l'exemption qui a été stipulée pour elle dans la convention secrète, sur le pied de celles proposées ci-dessus."

Potsdam, 13 décembre 1774.

N'ayant pas les actes de notre triple convention à la main, je ne saurais confronter la copie de l'exemplaire du traité entre la cour de Vienne et la Porte, que je vous ai fait porter par le chasseur Sternsdorff le cadet, avec celui que, selon votre dépêche du 29 de novembre, le comte de Panin m'a fait parvenir alors.[3] Mais il y aura toujours cette différence que ce dernier n'était que le projet, et que l'autre est une copie fidèle de ce traité, tel qu'il a été signé, et qui porte en même temps la date du jour où cette signature a eu lieu.

Quoi qu'il en soit, le magasin considérable que la cour de Vienne fait former en Hongrie pour un corps de 80000 hommes,[4] me paraît bien une suite de ce traité, et comme mon major de Zegelin paraît n'en avoir encore aucune connaissance, je n'ai eu rien de plus pressé que de l'en informer,[5] afin qu'il prenne garde à la sensation que cette démonstration guerrière fera à la Porte, et qu'il puisse m'en rendre compte pour ma direction.

Pour ce qui est de la démarcation, cette cour trouve tout autant d'obstacles et n'a pu jusques ici avancer en rien avec les commissaires polonais. On prétend plutôt que ces derniers retourneront à Varsovie sans rien arranger du tout, de sorte que cette affaire sera de nouveau accrochée à la Délégation. J'ignore aussi jusques ici le parti que les Autrichiens prendront et s'ils voudront réclamer la médiation de la Russie. Tout cela se développera peut-être dans peu, quoique, selon toutes les apparences, cette affaire ne s'arrangera guère avant le printemps prochain. En attendant je suis toujours très édifié des bonnes

[1] Vergl. S. 151. 152. — [2] Reichardt, vergl. Bd. XXXV, 547. — [3] Panin hatte festgestellt, dass bei dem vom König ihm zugestellten Vertrag Oesterreichs mit der Pforte (vergl. S. 150) es sich um dasselbe Abkommen handle wie bei dem, den er selbst zusammen mit den Instrumenten des polnischen Theilungsvertrags 1772 dem König übersandt hatte (vergl. Bd. XXXII, 421). — [4] Vergl. S. 203. — [5] Vergl. S. 195.

dispositions du comte Panin à mon égard,[1] et je m'en promets les meilleurs succès.

Quant à l'affaire de Danzig, je n'ai rien à ajouter à mes ordres précédents, et je me borne à vous faire observer de nouveau que, dès que ce magistrat superbe m'entraîne une fois par son opiniâtreté à passer jusques à des menaces, je ne manquerai pas non plus de les soutenir tout de suite par des effets. Mais comme il me semble que, dans les conjonctures présentes, il ne conviendrait pas trop de donner cet essor à mon juste ressentiment, je me renfermerai dans les voies d'accommodement que la perception des droits de mon port et quelques petites chicanes pourront me fournir.

Enfin, le prince Orlow sera très bien reçu ici, dans quelque saison qu'il vienne. Selon le terme que vous donnez de son départ dans votre dépêche susmentionnée,[2] je compte qu'il pourra être rendu à Berlin au mois de mars, et nous verrons s'il s'y arrêtera d'abord ou s'il poursuivra tout de suite sa route pour y repasser et faire quelque séjour à son retour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

23 552. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. December: Der österreichische Legationssecretär Herrmann hat ihm einen Erlass des Fürsten Kaunitz folgenden Inhalts vorgelesen: dass die polnischen Grenzcommissare zunächst unzureichende Vollmachten vorgewiesen, dann verschiedene Schwierigkeiten gemacht und endlich die Verhandlungen abgebrochen und sich zurückgezogen hätten, mit der schriftlichen Erklärung, „qu'ils avaient pris ce parti, leur présence étant désormais inutile". Auf die Meldung Richecourts von diesem unerwarteten Vorgang hat der wiener Hof Reviczky beauftragt, „d'en témoigner sa surprise et sa sensibilité et de demander si c'était de l'aveu du roi et de la république de Pologne que les commissaires avaient pris un parti si peu amical, en ajoutant que, pour épuiser tout ce qu'on pouvait attendre de la modération de LL. MM. II., les commissaires autrichiens avaient reçu l'ordre de rester encore sur les lieux et d'y attendre l'effet de ces représentations; mais que, dans le cas où le procédé des commissaires polonais serait approuvé, le sieur de Reviczky devait déclarer que LL. MM. II. s'adresseraient, selon la teneur de l'article X[3] du traité de cession, à V. M. et à la cour de Russie, dans la ferme persuasion qu'elles décideraient cette contestation par une déclaration favorable à leurs prétentions; que le sieur de Reviczky était chargé de communiquer tout ceci au sieur Benoît et au baron de Stackelberg, mais qu'on n'avait pas voulu manquer, en même temps, d'en donner part à V. M. conformément au concert arrêté entre les trois cours.

J'ai pris cette communication *ad referendum.*"

[1] Panin liess dem König die Versicherung wiederholen, „que la Russie ne souffrirait pas que sa portion en Pologne [der preussische Antheil] fût diminuée, si la cour de Vienne conservait la sienne". — [2] Anfang Januar 1775. Der Reise-Urlaub Orlows erstreckte sich auf zwei Jahre. — [3] Vielmehr: Artikel XIII.

Potsdam, 14 décembre 1774.

Ce n'est qu'avec plaisir que j'ai appris par votre rapport d'hier que les commissaires polonais ont observé une conformité parfaite dans leur conduite pour la démarcation de nos limites respectives. Ce sera une nouvelle leçon pour le prince de Kaunitz qu'en fait de politique les meilleurs ressorts se trouvent souvent en défaut. Celui que l'article X du traité de cession lui fournit, pourrait peut-être bien lui manquer également. Il appert au moins par les dépêches du comte de Solms que la Russie ne s'empressera nullement à se charger de la médiation stipulée; de sorte qu'il faudra bien retourner à la Délégation et à la Diète pour débattre nos droits. Mais, après tout, je prévois pourtant qu'à la fin la Russie ne pourra guère se dispenser d'y intervenir pour décider cette affaire en dernier ressort et terminer par là la Diète. Son engagement dans l'article allégué est clair et trop précis pour admettre le moindre prétexte de s'en dispenser, et tout ce que le comte de Panin en a dit au comte de Solms, ne me paraît pas suffisant pour s'y soustraire.

Quoi qu'il en soit, vous vous bornerez à remercier le susdit secrétaire d'ambassade de cette communication confidente de sa cour, en ajoutant que, comme mes commissaires n'étaient pas plus avancés, il y avait toute apparence que j'aurais le même sort que sa cour.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23553. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Potsdam, 14. December 1774.

Auf dem Inhalte Eures Berichts vom 10. dieses Monats[1] kann Ich Euch nunmehro bekannt machen, dass, da die Oesterreicher das Grenzregulirungsgeschäfte mit denen polnischen Commissarien bereits abgebrochen haben,[2] Ich damit weiter zu trainiren nicht nöthig finde, Ihr also nur gleichfalls dieses Geschäfte, jedoch auf einer guten Art, abzubrechen dergestalt suchen müsset, dass es gleichwohl, als ob Ihr die ersten wäret, die davon abgehen, nicht das Ansehen gewinne. Ihr, der Geheime Finanzrath von Brenckenhoff, werdet solches schon am besten zu incamminiren wissen, wenn Ihr dem Woywoden von Dombski zu verstehen gebet, dass, da sie, die polnische Commissarien, doch keine Propositiones, so ihnen geschehen, annehmen wollen, Ihr nicht absähet, dass sie sich länger daselbst zu verweilen rathsam finden dürften. Und

[1] Danach hatten die polnischen Commissare eine „positive Erklärung" gefordert, „ob wir den Grenzzug nach dem wörtlichen Inhalt des Tractats vom 18. September 1773, nach welchem nicht ein Daumen breit Landes jenseit der Netze abgeschnitten würde, vornehmen wollten, damit sie der Delegation davon ihren Rapport abstatten könnten". — [2] Vergl. Nr. 23552.

da Ich nicht glaube, dass sodann diese Commissarien hievon zu profitiren und wieder zurückzugehen noch Anstand nehmen sollten, so könnet Ihr, sobald Ihr davon benachrichtiget seid, nur gleichfalls abgehen.[1]

Nach dem Concept. Friderich.

23554. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 décembre 1774.

En recevant votre dépêche du 7 de ce mois, il vient d'arriver ici un courrier du prince de Kaunitz avec la nouvelle que les commissaires polonais avaient rompu avec ceux de sa cour l'ouvrage de la démarcation des limites, et autant que je puis juger par ce qu'il mande à ce sujet,[2] il paraît que ce procédé de la part des Polonais ne pique pas peu la cour impériale. Cet évènement me détermine maintenant à rappeler, de mon côté, sans plus de délai mes commissaires et à mettre fin à leur séjour sur les frontières;[3] mais en leur ordonnant, comme je fais, de retourner, je veux bien vous dire pour votre direction que je leur enjoins en même temps de se séparer avec toute la politesse convenable et d'une manière qu'il reste indécis si ce sont eux ou bien les Polonais qui aient quitté les premiers. Le dessein des Autrichiens dans ces conjonctures est de réclamer présentement la médiation des deux autres puissances sur cet objet. Je sais d'avance que la Russie n'incline aucunement d'y entrer, et je prévois ainsi qu'après maintes difficultés de sa part elle déclarera à la fin que cette affaire ne devait pas arrêter la fin de la Diète, et que nous aurions à nous accommoder là-dessus du mieux possible. Si cela arrive, nous n'aurons, à ce qu'il me semble, d'autre ressource que celle de gagner un des principaux députés par une bonne récompense et de terminer par son moyen toute cette affaire.

Pour ce qui est de celle des Dissidents, je ne crois pas qu'elle soit de facile composition, pour oser se flatter qu'elle puisse être réglée à la fin de février prochain,[4] et je suis bien sûr qu'on la fera traîner au possible.

Quant à l'article du sel, il faudra voir de quelle manière on pourra l'arranger le plus favorablement. Si au moyen de quelques libertés par rapport au commerce il est faisable, comme vous dites,[5] d'obtenir en

[1] In einem zweiten, an Lossow allein gerichteten Cabinetserlass vom 14. December wiederholt der König den Befehl zur Abreise, „sobald Ihr es nur auf einer guten Art werdet eingeleitet haben, dass die polnische Commissarien abgehen . . .; da Ich dann gern sehen werde, wenn Ihr, da Ihr anjetzo so nahe seid, auf etwa sechs Tage zu Mich nach Berlin kommen werdet". — [2] Vergl. S. 214. — [3] Vergl. Nr. 23553. — [4] Benoît berichtete: „Si ce n'était l'ouvrage de la démarcation qui nous arrête, les affaires seraient sûrement terminées à la fin de février prochain ... Il ne reste encore que les impôts à établir et l'article concernant les Dissidents." — [5] Benoît berichtete: „Je crois que, lorsqu'on en viendra à régler les actes séparés concernant le commerce, je pourrai en

retour de l'avantage à son égard, j'aurai soin, au cas que vous ne soyez pleinement informé déjà de tout ce qui regarde le péage et les douanes, de vous faire parvenir un précis qui vous mettra au fait en quoi vous pourrez vous relâcher ou non là-dessus, pour faciliter l'affaire du sel, et j'attends, pour ce faire, votre sentiment là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

23555. AN DEN OBERSTLIEUTENANT VON BOYEN IN SLUPCA.

Potsdam, 14. December 1774.

Da Ich erfahren habe, dass nach Eurer Gegend sich wiederum Ulanen und der Kraszewski[1] hinziehen sollen, so habe Ich Euch davon hierdurch in der Absicht zu avertiren keinen Anstand nehmen wollen, dass Ihr nur, so lange solche sich in Eurer Nachbarschaft aufhalten, ohne gleichwohl sie, sobald sie sich ruhig halten, zu nahe zu kommen, auf Eurer Hut sein, auch den Commandeur des bei Euch habenden Bosniakencorps von dieser Meiner Ordre sofort benachrichtigen sollet.

Nach dem Concept. Friderich.

23556. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 14 décembre 1774.

C'est toujours quelque chose que les avis préliminaires, que votre dépêche du 7 de ce mois contient, des forces autrichiennes en Moldavie,[2] et vous ne perdrez point cet objet de vue, mais vous redoublerez plutôt d'attention pour en apprendre davantage. Le camp de Pest[3] et les autres mouvements militaires exigent également tous vos soins, et vous n'oublierez point de me rendre sur tous les objets de cette nature des rapports aussi justes que détaillés.

En attendant, peut-être la langue du prince de Kaunitz commencera-t-elle à se délier à l'heure qu'il est. Il a dépêché un courrier au secrétaire d'ambassade de sa cour à Berlin pour m'informer de la rupture de la commission des limites. Les commissaires polonais se sont retirés, et par là toute cette commission s'est séparée infructueusement; de sorte qu'il a dessein actuellement de réclamer la garantie des deux cours copartageantes, stipulée par l'article X du traité de cession.[4] Mais je sais déjà d'avance que la Russie ne voudra pas s'en charger, et qu'ainsi il s'agira de débattre ses droits devant la Délégation et la Diète. Je m'attends aussi à avoir le même sort avec mes commissaires polonais, et, selon toutes les apparences, une bonne pluie de Danaë amollira les

accordant certaines libertés à cet égard aux Polonais, obtenir en retour pour nos marchands qu'ils puissent transporter leur sel du moins dans les provinces de la couronne, afin de l'y vendre eux-mêmes."

[1] Vergl. Bd. XXXV, 545. — [2] 8 Bataillone Infanterie und 4 Regimenter Husaren. — [3] Vergl. S. 194. — [4] Vergl. S. 214.

cœurs des Polonais et acheminera toute cette affaire à une bonne fin. Quoi qu'il en soit, je suppose assez de pénétration au prince de Kaunitz pour me persuader qu'enfin il reconnaîtra la faiblesse et insuffisance de ses ressorts, et que cette démarcation n'a nullement pris la tournure qu'il avait imaginé qu'elle prendrait.

Au reste, vous avez bien raison de dire que la Russie n'est rien moins que satisfaite du manège de la cour où vous êtes. Ce n'est aussi pas, comme vous l'observez très bien, les délais dans l'affaire du Holstein seuls,[1] mais surtout sa concupiscence sur la Moldavie qui a indisposé cette cour contre elle.

Federic.

Nach dem Concept.

23557. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 14 décembre 1774.

Mon très cher Frère. Je me réjouis d'avance, mon cher frère, d'avoir dans peu de jours le plaisir de vous embrasser à Berlin; ce sera mardi,[2] si je ne me trompe. Je ne saurais vous dire avec certitude quand l'Impératrice décampera et quel sera son destin;[3] car il se pourrait aussi que les partisans de l'Empereur, que l'existence de cette Princesse importune, la disent plus mal qu'elle n'est, croyant ce qu'ils espèrent, et le débitant en public. Mais, qu'elle meure ou ne meure pas, nous pouvons envisager la chose avec beaucoup d'indifférence.

Ce médecin anglais[4] qui, à ce que dit le comte Schaffgotsch, l'a fait b . . . . ., la première fois depuis six ans que sa partie était morte, ce médecin, mon cher frère, est tout engagé ici, principalement par rapport à l'inoculation que nos médecins n'entendent point. Ce n'est pas pour qu'il opère en moi le miracle qu'il a fait sur le comte Schaffgotsch, que je l'ai pris, mais pour satisfaire nombre de personnes qui sont prévenus en sa faveur; car je vous avouerai qu'on ne peut avoir moins de foi que j'en ai aux médecins. La nature n'a pas placé d'autres remèdes dans ce monde que le mercure, la rhubarbe et le quinquina, et le reste des drogues ne sont que charlataneries auxquels ils attribuent des propriétés que ces drogues n'ont pas et ne sauraient avoir.

Voilà les commissaires autrichiens et polonais séparés, sans s'avoir pu accorder sur la moindre chose;[5] les nôtres vont se séparer de même,[6] et il faudra plaider avec la Délégation, la bourse en main. Je rassemble les meilleurs arguments que je peux trouver en *gerindelte*[7] *Ducaten*; ce sont les seuls avec lesquels on peut convaincre cette canaille qu'on a raison.

[1] Nach Riedesel hatte der wiener Hof bisher verschoben, die Bestätigung des Austausches von Holstein auszufertigen, „pour favoriser et complaire à la Suède" (vergl. Bd. XXXV, 2. 3. 35. 54. 58. 234). — [2] 20. December. — [3] Vergl. S. 208. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [4] William Baylies (vergl. Bd. XXXV, 484. 495). — [5] Vergl. S. 214. — [6] Vergl. Nr. 23553. — [7] Geränderte.

Monsieur Orlow le favori va entreprendre des voyages; il partira en janvier de Pétersbourg, et il passera chez nous.[1] Je verrai donc cet ex-favori dont on a tant dit de merveilles; il faudra sans doute le fêter par-dessus le marché.

Voici, mon cher frère, des sottises françaises[2] qui pourront vous amuser un moment.

C'est en vous priant de me croire avec toute l'estime et la tendresse possible que je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

23558. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 décembre 1774.

C'est toujours un grand bien pour les affaires actuelles de l'Europe que ces embarras dans lesquels la cour où vous êtes, se trouve,[3] selon votre dépêche du 2 de ce mois. Sans ce frein, l'esprit inquiet et turbulent du gouvernement britannique ne ferait que tracasser partout; les affaires générales de l'Europe s'en ressentiraient, et peut-être même mon différend avec Danzig en serait affecté. Mais, à cela près, les démêlés avec ses colonies peuvent être fort indifférents aux puissances du Continent. Qu'ils donnent lieu à une guerre, ainsi qu'il y en a toute apparence, ou que l'on trouve encore moyen de les accommoder, cela reviendra, dans le fond, au même, et tout ce qu'il y a, c'est que la supériorité du Roi [au] Parlement est bien décidée et fera pencher toujours la balance.

Nach dem Concept. Federic.

23559. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 décembre 1774.

Les bonnes dispositions du comte de Panin me font toujours un plaisir infini, et vous ne sauriez m'en donner trop souvent des assurances. Celles que contient encore votre dépêche du 2 de ce mois,[4] me font très bien espérer pour mes intérêts, et vous y trouverez sans doute un nouveau motif bien puissant de faire une de vos études principales à me les conserver.

En attendant, je puis ajouter aujourd'hui à mes derniers ordres que la commission de démarcation avec les Autrichiens s'est séparée effectivement, sans rien arranger.[5] La mienne qui a également éprouvé quel-

[1] Vergl. S. 214. — [2] Liegen nicht bei. — [3] Durch das Zerwürfnis mit den Colonien. — [4] Solms wiederholte wegen der Grenzstreitfrage. „que le comte Panin n'est point éloigné d'y faire intervenir avec le temps sa cour en faveur des [frontières] de V. M., mais que c'est la crainte de lui attirer de nouveaux embarras, qui le rend circonspect et le retient de la faire déclarer, avant qu'il ne voie la tournure que prendra l'affaire des démarcations autrichiennes". — [5] Vergl. S. 214.

ques difficultés de la part des commissaires polonais, ne tiendra pas non plus longtemps, mais on se retirera de part et d'autre doucement et sans aigreur.[1] D'ailleurs, je sais très positivement que la cour de Vienne a dessein de réclamer la médiation des deux cours copartageantes,[2] et, dans ce cas, je me conformerai exactement aux idées de la Russie, ma bonne alliée, et compasserai scrupuleusement mes démarches sur les siennes, tant pour la réponse à faire que pour la forme de la médiation à prêter à cette cour.

Enfin, mes lettres de Vienne portent encore que la santé de l'Impératrice-Reine commence à déchoir si visiblement qu'on ne se flatte plus qu'elle puisse aller fort loin.[3] J'ignore jusques où ces avis et pronostics sont fondés; mais déjà se manifeste-t-il deux partis, dont l'un lui souhaite les années de Nestor, l'autre, au contraire, qui est celui de l'Empereur, ne serait pas fort chagrin d'assister bientôt à sa pompe funèbre.

Nach dem Concept. Federic.

23560. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 18 décembre 1774.

Mon dernier ordre[4] vous a déjà appris que le prince de Kaunitz, après que la commission des frontières en Pologne n'a eu aucun succès, a dessein de recourir à la médiation des cours copartageantes. J'attends maintenant avec impatience d'apprendre s'il prendra effectivement ce parti; mais je doute encore que la Russie s'y prêtera.

En attendant, je ne suis pas moins empressé d'avoir des nouvelles ultérieures au sujet de la santé de l'Impératrice-Reine, et l'intérêt que j'y prends, me fait désirer de savoir si effectivement il y a aussi peu de fond à faire, comme l'on prétend, sur son rétablissement. Une de vos dépêches précédentes le fait presque soupçonner,[5] et comme c'est un objet qui mérite votre attention, vous ne négligerez pas de le suivre pour me rendre compte du plus ou du moins d'apparence qu'il y a qu'elle se conservera encore quelque temps.

Au reste, si, comme votre dernière dépêche du 10 de ce mois l'annonce, le baron de Swieten est destiné pour Pétersbourg, et qu'il doit être remplacé a ma cour par le général Richecourt, il faudra bien y acquiescer, puisque chaque cour a les mains libres à cet égard. Mais que l'Empereur distingue ce ministre et ait mille attentions pour lui, je n'en suis point surpris; élève et créature comme il est du prince de Kaunitz, S. M. I. pense apparemment faire par là plaisir à ce dernier et le captiver encore davantage pour favoriser ses vues.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 23553. — [2] Vergl. S. 214. — [3] Vergl. S. 195. — [4] Nr. 23550. — [5] Vergl. S. 195.

23561. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 décembre 1774.

Vous ignorez encore, à ce qu'il paraît par votre dépêche du 10 de ce mois, la séparation des commissaires autrichiens et polonais pour la démarcation des limites. Cet ouvrage se trouve néanmoins entièrement rompu, ainsi que je vous l'ai mandé par ma précédente.[1] C'est le prince de Kaunitz qui m'en a fait informer lui-même, de même que du dessein de sa cour de réclamer, à l'heure qu'il est, dans cette affaire la médiation de la Russie pour tâcher de la terminer par cette voie.[2] Mais je sais aussi d'avance, comme je vous l'ai dit, que la Russie n'acceptera point cette médiation, se faisant une peine de forcer les Polonais à souscrire à cette extension, quoiqu'elle m'ait donné les assurances les plus positives de soutenir, au cas que les Autrichiens obtiennent leur but, de son mieux mes droits pour la conservation de ma portion.[3] Ce n'est donc point à des mesures vigoureuses qu'on doit s'attendre de la part de cette cour dans cette affaire, quoique je crois que, si les autres se terminent effectivement comme vous l'espérez,[4] elle fera ses efforts, pour éviter une nouvelle prolongation de la Diète, de finir d'une manière ou d'autre tout ce qui restera à régler encore, et que pour lors le meilleur moyen d'accommodement sera le sacrifice de quelques sommes d'argent, qui sera vraisemblablement l'unique par lequel nous réussirons.

Der König bewilligt einen Freipass für einen Warentransport für König Stanislaus.

Nach dem Concept. Federic.

23562. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 18 décembre 1774.

Mon très cher Frère. Quoique j'aurai le plaisir de vous voir après-demain, mon cher frère, je ne veux pas cependant vous devoir une réponse, et je profite de ce temps pour avoir la satisfaction de m'entretenir avec vous. Je ne suis pas fort embarrassé des lenteurs que les Polonais apportent à faire leurs démarcations, parceque je suis sûr de la Russie. Je ne dois que me louer du comte Panin qui, dans cette occasion, fait merveille; ainsi il [ne] s'agit en tout que de terminer avec la Pologne un mois plus tôt ou plus tard.

[1] Nr. 23554. — [2] Vergl. S. 214. — [3] Vergl. S. 214. 219. — [4] Benoît berichtete: „Il paraît de plus en plus que ce sera uniquement l'arrangement de cette affaire de limites qui prolongera encore la présente Diète, lorsqu'elle se rassemblera de nouveau au mois de mars prochain, à moins qu'en attendant les trois cours coopérantes ne prennent de concert et unanimement les mesures vigoureuses dont j'ai si souvent fait mention; alors tout sera fini, car les autres affaires vont assez bon train."

Pour monsieur Orlow,[1] je l'attends de pied ferme; fût-il plus sot et plus barbare qu'un Kamtchatkien, je lui ferai bon accueil, non pour lui, mais pour égard pour l'Impératrice. Il s'en est fallu de peu que cet homme ne fût devenu Monsieur mon frère l'Empereur de Toutes les Russies;[2] ainsi on peut en tout honneur lui faire des civilités et des politesses.

Vous vous étonnez, mon cher frère, que les Français traitent avec si peu d'égard la mémoire de Louis XV.[3] Vous ne savez donc pas que, lorsque son convoi a passé par une forêt entre Versailles et Saint-Dénis, une foule de peuple attroupé se mit à crier taïaut! taïaut! hallali, hallali![4] et c'était Louis le Bien-Aimé! Voilà comme les Français, qui prétendent avoir un attachement extraordinaire pour leurs rois, ont traité la plupart de leurs souverains; ils ont assassiné Henri III, Henri IV; ils ont vilipendé Louis XIII, ils ont insulté au convoi de Louis XIV; leurs écrivains l'ont même calomnié envers le public. Vous voyez comme ils traitent Louis XV. Si Louis XVI .règne trop longtemps, son sort sera tel que celui de ses prédécesseurs; la seule façon dont un roi peut bien régner selon le génie des Français, est de mourir bien vite et de donner lieu à la nouveauté d'un nouveau règne.

Je suis charmé, mon cher frère, de vous avoir servi en engageant le médecin anglais,[5] et je le serai plus encore, s'il vous guérit tout-à-fait, comme vous me le faites espérer. C'est avec ces sentiments de tendresse et de considération que je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23563. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 décembre 1774.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Les notions que, suivant son contenu, le ministre d'Angleterre[6] vous a dit avoir reçues du dehors touchant la demande faite par la Suède à la France de trois millions de subsides en temps de paix et de cinq millions en temps de guerre et du refus de la dernière à se prêter dès à présent à un pareil traité formel, sont très vraies et conformes aux avis qu'on m'a également donnés là-dessus.

Der König sendet Wünsche für die Genesung des Prinzen Friedrich (vergl. S. 202).

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 219. — [2] Für den Plan der Kaiserin Katharina II., sich mit Gregor Orlow zu vermählen, vergl. Bd. XXIII, 139. 503; XXIV, 33. 41. 59. — [3] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 202. — [5] Baylies (vergl. S. 218). — [6] Der Geschäftsträger Tullmann.

23564. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 20 décembre 1774.

Vos deux dépêches du 4 et du 8 me sont parvenues à la fois, les glaces du Rhin et les mauvais chemins ayant retardé la première. J'ai trouvé également à la suite de la dernière votre lettre particulière; mais je ne saurais vous dissimuler ma surprise de votre nouvelle étourderie, en parlant au comte de Vergennes de la prise de possession de la cour de Vienne en Valachie et Moldavie.[1] Si vous y aviez fait la moindre réflexion, vous auriez senti toute l'incongruité d'un pareil babil. Bien plus, si mes ordres du 27 d'octobre dernier[2] eussent été présents à votre esprit, vous auriez évité avec tout le soin possible de toucher cette corde immédiatement à ce ministre. Ils portaient en autant de termes que vous éviteriez autant que possible qu'on ne puisse pas vous soupçonner d'ébruiter cette nouvelle, et nonobstant cette défense expresse, au lieu de me donner une preuve de votre prudence et de votre savoir-faire, ainsi que je vous y avais expressément sommé, vous n'en avez pas fait la petite bouche vis-à-vis de ce ministre et lui en avez parlé le premier. Quelle maladresse pour un ministre comme vous, qui avez déjà passé plusieurs années dans cette carrière, de commettre des étourderies qu'à peine on pardonnerait dans le noviciat. Ce qui me surprend le plus, c'est qu'avec toute la sagacité possible on a bien de la peine de pénétrer le but que vous vous êtes proposé dans votre discours inconsidéré sur cet article. Le comte de Vergennes est trop fin pour que vous ayez seulement pu vous imaginer qu'il se découvrirait et vous ferait connaître ce qu'il en pense. Devenez donc une fois plus solide et plus circonspect dans vos discours et ne vous émancipez pas de faire des insinuations, je ne veux pas dire sans, mais contre mes ordres exprès. N'agissez plus à la billebaude et ayez honte de faire de pareilles fausses démarches. Qu'en arrivera-t-il? Ce ministre en aura peut-être parlé au comte de Mercy et soupçonnera par cette indiscrétion qu'il y a quelque germe de jalousie entre moi et la cour de Vienne, dont il pourrait profiter pour former et mettre en exécution l'ancien plan favori de sa cour qui ne tendait pas à moins qu'à faire naître quelque dissension entre les trois cours copartageantes, et qui sait quels autres vastes plans il roulera peut-être dans sa tête et qui se rapportent tous à ce soupçon de jalousie. Enfin, je ne vois dans cette conduite que beaucoup de légèreté et de maladresse, vices sur lesquels je vous ai déjà fait si souvent les représentations les plus énergiques, auxquelles vous aurez grand soin de vous conformer à l'avenir avec plus de précision que vous n'avez fait jusqu'ici.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Goltz hatte sich auf Zeitungen und Hörensagen berufen und erklärt, an die Nachricht nicht zu glauben. — [2] Vergl. Nr. 23418.

23565. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 20 décembre 1774.

Le langage du lord Rochford au ministre de Portugal dont vous me rendez compte par votre dépêche du 6 de ce mois,[1] est analogue à mes avis reçus à ce sujet. A en juger donc par ce qui me revient là-dessus, il y a grande apparence que les différends de l'Espagne et du Portugal au Brésil n'occasionneront aucune rupture entre ces puissances, mais qu'ils s'accommoderont et se termineront effectivement, suivant le dire de ce secrétaire d'État, à l'amiable.

La perspective de ceux des colonies anglaises en Amérique avec leur mère patrie n'est pas aussi débrouillée; il faudra voir quelle tournure ces derniers prendront; et si les choses en viennent à cet égard, comme on paraît même l'appréhender là où vous êtes,[2] à des hostilités, les suites qui en résulteront, pourront être plus sérieuses et de plus grande conséquence qu'on ne pense. Mais pareille extrémité, si elle est adoptée, n'aura rien de surprenant; la supériorité de la cour au Parlement est décidée, et les résolutions de celui-ci ne pourront que se ressentir des impulsions que le gouvernement jugera à propos de lui donner.

Nach dem Concept. Federic.

23566. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 décembre 1774.

Votre dépêche du 6 de ce mois ne fournit guère matière à de nouvelles instructions. Le comte de Panin peut être persuadé que j'agirai toujours d'un parfait concert avec sa cour dans l'affaire des Dissidents;[3] mais jusques ici il ne paraît pas que les Polonais céderont de bon gré sur cet article. Les commissaires autrichiens et polonais pour la démarcation se sont séparés infructueusement, et mes ordres précédents vous l'ont déjà annoncé.[4] Il n'y a même aucune apparence que les miens auront un meilleur sort, et je vous ai déjà informé également

[1] Rochford hatte dem portugiesischen Gesandten Melho de Caravalho erklärt, „que les prétentions de sa cour étaient justes, qu'il devait se patienter, que le tout s'arrangerait à l'amiable". — [2] Nach Maltzan hatten einige Regimenter Befehl bekommen, sich zur Ueberfahrt nach Amerika bereit zu halten. — [3] Solms berichtete: Panin „a été fort aise d'apprendre que V. M. daignait conserver Sa protection aux Dissidents de Pologne" (vergl. S. 150). Panin plante die Wiedereinsetzung der Dissidenten in ihre Rechte nach den Bestimmungen des Vertrages von 1768 (vergl. Bd. XXVII, 589) und, wofern die Katholiken allzu heftigen Widerstand leisteten, auf der Grundlage des Vertrages von 1686. Die Ausführung dieses Planes und die Entscheidung, ob er ihn nach dem Vorschlage König Friedrichs (vergl. S. 156) mit der Grenzstreitfrage verbinden sollte, machte Panin von dem Erfolg der Grenzverhandlungen abhängig. — [4] Vergl. S. 219.

que la cour de Vienne a dessein de réclamer la médiation des deux autres cours;[1] mais comme j'ignore la réponse que la cour où vous êtes, y fera, je reste en suspens sur cet article.

Au reste, mes lettres de Vienne prétendent qu'on destine le baron Swieten, élève du prince de Kaunitz, qui a résidé jusques ici à ma cour, à relever le prince de Lobkowitz à celle où vous êtes.[2] Si cet avis se confirme, je ne manquerai pas de vous faire un tableau fidèle de son caractère, afin que l'on sache à quoi s'en tenir avec lui.

Federic.

Nach dem Concept.

23567. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Berlin, 20 décembre 1774.

Il y a de la différence entre ce que le prince de Kaunitz m'a fait annoncer par le secrétaire d'ambassade de sa cour, auquel il avait expédié un courrier, et ce qu'il vous a dit, selon votre dépêche du 14 de ce mois, au sujet de la commission des limites en Pologne. Selon le premier rapport, cette commission s'était séparée infructueusement,[3] et selon ce qu'il vous en a confié, elle subsiste encore, quoique sans aucune apparence de succès. C'est encore un trait de sa façon, et il a sûrement voulu m'induire à rompre le premier. Mais je n'en serai pas la dupe, quoique, quand même cela serait arrivé, je ne voie point ce qu'il y aurait gagné.

Pour ce qui est du pressentiment de l'Impératrice-Reine de sa prochaine fin,[4] il est vrai qu'une dame de son âge, qui a passé les 60 ans,[5] ne saurait guère se flatter de pousser sa carrière fort loin; mais, d'un autre côté, l'expérience prouve assez que le sexe résiste plutôt aux chocs de la vieillesse que le nôtre, et on dirait presque qu'il est d'une masse plus ferme et tenace. Quoi qu'il en soit, je serais bien aise de savoir plus en détail quels sont proprement les symptômes qui font appréhender à cette Princesse que le fil de ses jours est menacé de se rompre dans peu d'années, et vous n'oublierez pas de me rapporter tout ce que vous en pourrez pénétrer.

Federic.

Nach dem Concept.

23568. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 21 décembre 1774.

Vu le mauvais train que l'ouvrage de la démarcation continue d'aller tant à mon égard qu'à celui, comme vous le mandez par votre dépêche

[1] Vergl. S. 220. — [2] Vergl. S. 220. — [3] Vergl. Nr. 23552. — [4] Riedesel berichtete: „Cette souveraine ... paraît sentir elle-même décliner sa santé et ses forces. Elle a refusé de signer des contrats de ferme, nommément [celui] de tabac pour dix ans, et les a fixés à quatre années, en disant qu'elle sentait de ne pas vivre un si long terme.“ — [5] Maria Theresia war erst 1717 geboren.

du 14 de ce mois, des Autrichiens, je vous autorise par la présente de sonder la Délégation si elle est effectivement intentionnée de rompre cette commission, pour que, dans ce cas, je puisse rappeler sans plus [de] délai mes commissaires et les faire retourner ici. Ne vous inquiétez en attendant aucunement des propos du prince Repnin;[1] ses bavardages ne sauraient nous nuire. J'ai les assurances du comte Panin, sur lesquelles je puis entièrement me reposer, que, si la cour de Vienne ne cède rien de sa portion, que la sienne ne permettra pas que je perde la moindre chose de la mienne;[2] de sorte qu'il y a toute apparence que cette affaire, quoique sujette peut-être encore à bien des chicanes, se terminera cependant selon mes vues.

Quant à l'argent que vous demandez pour la caisse commune,[3] il n'y a pas si longtemps que je vous en ai fait remettre à cet usage,[4] et vous n'aurez qu'à me faire ressouvenir, lorsqu'il sera temps, de vous en adresser de nouveau. Pour ce qui est des gratifications promises aux Polonais,[5] dont vous faites mention, je suis d'avis de ne rien donner, avant que l'affaire du sel ne se trouve entièrement décidée; mais pour que je puisse m'y préparer, marquez-moi d'avance en quoi ces présents devront proprement consister; si ce sont des nippes ou telles autres choses qu'il conviendra de leur offrir, et ce que vous penserez être de leur goût.

En même temps ayez soin de dire aussi au sieur de Lattre que, le débit du sel étant si peu considérable, je ne croyais pas qu'il vaudrait la peine de sacrifier quoi que ce soit, à ce sujet; que le total de ce qui avait été vendu, ne montait qu'à 40 000 tonneaux en tout.

Ce que vous me marquez, au reste, du comte Branicki,[6] ne m'étonne point. La cour de Russie, après toutes les politesses qu'elle lui a faites pendant son séjour à Pétersbourg, est très mécontente de sa conduite et ne l'approuve aucunement. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Nach dem Concept. Federic.

23 569. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Berlin, 21 décembre 1774.

Ma chère Nièce. Le Rhin qui a charrié des glaces, a interrompu presque toute la correspondance pendant une quinzaine de jours, mais à présent la voilà rétablie, et j'ai reçu avec bien du plaisir votre chère

[1] Benoît berichtete: „Branicki dont on a fait un vrai Don Quichot à Pétersbourg pendant le dernier séjour qu'il y a fait (vergl Bd. XXXV, 518), corne constamment aux oreilles du prince Repnin pour dénigrer les démarches des trois ministres, et ... ce Prince a déjà déclaré en particulier que sa cour ne se chargerait jamais de l'odieux de nos extensions." Repnin befand sich auf der Durchreise nach Petersburg. — [2] Vergl. S. 221. — [3] Zur Fortzahlung der Pensionen bis zum Schluss des Reichstags. — [4] Vergl. S. 180. 181. — [5] Sulkowski und Poninski (vergl. Bd. XXXV, 285). — [6] Vergl. Anm. 1.

lettre.[1] Nous ne faisons pas grande chose ici, le carnaval a commencé hier; pour moi, j'en apprends des nouvelles par ceux qui en profitent, sans m'émanciper à participer à ces plaisirs de la jeunesse. On va faire partir une pacotille de porcelaine aujourd'hui pour La Haye; je souhaite qu'elle soit bien reçue de celle à qui elle est destinée, vous priant, ma chère enfant, de ne pas tout-à-fait oublier le vieil oncle et d'être persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23570. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 22 décembre 1774.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été rendue avec son apostille. Comme vous m'annoncez par le contenu de cette dernière la nouvelle de la déclaration de guerre de l'empereur de Maroc aux Provinces-Unies, vous n'oublierez pas de me faire également part, en son temps, des mesures que la République opposera à ce Prince barbaresque; si elle équipera des vaisseaux en guerre ou quelle pourra être la résolution qu'on jugera à propos de prendre là où vous êtes, dans ces conjonctures.

Nach dem Concept. Federic.

23571. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 22 décembre 1774.

Votre dépêche du 11 me satisfait plus que la précédente.[2] Je suis bien aise d'apprendre comment les démarches de la cour de Vienne sont accueillies en France, et la voie que vous avez choisie de l'approfondir, est très bonne.[3] En effet, y employer un autre homme non suspect vaut toujours infiniment mieux que vous en enquérir vous-même. Ce dernier parti n'est qu'une étourderie, que je vous ai reprochée déjà dans mes derniers ordres, et que vous éviterez à l'avenir avec tout le soin imaginable.

Pour le pli que les affaires du nouveau Parlement commencent à prendre,[4] il me confirme de plus en plus dans l'idée que le Roi a fait une fausse démarche en rappelant l'ancien corps avec la même autorité

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 23564. — [3] Goltz hatte sich durch eine Vertrauensperson an Aranda gewandt. „Cet ambassadeur d'Espagne en a parlé avec humeur et comme d'une démarche peu convenable. Rien n'est plus vrai, Sire, que l'inquiétude que cette cour-ci a depuis bien des années de l'avidité de gloire de l'Empereur.“ — [4] Goltz berichtete über eine ausserordentliche Sitzung des Parlaments, „pour consulter sur les remontrances à faire à S. M. sur différents points du lit de justice“ (vergl. S. 172).

qu'il avait autrefois, et je crains bien que S. M. Très-Chrétienne n'en ait encore mille chagrins et désagréments. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

23572. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 22 décembre 1774.

L'apparence que vous donnez, dans votre dépêche du 9 de ce mois, à un prochain changement dans le ministère britannique, me paraît bien faible, et, à moins que la nation ne soit piquée de sa conduite vis-à-vis des colonies, j'ai de la peine à me persuader qu'il ait effectivement lieu.

D'ailleurs j'approuve fort que vous avez évité d'entrer en conversation avec le duc de Suffolk sur les conquêtes de la cour de Vienne en Valachie. Vous ferez aussi bien de prétexter également, à l'avenir, une parfaite ignorance sur ce sujet, lorsqu'on vous en parlera, et de vous borner à traiter de bruits vagues tout ce qu'on en débite. Pour votre seule information et direction cependant je vous dirai que ces nouvelles ne sont que trop fondées, de sorte que vous continuerez à prêter attention à la sensation qu'elles produiront à la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

23573. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 24 décembre 1774.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 14. December nebst seinen Beilagen und der Generalquittung über die Subsidienzahlungen (vergl. S. 141) und dankt für eine Sendung Caviar.

Je me réserve de vous répondre plus amplement demain sur le contenu de votre rapport principal dont le déchiffrement n'est pas encore achevé. En attendant, je ne vous dissimulerai point que je ne saurais augmenter au secrétaire d'ambassade Hüttel les appointements attachés à son poste. Ils sont, comme tous les autres de ses collègues fixes et immuables, et je ne saurais y rien ajouter, sans altérer l'état de ma caisse de légation. Il faut donc qu'il mette plus d'économie dans ses dépenses, et qu'il proportionne plus scrupuleusement ces dernières à ses revenus, et c'est ce que vous ne manquerez point de lui insinuer en réponse à sa requête.

Quant à la lettre du comte de Panin au comte Golowkin à Danzig,[1] quelque nerveuse qu'elle soit, j'ai cependant lieu de douter qu'elle pro-

[1] In dem von Solms mit seinem Bericht vom 14. December abschriftlich übersandten Schreiben (ohne Datum) erhielt Golowkin Befehl, unverzüglich abzureisen und dem Danziger Magistrat mündlich zu erklären, „que l'Impératrice a épuisé tous les moyens de rendre sa médiation efficace et sa protection utile à la ville, et qu'elle lui a continué cette protection partout où seulement il lui

duise l'effet que ce ministre en attend. Un magistrat aussi superbe que celui de cette ville ne descend pas aussi facilement des échasses sur lesquelles son orgueil et sa présomption l'a monté. Il lui faut des moyens plus puissants pour vaincre son obstination.

Federic.

Nach dem Concept.

23574. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

[Berlin] 25. December 1774.

Ihr thut recht wohl, nach Eurem Bericht vom 17. Novembris, die Pforte zur Ratification des Friedens aufzumuntern. Da es damit einmal so weit gekommen, so glaube Ich immer, dass es die letzte Partei sei, welche sie ergreifen kann. Auf der einen Seite sind die von ihr geschehene Cessionen von dem Belang gar nicht, dass sie dadurch an ihrer Macht und Ansehen grossen Abbruch leiden dürfte; dahingegen aber ist auf der andern Seite zu besorgen, dass bei längerer Verzögerung dieser Ratification andere Umstände dazwischen kommen möchten, welche die Pforte in noch grössere Weitläufigkeiten stürzen könnten. Dann Ich glaube noch immer, dass Oesterreich und Frankreich diese Ratification, wo nicht gänzlich zu verhindern, doch aufzuhalten suchen, und dies geschiehet gewiss nicht ohne Absicht.

Uebrigens wird es am besten sein, dass Ihr Euch wegen Einrückung der Oesterreicher in der Moldau und Walachei ganz geschlossen haltet und die Türken hierunter machen lasset, wie sie es gut finden.

Friderich.

Nach dem Concept.

23575. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 17. December, über eine Unterredung mit Kaunitz, betreffend den Grenzstreit mit Polen: „Il répéta d'abord comme quoi il croyait conformément avec V. M. que les conférences entre les commissaires n'aboutiraient à rien et seraient simplement pour la forme; qu'ainsi, après avoir essuyé les mêmes difficultés auprès de la Délégation, on serait toujours obligé d'en venir à la médiation des deux cours copartageantes vis-à-vis de la troisième, c'est-à-dire que sa cour réclamerait celle de V. M. et de la cour de Russie, et V. M. pour Elle celle de la cour de Russie et de sa cour. Que, comme de ce dernier côté on ne ferait aucune opposition à la démarcation de V. M., il se flattait également que V. M. n'en ferait point à celle de sa cour, et qu'alors la cour de Russie serait obligée de se déclarer comment elle voudrait agir dans cette affaire; en conséquence de quoi sa cour devrait alors s'entendre avec V. M.

a été possible de la concilier avec sa dignité; mais que toutes bornes se trouvent franchies par la conduite de la ville aussi imprudente pour elle-même que peu reconnaissante pour S. M. I.“ (vergl. S. 213). Die von Panin ursprünglich eingefügte Wendung, „que S. M. I. retirait pour l'avenir sa protection à la ville et qu'elle l'abandonnait à son sort“, hatte, wie Solms berichtete, auf Befehl der Kaiserin Katharina geändert werden müssen, parceque ces termes „fourniraient à S. M. Prussienne un moyen de s'approprier la ville“.

Qu'il ne doutait point qu'elle[1] n'agisse alors en faveur de V. M. et de sa cour; mais, qu'en cas du contraire, il faudrait alors prendre des arrangements convenables avec V. M. Qu'il était toujours dans l'idée encore d'avoir proposé le meilleur parti, en suivant, au pied de la lettre, le traité de cession et en ne s'écartant point de la marche lente, dont on aurait dévié en voulant brusquer par la violence cette affaire, d'autant plus que l'on ne perdait rien de la possession actuelle par cette lenteur, et que les Polonais, par une protestation contre toute voie de fait, auraient pu rompre toute la négociation et laisser les affaires *in statu quo,* ce qui aurait fait une séparation de la cour de Russie et aurait rendu cette possession toujours précaire. Qu'il était toujours en politique pour le train de vaches, c'est-à-dire pour les démarches lentes, mais sûres et stables, et qu'on ne perdait jamais rien pour finir une affaire importante quelques mois plus tard, en la finissant bien par là.

Il me communiqua aussi qu'il y aurait plusieurs campements cette année,[2] et que S. M. l'Impératrice pourrait bien elle-même se rendre à un de ceux qui seraient dans les provinces." Riedesel knüpft daran die Vermuthung: „Comme aussi ce ministre n'avance jamais légèrement un propos quelconque, je crois prévoir que, si effectivement S. M. l'Impératrice-Reine a le projet de se rendre à un campement dans une province, ce n'est que pour faciliter et amener une occasion d'y voir et de se rencontrer avec V. M.; ce que ce ministre doit désirer, s'il a effectivement envie de cimenter et accroître l'harmonie et la bonne intelligence entre V. M. et sa cour."

Berlin, 25 décembre 1774.

Vous ferez[3] mes remercîments au prince Kaunitz sur l'ouverture qu'il vous a faite [17 décembre][4] touchant le tour à donner au partage de la Pologne pour finir entièrement cette affaire. Voici mon sentiment que vous pourrez lui communiquer.

Il est, sans doute, certain que les députés de la Délégation envoyés pour examiner nos limites ont des ordres positifs de ne rien conclure et de protester même contre les démarcations que les commissaires autrichiens et les miens doivent leur montrer. Cette voie d'accommodement étant devenue infructueuse, le prince Kaunitz veut recourir à la médiation des autres puissances. Cette voie serait, sans doute, la meilleure, si la cour de Russie voulait s'y prêter; mais je sais de science certaine qu'elle déclinera entièrement son assistance et son concours à cette negociation; de sorte que nous serons obligés d'en passer encore par la Délégation; et c'est avec ce que nous aurons à traiter avec elle, que je crois qu'il sera de la dignité des deux cours qu'elles tiennent chacune le même langage envers la Députation. Mon opinion est qu'il convient de leur dire avec fermeté qu'on ne se départira pas des limites une fois fixées, et que les Polonais sont plus intéressés que nous à finir cette affaire, qui, si elle n'était terminée radicalement, pourrait donner lieu à de nouvelles extensions.

Mais en même temps qu'on leur parle sur ce ton, il sera nécessaire que chacun se serve, de son côté, de ce que j'appelle des arguments

[1] Die russische Regierung. — [2] Vergl. S. 194. — [3] Dieser und die drei folgenden Absätze sind dem obigen Erlass nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs: „A monsieur de Riedesel" von der Cabinetskanzlei eingefügt. — [4] Zusatz der Cabinetskanzlei.

polonais, savoir de promettre de certaines sommes à ceux qui ont le plus d'influence dans les affaires, au cas qu'ils les terminent à notre satisfaction. Je suis sûr, en outre, que l'impératrice de Russie fera insinuer sous main aux Polonais de s'accommoder, faute de pouvoir faire mieux.

Au reste, je me rencontrerais également avec le prince Kaunitz sur ce qu'il croit qu'il n'y a pas lieu de se presser, si ce n'est que des évènements imprévus peuvent arriver, qui pourraient alors susciter de vrais embarras, si cette affaire n'était pas entièrement terminée; ce qui me porte à désirer qu'on la finisse le plus tôt possible.

Vous pouvez lire, si vous le jugez à propos, au prince de Kaunitz tout ce que je viens de vous marquer en clair.[1] C'est ma réponse aux idées que ce ministre vous a communiquées au sujet de notre démarcation en Pologne, et je m'en remets à votre prudence si vous voulez l'en informer *in extenso* ou en raccourci; mais toutefois vous ne lui en donnerez point la copie, et comme il ne vous a fait ces insinuations que de bouche, il suffit que vous vous y borniez également dans votre réplique.

Quant aux différents camps que la cour où vous êtes, a dessein de former, je les regarde comme autant de démonstrations, soit pour servir d'épouvantail aux Polonais, soit pour donner à penser à d'autres puissances et les tenir en respect.

Mais pour ce qui est du projet de l'Impératrice-Reine de se rendre à un de ses camps, il n'y a guère d'apparence qu'une entrevue avec moi en soit le motif. En effet, j'ai grand lieu de douter, d'un côté, que cette Princesse soit fort empressée à me voir et à me parler, et, de l'autre, je ne vous dissimulerai point que cette entrevue ne serait pas non plus de ma convenance. Aussi longtemps au moins que les affaires de Pologne ne seront pas en ordre, et que les deux cours impériales ne seront pas mieux d'accord, elle ne me paraîtrait pas fort à sa place; et d'ailleurs il subsiste toujours encore une rancune secrète de la Russie contre l'Autriche; de sorte qu'avant que les affaires ne soient pas débrouillées et apaisées, il me semble qu'il vaudra toujours mieux que nous ne nous voyions point du tout.

Mais ce projet peut avoir un autre motif, et je ne crois pas me tromper en supposant que S. M. I. et R. sera bien aise de se montrer à ses troupes, pour les désabuser des bruits qu'on a fait courir au sujet de sa maladie,[2] et les convaincre par sa présence qu'il n'y a pas tant à craindre qu'elle y succombe sitôt.

Au reste, ce que le conseiller Degelmann a dit de la bonté du sol des acquisitions autrichiennes en Pologne,[3] peut être fondé; mais je

[1] Laut Vermerk der Cabinetskanzlei waren dieser und die folgenden fünf Absätze in der Ausfertigung chiffrirt. — [2] Vergl. S. 225. — [3] Degelmann (vergl. S. 119) hatte sich nach seiner Rückkehr aus Polen lobend über die Fruchtbarkeit des von Oesterreich erworbenen Gebietes ausgesprochen.

doute fort qu'il y ait beaucoup de services à attendre de ses habitants, et qu'outre leur quantité, la cour où vous êtes, en tire jamais grand parti.

On dit à présent que le baron Swieten ne tardera pas à retourner ici. Si cet avis se confirme, sa mission en Russie[1] n'aura aucun lieu, et je présume plutôt qu'on ne l'emploiera ni ailleurs ni à Vienne qu'après que toutes les affaires qui sont actuellement sur le tapis, ne soient entièrement arrangées et réglées.

Enfin, j'ai des avis que toute ma provision de vin que vous m'avez expédiée,[2] est arrivée à Nürnberg gelée, de sorte qu'il ne m'en restera peut-être pas une seule bouteille. J'attends cependant encore la confirmation de cette nouvelle pour me décider sur une nouvelle provision . . .

Federic.

Cet hiver a été prématuré et nous a fait banqueroute de Verdée; mais pour l'année qui vient, plus tôt qu'on l'expédiera, et le mieux ce sera.

Nach dem theilweise eigenhändigen Concept (vergl. S. 230. Anm. 3); der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23576. AU CONSEILLER DE LÉGATION DE KEITH A TURIN.

Berlin, 25 décembre 1774.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 30 de novembre, la manière favorable dont vous avez été accueilli à la cour où vous êtes. J'ai été surtout très sensible à tout ce que le roi de Sardaigne vous a dit sur mon sujet,[3] et vous ne négligerez jamais de donner en retour à ce digne Prince les assurances les plus fortes de mon amitié et attachement inviolable.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

23577. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 26 décembre 1774.

Ce que vous me marquez, dans votre dépêche du 15 de ce mois, sur l'état actuel de la marine française, me fournit, à la vérité, quelques lumières, mais ne suffit pas encore pour me faire une idée juste et bien exacte de ses forces effectives. Vous regardez comme outré qu'en Angleterre on les fait monter à 80 vaisseaux et frégates,[5] mais vous auriez dû, en même temps, rectifier cet avis et ajouter à combien se monte

[1] Vergl. S. 220. — [2] Vergl. S. 189. — [3] Keith berichtete: „Le Roi m'a parlé longtemps avec admiration de V. M. et du désir qu'il avait de se lier plus étroitement avec Elle. Il a ajouté: Nous sommes trop loin l'un de l'autre pour nous faire du mal, mais nous pouvons nous faire plaisir et même du bien; l'occasion peut s'en présenter." — [4] Am 25. December beauftragt der König Finckenstein, ihm die Berichte Keiths nicht weiter zugehen zu lassen, sondern ihm kurz zu berichten, „toutes les fois que vous y trouverez quelque nouvelle qui puisse m'intéresser ou mériter mon attention". — [5] Vergl. S. 164.

effectivement le nombre des voiles qu'elle peut mettre en mer. Pour des matelots, ils ne lui manqueront point. Elle en trouvera assez, et il n'y a que les officiers entendus, dont le nombre, selon votre dépêche, est très petit; de sorte que, si l'on continue à les traiter comme par le passé, il est bien à présumer qu'outre le comte d'Estaing et un couple d'autres il ne s'en trouvera guère qui voudront faire des efforts pour briller dans cette carrière. Ayez donc soin de suppléer, le plus tôt que vous pourrez, à ce qu'il y a de défectueux dans votre tableau, et calculez à un nombre fixe la quantité des vaisseaux et frégates, capables de tenir la mer. En attendant il y a de quoi s'étonner de la faiblesse de la cour où vous êtes, que la crainte de déplaire à l'Angleterre a fait négliger les soins qu'elle doit au rétablissement de sa marine. En général, tout ce que j'apprends de la nouvelle administration, ne me donne pas une idée fort supérieure sur les efforts qu'on fera pour en mettre les différentes branches sur un meilleur pied.

Au reste, je vous dirai que la Russie médite une augmentation considérable dans sa cavalerie, qu'elle veut pousser à 400 escadrons et au delà, sans y comprendre les cosaques; de sorte que toute sa cavalerie montera à 57 000 hommes.[1] Si vous avez occasion d'ébruiter sous main cette anecdote, vous ne ferez pas tant mal d'en profiter; mais je vous avertis de nouveau, ne faites pas comme vous avez fait avec la nouvelle des mouvements autrichiens en Moldavie,[2] et gardez-vous bien d'y paraître le moins du monde. Tenez-vous plutôt derrière le rideau et ne parlez jamais vous-même de cette augmentation avec qui que ce soit, afin qu'on ne puisse jamais vous soupçonner de l'avoir ébruitée.

Nach dem Concept. Federic.

---

23 578. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 26 décembre 1774.

La conversation que vous avez eue, selon votre dépêche du 20 de ce mois, avec le ministre de Russie, vous ayant mis au fait d'anecdotes assez curieuses, vous ferez bien de continuer à vous entretenir, de temps à autre, avec ce ministre, pour apprendre ultérieurement de lui bien des particularités intéressantes dont vous pourrez faire usage et m'en rendre compte. Ce qu'il vous a dit des insinuations autrichiennes faites à la France pour porter celle-ci à l'assister et lever le bouclier contre moi, dans le cas que la cour de Vienne fît une diversion en faveur du Grand-Seigneur,[3] est très fondé. De pareilles démarches ont eu lieu effectivement

[1] Bericht von Solms, Petersburg 14. December. — [2] Vergl. Nr. 23 564. — [3] Golizyn hatte von dem österreichisch-türkischen Vertrage von 1771 gesprochen und erklärt, „que l'Impératrice-Reine ne s'était engagée à faire une diversion en faveur du Grand-Seigneur que dans le cas où on pourrait disposer la France

en 1769; mais du depuis je sais positivement qu'il n'a plus été question de rien de semblable entre ces puissances. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

23579. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Berlin, 26. December 1774.

Ich habe Euren Bericht vom 22. dieses Monats erhalten, und da Mir in Ansehung des Grenzregulirungsgeschäftes es nur lediglich darauf ankömmt, dass solches noch in etwas trainiret werde, so wird es Euch nicht an Mittel uud Ausflüchte fehlen, die Schuld, dass sothanes Geschäfte so schlechten Fortgang hat, immer von Euch abzulehnen und denen polnischen Commissarien schlechterdings auf den Hals zu schieben. Sobald Ich übrigens nur gewiss sein werde, dass die österreichsche Commission dieser Art sich zerschlagen hat, werde Euch sodann auch Meinerseits mit positiver Ordre zu versehen ohnvergessen sein.[1]

Nach dem Concept.

Friderich.

23580. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 décembre 1774.

Je reprends le fil de votre dépêche du 14 de ce mois que Sternsdorff l'aîné m'a portée. Le comte Panin peut être entièrement tranquille sur les assurances qu'il a données à sa souveraine dans mon différend avec la ville de Danzig.[2] Je ne les démentirai sûrement point par de

à une levée de bouclier contre V. M.; il ajouta que le ministère autrichien n'avait rien négligé pour faire entrer la cour de Versailles dans les mêmes vues, et qu'on [n']avait pas tout-à-fait abandonné ce projet; qu'il lui était même connu de science certaine que l'Empereur avait fait une nouvelle démarche, il y a peu de mois".

[1] Auf den Bericht Lossows und Coccejis vom 25. December wiederholt der König am 28.: „Ohngeachtet Ich zum Voraus versichert bin, dass das dermalige Grenzbeziehungsgeschäfte mit denen polnischen Commissarien fruchtlos ablaufen wird, so will Ich gleichwohl solches, Wohlstandes wegen, noch so lange, bis Ich wissen werde, dass dieses Geschäfte österreichscher Seits sich zerschlagen hat, hinzuhalten suchen, und wird es Euch dazu, da solchergestalt Meine Absicht Euch völlig bekannt ist, zu derselben Erreichung an Mitteln und Ausflüchten schon nicht fehlen." — [2] Solms berichtete: Panin „m'a avoué que sa souveraine avait cette opinion que l'intention de V. M. était de S'emparer de Danzig, et que ce n'était que sur les assurances que lui, comte Panin, lui avait données que cela ne se ferait pas, qu'elle avait consenti à l'expédition des ordres au comte de Golowkin tels qu'ils étaient dans cette lettre" (vergl. S. 228. Anm. 1).

pareilles démarches, et je n'en ferai aucune que d'un parfait accord avec la cour où vous êtes. Cela est hoc, et le comte de Panin peut y tabler, sans se tromper jamais. Le seul motif qui me fait tant presser l'accommodement de cette affaire, c'est de prévenir toute intervention étrangère. Qui sait si l'Angleterre, après avoir apaisé ses troubles avec les colonies, ou quelque autre puissance jalouse et envieuse ne tenterait d'y prendre quelque part et de s'arroger une espèce de médiation qui ne lui appartient pas et que je ne saurais jamais admettre. C'est donc à tous égards à présent le moment le plus favorable d'exhorter et d'engager cette ville à prêter l'oreille à mes justes propositions.

Au reste, je vous fais tenir ci-joint la copie de mes dernières lettres de Constantinople,[1] et vous observerez qu'elles sont antérieures à l'ordre que j'ai expédié à mon major de Zegelin avec la déclaration formelle de la cour où vous êtes, sur les demandes de la Porte,[2] et où je n'ai pas manqué d'instruire ce ministre conformément aux désirs du comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept; die Ausfertigung ist vom 27. December datirt.

23581. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM.

Berlin, 28 décembre 1774.

J'ai été fâché d'apprendre, par la lettre que vous m'avez faite de Hamburg en date du 23 de ce mois, les terribles dangers auxquels vous avez été exposé dans votre voyage jusqu'à cette ville.[3] Je vous félicite de les avoir surmontés si courageusement sans le moindre accident; et comme votre arrivée ici n'a rien qui presse, vous n'avez pas besoin de la précipiter, mais pouvez prendre tous vos aises à cet égard. Huit jours plus tôt ou plus tard ne font rien à l'affaire, et vous viendrez toujours à temps pour me rencontrer encore ici.

Federic.

Nach dem Concept.

23582. AU CHAMBELLAN COMTE DE REDERN A COPENHAGUE.

Berlin, 28 décembre 1774.

Je viens de recevoir la dépêche du 5 de ce mois dont le sieur d'Arnim se trouvait chargé pour moi de votre part. Comme les particularités relatives au manque d'attention vis-à-vis de vous, que vous y alléguez,[4] ne me paraissent guère mériter d'être relevées, quoique je ne

[1] Vergl. Nr. 23574. — [2] Vergl. Nr. 23497. — [3] Arnim berichtete von „désagréments, fatigues et dangers infinis que j'ai essuyés tant par la rigueur de la saison et les chemins impraticables que les périlleux passages des Beltes". — [4] Die hohen Hofbeamten hatten Rederns Besuche nicht erwidert. Christian VII. nicht das Wort an ihn gerichtet, obwohl er die neben ihm stehenden anredete.

les approuve nullement, il vaudra mieux, à ce qu'il me semble, n'y faire aucune attention et les laisser plutôt tomber. C'est tout ce que j'ai à vous dire là-dessus.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

23583. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 21. December: Mon dernier rapport „aura exposé à V. M. combien le prince de Kaunitz paraît embarrassé maintenant, tant pour l'objet des limites de sa cour en Pologne que pour celui d'extension en Valachie, et comment il paraît vouloir rechercher maintenant V. M.[2] Le baron de Swieten ne tardera pas non plus de partir en peu de temps pour Berlin et sera probablement chargé de plus de détails encore touchant ce que le prince de Kaunitz m'a dit préalablement, et peut-être ne serait-il pas impossible maintenant d'engager ce ministre à se prêter à une garantie entre V. M. et sa cour pour les possessions mutuelles en Pologne . . .

Il paraît, au reste, en effet que l'on veut en imposer à [la Porte] par des préparatifs guerriers, puisque l'on parle d'un camp de 60000 hommes qui doit être formé l'été prochain à Pest, et que l'on a donné des ordres pour des livraisons de vivres et de fourrages pour ces troupes . . . On dit que le pays réclamé est d'une étendue de 150 milles carrés."

Berlin, 28 décembre 1774.

Je sens, tout comme vous, dans votre dépêche du 21 de ce mois, l'embarras actuel du prince de Kaunitz au sujet de la démarcation en Pologne. Mais il ne me convient en aucune façon de prendre des engagements ultérieurs avec lui qui pourraient également m'embarrasser. Ses vues d'agrandissement déplaisent souverainement en Russie, et si elles devenaient le germe de quelque brouillerie, il ne serait jamais convenable à mes intérêts que j'y paraisse ou intervienne, de quelque manière que ce soit. En attendant, 150 milles carrés qu'on donne aux cantons réclamés par la cour où vous êtes, me paraît outré; peut-être y comprend-on toute son acquisition, et alors je compte que cela pourrait bien aller jusques à 80 ou 90 milles.

Quant au camp de Pest, je ne doute maintenant plus qu'il n'ait pour objet d'imposer à la Porte et de la rendre plus pliante aux conditions stipulées par le dernier traité, qui paraît maintenant dans toutes les gazettes.

Enfin, je n'ai rien à ajouter ou à changer aux ordres que j'ai chargé mon département des affaires étrangères de vous expédier au sujet de la tournure que l'on donne aux affaires de la visitation de la Chambre

„Depuis environ dix ou douze jours la conduite du reste de la cour et du ministère a changé à mon égard, et la reine Julie-Marie de même que le comte Bernstorff me traitent présentement à peu près comme les autres ministres étrangers."

[1] Am 6. Januar 1775 ermächtigt der König den Grafen Redern, nur alle zwei bis drei Wochen zu berichten, „suivant l'exigence des cas et l'importance des objets dont vous aurez à me rendre compte". — [2] Vergl. Nr. 23575.

Impériale de Wetzlar.[1] Ma dignité m'oblige de n'être pas insensible aux insultes que mon subdélégué y a essuyées, et vous n'oublierez pas de suivre exactement la marche qui vous a été prescrite, pour les relever et en demander la satisfaction qui m'est due.

Federic.

Nach dem Concept.

23584. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 28 décembre 1774.

La nomination du ci-devant palatin de Poméranie Przebendowski pour premier commissaire à la délimitation autrichienne, à la place du prince Jablonowski, que vous mandez par votre dépêche du 21 de ce mois, n'apportera sûrement aucun changement à cet ouvrage. Cette démarcation réussira, selon les apparences, tout aussi peu que la nôtre, et la séparation des commissaires respectifs en sera probablement le résultat final. Mais malgré cette perspective très apparente, je laisse cependant encore toujours les miens sur les frontières, sans les rappeler, pour ne pas être le premier à rompre la négociation; et quoique les bonnes dispositions du baron de Stackelberg, dont vous faites mention,[2] me fassent grand plaisir dans un sens, et que je suis bien aise de savoir qu'il soit enfin revenu de ses idées de compassion, tout cela cependant ne saurait, à mon avis, avancer l'affaire du partage et faciliter la célérité de son succès.

L'article des Dissidents, ainsi que quelques autres, me fait prévoir la rentrée des troupes comme indispensable dans ce royaume.[3] Ce n'est que par ce moyen qu'on parviendra à obliger les Polonais d'y acquiescer et à fixer leur inconstance naturelle dont ils donnent continuellement des preuves. Telle est la levée, dont vous parlez, de l'impôt du sel fixé pour revenu au Roi et qui s'en trouve frustré maintenant. Il faudra donc absolument les obliger à un arrangement stable et permanent, sans quoi on ne finira jamais rien avec eux.

Insinuez aussi au baron de Stackelberg la nécessité que le roi de Pologne ait une garde à lui. Si ce Prince reste à la merci de la nation, elle ne manquera sûrement pas, vu le peu d'affection que vous dites qu'elle lui porte,[4] de s'en défaire, lorsqu'il ne se trouvera plus environné

[1] Vergl. Nr. 23542. — [2] Benoît berichtete: „Revenu de ses idées de compassion, le ministre de Russie continue à dresser ses rapports en conséquence, afin de maintenir sa cour dans ces dispositions." — [3] Benoît berichtete: „Il est certain ... que l'affaire des Dissidents ne manquera pas d'occasionner des obstacles si grands que nos cours seront peut-être obligées d'en revenir à des voies de fait pour faire entendre raison là-dessus aux Polonais." — [4] Benoît berichtete, dass viele Anfragen nach Warschau kämen, ob König Stanislaus vergiftet sei; dass die Briefe abgesandt seien, noch bevor der König an einer Indigestion erkrankte, „ce qui donne lieu à toutes sortes de mauvais présages. Il est certain que S. M. Polonaise ne saurait être assez sur ses gardes, vu que ce Prince ne fait rien moins que l'idole de sa nation."

des troupes russiennes. Et portez ce ministre, au cas qu'il le juge à propos, d'en écrire, dans ce sens, à sa cour et de la convaincre de [la nécessité d'un] pareil arrangement. Le parti saxon est celui contre lequel ce souverain a le plus à se précautionner, comme lui étant le plus suspect. La trame dont le prince Charles de Saxe a donné un échantillon au moyen de Pulawski,[1] peut aisément être renouée, si on n'y oppose à temps des mesures convenables. Je n'entre point ici dans l'énumération des suites fâcheuses qu'un désastre qui pourrait arriver, après la Diète terminée, au roi de Pologne, traînerait infailliblement après lui. Je les abandonne à votre discernement et à celui du baron de Stackelberg; mais il est sûr que le brouillamini qui en résulterait, sera grand et de conséquence.

Der König bewilligt dem lutherischen Geistlichen Grzegorzewski, der sich bei Benoît befindet, zu seiner grösseren Sicherheit den Titel als Gesandtschaftsgeistlicher.

P. S.

La lettre ci-jointe au prince de Moldavie est ma réponse à celle que j'ai reçue en dernier lieu de sa part;[2] je la confie à vos soins pour la faire parvenir, lorsque l'occasion s'en présentera, par une voie sûre à son adresse.

Federic.

Nach dem Concept.

23585. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 29 décembre 1774.

Vous avez bien raison de dire dans votre dépêche du 18 de ce mois que, vu les changements continuels dans l'administration de France, il serait bien étonnant que l'ensemble du gouvernement prît quelque consistance. Aussi longtemps que les ministres des différents départements prennent le contre-pied de leurs prédécesseurs, et qu'ils se piquent de se distinguer par des principes différents, les affaires resteront dans la bredouille où elles sont, jusques à ce qu'enfin une guerre survienne et amène une banqueroute. Alors la scène changera bien vite.

On voudra recruter aussi l'armée,[3] et on ne pourra le faire que par des gens qui n'ont aucune connaissance du service et qui ne savent pas seulement manier les armes; de sorte qu'il leur faudra bien deux ans, avant de pouvoir en tirer quelque parti. Ce flux et reflux dans

[1] Anspielung auf die Entführung von König Stanislaus durch die Conföderirten unter Pulawski in der Nacht vom 3. zum 4. November 1771 (vergl. Bd. XXXI, 851). — [2] Auf dem Schreiben Ghikas, Jassy 12. November (a. St.), der für die Unterstützung des Königs bei seiner Wiedereinsetzung zum Fürsten der Moldau (vergl. S. 117) dankt, findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort: „Obligeantes Compliment genügt da." — [3] Goltz berichtete: „Le ministre de la guerre désirerait fort de remettre les compagnies aussi fortes qu'elles l'étaient avant la réforme que fit le duc de Choiseul; mais cela souffrira bien des difficultés."

le ministère actuel est un grand défaut dans le gouvernement, et si S. M. Très-Chrétienne se laisse aller une fois à culbuter les uns et les autres, elle ne finira pas de sitôt, et la politique française fournira des scènes assez plaisantes.

Mais ce qui me paraît surtout fort énigmatique, c'est le pouvoir que la Reine soutient toujours sur l'esprit de son époux.[1] Que cette Princesse ait su prendre quelque ascendant sur lui dans les premiers moments de son règne, je n'en suis point surpris, mais qu'elle puisse le gouverner encore dans cette agitation perpétuelle où les affaires se trouvent à l'heure qu'il est, c'est ce que j'ai de la peine à concevoir.

Au reste, je ne saurais m'empêcher de vous réitérer un avis que je vous ai déjà donné précédemment, c'est de vous abstenir dans vos dépêches de tous ces compliments inutiles et encore moins d'y employer vos chiffres. Je n'en demande point de votre part, et vous ferez très bien de vous attacher simplement aux affaires et de m'en rendre des comptes exacts et fidèles, sans y mêler tant de cérémonies que je regarde comme de grandes minuties.

Federic.

Nach dem Concept.

---

23 586. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 29 décembre 1774.

J'ai vu, par votre dépêche du 16 de ce mois, la tournure que les affaires des colonies britanniques prennent ultérieurement.[2] Quelle qu'en puisse être l'issue, la mère patrie y perdra toujours, et autant que j'en puis juger, il aurait mieux valu ne les pousser pas aussi loin. L'esprit d'opposition y a déjà gagné trop de terrain, et il sera très difficile au gouvernement de trouver une porte pour sortir du labyrinthe où il s'est engagé.

Quant aux démêlés entre l'Espagne et le Portugal, on prétend que,[3] pour les terminer à l'amiable, l'Angleterre cède à la première l'établissement de Balambangan au Cap de Bonne-Espérance.[4] Quelque peu considérable que ce sacrifice soit, l'Angleterre le saura bien valoir vis-à-vis de Portugal et en retirer des avantages pour son commerce, afin de justifier cette cession vis-à-vis de la nation. Vous saurez mieux que personne apprécier cet avis, et j'attends votre rapport sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Goltz berichtete über den grossen Einfluss von Maurepas auf Ludwig XVI., fügte indessen hinzu: „Je suis bien éloigné de garantir tout-à-fait sa durée. La Reine et son parti ne le laissera jamais tranquille.“ — [2] Maltzan berichtete, dass der Congress in Philadelphia jede Aus- und Einfuhr in Amerika verbiete, die Haltung Bostons billige und unterstütze und alle Provinzen zur Fortsetzung des Widerstandes auffordere. — [3] Bericht von Goltz, Paris 18. December. — [4] Vielmehr nördlich von Borneo.

23587. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 29 décembre 1774.

L'argent, à mon avis, sera toujours une voie bien plus efficace pour faire renoncer les Marocains à leurs projets guerriers, et contiendra bien mieux leurs épées dans le fourreau que non l'armement d'une escadre de six vaisseaux de guerre, pour lequel vous mandez, par votre dépêche du 23 de ce mois, que les amirautés ont été convoquées.

Mais je passe là-dessus pour en venir à l'objet de la mauvaise volonté de la ville d'Amsterdam contre le prince d'Orange, dont vous faites mention.[1] Quelque sensation désagréable que de telles dispositions doivent faire éprouver à ce Prince, cependant, comme on ne saurait lui imputer d'y avoir donné aucunement lieu, il faut s'en consoler. La nécessité obligera tôt ou tard ces Républicains de changer de ton et d'en passer par les armements proposés contre lesquels ils se montrent à présent si revêches. On dirait, à en juger de la façon d'agir de ces gens, que le génie de la République d'aujourd'hui n'est plus celui de leurs ancêtres, lorsqu'ils combattaient pour la défense de leur liberté, et qu'il a changé du tout au tout de ce qu'il était de ce temps-là.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept.

Federic.

23588. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 31 décembre 1774.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 16 de ce mois que vous avez remis au vice-chancelier la fondation de ma maison de charité à Potsdam,[2] et j'approuve également que vous avez porté à la connaissance du comte de Panin mes sentiments sur les affaires actuelles de Pologne.[3] Il est seulement à souhaiter que ces vérités fassent impression sur l'esprit de ce ministre au point de sentir toute la nécessité qu'il y a de finir promptement les arrangements dans ce royaume. Mes lettres de Varsovie ne discontinuent point de fournir des preuves du soin que la Délégation prend pour traîner au possible la Diète en longueur, en remettant en délibération et apportant des changements à des articles dont on était déjà convenu. A présent on a prolongé cette assemblée

[1] Thulemeier berichtete: „On a vu éclore une protestation assez violente contre tout ce qui s'est fait relativement à l'envoi du renfort des troupes détachées à Surinam (vergl. S. 183); protestation qui n'aura cependant d'autre effet que de constituer de plus en plus l'existence du parti anti-stathoudérien, de l'abolition duquel on croyait pouvoir se flatter pendant quelque temps." — [2] Vergl. S. 188. — [3] Solms hatte dem Grafen Panin einen Auszug aus dem Erlass vom 3. December (Nr. 23522) zugestellt.

jusques à la fin de février, mais celle de mai surviendra, si la Russie ne parle pas d'un ton plus ferme, et peut-être poussera-t-on encore plus loin. D'ailleurs, quantité de lettres arrivent à Varsovie pour s'informer si l'on a empoisonné le Roi.[1] Sans décider sur le motif de toutes ces informations, elles indiquent cependant que le bruit de quelques conspirations est assez généralement répandu, et qu'il faut qu'il y ait quelque part quelque feu qui couve sous les cendres. Il me semble donc que ces anecdotes devraient donner l'éveil à la Russie, qui désire tant de rétablir le calme dans cette république, afin de veiller plus soigneusement que jusques ici et de redoubler ses efforts pour la sûreté de la vie et de la personne de ce Prince. Aussi longtemps toutefois qu'il y aura garnison russienne à Varsovie, il n'y a pas tant à appréhender; mais je ne répondrais de rien du moment qu'elle en retire ses troupes et abandonne ce Prince à ses gardes nationales. Ce Prince n'étant rien moins qu'aimé de sa nation, je ne voudrais pas jurer qu'il ne se passera pas six mois peut-être que quelque âme infernale n'attentât de nouveau à sa vie, soit par le poison soit autrement, et qu'elle ne profitât d'une chasse, d'une promenade ou autre occasion pour consommer cette œuvre de ténèbres. L'idée seule m'en fait frémir. Elle ouvre une perspective trop effrayante de la plus affreuse confusion et anarchie, et de nouvelles confédérations replongeraient ce royaume dans un nouvel abîme de troubles et d'embarras. Je m'en rapporte à votre prudence sur ce que vous jugerez convenable de communiquer au comte de Panin de ce tableau.

En attendant je reviens à la cour de Vienne pour vous confirmer que son camp de Pest n'a pour objet que d'intimider la Porte et la rendre plus pliante à ses vues d'agrandissement. On m'annonce aussi l'arrivée prochaine du baron de Swieten à ma cour,[2] de sorte que je ne tarderai pas d'apprendre ce qu'il aura de nouveau à proposer.

Au reste, je suis plus que persuadé que la demande du comte de Panin sur les extensions de cette cour en Moldavie aura furieusement embarrassé le prince de Kaunitz. Aussi a-t-il eu grand soin de se renfermer dans des termes vagues et très analogues au sens de son dernier traité avec la Porte.[3] D'ailleurs, il paraît plus que jamais que leur démarcation en Pologne n'aboutira à rien, et que ce ministre réclamera la médiation de la cour où vous êtes, ainsi que je vous l'ai déjà annoncé précédemment.[4]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 237. Anm. 4. — [2] Vergl. S. 236. — [3] Panin hatte sich bei Lobkowitz nach der österreichischen Besitzergreifung in der Moldau erkundigt. Daraufhin hatte Kaunitz den Prinzen Lobkowitz zu der Mittheilung ermächtigt, dass es sich um die Feststellung strittiger Grenzen zwischen Siebenbürgen und den Donaufürstenthümern handle, dass die Pforte jede Unterhandlung ablehne und der wiener Hof diese Grenzgebiete, sowie ein zu Pocutien gehörendes Stück der Moldau besetzt habe, „afin d'obliger la Porte à entrer une fois d'autant plutôt dans une négociation pour accommoder ces différends, soit par des échanges, soit par d'autres accommodements raisonnables". — [4] Vergl. S. 220.

23589. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Berlin] 31 décembre 1774.

Madame ma Sœur. Si quelque chose pourrait redoubler mon attachement pour V. M., ce serait sans doute la lettre[1] qu'Elle a la bonté de m'écrire. La part obligeante qu'Elle daigne prendre à mon individu, me ravit en admiration. V. M. voudra bien que je Lui renouvelle de même, à l'occasion de la nouvelle année, tous les vœux que je forme pour Sa conservation, Sa prospérité et Son contentement; ils sont bien sincères, Madame, et partent d'un cœur qui vous est tout dévoué.

Il est bien certain, comme V. M. vient de le dire, que le temps amènera de nouvelles sémences de divisions et de discordes, et qu'après ce calme dont nous jouissons, de nouvelles guerres et de nouveaux troubles succéderont aux anciens. En parcourant les histoires, on voit de tout temps cette alternative de paix et de guerres, ce qui peut faire croire que cet état de vicissitudes continuelles est une suite des loix éternelles de la nature. Cependant le roi de Suède ne tire point de subsides de la France; ce qu'on lui paie actuellement, ce sont des arrérages dus à la Suède de la dernière guerre. Le Roi négocie un traité de subsides en France, jusqu'ici avec peu de succès. Le ministère de Versailles est persuadé que tout l'argent distribué en Suède l'est à pure perte;[2] ce royaume faible et énervé manque de tout. Il peut avec des secours étrangers défendre tant bien que mal ses frontières, mais il n'a[3] [pas] assez de force, de nerf et de ressources pour oser attaquer ses voisins. Pour que ce royaume se trouvât dans une telle situation, il faudrait que tout l'ordre intérieur de l'administration fût changé, et encore serait-il faible, parcequ'année commune il sort 500000 écus de plus qu'il n'y rentre. Je crois que V. M. n'aura rien à redouter de ce voisinage qu'une mauvaise volonté impuissante qui ne saurait nuire.

C'est en réitérant à V. M. les sentiments de ma haute considération que je La prie de me croire, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23590. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 1er janvier 1775.

Votre dépêche du 24 de décembre dernier vient de m'être rendue. Son contenu me fait plaisir, et je suis bien aise d'apprendre que l'on soit parvenu de régler definitivement à la Delegation les points essentiels dont vous faites mention.[4] Mais comme je désirerais de savoir mainte-

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 211. — Vorlage: ny[6]. — [3] Die Freiheit des Salzverkaufs war in den Grundzügen festgesetzt worden.

nant quand il faudra payer les personnes que vous avez employées et à qui vous avez fait des promesses,[1] aussi bien que ce qu'il faudra donner à chacun séparément, et en quoi les présents devront proprement consister, de même s'il convient de les donner dès à présent ou après l'affaire du partage terminée, vous ne manquerez pas de me détailler votre sentiment là-dessus d'une manière précise, suivant que je vous l'ai déjà enjoint par mes ordres antérieurs et que je le réitère encore par ceux-ci, afin que je sache à quoi m'en tenir au juste à cet égard.

Du reste, je ne suis pas fâché de ce que vous mandez être arrivé entre les commissaires russiens et polonais pour la démarcation.[2] De pareils petits incidents ne laisseront pas de choquer la Russie et de l'animer. Peut-être pourront-ils lui donner de l'humeur au point de la courroucer sérieusement, et l'engager à s'expliquer ouvertement en faveur des extensions, pour que chacune des puissances copartageantes de la Pologne garde ce dont elle a pris possession.

Federic.

Nach dem Concept.

23591. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Berlin, 1er janvier 1775.

Quoique, selon votre dépêche du 24 de décembre, vous n'oseriez m'assurer positivement encore que le camp de Pest[3] ait pour but d'en imposer à la Porte, je ne laisse cependant pas d'en être bien persuadé et de croire que la cour où vous êtes, pense par cette démonstration engager la Porte à lui céder de bonne grâce ce qu'elle désire d'obtenir en Valachie et Moldavie; car qu'on en débite ce qu'on voudra, on n'assemble pas 60000 hommes pour de simples exercices.[4] C'est une armée trop forte pour un camp d'amusement, et le prétexte qu'on donne aux amas des vivres et des fourrages, me paraît trop frivole et superficiel pour y ajouter la moindre croyance. Il en est de même du bruit que l'Impératrice-Reine s'y rendra.[5] Je le crois effectivement très fondé par la considération que je vous ai déjà alléguée dans un de mes ordres précédents,[6] et S. M. I. et R. voudra peut-être confondre par sa présence

[1] Sulkowski und Poninski (vergl. S. 226). — [2] Die Verhandlungen waren noch nicht zu Stande gekommen, da die polnischen Commissare wegen der Verspätung der Ankunft der russischen wieder abgereist waren. „On prétend même que les commissaires polonais ont déjà reconnu que du côté de la Russie il y avait également quelques extensions." — [3] Vergl. S. 230 — [4] Riedesel berichtete: „Jusqu'ici il n'est question que d'un campement pour exercer les troupes, et les achats pour approvisionnement de vivres et de fourrages ne se font, à ce que l'on dit, que pour profiter du bon marché auquel se trouvent maintenant ces denrées dans ce royaume." — [5] Als Grund der Reise wurde angegeben, „de prévenir l'émigration [der ungarischen Protestanten] dans la Servie russienne et les pays ottomans où existe une tolérance plénière de religion". — [6] Vergl. S. 231.

et donner un démenti formel à tous les bruits défavorables qu'on a fait courir sur sa maladie.

Au reste, le prince de Kaunitz n'aura pas été longtemps à attendre ma réponse à son dernier raisonnement sur les affaires de Pologne. Ma pénultième dépêche[1] vous l'aura déjà apprise et vous aura fait connaître comment je pense que nous pourrions finir nos affaires dans ce royaume-là. Mes dernières lettres de Varsovie parlent en attendant de quelques difficultés que la démarcation des limites russiennes rencontre également;[2] de sorte que j'ai tout lieu d'espérer que la voie que j'ai indiquée dans la dépêche susmentionnée, sera très propre à finir avec les Polonais. Elle coûtera quelque chose à nos bourses, mais ce sera aussi tout, et cet argent ne laissera point d'être très bien employé.

Enfin, je m'étonne que le prélat de Sagan n'ait pas encore achevé sa besogne,[3] et vous me ferez plaisir de me dire quand il compte d'être de retour sur son poste.

Federic.

Nach dem Concept.

23592. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 2 janvier 1775.

Si l'avis des nouvelles sollicitations immédiates du roi de Suède pour obtenir des secours pécuniaires de la France,[4] dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 22 de décembre dernier, se confirme, il y aura de quoi s'étonner infiniment. En effet, il faudrait que la France renonçât au bon sens pour prodiguer ses trésors à une puissance sur laquelle il y a si peu de fond à faire et dont elle ne saurait jamais tirer parti. Je doute donc fort du succès de cette nouvelle tentative; et, en attendant, le prétendu mémoire donné par le lord Stormont au ministère de Versailles,[5] que le comte de Vergennes vous a assuré n'avoir jamais existé, n'imposera à personne. Le gouvernement britannique l'aura fait afficher dans les gazettes, pour en faire parade vis-à-vis du Parlement; mais le monde sensé saura bien à quoi s'en tenir.

Au reste, je vous fais tenir en copie, à la suite de la présente, la requête du lieutenant de Morival,[6] avec une autre pièce qui a rapport

[1] Nr. 23575. — [2] Vergl. Nr. 23590. — [3] Riedesel verhiess die Übersendung eines Berichts Felbigers über seine Reformthätigkeit an den österreichischen Schulen (vergl. Bd. XXXV, 315. 316. 436). — [4] Vergl. dafür Nr. 23605. — [5] Englischen Zeitungsnachrichten zufolge sollte Stormont dem französischen Ministerium eine Denkschrift übergeben haben, mit der Aufforderung, die französischen Schiffe vor allzu grosser Annäherung an die englischen Colonien zu warnen, da die englischen Kriegsschiffe Weisung hätten, alle Fahrzeuge zu untersuchen, „afin qu'on ne portât pas au delà de ce dont la colonie de destination pouvait avoir besoin". Die französische Antwort sollte zufriedenstellend geiautet haben. — [6] Ein (undatirtes) Gesuch Morivals (vergl. S. 153. 154) an König Ludwig XVI., „de poursuivre au Parlement de Paris, son juge naturel, la justice qui lui est due", und „Résumé du procès verbal d'Abbeville avec les réponses".

à son affaire, afin de vous mettre à même de la situation où elle se trouve, et d'y compasser l'intercession dont vous êtes chargé, pour lui faire obtenir justice.

Federic.

Nach dem Concept.

23593. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 2 janvier 1775.

J'ai vu les particularités que votre dernière dépêche du 27 de décembre de l'année passée renferme; mais comme il ne s'y trouve rien qui soit relatif à la guerre déclarée par l'empereur de Maroc à la République,[1] et que je suis curieux cependant de savoir si cette dernière est intentionnée ou non d'éprouver le sort des armes contre cette puissance barbaresque ou quelles sont les mesures qu'elle jugera à propos de prendre à cet égard, vous n'oublierez pas de me communiquer tout ce qui parviendra là-dessus à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

23594. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 2 janvier 1775.

Ma chère Nièce. Je vous défie, ma chère enfant, de me souhaiter plus de bien que je vous en souhaite. Nouvelle année et tous les jours de ma vie, c'est la même chose; car quand on aime les personnes, c'est tous les jours la même chose, et les jours solennels ne sauraient redoubler les sentiments qui ont acquis de la force par leur durée. Votre mère a produit votre petite nièce[2] pour la première fois à la cour, elle paraît jolie, on la dit aussi vive que la mère, mais elle n'est pas si régulièrement belle. Voilà les nouveautés de Berlin. D'ailleurs, ma chère enfant, je me recommande à votre souvenir pour le temps que la nature prolongera mon existence, en vous assurant de la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23595. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A MUNICH.

[Berlin] 3 janvier 1775.

Madame ma Sœur. V. A. R. est si familiarisée avec les Muses que ces filles de mémoire sont attachées à Sa suite comme les Grâces à celle de Vénus. C'est vous, Madame, que les chastes sœurs doivent célébrer dans leurs chants, puisque V. A. R. ne Se contente pas de les protéger, mais les surpasse encore; car j'ose croire que Polymnie n'au-

[1] Vergl. S. 227. — [2] Prinzessin Friederike, die 1767 geborene Tochter des Prinzen von Preussen und seiner geschiedenen Gemahlin, Prinzessin Elisabeth.

rait jamais composé d'opéra aussi beau que certain opéra dont j'ai entendu des airs qui peuvent passer pour classiques.[1] Pour moi, Madame, placé par mon sort au rang de ceux qui doivent admirer les divinités de loin, j'offre, confondu dans la foule vulgaire, mon encens à Calliope-Antoinette-Melpomène-Polymnie et à tous ces immortels habitants du Pinde. Si les regards de ces divinités daignent quelquefois s'abaisser vers moi, je leur en rends de sincères actions de grâces, en reconnaissant mon néant et la distance immense qui m'abaisse devant elles.

Je ne m'étonne pas que V. A. R. recouvre entièrement Sa santé; sans doute qu'Apollon, qui est aussi dieu de la médecine, aurait mauvaise grâce à ne pas exercer son art pour affermir les jours précieux de sa généreuse protectrice. Son fils Esculape et toute sa bande seront accourus à Munich au secours de V. A. R.; ils y étaient trop intéressés pour manquer à leur devoir. C'est nous autres qui avons à craindre que V. A. R., lasse de vivre avec les hommes, ne les quitte pour Se rejoindre aux dieux; mais nous ferons, Madame, tous les efforts que nous pourrons pour vous retenir. Mes vœux, mes souhaits, mes ardentes prières seront que V. A. R., comblée de toutes les prospérités désirables et d'une santé intarissable, trouve tant de contentement dans ce monde qu'Elle n'ait aucun lieu de Se hâter de quitter ce séjour des mortels. C'est avec ces sentiments et ceux de la plus haute considération que je suis etc.

Nach dem Abdruck in den Œuvres, Bd. 24, S. 274. Federic.

---

23 596. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Berlin, 3 janvier 1775.

Tous ces projets et opérations de finances[2] qui se font là où vous êtes, ne me paraissent pas, malgré l'assiduité avec laquelle on y travaille, pouvoir aboutir à rien d'essentiel pour rétablir l'ordre qui y manque. C'est tout ce que je puis vous dire en réponse sur ce que votre dernière dépêche du 30 de decembre de l'annee passée renferme à cet égard. Continuez néanmoins à me communiquer toutes les notions qui vous reviendront encore là-dessus, aussi bien que ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant.

Der König lehnt das Gesuch eines Refugiés um Anstellung als Aufseher von Maulbeerbaumplantagen ab.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Maria Antonia hat mehrere Opern verfasst und componirt. Am 29. April 1763 dankte ihr der König für die Zusendung zweier Opern (vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 40). Das Schreiben Maria Antonias liegt nicht vor. — [2] Zur Abzahlung der rückständigen Gehälter und Schulden.

23597. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 20. December 1774, über eine Unterredung mit Panin. Dieser hat erklärt, auf den Auszug aus dem Erlass vom 3.[1] ihm noch keine Antwort geben zu können. „L'Impératrice par la réponse qu'elle a donnée au mémoire du comte Branicki, en conseillant aux Polonais de s'accommoder avec les deux puissances sur les frontières,[2] croit avoir fait tout ce qu'on peut exiger d'elle; pour obtenir davantage, il faut travailler encore beaucoup, et ce n'est pas le temps à cette heure . . . Il conclut qu'avant de n'avoir terminé entièrement avec la Porte, on ne pouvait pas songer aux moyens de faire finir la Diète en Pologne, et qu'il fallait attendre jusques là, avant de prendre un parti.

Il reprit alors ses plaintes ordinaires contre la cour de Vienne, qu'il accusa par sa conduite trop intéressée et insidieuse d'avoir annulé entièrement notre convention et avoir fait manquer le but du traité de partage, et il me demanda si je croyais que V. M. verrait avec indifférence les acquisitions qu'elle allait faire en Moldavie. Je répliquai que vos sentiments, Sire, lui étaient connus; que vous ne croyez pas que la Porte s'y opposerait, et que vous n'estimiez pas que c'était à vous ni à la Russie à faire la guerre à la maison d'Autriche pour l'en empêcher, et c'est sur quoi je le croyais d'accord avec V. M. Il convint qu'il ne serait pas à propos de faire la guerre pour cela, mais comme la cour de Vienne prétend faire regarder cette acquisition comme une suite de celles de Pologne qu'elle ne fait qu'en conséquence de notre convention, il s'imagine que la Porte s'adressera à V. M. et à la Russie pour s'informer du droit que nos deux cours ont accordé à cette troisième pour s'étendre, et il désirerait de savoir la réponse que V. M. croirait convenable de lui donner . . .

Cet entretien prouve, ce me semble, que le comte Panin, quant à lui-même, serait assez disposé à faire intervenir efficacement sa cour dans l'affaire des limites, s'il ne s'agissait que de celles de V. M. seulement; mais le concours des intérêts de la maison d'Autriche en ceci, l'incertitude sur l'accomplissement de la paix et l'attente des évènements qui pourraient arriver entre la cour de Vienne et la Porte, me paraissent être la cause qui le rend indécis et réservé à prendre un parti décidé."

Panin hat dem Grafen Solms einen Auszug aus einem Erlasse des Fürsten Kaunitz an Lobkowitz mit der Erklärung des wiener Hofes über den Einmarsch der Oesterreicher in der Moldau[3] vertraulich zugestellt. Darin erklärt nach Solms' Uebersetzung der wiener Hof: dass seit Jahrhunderten Grenzstreitigkeiten zwischen der Pforte und Oesterreich bestanden, dass alle Verhandlungen bisher zu keinem Erfolg geführt hätten, dass daher bei Ziehung des Grenzcordons im letzten Kriege nicht nur die von der Pest bedrohten Gebiete, sondern auch die streitigen Grenzländer und das Gebiet der Bukowina — „duquel on était en état de faire voir par des documents clairs et par d'autres preuves qu'il appartenait à la Pocutie" — besetzt wären, mit der Absicht, später die Einsetzung einer Grenzcommission zur Verhandlung über den Grenzzug zu beantragen, „comme l'expérience de plusieurs années avait appris à la cour impériale, à son plus grand dommage, qu'il est très difficile ou presque impossible de faire consentir la Porte à une telle commission et à un accord pour le règlement des frontières, si, de l'autre côté, on ne se procure pas soi-même le bénéfice de la possession éventuelle des frontières usurpées ouvertement ou du moins très douteuses."

[1] Vergl. Nr. 23522. — [2] Vergl. S. 43. Anm. 2. — [3] Vergl. S. 241.

Berlin, 3 janvier 1775.

Toutes mes idées sur les affaires de Pologne dont, selon votre dépêche du 20 de décembre dernier, vous avez donné un extrait au comte de Panin, étaient calculées à mettre promptement fin à la Diète; mais la manière dont ce ministre vient d'y répondre, indique bien que sa cour veut accrocher l'arrangement final de ces affaires à la ratification de son traité de paix avec la Porte, et je suis même tenté à croire, par tout ce que ce ministre vous a dit, que cette ratification rencontre encore quelques difficultés de la part de la Porte par des raisons sur lesquelles il n'a pas jugé à propos de s'expliquer. Je les ignore parfaitement, et je souhaite bien ardemment qu'on trouve incessamment moyen de les écarter, et que la Porte ne diffère plus à satisfaire la cour où vous êtes, sur cet article.

En attendant, le conseil qu'elle a fait donner aux Polonais de s'accommoder avec moi et la cour de Vienne sur nos limites respectives, n'a pas été trop bien suivi. Le comte Branicki, au lieu de s'acquitter à cet égard de la commission dont il était chargé, a été, au contraire, précisément celui qui s'est distingué parmi tous ses compatriotes pour crier et mettre des entraves à cet accommodement. Quoi qu'il en soit, vous avez très bien fait d'assurer le comte de Panin que je me reposais entièrement sur lui pour porter sa souveraine à s'y intéresser plus directement, et quand même je devrais attendre encore quelque temps, avant qu'il pût me rendre ce bon office, je n'en aurai pas la moindre inquiétude et, persuadé comme je suis de ses bonnes dispositions à mon égard, j'attendrai tranquillement le moment qu'il y trouve le plus convenable.

Pour ce qui est de la réponse que la cour de Vienne a fait donner par le prince de Lobkowitz à la Russie au sujet du séjour de ses troupes en Moldavie, elle prouve bien qu'elle n'a eu garde de dire les choses comme elles sont. Elle a beau prétexter les contestations de la maison archiducale avec la Porte sur les frontières de la Transylvanie, il n'est plus douteux, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans un de mes ordres précédents, que c'est sur son traité frauduleux avec la Porte qu'elle fonde principalement les titres de sa prise de possession en Moldavie et Valachie.[1]

Jusques ici cependant il ne m'est encore rien revenu du dessein que le comte de Panin suppose à la Porte de s'adresser à moi et à la Russie pour apprendre nos sentiments à ce sujet. Mon major de Zegelin ne m'en a sonné encore le moindre mot, et dès que la Porte me fera faire quelques insinuations y relatives, je n'y répondrai sûrement point, avant d'avoir pris un parfait concert avec la Russie sur la manière dont il conviendra de s'expliquer là-dessus. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'existe aucune liaison entre moi et la Porte qui pût l'autoriser

[1] Vergl. Nr. 23476.

à demander mon intervention dans cette affaire; de sorte que je serais bien aise, si le comte Panin voulait s'ouvrir le premier sur la réponse que je dois lui faire, au cas que, contre mon attente, elle m'adressât effectivement une pareille sommation. Vu même le prochain départ de sa cour pour Moscou, il serait bien convenable que j'en fusse instruit incessamment, puisque, sans cela, il me faudrait bien trois mois, avant d'en être informé et pouvoir m'expliquer en conséquence.

En attendant, vous pouvez ajouter à tout ce que vous avez déjà insinué au comte de Panin au sujet de la cour de Vienne, que, si l'on voulait risquer à se brouiller avec elle, la mort de l'Impératrice-Reine pourrait bien être l'époque où l'Empereur son fils donnerait l'essor à son ambition et étalerait tant de projets vastes et étendus que les puissances qui pourraient avoir envie de mesurer leurs forces avec les siennes et de se commettre avec lui, en auraient des occasions très fréquentes. Qui plus est, cette époque pourrait peut-être bien n'être pas fort éloignée, s'il est vrai, ainsi que toutes les nouvelles l'annoncent, que la santé de cette Princesse est depuis quelque temps fort chancelante et commence à déchoir à vue d'œil.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

---

23 598. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Berlin, 4 janvier 1775.

La dépêche extraordinaire que vous m'annoncez dans celle du 28 décembre dernier, ne m'étant pas encore parvenue, je ne puis non plus vous rien dire sur son contenu. En attendant il est hors de doute que l'extension de la cour où vous êtes, en Moldavie change infiniment la face des liaisons à prendre avec elle au sujet du démembrement de la Pologne. En effet, elle prétend dans la réponse qu'elle a fait donner en Russie par le prince de Lobkowitz,[2] que les districts qu'elle s'est appropriés de la Moldavie, ont fait autrefois partie de l'ancienne Pocutie, et il y a toute apparence qu'elle demandera qu'ils soient également compris dans la garantie mutuelle que les trois cours copartageantes se prêteront de leurs acquisitions et possessions selon la teneur du traité de partage. Mais vous sentirez bien vous-même que ni moi ni la Russie nous ne saurions jamais admettre une pareille extension de garantie pour un objet qui est tout-à-fait étranger à notre convention, et que, comme cette prétention change extrêmement la thèse, nous serons fort sur nos gardes pour ne nous point laisser entraîner dans un pareil engagement. Nous nous bornerons plutôt scrupuleusement à nos possessions réciproques en Pologne, telles qu'elles nous reviennent en vertu du traité de cession, et nous en séparerons avec soin celles qui n'y ont jamais eu la moindre

[1] Vergl. S. 195. 197. 225. Der obige Erlass wird am 3. Januar abschriftlich an den Grafen Finckenstein übersandt. — [2] Vergl. S. 247.

part et que les vues d'agrandissement seules de la cour où vous êtes, voudraient y enclaver.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

23599. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 4 janvier 1775.

Die Antwort an die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen (Nr. 23595) wird zur Beförderung übersandt.

Quant à votre rapport d'hier, au contraire, il ne me reste rien à ajouter. Je suspends encore mon jugement sur les espérances que vous y formez.[2] Leur succès dépendra de la tournure que prendront les affaires dont il y est question, et comme mes ordres d'aujourd'hui au baron de Riedesel[3] y sont également relatifs et même instructifs pour votre direction, je n'ai pas voulu différer à vous en adresser la copie à la suite de la présente.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23600. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 4 janvier 1775.

Votre idée sur la garantie réciproque des extensions par les trois cours, puisque ni les négociations ni les médiations peuvent faire terminer l'ouvrage de la délimitation au gré des puissances intéressées, que vous avez proposée aux ministres des deux cours impériales et dont vous me rendez compte par votre dépêche du 28 de décembre dernier, serait bonne et excellente, si les extensions ne se bornaient qu'à celles faites uniquement en Pologne; mais la cour de Vienne voulant profiter de cette occasion pour s'étendre en Moldavie et empiéter sur les frontières de provinces ottomanes,[4] il convient aussi peu aux intérêts de la Russie qu'aux miens d'intervenir dans ce qui a rapport à de pareilles vues, et cette difficulté s'opposant ainsi à comprendre l'Autriche dans nos garanties réciproques, vous aurez soin de le faire remarquer au baron de Stackelberg, en lui insinuant en confidence que nous pourrions, en tout cas, sa cour et moi, si elle le trouvait convenable, restreindre de part et d'autre

[1] Mit einem Postscript übersendet der König seine Antwort, Berlin 6. Januar, an Felbiger. Er dankte ihm darin für die Zustellung seines Berichts über das „Schulverbesserungsgeschäft" in Oesterreich (vergl. S. 244. Anm. 3) und befiehlt ihm, sich während der schlesischen Revuereise, „es sei in Schweidnitz oder sonst der Gegend", zu mündlicher Besprechung einzufinden. — [2] Finckenstein berichtete: „Il est très apparent . . . que la cour de Russie veut traîner les affaires de Pologne jusqu'à l'exécution de sa paix avec la Porte (vergl. Nr. 23597) . . . J'espère que cet obstacle sera bientôt levé, et que le comte Panin se verra par là en état de manifester ses bonnes dispositions pour les intérêts de V. M." — [3] Nr. 23598. — [4] Vergl. S. 247.

nos garanties sur nos acquisitions mutuelles, sans y mêler les autrichiennes, et laisser débrouiller seule à cette puissance ses différends de la manière qu'elle jugerait à propos.

Vous êtes mal informé, au reste, en prétendant, selon votre postscriptum, que les officiers et entrepreneurs des monnaies polonaises font venir de l'argent de Hollande par mes États pour en frapper des espèces; je sais positivement qu'il n'en passe point par mes douanes, et il serait inutile, par conséquent, d'en défendre le transit que vous proposez.

P. S.

Berlin, 5 janvier 1775.

Quant aux instructions que vous demandez dans votre dépêche alléguée du 28 de décembre, concernant les points sur lesquels vous pourrez, en tout cas, pour favoriser d'autant mieux mes intérêts, vous relâcher par rapport au commerce,[1] je ne saurais vous les donner tout de suite. Ils exigent, vu la prolixité du tarif, un travail de quelque haleine, qui ne saurait se faire si promptement; mais comme la Délégation se trouve à présent limitée jusqu'au mois de février prochain, je compte que rien ne sera perdu pour cela, et que je pourrai vous les faire tenir encore toujours à temps pour en faire l'usage convenable.[2]

Nach dem Concept. Federic.

23601. AN DEN OBERSTLIEUTENANT VON BOYEN IN SLUPCA.

Berlin, 5. Januar 1775.

Mir ist ganz lieb, aus Eurem Bericht vom 28. letztverwichenen Monats zu ersehen, dass der Kraszewski[3] selber sich bis dato in dortiger Gegend noch nicht wieder sehen lassen, die da herumstehende Fahnen aber von so schlechter Beschaffenheit sind, dass von selbigen wohl nichts zu besorgen stehet. Ohngeachtet Ich nun wohl selber glaube, dass diese Leute wohl keine Absicht auf die Grenze haben und noch weniger etwas dagegen unternehmen werden, so wird gleichwohl immer gut sein, wenn Ihr auf Eurer Hut seid und die unterhabende Commandos auch gleichfalls dazu anhaltet.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 216. 217. Bei den Verhandlungen mit der Delegation über den „acte séparé", betreffend den Handel (vergl. Bd. XXXV, 545. 546). — [2] Am 23. Januar sendet der König die erbetenen Instructionen an Benoît, mit dem Zusatz: „que, si ces instructions et remarques devaient vous paraître obscures dans quelques points et ne pas suffire à vous donner une idée juste et nette de ce que vous avez à stipuler ou non à cet égard, vous n'aurez qu'à me le mander au plus tôt, pour que je vous détache une personne qui puisse vous fournir tous les éclaircissements là-dessus dont vous pourrez avoir besoin". — [3] Vergl. S. 217.

23602. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 5 janvier 1775.

Quoique, selon votre dépêche du 23 de décembre dernier, le ministère baisse de ton dans l'affaire des colonies, s'il en fait cependant tant que de leur opposer des troupes suffisantes, vous verrez qu'à la fin il triomphera de leur opiniâtreté et parviendra à les subjuguer. Des troupes réglées et des canons sont des arguments trop forts pour que des bourgeois et des campagnards, qui ne sont pas accoutumés à manier les armes, puissent y faire une opposition réelle.

D'ailleurs, le parti de l'opposition dans le Parlement me paraît jusques ici bien faible encore, et aussi longtemps qu'il ne s'échauffe pas davantage, le ministère ne se troublera point dans sa marche.

Nach dem Concept. Federic.

23603. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 5 janvier 1775.

En vous accusant aujourd'hui l'entrée de votre dépêche du 30 de décembre dernier, par le contenu de laquelle il appert suffisamment que le parti stathoudérien n'est nullement le plus fort et le plus considérable à Amsterdam, je continue à vous réitérer que je suis curieux d'apprendre les mesures qu'on voudra prendre là où vous êtes, en conséquence de la déclaration de guerre faite à la République par l'empereur de Maroc:[1] si l'on tâchera d'apaiser ce Prince par des présents ou si l'on se résoudra à repousser la force par les armes et à entrer dans des hostilités ouvertes avec lui. Vous aurez soin de me donner là-dessus tous les éclaircissements que vous serez à même de vous procurer.

Federic.

Nach dem Concept.

23604. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 5 janvier 1775.

Vous jugez très bien dans votre dépêche du 25 décembre dernier. Le plus ou moins d'embarras dans les finances est la boussole du rôle que la France peut jouer en Europe, et aussi longtemps que l'embarras actuel durera, cette couronne n'y saurait jamais briller. Elle pourra peut-être fournir aux frais d'une campagne, mais dans cet intervalle même toutes les autres branches de son gouvernement resteront à sec, et elle manquera des moyens pour soutenir une seconde. Ce qu'on en peut inférer positivement, c'est que toutes les peines que la Suède se donne pour l'engager à lâcher les cordons de sa bourse en sa faveur, seront

[1] Vergl. S. 227.

inutiles et à pure perte, et qu'elle n'obtiendra jamais les sommes qu'elle lui demande.[1]

Au reste, et quant à l'Autriche, à moins que la France ne lui fasse parler la première sur ses demandes en Moldavie, elle restera muette comme une carpe à ce sujet, jusques à ce qu'elle en soit d'accord avec la Porte. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

23605. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Berlin, 6 janvier 1775.

Comme il vous est impossible de pénétrer au juste l'objet qui donne lieu aux négociations qui subsistent toujours entre la cour où vous êtes, et celle de France, je veux bien vous communiquer des avis qui me sont venus directement de Paris à cet égard, et qui vous mettront peut-être sur les voies pour les éclaircir davantage. On me mande que[2] le roi de Suède, impatient de la lenteur que souffrait la négociation des subsides, avait écrit lui-même à S. M. Très-Chrétienne pour répéter tout ce que la cour de Suède a si souvent allégué du danger où elle sera vis-à-vis de la Russie, si elle ne tâche [pas] de se donner une consistance, et pour proposer, vu que cette consistance pouvait seule s'opérer avec de l'argent, de payer à la Suède, une fois pour toutes, en différents termes une somme de 60 millions de livres, laquelle, employée avec connaissance, serait suffisante pour la rendre une alliée utile à la France. On n'a su me dire encore la réponse à cette demande, mais on doute, et je suis du même sentiment qu'après la difficulté que la France trouve d'acquitter la somme de 7 millions de subsides, ou ce qu'elle doit à la Suède, elle veuille entendre à pareille proposition et prodiguer ainsi son argent.

Au reste, la retraite que le comte de Scheffer médite de prendre, et son remplacement que vous supposez par le baron de Höpken, me paraît un évènement assez indifférent par lui-même, qui vraisemblablement n'influera aucunement sur les affaires. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à votre dépêche du 23 de décembre dernier qui m'a été fidèlement rendue.

Nach dem Concept. Federic.

23606. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 7 janvier 1775.

Il paraît assez par la conduite de la Porte qu'elle est bien disposée pour remplir toutes les conditions de sa dernière paix. J'y rapporte

[1] Vergl. S. 244 und Nr. 23605. — [2] Bericht von Goltz, Paris 22. December 1774.

surtout la facilité que le capitaine de vaisseau russe a trouvée à Constantinople pour entrer dans ce port avec ses frégates, avis qui, selon votre dépêche du 23 de décembre, n'est à la vérité parvenu chez vous que par une lettre particulière, mais que vous trouverez également annoncé dans la dernière dépêche de mon major de Zegelin,[1] dont je vous ai déjà fait tenir la copie. En attendant, la lenteur qu'on apporte à l'expédition du prince Repnin,[2] ne me surprend point. Une longue expérience a fait assez voir que l'activité n'est pas le partage de la politique de la cour où vous êtes. Cependant, vous aurez, sans doute, déjà appris que ce Prince est maintenant à Varsovie[3] d'où il compte de se rendre à Moscou pour y recevoir ses dernières instructions.

D'ailleurs, mes lettres de Vienne continuent à observer l'embarras de cette cour au sujet de la sensation que fera à la Porte son extension en Moldavie. Pour en imposer aux Ottomans, elle fera assembler au mois de mai près de Pest ce grand camp dont je vous ai déjà parlé dans mes ordres précédents.[4] Selon les mêmes lettres, le retour du baron Swieten à ma cour est décidé, et le prince de Lobkowitz pourrait bien avoir un autre successeur, au cas qu'effectivement on lui en destine un. L'Impératrice-Reine doit aussi être assez bien rétablie de son accident aux jambes et jouir maintenant d'une assez bonne sante; de sorte que les bruits qui s'étaient répandus de sa faiblesse, paraissent destitués de fondement.[5]

Au reste, j'ai appris de très bonne part[6] que le roi de Suède, voyant le peu d'empressement que la France met à prendre des engagements de subsides avec lui, a proposé un autre parti, qui ne va pas à moins qu'à 60 millions de livres, payés une fois pour toutes, quoique en différents termes, et S. M. Suédoise y a ajouté que, moyennant cette somme, elle espérait d'être un allié utile à la cour de Versailles. J'ignore jusques ici la réponse qu'on lui a faite; mais, la France n'étant pas seulement en état d'acquitter les 7 millions que la Suède sollicite depuis si longtemps, comment peut-on se flatter seulement d'en obtenir 60! Toute cette négociation s'en ira donc à vau-l'eau.

Federic.

Nach dem Concept.

23607. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 8. Januar 1775.

Ihr habt sehr wohl gethan, dem Pfortendolmetscher über die Einrückung der Oesterreicher in die Moldau in der Maasse zu antworten,

[1] D. d. Konstantinopel 17. November 1774. — [2] Repnin war zum Gesandten in Konstantinopel designirt. — [3] Vergl. S. 226. — [4] Vergl. S. 203. Bericht Riedesels, Wien 28. December 1774. — [5] Riedesel berichtete, Wien 28. December 1774: „Elle n'a point eté malade . . .; mais on sait que l'incommodité qu'elle a aux jambes, empire." Vergl. S. 165. 197. 249. — [6] Vergl. Nr. 23605.

wie Euer Bericht vom 3. Decembris letzthin des mehreren nachweiset.[1] Ihr werdet auch fernerhin ein wachsames Auge haben, um zu erfahren, wozu sich die Pforte hierunter weiter entschliessen dürfte. Das Lager, welches der wienersche Hof in nächstbevorstehendem Frühjahr bei Pest zusammenziehen lässt, und welches aus nicht weniger als 60 000 Mann bestehen soll,[2] wird allem Vermuthen nach sie abhalten, sich denen österreichischen Absichten zu widersetzen.

Uebrigens wird der türksche Ambassadeur Abdul Kerim noch immer zeitig genug zu Chozim anlangen,[3] da der russische gleichfalls noch nicht zur Abreise fertig ist.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

23 608. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Berlin, 8 janvier 1775.

Sans doute que le prince de Kaunitz, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 31 de décembre, se trouve fort embarrassé dans les entortillements de sa politique.[4] Il a cru que la Porte ne remuerait point contre ses mouvements en Moldavie, tandis qu'elle en est piquée au vif et ne parle pas de moins que d'en chasser les Autrichiens.[5] C'est donc par contrainte qu'il change de ton, et il faut bien qu'il me recherche, et qu'il se rapproche maintenant, bon gré mal gré qu'il en ait. Il donnera pour cet effet une autre couleur à ses desseins, et il pourra s'en promettre un d'autant plus heureux succès que la force ottomane est, à l'heure qu'il est, trop faible pour y résister. Le camp de Pest achèvera d'intimider la dernière et donnera encore meilleur jeu à ce ministre. La publicité de son traité avec la Porte[6] ne l'arrêtera point dans son chemin; elle l'embarrassera peut-être un peu dans le premier moment, puisque effectivement ce traité dévoile toute la duplicité de sa conduite; mais elle ne le décontenancera pas, et, comme vous l'observez très bien, il a un front d'airain qui ne connaît plus ni honte ni pudeur. La conférence qu'il a eue avec le baron Swieten, aura eu, sans doute, pour objet d'endoctriner ce ministre sur les réponses à donner aux différentes questions qu'on pourrait lui faire à son retour à ma cour.

[1] Der Pfortendolmetscher hatte Zegelin „sondiren lassen, ob ich der Pforte nicht einen Vorschlag thun könnte, wie und auf was Art sie es anzufangen hätte, um diese Truppen wieder aus ihrem Lande loszuwerden". Zegelin hatte ihm geantwortet, „dass ich mich in keine Sache mischen könnte, wozu nicht autorisiret wäre, und dass mir überdem nicht bekannt sei, in welcher Verbindung die Pforte sich mit dem wiener Hof befinde". — [2] Vergl. S. 236. — [3] Die Abreise sollte erst nach dem Beiram-Fest erfolgen. — [4] Riedesel berichtete: „La façon dont il se rapproche maintenant, et enfin son embarras prouve bien qu'il se voit trompé dans tous ses beaux projets politiques." — [5] Vergl. Nr. 23 607. — [6] Riedesel berichtete: „Le traité de 1771 qui se trouve en entier dans le numéro 100 de la gazette de Leyde, n'a guère fait sensation dans le public indolent et peu curieux de Vienne. Le front du prince Kaunitz ne rougit plus, et ce ministre ignore ce que c'est que d'être démonté et décontenancé."

Enfin, je suis bien aise d'apprendre que l'Impératrice-Reine n'est pas si mal qu'on l'a annoncée.[1] C'était proprement sur des bruits de France que j'ai été alarmé au sujet de sa santé,[2] puisqu'ils prétendaient, peut-être sur des propos échappés à la Reine sa fille, que sa santé était si délabrée qu'il n'y avait plus de remède . . .

Federic.

Nach dem Concept.

23609. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 9 janvier 1775.

Selon votre dépêche du 27 de décembre dernier, les affaires des colonies vont en empirant et me deviennent intéressantes par leur influence sur celles de l'Europe.[3] En effet, plus elles occuperont et embarrasseront la cour britannique, et moins peut-elle se mêler des affaires des autres puissances, et c'est toujours un grand point de gagné. Ce que je désirerais de savoir surtout, c'est si la nation ne prend pas de l'humeur contre la conduite du ministère dans cette brouillerie, et si, par hasard, l'envie lui prenait de pendre le lord Bute, je serai très disposé, sur le premier avis que vous m'en donnerez, à vous adresser la plus belle corde que je puisse trouver, pour honorer son supplice.

Au reste et quoique à vue de pays les opérations de la cour de Vienne en Moldavie ne donneront point lieu à une rupture ouverte, j'ai été cependant étonné que S. M. Britannique dans son harangue[4] n'en ait pas sonné le moindre petit mot.

Federic.

Nach dem Concept.

23610. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 27. December[5] 1774, über den Charakter Ludwigs XVI.,[6] zunächst vor der Thronbesteigung: „La réputation du jeune Prince n'était pas bonne, d'autant plus que son extérieur alors farouche accréditait tout ce qu'on débitait de sa dureté. Il montrait peu de goût pour les amusements, si ce n'est pour la chasse qu'il portait à l'excès. Les spectacles ne paraissaient le mouvoir que par les farces de la comédie italienne. La société des femmes l'ennuyait, et il prenait souvent le soin de le leur témoigner. L'éducation au milieu des prêtres, sous les yeux du duc de La Vauguyon, cagot et ignorant, ne pouvait guère lui avoir donné du goût pour les connaissances nécessaires à son état. L'unique étude qu'il semblait avoir goûtée un peu, était la géométrie et l'histoire; sa bonne mémoire lui servait quant aux faits, mais la manière dont elle lui était enseignée, ne lui donnait pas le bien principal de cette étude, surtout

[1] Riedesel berichtete: „La santé de S. M. l'Impératrice-Reine n'est point dans un état à désespérer de ses jours pour le moment." Vergl. S. 225. — [2] Vergl. S. 197. — [3] Maltzan berichtete: „Les affaires des colonies, étant un point bien plus sérieux et qui touche de trop près le salut de cette île et le sort du ministère actuel, occupent son attention tout en entier et [font] qu'il n'est presque plus question du différend entre l'Espagne et le Portugal" (vergl. S. 224). — [4] Im Parlament am 23. December 1774. — [5] In der Vorlage verschrieben: „August". — [6] Vergl. S. 190. 191.

pour un prince, de connaître les causes et leurs liaisons avec les effets. Voilà quel était le Dauphin. Je viens à Louis XVI. Son embarras de gouverner par lui-même était déjà extrême pendant la maladie de son ayeul. Celui-ci mort, le jeune monarque appela à lui avec empressement le comte de Maurepas, toujours distingué sous feu le Dauphin ... Le jeune monarque, tranquillisé sur les premiers soins du gouvernement par sa confiance au comte de Maurepas, son caractère s'est laissé voir d'une manière plus avantageuse que ne le promettait le Dauphin. Non seulement il a quitté cette rudesse dont j'ai parlé plus haut, pour y faire succéder de la douceur, même des attentions pour ceux qui l'entourent: de farouche qu'il était dans la représentation, il est aujourd'hui assez accueillant et marque un désir de plaire à ceux à qui il adresse la parole. Le sentiment d'une éducation extrêmement négligée et le désir d'y remédier lui fait lire aujourd'hui quelques livres, mais il serait bien difficile d'espérer que cela eût quelque suite. Les traits qui paraissent le plus marquer l'âme de ce Prince, sont l'amour de la justice, de la dévotion sans cagoterie, le désir de réprimer les dépenses superflues et le désir de bien vivre dans sa famille et surtout avec son épouse. Ses mœurs sont également sévères pour l'article des femmes, du vin et du jeu ... Le département des affaires étrangères et celui des finances paraissent jusqu'à présent exciter le plus l'attention du jeune monarque. La gloire militaire ne paraît pas l'animer. Je sais même que vis-à-vis de ses courtisans S. M. a témoigné plusieurs fois que la guerre lui paraissait un mal, et qu'elle espérait bien en garantir son peuple, à moins que les circonstances ne lui forçassent la main. Voilà, Sire, ce que j'ai pu reconnaître en Louis XVI depuis le peu de temps qu'il règne."

Goltz berichtet, Paris 29. December 1774: „Breteuil ... sous prétexte de différentes affaires de famille retarde son départ de Vienne. Les deux grands objets de ses mouvements sont de faire donner l'ambassade de Malte à son cousin, qui est à Rome, et d'emporter le ministère de la marine ... Depuis quelques jours je soupçonne qu'un autre objet occupe le baron de Breteuil; je suis bien éloigné de le garantir comme fondé, mais le voici: c'est d'engager le ministère de Versailles, avant son départ, de l'autoriser à désirer de la cour de Vienne un renouvellement de leurs anciens engagements de 1756 et de porter la cour de Vienne à regarder dans ce nouveau traité les intérêts de la Suède avec les mêmes yeux dont la France les voit. Le désir de détacher l'Autriche des deux autres puissances copartageantes avec elle en Pologne, et sa prédilection pour la Suède, où pendant son ambassade[1] il a été si bien traité, seraient les motifs de cette intrigue du baron de Breteuil ...

Le traité de 1771 entre l'Autriche et la Porte paraissant dans toutes les gazettes,[2] il fait le sujet de toutes les conversations ... Je vois avec plaisir qu'on trouve ici généralement une grande duplicité dans la conduite de la cour de Vienne."

Berlin, 9 janvier 1775.

Votre tableau de caractère de S. M. Très-Chrétienne contient tout ce qu'on en peut dire; porter votre pinceau plus loin, serait, au moins dans le moment présent, en donner des traits trop hasardés et sujets à des illusions. Ce que j'en infère, c'est qu'étant une fois accoutumé à se laisser gouverner, il continuera apparemment à suivre les impulsions de ses favoris.

En attendant, que Breteuil vienne dans le ministère ou non, cela me sera fort indifférent; quand même il voudrait alors profiter de sa

[1] 1763—1768. — [2] Vergl. S. 255. Anm. 6.

position et offrir de nouveaux liaisons avec la cour de Vienne, je doute fort que celle-ci y donne les mains. Elle voudra plutôt rester dans la situation où elle est maintenant, et, sans se réunir avec moi et la Russie ni contracter de nouveaux engagements avec la France, attendre les évènements pour prendre en conséquence le parti qu'elle trouvera le mieux convenir à ses intérêts.

Quant à son traité avec la Porte, on prétend ici que c'est la France qui l'a fait insérer dans les gazettes; cependant la copie qu'on en a donnée dans ces feuilles, n'est pas fidele en tous points. Il y a toutefois beaucoup de vrai, et tout ce qu'on en a publié, n'excitera pas trop la confiance de la France. La seule observation de son époque suffit pour inspirer de la défiance, vu qu'elle tombe précisément dans le temps de notre convention et traité de partage de Pologne et fait preuve de la duplicité insigne de cette cour, tant vis-à-vis de nous qu'envers la Porte. Aussi celle-ci paraît-elle en être piquée au vif, quoiqu'il n'y ait nulle apparence que son ressentiment soit poussé, dans le moment présent, jusques à une rupture ouverte.

Der König erklärt sich bereit, auf Empfehlung des Herzogs de La Rochefoucault einen Irländer O'Farelli in das preussische Heer aufzunehmen.

Nach dem Concept. Federic.

23611. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 9 janvier 1775.

Ma chère Nièce. Je ne saurais guère vous dire plus de nouvelles, ma chère enfant, que vous pouvez m'en mander de La Haye. Les compliments du nouvel an se ressemblent partout. Nous avons l'opéra de Sémiramis[1] qui trouve beaucoup d'approbation; il y a quelques Anglais ici, le duc de Lauzun[2] et un Hollandais, des Polonais dont on ne s'embarrasse guère, la princesse Sapieha qui amuse les dames par ses minauderies, et voilà tout. Faites, je vous prie, mille amitiés de ma part à notre cher prince d'Orange, et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23612. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Berlin] 10 janvier 1775.

Madame ma Sœur. Les bontés infinies dont V. M. a bien voulu combler M. d'Arnim, l'ont amené ici avec un cœur rempli de la plus vive reconnaissance. La difficulté du trajet de mer dans cette saison

[1] Composition von Graun. — [2] Vergl. S. 144.

rigoureuse a retardé son arrivée.[1] Je lui ai délivré, comme V. M. l'a bien voulu, l'ordre qu'Elle a daigné lui donner.[2] Sa reconnaissance s'étend jusque sur moi, et j'assure V. M que je n'y suis pas moins sensible, sentant tout le prix des procédés généreux de V. M. qui, excusant les fautes de jeunesse commises par un ministre à sa première sortie, veut bien les oublier. En faveur de l'attachement sincère qu'Elle me connaît pour Sa personne auguste, et pour marquer en toutes les occasions mes égards pour V. M., ce même ministre va remplir la place d'envoyé à la cour de Saxe devenue vacante par le retour de M. de Borcke.[3] Si j'avais la vertu de l'inspiration, je dirigerais de telle sorte la conduite du comte de Redern qu'il irait en avant de tout ce qui pourrait plaire à V. M. Voilà au moins, Madame, sur quoi sont dressées toutes ses instructions, mon intention étant qu'il serve autant V. M. qu'il me sert moi-même. C'est avec ces sentiments d'attachement et de haute considération que je suis à jamais, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23613. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Berlin, 10 janvier 1775.

Le baron de Knyphausen ayant demandé et obtenu son congé, je viens de confier son poste au Directoire-Général de mes finances à mon conseiller privé d'ambassade et envoyé extraordinaire le sieur de Borcke à Dresde,[4] et je nomme, en même temps, pour successeur de ce dernier à la cour de Saxe mon chambellan d'Arnim qui est, depuis quelques jours, de retour de sa mission à Copenhague.[5] Mais comme je veux expressément que le sieur Borcke retourne auparavant à Dresde, tant pour se congédier formellement de cette cour, que surtout pour initier le sieur d'Arnim dans ses sociétés et lui faire connaître ses canaux, vous n'aurez rien de plus pressé que de préparer les lettres de créance et de

[1] Vergl. S. 235. Am 5. Januar bestätigt der König den Empfang des Berichts Arnims vom 5. mit der Meldung von seiner Ankunft. — [2] Den Dannebrogorden. Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus einem Gesuch Arnims um Verleihung der nächsten Präbende beim Domkapitel zu Brandenburg, „da seine Tour ... durch immediate Conferirung der eröffneten Präbenden viermal vorbeigegangen worden", findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort des Königs, Berlin 14. Januar: „Er muss bedenken, dass diejenige, die ich ihm vorgezogen habe, ihr Leben vor das Vaterland vielmals gewaget haben, uud er hat vor sein Vaterland noch nichts gethan noch verdienet." — Vergl. Nr. 23613. — [3] Borcke hatte sich um diese Stelle mit der Begründung beworben, dass er während seiner sechsjährigen Mission am Dresdener Hofe (seit November 1768; vergl. Bd. XXVII, 415. 417) „von seinem Vermögen ein merkliches zugesetzet" habe. (Nach dem „Extract für die Cabinetsvorträge.") — [5] Vergl. Anm. 1.

rappel, ainsi que les instructions, chiffres et autres ordres nécessaires pour cette nouvelle mission.[1]

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer les ordres que les vacillations continuelles du comte de Panin dans l'affaire de notre démarcation en Pologne m'ont engagé à adresser aujourd'hui au comte de Solms.[2] Ce n'est cependant que pour votre seule direction que je vous en fais tenir ci-joint une copie.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23614. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 27. December 1774: Les nouvelles de Constantinople „ont de son propre aveu justifié le sieur de Zegelin du soupçon de timidité que le comte Panin avait conçu auparavant contre lui".[3] Im Verlauf einer Unterredung über Oesterreich und den polnischen Grenzzug hat Panin abgelehnt, Zwang auf die Polen auszuüben: denn Russland könne nicht für Oesterreichs Interessen eintreten, aber auch nicht allein zu Gunsten Preussens vorgehen, da dies zu einem Bruch mit Oesterreich führen würde. Ferner erklärte Panin, „que l'intention de nos deux cours, en convenant du partage de la Pologne, n'avait pas été de travailler à enrichir la maison d'Autriche, comme il arriverait, si elle conservait tout ce qu'elle prétend conquérir en Pologne et en Moldavie, et qu'elle dût s'approprier encore Kamieniec.[4] Le comte Panin finit par dire qu'il était persuadé qu'il y aurait eu moyen de l'empêcher, et que cela serait encore possible, si V. M. voudrait Se résoudre à sacrifier ce qu'Elle prétendait retenir au delà de l'explication russe de la convention de Pétersbourg, puisque alors on pourrait agir auprès de la Porte et auprès des Polonais pour contrecarrer à la cour de Vienne ses extensions en Moldavie et en Pologne, et qu'il osait croire que ce sacrifice serait compensé par l'empêchement qu'on mettrait à l'augmentation de la puissance de la maison d'Autriche."

Berlin, 10 janvier 1775.

Empressé à porter à la connaissance de la cour où vous êtes, tout ce qui peut l'intéresser, je fais précéder aujourd'hui ma réponse à votre dépêche du 27 de décembre dernier par l'avis qui m'est venu de France[5] sur la nomination du successeur du sieur Durand, ministre plénipotentiaire de la cour de Versailles à celle de Pétersbourg. C'est le marquis de Juigné, neveu du comte de Vergennes, que S. M. Très-Chrétienne vient de nommer à ce poste, et il n'attend que ses instructions pour se rendre au lieu de sa destination. Éloigné jusques ici des cercles où il eût pu fixer l'attention d'un ministre etranger, on n'a pas pu me le faire connaître particulièrement; tout ce qu'on m'en a appris, c'est qu'il n'est

[1] Am 15. übersendet der König dem Baron Arnim die vom Ministerium aufgesetzte „Instruction particulière et secrète" (d. d. Berlin 15. Januar), „pour suppléer à tout ce que je vous ai dit ce matin au sujet de votre mission à Dresde". Arnim soll nach Empfang seiner Beglaubigungsschreiben usw. sofort abreisen. (Nach dem Abdruck bei J. D. E. Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenband III, S. 182 f.) — [2] Vergl. Nr. 23614. — [3] Vergl. S. 206. — [4] Vergl. S. 204. — [5] Bericht von Goltz, Paris 29. December 1774.

plus jeune, mais créature absolue du comte de Vergennes; de sorte que sa conduite à Pétersbourg pourrait bien marquer décidément les sentiments personnels de ce ministre pour la Russie. Cette réflexion sera un motif bien pressant pour moi de faire mon possible pour apprendre le précis de ses instructions; et si je suis assez heureux de l'approfondir, je ne manquerai sûrement pas de vous en faire part pour en prévenir le comte de Panin.

Au reste, je m'étonne de voir, par votre dépêche susalléguée,[1] les vacillements de la cour où vous vous trouvez, sur des matières souvent épuisées. Ne sentez-vous pas que, si j'avais rendu à la Pologne cette petite lisière qu'on veut rendre litigieuse, la cour de Vienne n'en serait pas moins restée en possession de sa partie, et ne voyez-vous pas qu'il n'y a que le moyen des armes qui puisse la faire renoncer à cette acquisition? Comme donc la Russie ne trouve point à propos de faire une levée de bouclier à ce sujet, et ne pouvant changer les choses d'une autre manière, il me semble donc qu'il vaudrait mieux faire les choses de bonne grâce à présent et se réserver pour un temps et une occasion plus convenable pour mettre la cour de Vienne à la raison et la punir de ses perfidies. C'est Branicki à Varsovie qui a entraîné le prince Repnin dans sa fougue,[2] d'où vient, je crois, ce nouveau petit nuage.

En attendant, le comte Panin a deviné juste: le camp de Pest n'est que pour en imposer aux Turcs; il sera de 60 000 hommes et s'assemblera au mois de mai.[3] Je suis charmé qu'on soit content de Zegelin; il s'est conduit avec sagesse, zèle et prudence. J'attends donc ce qu'on voudra répondre aux Turcs, au cas qu'ils nous demandent leur assistance.[4]

J'ai, à la vérité, reçu depuis peu une nouvelle dépêche de ce ministre,[5] mais comme elle n'est précisément que la confirmation de ce qu'il m'a marqué précédemment, il m'a paru superflu de vous en faire tenir une copie.

Federic.

Nach dem theilweise eigenhändigen Concept.

23615. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Berlin, 11 janvier 1775.

J'ai trouvé très intéressante votre dépêche du 4 de ce mois; elle fournit de nouvelles preuves des artifices et finasseries du prince de Kaunitz.[6] Il est donc plus que jamais nécessaire de le suivre et de l'observer de près pour voir où il en veut proprement; et je me repose,

[1] Dieser und der folgende Absatz sind nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs: „Au comte Solms" von der Cabinetskanzlei dem obigen Erlasse eingefügt. — [2] Vergl. S. 226. — [3] Vergl. S. 243. — [4] Vergl. S. 248. 249. — [5] Vergl. Nr. 23607. — [6] Riedesel berichtete über die Antwort, die ihm Kaunitz auf die Mittheilung der Erwiderung des Königs betreffend den polnischen Grenzstreit (vergl. Nr. 23575) gegeben hatte. Für die Antwort von Kaunitz vergl. Nr. 23621.

à cet égard, sur votre vigilance et dextérité. S'il veut pousser encore plus loin les extensions de sa cour sur la Porte, les suites en seront à appréhender, et elles pourraient bien donner lieu à de nouveaux troubles et embarras.

Ce que vous observez sur la santé de l'Impératrice-Reine,[1] me rassure sur les bruits qu'on en a répandus; il paraît au moins qu'on a beaucoup outré le danger ou cette Princesse se trouvait, et que toujours dans le moment présent il n'y a rien à craindre pour sa vie; quoique, d'un autre côté, ses incommodités soient de nature à pouvoir mettre fin à ses jours dans le temps qu'on s'y attendra le moins.

Au reste, je ne sais à quoi cela tient que vous ne m'apprenez pas encore le succès de votre audience au sujet des plaintes que vous avez été chargé de porter contre le subdelégué de Mayence à Wetzlar.[2] Je me rappelle, à la vérité, que vous m'avez marqué avoir demandé cette audience, mais si vous l'avez obtenue et quel en a été le résultat, vous n'en avez sonné jusques ici le moindre mot.

Federic.

Nach dem Concept.

23616. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 11 janvier 1775.

Je vous ferai tenir derechef, puisque vous êtes en arrière, selon votre dépêche du 4 de [ce] mois, à la caisse commune, la somme de six mille écus, que vous recevrez au premier jour, quoique je ne retire d'autre avantage de tout l'argent que je fournis, que celui d'éprouver force difficultés et rénitence dans l'affaire de la démarcation.

Pour ce qui regarde celle-ci, je veux bien, comme vous le proposez, faire insinuer par mes commissaires une prorogation ou limitation,[3] sous prétexte de la mauvaise saison, à ceux de la République. Je crois effectivement ne rien risquer par cette démarche, et qu'en attendant les Autrichiens rompront, de leur côté, la négociation de façon que le blâme d'avoir occasionné le premier la rupture, ne pourra nullement retomber sur nous. On est dans l'idée à la cour de Vienne par rapport à l'ouvrage de la démarcation que, comme il n'y aura pas moyen de finir jamais avec les commissaires polonais, de laisser cheminer cette affaire par la voie prescrite du traité de cession et de réclamer, après que cette négociation aurait été rompue comme infructueuse, la médiation des deux cours pour fixer les limites de la troisième avec la république de Pologne.[4] Cette façon de penser pourrait bien avoir en vue de vouloir traîner la

[1] Maria Theresia hatte den Neujahrs-Empfang abgehalten. „Je n'ai point observé un changement extérieur ou un déclin de santé dans sa personne." Vergl. S. 256. — [2] Vergl. S. 207. — [3] Da die polnischen Commissare angewiesen waren, die Grenzbestimmung nach der preussischen Grenzkarte nicht vorzunehmen und sich ganz abwartend zu verhalten, schlug Benoît vor, die Verhandlungen zu vertagen, „sans que cela ait l'air d'une rupture". — [4] Vergl. Nr. 23021.

chose en longueur et de me tenir en jeu et la cour de Russie, pour finir en attendant son extension en Moldavie, a l'égard de laquelle on croit que son intention est de rechercher peut-être la médiation de la cour de Versailles pour obtenir de bon gré ce qu'elle demande de la Porte.[1] Ce n'est que pour votre direction que je vous confie tout ceci.

Der Schluss betrifft die Regelung des Salzverkaufs in Polen.

Nach dem Concept. Federic.

23617. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 12 janvier 1775.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois, et je suis bien aise que vous reconnaissez votre tort dans la conversation avec le comte de Vergennes sur la prise de possession de la cour de Vienne en Moldavie et Valachie.[2] Pour éviter toute volubilité de votre langue, vous ne sauriez mieux faire que de vous bien imprimer dans l'esprit qu'il vaut infiniment mieux faire le réservé et le taciturne que le grand parleur; le premier ne risque jamais rien, tandis que l'indiscrétion de l'autre lui attire souvent mille embarras et désagréments. Il est des choses dont tout particulier peut parler, sans que cela tire à conséquence, mais qu'il ne convient nullement à un ministre étranger de toucher, a moins qu'il n'y soit autorisé expressément par sa cour. Tenez-vous-le donc pour dit une fois pour toutes et portez une attention scrupuleuse à cette règle générale du corps diplomatique d'entendre tout et de parler peu. S'il s'agit des évènements, qui font le sujet général des conversations, mais dont je ne vous ordonne pas expressément de parler, vous n'avez qu'à dire que vous en aviez eu la première nouvelle par les gazettes ou par les bruits publics, sans toutefois entrer fort avant sur ces évènements, et en prétextant plutôt une ignorance parfaite de leurs particularités. Tout cela ne vous empêchera pas de mettre dans toutes vos conversations ces politesses vagues que l'usage a établies entre des ministres étrangers et qui, dans le fond, sont fort indifférentes.

Au reste, toutes les nouvelles qui m'entrent des dispositions actuelles du ministère français, me persuadent, à n'en pouvoir pas douter, que dans les conjonctures présentes il est plus que jamais éloigné de se laisser envelopper dans une guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

23618. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 12 janvier 1775.

Vous n'avez aucun sujet d'être surpris, ce me semble, de la réussite que vous mandez par votre dépêche du 6 de ce mois, de la négociation

[1] Vergl. S. 266. — [2] Vergl. S. 223.

de 60 millions en rentes viagères entamée en 1771 par la cour de Versailles.[1] Des intérêts aussi forts de 10 à 12 pour-cent, que cette cour accorde, ne peuvent manquer de faire trouver de l'argent dans un État aussi abondant en numéraire que celui de Hollande. Le succès donc qu'on a rencontré dans cette occasion, n'est nullement étonnant; mais, d'un autre côté, aussi de pareilles opérations ne laissent pas que d'être ruineuses aux débiteurs et risquantes pour les créanciers, et je crois qu'on peut avec raison l'envisager de même sous ce point de vue tant à l'égard de la France que de la République.

Pour ce qui est des colonies anglaises, rien ne me paraît moins fondé que ce que le général Yorke a voulu vous assurer à ce sujet.[2] Leurs différends avec la mère patrie sont, selon tous les avis, trop embrouillés pour pouvoir être accommodés aisément, ce qui me fait regarder ces insinuations du ministre anglais dont vous faites mention, comme des inventions de sa part qui sont sans réalité.

Au reste, n'oubliez pas de me marquer, ainsi que je vous l'ai déjà enjoint à différentes reprises, les mesures que l'on compte de prendre là où vous êtes, contre la déclaration de guerre de l'empereur de Maroc dont jusqu'à présent vous ne m'avez rien mandé encore.

Federic

Nach dem Concept.

23619. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Berlin] 13 janvier 1775.

Mon très cher Frère. Je m'étais proposé de partir le 24 pour éviter toute incommodité à tout le monde; mais cela n'empêchera pas, mon cher frère, que, pour avoir le plaisir de vous rendre mes devoirs, je ne dîne, si vous l'agréez, le 23 chez vous.[3] Votre présence me suffit, mon cher frère; vous voir en santé et content, c'est la plus grande fête que vous puissiez me donner. C'est avec ces sentiments de tendresse et ceux de la plus haute estime que je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23620. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Jouffroy berichtet, Stockholm 30. December 1774: „J'ai appris du ministre de Danemark . . . que le comte de Creutz, ambassadeur de Suède à Paris, occupé de la négociation des subsides et persuadé que la France connaissait les vues pacifiques du Danemark et de la Russie à l'égard de la Suède, avait

[1] Vergl. dafür S. 270. 271. — [2] Yorke hatte von der Aussicht auf gütliche Beilegung des Streites gesprochen. — [3] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. Es handelt sich um eine Einladung an den König, an seinem Geburtstag, dem 24. Januar, bei dem Prinzen zu speisen. — [4] Guldencrone.

cru ne pouvoir imaginer de meilleur moyen pour engager la cour de France à accepter ses propositions, que de prêter à V. M. des dispositions défavorables à ce royaume-ci et d'exagérer le prétendu danger qu'il courait. J'ignore si le comte de Creutz est autorisé par sa cour à avancer des propos aussi hardis, mais je sais à n'en pouvoir douter que les Chapeaux commencent à tenir ici le même langage."

Berlin, 13 janvier 1775.

Des projets tels que celui que me prête, selon votre dépêche du 30 de décembre dernier, le comte de Creutz, ambassadeur de Suède à Paris, et les Chapeaux d'après lui, ne méritent pas la peine d'être démentis formellement. Ils se détruisent d'eux-mêmes par le ridicule qu'ils traînent avec eux. Bien loin donc de le prendre sur un ton sérieux, vous n'avez qu'à le tourner en raillerie, si on vient de vous en parler. Vous pouvez dire que, comme on devait appréhender en Suède que je n'envoyasse 60 vaisseaux de ligne avec des brûlots et des galiotes à bombes devant Stockholm, on avait effectivement grand sujet de s'y alarmer. C'est de cette façon que vous aurez à vous expliquer à l'égard de pareils bruits.

Federic.

Nach dem Concept.

23621. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 14 janvier 1775.

A peine mes ordres du 10[1] furent remis à la poste que m'entra une dépêche de mon chambellan et ministre le baron de Riedesel à Vienne qui me paraît trop curieuse et intéressante pour ne pas vous en marquer la substance.[2] Elle roule sur la manière dont le prince de Kaunitz pense poursuivre la négociation de l'arrangement de nos limites en Pologne, et voici comme il s'en est expliqué dans une conversation avec mon susdit ministre. D'abord il prévoit que jamais on ne finira avec les commissaires respectifs. Il sent, à la vérité, que, cette voie étant prescrite par le traité de cession, on ne saurait guère s'en écarter, mais il prétend que, la négociation avec les commissaires venant à se rompre ou à manquer de succès,[3] il faudra se conformer également à ce traité et réclamer la médiation des cours copartageantes sur le pied stipulé, c'est-à-dire pour moi celle des deux cours impériales et pour sa cour la mienne avec celle de la Russie. Cette conduite du prince de Kaunitz prouve assez qu'il veut nous tenir en jeu, afin d'avoir le temps de finir ses extensions en Moldavie et Valachie ou bien mettre la Russie, au cas qu'elle refuse sa médiation stipulée, dans le cas de s'attirer le reproche d'avoir contrevenu la première au traité de cession, ou, enfin, peut-être de soutenir sa thèse contre vent et marée et par un simple

[1] Nr. 23614. — [2] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht Riedesels, Wien 4. Januar. — [3] Vergl. S. 214.

caprice. D'ailleurs, le général Émeric Esterhazy a fait déjà avancer deux régiments d'infanterie et un de hussards par le Banat dans la Valachie, au delà d'Orsowa, dans la vue apparemment de prendre possession de la partie que la cour de Vienne réclame en vertu du traité de 1771, et peut-être d'autres provinces perdues par les derniers traités,[1] tandis que les différents camps projetés pour le mois de mai aux environs de Pest, au Banat et en Transylvanie seront autant d'épouvantails pour forcer la Porte à plier aux demandes autrichiennes. Le prince Golizyn croit, à la vérité, qu'on voudra rechercher la médiation de la France pour obtenir de bon gré ce que l'on demande de la Porte; mais il semble que cette couronne, déjà si piquée du partage de la Pologne et de la conduite de la cour de Vienne envers la Porte pendant la dernière guerre, ne voudra guère s'employer à lui procurer de nouvelles provinces et à avancer encore davantage son agrandissement.

Il paraît donc[2] à mon susdit ministre bien plus probable que le baron de Swieten sera chargé de me proposer une garantie mutuelle pour nos acquisitions en Pologne, et que le prince de Kaunitz, voyant maintenant que ses finesses n'ont point réussi à conserver à sa cour toute l'extension de ses limites et à diminuer les miennes, voudra s'assurer au moins d'un accord et concert préalable avec moi à ce sujet.

Mais supposé que le baron Swieten me fît effectivement des propositions pareilles, je ne voudrais pas y donner une réponse, avant de m'avoir concerté avec la Russie, et c'est pour cet effet que je ne vous dissimulerai point mes idées préalables sur ces propositions. D'abord je n'ai nulle envie d'entrer dans cette garantie, puisque la cour le Vienne y veut comprendre ses extensions en Moldavie et Valachie et les confondre avec celles en Pologne; et, d'ailleurs, il paraît par tout ceci que ces extensions iront bien plus loin qu'on n'a eu lieu de supposer, sans qu'on soit seulement informé jusques ici quelle sensation elles feront à Constantinople. Peut-être y causeront-elles autant d'effroi qu'aux Vénitiens, ainsi qu'il paraît par mes lettres d'Italie,[3] où la nouvelle de la prise de possession de la Valachie et Moldavie est également parvenue.

Quoi qu'il en soit, vous n'oublierez pas de porter toutes ces anecdotes et réflexions à la connaissance du comte de Panin, et vous l'assurerez, en même temps, que mes ordres étaient déjà donnés pour éclairer de plus près la marche artificieuse du prince de Kaunitz dans toute cette affaire, et qu'à mesure que je parviendrais à pénétrer davantage les desseins et vues entortillées de ce ministre, je ne manquerais sûrement pas de le mettre au fait de tout, afin de concerter d'autant mieux avec lui les mesures nécessaires pour n'être pas la dupe de ses intrigues et de ses finasseries. Mais vous ne manquerez pas non plus

[1] Die Worte von „et peut-être" bis „derniers traités" sind ein Zusatz aus dem ausserordentlichen Berichte Riedesels, Wien 28. December 1774 (vergl. Nr. 23024). — [2] Der folgende Absatz nach dem Berichte Riedesels, Wien 28. December 1774 (vergl. Anm. 1). — [3] Bericht Keiths, Turin 17. December 1774.

de lui en demander le secret le plus absolu, afin de ne pas trahir le canal qui m'a fourni toutes ces anecdotes, ni ébruiter mes réflexions; et comme j'apprends que le baron Swieten ne tardera plus d'être de retour ici, et qu'il pourrait bien arriver dans peu, vous lui ferez les plus vives instances de me dire naturellement et en détail ses idées sur la réponse à faire à ce ministre, au cas qu'il fût effectivement chargé des propositions susmentionnées, et vous n'aurez rien de plus pressé que de m'en rendre incessamment compte, afin que je puisse m'y conformer et tenir un langage analogue vis-à-vis du baron Swieten. Pour cet effet, et vu que je ne veux absolument pas agir en tout ceci que d'un parfait concert avec la Russie, vous prierez ce ministre de s'en ouvrir envers vous avec cette cordialité qui convient si bien entre des alliés intimes, et qui a subsisté depuis si longtemps entre moi et sa cour, en le requérant même d'y ajouter tout ce que je pourrais avoir oublié et qu'il jugera convenable à nos intérêts communs. C'est en effet avec la dernière impatience que j'attends sa réponse: et comme d'ailleurs votre dépêche du 30 de décembre dernier n'exige aucune nouvelle instruction, je me borne à vous donner à connaître toute la satisfaction que j'ai ressentie en voyant ce ministre dans de si favorables dispositions à mon égard,[1] et combien je souhaite qu'il y persiste sans la moindre altération. Votre zèle m'est garant que vous ne négligerez rien pour l'y fortifier.

Nach dem Concept. Federic.

23622. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 14 janvier 1775.

Le sieur de Keith se trouvant une fois à Turin, il faut bien acquiescer aux raisons d'indulgence que le roi de Sardaigne a alléguées à ce ministre, pour excuser les délais de l'arrivée de son ministre à ma cour.[2] Mais une autre fois nous prendrons mieux nos mesures, et nous ne ferons plus tant les empressés vis-à-vis d'une puissance de cet ordre. Que S. M. Sardanoise dise tout ce qu'elle voudra, il est toujours

[1] Panin hatte erklärt: „que, si V. M. n'agréait pas de revenir à l'explication de sa cour de la convention de Pétersbourg (vergl. Nr. 23614), ... le meilleur parti qu'Elle pourrait prendre, serait celui de conserver la possession de tout ce qu'Elle avait occupé jusqu'ici, pouvant bien être assurée que la Pologne ne pourrait et que la Russie ne voudrait jamais le Lui enlever, et d'attendre des évènements et des circonstances pour Se l'assurer, sans contestations, par des négociations ou d'autres voies qui se présenteraient dans la suite: ... que, pour lui, il ne vous manquerait, Sire, jamais, qu'il aurait toujours à cœur vos intérêts autant que ceux de son propre empire." — [2] Finckenstein berichtete, Berlin 13. Januar, dass er den Weisungen des Königs gemäss (vergl. S. 232) die Berichte Keiths öffne. Der vom 17. December 1774 enthält „un compliment d'excuses que le roi de Sardaigne l'a chargé de faire parvenir à V. M. sur le retardement du départ du marquis de Rossignan, en ajoutant qu'il espérait qu'Elle voudrait bien entrer dans les raisons d'indulgence qui l'avaient occasionné".

indécent que, l'envoi des ministres réciproques ne s'étant fait que sur ses instances empressées,[1] elle n'ait au moins pas fait partir le marquis de Griselli[2] immédiatement après l'arrivée du sieur de Keith; de sorte que vous n'oublierez point de faire observer cette incongruité à ce dernier dans la réponse à faire à sa dernière dépêche ci-jointe de retour en date du 17 de décembre dernier.[3]

En attendant et comme, selon les dernières dépêches de Pétersbourg et de Vienne, la négociation de l'arrangement de nos limites en Pologne devient tous les jours plus compliquée, et que, selon une dépêche extraordinaire du baron de Riedesel du 28 de décembre dernier, le baron de Swieten retournera ici, chargé de nouvelles propositions relatives à cet objet et surtout a la médiation pour les extensions dans laquelle sa cour voudra sûrement faire entrer également celles qu'elle médite de faire du côté de la Valachie et de la Moldavie,[4] je n'ai eu rien de plus pressé que d'en informer le comte de Panin, selon la copie ci-jointe de mes ordres d'aujourd'hui au comte de Solms,[5] afin que ce ministre me fasse connaître incessamment ses idées sur la réponse à faire au baron de Swieten; et je regrette seulement que, le départ de sa cour pour Moscou survenant dans cet intervalle, sa réponse tardera sûrement quelques semaines, avant de me parvenir.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen an Solms und den Stand der Legationskasse.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23623. AUX MINISTRES D'ETAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 14. Januar, nach Riedesels Meldung über seine Audienz beim Kaiser:[6] Joseph II. hat erklärt, „qu'il n'était pas assez au fait de l'affaire compliquée de la visitation pour pouvoir répondre sur-le-champ; qu'il n'avait convoqué cette assemblée que pour satisfaire à sa capitulation; qu'il voyait bien que, vu l'animosité qui régnait entre les subdélégués, il n'en résulterait aucun fruit, et qu'il serait bien aise que toute cette assemblée fût rompue, quoiqu'il ne convînt pas à sa qualité de chef de l'Empire de la dissoudre; qu'il ne pouvait pas décider le différend entre V. M. et l'électeur de Mayence, quoiqu'il aurait cru que la déclaration de cet Électeur de ne pas avoir voulu offenser V. M., aurait pu mettre fin à cette dispute de mots." Noch unbefriedigender lautet die schriftliche Antwort des Ministeriums: „Il ne fait que justifier en termes aussi hauts qu'obscurs la conduite du directoire de Mayence et promet vaguement d'examiner celle du commissaire impérial."

Danach erscheint die Abberufung Böhmers unvermeidlich. Um den Vorwurf des Abbruchs der Visitation dem König zu ersparen, schlagen die Minister vor, entweder mit den protestantischen Höfen die gleichzeitige Rückberufung ihrer Vertreter zu vereinbaren oder abzuwarten, ob Swieten vielleicht neue Eröffnungen machen wird.

[1] Vergl. Bd. XXXV, 558. — [2] Marquis Grisella de Rossignan, seit Juli 1774 zum Gesandten in Berlin designirt. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Keith, Berlin 17. Januar. — [4] Vergl. S. 205 und 269. — [5] Vergl. Nr. 23021. — [6] Vergl. Nr. 23542.

[Berlin, janvier 1775.]

Fort bien.

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Bericht der Minister.

23624. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Berlin, 15 janvier 1775.

Votre dépêche extraordinaire du 28 de décembre dernier[1] vient de m'être fidèlement rendue. Il paraît par tout ce qu'elle contient et ce que vous ajoutez encore dans celle du 7 de ce mois, que le prince de Kaunitz tient encore dans son sac quelque chose qu'il ne veut produire que dans le moment qui lui paraîtra le plus favorable. Il est difficile de le deviner, mais il ne saurait regarder autre chose que le sort des extensions de sa cour en Valachie et Moldavie. Ce qui me confirme dans ce soupçon, c'est que je sais, à n'en pouvoir pas douter, que[2] la Porte prend fort haut cette démarche des Autrichiens, et qu'elle a déclaré, à cette occasion, qu'à la vérité elle avait perdu par les Russes quelque terrain, mais que c'était par ses armes qu'elle[3] s'en était rendue maître, au lieu que la cour de Vienne voulait lui en extorquer sans coup férir; ce qui était inouï et sans exemple. Le prince de Kaunitz, ayant donc apparemment reçu les mêmes avis de Constantinople, ne sait à quoi il en est, et fait encore le réservé pour voir auparavant quelle tournure cette affaire prendra et si la Porte sera d'humeur d'y acquiescer.

Si d'ailleurs ce ministre a dessein de traîner l'affaire de notre démarcation en longueur, les conjonctures sont très favorables à ses vues. La Russie, piquée de ses desseins d'agrandissement, n'a non plus aucune envie de se mêler de cette démarcation et d'y obliger les Polonais.[4] Chaque cour soutiendra et conservera donc ses possessions actuelles, sans aucun arrangement définitif avec la Pologne, tandis que, si la cour de Vienne ne s'était pas avisée de s'étendre en Moldavie et Valachie, toute cette démarcation serait en ordre et règle à l'heure qu'il est.

En attendant, c'est cette même extension qui rendra infiniment onéreuse la garantie stipulée entre les trois cours copartageantes, et je me garderai bien de l'accepter, au cas que le prince de Kaunitz ait effectivement chargé le baron Swieten de me la demander.[5] Quoi qu'il en soit, je compte de voir bientôt en tout ceci plus clair. Un des domestiques de ce dernier étant déjà arrivé ici, le maître ne tardera apparemment pas de le suivre, et, de votre côté, vous ne discontinuerez pas d'être attentif à tout ce qui se passera à la cour où vous êtes, pour me rendre toujours un compte fidèle et détaillé de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 249. — [2] Bericht Maltzans, London 27. December 1774. — [3] La Russie. — [4] Vergl. Nr. 23614. — [5] Vergl. S. 266 und 268.

23625. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Berlin, 15. Januar 1775.

Nach dem Inhalte Eures Berichts vom 10. dieses Monats, vermöge welchen die verreiset gewesene polnische Commissarien bereits wieder in Filehne eingetroffen sind, zu urtheilen,[1] glaube Ich fast, dass diese Commissarien das Grenzbeziehungsgeschäfte noch so lange hinzuhalten gemeinet sind, bis solches sich österreichscher Seits erst zerschlagen hat. Unterdessen wird, wie Ich Euch letzthin schon gemeldet habe, immer das rathsamste sein, gedachten Commissarien die dermalige Abbrechung[2] dieses Geschäftes auf der höflichsten Art dahin zu verstehen zu geben, dass, da ohnedem die gegenwärtige schlechte Witterung, dieses Geschäfte vorzunehmen, nicht allerdings conveniren wolle, solches auf einer bequemern Zeit auszusetzen und dazu sodann wieder zusammenzukommen, wohl das fürträglichste sein dürfte.[3]

Friderich.

Nach dem Concept.

23626. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 16 janvier 1775.

Je me confirme, par votre dépêche du 5 de ce mois, de plus en plus que la cour de Versailles aura toujours des reproches à se faire d'avoir rétabli l'ancien Parlement, et il faudra voir quel sera le succès de la fermeté de S. M. Très-Chrétienne.[4]

Mais pour ce qui est de ses finances, il paraît par un avis qui m'est parvenu de très bonne part,[5] qu'elles resteront sur le même pied délabré où elles ont été jusques ici. Cet avis porte que la négociation de 60 millions en rentes viagères que la France avait entamée en Hollande en 1771, vient de réussir enfin par les efforts combinés de la maison Horneka à Amsterdam, de quelques comptoirs à Gênes et du banquier de la cour à Paris.[6] Les avantages que cette négociation offre aux intéressés, sont même très considerables. S. M. Très-Chrétienne, en

[1] Die Commissare berichteten, dass die Polen trotz ihrer Rückkehr am 2. Januar „bis jetzt noch nichts" hätten an sie gelangen lassen. — [2] Vorlage: „Abrechnung". — [3] Vergl. S. 262. Am 25. Januar befiehlt der König den Commissaren auf ihren Bericht vom 19., die Erklärung der Polen geduldig abzuwarten, da er sehe, „dass die polnische Commissarien von der Commission ab- und zurückzugehen Bedenken finden, bevor sie nicht dazu von Warschau angewiesen seind, und dass sie dieserhalb von daher Antwort erwarten". — [4] Am 1. Januar hatte Goltz über den Beschluss des Parlaments berichtet, „de faire des représentations au Roi sur l'édit du lit de justice" (vergl. S. 227). Am 5. berichtete Goltz über die bevorstehende Ueberreichung der Vorstellungen. Er bezog sich dabei für die Vermuthung, dass Ludwig XVI. sie nicht annehmen werde, auf dessen Charakter, „qui annonce de la fermeté". — [5] Vergl. Nr. 23618. — [6] Jean Joseph de Laborde.

agréant le payement de la moitié du capital en anciens effets réduits par l'abbé Terray, n'entre en jouissance que d'un capital de 30 millions et assure une rente de 8, 10 jusques à 12 pour-cent, selon le plus ou moins de valeur des effets en question, et le 26 de décembre dernier a été fixé par le contrôleur-général pour produire les têtes sur lesquelles ces rentes viagères doivent être établies. Cette opération prouve assez qu'au lieu de diminuer, on continue d'ajouter de nouvelles dettes aux anciennes, et aussi longtemps qu'on ne fait que de pareilles démarches, la France ne pourra jamais figurer beaucoup parmi les puissances de l'Europe.

Federic.

Nous avons ici le duc de Lauzun,[1] qui est un jeune homme bien aimable. Il y a ici encore un comte de Massilli; il a servi dans le régiment de Piémont; tâchez de me déchiffrer quel être c'est.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23627. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 16 janvier 1775.

Vous avez bien raison de dire, dans votre dépêche du 3 de ce mois, que les occupations que la cour britannique trouvera dans son propre gouvernement, l'empêcheront de s'ingérer dans les affaires des autres puissances. Elle n'est jamais si tranquille que lorsqu'elle a des embarras dans ses propres affaires, et j'en suis si persuadé que je souhaite bien fort que les démêlés avec ses colonies lui taillent encore de la besogne pour longtemps, afin de la contenir d'autant mieux dans de justes bornes.

Mais l'on se trompe fort, si l'on s'imagine à la cour où vous êtes, que je me mêlerai des démêlés entre la cour de Vienne et la Porte au sujet des conquêtes de la première en Moldavie et Valachie.[2] Ces dernières choquent directement deux puissances. La Porte s'en trouve lésée par les districts que la cour de Vienne veut lui arracher de ces deux principautés, et la Russie en est piquée au vif par la duplicité insigne qu'elle a manifestée par son fameux traité de 1771 avec les Ottomans. Pour moi, elles ne me touchent qu'indirectement, de sorte qu'il ne me convient en aucune façon que je mette des bornes à cet agrandissement de la cour de Vienne. Mais l'Angleterre, comme arbitre de l'Europe et si jalouse de sa balance, peut bien plus interposer son autorité qu'un petit prince d'Allemagne, tel que je parais dans ses yeux.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 258. — [2] Maltzan berichtete: „Il me paraît, par des propos que m'ont tenus des personnes du gouvernement, que l'on est surpris que V. M. laisse agir la cour de Vienne si impunément, et que l'on se flatte que vous mettrez, Sire, des bornes à son ambition."

23628. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 16 janvier 1775.

Les nouvelles du vicomte de Herreira[1] étant assez curieuses, je vous sais gré de me les avoir communiquées par votre dépêche du 10 de ce mois. Il s'agira de voir maintenant ce qui se passera ultérieurement de ce côté-là. Mais quel que puisse être effectivement l'avantage que quelques avis moins favorables aux armes de sa cour attribuent aux Marocains sur un corps de troupes espagnoles, je crois néanmoins que ce ne sera tout au plus, comme vous dites, qu'un succès passager, qui ne sera point de durée, et que la situation de ces Barbaresques ne saurait leur en promettre à la longue de fort considérables.

Au reste, si vous apprenez des notions relativement aux négociations d'emprunt que les Français, Autrichiens, Russes ou autres puissances ont entamées ou pourront entamer encore là où vous êtes, n'oubliez pas de m'en rendre compte et de me mander soigneusement tout ce qui vous reviendra de relatif là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

23629. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 16 janvier 1775.

Ma chère Nièce. Je serais charmé, ma chère enfant, d'avoir attrapé votre goût, si j'ai été assez heureux d'y réussir; ce sont des bagatelles que je vous ai envoyées,[2] et qui ne sont bonnes que pour vous faire souvenir du vieil oncle. Nous célébrerons après-demain le jour de naissance de mon frère Henri *in pontificalibus*, on jouera l'opéra de *l'Europe galante*.[3] On nous a envoyé une nouvelle opéra-buffa d'Italie, c'est le Conclave qui se tient à présent,[4] je le fais mettre en musique, et je crois que cela sera très plaisant dans la représentation. Mais vous avez la guerre avec l'empereur de Maroc, et vous ne m'en dites pas un mot; il faut pourtant que je sache, ma chère enfant, les procès de vos bons Hollandais et les victoires qu'ils remporteront sur leurs ennemis. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de la sincère tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

[1] Ueber einen Erfolg der spanischen Waffen über die Marokkaner bei Ceuta. — [2] Vergl. S. 227. — [3] Singspiel von Villati, Musik von Graun. — [4] Keith hatte, Turin 17. December 1774, „le drame sur le Conclave" übersandt: „Cette pièce, dans laquelle les phrases des opéras de Metastasio sont fort plaisamment parodiées, est de la composition d'un abbé nommé Sertori." Den Stoff sollte angeblich der Cardinal Rezzonico geliefert haben.

23630. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A BERLIN.

Berlin, 17 janvier 1775.

En vous envoyant à la cour de Dresde,[1] mon intention n'est du tout, soyez-en persuadé, que vous y fassiez beaucoup de figure et formiez une grande maison, comme je vois que vous êtes intentionné de faire, et j'aimerais mieux de ne vous point employer à cette mission que de vous exposer par là à vous endetter. Le moyen le plus sûr de vous mettre bien et de vous conserver de même dans mon esprit, c'est, croyez-m'en, de mettre autant de modestie que d'économie dans vos dépenses. Et, les arrangements y nécessaires étant aussi aisés à faire que les fonds, pour y subvenir, à trouver, je prie Dieu etc.[2]

Federic.

Nach dem Abdruck bei J. D. E. Preuss, a. a. O., Urkundenband III, S. 185.

23631. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 17 janvier 1775.

La proposition de la cour de Vienne[3] dont je vous ai prévenu, et dont vous faites mention dans votre dépêche du 3 de ce mois, aura sûrement lieu. Dès que le baron Swieten sera de retour ici, et on l'attend incessamment, j'y verrai plus clair, et je ne différerai point de vous en informer, afin que le comte Panin sache d'avance de quoi il s'agit proprement. Je n'oublierai jamais non plus de faire parvenir par votre canal à ce ministre mes nouvelles de Constantinople et toutes les autres qui viendront à ma connaissance et qui pourraient intéresser la Russie. Je l'ai fait constamment jusques ici et je n'y manquerai pas à l'avenir. Mes ordres du 14[4] vous en auront de nouveau appris de très importantes, et il ne me reste qu'une seule à rectifier, qui est celle du terme du camp de Pest en Hongrie qu'on m'assure maintenant être fixé entre le 1er et le 12 d'août prochain.[5] Tout me confirme le motif que je vous ai également déjà indiqué de cette démonstration, et elle ne vise qu'à mettre [aux] Ottomans la peur au ventre, afin de les rendre plus souples et pliants au sujet des cessions en Valachie et Moldavie.

Tout ce que vous m'annoncez, au reste, de la situation embarrassante de l'impératrice de Russie,[6] ne me plaît nullement, et il est très apparent

[1] Vergl. S. 259. Der Bericht Arnims liegt nicht vor. — [2] Auf dem Berichte, Berlin 23. Januar, mit dem Finckenstein und Hertzberg eine Anweisung an die Legationskasse über 1200 Thaler für Arnims Equipirung zur Unterschrift überreichen, findet sich die eigenhändige Resolution: „Il a son équipage tout fait; ce n'est [que] pour lui acheter du coton pour que sa délicate personne ne périclite point entre ci et Dresde. Federic." — [3] Die Anrufung der russischen Vermittlung im Grenzstreit (vergl. S. 220). — [4] Nr. 23621. — [5] Bericht Riedesels, Wien 7. Januar. — [6] Solms berichtete: „Depuis un temps, S. M. I. n'a pas le

qu'il y aura quelque changement dans l'intérieur de sa cour. Tout ce que je souhaite, c'est qu'il n'affecte pas mes intérêts. Toutefois il serait à souhaiter que, dans les conjonctures actuelles, S. M. I. renonçât plutôt entièrement au voyage de Moscou et restât à Pétersbourg. Nos intérêts communs y profiteraient sûrement par la plus prompte expédition des affaires, qui ne saurait qu'être retardée par un éloignement d'une centaine de milles de plus, qui apporteront toujours plus de délais au concert si nécessaire à prendre entre nos deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

23632. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 17. December[1] 1774: Es „ist mir aus guter Hand versichert worden, dass der französische Minister allhier[2] der Pforte den Antrag gethan, bei seinem Hof es dahin zu bringen, dass solcher seine bona officia deshalb bei Oesterreich verwenden möge, um von dieser Besitznehmung abzustehen, und dass solches von der Pforte sehr gerne angenommen worden . . .

Was den Antrag des Grafen von Panin betrifft,[3] so habe ich bei verschiedenen Gelegenheiten der Pforte alle diese Umstände bereits zu Gemüthe geführet, um sie dadurch von allen irrigen Meinungen, so ihr von andern Höfen eingeflösset werden, abzubringen und sie zu Erfüllung der Friedensbedingungen zu vermögen; es ist mir aber nicht möglich gewesen, derselben begreiflich zu machen, dass dieser Friede bei weitem nicht so nachtheilig für sie sei, als man ihr solchen vielleicht vorgestellet habe . . . Uebrigens kann Russland den Umstand, dass Oesterreich Besitz von einem Theil der Moldau genommen, als glücklich ansehen, indem ohne solches die Pforte vielleicht sich völlig auf die Hinterbeine wegen Erfüllung des Friedenstractats gesetzet haben dürfte."

Berlin, 18. Januar 1775.

Ohnerachtet sich die Pforte nach Eurem Bericht vom 17. December vorigen Jahres noch immer schmeichlet, dass Russland von den Friedensbedingungen in ein- oder anderm Stück nachlassen möchte, so kann Ich derselben doch dazu nach demjenigem, was Mir von dessen Gesinnungen bekannt ist, nicht die geringste Hoffnung machen, und Ich bin vielmehr überzeugt, dass dasselbe auf die buchstäbliche und gänzliche Erfüllung dieses Friedens bestehen werde. Ebenso wenig kann Ich Mir vorstellen, dass die Pforte sich deshalb auf die Hinterbeine setzen und wohl gar zu einem neuen Krieg entschliessen dürfte. Der so üble Erfolg des nunmehro geendigten muss derselben nothwendig begreiflich gemacht haben, dass, wenn sie nicht ganz andere Vorkehrungen theils in ihrem Militär, theils sonst in andern Sachen trifft, sie nimmermehr etwas ausrichten könne. Zu dieser Verbesserung ihrer Anstalten aber sehe Ich

cœur entièrement satisfait, et malgré le talent qu'elle a de pouvoir cacher ses déplaisirs, les courtisans cependant prétendent remarquer quelque gêne dans sa contenance, et l'on est disposé de l'attribuer à une certaine situation embarrassante où elle se trouve entre l'ancien et le nouveau favori."

[1] In der Vorlage verschrieben: „November". — [2] Saint-Priest. — [3] Vergl. Nr. 23442.

noch nicht den geringsten Anschein, und überdem ist dieselbe dazu gar nicht recht aufgelegt noch vermögend, solche zu treffen; und wird sie es demnach wohl bei diesem Frieden schlechterdings bewenden lassen müssen.

Uebrigens ist es Mir recht lieb, dass die Pforte den Antrag des französischen Ministre angenommen, um den wienerschen Hof von seiner Besitznehmung in der Moldau und Walachei zurückzubringen. Dadurch wird sie diesen Hof mehr als durch alles andere in Verlegenheit setzen, und wenn Ihr könnet, so werdet Ihr wohl thun, sie darin noch mehr zu bestärken. Oesterreich hat immer Lust, sich zu vergrössern und seinen Nachbarn etwas wegzuschnappen, und wenn seine Vergrösserungslust keinen Widerstand finden sollte, so kann die Pforte Staat darauf machen, dass es hierunter weiter gehen wird, als sie sich vorstellt.

Endlich weiss Ich auf den Euch nach der Anlage Eures Berichts begegneten unangenehmen Vorfall[1] nichts weiter hinzuzufügen, da Euch die Pforte alle Satisfaction theils schon gegeben, theils noch versprochen hat; so viel erhellet indessen augenscheinlich daraus, dass es eigentlich gegen die Russen gemünzt gewesen und der Pöbel wegen des Friedens ungemein aufgebracht gegen dieselbe sein muss. Indessen ist es immer unangenehm, an einem solchem Ort zu wohnen, wo man dergleichen Ausschweifungen und Avanies ausgesetzt ist.

Friderich.

Nach dem Concept.

23633. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Berlin, 18 janvier 1775.

L'air morne et silencieux du prince de Kaunitz que votre dépêche du 11 de ce mois annonce, ne me surprend nullement. Ce fin politique commence à sentir les effets et les suites de sa duplicité. Les Ottomans, piqués au vif de l'invasion de sa cour en Moldavie et Valachie, ont recherché la médiation de la France pour contenir son esprit de conquête et d'agrandissement.[2] Si elle leur est accordée, il en résultera des deux choses l'une: ou sa cour sera obligée d'abandonner son entreprise sur ces deux principautés, ou bien elle se brouillera avec toute l'Europe et ne conservera plus un seul allié; réflexions qui n'échappent sûrement point à la pénétration de ce ministre et qui sont bien capables à le rendre morne et pensif.

Quant aux dîners du prince Charles de Saxe,[3] j'abandonne entièrement à votre prudence de prendre le parti que vous trouverez le plus convenable aux circonstances . . .

[1] Vergl. dafür S. 282. Die Anlage liegt nicht bei. — [2] Vergl. S. 274. — [3] Riedesel berichtete: „Le prince Charles de Saxe s'est mis sur le pied de dîner dans les maisons particulières de Vienne et chez les ministres étrangers.“ Riedesel bat um Verhaltungsmaassregeln.

P. S.

Le nommé Drake dont vous me parlez,[1] m'est tout-à-fait inconnu; je ne l'ai jamais vu ni chargé d'aucune commission; de sorte que c'est pure imposture, lorsqu'il vous a voulu assurer le contraire.

Nach dem Concept. Federic.

23634. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 18 janvier 1775.

Je suspends mon jugement sur la réalité des nouvelles qu'on mande de Moldavie, selon votre dépêche du 11 de ce mois, à l'égard de l'armée russe.[2] Tout ce que je sais de certain de ces côtés-là et que je suis bien aise de vous communiquer pour votre information, c'est que la Porte est résolue de solliciter les bons offices de la France pour l'arrangement des prétentions que la cour de Vienne forme à la charge de cette province et de celle de Valachie;[3] démarche que j'envisage comme bonne et à laquelle, selon mon avis, il n'y a rien à redire.

Mais pour ce qui est des présents à faire que vous détaillez,[4] je vous avoue que je les trouve excessifs, et qu'ils me paraissent monter à une somme très considérable. J'aurais cru qu'avec dix mille ducats on aurait pu arranger là où vous êtes, bien des choses, d'autant plus que nous aurions été en état, au cas qu'on eût voulu trop chicaner l'affaire du sel, à rendre la pareille à l'égard des articles de commerce qui sont forcés de passer mes États. Cela aurait été un motif bien fort, à ce que je pense, pour brider les Polonais et les retenir à ne pas pousser leurs chicanes à l'extrémité.

En attendant vous savez déjà par mes précédentes que je n'agiterai pas davantage, pour le présent, l'affaire de la démarcation, mais la laisserai en suspend jusqu'à ce qu'il soit décidé que la négociation des Autrichiens sur cet objet se trouve effectivement rompue.[5] C'est après l'époque de cet évènement et lorsqu'il sera arrivé, qu'il faudra voir si les représentations des Russes, dont vous parlez,[6] seront assez efficaces pour faire quelque impression sur le roi de Pologne. Mais quand elles

[1] Drake gab sich für einen ehemaligen polnischen Oberstlieutenant aus und erklärte, von dem König von Preussen mit der Anwerbung von Colonisten für die preussischen Erwerbungen in Polen beauftragt zu sein. — [2] Die russische Armee sollte bei Chozim halt gemacht haben, theils weil der Eisgang die Brücken über den Dniestr zerstört hatte, theils, „parceque les Turcs faisaient encore des difficultés pour l'évacuation de Kinburn". — [3] Vergl. S. 274. — [4] Nach Benoît erwarteten Sulkowski und Poninski für ihre Bemühungen um die Regelung des Salzhandels je 10000 Dukaten. Für die Grenzregelung sollte die Summe erhöht und weitere Gelder an den Grosskanzler und König Stanislaus selbst gezahlt werden. — [5] Vergl. S. 225. — [6] Die russischen Vorstellungen betrafen lediglich die Danziger Streitfrage. Stackelberg war angewiesen, König Stanislaus von der Abberufung Golowkins (vergl. S. 228) zu unterrichten und dringend aufzufordern, die Danziger zur Nachgiebigkeit zu ermahnen.

le feraient et qu'on parviendrait effectivement à être d'accord avec le Roi, il me semble que la question de savoir si les Danzicois voudront y acquiescer et se relâcher de leur opiniâtreté, n'en subsistera toujours pas moins, et que les choses n'en seront pas terminées pour cela avec cette ville. Quoi qu'il en arrive cependant à cet égard, il me paraît, pour en revenir à la démarcation des limites, que, quand même cet objet resterait indécis, et qu'on ne pût réussir à le déterminer par la Diète, cela n'importerait aucunement à nos intérêts, puisque ayant en mains et tenant occupé ce que nous demandons respectivement, cela doit nous en garantir suffisamment la possession.

Federic.

Nach dem Concept.

23635. AU SÉCRETAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Berlin, 18 janvier 1775.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois, et si vous apprenez ultérieurement des nouvelles intéressantes, continuez à me les mander et à me rendre compte en général de tout ce qui pourra mériter mon attention. Les arrangements de la Saxe pour le redressement de ses finances sont tous marqués au coin de l'imperfection. Il en sera de même avec ceux dont vous faites mention.[1] Je les envisage comme de courte durée et suis bien persuadé qu'on n'y doit aucunement tabler. Avec cela, je ne vois pas qu'on y songe à prendre des mesures pour amortir insensiblement le fardeau des dettes dont ce pays se trouve surchargé. Voilà tout à quoi je borne ma réponse d'aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

23636. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Berlin] 18 janvier 1775.

Mon très cher Frère. Vous ne trouverez pas mauvais que je vous témoigne ma joie, mon cher frère, d'un jour auquel nous devons votre existence; elle m'est trop précieuse par le vif intérêt que j'y prends, pour que je la supprime. Recevez, s'il vous plaît, cette petite marque de souvenir, autorisée par l'usage; j'espère que vous voudrez bien assister aux démonstrations de joie que nous cause votre jour de naissance, et, au risque de vous ennuyer, dîner et souper au château. J'espère que vous serez persuadé d'ailleurs de la haute considération et de la tendresse parfaite avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Blanchot berichtete über den Plan der Gründung einer Pensionskasse für das Heer. „De petits projets de cette espèce et quelques autres de ce même calibre que l'on dit également en agitation, ne seront certainement pas capables de remettre l'ordre là où a régné le désordre."

23637. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM RUSSISCHEN GESANDTEN FÜRSTEN DOLGORUKI.

[Berlin, 18. Januar 1775.]

Fürst Dolgoruki berichtet an den Vicekanzler Grafen Ostermann, Berlin 10./21. Januar: „Vorigen Mittwoch,[1] am Geburtstag Sr. Königl. Hoheit des Prinzen Heinrich, geruhte der König eine halbe Stunde, ehe man sich zur Tafel setzte, in die Gemächer der Königin zu kommen, und, mich bei Seite nehmend, geruhte er mir zu sagen, dass die Ottomanische Pforte sich sehr über den Einmarsch der österreichischen Truppen in die Moldau beunruhige, und dass sie sich bereits an den französischen Hof gewandt habe mit der Bitte, dass er alle seine guten Bemühungen anwenden möge, um den wiener Hof von weiteren Unternehmungen dieser Art abzulenken.[2] S. M. sagte, er glaube wirklich, dass Frankreich deshalb Schritte thun werde, da es sich für einen Bundesgenossen der Ottomanischen Pforte ausgiebt; jedoch sei er sicher, dass es sehr wenig darin thun werde, und nur, um dem äusseren Verdacht zu entgehen.

Darauf geruhte S. M. sich des längeren über die Unzuverlässigkeit des österreichischen Hofes zu verbreiten, und S. M. geruhte, als er schliesslich über die vom Versailler Hofe vollzogene Ernennung des Marquis de Juigné zum Minister in St. Petersburg[3] sprach, zu erzählen,[4] dass Herr von Vergennes erklärt habe, dass, wenn er, während er Gesandter in Konstantinopel gewesen sei,[5] gegen die hohen Interessen unseres Hofes gehandelt habe, er dies nur in der Voraussetzung gethan habe, dass sein Amt ihn dazu zwinge, und dass er keinen persönlichen Grund dafür gehabt habe, und dass er im Gegentheil sehr zufrieden sein würde, wenn er im Stande sein würde, einem jeden zu beweisen, dass er alle Gelegenheiten suche, um Freundschaft und gutes Einvernehmen zwischen den beiden Höfen aufrecht zu erhalten. S. M. fügte hinzu, er glaube bestimmt, dass es der Kaiserin sicherlich bekannt sei, wie wenig I. Kais. M. auf diese schönen Worte sich verlassen dürfe.“

Uebersetzung nach der in russischer Sprache abgefassten Ausfertigung im Hauptarchiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten in Moskau.

23638. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 19 janvier 1775.

Hier le prince de Lichnowsky fit une motion singulière à ma table. Il débuta par déclarer que le prince Esterhazy avait déserté avec le sieur de Schulenburg, et qu'ils avaient tous les deux abandonné leurs épouses. L'évêque de Varmie a pris là-dessus la parole et a répliqué

[1] 18. Januar. — [2] Vergl. S. 274. — [3] Vergl. S. 260. 261. — [4] Der König folgte dabei dem Bericht von Goltz, Paris 1. Januar, über eine Unterredung zwischen Vergennes und Baratinski. — [5] 1755—1768.

que, si ces deux déserteurs prenaient la route de Pologne, et qu'ils s'adressassent à la Délégation, ils en obtiendraient la permission de passer à de secondes noces. Cette scène fait beaucoup de bruit dans cette ville, et on la regarde comme un pronostic bien sûr que le comte de Finckenstein aura son congé et pour successeur le sieur de Hertzberg. Si vous n'entendez rien à ce galimatias, je ne saurais qu'y faire. Votre dépêche du 6 de ce mois m'a paru tout aussi inintelligible;[1] vous m'y nommez des personnages qui ont proposé des pétitions et ont tant et plus pétitionné, dont cependant je n'ai jamais entendu parler.

Federic.

Nach dem Concept.

23639. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 19 janvier 1775.

Que le prince Baratinski s'en laisse imposer par les bruits qui, selon votre dépêche du 9 de ce mois, se répandent chez vous,[2] je n'en suis point surpris. C'est un petit génie susceptible de toutes sortes d'impression. Nous sommes toujours, la Russie et moi, sur le même pied, et jamais peut-être l'on n'a vu une union et intelligence aussi étroite. Tout ce que l'on en débite du contraire, est forgé par le sieur Durand. Notre démarcation en Pologne même n'indisposera point la Russie; elle ne donnera jamais lieu à quelque altération de notre amitié réciproque. Le prince Baratinski peut donc être entièrement tranquille à ce sujet, et si son sommeil n'est interrompu par d'autres fantômes, il pourra dormir fort doucement. Au reste, peu m'importe que ce soit le marquis de Juigné[3] ou tel autre qui soit nommé pour le poste de Pétersbourg; tout cela sont des bagatelles qui ne m'intéressent ni en blanc ni en noir.

D'autres objets bien plus essentiels méritent, à l'heure qu'il est, toute votre attention. C'est que le ministre de France à Constantinople a offert à la Porte les bons offices de sa cour pour disposer celle de Vienne à retirer ses troupes de la Valachie et de la Moldavie, et la Porte les a acceptés.[4] Il s'agit donc de savoir quel sera le parti que la France prendra. Se refuse-t-elle à cette négociation, elle perdra tout son crédit à Constantinople; l'entame-t-elle, selon la promesse de son ministre, il y a tout lieu à présumer que de nouvelles brouilleries avec l'Autriche en seront la suite. Voilà un objet bien digne de vos recher-

[1] Maltzan berichtete eingehend über eine Versammlung amerikanischer Kaufleute in London und über ihre Berathungen unter Anführung der einzelnen Redner. — [2] Goltz berichtete: „Soit que le prince Baratinski est instruit par sa cour de choses que j'ignore, soit que les bruits de quelques nuages entre les cours de Berlin et de Pétersbourg lui en imposent, ce ministre de Russie m'a fait entrevoir plus d'une fois ... une crainte des suites fâcheuses qu'aurait l'extension des limites en Pologne projetée par les cours de Berlin et de Vienne, tandis que la sienne s'en tenait strictement au traité de partage." — [3] Vergl. S. 260. — [4] Vergl. S. 274.

ches; il m'importe de le tirer bien au clair.[1] Mais gardez-vous bien de manifester trop de curiosité pour l'approfondir. Faites jouer tous vos ressorts pour pénétrer ce secret, mais cachez-les soigneusement, afin que personne ne puisse soupçonner votre curiosité.

Federic.

Nach dem Concept.

23640. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 20 janvier 1775.

Je suis tout disposé à entrer dans le concert à prendre pour l'abolition des présents à la Porte dont, selon votre rapport d'hier, le sieur de Larrey vous a renouvelé le souvenir.[2] Les occasions à les faire sont trop fréquentes et la cupidité ottomane trop difficile à assouvir pour que ces largesses ne montent pas souvent à des milliers d'écus, sans qu'on puisse en alléguer aucun motif raisonnable. Je suis donc tout prêt à accéder à la déclaration proposée, et je vous abandonne entièrement le soin de répondre en conséquence au ministre de Danemark et d'autoriser le major de Zegelin à un parfait concert avec les ministres des autres cours intéressées à ce sujet.

D'ailleurs le sieur de Larrey peut se congédier auprès de moi dimanche prochain, 22 de ce mois,[3] et vous pouvez me l'amener comme de coutume.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23641. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Berlin, 20 janvier 1775.

J'approuve la manière dont vous vous êtes acquitté, selon votre dépêche du 6 de ce mois, de mes ordres pour faire parvenir à la connaissance de la Reine douairière ma sœur la part sincère que je prends au rétablissement du duc d'Ostrogothie son fils,[4] et je me flatte que cette

[1] Am 23. Januar wiederholt der König, dass er das Ergebnis der Nachforschungen von Goltz erwarte. „Si la France accepte cette médiation, il pourrait bien arriver qu'elle devienne un germe de dissension entre les deux puissances, et, au reste, il faudra voir quels seront les principes que la France suivra pour le rétablissement de son commerce et de ses autres affaires." — [2] Larrey hatte den Grafen Finckenstein davon unterrichtet, dass der Grossvezier die beim letzten Beiram-Fest vom französischen Gesandten ihm dargebotenen Geschenke abgelehnt und dieser darauf mit den übrigen fremden Gesandten dem Vezier erklärt habe, „qu'il ne serait plus question à l'avenir de ces sortes de présents, de manière qu'il ne s'agirait plus aujourd'hui que de s'entendre et de faire une déclaration semblable à l'égard des présents extraordinaires (vergl. S. 144), pour se délivrer de cette espèce de tribut". — [3] Larrey reiste in Familienangelegenheiten nach dem Haag. — [4] Vergl. S. 202. Jouffroy hatte eine Audienz bei der Königin Ulrike genommen.

Princesse voudra en être aussi persuadée que je le suis des témoignages de souvenir et d'amitié dont elle a bien voulu me faire assurer en retour à cette occasion.

Vous vous trompez, au reste, en supposant que la cour de Vienne aurait fait tenir à mon ministère la déclaration que vous dites avoir remise à celui de la cour où vous êtes, sur la prise de possession par les troupes autrichiennes de quelques districts de Moldavie et de Valachie.[1] Cette déclaration n'a pas eu lieu ici et n'a pas été faite non plus jusqu'à présent encore, à ce que je sache, à aucune autre cour étrangère. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

23642. AN DEN COMMISSAIRE-GÉNÉRAL DE COMMERCE VON BORCKE IN BERLIN.

Berlin, 21. Januar 1775.

Extract für die Cabinetsvorträge: Borcke „danket für das durch seine Placirung beim General p.-Directorio[2] ihm marquirte ... Vertrauen, welches zu meritiren er sich jederzeit pflichtmässig wird angelegen sein lassen, und bittet, da ihm von dem ehemaligen von Knyphausen'schen jährlichen Tractament von 4034 Rthlrn. nur 3000 Rthlr. angewiesen worden, in Rücksicht, dass er auf denen verschiedenen Missionen, wozu er gebrauchet worden, einen namhaften Theil seines Vermögens zugesetzet hat, ihm die ostfriesische Drostei, wovon der Baron von Knyphausen den Genuss gehabt, zu einiger Entschädigung ... zu conferiren."

Er muss vorlieb nehmen, und hat er bei seinen Gesandtschaften was zugesetzt, so ist es seine Schuld; er weiss wohl, dass Ich niemanden an die fremde Höfe schicke, dass sie grossen Aufwand und Dépenses machen sollen.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort.

23643. AU CHAMBELLAN COMTE DE REDERN A COPENHAGUE.

Berlin, 21 janvier 1775.

Je suis content des détails relatifs au personnel du prince royal de Danemark dont vous venez de me rendre compte par votre dépêche du 14 de ce mois,[3] et vous en sais gré. Puisque la santé de ce jeune prince est bonne, à ce que vous dites, et qu'il paraît même assez bien avancé pour son âge, je m'étonne qu'on se soit si fort pressé à marier

[1] Jouffroy beschränkte sich allein auf den Bericht der Thatsache. — [2] Vergl. S. 259. — [3] Redern berichtete, dass bis zur Revolution die Erziehung des Kronprinzen Friedrich streng gewesen, seitdem aber gemildert worden sei. „Il parle très bien pour un enfant de son âge et il s'est beaucoup formé; il a de la mémoire et aime à parler de ce qu'il apprend; sa santé est bonne aujourd'hui."

le prince héréditaire Frédéric,[1] vu que la nécessité ne l'exigeait aucunement et qu'on ne saurait désespérer de la constitution du Prince Royal de voir de la lignée à ce dernier.

Federic.

Nach dem Concept.

23644. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 21 janvier 1775.

Le dernier ordinaire de Constantinople m'ayant apporté une dépêche assez intéressante de mon major de Zegelin en date du 17 de [décembre] dernier,[2] je n'ai rien de plus pressé qu'à vous en adresser ci-joint une copie pour la communiquer au comte de Panin. Je n'y ajoute cependant pas la relation dont il y est fait mention dès le commencement. Comme elle ne regarde que les avanies et insultes que mon ministre a essuyées de la part de quelques ivrognes, et dont on lui a déjà donné toute la satisfaction qui lui était due, elle ne mérite pas l'attention de la cour où vous êtes, et plus de détails de cette scène ne sauraient non plus l'intéresser.

Je préfère plutôt à vous faire part des réflexions que le reste du contenu de cette dépêche m'a fait faire sur le système actuel de la Porte. D'abord je crois devoir vous faire observer qu'elle a été écrite, avant que la réponse formelle du comte de Panin au mémoire ottoman, au sujet de la modification des articles de la paix,[3] eût pu parvenir à mon ministre à Constantinople. Il l'aura reçue depuis, et il faudra voir quelle sensation elle y produira. Pour une nouvelle guerre, j'ai de la peine à présumer que la Porte en prenne l'idée dans le moment présent. Elle a été trop humiliée par la dernière pour s'exposer de nouveau au même risque.

Mais ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est d'apprendre par cette dépêche la démarche que le ministre français a faite d'offrir à la Porte les bons offices de sa cour, pour engager celle de Vienne à se désister de ses prétentions sur la Moldavie et Valachie, et l'empressement avec lequel la Porte a accepté ces offres. Le pronostic que cette démarche me fait former, est trop favorable pour mes intérêts et ceux de la cour où vous êtes, pour vous le dissimuler. De deux choses il en résultera, selon toutes les apparences, sûrement une: ou les représentations que la France fera passer en conséquence à son alliée l'Autriche, obligeront celle-ci à renoncer à ses vues d'agrandissement aux dépens de la Porte et à se renfermer dans ses anciennes limites; ou son refus produira une si forte brouillerie entre ces deux alliés qu'il ne restera plus aucun allié à la cour de Vienne, et qu'elle se trouvera entièrement isolée: deux évènements qui ne sauraient que nous être à tous les deux, moi et la Russie, infiniment avantageux et profitables.

[1] Vergl. S. 87. — [2] Vergl. S. 274. — [3] Vergl. Nr. 23497.

Au reste, je n'ai que deux mots a ajouter sur votre dépêche du 6 de ce mois. Les égards distingués dont l'Impératrice continue à combler son ancien favori, le comte Orlow, ne font pas justement mon affaire,[1] et il me semble plutôt toujours que mes intérêts gagneraient davantage à l'élévation du général en chef de Potemkin; je souhaite donc que S. M. I. congédie bientôt le premier et ne s'attache qu'au dernier; sans quoi, et si le comte Orlow y reste dans sa haute faveur, il est bien à appréhender que les choses ne retournent dans la même situation où elles ont été jadis.

Federic.

Nach dem Concept.

23645. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Berlin, 22 janvier 1775.

Je vous ai déjà fait connaître précédemment que je ne suis nullement surpris de l'air morne du prince de Kaunitz.[2] La réponse de la Russie, jointe aux représentations, qu'il prévoit bien de la part de la France contre sa prise de possession en Moldavie et Valachie,[3] ne sauraient que l'embarrasser, et jusqu'à ce qu'il y voie plus clair, il différera également le retour du baron Swieten à ma cour. Les évènements étant la seule boussole de sa politique, je ne saurais attribuer sa taciturnité et le retard de ce ministre qu'à ce motif. Aussi longtemps donc que, selon votre dépêche du 14, il évite à s'expliquer, c'est une marque certaine qu'il n'a encore pris aucun parti. Mais dès qu'il expédiera le baron Swieten, vous pouvez compter qu'il se sera alors décidé, et qu'il saura bien donner à sa résolution toutes les couleurs possibles pour la faire passer et agréer.

Quant à ses affaires en Pologne, il y a toute apparence qu'il ne les arrangera point avec la Délégation; elles resteront plutôt *in statu quo*, sans être ratifiées par les Polonais, et comme il y paraît tout préparé, il n'ira ni plus ni moins son train ordinaire.

Federic.

Nach dem Concept.

23646. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 22 janvier 1775.

Ma chère Nièce. Je profite du départ de M. Larrey,[4] pour vous remercier, ma chère enfant, de l'intérêt que vous prenez aux jours d'un oncle qui se fait bien vieux; ce sera votre amitié qui m'attachera à la

[1] Solms bemerkte zu der Verleihung des Andreas-Ordens an Potemkin: „La nomination de ce dernier fait bien voir que la souveraine n'est pas lasse encore de l'élever, et que sa faveur n'a pas souffert d'atteinte, quoique les égards distingués qu'elle témoigne au comte Orlow, répandent sur sa conduite une apparence de contradiction que le temps seul pourra développer" (vergl. S. 273. Anm. 6). — [2] Vergl. S. 275. — [3] Vergl. S. 274. 275. — [4] Vergl. S. 280.

vie, et qui pourra me la faire encore aimer. Berlin ne me fournit aucune nouvelle, notre carnaval va finir, et je retourne à mes tranquilles foyers, non sans vous assurer de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

23 647. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Berlin] 23 janvier 1775.

Ma très chère Sœur. Vous daignez m'apprendre votre maladie et votre guérison en même temps,[1] ce qui m'épargne les inquiétudes où m'aurait mis votre incommodité, ma très chère sœur, si j'en avais été instruit auparavant. J'espère que vous jouirez désormais d'une santé ferme, et que vous n'aurez plus à craindre pour votre santé ni pour celle du prince Frédéric.[2] Je suis bien aise, ma chère sœur, que vous trouviez dans l'amitié de ce jeune Prince une consolation et des agréments qu'une mère est en droit d'attendre de toute sa famille. Quelques années, comme vous le dites, ma chère sœur, peuvent causer des changements considérables dans la jeunesse à l'aide des réflexions et du bon naturel, et je suis persuadé que le prince Frédéric sous la main d'une telle mère en a dû profiter considérablement.

J'ai lu les vers[3] que vous avez eu la bonté de m'envoyer; on voit que [le] génie français, toujours le même, se plaît à plaisanter sur tout. Un Parlement haï, un procès perdu feraient jeter des cris en d'autres pays; mais au lieu d'injures les Français plaisantent, et cela doit plaire davantage au public. Mais j'avoue que je n'approuve pas de même ces plaisanteries amères qu'ils font sur Louis XV; ce Prince n'était ni dur ni atroce, et le calomnier après sa mort révolte l'équité naturelle.

Notre carnaval tire vers sa fin; nous avons eu ici le duc de Lauzun,[4] une douzaine d'Anglais et de Hollandais et toute une kyrielle de Polonais. On les a fait danser comme des moutons de pilotage, aussi ont-ils été fort contents. C'est en faisant mille vœux, ma très chère sœur, pour votre conservation et votre prospérité, que je vous prie de me croire avec une tendresse infinie, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Das Schreiben der Königin Ulrike fehlt. — [2] Vergl. S. 202. — [3] Die Verse liegen nicht vor. — [4] Vergl. S. 271.

23648. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Berlin] 23 janvier 1775.

Madame ma Sœur. Je serais bien embarrassée de répondre à toutes les choses obligeantes que V. M. daigne dire à mon sujet.[1] Le seul mérite que je connaisse en moi, est un attachement parfait à Sa personne sacrée, et une sincérité qui doit être la suite de la confiance qu'Elle veut bien avoir en moi. Ce sont des sentiments dont je ne me départirai jamais, étant trop profondément gravés dans mon cœur.

Les Suédois, Madame, auxquels la France doit encore quatre millions de livres d'arrérages de la dernière guerre, ont osé demander à ces mêmes Français un don gratuit de 60 millions de livres.[2] V. M. conçoit l'énormité de cette demande, aussi a-t-elle été rejetée. Pour monsieur de Vergennes, il connaît trop bien la Suède pour conseiller à la France de lui fournir des subsides, puisque ce serait un argent perdu. Ce royaume est presque sans ressources, il est en état de se défendre tant bien que mal; mais il ne saurait faire des efforts au delà de ses frontières, à cause qu'il n'a que du papier et point d'argent, et que d'ailleurs la population se réduit à peu de chose. Si le roi de Suède m'a voulu mettre en jeu,[3] c'était pour qu'il eût une raison pour demander de la France de si puissants secours; mais les Français savent à quoi s'en tenir, et ne l'en croient pas sur d'aussi vagues propos.

En attendant, les Anglais sont occupés avec leurs colonies; ils ont excité le roi de Maroc de déclarer la guerre aux Espagnols,[4] les Espagnols le savent et ne tarderont pas à s'en venger, de sorte qu'il se pourrait bien que les Anglais eussent bientôt une guerre sur mer, sans que cela troublât en rien la paix du Continent. Vers l'Orient toutes les discussions se terminent, les ambassades des Russes et des Turcs vont se mettre réciproquement en chemin.[5] La Diète de Pologne va se conclure dans une couple de mois, et toute cette partie de l'Europe pourra jouir des douceurs de la paix. Je ferai dans ce temps mille vœux pour la prospérité et la conservation de V. M., La priant d'agréer les assurances de la haute considération et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23649. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 23 janvier 1775.

Il est à présumer par les informations positives reçues là où vous êtes, des forces maritimes de l'empereur de Maroc, dont vous me rendez

[1] Das Schreiben der Königin-Wittwe Juliane Marie liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 253. — [3] Vergl. Nr. 23620. — [4] Vergl. S. 172. — [5] Vergl. S. 254. 255.

compte par votre dépêche du 17 de ce mois,[1] que la guerre déclarée par ce prince barbare à la République ne coûtera guère de sang humain de part et d'autre, mais qu'il y aura moyen d'accommoder peut-être encore par des présents les choses à l'amiable et d'étouffer de cette façon l'incendie, sans qu'elle parvienne à éclater en flamme ouverte. N'ayant autre chose à vous dire en réponse, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

23650. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 23 janvier 1775.

Je ne suis pas de votre avis du 10 de ce mois, et je ne regarde pas comme incompatibles les affaires des colonies et la conservation du ministère actuel. Il cédera peut-être et deviendra plus pliant vis-à-vis d'elles, et quoique cette faiblesse ne saurait que tourner à sa honte, il se soutiendra cependant, et peu à peu lord Bute recouvrera sa première influence dans les affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

23651. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG

Solms berichtet, Petersburg 10. Januar: Stackelberg hat dem Grafen Panin gemeldet, „qu'ayant conféré avec les ministres de V. M. et de Vienne sur les moyens d'achever la pacification de la Pologne, ils avaient été d'accord tous les trois que, pour y parvenir promptement, il fallait en séparer l'affaire des délimitations, conclure seulement celles qui restaient encore sur l'arrangement du gouvernement, auxquelles on ne trouverait aussi plus beaucoup de difficultés, et mettre fin avec cela à cette Diète en remettant l'arrangement des frontières à la négociation ultérieure avec le Conseil permanent. Le baron de Stackelberg est de l'opinion que, sans cela, il n'y aura pas moyen de retenir les esprits qui s'aigrissent et s'échauffent en restant ensemble, et de les empêcher de faire une protestation formelle contre tout ce qui s'est fait; ce qui occasionnerait de nouveaux troubles et de nouveaux embarras. Le comte Panin approuve ce sentiment qui est entièrement conforme au sien propre, ... et comme il ne doute pas que le sieur Benoît ne vous ait rendu compte, Sire, de ce concert entre les trois ministres, il attend d'être instruit de votre sentiment là-dessus."

Potsdam, 24 janvier 1775.

Je suis tout aussi d'accord que le comte de Panin sur le moyen d'achever la pacification de la Pologne dont, selon votre dépêche du 10 de ce mois, le baron de Stackelberg lui a rendu compte. Il est bien vrai que notre démarcation reste par là encore au croc et indécise, mais je me repose, à son égard, sur ce que le comte de Panin m'a fait assurer, en dernier lieu, par votre plume.[2]

[1] Nach Thulemeiers Bericht war es sicher, dass der Kaiser von Marokko seine gesammte Streitmacht gegen Spanien gebrauchte. Die Geschütze der Schiffe sollten selbst zur Belagerung von Ceuta verwendet werden. — [2] Vergl. S. 267. Anm. 1.

En attendant, il est certain que la Porte ne lanternera plus dans l'exécution des articles de sa paix avec la Russie. L'invasion autrichienne en Moldavie et Valachie lui servira plutôt de nouvel aiguillon pour l'accélérer et l'obligera à être bien avec la cour où vous êtes, afin de n'avoir pas à faire, à la fois, à deux puissances aussi redoutables.

Mais après tout il sera temps de penser à mettre quelques digues à l'avidité et à la puissance de la cour de Vienne qui commence à déborder, et qui, si l'on la laisse faire, ira plus loin qu'on ne saurait s'imaginer. Je serais bien aise de savoir les idées du comte de Panin à ce sujet; de sorte que vous ne différerez point de lui en parler et me rendre compte de son sentiment.

Federic.

Nach dem Concept.

23652. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 25 janvier 1775.

Ayant reçu de France des nouvelles ultérieures, tant sur le départ du baron de Breteuil pour son ambassade à la cour où vous êtes, que sur son caractère et ses instructions, je ne veux pas différer de vous les confier sous le sceau du secret. Ce ministre, me marque-t-on,[1] fixe son départ au 22 ou 24 de janvier, de sorte qu'il pourra être rendu à Vienne à la mi-février au plus tard. Leurs Majestés et la Reine surtout le traitent à merveille, ce qui fait présumer qu'on lui fera un accueil très distingué à Vienne. Son activité, pour ne pas dire inquiétude, dans les affaires est connue; il se pourrait donc bien que cette qualité d'esprit, joint au ton de hauteur qu'il prend dans les affaires, ne réussisse pas vis-à-vis du prince de Kaunitz. Deux motifs pourront cependant l'engager à brider son caractère naturel: le premier d'être d'autant plus goûté à la cour de Vienne et de gagner par là encore davantage dans l'esprit de la Reine; le second, c'est le sentiment qu'il se gardera bien de faire paraître la nécessité absolue où la France se trouve, dans le moment présent, d'être unie avec la cour de Vienne pour jouir de quelque considération politique. D'ailleurs il a des instructions relatives à moi et à la Russie, et je ne vous fais part de toutes ces anecdotes que pour vous donner une idée préliminaire du caractère de cet ambassadeur et de l'objet de sa mission et vous diriger dans les soins que vous ne négligerez pas de prendre pour bien éclairer toutes ses démarches.

Quant aux affaires qui font le sujet de votre dernière dépêche du 18 de ce mois, il y a toute apparence que le prince de Kaunitz ne nous fera pas voir clair dans ses idées, avant d'avoir fait retourner le baron Swieten à ma cour. En effet, j'ai tout lieu de présumer que, celui-ci étant son élève et sa créature, il en fera aussi l'interprète de ses desseins et de ses vues, et il n'oubliera pas de l'endoctriner si bien qu'il ne sera que l'organe de ses sentiments.

[1] Bericht von Goltz, Paris 12. Januar.

Mais il y a une autre nouvelle dans cette dépêche, qui a lieu de m'étonner; c'est la résolution de l'Impératrice-Reine de se rendre au camp de Pest. Je n'y vois en effet aucun motif pressant, à moins que S. M. I. et R. ne pense d'autant plus intimider la Porte par sa présence.

Quant aux différends survenus entre mon subdélégué et celui de Mayence à Wetzlar, je me réfère aux instructions ultérieures que mon département des affaires étrangères a ordre de vous faire parvenir.[1]

Nach dem Concept. Federic.

23653. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 janvier 1775.

Je vous fais l'arbitre de la satisfaction que, selon la dépêche du baron de Riedesel en date du 18 de ce mois, l'Empereur vient de me donner au sujet des démêlés survenus entre mon subdélégué et celui de Mayence à Wetzlar.[2] Autant que je puis me souvenir de l'affront qu'on a fait essuyer au sieur de Böhmer,[3] elle ne me paraît pas trop proportionnée pour y acquiescer; vous qui en êtes mieux au fait, saurez aussi mieux l'apprécier. Je l'abandonne entièrement à votre jugement, et vous n'avez qu'à donner les instructions ultérieures et nécessaires à mon ministre à Vienne.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23654. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 janvier 1775.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Il ne saurait être question d'aucun projet de garantie de nos extensions mutuelles,[4] à moins que la Russie ne soit d'accord d'y accéder. Sans sa participation, il y aurait trop de risque pour moi d'entrer seul là-dessus avec l'Autriche, et je doute qu'il soit possible de porter jamais la cour de Pétersbourg à y donner les mains. Si donc le baron de Stackelberg continue à vous parler de l'affaire de la démarcation ou de ce qui la concerne, vous n'avez qu'à lui réitérer en réponse que je m'étais, sans difficultés et sur-le-champ, sur les représentations que sa cour m'avait faites, desisté de mon extension, dans le dessein d'engager par là la cour de Vienne à suivre mon exemple et à en faire autant de son côté; mais que, cela ayant servi de rien et cette cour refusant constamment à se relâcher en rien sur la sienne, j'avais repris, pour ob-

[1] Vergl. Nr. 23653. — [2] Vergl. Nr. 23652. Wie Riedesel berichtete, hatte Joseph II. ihm gesagt, „que le prince Colloredo me parlerait de sa part touchant les affaires de la visitation de la Chambre de Wetzlar, et il ajouta en riant: »Comme je fais ce qui peut dépendre de moi, j'espère que vous serez content de moi«." — [3] Vergl. S. 99. — [4] Vergl. S. 250.

server, en vertu de notre convention, une certaine égalité dans nos acquisitions, mes premières limites et avancé de nouveau mes frontières.[1] C'est ce que vous vous efforcerez de bien faire comprendre à ce ministre relativement à cet article.

Der Schluss betrifft polnische Geldforderungen.

Nach dem Concept. Federic.

23655. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 janvier 1775.

Selon le contenu de votre dernière dépêche du 13 de ce mois, que je viens de recevoir, les négociations ne discontinuent [pas] à la cour où vous êtes.[2] Je vous ai déjà averti par mes précédentes que le roi de Suède a tenté d'entamer une en France pour 60 millions de livres, mais qu'elle a été sans succès.[3] Celle qui se traite relativement aux subsides, ne fait, selon moi, tout au plus qu'un objet de 400 000 écus. Si donc on parvenait effectivement à la conclure, je ne vois pas qu'on y gagnerait beaucoup; la somme est trop médiocre pour suffire à un emploi de conséquence. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse.

Nach dem Concept. Federic.

23656. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 25 janvier 1775.

Mon très cher Frère. C'est avec bien du plaisir que je vous ai rendu mes devoirs chez vous,[4] mon cher frère; je vous remercie de la part que vous daignez prendre à la naissance d'un vieil enfant de 63 ans, qui n'est plus bon à rien dans le monde et qui ne fait presque plus que végéter. Mon unique satisfaction sera de pouvoir vous rendre service et vous donner des témoignages de ma tendresse. Voici, en attendant mieux, du tabac que je prends la liberté de vous offrir, en vous assurant que je serai jusqu'au dernier soupir de ma vie avec autant d'estime que de tendresse, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 170. — [2] Jouffroy berichtete, dass die Verhandlungen mit Frankreich fortdauerten und der Versailler Hof für die Stellung von acht Linienschiffen und 6000 Mann 11½ Millionen während des Friedens und 4 Millionen für Kriegszeiten biete. — [3] Vergl. S. 253. — [4] Vergl. S. 264. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

23657. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 26 janvier 1775.

Les arrangements militaires faits par l'Électeur dans son armée,[1] dont vous me rendez compte par votre dépêche du 20 de ce mois, ne paraissent guère de conséquence, et je doute qu'il en résulte beaucoup d'utilité à la Saxe. C'est tout ce que je puis vous dire là-dessus en réponse, et je n'aurais autre chose à y ajouter, si je n'étais bien aise de vous avertir en même temps que je presse le départ de mes ministres pour la cour où vous êtes, et que vous ne tarderez pas à les voir arriver.[2]

Nach dem Concept. Federic.

23658. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Potsdam, 26. Januar 1775.

Ich habe mit Eurem Bericht vom 22. dieses Monats die von denen polnischen Commissarien Euch anderweit zugeschickte Note[3] erhalten und sehe daraus und aus allen Umständen wohl ab, dass Ihr dort noch schon so lange im Exilio werdet verbleiben müssen, bis die Commissarien österreichscher Seits werden auseinander gegangen sein, alsdann auch die, wie Ich versichert bin, mit Euch bestelite Commissarien geschwind genung folgen werden. Dies werdet Ihr also Eurerseits ganz gelassen noch schon abzuwarten haben.

Friderich.

Nach dem Concept.

23659. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 janvier 1775.

Je n'ai rien à observer sur le précis de la pétition générale de guerre de la République que votre dépêche du 20 de ce mois renferme,[4] ni sur les autres particularités dont il y est fait mention;[5] mais étant satisfait de l'attention que vous apportez à me mander tout ce qui vous paraît mériter la mienne, je m'attends que vous continuerez à me rendre compte de ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Beförderungen und die Errichtung von je zwei Infanterie- und je zwei Kavallerie-Inspectionen. — [2] Vergl. S. 260. — [3] D. d. Filehne 19. Januar. Die Commissare erklärten, die Entscheidung des Warschauer Hofes abwarten zu müssen (vergl. S. 270). — [4] Der Staatsrath forderte für 1775 von neuem die Vermehrung der Streitkräfte zu Wasser und zu Lande. — [5] Thulemeier berichtete über die marokkanische Seemacht. Sie betrug ein Kriegsschiff, zwei Fregatten und sieben Schebeken.

23660. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 26 janvier 1775.

Vos avis préliminaires sur l'état de la marine française que votre dépêche du 15 renferme,[1] m'ont fait plaisir; n'étant cependant ni grand amiral ni chef d'escadre, je ne suis pas à même d'en juger avec connaissance de cause. Ce qu'il m'importe d'en savoir avec précision, c'est le nombre des vaisseaux que la France pourrait mettre en mer, au cas qu'il s'agirait tout d'un coup d'ouvrir une campagne navale, et c'est ce que vous aurez encore soin de m'indiquer plus particulièrement.

D'ailleurs vous vous êtes très bien conduit dans l'affaire du lieutenant de Morival,[2] et il est très certain que son retour en France dépend uniquement du pardon ou de la justice qu'on lui rendra. Tout cela demandant du temps, je sens très bien qu'on ne saurait trop presser la décision de cette affaire, et qu'il faut l'attendre tranquillement des soins que la justice française prendra pour la terminer promptement.

Pour ce qui est des démêlés entre l'Espagne et le roi de Maroc, il se peut que la reddition de Melille[3] embarrassât un peu la première; mais il y a toute apparence que cette couronne, ayant tous les moyens en main pour obtenir une supériorité décidée sur cette cour barbaresque, saura bientôt se la procurer.

Au reste, vous faites très bien d'observer le silence sur les affaires politiques, dès que vous n'avez rien d'intéressant à m'annoncer. Vu l'état actuel de la France, cette disette de nouvelles de cet ordre pourrait aussi bien se faire sentir plus souvent. Mais la médiation que l'ambassadeur de France a offerte à la Porte au sujet des conquêtes de la cour de Vienne en Moldavie et dont je vous ai déjà fait mention dans mes ordres précédents,[4] mérite toute votre attention et vous fournira une belle occasion d'exercer votre pénétration pour apprendre ce qui en est, et comment la cour de Versailles compte d'entamer et de poursuivre cette négociation.

Enfin, il y a encore un autre article où j'ai besoin de vos services. Je désirerais bien de faire l'acquisition de quelques bons officiers ingénieurs, surtout d'un sujet capable à remplir une chaire de professeur et à donner de bonnes instructions à la jeunesse; de sorte que vous vous donnerez tous les mouvements imaginables de me procurer de tels officiers, et n'oublierez pas de me rendre incessamment compte du succès de vos recherches.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Danach zählte die französische Flotte 15 Schiffe der ersten, je 25 der zweiten und dritten und 12 der vierten Rangklasse, von denen 15 dienstuntauglich und noch weitere in schlechtem Zustande waren. Dazu kamen 38 Fregatten und nicht näher angeführte kleine Schiffe. — [2] Goltz hatte begonnen, von den ihm übersandten Schriftstücken (vergl. S. 244) Gebrauch zu machen. — [3] Die Barbaresken belagerten Melilla, das in schlecht vertheidigtem Zustand sich befand. — [4] Vergl. S. 279.

23661. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 26 janvier 1775.

Il y a passé deux ans que vous m'avez fourni un extrait des négociations depuis la paix de Hubertusburg jusques au mois de septembre 1772, qui finit par le précis de la triple convention signée à Pétersbourg le 5 d'août de la même année entre moi et les deux cours impériales.[1] C'est un morceau très intéressant dont je désire d'autant plus la continuation[2] jusques à ce jour que cet intervalle n'a pas été moins riche en évènements importants dont il convient également de conserver le souvenir. Les deux cours impériales, la Pologne, la Porte et encore quelques autres cours principales de l'Europe en fournissent un bon nombre, et vous me rendrez un service très agréable, si vous voulez les rassembler le plus tôt possible dans un précis séparé qui puisse faire un supplément à l'extrait susmentionné. Je l'attends de votre zèle pour mon service, et je suis persuadé d'avance que vous ferez tous vos efforts pour lui donner la même précision que j'ai admirée dans le premier.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23662. A LA PRINCESSE DE WÜRTTEMBERG A MONTBÉLIARD.

Potsdam, 27 janvier 1775.

Il me reste encore à répondre à un article de votre chère dernière lettre du 12 de ce mois.[4] C'est celui où V. A. R. S'offre à me présenter en personne mon cher neveu, Son second fils. Le plaisir de voir V. A. R. à ma cour a trop de charmes pour moi, et il dépendra entièrement d'Elle de me le procurer. Ma chère nièce la landgrave de Hesse-Cassel[5] me le destine également, et je serai au comble de ma joie de voir ainsi réunie la famille d'une sœur que j'ai chérie infiniment pendant sa vie et dont la mémoire me sera toujours précieuse.[6] V. A. R. n'en doutera point, Elle pourra S'en convaincre par ces sentiments de tendresse avec lesquels je suis inaltérablement etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

---

[1] Vergl. Bd. XXXII, 476. — [2] Zum Zwecke der Fortsetzung der „Histoire de mon temps". — [3] Am 28. Januar bewilligt der König dem Grafen Finckenstein die erbetene Frist von fünf bis sechs Tagen. „Je connais depuis longtemps les soins que vous apportez à de tels extraits, et vous pouvez compter que je vous en sais tout le gré que vous pouvez attendre de ma reconnaissance royale." — [4] Am 26. Januar hatte der König für die Geburtstagsglückwünsche der Prinzessin Dorothea gedankt und sich bereit erklärt, ihren zweiten Sohn, Prinz Ludwig, in die Armee aufzunehmen. „Quoique son âge et d'autres considérations ne me permettent pas de lui conférer d'abord le grade de colonel, V. A. R. peut cependant être assurée qu'il n'y perdra rien, et que j'aurai soin de son avancement en temps et lieu." [Stuttgart. Hausarchiv.] — [5] Vergl. S. 33. Anm. 7. — [6] Die 1765 gestorbene Markgräfin Sophie von Schwedt.

23663. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 27 janvier 1775.

Mon très cher Frère. Le tabac que vous avez reçu,[1] mon cher frère, était une dette dont j'ai dû m'acquitter; les raisins que j'ai pris la liberté de vous envoyer, sont de Hongrie, et c'est leur rareté qui m'a porté à vous les offrir. Je me trouve ici comme un homme de retour d'un grand voyage et qui habite tranquillement un hermitage. Berlin est un monde en comparaison de Potsdam, et quoique Berlin n'entre pas en comparaison avec Londres, Paris et Vienne, c'est toujours une ville immense en comparaison de celle-ci. Nous nous entretenons ici du luxe de Berlin, qui fait contraste avec notre vie unie, et j'éprouve, mon cher frère, qu'on peut dîner sans l'assaisonnement et les propos du prince Lichnowsky[2] et sans entendre parler de monsieur Schipegrel,[3] dont on ignore ici jusqu'à l'existence. Le froid violent me rend casanier, il n'y a que la goutte à gagner en prenant l'air, et la campagne dans cette saison n'est pas assez riante pour m'engager à la voir. Un bon feu et de bons livres suffisent à un vieillard à passer agréablement son temps. Avec cela, j'ai le plaisir de me rappeler les moments que vous avez bien voulu me sacrifier, mon cher frère, dont je vous remercie encore cordialement, en vous assurant de la haute estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23664. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A BERLIN.

Potsdam, 27 janvier 1775.

Quoique l'usage soit favorable à votre demande d'hier,[4] elle ne saurait cependant vous être accordée. L'état de ma caisse de légation exige l'économie la plus scrupuleuse. Pour former vos premiers équipages, lors de votre mission en Danemark, je n'ai pas fait la moindre difficulté de vous assigner 1200 écus usités; mais il ne s'ensuit pas que vous soyez en droit de demander la même gratification, une seconde fois, pour votre mission à la cour de Saxe.[5] Vos premiers équipages seront encore en assez bon état pour vous en servir également à Dresde, et, d'ailleurs, vous savez que je ne demande jamais que mes ministres dans l'étranger brillent par leurs équipages ou fassent grande figure,

[1] Vergl. S. 289. — [2] Vergl. S. 278. — [3] So. — [4] Dem Erlass liegt die Weisung vom 27. Januar (Bleinotiz des Cabinetssecretärs auf dem „Extract für die Cabinetsvorträge" aus Arnims Gesuch um Auszahlung „der gewöhnlichen 1200 Rthlr. Equipagegelder") zu Grunde: „Hat Equipage gekriegt, die ist gut und kann er brauchen; und er muss wissen, ich will nicht, dass meine Minister durch Equipages und Narrenspossen brilliren." — [5] Vergl. S. 273. Anm. 2.

mais que j'exige plutôt qu'ils observent une sage économie et évitent avec soin toute folle dépense ou qui soit au-dessus de leurs facultés.[1]

Federic.

Nach dem Abdruck bei J. D. E. Preuss, a. a. O., Urkundenband III, S. 186.

23665. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein antwortet, Berlin 26. Januar, auf den Erlass vom 25.[2]: „Si c'est le sérieux de l'Empereur de vouloir procurer une satisfaction convenable à V. M. de la part de l'électeur de Mayence, il ne lui sera pas difficile d'y disposer ce Prince, qui n'agit que par les suggestions de la cour de Vienne, et en ce cas il nous paraît de l'intérêt de V. M. de continuer la visitation pour empêcher que l'odieux de la scission ne puisse Lui être imputé, et pour éviter un schisme qui interromprait tout cours de justice dans l'Empire. Il faudra donc attendre de quelle manière l'électeur de Mayence s'expliquera en conséquence des conseils de l'Empereur et s'il donnera effectivement une satisfaction dont V. M. puisse Se contenter. C'est dans ce sens que nous avons répondu préalablement au baron de Riedesel, en le chargeant de remercier l'Empereur des soins qu'il se donnait pour accommoder le différend survenu à Wetzlar, et en y ajoutant que V. M. ne demandait que la satisfaction qui Lui était due, pour concourir, ainsi qu'Elle l'avait fait par le passé, à l'ouvrage de la visitation et pour entrer, autant qu'il dépendrait d'Elle, dans les vues de S. M. I. et dans les mesures que le baron de Swieten serait chargé de Lui proposer de sa part."[3]

Potsdam, 27 janvier 1775.

J'acquiesce à votre avis dans l'affaire de Wetzlar, mais je ne crois pas que le baron de Swieten sera chargé de quelques propositions y relatives. En attendant il faudra voir la conduite que tiendra l'électeur de Mayence en conséquence des conseils de S. M. I., et le parti que prendront les autres États de l'Empire par rapport à une visitation du premier tribunal de l'Allemagne à laquelle jusques ici ils ont sacrifié des sommes très considérables, sans avoir pu obtenir le redressement de leurs griefs contre la mauvaise administration de justice dans ce tribunal suprême de l'Empire.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23666. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 janvier 1775.

Je vois bien par votre dépêche du 13 de ce mois qu'on devient tous les jours plus journalier à la cour où vous êtes. Il paraît d'ailleurs,

[1] Am 29. Januar billigt der König die bevorstehende Abreise Arnims nach Dresden und setzt eigenhändig hinzu: „N'oubliez pas le coton, Monsieur, pour préserver votre précieuse personne et vos petits nerfs contre les injures du temps." (Nach dem Abdruck bei J. D. E. Preuss, a. a. O., Urkundenband III, S. 186.) — [2] Nr. 23653. — [3] Ministerialerlass an Riedesel, Berlin 28. Januar.

par la réponse du comte de Panin au sujet de la sûreté du roi de Pologne,[1] que ce ministre ne s'est pas donné le temps d'y réfléchir. Rien cependant de plus certain que les risques auxquels ce Prince se trouve exposé. S'il y a un article sur lequel la nation est presque généralement d'accord, c'est que personne ne le peut souffrir, bien loin de lui être sincèrement attaché. La conséquence naturelle de cet éloignement d'une nation entière est bien aisée à imaginer, et dès que les troupes russiennes seront sorties de ce royaume, le sort de S. M. Polonaise me paraîtra bien douteux et incertain. N'en dites toutefois plus rien au comte de Panin; son esprit, selon votre dépêche susmentionnée, paraît occupé d'un objet plus important, qui absorbe toute son attention. Peut-être sont-ce les conquêtes des Autrichiens en Moldavie et Valachie et cette lettre du Divan de Moldavie dont vous faites mention;[2] à quoi l'on peut ajouter l'offre de la médiation française pour inspirer des sentiments plus modérés à l'Autriche,[3] dont il se peut que la Russie ait également reçu la nouvelle immédiate. Quant à cette dernière cependant, j'ai lieu de douter que la cour de Vienne y fera grande attention ou dérangera son plan.

Pour l'affaire avec Danzig, elle paraît jusques ici reposer; tout est tranquille et *in statu quo*, et j'attendrai les démarches ultérieures de la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

23667. AU CHAMBELLAN COMTE DE REDERN A COPENHAGUE.

Potsdam, 29 janvier 1775.

Quoique je ne prenne aucun intérêt particulier à la démission que, selon votre dépêche du 21 de ce mois, le général Keller-Banner[4] vient d'obtenir de sa charge de gouverneur de la forteresse de Rendsburg et d'inspecteur d'infanterie de la province de ce nom, avec conservation d'une pension de 4000 écus qu'il pourra manger où il voudra, je serais néanmoins, comme on a des raisons à croire que ce général quittera Copenhague, aussitôt que ses affaires personnelles le lui permettront, curieux de savoir quel endroit il choisira pour retraite. Il est originaire, si je ne me trompe, de Poméranie; peut-être retournera-t-il dans son

[1] Solms berichtete: „Il espère qu'après que la pacification générale sera achevée, il y aura dans la nation un parti assez grand qui, intéressé à maintenir la tranquillité publique, avisera lui-même aux moyens de ne pas la voir troublée par un interrègne." Vergl. S. 241. — [2] Solms berichtete: „Le Divan de Moldavie vient d'écrire à S. M. l'Impératrice pour réclamer sa protection contre l'invasion des Autrichiens dans son pays." — [3] Vergl. S. 274. — [4] Redern berichtete: „Ce général est le seul qui jouisse d'une certaine réputation, ... à cause de la part essentielle qu'il a eue à la révolution du 17 janvier" (vergl. Bd. XXXI, 833).

pays natal. Mandez-moi donc ce que vous apprendrez à cet égard, et contentez ma curiosité là-dessus du mieux que vous pourrez.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

23668. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 29 janvier 1775.

J'attends dans peu de jours, selon votre dépêche du 21, le baron de Swieten de retour à ma cour. Tout me persuade qu'il sera chargé d'amples instructions de la part de son protecteur et commandeur. Le prince de Kaunitz n'aura pas manqué de le bien endoctriner et de lui faire sa leçon sur tous les cas possibles. J'écouterai tout ce qu'il aura à me proposer, mais je serai aussi laconique que possible et circonspect dans mes répliques. Les affaires sont trop compliquées pour s'expliquer à la légère, et d'ailleurs je connais l'homme à qui j'ai à faire.

La Porte est piquée au vif de ses conquêtes en Moldavie, et la Russie n'en est pas moins scandalisée. La France même, selon mes ordres précédents, en prend ombrage et lui prépare des représentations.[2] Elles feront, sans doute, partie des premières insinuations du baron Breteuil. Sa prochaine arrivée à Vienne[3] vous fournira peut-être des moyens à vérifier les avis qui me sont revenus sur la médiation de cette dernière, et vous mettra sur les voies pour pénétrer ce qui en est. En attendant, l'embarras du prince de Kaunitz ne me surprend nullement; il doit naturellement voir déjà, à l'heure qu'il est, combien il s'est trompé dans son calcul politique et que les affaires ne prendront nullement la tournure qu'il prétendait leur donner.

Au reste, on parle de différents corps nouveaux de troupes que la cour de Vienne forme dans ses nouvelles acquisitions en Pologne; on nomme, entre autres, un régiment d'une sorte de uhlans, et comme je serais bien aise de savoir au juste ce qui en est, ainsi que la force de ces nouvelles levées, vous ferez tous vos efforts pour m'en procurer quelques détails sur lesquels je puisse compter.

Federic.

Nach dem Concept.

23669. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 29 janvier 1775.

Mon très cher Frère. Je serais bien ingrat, si je ne ressentais pas les choses obligeantes que vous voulez bien me dire. Tout ce que mon jour de naissance peut faire de mieux, est de procurer des occasions de

[1] Auf Rederns Bericht vom 11. antwortet der König am 17. Februar: „J'accorderai avec plaisir la permission au général Keller-Banner de se présenter devant moi, lorsque la tournée qu'il compte de faire, après les arrangements pris avec sa famille, le conduira par ici." — [2] Vergl. S. 275. — [3] Vergl. S. 287.

s'amuser.[1] Le vieux maréchal Wackerbarth[2] avait fondé une fête où des biberons devaient célébrer l'anniversaire de sa mort, et il avait raison; car certainement le plus solide de la vie, c'est le plaisir; jouir de la vie, quand on le peut, c'est agir sagement, le reste ne sont ou que chimères de l'orgueil ou de l'avarice.

Voici encore un bulletin;[3] il n'est pas aussi plaisant que le dernier, la matière ne peut pas toujours fournir aussi abondamment,[4] et [il] est sûr que la cour de Louis XVI ne ressemble ni à celle de Louis XIV ni à celle de Louis XV. Il faut bien s'attendre que, pendant que ce Prince sera jeune, il y aura des scènes dignes de l'Arioste qui se passeront à cette cour; le comte d'Artois en a donné une de galanterie, mais qui n'a pas été du goût de la Reine, qui craint de tels exemples pour son royal époux. Voici une satire contre Voltaire,[5] que j'ajoute à cette lettre. Il me semble qu'on devrait le laisser en repos; c'est un athlète émérite qu'on ne devrait plus provoquer au combat.

Je me prépare à présent, mon cher frère, à recevoir ici monsieur van Swieten avec toute sa morgue et sa réserve, à m'ennuyer à lui entendre plaider la cause de sa cour, et à lui répondre le plus laconiquement que possible;[6] car c'est un moment de contenance: il ne faut s'engager en rien du tout et tenir le même langage et la même conduite que la Russie, parceque c'est-là notre véritable alliée et qu'il faut bien se garder de s'embarquer avec les Autrichiens, tant pour ne point indisposer la Russie que pour ne point se lier avec le plus perfide et le plus fourbe des ministres; et je suis persuadé que van Swieten sera chargé de commissions que j'ignore, mais qui tendront là. C'est en faisant mille vœux, mon cher frère, pour votre conservation et votre contentement que je vous prie de me croire, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23670. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 30 janvier 1775.

Ma chère Nièce. Je vous félicite, ma chère enfant, de ce que votre République a un ennemi si peu redoutable dans la personne de

[1] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 28. Januar, dass zur Feier des Geburtstages des Königs eine Serenade, die von Landi gedichtet und von Dittersdorf in Musik gesetzt war, bei der Königin aufgeführt worden sei. „Le plus intéressant était le sujet; c'est le jugement de Jupiter qui assemble toutes les divinités, qui s'accordent à l'aveu de vous avoir partagé, chacun à part, les attributs de leur gloire et de leur mérite." — [2] Der chursächsische Feldmarschall und Staatsmann Graf Christoph Wackerbarth († 1734). — [3] Liegt nicht bei. — [4] Auch das zweite Bulletin liegt nicht vor. Prinz Heinrich erwähnte aus ihm ein „bon mot" über den Kaiser (que Joseph, bien loin de céder son manteau à d'autres, en veut à celui de tous ses voisins) und die Anekdote: Maria Antoinette „fait chercher son mari, lequel se trouve, après avoir été enfermé trois heures pour jouer au piquet avec un premier ministre". — [5] Liegt nicht bei. — [6] Vergl. Nr. 23668.

l'empereur de Maroc,[1] et je m'attends d'apprendre bientôt que votre flotte a remporté une victoire signalée sur ces barbares. Je ne puis pas vous donner des nouvelles sur le même ton: nous sommes ici dans une paix profonde avec tous nos voisins, et notre flotte de la Sprée ne craint point les insultes de tous les Barbaresques unis ensemble. Notre carnaval s'est fini, il y a huit jours, et chacun s'est rangé tranquillement depuis à sa besogne; je n'ai point vu ce carnaval. La belle Hollandaise dont vous nous avez régalé,[2] elle a été malade, ou peut-être que monsieur de Heyden a craint que les charmes de son épouse ne fissent trop d'impression sur mon cœur, et qu'il l'a prudemment soustrait à ma vue. Le Conclave[3] sera apparemment bon pour l'année prochaine, car il faut premièrement la mettre en musique; je crois que cela produira une farce fort ridicule. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23671. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 janvier 1775.

Si je vous ai fait envisager dans mes ordres antérieurs une conciliation prochaine des colonies anglaises avec leur mère patrie comme peu vraisemblable,[4] c'est que mes avis d'Angleterre m'y autorisaient. Ceux que je viens de recevoir encore aujourd'hui à ce sujet de ce pays,[5] bien loin de diminuer en rien ce sentiment, m'y confirment plutôt davantage. Selon eux, la cour britannique doit être fermement résolue de ramener par la force les Américains à la raison, et avoir ordonné de faire passer pour cet effet de nouveaux détachements dans ces contrées. Le temps ne tardera pas d'éclaircir ce qui en sera. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est à souhaiter pour le repos et la tranquillité de l'Europe que cette mésintelligence continue de régner encore longtemps et fournisse de l'occupation au ministère anglais qui, sans cela et après la pacification de ces différends, ne manquerait pas, se trouvant désœuvré chez lui, de tourner son activité vers l'ancien Continent et d'y exciter, soit d'un côté ou d'autre, par ses intrigues de l'embarras et des brouilleries.

La rupture, au reste, entre la République et le Maroc n'étant plus équivoque, je serais curieux de savoir si, outre les mesures que l'on prend là où vous êtes, suivant votre dépêche du 24 de ce mois, pour

[1] Vergl. S. 290. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [2] Die Gemahlin des holländischen Gesandten Graf Heyden (vergl. S. 83). — [3] Vergl. S. 272. — [4] Vergl. S. 264. — [5] Vergl. Nr. 23672.

s'opposer à cette puissance barbaresque,[1] on n'y cherche pas à se lier en même temps par quelque traité avec l'Espagne pour agir de concert et faire cause commune dans cette guerre. J'attends les notions que vous pourrez me fournir à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

23672. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 janvier 1775.

Il paraît par votre dépêche du 17 de ce mois que tous les suffrages se sont réunis pour le parti violent contre les colonies.[2] Il reste cependant fort problématique si c'est le parti le plus sage, et autant que j'en puis juger, le commerce britannique y périclitera toujours. Des troupes régulières, il est vrai, munies d'une bonne artillerie, ont un grand avantage contre des milices indisciplinées d'un peuple, et il y a assez d'apparence que les colonies auront le dessous; mais quel que soit le succès des armes britanniques, son commerce et ses manufactures surtout s'en ressentiront infiniment. Tout ce que je souhaite, c'est que la décision de ces démêlés reste encore éloignée, puisque du moment que le gouvernement est débarrassé de ses affaires intérieures, il aime assez à se mêler des autres affaires de l'Europe et à y exciter mille tracasseries.

Pour ce qui est des usurpations autrichiennes en Moldavie, il faudra voir comment la Porte les prendra. Pour moi, je ne vois pas ce qui dût m'engager à faire le Don-Quichot du Sultan dans cette occasion.[3] Comme il n'appartient qu'à de grandes puissances de parler en dictateur, ce sera plutôt à l'Angleterre qu'à la Prusse de manifester son mécontentement sur de telles entreprises. Une déclaration de l'Angleterre, comme première puissance de l'Europe, à la cour de Vienne engagerait bien vite celle-ci à retirer ses troupes des provinces usurpées, et il serait fort glorieux à l'Angleterre d'avoir pacifié ainsi tout l'Orient.

Nach dem Concept. Federic.

23673. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 30 janvier 1775.

Il se peut, et il me paraît même bien naturel que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, les conférences entre le comte de Vergennes et le ministre de Sardaigne[4] aient pour objet une alliance entre les deux

[1] Die Generalstaaten planten die Ausrüstung von 6 Linienschiffen, die mit den bereits im Mittelmeer befindlichen und dort ständig kreuzenden eine Flotte von 15 bis 16 Segeln ausmachten. — [2] Maltzan berichtete, dass der Geheime Rath einstimmig beschlossen habe, die bisher ergriffenen Maassnahmen fortzusetzen. „Pour cet effet on va renforcer les troupes et vaisseaux en Amérique." — [3] Maltzan berichtete: „Il se répand ici un bruit comme si V. M. avait fait déclarer à la cour de Pétersbourg qu'Elle ne souffrirait pas l'agrandissement de la cour de Vienne." — [4] Graf Viry.

cours. De pareilles liaisons, aussi longtemps qu'elles n'embrassent point quelque projet offensif, me paraissent effectivement bien plus avantageuses que désavantageuses à la France. Je n'en veux pour preuve que la seule prépondérance qui résultera pour ces deux cours en Italie, du moment qu'elles sont alliées, et que personne ne pourra leur contester. Cependant il se peut également que le mariage de madame Clotilde avec le prince de Piémont[1] entre pour quelque chose dans ces conférences. Mais quel qu'en soit l'objet, les intérêts communs des deux cours gagneront toujours par une pareille union, que ce mariage ait lieu ou non.

En attendant, toute mon attention est à présent concentrée sur le parti que prendra la France relativement aux usurpations autrichiennes en Moldavie et Valachie. J'ai toujours de la peine à me persuader qu'elle s'intéressera fortement en faveur de la Porte auprès de la cour de Vienne, et je la crois plutôt trop avisée pour ne pas sentir que ses représentations resteraient sans effet. Je pense que je ne tarderai pas d'apprendre dans peu ce qui en sera, et j'espère que mes lettres de Vienne me dévoileront bientôt ce mystère.

Que la France, au reste, continue ou remplace le marquis de Pons à ma cour,[2] cela m'est fort indifférent. C'est un bon sujet, mais fort borné, et comme je n'ai absolument rien à négocier avec la cour de Versailles, il dépendra uniquement de son bon plaisir de faire à cet égard ce qu'elle jugera le plus convenable.

D'ailleurs, les démêlés entre l'Espagne et le roi de Maroc intéressant ma curiosité, vous ne discontinuerez point de m'informer de tout ce qui pourrait vous en revenir. A mon avis, il me semble qu'il serait très convenable, dans ces conjonctures, que la France fît quelque armement à Toulon pour protéger son commerce; mais comme vous n'en sonnez encore mot, il faut bien qu'il n'en soit encore nullement question.

Enfin, je veux bien permettre à Esperandieu de finir ses affaires de succession et de prolonger son séjour en France jusques au terme qu'il vous a nommé selon votre lettre particulière du 19 de ce mois;[3] mais, ces affaires une fois arrangées, il reviendra incessamment à Berlin et renoncera pour l'avenir à de pareilles courses, vu que je ne vois pas quel commerce pourrait exiger aussi souvent sa présence en France. Vous n'oublierez pas de le lui donner à connaître.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Der Plan der Vermählung der Prinzessin Clotilde, ältesten Schwester Ludwigs XVI., mit dem Prinzen Karl Emanuel von Piemont stammte noch aus der Zeit Ludwigs XV. Sie erfolgte am 6. September 1775. — [2] Vergennes hatte zu Goltz von der Abberufung Pons' wegen seines Gesundheitszustandes gesprochen. — [3] Der Kammerdiener des Prinzen von Preussen, Esperandieu (vergl. Bd. XXXV, 396. 397), hatte den Befehl zur Heimkehr erhalten und gebeten, zur Beendigung von Erbschaftsangelegenheiten ihm noch „einige Monate“ Urlaub zu gewähren.

23674. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 17. Januar, über die erbitterte Stimmung der russischen Regierung gegen Oesterreich und ihre Abneigung, irgendwie für die österreichischen Grenzforderungen in Polen einzutreten. Panin hat dem Grafen Solms erklärt, que, „comme les acquisitions que cette maison d'Autriche se propose de faire, lui formeraient un nouveau royaume, qui la faisait avancer, d'un côté, vers les frontières de la Russie, vu la manière dont elle s'y prenait, ne pouvant pas être regardées avec indifférence par cette dernière, il n'était pas à exiger qu'elle s'employât pour les lui faciliter; qu'il avouait qu'il aurait cru que l'intérêt commun demandait de s'y opposer, mais comme V. M. avait eu de très bonnes raisons pour penser d'une autre manière,[1] il abandonnait ce projet, puisque la Russie ne pouvait rien entreprendre seule, surtout puisque, V. M. Se trouvant dans le même cas par rapport aux extensions, sa cour, en s'opposant à celles de l'Autriche, ferait tort en même temps à celles de son allié; mais pour toutes ces raisons-là le meilleur, aussi selon lui, serait que chacun gardât et jouît de ce qu'il avait occupé, en attendant des évènements prochains une occasion de l'attacher à perpétuité à ses autres États, et qu'on n'arrêtât plus la fin de la diète de Pologne sur l'attente du consentement de la nation pour les démarcations."

Bezüglich der Antwort auf ein türkisches Hilfsgesuch[2] hat Panin eine bestimmte Erklärung abgelehnt, jedoch hinzugefügt, „que, s'il était ministre de V. M. qu'Elle daignât consulter, il Lui proposerait de répondre que, les démarches de la cour de Vienne en Moldavie n'ayant aucun rapport avec cet autre arrangement qui avait été concerté entre les trois cours au sujet de la Pologne, Elle ne pouvait prendre aucune part à ce dernier, mais qu'Elle et toute l'Europe seraient surpris que la Porte en pleine paix abandonnât plus de terrain que ses vainqueurs n'avaient exigé d'elle après une longue guerre malheureuse, et qu'il était à elle-même de prendre conseil là-dessus.

Finalement, ayant employé encore vis-à-vis du comte Panin les arguments fournis par V. M. pour conseiller la modération envers la maison d'Autriche, dans un moment où, par la mort de l'Impératrice-Reine, elle aurait pour chef un prince entreprenant et ambitieux,[3] il répondit qu'il ne trouvait pas de raison pourquoi, à cause de la vivacité de ce nouveau souverain, il faudrait plier sous sa volonté, et que la Prusse et la Russie devraient concourir pour lui alléger les embarras qu'il se préparait en Pologne et auprès de la Porte, et de lui faciliter par là les moyens d'exécuter sans peine le projet qu'on lui supposait sur l'Italie et sur l'Allemagne. Que, V. M. ayant seule fait face à cette maison, pendant qu'Elle avait encore d'autres puissants ennemis sur les bras, il était bien permis de croire que la Prusse et la Russie ensemble n'auraient pas sujet de la craindre."

Potsdam, 31 janvier 1775.

J'observe par toutes les conversations que vous avez eues avec le comte de Panin, et surtout par celle dont votre dépêche du 17 de ce mois rend compte, que ce ministre est dans l'idée que je suis prévenu en faveur de la cour de Vienne; mais il s'en faut de beaucoup que j'aie effectivement la moindre prédilection pour elle. Je connais trop bien son esprit et sa façon de penser, et elle m'a fait trop de mal dans ma vie pour prendre jamais la moindre confiance en elle. D'ailleurs,

[1] Vergl. S. 260. 261. — [2] Vergl. S. 248. 249. — [3] Vergl. S. 249.

quand même j'eusse eu quelque inclination pour elle, son dernier traité avec la Porte et toutes ses autres opérations auraient été bien propres à m'inspirer le plus grand éloignement pour une cour qui ne connaît point de bornes à sa duplicité et qui est capable de faire banqueroute à la bonne foi, à l'honneur et à la conscience, pourvu qu'elle puisse favoriser ses propres intérêts. Toutes ses nouvelles acquisitions en particulier n'ont jamais trouvé mon approbation, et si j'ai acquiescé à celles en Pologne, ce n'a été qu'afin de ne point chicaner mal à propos et ne pas donner lieu à des brouilleries entre les trois cours copartageantes. Mais je n'ai pas moins senti pour cela qu'elle y gagnait le double de ma portion, tant en terrain qu'en sujets, et que l'égalité qui faisait la base de toute notre négociation, souffrait infiniment par cette supériorité. Son usurpation actuelle en Moldavie et Valachie cependant met le comble à son insatiabilité, et l'accroissement que sa puissance en reçoit, n'est sûrement pas une bagatelle. Toutefois les conjonctures présentes de l'Europe, d'un côté, et la considération de la guerre dispendieuse, de l'autre, que la Russie vient de finir, m'ont fait juger que ce n'était pas à présent le moment à s'y opposer, et ce que vous me marquez de la lenteur que la Porte apporte à remplir les conditions de sa paix, ne fait que me confirmer dans cette idée.

En attendant je ne disconviens nullement que toutes ces démarches exigent la plus grande attention et méritent des réflexions très sérieuses pour l'avenir. Mais je pense toujours que, lorsque le temps sera venu de mettre de justes bornes à son ambition et agrandissement, il ne conviendra pas moins de commencer par des négociations, afin de préparer auparavant les matières, et ne rien précipiter dans l'exécution des mesures qu'on aurait jugé à propos de prendre.

Déjà la démarche de la France d'offrir sa médiation à la Porte sur les usurpations susmentionnées,[1] me paraît très propre à la brouiller avec la cour de Vienne ou à exciter au moins un très grand refroidissement entre les deux cours. La dernière n'en voudra pas démordre, et la première sera si fort dépitée de voir toutes ses représentations infructueuses et sans le moindre effet, qu'il y a toute apparence que l'offre de cette médiation deviendra un germe de mésintelligence et de brouillerie entre les deux alliés.

L'Angleterre n'est pas moins mal avec la cour de Vienne. Il y a eu des bisbilles entre ces deux puissances[2] qui ne sont pas encore apaisées, de sorte que les affaires pourraient sans miracle tourner de façon que cette cour se trouvât enfin entièrement isolée et exposée à la haine et au ressentiment de toute l'Europe.

Au reste, pour ce qui regarde en particulier son extension en Pologne, il est hors de doute, et je ne saurais assez le répeter qu'il n'y a pas la moindre apparence qu'elle veuille jamais en céder un seul pouce de

[1] Vergl. S. 274. — [2] Vergl. S. 19.

terrain. Sa conduite, du temps que, sur les premières représentations de la Russie, j'avais rétréci la mienne, en fournit une preuve bien évidente. Bien loin d'imiter mon exemple, elle n'a pas fait la moindre attention aux représentations de la Russie; tout au contraire, elle a toujours soutenu son extension; de sorte que, si je n'avais pas également repris la mienne, ma portion aurait été encore bien plus inférieure que la sienne, et elle y aurait gagné encore une supériorité bien plus considérable.[1]

Pour faire donc revenir le comte de Panin de l'illusion qu'il s'est peut-être faite au sujet de ma façon de penser vis-à-vis de la cour de Vienne, vous n'oublierez pas de lui faire confidemment part de toutes les réflexions que je viens de faire, et vous y ajouterez que j'étais fort de son avis que, quant à nos possessions en Pologne, nous ne finirons jamais avec la Délégation et ses députés, et que, par conséquent, le meilleur parti sera que chacun conserve ce qu'il a, jusques à ce que le moment devienne plus favorable d'en obtenir la ratification de la République.

En attendant, je compte le baron de Swieten en chemin pour retourner à ma cour; il ne tardera apparemment pas d'arriver, et j'ai tout lieu de présumer qu'entre autres propositions dont il sera chargé, celle d'une garantie réciproque de nos acquisitions n'y sera pas oubliée.[2] Ce n'est cependant encore qu'un soupçon de ma part; mais s'il en est effectivement question, je la déclinerai poliment, puisque sa cour y voudra, sans doute, faire entrer également celles en Moldavie et Valachie, et dès que je lui aurai parlé, je ne manquerai certainement pas d'informer le comte de Panin de toutes les commissions dont il aura été chargé.

Quant aux idées que ce ministre vous a confiées sur la réponse à faire à la Porte, au cas qu'elle me portât des plaintes contre l'usurpation autrichienne en Moldavie et Valachie, je suis bien aise d'en être informé, et je ne manquerai pas d'en faire le meilleur usage en temps et lieu.

Enfin, mes lettres de Vienne annoncent de meilleures nouvelles de la santé de l'Impératrice-Reine; cette Princesse est même si bien rétablie qu'on lui attribue le dessein de se rendre au camp de Pest qui s'assemblera toujours au mois d'août prochain.[3]

Tout ce qui me fait de la peine, c'est que votre prochain départ pour Moscou retardera infiniment vos dépêches et que je serai même deux ou trois semaines, sans en recevoir du tout; ce qui dans les conjonctures actuelles vient fort mal à propos.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 23654. — [2] Vergl. S. 266. — [3] Vergl. S. 288. Nach Riedesels Bericht, Wien 18. Januar, war wegen der Verpflegungsschwierigkeiten auf Bitten der ungarischen Stände das Lager in Pest wieder für August angesetzt worden (vergl. S. 273).

23675. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 janvier 1775.

Les différentes conversations du comte de Panin avec le comte de Solms et surtout celle dont ce dernier vient de rendre compte dans sa dépêche du 17 de ce mois,[1] me font présumer que ce ministre me soupçonne de quelque prédilection pour la cour de Vienne. J'ignore ce qui peut avoir donné lieu à cette illusion; mais il m'importe trop de prouver le contraire au comte de Panin, pour ne point chercher à la combattre tout de suite. Dans cette vue j'ai fait au comte de Solms la dépêche ci-jointe en copie,[2] et je me flatte que tous les arguments que j'y ai allégués, seront suffisants pour convaincre ce ministre que je suis fort éloigné des sentiments et dispositions qu'il me prête pour cette cour.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23676. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW, OBERST FREIHERRN VON COCCEJI UND GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF IN DRIESEN.

Potsdam, 1. Februar 1775.

Mir ist ganz lieb, aus Eurem Bericht vom 28. abgewichenen Monats[3] zu ersehen, dass Ihr das Commissionsgeschäfte dahin eingeleitet habt, dass solches garnicht als rompirt, sondern als aufgeschoben und bis zu einer bequemern Zeit limitirt angesehen werden kann, und könnet Ihr dahero nur mit denen polnischen Commissarien in Ansehung des Tages Euch noch verstehen und so alsdann auseinandergehen.

Lossow soll den Besuch in Potsdam (vergl. S. 216) vertagen und wegen der nahen Exercirzeit sofort zum Regiment zurückkehren.

Nach dem Concept. Friderich.

23677. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 1er février 1775.

Les vues du prince de Kaunitz sont difficiles à pénétrer. Se laissant aller aux évènements, qui sont incertains, ce serait donner trop au hasard que de se flatter de percer d'avance le voile qui les cache. Il en est de même des propositions dont le baron Swieten sera charge. Mais je suis fort de votre avis que ce ministre continuera à traîner et

[1] Vergl. S. 301. — [2] Vergl. Nr. 23674. — [3] Die Grenzcommissare übersandten mit ihrem Bericht eine Note der polnischen Commissare, d. d. Filehne 27. Januar, aus der hervorgeht, „dass selbige völlig geneigt sind, das Commissionsgeschäfte bis zu einer anderen Zeit zu limitiren". Gleichzeitig haben die Polen mündlich erklären lassen, „dass sie sogleich wieder auf unsere erste Requisition zur Grenzcommission sich einfinden würden".

à attendre du bénéfice du temps le moment où il pourra tirer le rideau et se découvrir entièrement. Toutefois je suppose trois motifs à sa taciturnité. Il attend ou le dénoûment de l'affaire de la démarcation ou quel parti la Porte prendra par rapport aux usurpations de sa cour en Moldavie et en Valachie; ou, enfin, les propositions que la France voudra faire à sa cour, en conséquence de la médiation offerte à la Porte,[1] afin de s'en expliquer ensuite avec moi sur tous ces différents objets. Comme, selon votre dépêche du 25 de janvier, le baron Swieten s'est enfin mis en chemin le 23 et qu'il compte d'arriver à Berlin le 3 de ce mois, nous verrons bientôt comment il débutera et ce qu'il aura à me proposer.[2]

En attendant, notre commission pour la démarcation se séparera, sans qu'on puisse la considérer comme rompue. On n'a que différé les conférences jusques à un temps plus convenable,[3] la tournure actuelle de cette affaire ne permettant pas d'en espérer un prompt succès.

Au reste, ce que vous me marquez du camp de Pest,[4] m'a fait plaisir, et des éclaircissements sur des arrangements de cette nature intéressent toujours ma curiosité.

Quant à moi, je n'ai rien à vous mander de nouveau, si ce n'est que la cour de Russie sera actuellement en chemin pour se rendre à Moscou, et que cet éloignement ne saurait que retarder la marche des affaires qui sont, à l'heure qu'il est, sur le tapis.

Federic.

Nach dem Concept.

23678. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er février 1775.

Je viens d'apprendre, en recevant votre dépêche du 24 de janvier dernier, que, nonobstant les exhortations faites, selon cette dernière, par le ministère de Varsovie aux commissaires polonais qui se trouvent vis-à-vis des nôtres, de ne point se retirer du lieu de leur rendez-vous, ces derniers avaient néanmoins accepté la proposition de surseoir, vu la saison peu favorable, l'ouvrage de la démarcation, et qu'ils étaient convenus de la différer pour la reprendre, lorsqu'on se serait entendu et arrangé préalablement avec la Délégation sur tout ce qui pouvait y être relatif.[5] Cette négociation ne se trouve proprement pas entièrement rompue par là, mais les conférences simplement suspendues et remises à un autre temps. Quoique j'ignore en quels termes celle des Autrichiens sur cet objet se trouve à l'heure qu'il est, je crois néanmoins qu'elle aura le même sort et prendra sûrement la même tournure.

[1] Vergl. S. 274. — [2] Am 1. Februar unterrichtet der König den Grafen Finckenstein von der bevorstehenden Ankunft Swietens: „Nous ne tarderons plus de voir si le prince de Kaunitz l'a chargé de quelque proposition particulière ou s'il veut continuer à s'envelopper mystérieusement et ne se point laisser pénétrer." — [3] Vergl. S. 304. — [4] Vergl. dafür S. 309. — [5] Vergl. S. 304.

En attendant, j'approuve parfaitement votre réponse à la note que les chanceliers de la couronne vous ont de nouveau remise sur cette matière,[1] et si on devait continuer à vous parler là-dessus dans ce même ton, vous y répliquerez constamment comme vous venez de le faire, et en conséquence des instructions que vous avez reçues à ce sujet.

Pour ce qui est de la Diète, peu importe qu'elle se termine ou non, suivant l'intention du ministre de Russie, au mois de mai.[2] Comme nous sommes une fois en possession de notre extension, cela peut nous être indifférent; nous la conserverons malgré cela, et on trouvera tôt ou tard occasion de s'arranger là-dessus avec les Polonais.

Enfin, comme je viens d'être informé que l'usage du sel prussien doit avoir été interdit à tous les sujets de la couronne en Lithuanie, et qu'on a défendu aux juifs polonais d'en faire une branche de leur trafic, ce qui est entièrement contraire à la liberté statuée à l'égard de cette denrée et nuisible au débit du sel de ma compagnie de commerce, je vous enjoins de faire là où il appartiendra, contre de pareilles ordonnances les représentations convenables et d'avoir l'œil à ce qu'elles soient révoquées.

Federic.

Nach dem Concept.

23679. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 février 1775.

C'est avec plaisir que j'ai appris le retour du baron de Swieten à ma cour et son empressement à me demander une audience particulière.[3] Je ne crois, à la vérité, pas qu'elle me fera voir plus clair dans les vues de sa cour, et je présume plutôt que ce ministre s'y bornera aux compliments ordinaires et à me dire peut-être quelques titres que sa cour prétend avoir en main pour justifier ses usurpations en Moldavie et Valachie. Mais n'importe! Il faudra l'écouter, et vous n'avez qu'à me l'amener après-demain, 4 de ce mois, à l'heure ordinaire.

En attendant je vous remercie du précis des négociations[4] que

[1] Das polnische Ministerium erneuerte den schon in einer „Note" vom 14. Januar erhobenen Einspruch gegen die „Classification" des Landes diesseit der Netze, den Benoît mit Berufung auf den Cessionsvertrag und die nach ihm aufgenommene preussische Grenzkarte zurückgewiesen hatte. Die polnische „Note" ist vom 21., Benoîts Antwort vom 24. Januar datirt. — [2] Benoît berichtete: „Le ministre de Russie persiste dans le dessein de faire finir la Diète au mois de mars prochain et de remettre au Conseil permanent le soin de débattre ultérieurement l'affaire des limites." — [3] Finckenstein berichtete, Berlin 1. Februar, dass Swieten am 31. Januar zurückgekehrt sei und zur Übermittlung seiner Aufträge um Audienz bitte. — [4] „Précis des évènements et des négociations depuis le 1er de septembre 1772 jusqu'à la fin de l'année 1774." Vergl. S. 292.

vous venez de m'adresser. Il m'a tout l'air de ne céder en rien au premier, et je ne doute nullement qu'il ne soit tel que je l'ai désiré.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23680. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 2 février 1775.

Si le roi de France ne ferme pas à dessein les yeux sur toutes les procédures de son Parlement dont votre dépêche du 22 de janvier fournit une nouvelle scène bien frappante,[1] il ne sera pas longtemps à sentir qu'il a fait une fausse démarche en consentant au rétablissement de l'ancienne compagnie, et qu'il n'en aura que mille chagrins et déboires à attendre.

Mais pour ce qui vous est revenu du sujet des fréquents entretiens entre le comte de Vergennes et le ministre de Sardaigne,[2] j'ai de la peine à m'en persuader. En effet, pourquoi la France serait-elle inquiète de la mission réciproque des ministres entre moi et la cour de Turin? et la Suède, quoique sa plus intime alliée, n'en entretient-elle pas également un à ma cour? Il n'y a donc guère apparence que cette mission ait fait l'objet de ces entretiens, et encore moins cette prétendue jalousie de la France a-t-elle occasionné le retard du départ du ministre sarde. Je sais plutôt, à n'en pouvoir pas douter, que ce délai ne provient que de ce que le marquis de Rossignan a attendu, d'une semaine à l'autre, la dispense nécessaire pour son mariage avec sa cousine germaine, et que c'est proprement le retard de cette dispense qui l'a empêché de se rendre plus tôt à son poste. Je suis donc plus porté à attribuer ces fréquents pourparlers à quelque soupçon que le roi de Sardaigne a conçu contre l'Empereur, ou à quelque projet d'agrandissement que ce Prince a formé sur Savone dans la république de Gênes.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à présent la première affaire qu'il importe d'éplucher. Ce qui m'intéresse bien plus dans le moment présent, c'est de pénétrer les représentations que la cour où vous êtes, médite de faire à celle de Vienne en faveur de la Porte, ainsi que de former un pronostic raisonné sur les brouilleries entre l'Espagne et l'Angleterre et qui tôt ou tard pourraient éclater dans une guerre. Je me réfère à tout ce que je vous ai déjà marqué à ce sujet dans mes ordres précédents, et, vu l'importance de ces deux objets, je m'attends que vous leur donnerez une attention proportionnée et suivie.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. dafür S. 309. 310. — [2] Goltz berichtete: „Le ministère de Versailles a été jaloux et inquiet de la mission réciproque des ministres entre les cours de Berlin et de Turin et a occasionné le retard du départ du marquis de Rossignan à son poste."

23681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 février 1775.

Les particularités renfermées dans votre dépêche du 27 de janvier dernier relativement aux emprunts négociés dans l'étranger par la Russie excitent ma curiosité pour savoir à combien on peut évaluer les dettes de cette puissance, tant en Hollande qu'en Angleterre, et à quoi monte la somme totale des emprunts qu'elle a contractés. On dit qu'elle doit trois millions d'écus aux Hollandais, mais les prétentions des Anglais me sont jusqu'ici inconnues. Je souhaiterais cependant d'avoir des notions sûres là-dessus, et si vous pouvez m'en fournir quelques-unes, vous me ferez plaisir de me les communiquer.

Federic.

Nach dem Concept.

23682. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 février 1775.

Je vois bien par votre dépêche du 20 de janvier dernier que tout le monde n'est actuellement occupé à la cour où vous êtes, que des préparatifs du voyage de Moscou, et qu'il n'y est absolument question d'aucune autre affaire. Il ne me reste donc non plus beaucoup à répondre à votre susdite dépêche, si ce n'est que, malgré les doutes qu'elle contient sur le rappel du sieur Durand,[1] il n'est pas moins certain qu'il l'obtiendra, et que, selon mes ordres du 10 de janvier, ce sera le marquis de Juigné, neveu du comte de Vergennes, qui le remplacera.[2] Je me réfère, pour ce qui regarde le personnel de ce nouveau ministre, à ce que je vous en ai dit dans les mêmes ordres, et dès que j'en apprendrai davantage, je ne tarderai pas à le porter également à votre connaissance.

En attendant, le baron Swieten est, à la fin, de retour à ma cour. Il est venu aujourd'hui ici pour me parler,[3] et je présume qu'il y aura beaucoup d'intéressant dans les ouvertures qu'il sera chargé de me faire. Autant que j'en puis supposer d'avance et en gros, elles rouleront sur la garantie de nos possessions en Pologne, à justifier les usurpations de sa cour en Moldavie et Valachie et peut-être sur les démêlés survenus à Wetzlar entre mon subdélégué et celui de Mayence.[4] Je l'ai appointé à cet après-midi pour l'écouter, et comme la poste est sur son départ, je ne pourrai pas vous informer par ce courrier de toute sa charge; je n'y manquerai cependant point par celui de mardi prochain,[5] et je ne cacherai à la cour où vous êtes, absolument rien de tout ce qu'il m'aura proposé.

[1] Solms bezweifelte die Nachricht, da Durand sich rüste, der Kaiserin nach Moskau zu folgen. Vergl. S. 260. — [2] Vergl. S. 260. — [3] Vergl. Nr. 23684. — [4] Vergl. S. 294. — [5] 7. Februar.

Au reste,[1] sous prétexte que S. M. l'Impératrice-Reine veut voir les milices hongroises, il y aura au camp de Pest, auquel cette Princesse se rendra également, des détachements de chaque régiment de ce corps, et c'est ce qui rendra ce camp si nombreux et a été cause qu'il ne sera assemblé que dans les premiers jours d'août, vu qu'une partie de ces milices sont si fort éloignées de Pest qu'il leur faut 3 à 4 semaines de marche pour s'y rendre. Jusques ici cependant il ne paraît pas qu'on ait effectivement envie d'attaquer les Ottomans; tout concourt plutôt à confirmer ce que je vous ai déjà marqué précédemment,[2] savoir que toute cette démonstration n'a pour but que d'intimider la Porte et la rendre plus flexible aux prétentions et occupations de la cour de Vienne.

Enfin, on parle de différents nouveaux corps de troupes que cette cour va former dans ses nouvelles acquisitions, et on nomme, entre autres, un corps de uhlans qui en fera partie.[3] Quelque vague que soit ce dernier avis, je n'ai pas voulu vous le laisser ignorer, vu que j'ai dessein de porter à la connaissance de mon amie et alliée tout ce qui me viendra des arrangements autrichiens et qui me paraîtra pouvoir l'intéresser.

Federic.

Nach dem Concept.

23683. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 4 février 1775.

Mon très cher Frère. J'ai reçu votre lettre avec la satisfaction que me cause, mon cher frère, tout ce qui me vient de votre part. Vous trouvez que le public traite cruellement monsieur Turgot,[4] mais le public est rarement juste. La charge des impôts est forte en France; la cour a promis assez légèrement au peuple de le soulager; la chose n'est pas faisable actuellement. Le peuple qui ignore le délabrement des finances, croit que, puisque le Roi lui a promis de diminuer les impôts, Turgot est la seule cause qu'il ne jouisse pas de cet avantage, et se prend à cet homme de l'inexécution des grâces royales. Avec cela, le Parlement qui veut embarrasser la cour, fait sourdement jouer ses ressorts; le peuple tient à la robe dont les familles sont très nombreuses, et ces magistrats le soulèvent ou le calment à leur gré. Le prince de Conti, Choiseul, le duc de Nivernois et celui d'Aiguillon se

[1] Das folgende nach dem Bericht von Riedesel, Wien 25. Januar. — [2] Vergl. S. 273. — [3] Vergl. S. 296. — [4] Anknüpfend an die ihm übersandte „estampe sur Voltaire" (vergl. S. 297), schrieb Prinz Heinrich, Berlin 2. Februar: „L'humanité a tant de vices et de défauts que les hommes devraient être glorieux, lorsqu'un d'entre eux s'élève au-dessus du commun; mais c'est sur ceux-là précisément que la malignité cherche le plus à mordre, quoique les coups qu'elle veut porter, [ne] sont nuisibles qu'à celui qui les lâche. Voilà ce fameux Turgot dans le cas d'être vilipendé aussi, après avoir passé en France pour être le premier des hommes pour rectifier les finances. On devrait du moins lui laisser le temps nécessaire, pour qu'il fît connaître son habileté ou son ignorance."

sont mis à la tête du parti parlementaire et ont signé un écrit par lequel ils déclarent les ordonnances rendues par le Roi dans son lit de justice abusives, promulguées par la force majeure et par violence, et donc, par conséquent, ils annulent la validité.[1] Voilà les suites de l'imprudente démarche de rappeler ce Parlement. Si Louis XVI sait penser, s'il ouvre les yeux, il faut que ces indignes procédés de ce Parlement l'irritent contre celui qui lui a conseillé de le réintégrer, et Maurepas serait flambé; mais je le crois trop novice pour voir ce qui se passe, et pour en sentir les conséquences.

Je verrai aujourd'hui le Saint-Jean du prince Kaunitz,[2] et je compte de faire plus usage, dans cette conférence, de mes oreilles que de ma langue, parcequ'en vérité on ne saurait prendre part aux trahisons et fourberies autrichiennes, sans être éclaboussé du mépris qu'une telle conduite inspire. Cependant, mon cher frère, je crois devoir m'en tenir là, sans pousser les choses aux extrémités, parceque la Russie, quoique vivement piquée contre l'Impératrice-Reine, ne saurait à présent entreprendre une nouvelle guerre. Pour la France, qui veut conserver la paix à toute force, elle ne fera que difficilement la guerre au beau-frère de Louis XVI. L'Angleterre s'attend à une guerre avec l'Espagne, et le génie de la nation préfère les expéditions maritimes aux terrestres. Outre cela, et l'article le plus important est de savoir la façon de penser du Divan; car si les Turcs portent leur mal en patience, sous quel prétexte se déclarer contre les Autrichiens? et, s'il m'est permis d'ajouter encore un motif, quoique peu digne d'attention à l'égard de l'intérêt d'État, c'est mon âge, mon cher frère. Je vous parle sincèrement, je vous assure que je ne compte presque plus sur moi-même; mon corps, sans cesse tourmenté des hémorroïdes et qui est sujet à la goutte, me met peu en état de résister aux fatigues d'une campagne. Sans doute que, s'il le fallait, le bien de l'État, que je préfère infiniment à mon personnel, l'emporterait; je ferais ce qui dépend de moi, mais cela ne serait pas aussi bien que je le voudrais, et ma volonté surpasserait mes forces. Je pourrais encore ajouter une raison à celles que je viens d'alléguer, qui est que presque toujours l'effet des grandes ligues ne répond point à ce qu'elles ont annonce; l'union n'est jamais parfaite entre les puissances qui la forment, les ressorts ne jouent pas bien ensemble, et le produit de cet épouvantail est que la montagne en travail accouche d'une souris. Voilà un raisonnement que vous taxerez peut-être sentir son vieillard; aussi, mon cher frère, est-ce un vieillard qui le fait, qui sent éteindre son feu et ses forces défaillir. Cela n'empêchera pas que, tant que durera encore mon existence, mes derniers sentiments seront toujours ceux de la parfaite tendresse et de la considération avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Bericht von Goltz, Paris 22. Januar. — [2] Vergl. Nr. 2,082.

23684. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.[1]

[Potsdam, 4. Februar 1775.]

Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 8. Februar: „Se. Majestät haben mich sehr wohl empfangen und die in einer kurzen Anrede von mir angeführte Freundschaftsversicherungen ab Seiten beider Kaiserlichen Majestäten danknehmigst aufgenommen und erwideret. Hierauf fing der König an, von der Beschwerlichkeit meiner Reise zu reden, und setzte das Gespräch über gleichgültige Dinge solange fort, dass ich wohl abnehmen konnte, er würde über die Geschäften nicht am ersten zur Sprache kommen; welches ich doch abzuwarten mir vorgenommen hatte. Ich sahe mich also gemüssiget, wenn nicht die Gelegenheit dieser Audienz hätte fruchtlos verschwinden sollen, die Unterredung über die Grenzhandlung mit dem Befragen zu eröffnen, ob Ihro Majestät von Dero Commissarien einige Nachrichten erhalten hätten, und was diese Angelegenheit für einen Fortgang gewinne.

Die Antwort des Königs ware: dass allda nichts ausgemacht werden könnte, und die sicherste Nachricht, die er von daher erwarte, seie die gänzliche Abbrechung deren Conferenzien, welche nächstens erfolgen müsse.[2]

Ich erwiderte hierauf, dass man sich auch unsererseits nicht geschmeichlet habe, die Grenzstrittigkeiten durch den Weg einer solchen Commission beilegen zu können; nachdeme aber die Republik auf die Abschickung deren Commissarien, ohngeachtet aller Vorstellungen, bestanden seie, so hätte man sich diesem Verlangen nicht ferner widersetzen können, ohne die aus dem Tractat herrührende Verbindlichkeit zu verletzen. Wenn nun, wie es leicht vorzusehen seie, aus dieser Art der Behandlung kein gütliches Übereinkommen erwachsen sollte, so stünde der ebenfalls in dem Tractat vorgeschriebene Weg der Mediation offen, welchen wir demnach einzuschlagen gedächten.

»Oh! pour la médiation,« versetzte der König, »il n'y aura rien à faire.«

»Comment, Sire,« fragte ich mit Verwunderung, »il n'y aura rien à faire?«

»Non, monsieur,« erwiderte der König, »vous ne devez pas y compter, la Russie ne l'acceptera pas.«

Ich bezeigte hierüber ein grosses Erstaunen und dass ich nicht zu begreifen vermöchte, wie Russland der Mediation, welche sie doch durch einen förmlichen Tractat übernommen habe, sich würde entschlagen können.

Der König beharrete immer bei seiner Ausserung: »Elle ne l'acceptera pas; vous pouvez m'en croire; je connais la carte de ce pays-là; on ne se chargera pas de la médiation.«

[1] Vergl. S. 306. — [2] Vergl. S. 304.

Und ich beharrte bei dem Satz, dass der russische Hof unmöglich vorhaben könnte, einer so ausdrücklichen Stipulation eines förmlichen Tractats sich platterdings entziehen und die daraus entstehende Vorwürfe sich aufladen zu wollen, um so mehr, als ich nicht einmal den Anschein eines Grundes zu erblicken im Stand seie, welcher eine solche Verweigerung rechtfertigen sollte. »Est-ce que V. M.,« fragte ich, »peut imaginer ou connaît les raisons que la Russie ait à alléguer pour se soustraire à une stipulation aussi précise, aussi claire et aussi formelle que l'est celle de la médiation?«

»Je vous dirai,« sagte der König, »les raisons qu'on alléguera; on dira que nous avons étendu nos portions au delà des bornes prescrites par la convention, que par conséquent on ne peut plus se mêler de nos affaires, et que nous n'avons qu'à les régler, comme nous pouvons.«

Ich hatte wohl keine bessere Ursach als diese zu erwarten, dabei wurde es mir aber sehr leicht, dem König die verkehrte Anwendung dieses Grundes, durch welchen vielmehr die Nothwendigkeit der Mediation bestärket werde, vor Augen zu legen. Ich zeigte ihm, dass eben der Fall, wenn von ein- oder anderer Seite die in der Convention bestimmten Schranken sollten sein überschritten worden, der einzige und wahre Gegenstand der Mediation seie, wo im Gegentheil, wenn über die Grenzen keine Strittigkeiten entstanden wären, die Mediation auch nicht einzutreten hätte; dass also, wenn von Seiten Russlands die Mediation aus dem Grund verweigeret werden wollte, weilen die Bestimmung deren Grenzen durch den Widerspruch der Republik gehemmt ist, es eben soviel seie, als wenn man sagte, die Mediation solle von darummen nicht Platz haben, weilen der Fall, auf welchen die Mediation ausdrücklich gerichtet ist, sich wirklich ergebe. Eine so geartete Schlussfolge könnte ich aber dem russischen Hof nicht zumuthen und dahero auch immerfort nicht begreifen, wie derselbe sich der Mediation entheben wolle, wenn nicht andere Ursachen, die ich jedoch vorzusetzen nicht vermöchte, angeführt werden sollten.

Auf diese Erörterung konnte der König nichts erwideren; vielleicht wollte er es auch nicht, um sich nicht etwa zuviel blosszugeben; denn ich kann mir nicht vorstellen, dass er einen so nichtigen Vorwand als einen genugsamen Beweggrund zur Verweigerung der Mediation ansehe, und ich sollte eher vermuthen, dass er die Mediation für sich selbst nicht wünschet und seine Absichten auf andere Art besser und sicherer durchzusetzen hoffet, mithin uns gerne von dem bei Russland machenden Schritt abschrecken wolle. Es ist zwar dieses nur meine Muthmaassung, so jedoch in denen folgenden Äusserungen des Königs einigen Grund erhält.

In dem Augenblick wiederholte er bloss, dass Russland die Mediation nicht übernehmen werde, wohingegen ich ihn versicherte, dass wir von dem legalen Weg nicht abweichen und den russischen Hof um dessen Mediation förmlich belangen würden, sowie ich allschon befehliget wäre,

seine, des Königs, auf den bevorstehenden Fall der zerschlagenden Conferenzen vorläufig anzusuchen, welchem ich auch jenes beifügte, was Ew. Fürstl. Gnaden gnädige Weisung vom 9. vorigen Monats enthält und fähig sein konnte, ihm die Reinigkeit unserer Absichten vor Augen zu legen und allen Argwohn zu benehmen.[1]

Ohne auf die Mediations-Requisition zu antworten, sagte der König lediglich: »Voulez-vous savoir comment tout cela finira? chacun restera, comme il est, et gardera ce qu'il a.«

»Ce serait la plus mauvaise manière de finir,« versetzte ich, »et qui serait directement contraire à l'intérêt commun des trois cours.« Ich stellte dabei alle jene üble Folgen vor, welche daraus entstehen müssten, wenn die Grenzberichtigung ohnentschieden und dem Lauf künftiger Zeiten und Umständen ausgesetzet bleiben sollte.

All dieses misskennte der König zwar nicht, behauptete aber doch seine Meinung, dass kein anderes Mittel dem Geschäft ein Ende machen würde.

Ungeachtet der Beharrlichkeit des Königs liesse ich nicht nach, die behörige Vorstellungen zu wiederholen, um ihn von der Nothwendigkeit und dem Vortheil der Mediation zu überzeugen. Ich erklärte ihm umständlich, worinnen dieser Vortheil bestehe, dass es nicht klug gehandlet sein würde, demselben zu entsagen, und dass, wenn Russland wider alles Vermuthen die Mediation schlechterdings verweigerte, alsdann denen beiden Höfen das volle Recht zuwachse, solche Maassnehmungen zu ergreifen, welche dem gemeinschaftlichen Endzweck am besten angemessen sein würden. Das einzige legale Mittel aber seie dermalen die Mediation; diese müsse von uns vorerst förmlich anverlanget werden, und ich machte demnach den Antrag, unsere diesfallsige beiderseitige Requisition ohnverzüglich durch einen Courier nach Petersburg zu beförderen.

Ohne diesen Antrag zu berühren, bemerkte der König nur, dass die Zeit herannahe, wo der Reichstag sich wieder versammle, und dass nicht zu hoffen seie, denselben ferners prorogiren zu können, mithin es auch nicht möglich sein würde, mit der Republik zum Schluss zu kommen.

Diesen Anstand konnte ich aber nach Anleitung obangeführter Ew. Fürstl. Gnaden gnädigen Weisung leicht heben, und der König billigte auch den Vorschlag, dass entweder die Delegation verlängeret

[1] Kaunitz beauftragte Swieten, für den Fall, dass die Verhandlungen der Grenzcommission nicht zum Ziele führten, um die preussische Vermittlung nachzusuchen, „mit der im Namen Ihrer Majestäten beigefügten positiven Versicherung, dass Allerhöchstdieselben vollkommen bereitwillig wären, dem König nicht nur ihre Vermittlung auf den nämlichen Fall einzugestehen, sondern auch seine Demarcation nicht minder zu begünstigen, als es dem König gefällig sein dürfte, der galicischen beförderlich zu sein". [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

oder die Grenzanliegenheit von dem Reichstag auf das Conseil permanent mit hinlänglicher Vollmacht übertragen werde.[1]

Hiemit ware die Unterredung über dieses Geschäft von Seiten des Königs, welcher von anderen gleichgültigen Dingen zu sprechen anfing, beschlossen, ohne dass ich weder in Ansehung der bei ihm angesuchten noch in Betreff der gemeinschaftlich anverlangenden russischen Mediation im Stand gewesen bin, eine bestimmte Rückäusserung von ihm zu erhalten."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

23685. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 5 février 1775.

Vous avez bien raison dans votre dépêche du 28 de janvier. Dès que le baron de Breteuil y sera arrivé, vous ne tarderez pas d'observer par l'humeur du prince de Kaunitz la nature de ses commissions et de lire sur son front si elles lui sont agréables ou non. C'est assez sa manière de se laisser pénétrer, jusques à un certain point, par sa contenance, et malgré toute sa finesse il ne sait pas encore composer assez sa mine pour cacher à un œil attentif les mouvements secrets de son âme.

En attendant, le baron de Swieten est venu hier m'étaler ses marchandises.[2] Il commença par l'affaire de Wetzlar,[3] qui vous est connue. Je lui ai répliqué que, mon subdélégué y ayant été affronté, il n'était que juste que j'insiste sur une satisfaction proportionnée, et que je l'obtienne. Je me suis borné exprès à cette réponse laconique, et j'ai évité d'entrer avec lui sur les autres affaires de l'Empire. Il en est donc passé à l'affaire de notre démarcation en Pologne, et il m'a déclaré que, comme selon toutes les apparences la voie ordinaire ne nous mènerait pas à sa décision, il ne nous restait qu'à la terminer par la médiation stipulée dans le traité de cession. Nous sommes convenus, à la fin, de demander plutôt à ce sujet que le Conseil permanent fût autorisé à finir avec nous, et il faudra voir quel en sera le succès.

Quant aux usurpations de sa cour en Moldavie et Valachie, au contraire, il n'en a pas sonné le moindre petit mot. Muet comme une carpe sur ce sujet, il a plutôt affecté n'en avoir aucune connaissance, de sorte qu'il n'en a été absolument pas question. Je n'en suis aussi nullement fâché; cette matière m'aurait seulement embarrassé, ne sachant pas trop comment répondre sur cet article. Remarquez cependant que sa cour n'en a point fait la petite bouche dans les autres cours et qu'elle en a fait parler jusques à celle de Copenhague,[4] tandis qu'elle en observe ici le silence le plus scrupuleux et le plus absolu. Vous

[1] Nach Kaunitz' Mittheilung an Swieten sollte Reviczky zu diesem Antrag bei der Republik Polen ermächtigt werden. — [2] Vergl. Nr. 23684. — [3] Vergl. S. 294 und 308. — [4] Bericht Rederns, Kopenhagen 31. December 1774.

aurez donc grand soin de l'imiter et de ne point toucher du tout cette corde dans vos conversations, et vous vous bornerez plutôt à approfondir sous main et à m'apprendre toutes les nouvelles ultérieures qu'il vous sera possible d'en rassembler . . . .

Federic.

Nach dem Concept.

23 686. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. Februar 1775.

Ich kann Mich in die nach Eurem Bericht vom 4. Januarii noch immer fortdauernde Unentschlossenheit der Pforte über die Erfüllung ihres letzteren Friedens[1] nicht finden. Einmal ist sie doch in einer Lage, wo sie nothwendig eine Partei ergreifen muss, es sei nun, dass sie sich die Friedensbedingungen, so wie solche verabredet worden, gefallen lasse oder sich mit Oesterreich zu verstehen suche, um Russland zu vermögen, auf eine oder die andere Verzicht zu thun oder etwas nachzugeben. Könnet Ihr indessen dabei etwas thun, so sucht dieselbe vielmehr gegen Oesterreich zu animiren und Russland zu befriedigen. Hierdurch wird immer so viel gewonnen, dass ersteres seinen Bogen nicht zu hoch spannen, sondern man mit demselben eher durchkommen kann.

Friderich.

Nach dem Concept.

23 687. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 28. Januar: On nous a „présenté l'ultimatum des actes séparés de la République . . . Les deux ministres impériaux l'ont déjà accepté dans les formes, dont celui de Russie m'a communiqué la copie authentique que je joins à mon présent rapport . . ., et qu'on a enfin arrangé ainsi d'après les projets que nous avions dressés au commencement à cet égard,[2] et qu'ils n'ont pas voulu accepter, sans les habiller un peu à leur façon . . . Mes deux collègues me pressent donc infiniment d'accepter également cet acte séparé, afin de pouvoir le signer avec eux, pour ôter tout prétexte aux Polonais de nous imputer des délais ultérieurs . . .

Au projet simple et concis d'un acte séparé pour le commerce que j'avais remis à la Subdélégation, tel que le département des affaires étrangères de V. M. me l'avait fait tenir,[3] on m'a remis le ci-joint . . . de la part de la République,[4] qui me paraît aussi embrouillé que contradictoire. Ils m'ont dit pour excuse que les Polonais ne pouvaient pas être assez scrupuleux dans leurs stipulations, et qu'ils avaient du moins voulu exposer à V. M. tout ce qu'ils désireraient d'avantageux pour eux, sauf à apprendre de la part de V. M. ce qu'Elle voudrait leur accorder ou non.

Le ministre de Russie m'a dit à cette occasion qu'il avait reçu ses derniers ordres pour leur accorder une pleine franchise de douane, afin qu'ils n'en payassent d'aucune espèce. Le ministre d'Autriche m'a assuré qu'il leur accorderait, entre autres avantages, un transit d'un demi pour-cent tout au plus pour

[1] Vergl. S. 320. — [2] Vergl. Bd. XXXV, 544—546. — [3] Vergl. S. 251. — [4] „Projet du traité de commerce futur entre S. M. le roi et la république de Pologne d'un côté et S. M. le roi de Prusse de l'autre."

tout ce que les Polonais feraient passer par les États de la Galicie pour être transporté en Silésie ou en Pologne."

Potsdam, 5 février 1775.

Les ministres des cours impériales ayant accepté l'acte séparé de la République que j'ai trouvé à la suite de votre dépêche du 28 de janvier dernier, et vous pressant, pour ne pas donner lieu aux Polonais de vous imputer des délais, d'en faire autant de votre part, je vous autorise par la présente de le signer également, tout comme ils ont fait, et de la manière que vous proposez.

Tout l'argent comptant qui à la prise de possession s'est trouvé dans les caisses du roi de Pologne et qui, suivant les articles de cet acte, doit être restitué à ce Prince, ne fait qu'une somme de 16 000 écus. J'ai honte de lui offrir une si grande bagatelle, mais étant disposé de l'augmenter à une concurrence convenable pour lui être présentée, vous aurez soin de me dire votre sentiment sur ce qu'il faudrait tout au plus y ajouter, et de quelle manière vous pensez qu'on aura à s'y prendre pour la lui faire agréer.

Pour ce qui regarde le projet du traité de commerce qu'on vous a également remis à cette occasion, je me réfère, à cet égard et pour tout ce qui le concerne, aux instructions détaillées, que je vous ai adressées là-dessus en dernier lieu de Berlin en date du 23 de janvier.[1] Je ne saurais rien ajouter ni changer la moindre chose à celles-ci, et vous aurez à vous conformer exactement à tout ce qu'elles vous prescrivent. L'exemple des cours impériales ne peut me servir de guide pour modeler ma conduite en ceci sur la leur. Nos intérêts diffèrent infiniment sur cet objet. Remarquez qu'il n'y a tout au plus que des vins de Hongrie et quelques soieries qui entrent des États d'Autriche en Pologne, au lieu que tous les autres besoins de ce royaume qui viennent de l'étranger, ne sauraient s'empêcher et doivent nécessairement traverser les miens. Il est permis aux Russes d'en agir à cet égard comme bon leur semblera, mais ils ne m'engageront jamais à renoncer et à me relâcher relativement à mes douanes dont les revenus équivalent mes acquisitions; d'ailleurs on aura beau faire les généreux à l'égard des Polonais, on ne les gagnera nullement pour conclure rien de solide et de stable avec eux. Je vous le prédis d'avance, et leur légèreté naturelle prouvera qu'on ne doit pas se fier à leur parole.

Vous observerez, au reste, ainsi que le ministre de Vienne aura ordre de sa cour de le faire également, d'insister, lorsqu'il sera question de dissoudre la Diète, que le Conseil permanent soit dûment autorisé, comme la démarcation des frontières ne se trouve pas définitivement réglée, de pouvoir arranger et conclure cet article, lorsque les choses y relatives seront avancées jusqu'à ce point.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 251. — [2] Vergl. S. 313. 314. Eine Abschrift des obigen Erlasses wird am 7. Februar an Finckenstein gesandt.

23688. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 février 1775.

La première partie de votre dépêche du 26 de janvier contient précédemment des nouvelles[1] qui m'intéressent beaucoup dans le moment présent. Il m'importe donc à les savoir à fond, et j'attends avec impatience le succès de vos recherches ultérieures. Il est bien vrai qu'il n'y a nulle apparence que, dans le moment présent, les usurpations autrichiennes en Moldavie donnent lieu à quelque éclat entre les cours de Vienne et de Versailles; mais je ne sais si elles ne deviendront pas, un jour, un germe de brouillerie et d'aigreur entre elles; de sorte qu'il est toujours bon de s'en informer dans le plus grand détail, sans faire semblant d'y prendre quelque intérêt.

En attendant, les propos du comte de Mercy sur mon affaire avec la ville de Danzig[2] indiquent assez que sa cour ne cherche qu'à animer la France contre moi et à mettre à ma charge tout le préjudice qui résulte pour le commerce par l'opiniâtreté du magistrat de cette ville à se prêter à un accommodement raisonnable. Si telle est effectivement son idée, c'est une très faible ruse, qui n'aura aucun effet et qui ne dérangera en rien ma marche dans cette affaire.

Au reste, je n'ai nulle peine d'ajouter foi à ce que vous me dites des cruautés et injustices que le duc de Richelieu a exercées pendant son commandement en Guyenne. Jamais on ne lui a attribué un bon caractère; bien au contraire, on l'a toujours regardé comme un homme dur et cruel, capable de tout ce que l'on a mis à sa charge.

Enfin, je ne vous sais pas moins de gré des nouvelles que vous ajoutez sur les démêlés entre l'Espagne et Maroc.[3] Quelque peu intéressants que ces derniers me soient dans le fond, je suis cependant bien aise de savoir le tour qu'ils prennent.

Federic.

Nach dem Concept.

23689. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 février 1775.

Je n'ai nulle peine d'apprendre, par vos dépêches du 24 et du 27 de janvier, les progrès ultérieurs des brouilleries avec les colonies; bien au contraire, j'en suis bien aise, par les motifs que je vous ai allégués précédemment.[4] N'étant cependant point sur le lieu où cette scène se joue, je ne saurais non plus apprécier les mesures du ministère

[1] Ueber die Mittheilung der Besitzergreifung der Bukowina durch Oesterreich in Paris (vergl. dafür S. 321 und 322). — [2] Mercy hatte Vergennes gegenüber den Wert der neuen Erwerbungen Oesterreichs (vergl. Anm. 1) als sehr geringfügig bezeichnet, dagegen als beträchtlich die Vortheile Preussens aus dem polnischen Handel, „vu le despotisme exercé contre Danzig". — [3] Goltz bezeichnete die Eroberung von Melilla durch die Mauren als unwahrscheinlich. — [4] Vergl. S. 299.

britannique pour soutenir la supériorité de la mère patrie,[1] et je suspends mon jugement sur les succès qu'elles auront. Quelle en sera l'issue, restera toujours difficile à présumer, et le temps seul peut nous en apprendre le dénoûment. Tout ce qui me paraît décidé, c'est quelle qu'elle puisse être, la mère patrie n'y perdra ni plus ni moins. Il est bien vrai qu'il y a cent à parier contre un que ses troupes réglées l'emporteront toujours sur les milices des colonies, qui ne sont pas assez familiarisées avec le feu des armes; mais, d'un autre côté, elle ne saurait soutenir une guerre contre ces dernières, sans que son commerce et surtout ses manufactures n'en souffrent infiniment. Quoi qu'il en soit, rien n'empêche que vous ne puissiez lâcher quelques propos dans le public, pour donner à connaître mon éloignement de me mêler de leurs affaires, et je souhaite seulement qu'ils me rendent un parfait réciproque et ne se mêlent point des miennes.

Mais pour ce qui est de l'affaire de Danzig, il faut que je rectifie les idées que vous paraissez en avoir. Je ne pense nullement à m'emparer de cette ville pour finir notre querelle;[2] tout ce que j'ai résolu, c'est d'éprouver si par des chicanes je ne puis pas l'obliger à reconnaître mes droits sur le port et à accepter les conditions d'accommodement que je lui ai fait proposer.[3] Mais je ne passerai pas vis-à-vis d'elle à des voies de fait, et je suis bien aise de vous en prévenir, quoique uniquement pour votre information et direction.

Federic.

Nach dem Concept.

23690. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 février 1775.

Rien de plus fondé, à ce que je crois, que le soupçon qui attribue aux Anglais d'avoir excité l'empereur de Maroc à déclarer la guerre à la république de Hollande. Les reproches faits en Angleterre à cette dernière de tolérer la contrebande en Amérique, autorisent à y donner créance, et il est à présumer qu'on a intenté, en suscitant de pareils embarras, à détourner l'attention de ces républicains d'un tel commerce pour la fixer plus particulièrement sur un objet qui les touche de près. Mais comme j'ai ouï dire que la marine de Maroc n'est nullement de considération et qu'elle consiste uniquement en quelques vaisseaux,[4] il me semble que, si l'Espagne et la Hollande, qui se trouvent provoquées en même temps par ce Prince barbare, s'unissaient à cette occasion, il serait très aisé à leurs escadres combinées de s'emparer de ce peu

[1] Durch Waffengewalt. Nach Maltzans Bericht, London 27. Januar, sollten sich drei Infanterie- und ein Kavallerieregiment zur Ueberfahrt nach Amerika bereit halten. — [2] Maltzan bezeichnete, London 24. Januar, die Zeit der amerikanischen Unruhen als günstige Gelegenheit zur Ausführung des Plans gegen Danzig. — [3] Vergl. Bd. XXXV, 547. — [4] Vergl. S. 290.

de bâtiments ennemis et de les ruiner totalement. C'est tout ce que j'ai à dire en réponse à votre dépêche du 31 de janvier dernier.

Federic.

Nach dem Concept.

23691. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 février 1775.

Je ne suis point surpris d'apprendre que les tentatives de négociation de la Suède à Vienne dont vous faites mention dans votre dépêche du 20 de janvier, aient été reçues, quelque en puisse avoir été l'objet,[1] avec froideur et indifférence par la cour impériale. Elle n'ignore pas le peu d'utilité à tirer de la Suède; et un allié de cette espèce, dont les liaisons sont plus onéreuses que profitables, n'est ordinairement pas celui après lequel on s'empresse grandement.

Pour ce qui est des intrigues de la France à Vienne en faveur de la cour où vous êtes, dont le ministre de Russie[2] vous a parlé, il est certain qu'elles ne sauraient avoir autre but, en cas qu'elles soient fondées, que d'engager celle de Vienne à faire des représentations en Russie pour obtenir de cette puissance une déclaration formelle qu'elle n'attaquera pas la Suède en haine de la nouvelle forme de gouvernement.

Quant aux nouvelles brouilleries que vous prévoyez entre le Roi et la Reine mère,[3] je serais bien fâché, si elles devaient avoir effectivement lieu. Vous pouvez donc, pour prévenir la défiance qu'on tâche d'inspirer à cette Princesse, dans cette occasion, contre moi, lui dire de ma part et l'assurer qu'il y avait plus d'une année qu'il n'existait aucune correspondance entre moi et le Roi son fils; que je lui conseillais néanmoins de condescendre de bon gré à quelque réduction, s'il en était question, de son douaire, puisqu'il était effectivement nullement proportionné aux revenus du royaume, et que je présumais que le Roi même, à qui l'argent de la France permettrait peut-être de soutenir en quelque façon sa dépense, serait obligé de la restreindre tôt ou tard et de diminuer, malgré lui, le train de sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Jouffroy bezeichnete als angebliche Absicht der Schweden, „d'obtenir de la maison d'Autriche la garantie de la nouvelle forme de gouvernement et des possessions de ce royaume en Allemagne". — [2] Stachiew. — [3] Jouffroy berichtete, dass die Finanzcommission plane, das Witthum der Königin Ulrike einzuschränken, dass diese damit einverstanden sei, falls Gustav III. gleichfalls seinen Hofhalt einschränke, dass man sie davon abhalten wolle, sich deshalb an den König von Preussen zu wenden, „en lui insinuant qu'il y avait eu entre V. M. et le roi de Suède une correspondance sur son sujet et qui n'avait pas été à l'avantage de cette Princesse".

23692. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 février 1775.

Peut-être que la cour où vous êtes, a déjà reçu immédiatement de Constantinople les nouvelles que mon major de Zegelin m'a mandées dans sa dépêche du 4 de janvier dernier. Peut-être cependant aussi qu'elle n'en a encore aucune connaissance ou n'en est-elle instruite qu'en gros et sans le moindre détail. Il me paraît donc toujours à propos de vous les communiquer ci-joint en copie pour en faire part au comte de Panin, afin de le mettre au fait des progrès que la Porte commence à faire pour remplir les conditions de sa dernière paix.[1]

Mais je reprends le fil de mes ordres du 4 pour vous apprendre plus particulièrement le sujet de la dernière audience que j'ai accordée au baron Swieten.[2] Elle n'a pas été aussi intéressante que je l'avais présumée. Ce ministre débuta par les affaires de l'Empire, et il s'étendit surtout beaucoup sur la scène scandaleuse que le subdélégué de Mayence a donnée à la visitation de la Chambre Impériale de justice à Wetzlar, où mon subdélégué a été affronté d'une manière si indécente et illégale que je me suis vu obligé d'en porter des plaintes à l'Empereur comme chef de l'Empire.[3] Cette affaire n'ayant cependant rien d'intéressant pour la cour où vous êtes, je ne vous en ferai point le détail, et je me borne à observer que j'ai répliqué tout uniment au baron Swieten que j'en avais abandonné la discussion ultérieure à mon ministère des affaires étrangères, et que, mon subdélégué ayant été insulté d'une façon aussi injurieuse, il n'était que juste que j'insistasse sur une satisfaction proportionnée, et qu'elle me fût accordée dans toutes les formes.

Le baron Swieten passa ensuite à l'affaire de la démarcation en Pologne, et il ne me dissimula point que, comme, selon toutes les apparences, nous ne finirions jamais avec la Délégation, l'idée de sa cour était de réclamer la médiation stipulée dans le traité de cession pour la terminer. Il n'y insista cependant point, et nous convînmes enfin de demander encore à la Délégation que le Conseil permanent fût autorisé à régler tout avec nous, et voilà par où finit cette audience.

Pour les usurpations de sa cour en Moldavie et Valachie, il n'en fut nullement question. Tout au contraire, ce ministre garda le silence le plus absolu à ce sujet et ne toucha cette corde d'un seul mot, quoique sa cour n'ait pas manqué d'en informer quelques autres cours et même celle de Copenhague[4] pour les justifier et les faire envisager comme une simple revendication de ses anciennes limites. Toutefois

[1] Zegelin meldete, dass die Pforte einige Friedensbedingungen bereits erfüllt habe, die übrigen voraussichtlich erfüllen werde. „Nur der Umstand von der Geldentschädigung scheinet ihr noch sehr am Herzen zu liegen"; vielleicht werde sie deshalb noch vorstellig werden. — [2] Vergl. Nr. 23084. — [3] Vergl. S. 294. — [4] Vergl. S. 314.

ce silence morne, quelque singulier qu'il paraisse, ne m'a fait aucune peine, vu qu'effectivement j'aurais été embarrassé d'y répondre d'une manière convenable et sans me compromettre mal à propos. A la cour de Versailles, au contraire, je sais de très bonne part[1] que le comte de Mercy a déclaré au comte de Vergennes encore en dernier lieu que cette prise de possession avait été effectuée du bon gré de la Porte et en vertu des arrangements arrêtés avec elle depuis l'année 1771, et que, quoique cet arrangement dût être assez indifférent à S. M. Très-Chrétienne, la cour de Vienne n'avait cependant pas voulu négliger de lui en donner connaissance, comme à un allié qui naturellement devait s'intéresser à tout ce qui pouvait lui arriver d'avantageux. Cet aveu des arrangements avec la Porte fournit une nouvelle preuve évidente que ce fameux traité de 1771 a été effectivement signé et conclu, et que la cour de Vienne, bien loin de le dissimuler à son alliée, se glorifie plutôt de ce monument éternel de sa mauvaise foi et de sa duplicité.

Au reste, la cour où vous êtes, acquiesçant, selon votre dépêche du 24 de janvier dernier, à mes extensions en Pologne,[2] par les motifs que je lui ai allégués pour les justifier, il m'importe peu que la Pologne y donne son consentement ou non; il me suffit d'être en possession des districts litigieux et d'avoir l'aveu de mon alliée, jusques à ce que le temps amène un jour des évènements plus convenables pour me procurer également celui de la Pologne. Vous n'oublierez pas d'en informer le comte de Panin et de l'assurer de nouveau, à cette occasion, que je ne négligerai pas de lui confier tout ce qui pourra me revenir dans la suite tant du personnel du nouveau ministre de France, le marquis de Juigné, que du précis de ses instructions.[3]

Nach dem Concept. Federic.

23693. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 8 février 1775.

Il n'a été nullement question dans la dernière audience du baron Swieten, ainsi que vous paraissez le supposer dans votre dépêche du 1er de ce mois, des usurpations de la cour où vous êtes, en Moldavie

[1] Bericht von Goltz, Paris 26. Januar. — [2] Solms berichtete: „Panin, pour ne pas désobliger ni V. M. ni la cour de Vienne, a cru trouver un terme moyen en cela, savoir de faire désister sa cour de toute intervention ultérieure dans cette affaire, afin de ne plus arrêter la conclusion de la Diète à son développement et, en séparant ainsi les différends dans lesquels la Pologne se trouve à l'égard des lisières litigieuses avec les deux puissances voisines, les remettre à un accommodement particulier entre elles, auquel des évènements futurs pourront un jour fournir les moyens et les occasions. Et comme cet expédient ne déroge pas à la jouissance des terrains litigieux, il a l'idée que V. M. pourrait peut-être l'approuver." — [3] Eine Abschrift des obigen Erlasses wird am 7. Februar an Finckenstein gesandt.

et Valachie. Ce ministre, selon le précis que je vous ai donné de cette audience dans mes derniers ordres,[1] a été plutôt muet comme une carpe sur cet article, et vous sentez bien que je ne serai pas le premier à toucher cette corde. Il n'y a, d'ailleurs, que la Porte et la Russie qui y soient le plus intéressées, la première par la nouvelle dépouille de quelques districts de ses provinces et l'autre, parceque, par ces nouvelles acquisitions des Autrichiens, elle se trouvera coupée des siennes et embarrassée par un trop proche voisinage de la cour où vous êtes. Quant à moi, toute cette nouvelle extension ne me regarde qu'indirectement, de sorte que je ne trouve nullement convenable d'entamer le premier cette matière odieuse et délicate. Aussi suis-je peut-être la seule puissance à laquelle l'Autriche n'en sonne le moindre mot. Dans plusieurs autres cours, jusques à celle de Copenhague, elle en a fait une déclaration formelle pour se justifier et faire envisager cette extension comme une simple revendication de ses anciennes limites; et à celle de Versailles elle n'a point dissimulé[2] qu'elle rentrait en possession des territoires situés en Moldavie et Valachie, qui étaient d'anciens domaines mouvants de sa maison; que cependant cette possession avait été effectuée de bon gré de la Porte et en vertu des arrangements arrêtés avec elle depuis l'année 1771, et que, quoique cet arrangement dût être assez indifférent à S. M. Très-Chrétienne, elle n'avait toutefois pas voulu négliger de lui en donner connaissance, comme à un allié qui devait s'intéresser naturellement à tout ce qui pouvait lui arriver d'avantageux.

Au reste, je ne suis point surpris de la quantité immense des ballots que le baron de Breteuil veut faire passer à sa première entrée. La contrebande fait assez la passion favorite des ministres de France, et je ne saurais trouver à redire que les officiers de la douane autrichienne insistent sur la visite. Mais d'ailleurs et malgré la hauteur de ce ministre, il me semble pourtant qu'étant le protégé de la reine de France, il se verra bien contraint de se faire violence et de ménager le prince de Kaunitz, bien que je ne voudrais pas répondre que tôt ou tard quelque étourderie de sa part ne les brouille ensemble.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 23685. — [2] Das folgende nach dem Bericht von Goltz, Paris 26. Januar. — [3] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuch des jungen Baron Fouqué, der um Befehl an Riedesel bittet, die Rücklieferung der seinem Vater bei der Einnahme von Glatz weggenommenen „Effecten, so in kostbarer Vaisselle bestehen", in Wien zu fordern (vergl. S. 68), findet sich die Weisung des Königs für die (nicht vorliegende) Antwort, Potsdam 12. Februar: „Geht nicht an. Dergleichen Effecten kann Ich durch Gesandten nicht reclamiren lassen."

23 694. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 février 1775.

Vous recevrez incessamment et, si cela est faisable, peut-être encore par le même ordinaire qui vous remettra la présente, les éclaircissements propres à lever les contradictions et difficultés qui vous paraissent subsister dans le nouveau projet de commerce[1] dont vous m'accusez la réception par votre dépêche du 1er de ce mois. Je viens d'ordonner de vous les fournir sans délai,[2] et, au cas qu'ils ne fussent suffisants encore pour vous mettre à même de connaître parfaitement toute ma volonté et mes intentions à cet égard, je vous réitère que je suis prêt, si vous le désirez, à vous envoyer quelqu'un pour vous en instruire et vous donner toutes les lumières nécessaires dont vous pourrez avoir besoin pour la conclusion de cet objet.

Je m'étonne, au reste, de voir par la copie du traité de commerce de la Russie avec la Pologne, que vous venez de me communiquer,[3] qu'on ait voulu mettre dans l'embarras les Polonais par ce qui a été stipulé au sujet des dépôts de sels.[4] Les Russes pourront-ils trouver étrange après cela, je vous en fais juge, si, ne pouvant acheter cette denrée sur leurs frontières, les Polonais viennent la chercher et prendre sur les miennes? La mention faite, à cette occasion, de la Dwina[5] me surprend. Il est reconnu que c'est une rivière pleine de cataractes, qui sûrement ne facilitent pas la navigation, mais la rendent, au contraire, impraticable. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

23 695. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 8 février 1775.

Mon très cher Frère. C'est en vous remerciant, mon cher frère, de la lettre que vous venez de me communiquer, que je vous la renvoie.[6]

[1] Vergl. S. 251. — [2] Cabinetserlass an den Geheimen Finanzrath de La Haye de Launay, Potsdam 8. Februar, mit dem eigenhändigen Zusatz des Königs: „Il faut se dépêcher pour fournir la réponse à Benoît, parcequ'incessamment les sessions vont se rouvrir, où il faut qu'il traite des affaires de commerce, et l'opération de votre part est facile." — [3] Am 8. Februar sendet der König die Abschrift des polnisch-russischen Handelsvertrages an Lattre zur Durchsicht, besonders im Hinblick auf den preussischen Handel, „les remarques que vous ferez à ce sujet, pouvant être de beaucoup d'utilité à mon ministre de Benoît dans la négociation où il est maintenant avec la Délégation sur le même objet". — [4] Durch Artikel III wurde zu Gunsten des Rigaer Handels die Errichtung jedweder Salzniederlage in Litauen verboten, dafür den Polen erlaubt, sich zollfrei im Gouvernement Weiss-Russland mit Salz zu versorgen. — [5] Durch Artikel IV wurde Handel und Schiffahrt auf der Dwina zwischen Polen und Riga von jeder Abgabe befreit. — [6] Prinz Heinrich übersandte, Berlin 7. Februar, ein Schreiben der Kaiserin Katharina II., d. d. Petersburg 7. Januar (a. St.; abgedruckt bei

Je suis bien aise d'y voir que l'Impératrice conserve invariablement les sentiments qu'elle vous a déjà témoignés. Il paraît qu'elle fait ce voyage de Moscou à contre-cœur, et qu'elle n'attend que le moment de retourner à Pétersbourg pour vous y recevoir. Quelques bruits se répandent d'une mésintelligence entre le Grand-Duc et la Grande-Duchesse; ce serait fâcheux, s'ils venaient à se brouiller.

Vous êtes curieux de savoir, mon cher frère, ce que m'a dit l'apôtre bien-aimé du prince Kaunitz.[1] Rien, ou presque rien; des compliments, quelques mots sur les affaires de l'Empire, où nous avons des discussions touchant la visite des juges à Wetzlar;[2] et enfin a-t-il ajouté qu'il paraissait qu'on ne finirait pas à régler les limites avec les commissaires polonais. J'ai répondu que cela me paraissait aussi ainsi.[3] Voilà, mon cher frère, où nous nous sommes séparés. Il a peut-être cru que je serais le premier à parler de leurs extensions en Valachie et Moldavie; mais je m'en suis bien gardé. Cela regarde le Grand-Turc: il doit savoir s'il veut se laisser dépouiller de son pays, ou non; cela regarde les Russes: ils n'ont qu'à se consulter pour juger s'il leur convient d'avoir les Autrichiens pour voisins. On m'écrit que ces mêmes Autrichiens ont voulu se saisir de Chozim, mais que, les Russes n'en étant sortis que lorsque les Turcs vinrent pour l'occuper, ils ont manqué leur coup.[4]

Voici des bulletins[5] en foison, qui pourront vous amuser, mon cher frère, quoiqu'ils ne contiennent rien de saillant; toujours le bulletiniste se flatte, à la moindre apparence, de voir jouer un rôle à la France, et je crois qu'il se flattera longtemps.

Vous avez trop de bonté, mon cher frère, de vous intéresser à ma vieille existence.[6] Il faut que tout ce qui a commencé, finisse. J'ai déjà duré longtemps pour une créature de mon espèce, et c'est dans l'ordre commun des choses que l'âge mine, affaiblisse et détruise les productions de la nature. Vous verrez qu'à mon âge on n'est plus

Krauel, a. a. O., S. 141), und bemerkt dazu: „Elle y parle toujours du voyage qu'elle compte que je ferai pour la voir: le terme en est encore éloigné pour une année (vergl. Nr. 23443), ainsi je regarde cette époque comme très éloignée."

[1] Prinz Heinrich schrieb: „Vous aurez vu ce ministre, mon très cher frère, que vous appelez le Saint-Jean du prince Kaunitz (vergl. S. 310). Je souhaite que vous ayiez sujet d'être content de son discours: il aura puisé dans l'art de soutenir des paradoxes pour pallier l'affreuse conduite de sa cour." — [2] Vergl. S. 320. — [3] Vergl. Nr. 23684. — [4] Bericht Riedesels, Wien 1. Februar. — [5] Liegen nicht bei. — [6] Prinz Heinrich schrieb: „Je ne puis apprendre sans douleur que vous trouvez une diminution dans vos forces (vergl. S. 310). Je puis protester sur ma conscience que je ne m'en aperçois pas. Je n'ai pu trouver cet hiver le moindre changement dans votre constitution. Je crois, à la vérité, qu'une guerre serait un peu plus pénible pour vous que par le passé, mais je pense que vos forces ne sont pas diminuées au point que vous ne la supportiez pas. J'ai remarqué toujours que chez vous, mon très cher frère, l'esprit fait marcher le corps, et tant que vous aurez cette énergie, ce feu que je vous connais, j'espère aussi que vous supporterez bien des incommodités."

heureux; car voilà ce confiturier que j'attendais si impatiemment, pour le produire au prince Lichnowsky, qui vient d'arriver à présent que je n'en ai aucun besoin. Il m'a apporté des grappes d'Italie que vous voudrez bien que je partage avec vous, et que je vous assure, mon cher frère, de toute l'amitié, la tendresse et la considération avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

23696. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 9 février 1775.

Les désagréments que les mauvais chemins et la qualité des chevaux de poste vous ont fait essuyer, selon votre dépêche du 3 de ce mois, sur votre route à Dresde,[1] me font bien de la peine. Vous êtes effectivement à plaindre de ce que l'Électeur, connaissant la délicatesse et commodité tant du sieur de Borcke que du sieur d'Arnim,[2] ait eu si peu de prévoyance que de ne pas faire réparer à temps les voies et chemins par lesquels vous deviez arriver l'un et l'autre; mais je tâcherai de réparer cette inadvertance du mieux qu'il sera possible, en ordonnant qu'à votre retour on ait soin de parsemer toutes les rues que vous aurez à traverser, de roses et de fleurs, pour que vous puissiez sans secousses et tout à votre aise vous rendre chez vous. Federic.

Vous avez, Messieurs, de petites santés, de petits nerfs et de petites poitrines, qu'il faut conserver précieusement. Vous êtes des pièces de cabinet qu'on a le plus grand tort du monde d'exposer au grand air, qui n'est bon que pour des hommes.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23697. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A DRESDE.

Potsdam, 10 février 1775.

Je suis bien fâché d'apprendre par le contenu de votre lettre du 7 de ce mois que vous ayez trouvé sur votre route les chemins aussi mauvais qu'ils aient reculé de tout un jour votre arrivée à Dresde et exposé ainsi d'autant plus longtemps votre complexion délicate à la saison désagréable. Je vous ai fourni ce qui a dépendu de moi pour vous bien conserver et empêcher votre santé de se déranger. Vous savez que je me suis dépouillé, à cet effet, de toute ma provision de

[1] Borcke meldete seine Ankunft in Dresden „après un voyage de trois jours que l'affreux état des routes et la mauvaise qualité des chevaux a rendu très pénible". — [2] Vergl. Nr. 23697.

coton pour vous la donner, et que je n'ai pu faire davantage pour vous procurer les commodités possibles dans votre voyage.

Federic.

Nach dem Concept.

23698. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 10 février 1775.

Malgré tout ce que vous me dites dans votre rapport du 29 de janvier, mes lettres de Hollande sont trop positives sur l'emprunt en question pour le révoquer en doute.[1] De telles négociations pécuniaires ne sauraient se faire en cachette, et il est tout naturel qu'elles s'ébruitent plutôt en Hollande qu'en France.

D'ailleurs, vous avez raison de supposer que la cour où vous êtes, mettra toute l'honnêteté possible dans sa réponse à celle de Vienne au sujet de ce qui se passe en Moldavie et Valachie.[2] Afin de ne se point commettre avec elle, elle se renfermera dans des termes extrêmement vagues, à moins qu'ainsi que mes lettres de Constantinople le disent, la Porte ne la presse d'y intervenir ouvertement.

En attendant il y a encore un objet qui mérite toute votre attention. C'est l'instruction qu'on donnera au successeur du sieur Durand à Pétersbourg, et vous me rendriez un service très agréable, si vous trouviez moyen d'en pénétrer l'essentiel et de me rendre compte de ses différents objets, sinon en tout, du moins en particulier.

Federic.

Nach dem Concept.

23699. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 février 1775.

Je suis bien persuadé qu'on ne se bornera pas à la tentative qu'on vient de faire encore nouvellement, selon votre dépêche du 3 de ce mois, au sujet de l'augmentation tant des forces terrestres que maritimes de la République,[3] et qu'on doit s'attendre à voir revenir cette matière plus d'une fois sur le tapis. On saisira vraisemblablement toutes les occasions convenables pour en parler et pour parvenir à la faire agréer, une bonne fois, unanimement; mais je suis bien assuré aussi, d'autre côté, que toutes les propositions à cet égard ne seront écoutées qu'à la dernière extrémité, et qu'elles seront aussi longtemps sans succès que le feu de la guerre, comme vous dites, ne menace de près les frontières de la République.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nach Goltz sollte Turgot von der geplanten 60 Millionen-Anleihe nur 17 Millionen aufgenommen haben (vergl. S. 270). — [2] Vergl. S. 317. — [3] Thulemeier berichtete, die Generalstaaten hätten die Vorlage für Heer und Marine für 1775 (vergl. S. 290) mit einem Schreiben an die Provinzen begleitet, in welchem sie deren Annahme dringlich befürworteten.

23 700. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 février 1775.

Je n'ai jamais douté que la Russie et le comte de Panin en particulier n'ait assez de pénétration pour être à l'abri des intrigues de la France. Elles sont trop grossières pour porter coup auprès des esprits moins clairvoyants, et celle dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 27 de janvier, porte surtout une empreinte si manifeste de supercherie que personne ne saurait en être la dupe, et il est très aisé de prouver le contraire de toutes les chimères dont le sieur Durand tâche de repaître sa cour.[1] En attendant elle sert de nouvelle preuve du désir que la France a de contribuer à la désunion entre nos deux cours et d'éprouver toutes sortes de voies pour altérer au moins cette bonne harmonie qui subsiste si heureusement entre moi et ma bonne alliée, l'impératrice de Russie. Mais toutes ces ruses ne serviront de rien à la France, et le comte de Panin peut compter que je me garderai, tout aussi bien que sa souveraine, de donner jamais dans ce panneau.

Pour ce qui est du voyage du prince d'Orlow,[2] tout ce que vous me dites des personnes qu'il a choisies pour l'accompagner,[3] ne lui fait guère honneur et ne tentera sûrement personne à rechercher et à hanter beaucoup sa société. Pour mon particulier au moins, je me bornerai aux égards auxquels sa qualité de favori de l'Impératrice le met en droit d'aspirer, et sous ces auspices il trouvera, sans doute, un accueil plus distingué à ma cour que d'autres étrangers qui y paraissent. Mais je ne lui ferai point d'autres avances, et je me conduirai plutôt vis-à-vis de lui comme ces nations aux Indes qui adorent le diable pour l'engager à ne leur faire au moins point de mal.

Au reste, il faut que je vous avertisse de la séparation de ma commission des limites en Pologne, afin de prévenir toute mauvaise explication qu'on pourrait donner à cet évènement. Cette commission n'est nullement rompue, les commissaires réciproques se sont plutôt séparés en amis et sont convenus de différer seulement leurs conférences jusques à un temps plus convenable.[4]

J'ai tout lieu de présumer qu'il en sera de même de celle de la cour de Vienne; mais, en attendant, son esprit d'agrandissement prend tous les jours quelque nouvel essor en Moldavie. Je sais en effet, à n'en pouvoir pas douter, et on n'en fait même pas mystère à Vienne que, si les Russes avaient abandonné Chozim, avant que les Turcs y fussent rentrés, les troupes autrichiennes se seraient emparées, sans autre formalité, de cette forteresse. A présent, au contraire, que cette cour

[1] Vergl. dafür S. 332. — [2] Vergl. S. 219. 222. — [3] Solms nannte ausser General Bauer (vergl. Bd. XXXIV, 366) noch die Russen Wolkow und Sinowiew, die wegen Amtsmissbräuchen und ihres Wandels in schlechtem Rufe standen. — [4] Vergl. S. 304.

voit que les Russes ne l'évacueront que pour la remettre tout de suite aux Ottomans, il faut bien qu'elle renonce à ce projet.[1]

D'ailleurs il y a un nouveau changement pour son camp de Pest;[2] il sera anticipé de quinze jours, et il sera formé maintenant le 15, pour rester assemblé jusques au 30 de juillet prochain.

Enfin, votre départ pour Moscou ayant été fixé aux premiers jours de ce mois-ci, je m'attends tout au plus encore à une dépêche de votre part, avant de vous mettre en chemin, et je serai ensuite bien quelques jours de poste sans en recevoir. Le plus souvent que vous pourrez cependant m'écrire, me sera toujours bien agréable.

Federic.

Nach dem Concept.

23701. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE LA HAYE DE LAUNAY A BERLIN.

Potsdam, 11 février 1775.

J'ai reçu, avec votre rapport du 10 de ce mois,[3] vos éclaircissements sur les observations de mon ministre à la cour de Varsovie le sieur de Benoît que je vous avais envoyées.[4] Vous parlez en financier et votre raisonnement est bon; mais à Varsovie il faut tout un autre langage, c'est-à-dire celui du négociateur, et en cette qualité, au lieu de parler si clair sur l'objet qu'on traite, s'en tenir en termes généraux aux coutumes, aux exemples etc. et conduire ainsi son affaire prudemment et par gradation au but qu'on s'est proposé; et c'est ce que le sieur de Benoît saura bien observer.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

23702. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 février 1775.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est bien parvenue. Rien ne saurait me faire désister des principes une fois adoptés concernant l'article des douanes et péages à établir pour le commerce en Pologne.[6] Qu'aucune considération donc ou remarque quelconque qu'on veuille vous faire là-dessus, ne vous déroute, mais tenez-vous-en dans toutes vos négociations pour cet objet scrupuleusement aux instructions et éclaircissements que je vous ai fournis et fait adresser là-dessus, puisque les choses à cet égard ne sauraient être autrement et que je ne suis pas intentionné d'y rien changer. Vous n'avez qu'à laisser dire

[1] Vergl. S. 324. — [2] Vergl. S. 309. Bericht von Riedesel, Wien 1. Februar. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 323. Anm. 2. — [5] Mit Cabinetserlass vom 11. Februar sendet der König die Aufklärungen Launays an Benoît und äussert die Erwartung, dass sie ihn in Stand setzen, „de terminer avec précision, suivant mes intentions, la négociation sur cet objet“ (vergl. Nr. 23687). — [6] Vergl. Nr. 23687.

au baron de Reviczky, tant qu'il voudra, que nos arrangements de commerce faisaient le bien des États d'Autriche,[1] et être assuré en attendant que l'on n'agit nullement ici à l'aventure, ni sans connaissance de cause, mais que toutes nos démarches sont calculées, et qu'il ne se fait pas un pas qui ne soit préalablement discuté et pesé au juste à la balance.

Du reste, il faut attendre tranquillement à présent le train ultérieur que les affaires prendront là où vous êtes; mais je vous avoue que j'ai bien de la peine à me persuader que, malgré toute la ferveur avec laquelle vous dites qu'on travaille aux affaires à la Délégation, on puisse les avancer assez vite pour terminer dans peu la Diète. Il y a bien des articles de dure composition qui restent à régler encore; tel est celui des Dissidents, dont je doute qu'on vienne facilement à bout.

Nach dem Concept. Federic.

23703. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE LATTRE.

Potsdam, 12 février 1775.

J'ai reçu, avec votre lettre du 12 de ce mois,[2] les observations que vous avez faites sur l'acte séparé concernant le commerce que je vous avais envoyé.[3] Ces observations me font voir, à la vérité, que vous avez rencontré juste dans le sentiment que vous portez du contenu de cet acte, mais je ne remarque pas moins que vous l'exposez avec trop de vivacité, et que là où il faudra faire usage des arguments que vous proposez en même temps, il faudra agir avec moins de feu. Cependant je ne saurais désapprouver le zèle qui vous les a dictés.

Nach dem Concept. Federic.

23704. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 13 février 1775.

Mon très cher Frère. Ce m'est une satisfaction d'apprendre, mon cher frère, que les raisins d'Italie[4] vous ont fait plaisir; il est sûr qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre ce beau climat et le nôtre. Pour m'en consoler, je répète le proverbe: Il faut que la chèvre broute où elle est attachée. Après tout, si nous ne sommes pas si bien que les habitants de Tivoli, nous sommes toujours mieux que les Lapons, et c'est une consolation.

[1] Benoît berichtete: „Reviczky me dit à cette occasion par forme de discours que nous faisions du bien par là aux États de l'Autriche, par lesquels toutes les marchandises de Leipzig passaient, depuis que nous avions si fort haussé notre transit.“ — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 323. Anm. 3. Am 13. Februar schickt der König die Bemerkungen Lattres zur Begutachtung an Launay. — [4] Vergl. S. 325.

Monsieur van Swieten a dépêche, en arrivant d'ici à Berlin,[1] un courrier pour Vienne; sa dépêche ne peut contenir que des réflexions sur mon silence. Je suis persuadé que le prince Kaunitz en sera plus embarrassé que si j'avais fait le curieux. Mais l'heure des Autrichiens viendra, ils accumulent à présent sur leur tête les orages qui éclateront, quand ils se seront tous ramassés. Tous les procédés de cette cour feront de profondes impressions chez les Russes, et si une fois ils prennent feu, le prince Kaunitz aura de la peine à les calmer. Mais il n'y a qu'à laisser agir l'Empereur; s'il n'est pas bien adroit, son ambition le précipitera dans quelque cas fâcheux.

Pour les bulletins de France, ils chantent d'après ce que leur ministre Durand leur marque de Pétersbourg, et celui-là, qui veut tout mal à la Russie, peint tous les objets en noir. Ce même Durand a assuré le comte Panin, dans une conférence, que j'avais des desseins de m'emparer de la Courlande,[2] et que la Russie devait être sur ses gardes; mais le mensonge était trop grossier pour faire la moindre impression, et Durand en a été pour sa peine.

Vous croyez, mon cher frère, qu'il ne dépendrait que de la Russie d'entamer une nouvelle guerre.[3] Je suis entièrement de votre sentiment, cependant l'Impératrice s'en gardera bien, parcequ'elle craint d'offenser la noblesse par les livraisons de recrues. Déjà il en faudra beaucoup pour compléter l'armée, et certainement cet immense pays les fournirait, mais l'Impératrice, qui envisage son autorité comme précaire, et qui, le Grand-Duc [étant] en âge de gouverner, ne veut point indisposer contre elle la nation, de crainte qu'elle ne place son fils sur le trône, — vous jugez bien, mon cher frère, qu'une telle appréhension modère bien des ressentiments.

C'est à cette même appréhension que le roi de Suède doit le calme dont il jouit; car l'impératrice de Russie n'oublie point la révolution de Stockholm.[4] A propos de la Suède, j'apprends de ce pays avec bien de la douleur que les brouilleries de notre sœur et du Roi vont en augmentant, et l'on craint que cela n'en vienne à des éclats fâcheux.[5] Malheureusement je n'y puis rien faire.

Monsieur le duc de Lauzun est pourtant à Varsovie;[6] on m'écrit qu'il a paru plus amoureux que jamais. J'ai vu ici un Montmorency-Laval; c'est un jeune godelureau qui est attaché à la suite du comte de Provence, qui a toutes les simagrées des petits-maîtres; je ne l'ai vu qu'un moment.[7] Agréez, mon cher frère, les assurances de ma tendresse,

[1] Nach der Audienz vom 4. Februar (vergl. Nr. 23684). — [2] Vergl. dafür S. 332. — [3] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [4] Den Staatsstreich von 1772 (vergl. Bd. XXXII, 673). — [5] Vergl. S. 319. — [6] Benoît meldete, Warschau 4. Februar, dass sich Lauzun (vergl. S. 271) seit 3 Tagen dort befinde. — [7] Am 8. Februar hatte der König an Finckenstein geschrieben, dass er den Obersten Vicomte Laval und den Grafen Loncquet am 10. oder 11. empfangen wolle.

d'estime et de considération avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23705. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 février 1775.

Le contenu de votre dépêche du 31 de janvier dernier me jette dans quelque surprise. Je doute que ce soit le mécontentement seul des Suédois qui occasionne les bruits sourds d'une prochaine assemblée des états du royaume et les liaisons extraordinaires des sénateurs Höpken et Fersen dont vous faites mention.[1] Je soupçonne qu'on se sent, outre cela, appuyé peut-être là où vous êtes, de certaines cours étrangères[2] que vous devinerez aisément, sans que j'aie besoin de les nommer. En suivant donc cet objet tant soit peu de près et avec attention, vous ne manquerez pas d'apercevoir si j'ai raison de conjecturer comme je fais, ou si je me trompe entièrement à cet égard. Je comprends en attendant que vous ne pourrez pas, parceque la chose est trop récente encore, me satisfaire tout de suite là-dessus; mais aussi je ne vous presse pas et vous accorde le temps qu'il vous faudra pour l'approfondir et vous mettre à même de pouvoir me l'éclaircir avec tout le détail possible. Je crains, je vous avoue, qu'en bien recherchant l'origine de ces bruits et menées, vous ne trouviez qu'ils tirent leur source de plus loin et ne soient de plus de conséquence qu'on ne pense. N'oubliez pas de vous mettre au fait de la manière dont la Reine douairière ma sœur s'explique à ce sujet. Observez également et sans affectation la conduite du ministre de Russie et remarquez s'il a de fréquentes conférences, et avec qui. De cette façon, et en vous y prenant avec tant soit peu de prudence, vous dévoilerez infailliblement le fond de l'affaire en question et serez en état d'en parler avec précision. Mais comme il se pourrait néanmoins que ce ne fût uniquement que le refroidissement des Suédois contre le gouvernement, qui donnât lieu à tout ce que vous venez de me rapporter, sans qu'il fût soutenu de qui que ce soit au dehors, voyez ce qui en est, et mandez-le-moi. J'attends pour cet effet avec impatience et curiosité vos rapports ultérieurs, que vous aurez soin de m'adresser au plus tôt possible.

Au reste, je présume que les 500 000 *dalers silvermünz* que la cour où vous êtes, doit avoir tirés de Hamburg sur les assignations qu'elle a reçues de France pour la valeur de deux millions, selon votre susdite dépêche, sont un à-compte des anciennes dettes que celle-ci reste devoir encore à la Suède, et ne sauraient être envisagés pour rien de nouveau.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. auch S. 343. — [2] Russland.

23706. AN DEN CABINETSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 14. Februar 1775.

Extract für die Cabinetsvorträge: „Der Kammerherr Graf von Dönhoff, welcher anjetzo auf dem ihm accordirten Urlaub auf seine Güter in Preussen sich befindet, bittet . . ., da wegen der darauf während der vier Jahre seiner Mission nach Schweden sich gehäuften Schulden er in Stockholm sich nicht länger würde souteniren können, da es ihm sogar an Mitteln, um dahin sich zurückzubegeben, fehlet, ihm seinen Rappel vom schwedischen Hofe ... zu accordiren.“

Ist seine Schuld. Ich habe ihn an den Hof geschickt, um Ministre zu sein, nicht aber das seinige durchzubringen und unnütz zu depensiren.

Graf Finck: Wir müssen einen andern haben in seiner Stelle.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für einen Cabinetserlass an Finckenstein vom 14. Februar und die (nicht vorliegende) Antwort an Dönhoff; auf dem „Extract“ aus dem Gesuch Dönhoffs, d. d. Friedrichstein 6. Februar.

23707. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 14 février 1775.

Depuis que je vous ai fait part de l'offre des bons offices de la France à la Porte,[1] dont vous parlez dans votre dépêche du 2 de ce mois, il ne m'en est entré aucun avis ultérieur de Constantinople. En attendant je suis fort impatient d'apprendre la réponse que la France fera aux insinuations de la cour de Vienne au sujet de ses usurpations en Moldavie.[2] Elle sera bien curieuse et fournira peut-être la clef à l'offre susmentionnée; de sorte que vous ne négligerez rien pour l'approfondir et m'en rendre compte.

Vous en agirez de même par rapport aux instructions du nouveau ministre français à Pétersbourg, d'où le sieur Durand entretient depuis quelque temps sa cour d'un prétendu refroidissement entre moi et la Russie au sujet de la Courlande. Il pousse même le mensonge au point de lui parler des émissaires que j'y avais envoyés pour fomenter des troubles et exciter la noblesse contre le Duc, et il ajoute que l'Impératrice venait d'en envoyer également, de son côté, pour suivre les miens et les contrecarrer, et il finit son précieux tableau par l'espérance d'une prochaine rupture entre nos deux cours.[3] Il faut avouer qu'on ne saurait pousser l'effronterie plus loin que de forger de pareilles chimères et d'en régaler sa cour; mais toujours confirment-elles que le principal objet de la politique de la cour où vous êtes, est fondé sur l'espérance d'une pareille désunion entre moi et la Russie et sur la rupture de notre système si contraire à ses vues. Le meilleur est que ce sont des traits qui ne sauraient tourner qu'à la honte de leur auteur, et que notre

[1] Vergl. S. 279. — [2] Vergl. S. 317. — [3] Bericht von Solms, Petersburg 27. Januar.

union ne restera pour cela pas moins inaltérable et à l'abri de toute atteinte. Aussi ne vous fais-je part de cette anecdote que pour votre seule information et direction.

Au reste, on me mande de Stockholm[1] que le Roi a reçu de nouveau de la cour où vous êtes, des assignations pour la valeur de deux millions, dont il y a déjà 500 000 *dalers silvermünz* de payés par des maisons de Hamburg. D'ailleurs un bruit sourd d'une assemblée prochaine des états a réveillé l'attention des ministres étrangers, qui s'épuisent en longs raisonnements pour et contre. Peut-être en perce-t-il quelque chose là où vous êtes, à quoi vous prêterez attention.

Nach dem Concept. Federic.

---

23 708. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 février 1775.

Selon vos deux dépêches du 31 de janvier et du 3 de ce mois, il y a bien de rumeur au Parlement,[2] et quoique dans le fond il ne peut que m'être fort indifférent si c'est le ministère ou l'opposition qui ait la supériorité, il sera toujours bon d'y prêter votre attention pour m'en rendre un compte exact et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

---

23 709. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 février 1775.

Ne trouvant rien de relatif, dans votre dernière dépêche du 7 de ce mois, à la guerre de la République avec le Maroc, je commence à croire que cette rupture ne sera ni de conséquence ni de durée, mais que le Prince barbare, dégoûté du peu de succès de ses armes, se prêtera sans grande difficulté au rétablissement d'une bonne intelligence avec lui.

Au reste, ce n'est guère ailleurs qu'auprès de la République que le mérite du sieur de Weiler ait pu être récompensé par une mission aussi riche que doit l'être l'ambassade de Hollande à la Porte, à laquelle vous dites qu'il sera nommé au premier jour.[3] Il s'en faut de beaucoup que les caisses de légation de toute autre puissance et surtout la mienne soient assez foncées pour pouvoir employer des bonifications aussi considérables que celles que la République lui accorde.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 331. — [2] Wegen der Unruhen in Amerika. — [3] Thulemeier fügte seiner Meldung hinzu: „Ce ministre jouira d'un sort avantageux."

23710. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 14 février 1775.

Ma très chère Nièce. Toutes les villes ne peuvent pas donner lieu aux fêtes à si juste titre que celle de Leyde; son fameux siège[1] mérite d'être conservé dans la mémoire de tout bon Hollandais. Cependant vous, ma chère enfant, qui ne vous destinez ni à défendre, moins à assiéger des places, je vous félicite de ne point vous trouver à une fête[2] qui vous aurait ennuyé, et s'il ne s'agit que de créer des docteurs de lois ou de médecine, je m'imagine qu'on pourra coiffer leur tête d'un bonnet doctoral, sans que vous assistiez à leur toilette.

Je vous envoie une opérette buffa qui m'est venue d'Italie, c'est ce fameux Conclave[3] dont vous aurez entendu parler; je le ferai mettre en musique, et on le jouera par plaisanterie. La bonne Morrien[4] est allée dans ce pays dont on ne revient jamais; une toux violente l'a emportée; la Keith a rempli sa place. Forcade[5] vient aussi de décamper. Voilà bien des changements. Assurez, je vous prie, le prince d'Orange de ma plus tendre amitié, et pour vous, ma chère enfant, soyez bien persuadée que je vous aime en père et vous estime en oncle, étant, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23711. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 14 février 1775.

Je suis bien aise de savoir maintenant, par votre dépêche du 31 de janvier, la façon de penser de la cour où vous êtes, sur les différents cas que vous avez proposés au comte de Panin.[6] Vous saurez, à présent, à votre tour, par mes ordres précédents tout le détail de mon dernier entretien avec le baron Swieten,[7] et comme sa cour ne m'a fait faire aucune proposition ultérieure, il ne me reste non plus rien à y ajouter. En attendant, je suis, à la vérité, très d'accord avec le comte de Panin

[1] Während der Jahre 1573 und 1574. — [2] In Leyden wurde am 8. nnd 9. Februar das Jubiläum der zweihundertjährigen Wiederkehr der Universitätsgründnug gefeiert. — [3] Vergl. S. 272. — [4] Oberhofmeisterin der Prinzessin von Preussen, gestorben 11. Februar. — [5] Hofmarschall des Prinzen von Preussen, gestorben 21. Januar. — [6] Solms fasste das Ergebnis der Unterredung, die er auf Grund des Erlasses vom 14. Januar (vergl. Nr. 23621) mit Panin über Oesterreich gehabt hatte, dahin zusammen: „Panin est de l'avis qu'il ne serait pas de la bonne politique et de l'intérêt de la Prusse et de la Russie d'employer leur médiation ou leur garantie, pour constater une telle augmentation de pouvoir et de supériorité à une puissance qui, par sa duplicité et par sa conduite cachée et insidieuse, [nous] a donné des preuves de sa mauvaise volonté et de l'éloignement pour notre système." — [7] Vergl. Nr. 23692.

qu'il ne nous convient nullement d'opposer, dans le moment présent, la force à ses vues vastes et ambitieuses; mais il me semble cependant qu'il ne sera pas moins nécessaire de ne les pas perdre de vue et d'y prêter une attention d'autant plus sérieuse et suivie qu'au cas qu'elles fussent effectivement poussées encore plus loin, il n'y aurait plus moyen de les regarder avec la même tranquillité et de la laisser faire à son gré. Mes derniers ordres où je vous ai fait part de ses vues sur Chozim,[1] vous auront fourni une nouvelle preuve de son esprit démesuré d'agrandissement, et comme il m'importe de savoir d'avance les idées du comte de Panin sur le cas où ces vues allassent effectivement en augmentant, vous profiterez de la première occasion qui se présentera, pour les approfondir également et me rendre un compte exact et détaillé sur les mesures qu'il jugerait alors les plus convenables à prendre pour la retenir dans de justes bornes.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept. Federic.

23712. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 15. Februar 1775.

Eure in Eurem Bericht vom 18. Januarii über das Lager bei Pest geäusserte Vermuthung[2] ist ganz richtig. Einmal ist die zwischen der [Pforte] und dem wiener Hof geschlossene Convention ganz ausser allem Zweifel und gar kein Geheimniss mehr. Die öffentlichen Zeitungen haben solche nach allen ihren Articuln bekannt gemacht,[3] und der Hauptinhalt davon ist, dass Oesterreich der Pforte versprochen, dass sie in dem Krieg mit Russland nichts verlieren, und dagegen die Pforte sich zu Abtretung einiger Districte in der Moldau und Walachei verbindlich gemacht hat. Nun wisst Ihr, wie wenig Oesterreich sein Versprechen erfüllt hat. Die Pforte hat sich von demselben auch nicht des allergeringsten Beistands zu erfreuen gehabt, und darin hat nun freilich letzteres sehr unrecht gehandelt. Dem sei aber, wie ihm will, so müsset Ihr nur fernerhin beobachten, was für Sensation dergleichen Betragen auf die Türken machen wird. Ich bin nicht allein sehr begierig, solches zu wissen, sondern es ist auch für Mich nothwendig, dass Ich davon ohne Anstand Nachricht erhalte. Ihr werdet Euch demnach alle Mühe geben, solches zu erfahren, zugleich aber auch zu erforschen suchen, ob und in wie weit die Mir hiebevor ertheilte Nachricht von der offerirten französischen Mediation[4] gegründet und ob solche wirklich angenommen worden ist, wie nicht weniger, ob die Pforte hoffe, dass solche von

[1] Vergl. S. 327. — [2] „Dass es [Oesterreich] die Absicht hat, die Pforte zu Erfüllung der ehemals mit ihr gezeichneten Convention zu bewegen.“ — [3] Vergl. S. 255. Anm. 6. — [4] Vergl. S. 274.

einem guten Erfolg sein und den wienerschen Hof von seinem Vorhaben zurückbringen werde.

Friderich.

Nach dem Concept.

23713. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 15 février 1774.

La Porte apporte encore toujours quelques délais à remplir les conditions de sa dernière paix, et l'article séparé qui regarde le dédommagement stipulé pour les frais de la guerre,[1] rencontre de nouveau des difficultés.

En attendant, les extensions de la cour de Vienne en Moldavie commencent à exciter l'attention de la Porte, et un mémoire du prince de Moldavie[2] l'a engagée à en demander une explication formelle à l'internonce autrichien.

La dernière dépêche de mon major de Zegelin[3] contient quelques détails sur l'un et l'autre de ces deux objets, et comme ils me paraissent assez intéressants, je vous fais tenir ci-joint une copie de cette dépêche pour la communiquer au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

23714. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 15 février 1775.

Votre dépêche du 4 a été également retardée par le débordement des rivières et ne m'est parvenue que ce matin, avec celle du 8.

Le silence profond que la cour où vous êtes, continue d'observer vis-à-vis de moi sur ses usurpations en Moldavie et Valachie, me fait présumer qu'elle a effectivement honte de m'en parler. J'attribue, au moins, à ce reste de pudeur que le baron Swieten même a été muet comme une carpe sur ce sujet.[4] Quoi qu'il en soit, il est très certain que cette démarche lui peut attirer beaucoup d'ennemis, et qui sait si le temps ne viendra point qu'elle en aura des regrets. En attendant il y a apparence que dans les conjonctures actuelles on la laissera faire, et, comme vous dites, l'intérêt que la France prendra dans cette affaire en faveur de la Porte, ne sera pas assez vif pour la faire changer . . .

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 320. — [2] Nach Zegelins Bericht, Konstantinopel 18. Januar, enthielt die Denkschrift „ein Detail von [der] Einrückung derer österreichischen Truppen in der Moldau". — [3] Vergl. Nr. 23712. — [4] Vergl. S. 314.

23715. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 8. Februar, über eine Unterredung mit König Stanislaus: „Le Roi m'a représenté que le droit du transit pour Danzig était trop fort, et qu'il était impossible qu'il pût rester sur le pied que je l'avais fixé; qu'il s'attendrait donc que je me relâcherais considérablement sur ce point. S. M. a ajouté qu'il en était de même des péages, ... qu'il ne se pouvait pas qu'en payant déjà le transit, les Polonais acquittassent encore les péages ordinaires. Les ministres des deux cours impériales m'ont depuis réitéré les mêmes représentations à cet égard.“ Benoît bittet um Weisungen. „Le roi de Pologne a aussi insisté sur ce qu'à l'avenir il ne vienne plus de nos détachements en Pologne pour acheter des chevaux de remonte, mais que cela se fît par des entrepreneurs ...

Le ministre de Russie, à l'occasion de Danzig, m'a requis de proposer ... de sa part à V. M. si Elle ne jugeait pas à propos de faire éprouver si nous ne pourrions pas tâcher de faire terminer ici la dispute sur le port de Danzig par le moyen des négociations.“

Potsdam, 15 février 1775.

Je crois vous avoir suffisamment prévenu de ma volonté et de mes intentions sur l'article des péages et du transit par les instructions et éclaircissements que je vous ai adressés à ce sujet,[1] pour pouvoir m'y référer simplement aujourd'hui à l'égard des demandes que vous me réitérez sur cet objet par votre dépêche du 8 de ce mois. Je ne saurais me relâcher davantage que je l'ai fait, sur tout ce qui y est relatif; de sorte que vous ne rabattrez absolument rien, mais vous en tiendrez scrupuleusement à tout ce qui vous y est prescrit; et pour vous mettre mieux à votre aise, je viens d'expédier l'employé de l'accise, qui depuis quelque temps avait le pied à l'étrier, avec ordre de vous aller trouver pour vous fournir toutes les lumières dont vous pourriez avoir besoin dans vos négociations sur cette matière.[2] Mais observez, nonobstant cela, d'avoir en tout ceci constamment pour règle de votre conduite les ordres dont je vous ai nanti, et suivez-les exactement en tous points, sans y apporter le moindre changement.[3]

Pour ce qui est de la ville de Danzig, je ne saurais condescendre que mes différends avec elle soient discutés à Varsovie. La cour de Pétersbourg a renvoyé elle-même ladite ville[4] et lui a conseillé de s'adresser, pour cet effet, uniquement à moi seul; de sorte que moyennant un peu de patience, comme vous pouvez l'insinuer en réponse au baron de Stackelberg, il est à croire que l'on parviendra à terminer cette dispute, sans avoir besoin d'y faire intervenir le Roi et la République et d'entamer pour cela une négociation formelle à Varsovie.

[1] Vergl. Nr. 23687. 23694 und S. 328. Anm. 5. — [2] Vergl. S. 323 und Nr. 23716. — [3] Am 18. Februar verweist der König Benoît auf die früheren Instructionen und auf die Rathschläge des zu ihm gesandten Accisebeamten und wiederholt den Befehl, „de suivre en tout au pied de la lettre la teneur de mes ordres susdits et de ne vous écarter ni vous relâcher en rien de ce qu'ils renferment sur cet objet“. — [4] Vergl. S. 228. Anm. 1 und Bd. XXXV, 547.

Quant à la proposition de ce Prince de faire acheter les chevaux pour la remonte de ma cavalerie légère par des entrepreneurs, comme cela se pratique à l'égard des Autichiens, qui obtiennent également des passe-ports de ma part pour leur remonte qui passe par mes États, je vous avoue, comme j'y trouverais effectivement mieux mon compte que d'envoyer des détachements entiers pour les prendre, que je suis occupé déjà à chercher des livranciers qui veuillent se charger de pareille entreprise, pourvu que je sois sûr qu'on ne fasse des difficultés à ces gens pour le transport, et qu'on ne les arrête en chemin et les leur ôte peut-être tout-à-fait. Mais quoique je sois assez d'humeur de goûter pareille proposition, je ne prétends cependant point me désister par là du droit acquis que j'ai d'envoyer prendre par des détachements de mes troupes dans les provinces en question les chevaux de remonte dont j'ai besoin, au cas que les circonstances le requièrent.

Je suis bien aise, au reste, d'apprendre que les affaires continuent d'aller bon train à la Délégation, et verrai avec plaisir, si, selon vos espérances, il arrive que la Diète puisse être dissoute dans peu; je doute cependant que tant les affaires qui nous regardent, que celles des Dissidents et autres soient terminées sitôt.

En attendant, ma banque a ordre de vous assigner sans délai les mille ducats que vous demandez pour la caisse commune . . .

Nach dem Concept. Federic.

23716. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE LA HAYE DE LAUNAY A BERLIN.

Potsdam, 15 février 1775.

Malgré tous les éclaircissements qui ont été donnés à mon ministre à la cour de Varsovie le sieur de Benoît sur le projet de commerce en question,[1] je remarque qu'il ne terminera jamais cette affaire, à moins d'être éclairé et conduit par un homme assez bien instruit et capable à résoudre, sur-le-champ, toutes les objections qui lui seront faites par la Délégation. Vous ne manquerez donc point de lui dépêcher un pareil habile sujet[2] que vous ferez partir incessamment moyennant le passe-port pour des chevaux d'ordonnance que vous trouverez ci-joint et dans lequel vous ferez insérer le nom qui, pour ne pas perdre de temps, y a été laissé en blanc.

Federic.

Nach dem Concept.

23717. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 février 1775.

C'est une étiquette bien incommode d'admettre tous les étrangers qui désirent de me faire leur cour, et je les dispenserais volontiers de

[1] Vergl. Nr. 23701. — [2] Vergl. S. 337.

cette attention. Cependant je sens bien que je ne saurais m'en débarrasser de bonne grâce ni me refuser aux empressements du chambellan prince Dolgoruki[1] et du major de Bibinow, tous les deux au service de ma bonne amie et alliée, l'impératrice de Russie. Vous n'avez donc qu'à les appointer ici pour vendredi ou samedie prochain[2] et les adresser à mon colonel comte de Görtz, qui a ordre de me les présenter.[3]

Au reste, mes derniers ordres, tant au comte de Solms qu'au sieur Benoît,[4] pouvant vous servir de quelque direction, je veux bien vous en adresser ci-joint la copie.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23718. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE ET AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A DRESDE.

Potsdam, 15 février 1775.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en commun du 10 de ce mois, aussi bien que l'apostille particulière de vous, de Borcke, en date du 11. Comme je ne trouve dans la première que le détail de vos audiences respectives, et qu'elle ne m'annonce, sans cela, rien de nouveau, vous auriez pu vous dispenser de m'en rendre compte, puisque je n'ignore pas qu'il est d'usage qu'on les accorde à tous les ministres étrangers, et que par là vous ne m'avez rien appris d'intéressant et qui ne me fût connu.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

23719. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 16 février 1775.

Je ne déciderai pas encore si la réponse de la France sur la communication de l'Autriche au sujet de ses extensions en Moldavie et en Valachie,[6] dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 5, est bien authentique. Sa conformité à la façon de penser de cette cour lui donne une grande vraisemblance, mais toujours la cour de Vienne s'en formalisera et en sera peut-être piquée.

Pour le rétablissement des finances françaises une banqueroute générale me paraîtrait un remède trop violent.[7] Elle ruinerait toutes

[1] Vergl. Bd. XXXIV, 368. — [2] 17., bez. 18. Februar. — [3] Am 17. Februar schreibt der König an Finckenstein, dass er gleichfalls am 18. den kaiserlichen Kammerhern Graf Kettler sehen wolle, und dankt ihm für die Uebersendung des Berichts von Keith vom 28. Januar mit einer Charakteristik des Herzogs und der Herzogin von Parma. — [4] Vergl. Nr. 23713 und 23715 — [5] In Antwort auf den Bericht vom 17. ermahnt der König Arnim am 21. Februar, nicht so weitläufig zu schreiben: „N'abusez pas de mon attention par des relations volumineuses que je n'exige aucunement.“ — [6] Vergl. dafür Nr. 23720. — [7] Goltz berichtete, dass es nur zwei Wege gebe, um die französischen Schulden zu tilgen: die Schaffung eines Tilgungsfonds aus jährlichen Ersparnissen oder die Erklärung des Staatsbankrotts.

les familles de fond en comble, sans que la nécessité ait exigé un extrême aussi désespéré. Une banqueroute à demi suffirait au gouvernement et, en mettant les capitaux à la moitié, absorberait déjà beaucoup la masse de ses dettes. Pour une épargne générale dans les dépenses, il ne faut pas y penser. Les grands y sont trop intéressés pour y acquiescer, et les petites épargnes que l'on a déjà faites, ne sont que des palliatifs et ne contribuent peut-être qu'à prévenir de nouvelles dettes courantes.

Au reste, mes dernières lettres de Constantinople ne sonnent encore mot sur le parti que la Porte prendra vis-à-vis des entreprises autrichiennes en Moldavie et Valachie; de sorte que l'on ne saurait encore juger si elle y acquiescera ou en manifestera son ressentiment. Le temps seul nous apprendra ce qui en sera.

Federic.

Nach dem Concept.

23720. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 16 février 1775.

Der Anfang betrifft die Erstattung von Auslagen.

D'ailleurs, ayant été informé par mes dernières lettres de France[1] de la réponse que la cour de Versailles a donnée à la communication que celle de Vienne lui a faite de ses extensions en Moldavie et Valachie,[2] je n'ai rien de plus pressé que de vous la rendre telle que je l'ai reçue. Elle porte en substance que les nouvelles acquisitions dont la cour de Vienne donnait communication à S. M. Très-Chrétienne, faisaient craindre qu'elles n'entraînassent des suites fâcheuses; que, malgré le désir de S. M. Très-Chrétienne de remplir fidèlement ses engagements envers S. M. l'Impératrice-Reine, le Roi estimait qu'en cas de brouillerie relativement aux susdites acquisitions il ne serait point réclamé comme tenu d'y prendre part, le traité de Versailles ne désignant que la garantie des royaumes et provinces possédées alors par la cour de Vienne, et non pas ses nouveaux agrandissements.

Plusieurs raisons donnent un air d'authenticité à cet avis. La source d'où il vient; le rapport entre le style de la communication et celui de la réponse, et enfin la crainte de la France de s'embarquer dans quelque grand évènement, qui lui est si propre depuis plusieurs années: tout cela sont autant de motifs de supposer cette réponse effectivement telle qu'on me l'a rapportée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 23719. — [2] Vergl. S. 321.

23721. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE LA HAYE DE LAUNAY A BERLIN.

Potsdam, 17 février 1775.

En vous communiquant le traité concernant le commerce de la Pologne avec la Russie et les observations y jointes,[1] mon intention n'a été absolument que de vous mettre au fait du fil et de la liaison de la négociation sur cet objet, sans cependant avoir en vue le moindre changement pour les principes et les droits proposés, qui sont trop bien compassés et liés à l'intérêt du commerce national pour être encore susceptibles de la moindre altération; ce que vous ferez bien comprendre au directeur que vous enverrez à Varsovie,[2] et qu'il ne faudra absolument se départir de ce que ces propositions déterminent. Au reste, vous ferez partir cet employé d'autant plus tôt que les Polonais de leur coutume ne manqueront pas de faire objections sur objections, et qu'il faut absolument quelqu'un au sieur de Benoît capable à lui fournir sur-le-champ les connaissances nécessaires pour les résoudre.

Federic.

Nach dem Concept.

23722. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 18 février 1775.

Votre dépêche du 3 de ce mois n'exige point d'instructions. Je me borne donc aujourd'hui à quelques réflexions sur la réponse de la France aux insinuations de la cour de Vienne au sujet des extensions de cette dernière en Moldavie et Valachie.[3] Il paraît assez par cette réponse que la France n'est nullement édifiée de cette démarche de son alliée, mais ce que j'ai surtout de la peine à concevoir, c'est que la Porte n'est pas plus estomaquée de cette usurpation. Mes dernières lettres de Constantinople que je vous ai communiquées[4] à la suite d'un de mes ordres ci-joints, font, à la vérité, mention de quelques insinuations y relatives qu'en conséquence d'un mémoire du prince de Moldavie elle a fait faire au sieur Thugut, mais je n'y trouve pas le nerf que l'importance de l'objet exige. Quoi qu'il en soit, je suis fort curieux d'apprendre de quel œil la Russie envisagera, à la fin, cette démarche et si elle laissera prendre, sans s'émouvoir, à l'Autriche des districts qu'on lui a refusés à elle-même, lorsque le traité de partage se négociait,[5] et dont la possession autrichienne ne saurait que la brider, au cas que jamais une nouvelle guerre lui survienne avec la Porte. A examiner l'affaire de bien près, il est certain qu'une telle usurpation fournirait dans tout autre temps un motif assez légitime de rompre avec l'Autriche et

[1] Vergl. S. 329. Anm. 3. — [2] Vergl. S. 338. — [3] Vergl. Nr. 23720. — [4] Vergl. Nr. 23713. — [5] Vergl. Bd. XXIX, 572: XXX, 518: XXXI, 843. 844. 849. 873.

lui faire la guerre. Mais j'ai lieu de présumer que la Russie est si dégoûtée de toute guerre ultérieure que S. M. I., par ménagement pour sa nation, ne voudra plus s'engager dans aucune mesure offensive.

Nach dem Concept. Federic.

23723. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 18 février 1775.

Il est vrai que le baron de Swieten d'abord après son arrivée ici demanda audience,[1] et qu'il expédia, incessamment après l'avoir obtenue, un courrier à sa cour lequel doit être venu hier en retour; mais comme j'ignore encore le contenu des ordres dont il peut être porteur, et si en conformité d'iceux ce ministre demandera une nouvelle audience pour me parler et m'annoncer présentement la prise de possession de sa cour en Moldavie, dont il n'a pas été question dans l'autre, ce que j'ai cependant de la peine à croire, je ne saurais juger si c'est à cela ou à tout autre cause qu'on doit attribuer l'excès d'humeur que, selon votre dépêche du 11 de ce mois, le prince de Kaunitz fait paraître dans le moment présent.[2] Elle peut également tirer sa source de la réponse de la France sur la communication de l'Autriche au sujet de ses extensions en Moldavie et Valachie.

Riedesel wird, in der gleichen Weise wie Solms (vergl. S. 340), über die französische Antwort unterrichtet.

D'ailleurs, qui sait si la cour où vous êtes, n'a pas reçu des nouvelles peu satisfaisantes pour elle de la part de la Porte. Cela n'est pas impossible; mais quoiqu'elles me soient assez indifférentes en elles-mêmes, ne négligez cependant pas de prêter beaucoup d'attention à la conduite ultérieure qu'on observera chez vous vis-à-vis des Ottomans, afin de pouvoir m'en rendre un compte exact et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

23724. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 18 février 1775.

Mon très cher Frère. Vous avez trop de bonté de vous intéresser à ma santé, mon cher frère;[3] j'ai pris l'air quelquefois pour profiter du beau temps prématuré dont nous avons joui. Je vous remercie en même temps de la lettre de Tapukin[4] que vous avez bien voulu me communiquer. Il paraît qu'il est bien en cour à présent; on me mande toutefois de Pétersbourg que l'Impératrice cajole beaucoup Orlow et

[1] Vergl. Nr. 23684. — [2] Riedesel brachte Kaunitz' Missstimmung mit der Rückkehr des Couriers von Swieten in Verbindung. — [3] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [4] Das Schreiben von Potemkin liegt nicht vor.

voudrait lui persuader de la suivre à Moscou, mais qu'Orlow, ferme dans son dédain, est résolu de venir en Europe.[1]

Pour monsieur van Swieten et son infâme Macchiavel, je les abandonne à leur turpitude, ainsi qu'à leur mauvais sort. Je suis bien aise qu'on ne m'ait parlé de rien;[2] j'aime mieux me taire que dissimuler, car je prévois, mon cher frère, que cette usurpation de la Valachie et d'une partie de la Moldavie donnera lieu à une nouvelle guerre. Pour moi, je resterai fermement lié avec la Russie. Si elle sent toute la perfidie de la cour de Vienne et le mal qui en résulte pour la Russie, elle doit saisir la première occasion pour se venger; mais si l'impératrice de Russie veut endurer de pareilles usurpations, je n'irai pas me mettre seul à la brèche, au risque d'avoir, outre les Autrichiens, les Français et l'Empire sur les bras, sans espoir d'assistance aucune. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les Turcs, étourdis de la guerre, de la paix et des procédés autrichiens, ne savent encore quel parti prendre, quoique ce soit eux qui souffrent proprement des entreprises autrichiennes.

Pour ce qui regarde la Suède,[3] mon cher frère, vous saurez que les choses entre notre sœur et son fils n'en sont pas encore venues à un éclat. Si ma sœur se plaint, alors on pourra recourir au remède que vous proposez; mais tant que cela en reste à des tracasseries internes, vous sentez bien qu'il ne me conviendrait pas d'agir. On me mande également de Suède qu'il y a une grande fermentation dans les esprits; Höpken et Fersen se sont liés contre le Roi; le peuple est aigri des dépenses de la cour et piqué contre le Roi, qui ne donne que des fêtes, au lieu de le soulager des impôts trop considérables qu'il paie.[4] Je ne sais si ce n'est pas la Russie qui tâche d'animer les esprits pour amener une nouvelle révolution; je ne suis pas encore assez au fait des choses pour en juger.

Voici des bulletins[5] qui annoncent le retour des pourpoints et des culottes tailladées. Monsieur de Montmorency[6] dit que les femmes se coiffent avec des ressorts; qu'elles rehaussent leur coiffure à deux pieds et la rabaissent au moyen du ressort, quand elles vont en carrosse. J'ai envie de faire fabriquer une telle coiffure en tour d'église et, pour la rendre plus élégante, d'y placer au sommet une montre à carillon. Mais j'ai honte des sottises que je vous mande, et vous en demande pardon; j'espère de l'obtenir en faveur de l'estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Nach Solms' Bericht, Petersburg 27. Januar, wollten Eingeweihte wissen, dass Orlow sich auf Katharinas Bitte entschlossen habe, ihr nach Moskau zu folgen, während man allgemein an seine Abreise aus Russland glaube. — [2] Vergl. Nr. 23684 und 23695. — [3] Vergl. S. 330. — [4] Bericht von Jouffroy, Stockholm 31. Januar. Vergl. Nr. 23705. — [5] Liegen nicht bei. — [6] Vergl. S. 330.

23725. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

Königin Juliane Marie schreibt, 6. Februar (ohne Ort): „Assurément les Suédois ne sont pas en état de troubler l'Europe, et les faussetés qu'ils répandent,[1] ne sauraient nuire qu'à eux-mêmes, heureux, si on veut les laisser en repos et que les Français veuillent continuer de leur payer l'argent qu'ils leur doivent encore, ne pouvant jamais s'imaginer que les premiers persistent de faire d'aussi énormes et irraisonnables demandes, après le refus absolu qu'ils ont reçu de la France.[2] Il serait plaisant, si le roi de Suède voudrait s'adresser à l'Empereur pour demander son secours dans une chose qui infailliblement a été inventée par les Suédois mêmes et qui n'existe pas.[3] Les affaires de Pologne, finies une bonne fois, éteindront bien des tracasseries et assureront à V. M. la jouissance du doux repos que je Lui souhaite. Les Anglais, assez embarrassés par leurs colonies, seraient fort incommodés, si les Espagnols prendraient fantaisie de se jeter sur eux, mais le peu de confiance qu'ont encore les affaires de France, arrêtera sans doute la bonne volonté des Espagnols. A dire la vérité, il n'y a que l'ambition de l'Empereur que je craigne; V. M. sera seule capable de conjurer la tempête et de nous conserver les beaux jours."

[Potsdam] 21 février 1775.

Madame ma Sœur. V. M. peut être persuadée que rien ne me fait un plus sensible plaisir que lorsque je peux Lui donner des marques de mon sincère et fidèle attachement. Elle peut compter que je saisirai avec empressement les occasions qui se présenteront pour Lui donner en tout ce qui dépend de moi, des témoignages du désir que j'ai de Lui complaire et de Lui être utile; c'est de quoi je prie V. M. d'être entièrement persuadée. Vous méritez, Madame, d'avoir des amis; il n'y a que ceux qui n'ont pas le bonheur de vous connaître, qui, par ignorance, ne sentent pas le même empressement que ceux qui, comme moi, vous ont rendu autrefois leurs devoirs.

C'est, comme le dit V. M., un bonheur pour l'Europe que les Anglais se trouvent très sérieusement occupés avec leurs colonies. Cela les empêche de se mêler de ce qui ne les regarde pas. Mais les Espagnols savent que ces mêmes Anglais ont suscité contre eux l'empereur de Maroc,[4] et ils ne le leur pardonneront pas. D'ailleurs, si les Anglais ne domptent pas leurs colonies, le ministère présent risque d'être culbuté et Bute pour jamais éloigné des affaires avec tous ses partisans.

Si le gouvernement français avait plus de nerf, peut-être que la guerre avec l'Angleterre serait déjà déclarée. Mais le gouvernement français a depuis longtemps épuisé toutes ses ressources. Il ne peut faire la guerre, sans qu'aussitôt la banqueroute générale ne s'ensuive. Cependant, dans cette détresse, il a fait payer deux millions de livres à la Suède;[5] on négocie un traité de subsides, mais il n'est pas arrêté encore. Les Français veulent payer annuellement 1 500 000 livres, et les Suédois doivent s'engager à fournir six vaisseaux de ligne et 6000 hommes

[1] Vergl. S. 285. — [2] Vergl. S. 285. — [3] Vergl. S. 319. — [4] Vergl. S. 172. — [5] Vergl. S. 331.

de troupes de terre.[1] Mais il paraît que le roi de Suède est menacé de quelque révolution intérieure.[2] Il y a beaucoup de mécontents de la forme de gouvernement trop despotique de la Suède, et je crains que, si le Roi ne se conduit pas avec plus de prudence et de ménagement, qu'on le remette sur le pied où les choses étaient, lorsqu'il parvint au trône. Les liaisons que ce Prince a formées avec la maison d'Autriche, ne sont relatives qu'au Holstein. Cependant la cour de Vienne, à ce que j'apprends,[3] vient de consentir aux permutations des provinces avec la clause de sauf les droits du roi de Suède.[4]

V. M. me fait trop d'honneur de croire que je puisse contenir l'Empereur. Tant que madame sa mère vivra, il ne se livrera peut-être pas sans réserve à l'exécution des grands projets qu'il médite. Mais, si cette Princesse vient à manquer, il faut s'attendre avec certitude de voir sa mort succédée par un embrasement général. C'est à quoi tous ses voisins s'attendent et tâchent de préparer tout pour être préparés à tel évènement qui pourra, dans la suite, arriver.

Recevez, Madame, avec votre bonté ordinaire les assurances de la haute considération et du sincère et tendre attachement avec lequel je suis, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23726. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 21 février 1775.

Je recevrai avec plaisir les éclaircissements ultérieurs que vous espérez, selon votre dépêche du 12 de ce mois, de pouvoir me procurer aux avis préliminaires sur l'état actuel de la marine française, que vous m'avez adressés en son temps;[5] de même que la vérification que vous vous appliquerez de faire de l'offre de la France à la Suède d'un million et demi en temps de guerre, dont mes lettres de Stockholm ont fait mention.[6]

Ce sera, au reste, certainement avec beaucoup de prudence que vous aurez à vous y prendre, pour engager, suivant mes ordres, de bons officiers ingénieurs à mon service; mais le nombre de connaissances que vous devez avoir fait depuis votre séjour en France, vous rendra la chose d'autant plus facile et vous servira à pouvoir faire sonder par main tierce des personnes de cet ordre qui ne tiennent à rien dans le pays, et leur faire venir l'envie de s'expatrier, sans que vous y paraissiez directement.

N'oubliez pas en attendant de me marquer le jugement que l'on porte de l'archiduc Maximilien,[7] dont vous m'annoncez l'arrivée en

[1] Vergl. S. 289. — [2] Vergl. S. 331. 343. — [3] Bericht Riedesels, Wien 4. Februar. — [4] Vergl. Bd. XXXV, 54. 58. 234. 319. — [5] Vergl. S. 291. — [6] Vergl. S. 289. — [7] Der Erzherzog befand sich auf einer Reise nach Deutschland und den Niederlanden (vergl. Bd. XXXV, 540).

France, et si ce Prince jouit ou non de l'approbation publique là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

23727. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 10. Februar: „Le ministère continue à faire passer les résolutions haut à la main par des majorités très considérables;[1] cependant beaucoup de membres qui votent avec le ministère, désapprouvent en partie les mesures violentes de lord North et regardent ses mesures comme s'il y fût poussé par la nécessité, ne pouvant reculer avec décence ... Si les colonies tiennent bon et résistent aux mesures du ministère, il s'ensuivra une révolution parfaite, et les colonies, à l'exemple de l'Angleterre,[2] choisiront une autre branche de la famille pour leur souverain et se donneront à vous, Sire."

Potsdam, 21 février 1775.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'est bien parvenue. Il n'y a aucun doute que le gouvernement avec quelque fermeté ne réussisse dans ses vues à l'égard des colonies d'Amérique. Celles-ci manquent de troupes et de généraux sur lesquels ils puissent se reposer. Elles ne sauraient donc guère se flatter de quelques succès, et il est à présumer que leurs différends se borneront à beaucoup de rumeurs, et non, comme vous le pronostiquez, à une révolution parfaite. Mais quand même celle-ci aurait lieu, quoique j'en doute, je vous préviens d'avance que, dans ce cas, je renonce à toutes les offres qu'on pourrait me faire, et que je cède, sans hésiter, tous mes droits à l'Angleterre. Il est naturel, au reste, que le ministère dans une occasion aussi épineuse, ainsi que dans toute autre, se fasse un devoir d'avoir la majorité du Parlement pour lui et de faire ses efforts pour l'obtenir, au cas qu'elle lui manque, puisqu'il a nécessairement besoin d'être soutenu par lui, quand même l'unanimité règnerait parmi les membres du gouvernement. Il faudra donc voir le train que ces affaires des colonies prendront ultérieurement. Si la cour ne parvient pas à ses fins, il est sûr que le ministère aura de rudes assauts à essuyer; mais il n'est pas à présumer, vu sa tranquillité, qu'il ne soit assuré des moyens pour obtenir son but.

Federic.

Nach dem Concept.

23728. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 février 1775.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois et vous remercie du précis des nouvelles marocaines qu'elle renferme.[3] Je n'aurais autre chose à ajouter à ceci, si mes lettres de France[4] ne faisaient mention

[1] Gegen die amerikanischen Colonien. — [2] Anspielung auf die Vertreibung der Stuarts. — [3] Ueber die Belagerung von Melilla durch die Mauren. — [4] Bericht von Goltz, Paris 29. Januar.

d'un emprunt de 60 millions que le sieur de Turgot aurait projeté de faire pour rembourser à chaque fermier-général un million, dont on lui paie 10 pour-cent, et faire rester alors la finance de chacun à 500 000 livres à 5 pour-cent d'intérêts. Mais comme je désirerais de savoir si pareil emprunt de la part de la France a eu lieu effectivement en Hollande ou si les choses n'en sont restées qu'en simples termes de négociation à cet égard, je vous enjoins par la présente d'approfondir au mieux possible ce qui en est, et de me rendre compte des notions que vous serez à même de pouvoir vous procurer là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

23729. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 22 février 1775.

Mes ordres précédents[1] vous ont annoncé l'arrivée d'un courrier au baron de Swieten de sa cour, mais je ne saurais encore vous communiquer, comme je l'ai promis, ce dont il a été porteur, vu que ce ministre garde un parfait silence et que j'ignore ainsi ce que son envoi peut avoir eu pour objet. Tout ce que je dois naturellement en conclure, c'est que les affaires ne vont sûrement pas au gré du prince de Kaunitz, et que ce ministre d'État n'a rien changé à son ancienne façon de penser et qu'il y persévère toujours. Elle pourrait bien même être de quelque durée.

La cour de Pétersbourg se trouve actuellement en route pour passer à Moscou. Son éloignement apportera du retard à la correspondance et, par conséquent, aussi aux affaires, qui, pour s'entendre, demanderont nécessairement plus de temps.

Je vous sais gré, en attendant, de l'idée que vous m'avez donnée, par votre dépêche du 15 de ce mois, des deux régiments autrichiens de chevaux légers cantonnés en Pologne.[2] Je sais au moins par là à quoi m'en tenir à leur égard; et comme l'Empereur compte de se rendre également, cette année, dans les nouvelles acquisitions, il s'agira de voir les arrangements qu'il y prendra. Vous y prêterez attention et me rendrez compte, en son temps, de ce qui vous en reviendra.

Federic.

Nach dem Concept.

23730. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 février 1775.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois. La liberté illimitée de pouvoir vendre le sel est tout ce que je demande.[3] Pourvu qu'elle soit

[1] Nr. 23723. — [2] Riedesel berichtete: „Les deux régiments de chevaux légers, cantonnés en Pologne, doivent être complets et remontés, ce que je suppose avoir donné lieu au bruit que la cour allait faire lever un régiment de uhlans dans ces provinces“ (vergl. S. 296). — [3] Benoît berichtete über die Schwierigkeiten, den Wünschen des Königs, den Salzhandel in Polen betreffend (vergl. S. 306), nachzukommen.

statuée et observée, il sera indifférent par qui on jugera à propos de faire prendre chez nous cette denrée. Que ce soit par des juifs ou autres personnes, je m'en embarrasserai peu; seulement faut-il qu'on ne mette point d'obstacle au débit de notre sel. C'est-là mon idée à cet égard.

Je passe à [l'article] des péages et douanes qui n'est pas moins important que l'autre, et au sujet duquel vous observerez de ne rien condonner qui puisse préjudicier à mes intérêts. Je pense que l'homme que je vous ai adressé,[1] sera en état de vous mettre suffisamment au fait de tout ce qui regarde ces affaires, pour pouvoir les régler parfaitement en conformité de mes intentions et des ordres que vous avez reçus là-dessus.

Il y a toute apparence, au reste, que l'ouvrage de la démarcation du côté des Autrichiens aura, ainsi que vous le présumez, tout aussi peu de succès que nous en avons éprouvé du nôtre. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

23731. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 23 février 1775.

Votre dépêche du 12[2] m'a été fidèlement rendue, et je me persuade de plus en plus que, dans les conjonctures actuelles, la France se gardera bien de s'embarquer trop dans les affaires. Il a été au moins très facile à prévoir qu'elle ne parlerait qu'avec beaucoup de douceur à son alliée, la cour de Vienne, sur ses extensions en Moldavie et en Valachie,[3] de sorte que la Porte n'a pas beaucoup à se promettre de son intercession. Toutefois j'ai tout lieu de présumer qu'il en résultera une sourde jalousie entre l'Autriche et la France, et, en effet, à ne considérer que l'appetit démesuré de la première à s'emparer d'une partie des États vénitiens et à faire valoir ses anciens titres sur la Bavière, l'Alsace et la Lorraine, il n'est pas possible que des vues aussi ambitieuses n'excitent l'envie et un refroidissement entre les deux cours, sans qu'il soit besoin qu'il éclate dès à présent dans une rupture formelle. En attendant, ce qu'un certain employé dans l'ambassade de Vienne en France a lâché en dernier lieu, selon votre rapport susmentionné,[4] ne décide, à la vérité, rien; mais je ne suis pas moins persuadé pour cela qu'il a dit vrai, lorsqu'il a avancé que, si la Porte faisait trop la difficile, la cour de Vienne pourrait bien prendre encore davantage de ses provinces.

[1] Vergl. S. 337. — [2] Es handelt sich um einen zweiten Bericht vom 12. Februar (vergl. Nr. 23726). — [3] Vergl. S. 340. — [4] „Que ce qui se passait en Moldavie et en Valachie, n'était qu'un règlement de frontières, et que, si la Porte faisait la difficile, on pourrait bien en prendre davantage."

Quant aux Marocains, la tournure que prend leur guerre contre l'Espagne, me fait présumer que la France n'a besoin d'aucun armement pour les contenir. Leur flotte est dans un très mauvais état,[1] et d'ailleurs les forces navales de l'Espagne et de la Hollande me paraissent plus que suffisantes pour les tenir en respect. En général, je crois que le roi de Maroc se lassera bientôt de son entreprise contre l'Espagne et tâchera de se réconcilier avec elle. C'est par complaisance pour l'Angleterre qu'il a déclaré la guerre,[2] et c'est par dégoût qu'il la finira.

Au reste,[3] le ministère britannique ayant été informé qu'à Port l'Orient et à Dunkerque il y avait quelques vaisseaux chargés de munitions de guerre, destinés pour l'Amérique, il a fait faire des remontrances à ce sujet au ministère de France, qui a répondu que l'on avait fait la défense dans tous les États de S. M. Très-Chrétienne, que, s'il y en avait qui y contrevinssent, les vaisseaux de S. M. Britannique n'avaient qu'à les saisir, puisqu'elle ne les protégerait en aucune façon; déclaration qui a fait un plaisir infini au ministère, mais qui prouve bien que la France ne montrera dans aucune occasion assez d'activité, de nerf et de fermeté.

Federic.

Nach dem Concept.

23732. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 février 1775.

Je félicite la République, si, au dire du vicomte de Herreira, elle réussit à en venir effectivement, dans peu, à un accommodement avec les Marocains,[4] quoiqu'elle ne l'obtiendra sûrement qu'à beaux deniers comptants et en l'achetant à force d'argent. Ces dispositions pacifiques des Hollandais ne sauraient certainement plaire, dans les circonstances présentes, à l'Espagne, et il est tout naturel, comme vous le mandez par votre dépêche du 17 de ce mois, que le ministre de cette puissance en témoigne beaucoup d'humeur.

Le compte que vous me rendez, et l'idée assez exacte que vous me donnez par là des emprunts de la Russie dans l'étranger,[5] me fait plaisir, et je vous en remercie. Je sais positivement que cette puissance, outre les sommes dont vous faites mention, a encore négocié deux à trois cent mille ducats des Génois, qui par conséquent doivent être ajoutés à la totalité de l'emprunt que vous fixez.

[1] Vergl. S. 291. — [2] Vergl. S. 172. — [3] Das folgende nach dem Bericht Maltzans, London 10. Februar. — [4] Thulemeier berichtete: „Il pense qu'on ne tardera pas à en venir incessamment à un accommodement, mais que la perfidie africaine laissera bientôt repentir les Hollandais de leurs dispositions pacifiques." — [5] Thulemeier schätzte die Höhe der russischen Anleihen in Holland auf 7½, in England auf 2½ Million holländischer Gulden. Vergl. S. 308.

Vous n'avez pas tort, au reste, de qualifier les insinuations dont vous parlez, du général de Yorke sur les affaires des colonies[1] de singulières. Elles me paraissent effectivement être faites fort à la légère, et ce n'est que des évènements qu'on pourra juger s'il est fondé ou non de s'exprimer, comme il fait, là-dessus. Les nouvelles, en attendant, qui viennent de ces contrées, ne sont pas des plus favorables à la mère patrie. Les troupes qui s'y trouvent, doivent se fondre, suivant elles, par la désertion, de sorte que les renforts qu'on y envoie, ne rencontreront à leur arrivée que des corps très faibles et peu considérables à en imposer. Tant que l'imagination donc des Anglais sera occupée de cet objet, il est à croire qu'ils oublieront toutes les autres affaires et ne penseront surtout point à celles des Danzicois, qu'ils laisseront tranquillement reposer, sans s'en mêler. C'est une réflexion que je vous ai déjà communiquée, ce me semble, et que je suis bien aise de vous réitérer encore à cette occasion.

Federic.

Nach dem Concept.

23733. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 février 1775.

La négociation que, par les motifs allégués dans votre dépêche du 10 de ce mois, vous présumez pouvoir subsister entre la cour où vous êtes, et celle de Vienne,[2] peut tout au plus avoir pour but, en cas de réalité, de rechercher l'assistance des Autrichiens, en cas que la Suède, en haine du gouvernement actuel, se vît attaquée par les Russes; assistance néanmoins qui lui sera, selon les apparences, difficilement accordée et qui encore moins pourra être d'une grande efficace. En voilà assez sur cet article.

Je passe à celui qui fait l'objet principal de votre précédent rapport, savoir le mécontentement général que la nation doit faire apercevoir contre la cour.[3] Je m'attendais à recevoir de vous plus de jour là-dessus. Vous sentez bien, vu l'importance de la matière, que ma curiosité y est extrêmement intéressée et mon attention plus fixée sur ce sujet que non sur tout autre, ni même pas sur le secours dont la Suède pourrait vouloir s'assurer auprès des Autrichiens contre les Russes. Ne négligez donc pas de me fournir tous les éclaircissements à cet égard que vous pourrez pénétrer. Sachez que le mécontentement de la nation peut entraîner une révolution, et que c'est lui principalement qui peut engager la Russie à se mêler des affaires de la Suède. Soyez pour cet effet attentif à cet important objet, et ne le perdez point de vue.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] „Que les colonies, trompées dans leur attente sur l'appui que l'opposition leur avait fait espérer dans le nouveau Parlement, se prêteront aux vues du gouvernement, dès qu'elles seront désabusées à cet égard." Bericht Thulemeiers. — [2] Vergl. Nr. 23691 und 23734. — [3] Vergl. Nr. 23705.

23734. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 24 février 1775.

Comme, selon mes dernières lettres de Stockholm,[1] on vient de renouveler au ministre de Suède à Ratisbonne[2] les ordres qu'il avait reçus, dès l'année passée, d'agir de concert avec le ministre de la cour impériale[3] dans tout ce qui ne serait pas contraire à la paix de Westphalie, et qu'on y cajole, en outre, beaucoup le chargé d'affaires d'Autriche,[4] sans qu'on traite néanmoins d'affaires avec lui, puisque le fort de la négociation, à ce qu'on soupçonne, doit résider à Vienne, je vous fais part de cet avis pour vous mettre à même de pouvoir le suivre et pénétrer ce qui pourrait faire l'objet de pareille négociation. Je suis persuadé que, s'il y a de la réalité en cela, il ne saurait être question de la part de la Suède que de vouloir s'assurer de l'assistance de la cour de Vienne, au cas que les Russes devaient méditer d'apporter du changement à la constitution du gouvernement actuel,[5] et qu'il ne peut guère s'agir d'autre chose. Mais voyez en attendant s'il est possible d'approfondir ce qui en est, et rendez-moi compte des notions que vous pourrez être assez heureux de vous procurer à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

23735. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Prinz Heinrich schreibt, Berlin 22. Februar: „Vous daignez me dire, mon très cher Frère, que vous ne vous mettrez pas à la brèche, au risque d'avoir les Autrichiens, les Français et l'Empire sur les bras.[6] Il est très certain qu'une guerre comme celle-là doit s'éviter, et que ce serait le plus grand malheur, si vous pourriez l'avoir. C'est pourquoi j'ai toujours pensé qu'il fallait profiter des circonstances où tous les esprits doivent être indisposés contre la cour de Vienne, et négocier dans toutes ces cours de concert avec la Russie. Si on réussit, ce n'est que dans un an tout au plus tôt. Si ce dessein échoue, on a l'avantage d'avoir par la négociation même développé les sentiments de toutes ces cours, d'avoir empêché la cour de Vienne dans ses opérations et d'avoir traversé les négociations que cette cour rusée et politique mettra sûrement en usage pour fortifier son parti. Il est vrai qu'il faut d'habiles négociateurs pour cela, qu'il faut de la patience, que celui qui traite en France et en Angleterre, doit être sur ses gardes et [ne] faire des ouvertures qu'à mesure qu'il s'aperçoit qu'il peut réussir; mais ce qui est certain et ce que je crois, c'est qu'on ne court aucun risque en suivant ce chemin; le pis qui en peut arriver, c'est que les choses en restent sur le pied où elles en sont."

[Potsdam] 24 février 1775.

Mon très cher Frère. Vous avez trop de bonté de prendre part à ma santé. J'ai pris l'air, autant que les grandes eaux le permettent; nous sommes presque tout submergés. Cependant les maux que l'Elbe et le Weser ont causés, sont bien plus forts que ce que les petites

[1] Vergl. Nr. 23733. — [2] Johann August Greiffenheim. — [3] Freiherr von Borié. — [4] Metzburg. — [5] Vergl. S. 350. — [6] Vergl. S. 343.

inondations de la Havel et de la N . . .[1] ont pu faire de dommage, et je me propose à boursiller considérablement; mais on ne peut pas même faire le devis du dommage, tant les eaux se sont promptement débordées.

Vous voulez, mon cher frère, que je vous explique ma façon de penser sur l'état présent des affaires de l'Europe; je le fais d'autant plus volontiers que j'ai pour vous une confiance sans bornes. Il ne faut point laisser prendre de l'accroissement à ses ennemis, de peur qu'ils ne deviennent si puissants qu'on ne puisse plus leur résister; c'est un axiome de politique évident qu'on ne saurait perdre de vue, sans risquer de se perdre soi-même. Les provinces considérables que les Autrichiens viennent d'envahir, nous mettent dans le cas de nous efforcer d'opposer une digue à un torrent prêt à tout inonder, si on ne l'arrête à temps. Ce n'est donc point sur cet article qu'il peut y avoir partage d'opinions, mais sur le second, qui consiste dans la façon de s'y prendre la plus sûre pour réussir. Les deux puissances immédiatement intéressées aux entreprises des Autrichiens, s'entend les Turcs et les Russes, quoique mécontentes des Autrichiens, semblent si lasses de la guerre qu'ils viennent de terminer, qu'ils aiment mieux prendre leur mal en patience que de s'engager dans de nouveaux troubles. Les Anglais ne sont occupés et ne pensent qu'à leurs colonies. La France, énervée d'argent et sous un gouvernement faible, ne s'occupe qu'à traîner le plus longtemps qu'elle peut, sa situation critique, pour éloigner la banqueroute générale, et ne se mêlera de rien, d'autant plus que l'alliance entre elle et les Autrichiens subsiste encore.

Vous voyez donc par cet exposé que, si nous voulions arrêter seuls les Autrichiens, tout ce que j'avais prévu, arriverait, savoir que nous serions chargés seuls d'une guerre fort onéreuse, et qu'à la fin nous pourrions avoir toute l'Europe contre nous.[2] Il résulte de là que les conjonctures présentes ne nous favorisent en aucune manière, et que, pour nous trouver en situation d'agir, il faudrait que les Turcs se déclarent contre l'Autriche, que les Russes sentent le tort que leur font les possessions autrichiennes en Moldavie, et même que ce soit eux qui nous prient de les assister. Il faut que l'on tâche d'attirer le roi de Sardaigne de la partie; qu'on tâche d'engager, malgré eux, les Anglais et les Français dans une guerre sur mer, pour leur donner de l'occupation ailleurs; et si tout cela s'arrange ainsi, je serai le premier à saisir l'occasion qui se présente, parcequ'elle se trouverait dans ce sens avantageuse.

Mais, mon cher frère, dès que l'on pense aux moyens d'amener ces évènements de la façon qu'on les propose, on rencontre des difficultés très considérables. Premièrement, comment faire comprendre aux Turcs qu'ils sont des imbéciles, s'ils ne s'opposent pas aux usurpations des Autrichiens? Il y aurait un moyen facile de les déterminer, ce

[1] Unleserlich, Gemeint ist wohl die Nuthe. — [2] Vergl. S. 343.

serait de leur promettre de les secourir; mais je ne puis m'aventurer si avant, sans être sûr du consentement des Russes, dont l'alliance doit être conservée par tous les ménagements et une délicatesse extrême.

Pour ce qui est de la Russie, j'ai bien détaillé au comte Ivan[1] tout le tort que les Autrichiens leur font, si jamais les Russes ont une nouvelle guerre avec la Turquie;[2] mais l'Impératrice aimera mieux établir ses lois, faire de magnifiques dons à ses favoris que de recommencer une nouvelle guerre contre laquelle sa nation marque tant de répugnance.

Pour les Français et Anglais, s'ils ne se brouillent pas d'eux-mêmes, jamais je ne parviendrai par des intrigues à leur faire déclarer la guerre. Deux jeunes rois, mous et flasques, sont à la tête de ces deux royaumes, dont les ministres détestent également la guerre, parcequ'ils craignent de ne pas pouvoir se soutenir, si elle commençait. Toutefois, si cette guerre même n'avait pas lieu, on pourrait se mettre au-dessus de cet inconvénient; car certainement le secours que l'Autriche pourrait tirer à grand'peine de la France, ne passerait pas 30000 hommes.

Il est possible que ce plan s'arrange; mais supposant même que ce ne fût pas, comptez, mon cher frère, que l'Empereur ne tardera pas, par de nouvelles entreprises, de s'attirer une guerre générale que je regarde comme inévitable, sans toutefois en pouvoir déterminer l'époque.

Je vous demande pardon de ce long verbiage, encore la matière est-elle étranglée; car, si je voulais m'étendre et parler de la Suède, de la Saxe, de l'Empire, du roi de Sardaigne et de ce qu'on pourrait attendre de la Pologne, soit pour soit contre nous, je vous enverrais un volume, mon cher frère, au lieu d'une lettre.

Voici des bulletins,[3] qui pourront vous désennuyer de mes longs raisonnements; je souhaite, mon cher frère, qu'ils vous amusent, et que vous ne mettiez aucun doute à la véritable considération et à la sincère tendresse avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23736. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 25 février 1775.

Mes nouvelles de Vienne ne fournissent rien d'intéressant, et le prince de Kaunitz prend toutes les précautions humainement possibles pour ne point faire pénétrer ses desseins et ses mesures. En attendant j'ai appris que les Russes, ayant été avertis que les Autrichiens n'atten-

[1] Graf Iwan Tschernyschew befand sich auf der Heimreise aus Paris nach Russland. Auch auf der Hinreise hatte ihn der König am 1. August 1773 in Audienz empfangen (vergl. Bd. XXXIV, Nr. 22283). — [2] Vergl. Nr. 23736. — [3] Liegen nicht bei.

daient que leur sortie de Chozim pour s'emparer de cette forteresse,[1] ont rebroussé chemin et y sont rentrés de nouveau. Je serais bien aise de savoir au juste, et vous ferez bien de vous [en] informer, si cette nouvelle est fondée ou non; et si elle l'est effectivement, je ne crois pas que la Russie regardera ce stratagème autrichien avec indifférence.

D'ailleurs le comte Ivan Tschernyschew a passé par ici,[2] et je me suis efforcé à lui témoigner toutes sortes de politesses. Je lui ai lâché dans la conversation quelques mots sur les usurpations de la cour de Vienne. J'ignore s'il en rendra compte à son retour. En tout cas, j'espère que cela n'échappera pas à votre attention, et que vous n'oublierez pas de m'informer comment on s'en expliquera.

Federic.

Nach dem Concept.

23737. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 février 1775.

Je ne puis qu'être sensible à l'attention du roi de Sardaigne de m'informer avant les autres cours du mariage arrêté entre le prince de Piémont et la princesse Clotilde de France.[3] Cette politesse exige bien un compliment de ma part, et je vous laisse le soin d'y autoriser le chambellan de Keith en réponse à sa dépêche ci-jointe de retour.[4]

Au reste, le silence du baron de Swieten sur les dépêches que son dernier courrier lui a portées,[5] me surprend. Il est pourtant à présumer qu'elles sont relatives à la dernière audience que j'ai accordée à ce ministre,[6] et que ce courrier a été chargé de la réponse de sa cour au compte qu'il en a rendu. Serait-ce peut-être par méfiance que sa cour fait tant la réservée vis-à-vis de moi? J'ai presque lieu de le soupçonner, et je commence à me persuader qu'elle ne veut pas hasarder de me parler de ses extensions en Moldavie et Valachie. Les propos qui échapperont peut-être à ce ministre dans le cercle de ses amis ou ailleurs, m'expliqueraient peut-être sa taciturnité extraordinaire, et s'il vous en revient quelque chose, vous n'oublierez point de m'en faire part.

En attendant j'ai ordonné de joindre à la présente la copie de mes ordres d'aujourd'hui au comte de Solms.[7]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23738. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 26 février 1775.

Une de mes précédentes vous aura fait connaître que les nouvelles désagréables, mandées peut-être de Constantinople au prince de Kaunitz,

[1] Vergl. S. 324. — [2] Vergl. S. 353. — [3] Vergl. S. 300. Finckenstein übersandte, Berlin 24. Februar, Keiths Bericht vom 4. mit der obigen Anzeige. — [4] Demgemäss Ministerialerlass an Keith, Berlin 28. Februar. — [5] Vergl. S. 342. — [6] Vergl. Nr. 23684. — [7] Vergl. Nr. 23736.

peuvent être également cause de la mauvaise humeur que l'on continue, selon votre dépêche du 18 de ce mois, de remarquer à ce ministre.[1] Il est très possible, en effet, qu'il trouve plus d'opposition à la Porte pour ses extensions qu'il n'a cru y rencontrer, et que cette dernière le menace peut-être même d'une rupture formelle. Quoique je ne puisse rien décider encore là-dessus, toujours est-il certain que ce ministre d'État ne saurait se dissimuler que, par ses usurpations faites du côté de la Hongrie, il a effectivement rendu la position de sa cour beaucoup plus hasardeuse, et qu'il doit certainement s'apercevoir de s'être trompé, en pensant qu'on ne ferait que peu de réflexion sur pareille démarche ou qu'on fermerait peut-être tout-à-fait les yeux là-dessus.

Le baron de Swieten continue, au reste, d'observer, à l'imitation de son protecteur, un profond silence et ne se développe encore aucunement sur le contenu des ordres de son dernier courrier, dont je vous ai déjà annoncé l'arrivée;[2] de sorte que je ne saurais non plus jusqu'à présent dégager ma promesse pour la communication à vous faire de ses ouvertures.

Federic.

Nach dem Concept.

23739. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 février 1775.

Vous savez mon sentiment sur les articles[3] qui, suivant votre dernière dépêche du 18 de ce mois, vous ont fait remettre l'arrangement entier et la signature des actes séparés et du traité de commerce, par les ordres que je vous ai adressés là-dessus l'ordinaire précédent.[4] Je me réfère donc à ceux-ci, principalement pour ce qui regarde les juifs, à l'égard desquels, pourvu que la liberté du débit du sel soit statuée pour nous à l'égal des deux cours impériales, vous pourrez vous relâcher et suivre en cela l'exemple de vos collègues.

Mais vous observerez par contre de vous en tenir avec d'autant plus de scrupule et strictement à la lettre pour tout ce qui vous a été prescrit relativement au commerce.[5] C'est un objet trop important pour moi pour que je puisse permettre d'y changer la moindre chose, et vous aurez garde pour cet effet de vous écarter en rien de vos instructions à cet égard.

J'envisage, au reste, avec vous l'affaire des Dissidents comme celle qui taillera bien de la besogne encore; mais les Russes ayant condescendu déjà en plusieurs points aux volontés des Polonais, il est à croire qu'à la fin ils se relâcheront également à l'égard de celui-ci; de sorte qu'il est à prévoir, à ce qu'il me semble, qu'on leur accordera, à la

[1] Vergl. S. 342. — [2] Vergl. S. 342. — [3] Die Freiheit des Salzhandels in Polen und der Ausschluss der Juden vom Salzhandel (vergl. S. 306 und Nr. 23730). — [4] Vergl. S. 348. — [5] Vergl. S. 337. 348.

vérité, la liberté de la religion, mais qu'on leur refusera l'entrée aux grandes charges, comme on la leur a toujours déniée.

Enfin, comme on prétend m'assurer que les Russes auraient derechef fait occuper Chozim par un détachement de troupes, après l'avoir évacué, pour empêcher que les Autrichiens ne puissent en prendre possession,[1] voyez si par le moyen d'un émissaire polonais affidé, à quelle fin je veux bien sacrifier une centaine de ducats, vous ne sauriez vous instruire au juste de ce qui se passe dans ces contrées, et surtout des démarches que les Autrichiens y font, pour pouvoir m'en rendre exactement compte, principalement, comme je vous le réitère, des mesures que ces derniers prennent de ces côtés-là. Sur quoi j'attends votre réponse.

Federic.

Nach dem Concept.

23740. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 février 1775.

Les conjectures que vous formez dans votre rapport d'hier sur le courrier que le baron de Swieten a reçu en dernier lieu,[2] me paraissent très fondées. Je crois même que, si, comme vous dites, ce ministre fait le réservé, même vis-à-vis de ses amis, il sera impossible d'en apprendre davantage. En attendant vous aurez vu par la dernière dépêche du baron de Riedesel que la mauvaise humeur du prince de Kaunitz se soutient toujours et va même en augmentant,[3] et c'est ce qui me confirme de plus en plus dans l'idée que son plan d'extension rencontre à la Porte plus de difficultés qu'il n'en a présumé.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23741. AU FELD-MARÉCHAL-GÉNÉRAL COMTE DE RUMÄNZOW.

Potsdam, 27 février 1775.

C'est avec un plaisir infini que j'ai reçu, à la suite de votre lettre du 20 de janvier dernier, la carte générale de vos opérations contre les Turcs. Elles ont déjà fait l'objet de mon admiration, lorsque je ne les connaissais qu'en gros, et leur détail me fera connaître encore davantage les heureux succès des armes de ma bonne et fidèle alliée, ainsi que le génie supérieur de son grand capitaine que j'estime infiniment. A l'un et à l'autre égard votre attention mérite mes justes remercîments, et je vous les offre avec un cœur qui sent tout le mérite de vos talents,

[1] Vergl. Nr. 23736. — [2] Nach Finckensteins Vermuthung war der Courier (vergl. S. 354) derselbe, der mit Swietens Bericht über die Audienz abgeschickt war. Er hatte in Prag den Bericht zur Weiterbeförderung abgeliefert, um darauf nach Berlin zurückzukehren. — [3] Vergl. Nr. 23738.

et qui ne désire que des occasions de faire éclater toute la justice qui leur est due. En attendant je ne cesserai de faire des vœux ardents pour votre conservation et prospérité jusques à l'âge le plus reculé. Vos mérites justifient ce vœu. Au moins pouvez-vous être persuadé qu'il est dicté par un cœur qui vous est très sincèrement affectionné, et qui se réjouira véritablement de vous voir jouir de tout le bonheur dont le triomphe sur les ennemis de votre auguste souveraine et la gloire immortelle de vos exploits militaires vous rendent si digne.

Nach dem Concept. Federic.

23742. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 27 février 1775.

Je ne saurais être de votre sentiment à l'égard des soupçons que vous avez, selon votre dépêche du 16 de ce mois, que les négociations de mariage entre la France et la Sardaigne en couvrent de politiques.[1] Je doute que la cour de Versailles veuille se résoudre à entrer dans la moindre affaire sérieuse. Son indolence le lui permettra difficilement, et il n'est pas probable qu'elle ait aucune envie de sortir du repos dont elle jouit. Il se pourrait tout au plus qu'à l'occasion des différents mariages qu'il y a présentement sur le tapis, on consentît à favoriser tant soit peu pour quelque léger avantage la maison de Sardaigne; mais c'est-là sûrement tout à quoi on se bornera.

Au reste, comme le comte de Mercy prétend savoir qu'on ne ferait que continuer les anciens subsides à la Suède, sans lui en accorder de plus avantageux, et qu'on me confirme que cette puissance doit avoir effectivement touché de l'argent de France, ainsi que je vous l'ai mandé précédemment,[2] informez-vous combien elle pourrait bien avoir à prétendre encore en arrérages de ses subsides, et marquez-moi ce que vous en apprendrez.

Der Schluss betrifft die Erbschaftsangelegenheit des Kammerdieners Esperandieu in Paris (vergl. S. 300).

Nach dem Concept. Federic.

23743. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 février 1775.

Par quel motif devrais-je témoigner au sieur Harris, comme vous le souhaitez dans votre dépêche du 14 de ce mois, des choses flatteuses

[1] Goltz war der Ansicht, dass neben den Verhandlungen über Eheverbindungen zwischen den Häusern Bourbon und Savoyen politische Unterhandlungen einhergingen, „soit pour agrandir la puissance du roi de Sardaigne, soit pour se lier simplement d'intérêt avec la France, au cas que l'Empereur voulût entreprendre un jour quelque projet contre lui". — [2] Vergl. S. 333.

pour le lord North?[1] Je n'en vois aucun. Ce secrétaire d'État ne me regarde pas, et je ne parlerai, par conséquent, de lui ni en bien ni en mal. Si ses mesures prises à l'égard des différends avec les colonies sont bonnes, tant mieux pour lui, je ne m'y intéresse point; et comme je ne prétends me mêler, ni en blanc ni en noir, des affaires de l'Angleterre, quelle tournure qu'elles puissent jamais prendre, je crois n'avoir pas besoin non plus de rechercher cette puissance pour l'amour des miennes.

Il s'agira en attendant de voir si l'Espagne y sera aussi indifférente que moi, et si elle ne profitera pas des circonstances actuelles de l'Angleterre pour l'attaquer dans la Jamaïque. Suivant mes nouvelles, on doit s'y attendre, et le temps éclaircira si elles sont fondées ou non.

J'envisage, au reste, le propos tenu à mon sujet par le ministre de Russie, dont vous faites mention,[2] comme une bravade de sa part pour donner à penser aux ministres étrangers. Vous pouvez néanmoins hardiment et avec assurance, lorsqu'il en sera question, dire que vous n'en aviez absolument aucune connaissance, et j'approuve parfaitement votre réponse que c'était à la Porte et non à moi de défendre les possessions qui lui appartenaient.

Federic.

Nach dem Concept.

23744. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A DRESDE.

Potsdam, 28 février 1775.

Le comte de Sacken a raison d'envisager, selon votre dépêche du 24 de ce mois, l'Angleterre comme peu disposée à prendre des troupes étrangères à sa solde. Ce serait à tort qu'on se flatterait en Saxe de faire un traité favorable avec cette puissance.[3] Les conjonctures présentes de ses différends avec les colonies ne sont pas telles à l'y déterminer, et moins prodigue actuellement qu'elle ne l'était autrefois de son argent, les démarches de la cour où vous êtes, à obtenir des subsides seraient sûrement inutiles et à pure perte. Le retour du sieur Osborn à Dresde[4] dont vous faites mention et qui paraît réveiller, à

[1] Maltzan äusserte seine Ansicht, dass die Engländer auch nach Beilegung der amerikanischen Unruhen sich schwerlich in die preussischen Angelegenheiten mischen würden: „Avec quelque peu de flatterie il sera aisé de les contenir dans de justes bornes, si V. M. daignait ... témoigner par quelques mots au sieur Harris qu'Elle regardait les mesures de lord North vis-à-vis des colonies comme très prudentes. Rien ne les flatte tant que l'approbation de V. M." — [2] „Que V. M. avait déclaré au sieur de Swieten qu'Elle ne souffrirait jamais cet agrandissement de sa cour [in der Bukowina]; que pour cet effet Elle avait donné ordre à cent mille hommes de se tenir prêts à marcher; que, s'il voulait se donner la peine d'aller en tel endroit, il trouverait de quoi se confirmer." Bericht Maltzans. — [3] Zur Aufbesserung der sächsischen Finanzen. — [4] Der englische Gesandte in Dresden. Arnim fügte hinzu: „On est dans l'idée que ce ministre pourrait se trouver chargé de quelques propositions agréables, sinon de subsides, au moins par rapport à quelque arrangement favorable au commerce, dont il doit être question."

ce que vous dites, les espérances à cet égard, n'a certainement pas pareil objet en vue. Il se bornera vraisemblablement au métier de nouvelliste et se contentera de rapporter à sa cour ce qui se passera d'intéressant des environs.

Pour ce qui regarde l'émissaire dont le sieur de Borcke s'est servi[1] et qu'il vous a fait connaître, tâchez, puisque j'ai sujet d'être content de lui, de le conserver, afin de pouvoir l'employer de nouveau dans les occasions. A cette fin je souhaiterais de savoir ce qu'il faudra lui donner approchant en pension, puisque vous croyez l'avoir ébranlé à en accepter une. Du reste, je serais intentionné de l'envoyer, lorsque les Autrichiens commenceront à manœuvrer au printemps prochain avec leur cavalerie à Tabor et Budweis, et de le détacher même jusqu'à Vienne pour y observer les exercices de l'artillerie. Dites-moi votre pensée là-dessus et assurez-le d'ailleurs de ma part que l'asile qu'il demande, en cas de besoin, dans mes États, lui sera toujours ouvert, et qu'il y trouvera constamment son refuge.

Federic.

Nach dem Concept.

23745. AU CHAMBELLAN COMTE DE REDERN A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 février 1775.

Le compte que vous me rendez par votre dépêche du 21 de ce mois, dont je vous accuse la réception par la présente, et tout ce que vous m'y marquez de l'influence du sieur Guldberg[2] dans les affaires, au préjudice même de celle de la Reine douairière, ne prouve que trop, à ce qu'il me semble, la faiblesse du gouvernement de la cour où vous êtes; mais, quoi qu'il y arrive, observez toujours de donner, le moins que vous pouvez, à connaître que vous entrevoyez quelque chose des intrigues qui s'y passent. Faites constamment l'ignorant là-dessus et gardez-vous surtout, si on venait à vous parler là-dessus, d'y répondre un seul mot. Contentez-vous d'être tout yeux et tout oreille, pour pouvoir m'en informer.

Federic.

Nach dem Concept.

23746. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 28 février 1775.

Ma chère Nièce. Je vous félicite, ma chère enfant, de ce que voilà la paix faite avec l'empereur de Maroc;[3] la République en est quitte, à ce qu'on dit, pour un encrier de brillants. Vos bons Hollandais ne veulent donc point se divertir au dépens du Conclave,[4] ce qu'ils pourraient pourtant faire en conscience, sans que Calvin et le synode

[1] Als Spion in Oesterreich (vergl. S. 52. 58. 871. — [2] Ove Hoegh-Guldberg, der Geheime Cabinetssecretär König Christians VII. — [3] Vergl. S. 349. — [4] Vergl. S. 334. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

de Dordrecht y trouvassent à redire; mais il est permis à un chacun de s'amuser à sa guise. La description que vous me faites des fêtes de Leyde,[1] ont[2] dû beaucoup plus ennuyer le prince d'Orange que le divertir, mais sa charge l'oblige à se prêter à ces sortes de cérémonies. Je vous prie de l'assurer de ma plus tendre amitié et d'être persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23747. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Prinz Heinrich schreibt, Berlin 26. Februar: „Je suis d'abord convaincu que, sans la Russie et la Porte, il vous est absolument impossible de prendre intérêt au sujet légitime que les Autrichiens vous donnent d'être indisposé contre eux;[3] mais je pense que l'envoyé que vous avez à Constantinople, qui a une grande connaissance dans ce pays et qui s'est attiré durant sa mission la confiance des Turcs, est fort en état d'engager les Turcs à une nouvelle guerre, surtout s'il peut leur laisser envisager qu'ils seraient soutenus. J'avoue ingénument que je trouve qu'il est fâcheux que Zegelin est rappelé dans ces circonstances où un autre, en le supposant à mérite égal, doit travailler premièrement à gagner cette confiance dont le premier s'est entièrement emparé.

Quant aux Russes, je leur donne une année, car aussi bien il faut du temps pour accorder toutes ces puissances entre elles. Je crois que la facilité de l'entreprise, joint à la douceur de soumettre la cour de Vienne, donnerait une grande autorité à la proposition, à laquelle l'intérêt serait joint. Ce sont trois objets que l'impératrice de Russie ne dédaignerait pas absolument.

Je crois qu'on pourrait être sûr de la France, lorsqu'on le serait des Russes et des Turcs. Quoique la reine de France a du pouvoir, le ministère en a plus qu'elle. La France d'ailleurs serait si heureuse de jouer un rôle, si contente de faire des conquêtes à peu de frais que cela seul doit faire espérer la possibilité de la chose. La difficulté de l'entreprise d'engager toutes ces puissances en apparence à un même intérêt, tandis qu'on leur accorderait à tous un séparé, cette difficulté est un aiguillon qui tente à l'entreprise. Il [ne] faut que du secret et un ou deux hommes habiles. Vous trouverez, mon très cher frère, que je suis fort engoué de [mon] projet; mais quand on en forme et qu'on les croit utiles au souverain et à l'État, on ne peut facilement se les ôter de l'esprit. C'est d'ailleurs pour votre amusement que j'écris ces rêveries que j'avoue de bonne foi ne pas regarder comme impossibles dans l'exécution, surtout si aucun des moyens est négligé et si on prend les précautions qu'il est possible de prendre, que cette négociation soit couverte du plus profond secret.

Je voudrais aller au commencement de l'autre semaine à Rheinsberg cultiver mon jardin; c'est une occupation très opposée aux rêveries politiques."

[Potsdam] 28 février 1775.

Mon très cher Frère. Je vois avec bien du plaisir que vous jouissez, mon cher frère, d'une parfaite santé et que vous vous proposez d'aller à Rheinsberg, où mes vœux vous accompagneront.

Vous avez la bonté de me détailler encore vos idées sur les mesures que nous doive inspirer la conduite des Autrichiens. Vous croyez, mon

[1] Vergl. S. 334. — [2] So. — [3] Vergl. Nr. 23735.

cher frère, que Zegelin va quitter présentement la Turquie, mais mon intention était de le laisser dans ce poste jusqu'au temps que les ambassadeurs russes seront arrivés à Constantinople, vu que cette ambassade est très coûteuse, et que, lorsque je pensais à son rappel,[1] les Autrichiens n'avaient pas usurpé cette partie de la Valachie et de la Moldavie. Je dois rendre le témoignage à Zegelin qu'il s'est conduit avec beaucoup de sagesse et de prudence dans sa mission; car on est obligé d'y aller avec beaucoup de précaution. Les Turcs sont de vrais barbares qui n'ont presque des idées de rien, qui très indiscrètement ont souvent informé l'internonce Thugut des Autrichiens des choses que Zegelin leur avait dites. Cette conduite des Turcs oblige à mettre une circonspection infinie dans les affaires que l'on traite avec eux, et si Zegelin parlait au drogman de la Porte des bonnes dispositions où nous sommes pour les seconder, aussitôt les Autrichiens le sauraient; cela découvrirait un dessein qui n'est pas encore mûri; cela donnerait de l'humeur aux Autrichiens et déplairait peut-être fort aux Russes. Je me contente de faire marquer aux Turcs que je les plains de ce qui leur arrive, et de les aigrir contre les Autrichiens, en appuyant fort sur la duplicité de leur conduite.

Mais toutes les tentatives qu'on ferait en France sur le même sujet, seraient vaines. Les Français sont sans nerf, gouvernés par un roi faible, qui s'est donné un mentor octogénaire qui ne pense qu'à végéter et traîner le moment de la banqueroute dont il répugne d'être le témoin. Parler à ces gens de conquêtes, ils vous riraient au nez et n'en tiendraient aucun compte, mais ils pourraient bien divulguer aux Autrichiens les secrets que vous leur auriez confiés, et tâcher de les animer contre nous, en suivant cet axiome si connu de politique: Divise pour régner! Mais, par une suite aussi sûre du caractère de la cour de Versailles, on n'aura pas à craindre qu'elle s'engage, comme par le passé, dans une nouvelle guerre en Allemagne, et tous les secours que les Autrichiens en pourront tirer, seront 20000, au plus 30000 hommes. Mais je suis sûr que, si nous avions la guerre avec les Autrichiens, la France ne manquerait pas de nous lâcher S. M. Suédoise, et que celui-là ne jouât à peu près le rôle que les Suédois ont joué durant la dernière guerre.

Voilà, mon cher frère, la manière dont il est possible que cette affaire tourne; car on se trompe, lorsqu'on croit pouvoir refondre la façon de penser des cours et des ministres, à moins qu'il n'arrive des changements dans les cours; mais si, par exemple, Maurepas mourait et qu'il eût Choiseul pour successeur, celui-là se liguerait d'abord avec la maison d'Autriche, et il épuiserait la France d'hommes et d'argent pour servir l'Impératrice-Reine. Toutes ces choses doivent être prévues et bien pesées; car lorsqu'une fois l'épée est tirée, il est trop tard d'y penser.

[1] Vergl. Bd. XXXV, 502.

Voici des bulletins[1] où l'auteur me donne un coup de patte et me soupçonne mal à propos de desseins que je devrais bien plutôt empêcher que seconder. C'est avec toute la tendresse possible et la plus haute estime que je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23748. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er mars 1775.

Je souhaite sincèrement que les espérances que vous ne discontinuez de concevoir, selon votre dépêche du 22 de février qui vient de m'entrer, pour une prochaine conclusion de la Diète, ne soient pas trompeuses, et que le train des affaires là où vous êtes, permette effectivement de pouvoir la dissoudre sans un plus long délai.

En attendant, je souhaiterais bien d'apprendre comment on pense en Pologne sur les extensions des Autrichiens en Moldavie et Valachie, et les nouvelles qu'on pourrait y avoir des sentiments de la Porte à cet égard. Rien ne m'est encore jusqu'à présent connu là-dessus, et vous me ferez plaisir de me mander les notions que vous pouvez en avoir.

J'attends, au reste, les éclaircissements que vous m'avez promis à l'égard de la somme d'argent à donner de ma part en bloc au roi de Pologne[2] pour terminer par là toutes les demandes et prétentions de ce Prince à ma charge. N'oubliez pas d'y satisfaire le plus tôt que vous pourrez.

Federic.

Nach dem Concept.

23749. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 1er mars 1775.

Si je ne me trompe, la présence d'un ambassadeur de France à la cour où vous êtes, ne peut qu'embarrasser le prince de Kaunitz dans les conjonctures présentes, et c'est à cet embarras que je crois qu'on doit attribuer en partie l'accueil ordinaire que ce Prince, selon votre dépêche du 22 de février, malgré les insinuations de l'Impératrice-Reine à faire politesse et à procurer des agréments au ministre français, observe envers lui.[3] Mais j'ignore de quoi le prince de Kaunitz peut se plaindre avec raison, pour agir avec tant de froideur et d'indifférence, comme il fait, envers tout le monde. Personne, à ce que je sache, ne lui a fait encore le moindre reproche au sujet des possessions prises, et ce qu'on peut lui avoir dit là-dessus, n'a été jusqu'ici que par manière de discours, sans qu'il ait pu s'en formaliser.

[1] Liegen nicht bei. — [2] Vergl. S. 316. — [3] Riedesel berichtete: Kaunitz „le traite avec la même froideur et indifférence que tous ceux qui ont affaire avec lui."

La stérilité des nouvelles de cet ordinaire ne me permet pas de vous communiquer rien d'intéressant. Je me borne simplement à vous dire qu'on me mande de Varsovie que le train des affaires y donne lieu d'espérer qu'on pourra, à la fin, dissoudre la Diète et n'avoir plus besoin de la prolonger;[1] ce que je souhaite bien sincèrement.

Il serait superflu de vous recommander, au reste, d'observer, mais sans affectation, si l'ambassadeur de France entrera en conférences avec le prince de Kaunitz et de quel air surtout ce dernier en sortira, pour conjecturer par les traits qu'il donnera à son visage, de ce qui se passe entre eux. Je suis persuadé que vous y prêtez toute votre attention, et que vous aurez soin de me rendre exactement compte de vos observations à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

23750. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 mars 1775.

Vous aurez vu par ma précédente que j'ai été dans l'idée que la République se trouvait débarrassée de ses différends avec les Marocains, et que la rupture que ce Prince barbare lui avait déclarée, était assoupie par accommodement.[2] Votre dépêche du 24 de février dernier me détrompe à cet égard,[3] et son contenu me fait apercevoir que, bien loin que les choses en soient à ce point, on continue à se préparer là où vous êtes, à s'opposer avec vigueur aux entreprises des Barbaresques.

Pour ce qui regarde les représentations, appuyées même de menaces, dont vous faites mention, que le ministre d'Angleterre renouvelle auprès de la République au sujet des secours que des négociants des Provinces-Unies fournissent aux colonies anglaises en Amérique,[4] il est à croire que l'Angleterre, malgré toutes ses plaintes et démarches, empêchera difficilement que les sujets hollandais et français ne portent des munitions de guerre et autres besoins auxdites colonies. C'est tout ce que je puis vous dire en réponse.

Federic.

Nach dem Concept.

23751. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 2 mars 1775.

Je tiens de Constantinople même l'avis d'une médiation offerte par l'ambassadeur de France à la Porte que je vous ai communiqué par mes ordres antérieurs.[5] Mais puisque, selon votre dépêche du 19 de février dernier, cette nouvelle ne cadre aucunement, et qu'elle paraît

[1] Vergl. Nr. 23748. — [2] Vergl. S. 349 und 359. — [3] Thulemeier berichtete über die Seerüstungen der Holländer. — [4] Vergl. S. 318. — [5] Vergl. S. 279.

même opposée à ce qui se passe là où vous êtes, il faudra voir si peut-être, au lieu d'avoir été effectivement offerte, comme on me l'a mandé, elle n'aurait pas été demandée par les Ottomans. Une application un peu suivie de votre part réussira, sans faute, à vous mettre sur les voies pour découvrir ce qui en est; car, vu la source d'où cet avis me vient, il ne saurait guère être destitué de tout fondement, et il faut, comme vous dites, que nécessairement quelque chose y ait donné lieu. Du reste, il est bien à prévoir que, si la France entre dans pareille idée, qu'elle n'apportera que peu de vigueur dans ses représentations en faveur de la Porte, et qu'au lieu de parler avec fermeté, elle n'y appuiera que bien faiblement et avec tout le ménagement possible.

Pour des nouvelles, j'en ai cette fois aussi peu que vous d'intéressantes à mander. On veut savoir ici que la France aurait dessein d'emprunter 30 millions de piastres en Espagne, ce que j'ai bien de la peine à m'imaginer. Tâchez donc d'apprendre s'il y a de la réalité en cela, de même qu'au bruit d'un équipement qui se ferait à Toulon d'une flotte de 12 voiles, pour pouvoir m'en rendre compte avec exactitude.

Nach dem Concept. Federic.

23752. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 mars 1775.

Vous m'avez fait plaisir de me rendre compte, par votre dépêche du 17 de février que je viens de recevoir, des nouvelles que le résident de Russie vous a confiées relativement aux vues de la France pour renouveler, de concert avec l'Autriche, leurs anciennes liaisons avec la Russie, que le baron de Scheffer lui a découvertes [1] et dont la garantie, à ce qu'il présume, de la forme actuelle de gouvernement en Suède devait être un des principaux fruits. Je lui sais beaucoup de gré de cette confidence, et vous aurez soin de l'en remercier de ma part en l'assurant que je n'en abuserais certainement pas, mais lui en garderais le secret avec tout le ménagement possible.

Nach dem Concept. Federic.

23753. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 3 mars 1775.

Quoique je continue d'être depuis quelque temps sans nouvelles de votre part, je suis bien aise cependant de profiter de l'occasion de cet ordinaire pour vous communiquer par la présente un avis qui vient de m'entrer par la Suède,[2] mais que vous ferez passer auprès du comte de Panin comme venant de France, pour qu'il ne se doute aucunement de

[1] Vergl. dafür Nr. 23753. — [2] Vergl. Nr. 23752.

la source d'où je l'ai tiré, laquelle, par des raisons que vous sentirez vous-même, il convient de ménager et de nullement exposer. Mon secrétaire d'ambassade me mande que le résident de Russie lui avait fait confidence qu'en parlant, il y a quelques jours, au baron de Scheffer, celui-ci lui avait dit qu'il espérait actuellement que le système du Nord allait rentrer dans l'ordre naturel; que la France, convaincue des fausses insinuations qu'on lui avait faites à l'égard de la Russie, pensait sérieusement à renouveler ses anciennes liaisons avec cette puissance; que, pour cet effet, elle y ferait passer un ministre chargé d'instructions à ce sujet à la place du sieur Durand dont la mission ne devait pas être agréable à la Russie; que les nouveaux ministres de France et d'Autriche parviendraient, en y travaillant de concert, à effacer les impressions qui pouvaient en rester, et à faire oublier le passé.

En insinuant de la manière prescrite au comte de Panin les vues ci-dessus de la France, vous ajouterez qu'assuré des sentiments de l'Impératrice à mon égard et plein de confiance en son amitié, je ne m'inquiétais aucunement de pareils desseins; que ce n'était que pour ne pas lui laisser ignorer les notions qui m'étaient parvenues là-dessus, et parceque je croyais qu'il ne serait pas fâché d'en être informé d'avance, avant l'arrivée du nouveau ministre français, que je lui en donnais connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

23754. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 25. Februar: „Breteuil ne paraît point avoir déployé encore ses représentations en faveur de la Porte, et je sais que le prince de Kaunitz répondra vaguement, comme il fait sur toutes les affaires qui ne sont pas de son gré. Que le sieur de Binder[1] serait chargé de finir l'article de la démarcation encore litigieuse depuis la dernière paix dès son arrivée à Constantinople, que l'on ne voulait rien que [de] gré à gré de la Porte, et que l'on aimerait mieux s'en désister que de demander des cessions désavantageuses à cette puissance, mais que l'on croyait qu'étant d'aucune importance pour elle et d'une nécessité absolue pour la communication des provinces de la cour d'ici, elle ne ferait aucune difficulté de céder de si petits objets. Le susdit ministre espère ainsi de se débarrasser des importunités de la France dont il connaît l'impuissance d'accompagner ses représentations de quelques démarches capables d'en imposer."

Potsdam, 5 mars 1775.

Si le prince de Kaunitz par une tournure emmiellée comme celle dont, selon votre dépêche du 25 de février dernier, il compte faire usage pour colorer ses extensions en Moldavie et Valachie auprès de la France, réussit à endormir les Turcs, et qu'il parvienne, au moyen des insinuations captieuses que le baron de Binder sera chargé de déployer, dès son arrivée à Constantinople, vis-à-vis d'eux, à les persuader, il se

[1] Nach Riedesels Bericht, Wien 28. Januar, sollte Binder Instructionen an Thugut überbringen, betreffend eine Erklärung an die Pforte über die Besetzung der Bukowina.

pourrait, dans ce cas, que les Autrichiens restassent effectivement, sans coup férir, tranquilles possesseurs de leurs acquisitions; mais aussi n'est-ce que les Turcs seuls qu'ils peuvent se promettre à faire donner dans pareil panneau. Une guerre leur serait sûrement immanquable avec toute autre puissance de l'Europe.

Quoi qu'il en arrive, ayez soin toujours d'approfondir si l'avis d'une négociation secrète entre la cour où vous êtes, et celle de Stockholm, dont je vous ai parlé dans mes ordres du 24 du mois passé,[1] se trouve fondé, et, dans ce cas, mandez-moi ce qui en peut être l'objet. N'oubliez pas non plus de me dire si l'Impératrice-Reine persiste toujours dans sa résolution d'aller au camp de Pest,[2] et s'il y a apparence qu'elle s'y rendra effectivement. Je ne saurais vous marquer rien d'intéressant par cet ordinaire; je suis même obligé de remettre, faute de lettres de Russie, que le voyage de la cour à Moscou retarde encore jusqu'ici, de vous donner des nouvelles de ce pays-là. Ne perdez pas de vue en attendant les arrangements et augmentations qui pourront avoir lieu dans le militaire autrichien, soit en Pologne, du côté des nouvelles acquisitions, soit ailleurs, et rendez-moi compte de tout ce que vous apprendrez à ce sujet . . .

Federic.

Nach dem Concept.

23755. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. März 1775.

Nach Eurem Mir wohl eingehändigten Bericht vom 3. Februar verschwindet alle Besorgniss von neuen Schwierigkeiten bei Erfüllung des Friedens zwischen Russland und der Pforte, und der kleine Anstand, welcher sich dabei noch hier und da ereignen könnte, wird leicht aus dem Weg zu räumen sein.

Euer gänzliches Stillschweigen hingegen über die österreichischen Usurpationes in der Moldau und Walachei muss Mich um so mehr befremden, als doch diese Besitznehmung grosse Bewegung bei der Pforte machen muss und auch wirklich von grossen Folgen sein kann. Glaubet nur nicht, dass der wiener Hof hierbei in einem mit Mir und Russland getroffenem Concert stehe; Russland ist vielmehr darüber sehr aufgebracht, und wenn es durch den letzten Krieg nicht so erschöpft wäre, so wollte Ich nicht dafür Bürge sein, dass es schon jetzo mit denen Oesterreichern sich in die Haare läge. Ich für Mein Theil kann diese Habsucht und abermalige Vergrösserung dieses Hofs nicht mit gleichgültigen Augen ansehen; es verlohnet sich dahero wohl der Mühe, alles mögliche anzuwenden, um die Denkungsart und Vorhaben der Pforte über diese Usurpation zu ergründen und so viele Umstände zu erforschen, als möglich ist. Zu dem Ende könntet Ihr wohl darüber den Pforten-

[1] Vergl. S. 351. — [2] Vergl. S. 309.

dolmetscher entweder selbst oder durch Euren Dolmetscher sondiren lassen. Indessen glaubt man, dass der neue österreichische Internuntius Freiherr von Binder nächstens dort eintreffen und dieses ganze Geschäfte mit der Pforte ausmachen soll,[1] sodass Ihr auf dessen Negociation ein sehr wachsames Auge haben werdet.

P. S.

Ich habe Ursach zu argwöhnen, dass man Meine an Euch erlassende Ordres zu Wien eröffnet, und ob solche gleich in Ziffern geschrieben, mithin seine Wissbegierde nicht befriedigen können, so werdet Ihr doch die Couverte wohl untersuchen, ob etwa eine Verletzung daran zu merken ist, und Mich von dem Befinden benachrichtigen.

Nach dem Concept. Friderich.

23756. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 5 mars 1775.

C'est avec un plaisir bien sensible que je viens d'apprendre par mes dernières lettres de Constantinople du 3 de février[2] que les différentes anicroches que rencontrait l'exécution du traité de paix, viennent d'être entièrement levées, et que la Porte s'empresse à en remplir toutes les conditions avec autant de fidélité que d'exactitude. Vous en apprendrez les détails par la copie ci-jointe de ces mêmes lettres, et j'en félicite la cour où vous êtes, en fidèle et bon allié, et elle peut être très persuadée que, comme tel, je partage très sincèrement la satisfaction qui lui en doit naturellement revenir.

Federic.

Nach dem Concept.

23757. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 5 mars[3] 1775.

Mon très cher Frère. Il y a ici un capitaine de haut-bord au service de la Russie;[4] je ne m'en rappelle pas le nom, mais il dit, mon cher frère, que la Russie a fait une perte d'hommes très considérable, tant par la guerre que par la peste et par les ravages de Pugatschew. Il prétend qu'on peut le remarquer; que lui, quoique étranger, il s'en est aperçu, et s'il dit vrai, mon cher frère, je ne crois pas que l'impératrice de Russie sera d'humeur de dépeupler son empire plus qu'il ne l'est, en s'engageant dans une nouvelle guerre.

Ce que le comte Tschernyschew vous a dit,[5] mon cher frère, de la France, s'accorde parfaitement avec toutes les nouvelles qui me viennent de là-bas.

[1] Vergl. S. 365. — [2] Vergl. Nr. 23755. — [3] In der Vorlage verschrieben: „février". — [4] Kinsbergen (vergl. S. 372). — [5] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. Für Tschernyschew vergl. S. 353. 354.

Il y a paru une satire contre les trois puissances,[1] je m'en amuse à présent. Il y a quelques traits assez fins, d'autres grossiers; j'y suis accommodé de toutes pièces. L'ouvrage est d'un certain Gérard qui naguère a été consul français à Danzig et qui depuis un an travaille dans le bureau des affaires étrangères.[2] Un envoyé des Dissidents nommé Wielhorski, qui se trouve à Paris, a fourni les injures dont la pièce est assaisonnée. Mais cela ne m'empêche ni de manger ni de boire. Si l'auteur s'attend à tirer des pensions des trois puissances, il pourrait se tromper, mais il sera récompensé par le Maurepas pour avoir rendu le service signalé à la France de décrier des mesures politiques auxquelles cette puissance n'a eu aucune part.

Voici, mon cher frère, des bulletins[3] à foison. L'Archiduc[4] réussit mal à Versailles, les frères du Roi n'ont pas voulu lui rendre visite; on le dit haut et sot; voilà du moins l'arrêt que les Parisiens en portent. Je vous souhaite, mon cher frère, un heureux voyage,[5] et j'espère qu'à votre retour j'aurai peut-être le plaisir de vous voir, si cela ne vous incommode pas. Je suis avec toute la tendresse possible, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23758. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 mars 1775.

Quelles que puissent être les opérations du contrôleur-général dont votre dépêche du 23 de février fournit un nouvel échantillon,[6] je défie le plus habile financier de remettre l'ordre dans les finances de la cour où vous êtes, sans donner dans des écarts. Il est donc plutôt à supposer que la confusion continuera d'y régner, jusques à ce qu'enfin elle éclate par une banqueroute générale.

En attendant, l'avis qu'on vous a donné de la déclaration que l'Angleterre a fait faire à la France au sujet des secours à porter aux colonies en munitions,[7] est très fondé. Je le tiens de Londres même,[8] mais j'espère que la France aura honte de se soumettre à cette pré-

[1] „Le partage de la Pologne, en sept dialogues en forme de drame, ou conversation entre des personnages distingués, dans laquelle on fait parler les interlocuteurs conformément à leurs principes et à leur conduite, par Gotlieb Pansmouser, neveu du baron de ce nom. Traduit de l'anglais par miladi *** duchesse de ***. A Londres.“ Ohne Jahr. Die Schrift ist eine Bearbeitung der von John Lind verfassten „Letters concerning the present state of Poland“ (London 1773.) — [2] Vergl. Bd. XXXV, 517. — [3] Liegen nicht bei. — [4] Erzherzog Maximilian (vergl. S. 345). — [5] Die „Berlinische privilegirte Zeitung“ vom 9. März meldet die Rückkehr des Prinzen nach Rheinsberg. — [6] Nach Goltz beabsichtigte Turgot, „de mettre une partie des revenus en pays d'État“. — [7] „Que la France veillerait à ce qu'aucuns bâtiments français ne portassent des secours et des munitions aux habitants desdites colonies sous prétexte de faire le commerce.“ Bericht von Goltz. — [8] Vergl. S. 349.

tention. On dit encore que l'Espagne médite quelque entreprise sur la Jamaïque, et on parle de nouveau et d'une manière très positive d'un équipement de 12 vaisseaux à Toulon. Vous saurez mieux ce qui en est, et j'attends votre rapport sur le plus ou moins de réalité de ces nouvelles.

Federic.

Nach dem Concept.

23759. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 mars 1775.

Plus je considère la tournure que prennent les affaires des colonies, et plus je me persuade qu'elle n'est pas telle que le ministère s'en est flatté. Votre dépêche du 21 de février fournit encore des anecdotes qui me confirment dans ce sentiment;[1] mais je puis regarder tout cela avec grande indifférence, et je le laisserai faire, comme il le jugera à propos. Plus leurs affaires s'embrouilleront, et moins y aura-t-il à appréhender pour la tranquillité de l'Europe. Vous n'oublierez cependant pas d'être attentif à ce qui se passera ultérieurement par rapport aux colonies, et supposé qu'elles parviennent à un accommodement avec la mère patrie, le commerce de cette dernière en souffrira toujours.

En attendant on parle de quelque tentative que l'Espagne médite sur la Jamaïque, et c'est un nouvel objet d'attention pour vous, afin de pénétrer ce qui en est proprement, et m'en rendre compte.

Au reste, je n'ai aucun besoin de marquer à la cour où vous êtes, des attentions ou de lui faire des avances,[2] et ce ne sera sûrement qu'à la dernière extrémité que je m'entendrai avec elle.

Federic.

Nach dem Concept.

23760. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 mars 1775.

Mes nouvelles d'Angleterre ne sont pas tout-à-fait conformes à celles que votre dépêche du 28 de février renferme. Elles font envisager, au contraire, la situation du ministère britannique vis-à-vis des colonies

[1] Maltzan berichtete über Rüstungen in den amerikanischen Colonien, „pour renforcer et mettre en exécution les résolutions prises par le congrès de Philadelphie", sowie über eine sehr versöhnlich gehaltene Erklärung von North im Parlament, qui „a déconcerté tout le public et fait soupçonner le danger plus considérable qu'on n'avait d'abord cru". — [2] Maltzan berichtete, dass andauernd falsche Gerüchte über die Danziger Streitfrage verbreitet würden. „V. M. peut être bien persuadée qu'Elle ne sera pas inquiétée de la part de ces gens-ci, surtout si V. M. daignait juger à propos de les prendre par leur côté faible. La moindre marque d'attention de la part de V. M. les flattera au possible de toute expression."

d'Amérique d'un coup d'œil assez défavorable pour le premier,[1] et, à en conjecturer, on doit s'attendre à voir naître de fortes et sérieuses brouilleries entre la mère patrie et ses colonies.

En attendant, vous m'avez fait plaisir de me mander le rétablissement du jeune prince d'Orange,[2] et je suis bien charmé d'apprendre qu'on ait eu le bonheur d'écarter par les prompts et heureux secours qu'on lui a administrés, les suites dangereuses que l'accident qui lui était survenu, donnait lieu d'appréhender.

Pour ce qui regarde l'intention dont vous faites mention, du prince de Starhemberg de renoncer au gouvernement des Pays-Bas, je crois qu'il ne sera pas difficile à la cour de Vienne de trouver un sujet pour le remplacer, au cas qu'il réalise effectivement le dessein qu'on lui prête. C'est tout ce que je puis vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

23761. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 6 mars 1775.

Ma chère Nièce. Je commence par vous féliciter, ma chère enfant, de ce que votre fils est hors de danger;[3] je conçois les inquiétudes et les peurs que vous aurez souffertes, et je fais des vœux pour que vous n'ayez jamais de pareilles appréhensions. Je n'ai jamais eu d'enfants, mais j'ai des nièces et des neveux que j'aime très tendrement, et c'est eux qui m'apprennent ce que c'est que les sentiments paternels, et qui me font compatir aux craintes que d'autres ont pour leur progéniture.

Je ne puis rien vous dire de nouveau d'ici; nous n'avons point de guerre avec l'empereur de Maroc, on ne nous demande ni encrier ni sablier,[4] nos villes ne donnent point de fête dans les églises,[5] enfin nous sommes de sottes gens; mais nous aurons bientôt ici un prince Orlow[6] qui voyage et qui va je ne sais où; celui-là fournira peut-être matière à mes lettres et de quoi vous amuser davantage. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23762. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 mars 1775.

Le défaut de sujets plus routinés dans les affaires ne me permet pas d'être trop scrupuleux dans le choix pour les missions étrangères,

[1] Vergl. Nr. 23759. — [2] Prinz Wilhelm, der älteste Sohn des Erbstatthalters, hatte nach einem Sturze heftige Krampfanfälle bekommen. — [3] Vergl. Nr. 23760. — [4] Vergl. S. 359. — [5] Anspielung auf die Jubiläumsfeier in Leyden (vergl. S. 334). — [6] Vergl. S. 327.

et, s'il n'y a pas moyen de trouver un homme plus âgé pour le poste de Suède, il faudra bien se borner au jeune comte de Nostitz que vous venez de me proposer dans votre rapport d'hier.[1]

La dépêche du sieur de Keith de Turin[2] que vous y avez jointe et que je vous renvoie à la suite de la présente, m'a fort amusé; mais j'ai été, en même temps, surpris d'apprendre par son contenu que le marquis de Rossignan[3] n'est parti de Turin que le 4 de février, et il est scandaleux qu'il traîne aussi longtemps de se rendre à ma cour.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23763. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 mars 1775.

Vous sentirez bien vous-même que, sans y être porté par inclination, je m'efforcerai à faire au prince d'Orlow un accueil distingué.[4] Ancien favori de l'impératrice de Russie, qui sait si un jour il ne reprend point cet ascendant et ce crédit dont il jouissait autrefois auprès de cette Princesse? Et quand même cela n'arriverait point, il se sentira toujours très flatté de mes attentions. Vous savez bien que les Bramines adorent le Diable, afin qu'il ne leur fasse point de mal, et j'imiterai leur exemple dans cette occasion en recevant non seulement ce Prince avec toute sa suite, mais encore en l'admettant pour sa personne à ma table. Vous lui ferez donc le compliment le plus poli sur le désir qu'il a de me faire sa cour, et vous ajouterez que, ne sachant pas s'il n'avait besoin de se reposer des fatigues de son voyage, j'abandonnais entièrement à son choix s'il voulait se rendre ici demain ou après-demain, et que mon colonel baron de Cocceji avait déjà ordre de me le présenter avec tous ses compagnons de voyage que vous m'avez annoncés.[5] Il est bien vrai que, selon le tableau que le comte de Solms a fait de ceux-ci en dernier lieu,[6] j'aurais dans toute autre occasion de la répugnance à recevoir leurs hommages, mais il faut hurler avec les loups et renoncer,

[1] Finckenstein berichtete: „Je me trouve réduit au seul comte de Nostitz, qui est encore jeune et qui aurait désiré par cette raison de pouvoir se routiner pendant quelques années, avant que d'être employé dans l'étranger." — [2] D. d. Turin 11. Februar. Keiths Bericht enthielt nach Finckensteins Meldung „quelques particularités assez curieuses sur la bigoterie de la reine de Sardaigne et sur la licence qui doit avoir régné dans le Conclave avant l'élection du nouveau Pape". — [3] Vergl. Nr. 23622. — [4] Nach Finckensteins Bericht, Berlin 6. März, bat Orlow, mit seinen Reisebegleitern, Generallieutenant Bauer, Senator Wolkow und Kammerherrn Sinowiew, dem König seine Aufwartung zu machen. — [5] Am 8. März schreibt der König an Finckenstein, dass er Orlow gemäss seinem Wunsche mit seinen Begleitern am 9. erwarte, am 11. den Prinzen Peter Friedrich Ludwig von Holstein, den auch Solms vortheilhaft schildere, mit seinem Begleiter Oberst Stahl und am 12. Rossignan, den als Mitglied des diplomatischen Corps Finckenstein persönlich vorstellen soll. — [6] Vergl. S. 327.

dans ce moment, à une décence sévère, pour ne pas heurter de front le chef d'une aussi aimable société.

D'ailleurs le sieur de Kinsbergen, capitaine du haut bord au service de Russie, m'ayant également demandé la permission de me rendre ses hommages, vous aurez soin de l'appointer pour le même jour que le prince d'Orlow aura choisi, et de l'adresser tout de même à mondit colonel baron de Cocceji.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23764. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 8 mars 1775.

J'espère que vous serez assez avisé d'être persuadé que ce qu'on débite, selon votre dépêche du 1er de ce mois, des secours pécuniaires que j'avais prêtés à la Suède,[1] est destitué de tout fondement. Je n'ai, en effet, donné un sol à cette couronne, et ce qu'on ajoute des magasins russiens en Livonie, ne regarde non plus que la répartition ordinaire de son armée en temps de paix. Partagée, comme elle l'est, en divisions, il y en a qui est répartie sur les frontières de Finlande et qui est à peu près forte de 24000 hommes. Elle y retournera apparemment, à l'heure qu'il est, de la grande armée, et ce sera la même à laquelle ces prétendus magasins sont destinés. Mais voici ce qui peut avoir donné lieu au bruit susmentionné. Je sais à n'en pouvoir pas douter que la France a accordé à la Suède, à compte de ses subsides arriérés, deux millions de livres, et que celle-ci en a déjà touché 200000 écus que le Roi a employés à faire réparer sa marine, sans que je sache d'ailleurs quel usage il fera du reste.

Pour ce qui est des Turcs, comme ils viennent d'évacuer également Kinburn, toutes les conditions de leur dernière paix sont fidèlement remplies, et je ne vois absolument rien qui puisse enfanter de nouvelles brouilleries entre les deux puissances contractantes. Il se peut donc très bien, comme vous l'observez, que c'est précisément la cause de l'humeur noire du prince de Kaunitz, qui par là voit tout son plan dérangé et doit naturellement s'attendre que la Porte se raidira contre les extensions de sa cour en Moldavie et Valachie.

Enfin, je ne veux pas vous laisser ignorer qu'il y a eu à Versailles des bisbilles au sujet du cérémonial à observer vis-à-vis de l'archiduc Maximilien. Les princes du sang n'ont pas voulu lui faire la première visite,[2] et une dispute aussi importante n'a pas laissé que de donner lieu à quelque refroidissement entre eux et la Reine.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Riedesel berichtete: „On débite ici que V. M. a fait payer une grosse somme à la Suède, pour la mettre dans le cas d'armer, et que, par cette raison, la cour de Russie fait préparer des magasins en Livonie." — [2] Vergl. S. 368.

23765. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 mars 1775.

Je vous fais mon compliment d'être parvenu enfin, comme vous le marquez par votre dépêche du 1er de ce mois, à régler les points les plus essentiels de la Constitution,[1] qui doit faire le résultat de la présente Diète. Je vous avoue que je ne m'attendais pas à tant de facilité de la part des Polonais, et que je me figurais des difficultés sans nombre que vous auriez à surmonter, avant de réussir jusqu'à ce point. Mais enfin je suis bien aise que les choses aient pris la tournure favorable que vous mandez, et ce qui me fait le plus de plaisir, c'est d'apprendre que l'article de l'élection d'un piaste et par conséquent celui de l'exclusion de tout prince étranger au trône ait passé en loi fondamentale. Si cet objet était resté indécis, la tranquillité future aurait été mal assurée, et on se serait vu exposé à des guerres à chaque vacance de la couronne, qui heureusement sont coupées par une pareille constitution.

Pour ce qui est de l'affaire de la démarcation, il y a apparence qu'elle restera à l'égard des Autrichiens dans les mêmes termes qu'avec nous; mais peu importe qu'elle soit d'abord réglée définitivement ou non, la possession des districts occupés nous suffit aux uns et aux autres et nous donne tout l'avantage qu'on peut demander.

Federic.

Je félicite monsieur le triumvir Benoît qu'il a mené les affaires de la Diète au point de pouvoir abdiquer comme Sulla de la dictature, mais je crains encore pour la sanction de la Diète et plus encore pour l'entière exécution de ce que la Délégation a réglé.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23766. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A DRESDE.

Potsdam, 8 mars 1775.

Si le comte de Bolza prend à tâche et que ce soit effectivement son sérieux de vouloir, comme vous le mandez par votre dépêche du 3 de ce mois, prendre en ferme générale les revenus de l'Électeur pour arranger les finances de la Saxe,[2] il est à croire qu'il n'aura pas de la peine à faire agréer ses propositions à son maître, et qu'elles lui seront au contraire, comme vous dites, très agréables.

Quoiqu'il en soit à cet égard, faites, pour détourner l'Électrice régnante de l'idée qu'elle vous a donné à connaître,[3] ébruiter là où vous

[1] Die Dissidentenfrage und die Beschränkung der Königswahl auf einen Piasten. Es erübrigte sich nach Benoît nur die Bestätigung der Beschlüsse der Delegation durch den Reichstag, der am 27. März wieder zusammentrat. — [2] Bolza wollte sich angeblich verpflichten, sämtliche Schulden des Hofes ohne jede Einschränkung des Hofhalts in 15 bis 20 Jahren zu tilgen. — [3] Die Kurfürstin hatte sich eingehend nach der Gesundheit der Prinzessin von Preussen

êtes, qu'il y avait apparence que la Princesse de Prusse ma nièce se trouvait de nouveau enceinte, circonstance qui ne convenait nullement à lui faire entreprendre le moindre voyage. Pareille nouvelle la fera, sans doute, revenir de son dessein et l'engagera à ne vous en plus parler. C'est tout ce que je puis vous dire là-dessus.

Pour ce qui regarde le comte de Hoym dont vous faites mention,[1] on dirait que les gros appointements qu'on donne à cette mission, vous offusquent la vue. Mais réglez votre dépense à vos revenus, c'est ce que je puis vous recommander de mieux, et évitez surtout de tomber dans le sort du comte de Dönhoff qui, par une dépense mal calculée, se voit réduit à se retirer de son poste de Stockholm, après avoir mangé son bien.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23767. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 9 mars 1775.

Le sieur Durand n'a plus besoin de s'attendre à quelque humiliation d'avoir bercé sa cour de fausses espérances sur le succès de ses intrigues à Pétersbourg;[3] il l'éprouve déjà en effet, à l'heure qu'il est, puisqu'il se voit frustré dans son attente et qu'il n'a pu réussir en rien. De là vient qu'il est de très mauvaise humeur, et que sa bile lui fait envisager tout de travers. Ses dépêches même s'en ressentent, et les tableaux qu'il y fait des affaires, sont tous trempés dans le fiel et trompeurs. Malgré tout cela, je ne doute nullement que sa cour ne continue à désirer avec ardeur de trouver moyen de mettre la désunion entre moi et les deux cours impériales; mais j'ai lieu de me flatter que ses peines seront entièrement infructueuses, et qu'elle ne parviendra jamais à son but.

Pour les affaires de Moldavie et Valachie, il est fort à présumer aussi qu'elle ne s'empressera point de s'en mêler. Ce ne sera qu'avec peine qu'elle fera quelque démarche en faveur de la Porte, et peut-être même n'y voudra-t-elle paraître point du tout. D'ailleurs, je ne suis point surpris du peu d'instructions que la Russie adresse, selon votre dépêche du 26 de février, au prince Baratinski. D'un côté, la France n'y est point du tout considérée, et la Russie fait peu de cas de son

erkundigt und zu Arnim gesagt: „Je ne connais pas de satisfaction au delà de celle de revoir une fois cette Princesse et de lui parler; cette idée flatteuse ne me laisse presque plus jouir d'un moment de tranquillité; qu'en pensez-vous? Le Roi votre maître, en se persuadant de la haute vénération que je lui porte, pourrait-il bien ne pas m'accorder un entretien avec madame la Princesse de Prusse dans un rendez-vous qu'il fixerait pour le lieu et le temps?"

[1] Arnim berichtete, dass Graf Hoym mit einem Gehalt von 10000 Thalern als sächsischer Gesandter nach Wien gehen würde: „il s'arrange à y tenir une grande maison". — [2] Vergl. S. 332. — [3] Vergl. S. 332. Goltz erklärte: „Il est inconcevable comment le sieur Durand ne prévoit pas son humiliation, quand sa cour se verra désabusée là-dessus."

amitié, et, de l'autre, celle-ci a trop d'affaires importantes à arranger encore en Pologne et avec les Turcs, pour perdre son temps à en informer son ministre à une cour qui n'y saurait rien changer et qui, par le peu de figure qu'elle fait sur le théâtre de l'Europe, lui est fort indifférente.

En attendant, de certains phénomènes qui paraissent de nouveau entre l'Espagne et l'Angleterre, méritent toute votre attention, et vous n'oublierez pas de les examiner avec tout le soin possible pour en pénétrer la marche et m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

23768. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 mars 1775.

Je suis de votre sentiment que ce seront les nouvelles ultérieures qu'on recevra de l'Amérique, et le comportement qu'on apprendra des colonies envers l'Angleterre, qui mettront à même de décider si les apparences qu'on débite d'une conciliation prochaine des différends avec la mère patrie,[1] et qui, à ce que vous mandez par votre dépêche du 3 de ce mois, ont fait hausser considérablement les fonds publics, se réaliseront ou non. Reste, outre cela, à savoir si pendant cet intervalle l'envie ne viendra pas à l'Espagne, comme il me semble vous l'avoir déjà donné à connaître, de profiter de cet embarras de la Grande-Bretagne pour l'entamer dans la Jamaïque[2] et tenter une diversion de ce côté-là. Soyez y attentif et rendez-moi compte des notions qui pourraient vous revenir peut-être là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

23769. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 mars 1775.

J'accorde très volontiers au comte de Nostitz le délai que, selon votre dépêche d'hier, il demande pour se rendre à son nouveau poste à Stockholm.[3] Le secrétaire d'ambassade de Jouffroy qui, pendant l'absence de mon envoyé, y a soin de mes affaires, est un très bon sujet; il remplit ses fonctions, à ma grande satisfaction, très bien, de sorte qu'aussi à cet égard je ne risque rien à laisser au comte de Nostitz tout le temps qu'il lui faut pour son entier et parfait rétablissement.

Au reste, j'ai vu hier le prince Orlow, et comme, en conséquence de mes ordres précédents,[4] je ne l'ai non seulement admis à ma table,

[1] Vergl. S. 350. — [2] Vergl. S. 369. — [3] Nostitz bat um einige Monate Aufschub, um sich von einer soeben überstandenen Krankheit zu erholen. Vergl. S. 371. — [4] Vergl. S. 371.

mais que, d'ailleurs, je lui ai fait rendre les honneurs dont les Princes de l'Empire jouissent à ma cour, je me flatte qu'il aura été satisfait de mon accueil, et qu'au moins il ne sera pas notre ennemi.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23770. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 11 mars 1775.

Mon très cher Frère. Tant qu'il y aura des envieux, il y aura des satires, et les grands princes sont plus jaloux entre eux de leur agrandissement que les particuliers. Celui, mon cher frère, qui s'est avisé de nous tympaniser, est un anglais théologien qui a été instituteur du jeune prince Poniatowski que vous avez vu à Berlin.[1] Il a écrit son ouvrage en anglais, il s'appelle Lindsay.[2] Cet ouvrage a été revu et traduit en français par un nommé Gérard qui alors était consul de France à Danzig et qui à présent est placé à Versailles dans le bureau des affaires étrangères.[3] Il a trouvé que la grandeur française était outragée par le partage de la Pologne, et son zèle patriotique a répandu de la bile et du fiel dans l'ouvrage du sycophante anglais; mais, à condition qu'on nous donne encore une province, je lirai volontiers une pareille satire.

A propos, mon cher frère, j'ai vu en personne le prince Orlow;[4] on lui a fait tous les honneurs et toutes les politesses dont on a pu s'aviser, et je vous dirai franchement que cet homme me plaît mieux qu'une infinité de Russes que j'ai vus. Il a un air de bonne foi et de candeur qui prévient pour lui; ce n'est pas un bel esprit, mais un homme très sensé, ce qui vaut bien mieux; mais, pour ses compagnons de voyage, c'était de la drogue toute pure, un Wolkow, un je ne sais comment chambellan et monsieur Bauer.[5] Pour ceux-là, je ne les ai pris que pour du gibier de potence; ces gens ont parlé ici, et j'ai lâché du monde pour en tirer ce qu'il était possible. Voici à peu près ce que j'ai compris de tout cela. Orlow voyage pour ne pas ramper sous le Tupaquin, et il croit qu'il y aura une révolution à laquelle il est bien aise de ne point être présent, et croit ensuite pouvoir jouer un rôle chez le Grand-Duc, quand tout sera passé. Pour moi, je ne crois pas que cela arrive à présent, mais, autant que j'en puis juger, si l'Impératrice n'éloigne pas ce Tapouquin, qui est haï de tout le monde, elle pourra risquer pour sa propre personne. L'Orlow passe par Dresde, Vienne et va à Venise et de là jusqu'à Naples; il ne veut revenir que dans deux ans; il aurait envie de passer par l'Espagne, il craint cependant

[1] Fürst Stanislaus Poniatowski, ein Neffe des polnischen Königs, war 1771 in Berlin gewesen (vergl. Bd. XXXIV, 242. Anm. 1). — [2] Lind (vergl. S. 368. Anm. 1). — [3] Vergl. S. 368. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 375. — [5] Vergl. S. 371. Bauer war preussischer Oberst im siebenjährigen Kriege.

de n'en point avoir le temps. Il m'a promis qu'à son retour il passerait par chez nous.

Vous me faites bien du plaisir, mon cher frère, de me donner l'espérance de me venir voir,[1] j'en remets le temps à votre commodité; tous les Orlow du monde ne me feraient pas la centième partie du plaisir que celui de votre apparition; vous assurant que personne ne vous estime ni ne vous est plus tendrement attaché que, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23771. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 11 mars 1775.

Je me trouve encore sans dépêche de votre part. En attendant j'ai vu le prince d'Orlow ici,[2] et je suis bien aise de vous informer que je lui ai fait l'accueil le plus distingué. Je l'ai admis à ma table, et on lui a fait tous les honneurs militaires, en y ajoutant toutes sortes d'autres politesses. Je me suis efforcé véritablement à le faire combler d'attentions, et tout cela en considération de l'Impératrice sa souveraine, qui l'a toujours distingué d'une manière bien sensible, et qui ne cesse encore de lui faire éprouver sa faveur dans toutes les occasions qui se présentent. J'espère que cette attention de ma part fera un bon effet sur son cœur, et qu'à son retour dans sa patrie il ne se rangera au moins pas du côté de mes ennemis et de mes adversaires. Il continue maintenant son voyage d'Italie par Vienne, et il m'a dit que son absence serait de 16 jusques à 18 mois.

Voici cependant comment les personnes de sa suite se sont expliquées au sujet de ce voyage. Ils ont confié, non pas à moi, mais à quelques-uns des miens, que le nouveau favori, le général Potemkin, était haï de toute la nation à un point que l'Impératrice risquait beaucoup par la faveur dont elle l'honorait, et qu'en la lui conservant, S. M. I. s'exposerait à des murmures qui, sans miracle, pourraient éclater enfin dans une révolution formelle.[3] Ils ont ajouté même qu'au cas que pareil évènement dût arriver, ils aimeraient mieux être absents que présents à cette scène. Il me semble, à la vérité, qu'il entre beaucoup de fiel dans ces discours, et qu'ils exagèrent beaucoup les suites que leur imagination échauffée leur en fait appréhender; aussi ne vous en fais-je part que dans la plus grande confidence, vous permettant cependant d'en toucher quelque chose au comte de Panin, lorsque l'occasion s'en présentera et si vous le jugez à propos. Mais vous éviterez avec un soin extrême de commettre mon nom, et vous ne lui en parlerez

[1] Vergl. S. 368. — [2] Vergl. S. 375. 376. — [3] Vergl. S. 376.

que comme d'une anecdote qui vous était revenue par des avis particuliers.

Quant aux extensions des Autrichiens en Moldavie et Valachie, mes avis de Vienne et de Paris ne varient point. Les premiers continuent à assurer que le prince de Kaunitz est toujours d'une réserve extrême sur cet article. Il ne touche cette corde avec personne et observe, au contraire, le plus profond silence. Le nouvel ambassadeur de France y est arrivé, mais jusques ici il n'a encore rien donné à connaître du sujet de sa commission. Dès que j'en apprendrai quelque chose, je n'oublierai pas de vous en faire part. En attendant il est très certain et avéré que sa cour n'approuve point du tout les extensions de son alliée; elle en est plutôt fort estomaquée, et quoiqu'il ne soit pas à appréhender qu'il en résulte une rupture ouverte entre ces deux cours, elles ne laisseront cependant pas de nourrir le germe de refroidissement qui existe déjà entre elles, et qui pourrait bien engendrer une mésintelligence formelle.

Enfin, mes lettres de Varsovie portent que l'affaire des Dissidents a passé heureusement, et qu'on espère de finir la Diète encore dans le courant [de] ce mois.[1] Je ne doute pas que la cour où vous êtes, n'ait les mêmes avis; de sorte que je ne vous en fais part que pour votre information.

Federic.

Nach dem Concept.

23772. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE LA HAYE DE LAUNAY A BERLIN.

Potsdam, 11 mars 1775.

Voici une nouvelle anicroche que l'article de commerce rencontre à la Délégation à Varsovie. Quoique vous en ayez été également instruit par votre député, je ne veux cependant point vous laisser ignorer ce que mon ministre vient de m'en marquer, en date du 6 de ce mois, par estafette.[2] L'original ci-joint de son rapport vous l'apprendra, et comme il n'y a pas un moment à perdre pour donner mon dernier mot au sieur Benoît, vous n'aurez rien de plus pressé que de peser mûrement le pour et le contre et de me dire votre sentiment sur le parti qui me reste à prendre. J'attends votre rapport immanquablement demain, 12 de ce mois, vers les sept heures du matin par un chasseur exprès, vu que je me vois obligé d'expédier la réponse à faire par estafette, afin qu'elle parvienne encore avant la séparation de la Délégation dont le

[1] Vergl. Nr. 23765. — [2] Vergl. Nr. 23773. Auf einem dem Benoît'schen Berichte beiliegenden Blatt findet sich die eigenhändige Weisung für den obigen Erlass: „Dieses muss sofort an La Haye geschicket werden, und weilen die Zeit kurz ist, muss ich morgen früh durch einen Jäger um 7 Uhr Antwort haben, damit morgen die Antwort von hier per estafette nach Warschau gehen kann. Friderich."

terme est fixé au 18 de ce mois. Vous n'oublierez pas non plus de me renvoyer en même temps l'original de la dépêche.

Nach dem Concept. Federic.

23773. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 6. März: „J'ai commencé à traiter dans les formes avec les Polonais sur ce qui concerne les articles de commerce que je leur avais proposés.[1] Ils sont contents de payer quatre pour-cent d'entrée chez nous pour ce qu'ils y apporteront de leurs productions, et autant de sortie, mais ils exigent la réciprocité pour nos objets de fabrication que nos sujets apporteront en Pologne pour les y vendre, parceque, sans cela, ils prétendent qu'outre le droit de réciprocité leurs douanes souffriraient une trop grande diminution, et que les revenus de l'État ne suffiraient pas pour fournir à ses dépenses . . . Pour ce qui est du transit, ils ont marchandé jusqu'à huit pour-cent, mais ils veulent que je stipule expressément: »que les péages ordinaires que j'exige outre cela et dont il est fait mention dans l'article IV, n'outrepasseront jamais les quatre pour-cent, ainsi douze pour-cent en tout pour le transit«." Der Schluss betrifft Artikel VII, über den Handel Polens mit Danzig uud dem Ausland, dessen Wortlaut Benoît und der zu seiner Informierung entsandte Accisedirector verschieden auslegen. „V. M. voudra donc bien avoir la grâce de me faire parvenir Son dernier mot, après lequel il faudra laisser le choix aux Polonais de stipuler, ou de ne pas stipuler, et alors chacun fera chez lui ce qu'il voudra. Leur dernier mot est: la réciprocité tant pour le transit que pour tout le reste."

Potsdam, 12 mars 1775.

Je me hâte de vous faire tenir par la même voie que vous m'avez adressé votre dépêche du 6 de ce mois,[2] la pièce que vous trouvez ci-joint à la présente, qui résoudra les demandes que vous faites à l'égard de quelques articles concernant le commerce entre mes États et la Pologne. Vous vous réglerez pour leur arrangement à ce que ladite pièce renferme là-dessus, et observerez que je ne saurais me relâcher au delà que je le fais sur les objets en question. Je dois présumer presque par les difficultés que vos propositions rencontrent à cet égard, que les Polonais sont instigués sous main par les Russes et Autrichiens à pousser leurs prétentions sur ce sujet au point qu'ils le font, dans l'intention que ceux-ci auraient, de ruiner par là notre commerce de Pologne autant que possible ou de le réduire au moins au niveau de celui des sujets de leurs cours respectives. Tâchez donc d'accommoder de votre mieux ces affaires, mais sachez que c'est le *non plus ultra* suivant lequel je vous autorise de les arranger et conclure.

Federic.

Je penserai à Unruh comme le souhaite l'ambassadeur,[3] mais j'ai déjà dépensé 400000 écus en starosties, et il faut amasser de l'argent pour contenter cet Unruh.

[1] Vergl. S. 337. — [2] Durch Courier. — [3] In einem dem Bericht Benoîts vom 4. März beiliegenden, undatirten Schreiben verwandte sich Stackelberg für eine höhere Entschädigung des Starosten Unruh, der für seine Starostei 7500 Thaler erhalten hatte (vergl. Bd. XXXII, 244; XXXV, 120. 429).

P. S.

Vous verrez par le post-scriptum ci-dessus de ma main propre que je viens de recevoir également votre dépêche du 4 de ce mois.

* * *

Pour[1] lever toute obscurité sur les perceptions, on percevra quatre pour-cent à l'entrée sur tout ce que les Polonais apporteront dans le royaume, et quatre pour-cent à la sortie sur tout ce qu'ils en exporteront.

Il sera perçu douze pour-cent seulement pour tous droits d'entrée, sortie et transit sur tout ce que les Polonais exporteront à Danzig ou à l'étranger directement par les États de S. M.; somme aussi sur tout ce qu'ils tireront directement de Danzig et de l'étranger et feront passer par les États de S. M.

Si les Polonais veulent affranchir les fabrications du royaume des droits d'entrée chez eux, elles seront affranchies des droits de sortie en Prusse; mais les droits sur ces objets seront réduits à deux pour-cent de droits de sortie en Prusse et deux pour-cent d'entrée en Pologne et ne pourront être excédés.

Si les Polonais veulent restreindre leurs perceptions sur les fabrications du royaume à deux pour-cent, soit à l'entrée, soit au passage, S. M. consentira à réduire à deux pour-cent toutes ses perceptions sur le commerce intermédiaire des deux États, tant à l'entrée qu'à la sortie, sous condition que la Pologne restreindra au même taux ses perceptions, et que le commerce direct avec l'étranger restera assujetti aux douze pour-cent dont les Polonais pourront s'affranchir, en traitant directement avec les sujets de S. M.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz vor dem Postscriptum nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23774. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 12 mars 1775.

Vous pouvez être entièrement tranquille sur la nouvelle que vous m'avez donnée de l'envoi de canons sur les frontières de Moldavie.[2] Quand même elle ne s'est pas confirmée, selon votre rapport du 4, il n'y a point de mal que vous me l'avez annoncée. Elle peut encore se vérifier, et comme il n'y a nul doute que la cour où vous êtes, n'y fasse construire quelque forteresse, il lui faudra toujours un nombre de canons pour la garnir et pour la mettre en état de défense.

Au reste, jusques ici le baron Swieten n'a pas ouvert la bouche,[3] et vous pouvez être très persuadé que le prince de Kaunitz ne m'a absolument rien fait communiquer. J'ignore donc comme vous ses intentions ultérieures, et au cas qu'il touche cette corde avec vous, vous aurez grand soin de n'entrer en rien et de prétexter une parfaite ignorance et un défaut complet d'instructions. Vous vous bornerez à être tout oreille, sans dire mot sur ce qu'il vous confiera; mais vous n'oublierez point de me rendre de tout le compte le plus fidèle et le plus détaillé.

En attendant, le prince d'Orlow ayant dessein de passer par Vienne pour se rendre en Italie,[4] vous serez attentif à l'accueil qu'on lui fera,

[1] Für die obige Instruction vergl. Nr. 23772. — [2] Riedesel widerrief diese in dem Bericht vom 1. März von ihm übersandte Nachricht. — [3] Vergl. S. 355. — [4] Vergl. S. 376.

et à ce qui se passera avec lui. Je suis fort curieux d'en apprendre des détails, et peut-être pourrez-vous vous en instruire par le canal du prince Golizyn, à qui, selon les apparences, le prince de Kaunitz s'ouvrira plus confidemment sur ce sujet. Autant que j'ai pu juger, il paraît que cet ancien favori de mon amie et alliée est très bien-intentionné pour moi.

Nach dem Concept. Federic.

23775. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 12 mars 1775.

Mon très cher Frère. Je vous fais mille remercîments, mon très cher frère, de la lettre de l'Impératrice que vous voulez bien me communiquer;[1] vous la trouverez ci-jointe. Ce prince de Holstein a dîné hier chez moi, c'est un joli garçon; on l'envoie voyager à présent, et il doit ensuite retourner en Russie, mais il n'est point au service de l'Impératrice.

On me marque de Venise que [la] Seigneurie, redoutant les projets de l'Empereur, a résolu d'envoyer en ambassade le sieur Emo à Pétersbourg, et que, par le moyen d'un traité de commerce avantageux à la Russie, elle espère de gagner la protection de cette puissance pour se garantir contre l'ambition que la maison d'Autriche annonce assez à découvert. Ce sera, mon cher frère, la pierre de touche, à laquelle on connaîtra ce que la Russie sera capable de faire, et l'on pourra juger de là ce qu'on pourrait s'en promettre pour réaliser les idées que vous avez eu la bonté de me communiquer.[2]

J'ai aujourd'hui à parler à M. de Rossignan[3] qui est enfin arrivé de Turin. Nous n'aurons pas grand'chose à nous dire que d'assez plats compliments que la coutume veut qu'on répète en pareilles occasions. Demain je célèbre avec le prince Frédéric le jour de naissance de ma bonne sœur de Brunswick. Voilà, mon cher frère, les seules choses que je peux vous écrire d'ici, parceque notre vie est fort unie. C'est en vous assurant de ma plus haute estime que je vous prie de me croire avec une véritable tendresse, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23776. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 13 mars 1775.

Ma chère Nièce. Je vois, ma chère enfant, que j'ai été la dupe de vos politiques de boutique, j'ai cru bonnement que vous aviez la

[1] Das Schreiben Katharinas II., d. d. Zarskoe-Selo 11. Januar (a. St.), mit einer Empfehlung für den Prinzen von Holstein (vergl. S. 371. Anm. 5), ist abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 142. Das Begleitschreiben Heinrichs liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 351. 360. — [3] Vergl. S. 371.

paix,[1] mais puisque vous êtes en guerre avec l'empereur de Maroc, je vous souhaite donc les victoires les plus signalées.

Je suis bien aise que vous soyez hors d'inquiétudes sur votre jeune Prince;[2] car j'entre dans tout ce que vous avez souffert en le voyant malade. Nous avons vu passer ici des Orlow, des Wolkow, des Bauer, des Sinowiew,[3] enfin des colonies russes qui vont voyager en Europe pour se former le cœur et l'esprit. Le dernier qui a passé, est un jeune prince de Holstein,[4] fils de celui qui a été à mon service,[5] et que l'Impératrice fait voyager; il passera par la Hollande, je crois que vous en serez contente, il est fort bien élevé, il a fait la dernière campagne contre les Turcs, et il achèvera à présent de se former le cœur et l'esprit. Me voilà, ma chère enfant, au bout de mes nouvelles; embrassez, je vous prie, notre cher prince d'Orange de ma part et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23777. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 mars 1775.

Je vous sais gré du détail que vous me communiquez relativement aux négociations d'emprunt de la France en Hollande et de l'idée juste que vous me donnez sur cet objet par votre dernière dépêche du 7 de ce mois.[6] Si les Hollandais devaient se prêter aux vues du contrôleur-général d'aujourd'hui et accorder effectivement à la cour ce crédit qu'on prétend qu'il aurait dessein de leur demander, il est à croire qu'ils auront tout lieu de regretter un jour cet excès de confiance dans une puissance que toutes les mesures possibles ne sauveront jamais de la banqueroute.

Pour ce qui est des désagréments dont vous me rendez compte, que la République éprouve de la part des Anglais,[7] c'est son humeur pacifique et tranquille qui les lui attire et qui fait que chaque puissance se permet de pouvoir l'offenser. Mais comme je suis sûr que le prince d'Orange doit être affecté de pareils comportements envers la République,

[1] Vergl. S. 359 und 363. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 370. — [3] Vergl. S. 376 und 377. — [4] Vergl. S. 381. — [5] Herzog Georg Ludwig. — [6] Nach Thulemeier beabsichtigte Turgot, ausser der 60 Millionen-Anleihe (vergl. S. 347) noch eine zweite im Betrage von 80 Millionen in Holland aufzunehmen. — [7] Yorke hatte seine Beschwerden wiederholt (vergl. S. 363). Ferner kreuzten zwei englische Fregatten an der Mündung des Texel, und weitere sollten an die Mündung der Maas und die Küste von Seeland geschickt werden.

vous me ferez plaisir de me mander les notions qui vous reviendront de sa façon de penser là-dessus.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

23778. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 mars 1775.

J'ai de la peine à être de votre sentiment sur la démarche du ministère britannique vis-à-vis des colonies, dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 28 de février.[2] Je suppose plutôt que le lord North pense de mettre par sa modération les colonies en division et à détacher l'une ou l'autre de l'union. Ce qui me confirme même dans cette idée, c'est que cette désunion lui donnerait bientôt cause gagnée, et je le crois assez entendu pour tenter encore ce moyen de soutenir son système. Quoi qu'il en soit, l'issue de ces bisbilles m'est fort indifférente; le seul intérêt que j'y prends, c'est que pour le repos de l'Europe il est très à propos que ces gens aient, à l'heure qu'il est, assez d'affaires intérieures sur les bras pour les empêcher de se mêler de celles des autres puissances.

Pour des nouvelles, je n'en ai guère à vous communiquer; je me borne donc à vous dire que la diète de Pologne est enfin sur le point de finir.

Federic.

Nach dem Concept.

23779. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 13 mars 1775.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été bien rendue, et toutes les opérations de la France ne m'embarrassent nullement dans les conjonctures actuelles. Elles seront toujours très faibles et ne tireront point à conséquence. Mais il n'y faut pas être moins attentif, et vous ne discontinuerez point de les observer pour m'en rendre compte.

Breteuil est arrivé à Vienne, mais à peine le prince de Kaunitz lui a-t-il parlé.[3] Il bat assez froid avec lui, et il n'y a nulle apparence que ce nouveau ministre français se pressera beaucoup à étaler sa marchandise. Il cherchera plutôt auparavant à s'insinuer dans l'esprit du prince de Kaunitz et attendre du bénéfice du temps le succès de ses commissions.

[1] Am 16. März wird Thulemeier beauftragt, über die Vorgänge zwischen Spanien und England und über den spanischen Streit mit Marokko zu berichten. — [2] Maltzan erklärte: „Je considère la démarche du ministère (vergl. S. 369), sinon comme un changement total du système, du moins comme une offre de composition aux colonies, qui amènera de part et d'autre à des concessions." — [3] Vergl. S. 362.

En attendant, ce que vous me marquez du duc de Choiseul,[1] est un nouvel indice que les principes de Louis XV se soutiennent toujours, et que le crédit du comte de Maurepas auprès de son petit-fils est supérieur à celui de la Reine. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, et je finis par vous annoncer l'arrivée du ministre de Sardaigne à ma cour.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23780. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 mars 1775.

Je suis satisfait des éclaircissements que votre dépêche du 28 de février dernier renferme. Ils jettent assez de jour pour pouvoir discerner avec plus de clarté ce qui a rapport au mécontentement qui se manifeste là où vous êtes.[3] Je vous en sais, par conséquent, du gré et vous recommande de continuer à suivre attentivement tout ce qui se passe chez vous. La conduite des sénateurs Fersen et Höpken[4] est ce qui me paraît le plus énigmatique. Attachés l'un et l'autre de tout temps au parti français, il est étonnant de les voir, pendant que le Roi se trouve si fort en connexion encore avec cette puissance, opposés à ce Prince et changer tout d'un coup de système; démarche dont, je vous avoue, je n'entrevois pas le motif.

Federic.

Nach dem Concept.

23781. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 14 mars 1775.

C'est avec plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 20 de février, votre heureuse arrivée à Moscou, et pour ne vous laisser rien ignorer des vues d'agrandissement de la maison d'Autriche et vous mettre en état d'en faire part au comte de Panin, je vais vous confier toutes les anecdotes qui m'en sont revenues. Les projets de cette maison sont plus vastes qu'on ne se l'imagine peut-être à la cour où vous êtes.

Non contente de ses extensions en Moldavie et Valachie, elle médite encore de traiter la république de Venise sur le même pied et de s'ap-

[1] Königin Maria Antoinette hatte König Ludwig gebeten, bei einer Festlichkeit einige Worte an den gleichfalls anwesenden Choiseul zu richten: „Non seulement le jeune monarque n'a point parlé à cet ex-ministre, mais sans faire semblant de le remarquer, S. M. s'est entretenue assez longtemps avec deux de ses voisins." — [2] Vergl. S. 381. — [3] Vergl. S. 331. Jouffroy berichtete auf Grund von Unterredungen mit dem russischen Residenten: „Je ne me suis point aperçu qu'il fût autorisé à fomenter des troubles dans ce royaume-ci; il m'a toujours paru au contraire que sa cour avait renoncé au projet de s'acquérir, au poids de l'or, une nouvelle influence dans les affaires du pays." — [4] Vergl. S. 331. 343.

proprier une portion de son territoire de Dalmatie. La République en est alarmée, et on vient de m'assurer que c'est en conséquence qu'elle a pris la résolution d'envoyer son amiral Emo à Moscou, sous prétexte, à la vérité, de négocier un traité de commerce avec la Russie, mais, dans le fond, pour réclamer son assistance et sa garantie contre ces usurpations autrichiennes.[1]

Un second projet de cette maison est celui de la succession de Bavière après la mort de l'Électeur d'aujourd'hui. Il est déjà connu à la Russie, et j'en ai parlé plus amplement dans mes ordres, du moment que j'en ai eu la première nouvelle;[2] de sorte que je ne saurais que m'y référer.

Mais Dieu sait quels autres desseins cette maison ambitieuse a peut-être formés encore contre moi, et que, par cela même, elle prend soin de me cacher et de les tenir dans les ténèbres où ils ont été forgés. Tous ensemble fournissent une nouvelle preuve de la nécessité absolue qu'il y a de prendre, sans perte de temps, toutes les précautions possibles et de se concerter sur les mesures les plus propres à mettre des digues assez fortes au despotisme insoutenable que cette maison médite d'établir et d'exercer dans l'Europe. Elle nous a donné encore une preuve bien sensible et toute récente dans l'arrangement des affaires de Pologne, où nous avons fait tous les trois, moi, la Russie et la Porte, nombre d'expériences de son esprit de ruse, d'intrigue et de duplicité. En effet, à bien considérer sa conduite dans toute cette occasion, il faut avouer qu'on ne saurait repousser ces ressorts de sa politique plus loin, et je ne vous dissimule point qu'il m'est impossible de digérer la manière dont elle en a agi à notre égard, et de la regarder avec indifférence. C'est aussi pourquoi je désire si fort d'apprendre ce que le comte de Panin en pense et comment il croit qu'il faut s'y prendre pour s'opposer au torrent de ses vues de conquête et d'agrandissement. Pour cet effet, vous ne lui laisserez rien ignorer de tout ce que mes ordres précédents, ainsi que celui-ci, renferment à ce sujet, et aurez grand soin de me rendre un compte fidèle et détaillé de sa réplique.

Pour ce qui est de la France, son ambassadeur est, à la vérité, arrivé à Vienne,[3] et je le fais observer et suivre de bien près. Jusques ici cependant il n'a encore eu aucune conférence avec le prince de Kaunitz; de sorte qu'il n'a pas été non plus question d'aucune ouverture. Toutefois ce que je sais de science certaine, c'est que, lorsque sa cour a fait annoncer à celle de Versailles les extensions qu'en vertu de son traité avec la Porte elle avait faites en Moldavie et Valachie, la France a reçu cette insinuation avec beaucoup de froideur et d'indifférence, jusques à ajouter qu'elle devait savoir que dans son traité la France ne lui avait

[1] Vergl. S. 381. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 320. 321. 384—386; XXVIII, 84. 85. — [3] Vergl. S. 362.

jamais promis la garantie de ces nouvelles acquisitions; de sorte qu'elle ne se croirait non plus jamais obligée de la lui prêter.[1]

Quant à ce que le comte de Panin vous a dit sur mon différend avec Danzig,[2] je ne m'inquiète nullement de l'obstination de cette ville. Si tout doit rester *in statu quo*, je puis très bien y acquiescer, et, maître du port, je n'y perdrai rien, et je serai tranquille et prendrai mes mesures en conséquence.

Enfin, je n'ai rien à ajouter à ce que mes derniers ordres[3] vous ont déjà appris de l'audience du prince d'Orlow, si ce n'est qu'on vient de m'informer qu'une fièvre de fluxion l'arrêtera encore quelques jours à Berlin; mais que, dès qu'il en sera mieux, il ne tardera pas à poursuivre son voyage.

Federic.

Nach dem Concept.

23782. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 14 mars 1775.

La dépêche du comte de Solms du 20 de février dernier, qui est la première que j'ai reçue de sa part de Moscou, m'ayant fourni matière à de nouvelles instructions,[4] elles m'ont paru assez intéressantes pour vous en adresser ci-joint une copie pour votre direction.

J'y ajoute encore une lettre du sieur de Gaffron[5] au sujet de sa mission à Constantinople[6] qui renferme cinq points sur lesquels je suis bien aise de vous faire savoir mes intentions, afin de vous arranger avec lui à leur sujet. J'observe d'abord, et il vous est déjà connu que je ne lui destine que trois milles écus d'appointements par an, et ne devant porter que le caractère de consul, il ne saurait prétendre davantage, et encore moins autant qu'un envoyé. C'est ma résolution sur l'article 1, 3, 4. Les frais de voyage qui font l'objet du 2, lui seront bonifiés, mais pour ce qui est de l'article 5, je l'abandonne à votre examen et j'attends votre rapport au sujet des dragomans et des janissaires, ainsi que du port des lettres, dont le dernier ne saurait faire un grand objet, vu que cette correspondance va jusques à Vienne sous couvert du baron de Riedesel. Pour les présents, je ne sais s'il en peut être question de la part d'un simple consul, après que même les envoyés ont trouvé moyen de se débarrasser en partie de cette avidité orientale.[7] Supposé cependant que le sieur de Gaffron fît difficulté

[1] Vergl. S. 340. — [2] Solms berichtete: „Il me dit qu'il ne lui paraissait pas que V. M. dût S'inquiéter de l'obstination de cette ville, puisque son propre intérêt exigeait de tâcher de se tirer de l'embarras dans lequel elle se trouvait, ne pouvant pas être plus mal jamais qu'elle ne l'était présentement où V. M. était le maître de tout: mais que, si son aveuglement la faisait persister dans son opiniâtreté, V. M. n'y perdrait rien, puisqu'Elle resterait toujours dans la possession de ce qu'Elle avait occupé." — [3] Nr. 23771. — [4] Vergl. Nr. 23781. — [5] D. d. Berlin 10. März. — [6] Vergl. S. 148. — [7] Vergl. S. 144. 280.

d'accepter ce poste à ces conditions, je ne saurais qu'y faire, et il ne nous restera qu'à chercher un autre sujet capable de le remplir.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23783. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 15 mars 1775.

Votre dépêche du 8 de ce mois n'exige point une ample réponse. La conduite du nouvel ambassadeur de France[1] indique assez que sa cour sent le peu d'influence qu'elle a maintenant dans les affaires, et pour ce qui est de mon différend avec l'électeur de Mayence, je crois effectivement que c'est tout de bon que l'Empereur travaille à l'accommoder.[2] Mais tout cela n'est pas ce qui m'intéresse le plus dans le moment présent; ce qui se passe en Moldavie et Valachie, mérite infiniment plus mon attention. Les extensions que la cour où vous êtes, y fait, sont de trop d'importance, et vous n'oublierez point d'avoir l'œil au guet pour les épier et voir quel en sera le succès ultérieur.

Nach dem Concept. Federic.

23784. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A DRESDE.

Potsdam, 15 mars 1775.

Je ne saurais guère m'empêcher, en vous accusant l'entrée de votre dépêche du 10 de ce mois, de vous réitérer d'être plus concis dans vos rapports et de m'épargner la peine de lire des dépêches aussi volumineuses que celles que vous m'adressez. Ce que la cour où vous êtes, vous fournit, ne sont en partie que des bagatelles, et il y a peu d'occasions d'y apprendre des choses importantes par rapport aux affaires générales. Contentez-vous pour cet effet de dire en peu de mots ce que vous pensez devoir me mander, et ne soyez plus si prolixe à l'avenir.

On se trompera, à coup sûr, grandement en Saxe, si l'on y fait fond sur des subsides anglais,[3] et il ne faut pas être des plus clairvoyants pour prévoir d'avance avec certitude que les espérances à cet égard s'en iront en fumée.

[1] Vergl. S. 385. — [2] Joseph II. hatte zu Riedesel gesagt: „Vous voyez, Monsieur, que l'électeur de Mayence ne veut pas tirer à la corde à l'égard de la satisfaction que votre cour demande (vergl. S. 294 und 320). En général on pourrait débrouiller tout ceci bien vite, si le bon sens pourrait prévaloir dans les affaires de l'Empire; mais comme il faut avoir la tête farcie de l'infinité des lois qui existent sur ce sujet, il est impossible de se hâter dans ces matières." Ferner hatte der Kaiser erklärt, „qu'il ne doutait pas non plus que l'Électeur ne se décide enfin à une satisfaction, et qu'il espérait que V. M., de Son côté, céderait du côté de l'étendue de la satisfaction demandée." — [3] Vergl. S. 358.

Der König will dem Kundschafter (vergl. S. 359) ein Gehalt von 500 Thalern bewilligen unter der Bedingung sofortigen Eintritts in preussischen Dienst und verweist für die Reise nach den Lagern bei Tabor, Budweis und Wien auf den Erlass vom 28. Februar (Nr. 23744). Der Schluss betrifft die Erstattung der Reisegelder an Arnim.

Nach dem Concept. Federic.

23785. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 mars 1775.

Ce n'est pas à vouloir simplement inspirer une défiance réciproque entre vous et le résident de Russie, ainsi que vous m'en rendez compte par votre dépêche du 3 de ce mois,[1] que la cour où vous êtes, borne son jeu. Elle le pousse bien plus loin et doit s'être vantée à Vienne, selon des avis que j'en ai de très bonne part, d'avoir reçu de moi de l'argent pour son équipement;[2] anecdote que vous confierez au chargé des affaires de Russie pour le convaincre des pratiques sourdes qu'on emploie pour brouiller les cartes, mais en quoi on réussira difficilement. L'Europe entière sait que la Suède a touché encore depuis peu 500 000 écus à compte des anciens arrérages de ses subsides français, et que je n'ai aucune connexion avec cette puissance.

Le mécontentement dont vous m'avez averti dans vos précédentes de la nation contre le Roi,[3] pourrait bien, s'il allait en augmentant, entraîner de nouveau dans quelque révolution. Je n'en voudrais du moins pas répondre, et je vous réitère, à cette occasion, que je ne comprends pas le motif qui peut engager les sénateurs Fersen et Höpken, qui de tout temps ont passé pour partisans zélés de la France, à se déclarer contre la cour. Leur conduite me paraît énigmatique, et je me réfère à ce sujet à mes ordres d'hier,[4] en attendant, du reste, vos rapports ultérieurs.

Federic.

Nach dem Concept.

23786. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 15 mars 1775.

Madame ma Sœur. La part que V. M. a la bonté de me faire de la situation satisfaisante ou Elle Se trouve,[5] me comble de joie, par

[1] Jouffroy berichtete, ihm werde gesagt, dass der russische Resident Stachiew ihn täusche, und diesem, „que j'avais des ordres bien différents de ceux qu'il me supposait, et que V. M. était liée beaucoup plus qu'on ne pensait, avec le roi de Suède". — [2] Vergl. S. 372. — [3] Vergl. S. 331 und 343. — [4] Nr. 23780. — [5] Juliane Marie äusserte sich, 7. März (ohne Ort), sehr befriedigt über ihr persönliches Verhältniss zu ihrer Familie, sowie über die Minister, über die Finanzen, Heer und Flotte Dänemarks. „Il ne me reste que de faire des vœux pour la conservation de la paix: car on peut dire que nous sommes jusqu'ici premièrement à l'aurore de notre bonheur."

la part que j'y prends. J'espère, Madame, que V. M. en jouira de longues années, et qu'aucuns mouvements étrangers ne troubleront la tranquillité de Son royaume. D'une part, la faiblesse où se trouve à présent la Suède, ne saurait Lui donner aucune appréhension, et, d'une autre, les Anglais se sont préparés une longue besogne avec leurs colonies, qui les occuperont assez pour qu'ils n'aient pas le temps de penser à inquiéter les autres puissances. Les autres guerres qui pourraient survenir en Europe, seraient en quelque sorte étrangères au Danemark, du moins aurait-[il] la liberté de s'en mêler, selon qu'[il] le jugerait convenable à ses intérêts. Ainsi, à moins qu'il n'arrive des changements dans le monde que l'esprit humain ne saurait prévoir, il y a toute apparence, Madame, que votre administration sera heureuse et tranquille. Je m'y intéresse plus que personne, par une suite de l'attachement inviolable que j'ai pour V. M., L'assurant de la haute considération et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23787. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A MUNICH.

Potsdam, 15 mars 1775.

Si je me suis ingéré de parler à V. A. R. d'Apollon et des Muses,[1] c'est sur la foi des poëtes. Selon ce qu'ils en disent, ces habitants du Parnasse auraient dû faire exactement ce que j'ai pris, Madame, la liberté de vous écrire. Peut-être Apollon s'est-il transformé en Bavarois pour d'autant mieux vous servir, et, content de secourir V. A. R., il n'a pas cru le vulgaire digne de se faire connaître a lui. Mais, supposé que ce dieu ne soit pour rien dans cette heureuse cure, le chirurgien qui l'a achevée, passera toutefois à mes yeux pour un grand esculape, puisque nous lui devons, Madame, la fleur des princesses d'Allemagne, qu'il nous a conservée, et que j'aurais regardé cette perte comme irréparable. Il est bien naturel que V. A. R. aime la vie: Elle Se voit adorée de tout le monde; Elle jouit de l'amour de Sa famille et de Sa postérité, dont Elle peut espérer de voir tous les jours augmenter le nombre; Elle peut Se suffire à Elle-même par les talents que la nature, d'ailleurs avare, Lui a prodigués. Il n'y a peut-être que le prince Louis de Württemberg qui, plongé dans sa théologie ténébreuse, préférerait le ciel à la terre.

[1] Vergl. Nr. 23505. Maria Antonia schrieb. München 2. Februar: „Il s'en faut bien que les Muses m'aient traitée aussi favorablement que vous me traitez, Sire ... La famille d'Apollon m'a abandonnée aux esculapes d'ici, qui assurément ne descendent pas du dieu du goût. Je n'en suis pas moins guérie et rendue à la vie, que j'aime, parcequ'elle est un grand bien, et parceque, à tout prendre, la somme de ses plaisirs surpasse infiniment celle de ses maux."

V. A. R. me parle de la paix;[1] je n'ose presque pas prononcer ce nom devant Elle, après l'avoir si étourdiment avancée.[2] Pour cette fois que les parties belligérantes sont d'accord et que tout est conclu, il m'est permis d'en parler; aussi, Madame, ne m'arrivera-t-il de ma vie de prophétiser que des choses passées; c'est le seul moyen de rencontrer juste. Pour toutes les vicissitudes de ce monde-ci, je les crois, Madame, nécessaires, par la raison que rien n'est que ce qui doit être.[3] Mais sans s'alambiquer l'esprit à chercher les causes de la guerre, on les trouve dans les passions des hommes, surtout quand ces passions sont vives et qu'ils ont les moyens de les contenter. Sans l'établissement des lois, les particuliers se déchireraient en détail, comme le font à présent les chefs des nations, qui n'ont point d'arbitres sur eux. L'histoire de l'univers n'est qu'un tissu de guerres transmis jusqu'à nos jours, depuis qu'on a su en conserver la mémoire. Mais les passions, ces causes des guerres, ne sont fortes, Madame, que dans la jeunesse. Il y a longtemps que j'ai passé ce bel âge; tout m'avertit des approches de la décrépitude, mes cheveux blanchissants, ma vigueur qui s'éteint, et les forces qui m'abandonnent. Je laisse ouverte cette carrière brillante et dangereuse à des athlètes plus frais et plus enivrés du clinquant de la gloire que je le suis; mais, en quelque état que je me trouve, jusqu'au dernier moment de mon existence je ne cesserai, Madame, d'être de vos admirateurs et de vous donner des marques de la haute considération avec laquelle je suis etc.

Federic.

Si V. A. R. approuve le Pape,[4] cela m'en donne d'avance une bonne opinion. Je souhaite seulement qu'il ne persécute pas les débris de la société d'Ignace que j'ai jusqu'ici sauvée d'un naufrage total.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung war eigenhändig.

23788. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 16 mars 1775.

Il n'y a point de mal aux disputes qui se sont élevées entre l'Archiduc et les Princes du sang sur le cérémonial.[5] De telles bisbilles, quoique dans l'objet de peu d'importance, ne laissent pas d'aigrir. Au

[1] Von Kutschuk-Kainardsche. — [2] Vergl. S. 94. — [3] Maria Antonia schrieb: „Il faut sans doute que, dans l'ordre des choses, la guerre entre, comme le levain dans le pain, dans la constitution de la société humaine, ou comme la matière électrique dans notre atmosphère . . . Pour moi, Sire, je n'aime pas tous ces petits nuages électriques que vous autres héros tenez toujours suspendus au-dessus de nos têtes, prêts à s'étendre et à vomir la foudre et le tonnerre au premier signal. Ah! laissez-nous, de grâce, le temps de vous admirer en paix." — [4] Der neugewählte Papst Pius VI. — [5] Wie Goltz, Paris 5. März, berichtete, hatten sich die Prinzen von Geblüt geweigert, dem Erzherzog Maximilian (vergl. S. 372) den ersten Besuch zu machen.

moins le rappel que l'Impératrice-Reine lui a adressé, me paraît indiquer qu'elle n'est rien moins que satisfaite de la manière dont il a été accueilli.

Au reste, je me persuade de plus en plus que la France ne fera aucune démarche qui pût lui attirer de nouveaux embarras; elle fera plutôt tous ses efforts pour se conserver la paix avec tout le monde. L'état de ses finances ne lui permet pas de jouer un rôle décisif sur le théâtre de l'Europe, et quelque peine que se donne le contrôleur-général pour les relever, il ne réussira jamais. Il se peut que ce ministre ne se soutienne point; mais aussi longtemps que les fonds d'amortissement manquent à la France, ni Turgot ni Terray ni tel autre habile financier pourra se promettre quelque succès dans ses opérations.

Pour le fils du vicomte de Langle, je suis tout disposé à accepter ses services et à l'agréger à mon corps d'ingénieurs,[1] et vous n'avez qu'à en informer son père; mais, à cette occasion, je ne saurais que vous rappeler que c'est proprement des capitaines qui ont déjà servi avec distinction, que je désirerais surtout d'engager à mon service.

Nach dem Concept. Federic.

23789. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 mars 1775.

Votre dépêche du 3 de ce mois ne fait que confirmer mon pronostic sur l'affaire des colonies britanniques;[2] elles prennent précisément la tournure que j'ai toujours supposée. Peut-être le gouvernement relâchera encore de sa rigueur, et je regarde maintenant ces bisbilles comme un feu de paille qui ne tardera d'être éteint.

Federic.

Nach dem Concept.

23790. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 mars 1775.

Vu les raisons que vous alléguez dans votre rapport d'hier, je consens que le sieur Gaffron soit revêtu du caractère de chargé d'affaires,[3] mais je n'ajouterai pour cela pas un sol aux 3000 écus d'appointements que je lui destine. Il faut plutôt que cette somme suffise à faire face à toutes ses petites dépenses, quel que soit le succès de la négociation

[1] Der junge Vicomte Langle stand bei der Compagnie der Mousquetaires noirs. — [2] Vergl. S. 383. Maltzan berichtete, dass die Colonie New York eine Adresse an König Georg III. beschlossen habe und erkläre, alles thun zu wollen, „pour réconcilier les colonies avec la mère patrie". Maltzan fügte hinzu: „La situation de cette colonie qui pour ainsi dire sépare le Nord du Sud, rend cet évènement d'autant plus de conséquence qu'il est à espérer qu'elle formera une désunion et entraînera d'autres colonies à suivre cet exemple." — [3] Finckenstein berief sich auf einen Bericht Zegelins, demzufolge Consuln in Konstantinopel nicht zulässig seien (vergl. S. 122 und 386).

pour abolir les présents, et je ne m'engage à aucun extraordinaire qu'à lui faire bonifier les frais de son voyage.[1] Si vous consultez l'expérience, vous conviendrez que mes intérêts ne gagnent absolument rien à l'entretien d'un ministre à Constantinople, et que le parti qu'il y en a à tirer, n'est nullement proportionné à la dépense. Il en sera de même à l'avenir, surtout dans les conjonctures actuelles, et dès que l'affaire des extensions autrichiennes en Moldavie et Valachie ser[a] arrangée, je ne vois pas pourquoi j'aurais besoin d'un ministre à la Porte. Aussi mon idée n'est nullement de faire séjourner longtemps le sieur Gaffron à la Porte, et je regarderai toujours pour de l'argent perdu celui que je sacrifierai à cette mission.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23791. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg 15. März: „Voilà ce prince Orlow qu'on était si curieux de voir et qui a eu l'honneur, mon très cher Frère, de vous être présenté. Vous daignez m'apprendre que vous en avez été satisfait,[2] mais aussi je crois qu'il valait plus pour être vu à Potsdam que dans le temps où je l'ai vu à Pétersbourg.[3] C'est alors qu'il s'était attiré la même haine qu'on a actuellement pour ce Potemkin. On assurait que le premier, si sa faveur augmentait, causerait une révolution, tout comme l'on parle à cette heure du nouveau favori; cependant si cette révolution, à laquelle je ne crois pas, si elle arrivait cependant, ce ne serait jamais un moment favorable pour le prince Orlow. Il jouerait un triste rôle sous le Grand-Duc devenu empereur. Mais le voilà pour deux années mis à côté, il ne sera plus question de lui, tandis que vous daignez m'apprendre qu'il s'ouvre une nouvelle scène du côté de l'État de Venise. Cette ambassade des Vénitiens pour la Russie[4] vient très à propos pour que vous puissiez juger, mon très cher frère, des véritables sentiments de la Russie au sujet de toutes les entreprises des Autrichiens, et si les Russes voudront s'y opérer de bonne foi. Cet envoyé du roi de Sardaigne qui vous a été présenté,[5] mon très cher frère, ne peut pas avoir de grandes négociations. Je l'en juge ainsi par ce que vous daignez m'en dire, mais il pourrait devenir utile, comme sa cour est bien avec la France. C'est par lui qu'on pouvait faire des insinuations, lesquelles, comme elles ne sont pas directes, ne compromettront jamais et feront voir au moins si la France prendrait fait et cause pour les Autrichiens, tandis que ces derniers ont trahi les Turcs, les anciens alliés de la France."

[Potsdam] 17 mars 1775.

Mon très cher Frère. Le grand Orlow est reparti d'ici avec toute sa cour pour continuer sa route et se former le cœur et l'esprit par ses voyages. Je crois, mon cher frère, que l'envie a beaucoup de part aux propos que ses courtisans ont lâchés au sujet de l'Impératrice;[6] il est cependant certain que le Tapuquin est détesté généralement, que le Grand-Duc ne saurait le souffrir, et qu'il ne lui parle ni ne le regarde. Cependant il y a bien loin de là à une révolution, et, autant que j'en

[1] Vergl. S. 386. — [2] Vergl. S. 376. — [3] Im Winter 1770/71. — [4] Vergl. S. 381. — [5] Vergl. S. 381. — [6] Vergl. S. 376. 377.

peux juger, il me semble qu'elle devrait être précédée par des scènes de rupture assez fortes pour amener les choses à ce point décisif; et voilà de quoi personne ne parle jusqu'à présent. J'ai eu des lettres de Moscou qui disent que l'Impératrice ne reviendra que ce printemps dans un an, parcequ'elle veut passer par le canal du Ladoga pour retourner chez elle.[1]

M. Emo n'est point encore parti de Venise, mais on assure qu'il ira à Moscou.[2] Je voudrais fort que sa route le conduisît par chez nous; car c'est un homme d'esprit avec lequel on peut faire chemin et qui sonderait plus habilement le terrain que Solms. En attendant, le Grand-Seigneur dort d'un somme apoplectique, et les vésicatoires autrichiens ne lui rendent pas ni les sens ni la connaissance.

Vous verrez, mon cher frère, par les bulletins ci-joints[3] à quoi s'amuse la cour de Versailles. Il n'y a que bals et mascarades, le XVI ième des benêts a dansé jusqu'à sept heures du matin. L'Archiduc est reparti peu satisfait de son voyage,[4] et les Français, qui le sont encore moins de sa personne, sont fort mécontents qu'il passe par Nancy, où il veut faire célébrer un service aux mânes de ses ancêtres.[5] Cela est très vrai et n'est point gazette.

Vous voyez, mon cher frère, par ces bagatelles-mêmes qu'il y a dans toute l'Europe des semences de division et de mésintelligence; un rien peut allumer ce feu, et, pour peu que l'Empereur y donne encore lieu, la bombe viendra à crever sur la maison d'Autriche. M. de Rossignan n'est, à la vérité, chargé d'aucune commission précise; il ne négocie point, mais il est en vedette pour observer d'ici le Nord et pour attendre l'heure du berger; car on voit, à n'en pas douter, que le plan du roi de Sardaigne est de préférer l'alliance des Bourbons à celle des Autrichiens.

J'ai pris les hémorroïdes d'une force terrible, ce qui m'oblige à me ménager un peu pour éviter le froid humide que nous avons ici, mais j'espère d'être remis vers le temps que vous me ferez le plaisir de venir chez moi, afin de vous assurer alors de vive voix de la considération et de la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23792. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 23. Februar, über eine Unterredung mit Panin: „Il convient que l'agrandissement de la cour de Vienne doit justement alarmer; mais comme on ne saurait l'empêcher dans ce moment-ci, il sent aussi qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre que celui de rester tranquille et d'attendre le

[1] Bericht von Solms. Moskau 20. Februar. — [2] Vergl. S. 381. — [3] Liegen nicht bei. — [4] Vergl. S. 390. 391. — [5] Bericht von Goltz, Paris 5. März.

concours des évènements à venir pour l'arrêter ou pour le resserrer, et il trouve que V. M. agira très politiquement, en Se maintenant tout simplement dans la possession de Ses démarcations, à titre de conserver l'égalité avec celles de l'Autriche, sans insister davantage sur la ratification de la république de Pologne, laquelle ne pourrait s'obtenir que par des moyens violents, et sans y mêler dorénavant le concours de la cour de Vienne par des médiations ou des garanties réciproques,[1] puisque par là V. M. Se ménagera une porte de pouvoir Se relâcher un jour sur ce terrain contesté, au cas que ce sacrifice modique pût servir de moyen pour obliger la maison d'Autriche à restituer ses grandes extensions, ou dans le cas que celle-ci sût engager la Pologne et la Porte à lui en assurer la possession tranquille. V. M. aurait alors une raison d'autant plus fondée, savoir celle de légalité, pour exiger de la Pologne et de l'Autriche même la ratification pour la conservation assurée des Siennes. Il lui paraît que V. M., en Se conduisant de cette façon, mettra la cour de Vienne dans l'embarras qu'elle ne pourra jamais être assurée de conserver ce qu'elle a pris au delà des termes clairs de la convention de Pétersbourg, sans fournir par son exemple et peut-être même par sa propre intervention des titres et des moyens pour assurer à V. M. ce qu'Elle a fait ajouter à Sa portion stipulée pour servir d'équivalent à l'extension autrichienne; et quoique les prétentions de V. M. ne regardent que la Pologne seule, tandis que les autres embrassent encore une partie de la Moldavie, le comte de Panin est cependant de l'avis que ces dernières doivent être regardées comme faisant parti de l'autre, puisqu'elles sont fondées sur le principe de récupérer en entier la Pocutie, qui fait partie de la portion assignée par notre convention à la cour de Vienne en Pologne; de sorte que, si les circonstances le rendent possible un jour de pouvoir contester avec succès à cette cour ses extensions faites en conséquence du traité de partage de la Pologne, elle doit s'attendre alors à restituer tout ce qu'elle a pris de trop dans quel pays que ce soit que le terrain occupé soit situé.

Après avoir laissé finir au comte de Panin son raisonnement, j'ai cru devoir lui proposer deux questions: 1° s'il croyait que les Polonais acquiesceraient plus volontiers à résigner à V. M. le terrain contesté, pourvu qu'on ne les obligeât pas à y donner leur consentement formel, et 2° si cela ne pouvait pas produire de nouveaux embarras et faire naître des oppositions pour empêcher d'achever les autres matières d'État et avec elles la fin de la Diète.

Quant à la première, il répliqua que V. M. devait tranquilliser la nation polonaise sur la conservation actuelle de Ses extensions par l'espérance qu'Elle serait disposée de les rendre, aussitôt que la maison d'Autriche restituerait les siennes, et quant à la seconde, il croyait que le parti russe en Pologne serait assez fort pour faire résoudre la fin de la Diète. Cependant qu'il vous priait, Sire, très humblement d'ordonner au sieur Benoît d'assister le baron de Stackelberg, en cette rencontre, de coopérer avec lui à ce but commun et de se concerter avec lui sur ces deux cas.

Enfin je hasardai encore de demander à ce ministre quand il croyait que cet évènement pourrait arriver dont on devait profiter pour faire rendre à la maison d'Autriche ses conquêtes présentes. A cela il répondit naïvement que ce n'était pas une chose à prévoir; qu'en politique on ne pouvait pas se presser, et qu'on était quelquefois des cinquantaines d'années à attendre des évènements, auxquels la prudence conseillait cependant de se tenir prêt pour en profiter, lorsqu'ils se présenteraient."

Potsdam, 18 mars 1775.

Je félicite le comte de Panin que, selon votre dépêche du 23 de février, il peut regarder le terme d'une cinquantaine d'années comme

[1] Vergl. S. 303.

une bagatelle et se flatter de vivre jusques là pour mettre ses projets contre l'agrandissement de la maison d'Autriche en exécution. Je suis bien plus modeste pour mon particulier, et je compte que, si je vis encore un an, c'est tout ce que le terme ordinaire de la vie humaine me permet d'espérer. L'âge où je suis au moins, me fait toujours appréhender que je ne vivrai guère le jour où les évènements que le comte de Panin a dans l'idée, arriveront, et, en attendant, l'esprit de conquête de la cour de Vienne prendra tous les jours de nouveaux essors, puisqu'il n'y a personne qui l'arrête. Différents de mes ordres antérieurs, mais surtout celui de l'ordinaire dernier,[1] vous ont fourni un tableau fidèle de vastes vues de cette cour. Vous les aurez tous reçus à l'heure qu'il est, et je me flatte que leurs différentes anecdotes prouveront suffisamment combien on se fait illusion de considérer ses extensions en Moldavie et Valachie comme indifférentes ou appartenir à ces acquisitions en Pologne. Ce n'est qu'un petit échantillon qu'elle met en avant, pour voir jusques où elle peut pousser sa pointe; et si l'on la laisse faire, l'on peut poser en fait qu'elle n'en restera pas là, et que son appétit ne connaîtra plus de bornes. A cela vient le silence absolu que le baron Swieten continue à observer,[2] et nonobstant différents courriers qui lui sont arrivés de sa cour, il reste muet comme une carpe, tant vis-à-vis de moi que du comte de Finckenstein.

Quant aux instructions à donner au sieur Benoît, il y a longtemps qu'il a ordre de travailler, d'un parfait concert avec le baron de Stackelberg, à mettre fin à la Diète. Elle y sera aussi déjà parvenue à l'heure qu'il est; de sorte qu'il me reste d'autant moins à y ajouter que, si moi et l'Autriche, nous restons cinquante ans en possession de nos extensions, il y aura presque double prescription, et chacun gardera ce qu'il tient et qu'il a possédé un demi-siècle.

Pour votre direction seule je ne vous dissimulerai cependant point qu'il me paraît que ce renvoi du comte de Panin part de tout autre source, et qu'il faut la chercher dans l'éloignement parfait de la Russie de s'engager dans une nouvelle guerre. En effet, différents indices me font présumer qu'elle en est si fatiguée et dégoûtée que de longtemps elle ne pensera pas à en recommencer. Encore en dernier lieu les compagnons du prince d'Orlow n'ont pas dissimulé que ses provinces avaient beaucoup souffert et étaient fort dépeuplées par la guerre qu'elle vient de finir. Mais je suspends mon jugement sur le plus ou moins de réalité de ces propos; vous saurez mieux que personne s'ils sont fondés ou simplement dictés par des gens mécontents du gouvernement, et j'attends les éclaircissements nécessaires de votre part à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Nr. 23781. — [2] Vergl. S. 380.

23793. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 mars 1775.

Der König sendet den ihm überreichten Bericht von Keith, d. d. Turin 25. Februar, mit Dank zurück.

Je passe plutôt à celle du comte de Solms du 23 du même mois, et je suis surpris que le comte de Panin regarde les extensions autrichiennes en Moldavie avec tant d'indifférence qu'un demi-siècle ne lui paraît pas trop pour penser aux moyens d'arrêter l'esprit de conquête de la cour de Vienne. La copie ci-jointe vous apprendra ce que je viens de répondre au comte de Solms[1] sur cette idée, qui, à la vérité, pourrait avoir été bonne du temps des Patriarches, mais qui ne convient plus au terme ordinaire de nos jours d'à présent.

Au reste, j'apprends que le baron de Swieten a de nouveau reçu un courrier de sa cour. C'est le second qui lui vient en peu de temps, et si ce ministre reste muet, comme à la réception du premier,[2] ce sera une marque évidente de l'embarras où le prince de Kaunitz se trouve au sujet des extensions en Moldavie.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23794. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 mars 1775.

Je m'attends, vu l'assiduité avec laquelle, selon votre dernière dépêche du 11 de ce mois, on continue de travailler à la Délégation, de recevoir bientôt, et peut-être par le premier ordinaire, la nouvelle de la clôture entière de la Diète.

Les propos du grand-général de la couronne dont vous faites mention,[3] indiquent en attendant assez clairement qu'il est notre ennemi déclaré, et que nous n'avons rien à nous promettre de lui. Cela est d'autant moins douteux que, pendant son séjour à Pétersbourg, il a déjà tout mis en œuvre pour me brouiller avec l'Impératrice,[4] mais n'y a pas pu heureusement réussir, et que vous savez qu'il vient de donner tout récemment encore des preuves non équivoques de sa mauvaise volonté à mon égard par les comportements et les chicanes qu'il a fait essuyer à mes officiers chargés du soin de la remonte de ma cavalerie.[5] Je juge par là que c'est une tête chaude, qui se fera plus de tort à lui-même qu'il ne nuira aux autres, et qui à la fin poussera les choses peut-être au point à ne pouvoir se soutenir davantage, et pourrait se voir par là destitué de sa place.

[1] Vergl. Nr. 23797. — [2] Vergl. S. 355. 356. — [3] Benoît berichtete, dass Branicki im Hinblick auf den Handelsvertrag (vergl. S. 370) den Polen rathe, „de ne rien stipuler du tout ni de faire aucun acte séparé avec moi". — [4] Vergl. S. 226. — [5] Vergl. S. 56.

Les nouvelles du capitaine Dubosc relativement aux Autrichiens sur les frontières de la Moldavie,[1] dont vous me rendez compte, sont assez curieuses et paraissent mieux fondées que toutes celles que nous avons reçues jusqu'ici de là-bas. Je souhaiterais bien de connaître la façon de penser des Polonais à leur égard. Mandez-moi donc comment ils s'expliquent là-dessus, et n'oubliez pas, en même temps, de me dire votre sentiment sur la manière dont il conviendra d'ajuster les prétentions que le roi de Pologne met à ma charge, et qui, suivant mon calcul, ainsi que je vous l'ai déjà marqué,[2] peuvent faire un objet de 16000 écus. J'attends avec impatience vos éclaircissements sur ce que dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

23795. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 19 mars 1775.

Ce que, dans votre dépêche du 1er de février dernier, vous ne m'avez annoncé que comme un bruit vague au sujet de l'envie de la cour où vous êtes, de s'emparer de Chozim,[3] vient de m'être confirmé d'une manière qui ne me permet plus d'en douter.[4] C'est le maréchal comte de Rumänzow lui-même qui a dit, un jour, à haute table que le général autrichien Barco lui avait fait la proposition de lui remettre cette forteresse, mais qu'il lui avait répondu qu'ayant promis à la Porte de la livrer entre ses mains, il ne la remettrait sûrement à personne autre. Mes lettres ajoutent que la ville de Czernauch, à deux milles de Chozim, était la place limitrophe de la lisière que le général Spleny tenait occupée; que celle-ci s'étendait depuis le Niester par Bukowina jusques à la Transylvanie; que la cour où vous êtes, était déterminée à s'approprier ce terrain, comme ayant fait autrefois partie de la Pocutie et de la Transylvanie, et qu'elle y avait déjà fait établir un cours des postes comme dans ses autres États héréditaires.

En attendant, la conduite du prince de Kaunitz en tout ceci n'est point hasardeuse quant à l'affaire même; bien au contraire, les conjonctures actuelles paraissent lui être assez favorables pour faire passer ses prétentions. Mais elle attirera, pour l'avenir, à sa cour tant de jalousie et de haine que personne ne voudra plus avoir à faire avec elle, et voilà précisément ce que l'Empereur prévoit sans doute, et dont il appréhende peut-être les suites et les embarras. Au moins n'est-ce que dans cette considération que je crois devoir chercher la vraie source de l'humeur et de la taciturnité du prince de Kaunitz, qui, selon votre dépêche du 11 de ce mois, ne laisse pas de subsister toujours; et, au reste, vous saurez déjà que la ratification de la Porte pour sa dernière

[1] Vergl. dafür Nr 23795. — [2] Vergl. S. 316. — [3] Vergl. S. 324. — [4] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht Benoîts, Warschau 11. März.

paix a été également expédiée; de sorte qu'il ne manque plus absolument rien à la perfection et consolidation de cet ouvrage.

Federic.

Nach dem Concept.

23796. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 mars 1775.

Votre rapport d'hier et les éclaircissements qu'il contient sur les différents frais d'un chargé d'affaires à Constantinople,[1] demandent bien que j'ajoute quelque chose aux appointements des 3000 écus que j'y ai destinés, et je remets à demain à m'expliquer plus amplement sur ce sujet; je ne balancerais même point de le faire dès aujourd'hui et d'acquiescer simplement à vos propositions, si mon idée était de faire subsister le sieur Gaffron longtemps à Constantinople. Mais je vous l'ai déjà fait observer dans mes ordres précédents. Il n'y a rien à faire avec la Porte, et je ne saurais regarder que comme de l'argent perdu celui que je sacrifierai à cette mission.[2] Aussi ne suis-je nullement incliné à faire séjourner ce nouveau chargé d'affaires au delà d'un an à la Porte; je pense le faire partir, dès que les affaires qui sont actuellement sur le tapis, seront entièrement arrangées, et je le rappellerai du moment que l'ambassadeur de Russie, prince de Repnin, s'y sera formellement établi et aura formé sa maison.

Der Schluss betrifft die Erstattung der Reisekosten für Keith.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

23797. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein antwortet, Berlin 19. März, auf den Erlass vom 18.3: „Le terme d'une cinquantaine d'années que le comte Panin semble fixer pour mettre des bornes aux extensions de la cour de Vienne, est en effet très singulier, et quoique on ne puisse regarder cette expression que comme une façon de parler qu'on ne saurait prendre à la rigueur, elle indique toujours ... un éloignement extrême pour une nouvelle guerre. C'est une façon de penser qui a déjà paru dans les dernières années de celle qui vient de finir, qui s'est surtout manifestée, lorsqu'on craignait à Pétersbourg que les Turcs ne voudraient pas exécuter la paix, et qui, depuis qu'on se voit hors de tout embarras à cet égard, est probablement devenu un principe dont on a résolu de ne se départir qu'à la dernière extrémité. Il faut qu'il y ait quelque vice intérieur dans l'empire qui fasse prévaloir ce système pacifique, soit crainte d'une révolution, soit manque d'argent, soit difficulté de recruter les troupes sans mécontenter la nation."

Potsdam, 20 mars 1775.

Quel que soit, selon votre rapport d'hier, le premier mobile de la politique actuelle du comte de Panin, elle me paraît à tous égards bien

[1] Mit Rücksicht auf die hohen Kosten für das Personal und die Miete des Hauses beantragte Finckenstein, die als Gehalt ausgesetzte Summe von 3000 Thlrn. (vergl. S. 391) zu erhöhen. — [2] Vergl. S. 392. — [3] Vergl. Nr. 23793.

pitoyable. Je n'en ai jamais eu une grande idée, et s'il y a quelque chose qui m'a frappé, c'est assurément le grand nombre des succès de cette cour, qui se sont accumulés malgré sa mauvaise politique et le peu de capacité de ses généraux. Tant il est vrai que le sort prodigue souvent ses faveurs à ceux qui ont le moins de droit à s'y attendre.

Au reste, je viens de me déterminer sur les frais de la mission du sieur Gaffron à Constantinople. J'ai fixé déjà ses appointements à trois mille écus par an;[1] je lui accorde en outre, selon l'avis du major de Zegelin, douze cents écus pour les présents annuels du bairam au ministère ottoman, et pour l'entretien d'un interprète, d'un janissaire et d'un écrivain turc je lui assignerai, selon le tempérament que vous m'avez indiqué vous-même, onze cent-cinquante écus; de sorte que tous ces différents articles feront ensemble la somme de 5350 écus par an. Quant aux présents, au contraire, que le sieur Gaffron aura à faire à chaque changement de grand-vizir, ils appartiennent aux extraordinaires qu'on ne saurait évaluer à une somme annuelle, et je me réserve à les lui bonifier, à mesure que pareil évènement arrivera. Cette dépense ne se présentera d'ailleurs pas souvent pendant le séjour qu'il fera à Constantinople. Vous savez par mes ordres antécédents que je l'ai borné à une seule année,[2] et je serai d'autant moins tenté à le prolonger que le rôle que la Porte joue maintenant sur le théâtre de l'Europe, est de fort peu de conséquence; qu'elle y jouit d'une considération très médiocre, et qu'enfin je n'ai absolument rien à négocier avec elle.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23798. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 20 mars 1775.

Plus je réfléchis sur la médiation de la France entre la cour de Vienne et la Porte,[3] et moins puis-je me persuader qu'elle sera de quelque importance. Votre dernière dépêche du 9 me confirme dans cette idée, et vous sentirez vous-même que, vu la grande faiblesse de la cour où vous êtes, elle n'aura aucun succès. La France fera peut-être quelques représentations, mais elles seront si faibles et si modestes que, dans le fond, la Porte n'en retirera aucun avantage. Cette puissance appréhende trop de se brouiller, à cette occasion, avec son alliée, et il y a toute apparence qu'elle évitera toute guerre avec un soin extrême, à moins que l'Angleterre ne l'y force et ne lui tienne, pour ainsi dire, l'épée sur la gorge.

Au reste, vous aurez, sans doute, déjà appris que les ratifications réciproques du dernier traité entre la Russie et la Porte sont faites, et qu'il ne reste plus rien à arranger. Cet évènement influera, sans doute, beaucoup sur les instructions que la cour où vous êtes, donnera à son

[1] Vergl. S. 398. — [2] Vergl. S. 398. — [3] Vergl. Nr. 23751.

nouveau ministre à Pétersbourg; de sorte que je désire plus que jamais d'être instruit de leur contenu. Il y a longtemps que vous ne touchez plus cet article, qui me tient extrêmement à cœur, et sur lequel vous ne négligerez rien pour me satisfaire. Je me flatte en attendant que les soins que vous y donnerez, ne resteront pas sans succès, et que vous serez tout aussi heureux dans ces recherches que vous l'avez été dans quelques autres.

Federic.

Nach dem Concept.

23799. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 20 mars 1775.

Il paraît de plus en plus, selon votre dépêche du 10 de ce mois, que le grand ressort de la politique du lord North a été de mettre la division entre les colonies américaines.[1] En gros il ne manquera pas non plus son but. Il l'obtiendra plutôt, et il se relâchera, selon toute apparence, sur quelques articles de peu de conséquence, afin d'écarter d'autant mieux les autres difficultés que son plan pourrait rencontrer.

Ce qui m'intéresse cependant le plus dans le moment présent, c'est de savoir à peu près combien de temps vous croyez qu'une guerre entre l'Angleterre et l'Espagne pourrait bien être encore différée. Les griefs que ces deux puissances ont l'une contre l'autre, sont en assez grand nombre, et le feu couve sous la cendre depuis longtemps. Reste à savoir quand il pourra éclater, et voilà justement le point que je désirerais d'avoir éclairci, et sur lequel vous ferez votre calcul politique pour m'en rendre un compte exact et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

23800. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 mars 1775.

Quoiqu'on ne puisse effectivement prononcer encore dans le moment présent avec certitude sur l'issue des différends des colonies anglaises en Amérique avec leur mère patrie, il me semble cependant, même à en juger par ce que vous venez de me mander à ce sujet par votre dépêche du 14 de ce mois, qu'on doit s'attendre à voir plier ces colonies et subir, à la fin, la loi que le ministère britannique jugera à propos de leur imposer.

Il est surprenant en attendant que les Hollandais endurent aussi patiemment qu'ils font, les traitements qu'ils essaient de la part de l'Angle-

[1] Vergl. Nr. 23778 und 23789. Maltzan berichtete: „Il paraît que la jalousie, s'étant emparée des colonies, causera une division parmi elles et facilitera au gouvernement les moyens ou de les faire rentrer toutes à la fois dans le devoir ou séparément."

terre,[1] et que, bien loin de s'en trouver offensé, le ministère de la République paraisse même disposé à favoriser la cour de Londres.[2] Je vous avoue que je ne puis revenir de l'étonnement que cela me cause.

Je crois, au reste, votre sentiment sur la conduite des Régents de la ville d'Amsterdam vis-à-vis du prince d'Orange par rapport à l'augmentation du militaire très fondé[3] et suis persuadé que c'est à bon droit et sans leur faire injustice qu'on peut douter de leur sincérité à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

23801. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 20 mars 1775.

Ma chère Nièce. Enfin j'espère, ma chère enfant, que votre Prince ne vous donnera plus d'inquiétudes, et que les chirurgiens le guériront radicalement;[4] ce serait bien dommage, si vous perdiez sitôt ce fruit de votre heureuse fécondité et l'objet de vos plus douces espérances, mais j'espère que le Ciel vous le conservera.

Nous n'avons ici rien de nouveau du tout; le temps de nos exercices va commencer bientôt, et nous dérouillerons nos vieilles armes pour que, dans le besoin, elles soient aiguisées et puissent servir. Nous avons aussi de nouveaux comédiens, mais ils sont à Berlin, et je ne sais s'ils sont médiocres, mauvais ou bons. Mais j'ai appris qu'à Paris les dames portent des panaches de 22 pouces de hauteur avec des ressorts et une espèce de musique qui fait comme un carillon, sur leur tête, et je ne doute pas, ma chère nièce, que vous ne soyez ornée de ces beaux accoutrements-là; ici les femmes en ont la rage, jusqu'aux plumes de coq renchérissent, et les plumes à écrire deviennent même plus rares; pour moi vieux casanier, j'entends parler de ces merveilles, mais je n'ai point encore vu de tête panachée, car la mode en est venue depuis le carnaval. Faites, je vous prie, les assurances de mon estime à notre cher prince d'Orange, et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

[1] Vergl. S. 382. — [2] Nach Thulemeier verlangte Yorke das Verbot des Handels zwischen den holländischen Inseln und den britischen Colonien. „Le ministère de la République paraît assez disposé à favoriser la cour de Londres, mais il n'en est pas de même des villes commerçantes de la Hollande." — [3] Thulemeier berichtete von einer Annäherung der Stadt Amsterdam an den Erbstatthalter in der Frage der Heeresvermehrung (vergl. S. 326) auf der bevorstehenden Tagung der Generalstaaten von Holland und gab dem Argwohn Raum, dass sie den Prinzen nur für ihre Zwecke ausnütze, aber nicht Willens sei, ihn selbst zu unterstützen. — [4] Vergl. S. 370.

23802. AU CHAMBELLAN COMTE DE REDERN A COPENHAGUE.

Potsdam, 21 mars 1775.

Vous ne m'annoncez rien de nouveau en disant que le baron de Schimmelmann, qui continue à diriger les affaires de finances et de commerce à la cour où vous êtes, ne manque pas à le faire de façon que ses intérêts propres n'en souffrent point. Je sais qu'il ne méconnaît aucunement ces derniers, et ne doute pas un instant qu'il ne les favorise dans toutes les opérations dont il sera chargé et dont on lui confiera la direction. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à votre dépêche du 11 de ce mois, dont je vous accuse par la présente la réception.

Federic.

Nach dem Concept.

23803. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 21 mars 1775.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai appris par votre dépêche du 27 de février que l'échange des ratifications de la paix entre la Russie et la Porte s'est fait, et que par là ce salutaire ouvrage, qui fera, en même temps, une belle époque dans les annales de Russie, a été consommé et conduit à sa perfection. J'en félicite en bon et fidèle allié S. M. I., et je suis charmé de la voir maintenant hors de toute inquiétude et de tout embarras pour la conservation de cette même paix.

Dans mes ordres du 11[1] j'ai oublié un morceau des discours des compagnons du prince Orlow, que je suis bien aise de vous confier encore aujourd'hui. Si, d'un côté, ils ont couvert le nouveau favori Potemkin de toute la haine publique, ils ne sont pas restés muets, de l'autre, sur son grand crédit dont il jouissait auprès de sa souveraine, et dont ils ont prétendu même qu'il surpassait de beaucoup celui dont le susdit Prince a pu se glorifier. Si cette dernière anecdote est bien fondée et que son crédit s'étende même sur la gestion des affaires, il me paraîtrait presque essentiel de rechercher son amitié et de faire des efforts pour nous le rendre favorable. Il n'y a qu'une seule considération qui m'arrête encore à cet égard; c'est qu'on prétend qu'avec toute la faveur de l'impératrice de Russie le Grand-Duc prend précisément le contre-pied et ne lui veut nullement du bien. S'il en était ainsi, vous sentez bien qu'il faudrait avoir quelque ménagement pour ce Prince, afin de ne le pas choquer par des soins trop empressés pour le favori. Je vous en fais juge vous-même. Comme vous êtes sur les lieux, vous saurez mieux que moi distinguer le vrai du faux dans ces différents avis. Tout ce qu'il y a, c'est que, supposant que Potemkin ait pris effectivement cet ascendant qu'on lui prête, il ne serait pas tant mal de se

[1] Nr. 23771.

mettre bien avec lui, et mes affaires de Pologne, aussi bien que mes différends avec Danzig pourraient bien prendre par son appui une tournure bien plus favorable. J'abandonne tout cela à votre examen ultérieur, et j'attendrai votre sentiment pour me décider.

En attendant je fais tout mon possible pour approfondir les instructions du nouveau ministre français destiné pour la cour où vous êtes; j'ai même pris mes mesures si bien que, s'il y a humainement moyen d'en être instruit, je le serai,[1] et alors je ne manquerai pas de vous en parler plus amplement.

Quant à la cour de Vienne, elle n'ouvre pas la bouche vis-à-vis de moi sur ses extensions. Je lui rends la pareille, et je continue également à faire semblant de les ignorer. C'est ce qui fait aussi qu'il ne me reste rien à ajouter aujourd'hui, et que je me borne à vous demander des rapports exacts sur tout ce qui se passera à Moscou pendant le séjour que la cour y fera. Quand même ces nouvelles n'auraient nul rapport aux affaires, je ne suis pas moins curieux de les apprendre; de sorte que, bien loin d'être fatigué par les détails où vous entrerez à ce sujet, je vous en tiendrai plutôt compte.

Nach dem Concept. Federic.

23804. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 21 mars 1775.

Mon très cher Frère. Je vous envoie une pièce assez curieuse; c'est la copie de la relation de Solms où je ne saurais assez m'étonner de la dialectique du comte Panin, ni m'empêcher d'y faires quelques réflexions. Pour me consoler des énormes extensions des Autrichiens, il me propose d'attendre encore une cinquantaine d'années pour leur faire rendre ce qu'ils occupent, et me faire rendre, de même, à la Pologne ce bout que j'ai au delà de la Netze.[2] Cet homme n'a pas du bon sens, car il me propose de faire la guerre à l'Autriche, quand je serai longtemps pourri, pour avoir le plaisir de rendre une partie de ma portion aux Polonais. Pour moi, je ne vois dans cet écrit qu'une prodigieuse paresse d'un premier ministre qui craint la guerre et ne voit pas les conséquences des usurpations qu'il laisse faire aux Autrichiens, pour ainsi dire, sur ses frontières, et, d'un autre [côté], il y a des traces d'une basse jalousie que ce ministre découvre sur mes petites extensions; ce qui n'est pas adroit et ce qu'il devrait au moins me cacher. Je suis persuadé, mon cher frère, que, quand vous aurez lu la pièce, vous en jugerez de même.

Voici encore quelque rogaton de bulletin,[3] mais guère intéressant. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse et

[1] Vergl. Nr. 23798. — [2] Vergl. Nr. 23792. — [3] Liegt nicht bei.

de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23805. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein antwortet, Berlin 21. März, auf den Erlass vom 20.:[1] „Il est sûr que [Panin] traite les affaires avec une nonchalance et d'une manière qui prouve des vues fort bornées et peu de connaissance des intérêts de l'Europe. Il est vrai encore qu'il faut un bonheur singulier pour jouir, nonobstant tout cela et malgré l'incapacité des généraux, d'une prospérité aussi constante que celle qui a accompagné jusqu'ici toutes les entreprises de la Russie. Il me paraît cependant qu'il est à désirer que ces vices du gouvernement se soutiennent, puisque l'intérêt de tous les voisins demande que cette puissance ne devienne pas trop formidable, et qu'en attendant elle ne laisse pas, telle qu'elle est, de faire un allié fort utile et dont l'union étroite avec V. M. en imposera toujours à la maison d'Autriche."

Potsdam, 22 mars 1775.

Je suis bien aise d'apprendre par votre rapport d'hier que le sieur Gaffron a acquiescé à l'arrangement pécuniaire que j'ai fait pour sa subsistance à Constantinople,[2] et la copie ci-jointe vous apprendra ce que je viens d'écrire, à son sujet, à mon major de Zegelin.[3]

D'ailleurs, je suis, à la vérité, de votre avis sur les vices du gouvernement de Russie, et je pense comme vous qu'il est bien à souhaiter que cette puissance reste comme elle est, et ne devienne pas trop formidable. Mais, après tout, le comte de Panin n'est plus jeune; il peut venir à manquer, soit par la mort, soit en se retirant du gouvernail de cet empire; et qui vous sera alors garant que les affaires ne prennent une autre face sous la conduite de son successeur? Au moins est-il très aisé à prévoir que, dans une vingtaine d'années, les forces de cet empire s'étendront bien à vingt millions de sujets. Ce calcul n'est rien moins qu'exagéré; il vous paraîtra à vous-même très juste, si vous considérez qu'à l'heure qu'il est, il en compte déjà 16 millions. Or, quatre millions de plus pour vingt ans n'est sûrement pas trop; de sorte qu'on peut très bien admettre que la puissance de la Russie sera un jour très formidable. En attendant il n'y a rien à faire de notre côté, et tout ce qui me paraît inconcevable, c'est son flegme sur les usurpations et l'agrandissement de l'Autriche en Moldavie, qui ne pourront que l'embarrasser furieusement, si, un jour, de nouvelles brouilleries avec la Porte lui survenaient.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Nr. 23797. — [2] Vergl. S. 399. — [3] Vergl. Nr. 23806.

23806. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 22. März 1775.

Der p. Graf von Finckenstein hat Euch auf Meinem Befehl schon im letztverwichenem Jahr von Eurer bevorstehenden Zurückberufung vorläufig benachrichtiget,[1] und Ich mache Euch nunmehro hierdurch noch näher bekannt, dass Ich Euch nur noch so lange auf Eurem dortigen Posten lassen werde, bis der neue russische Gesandte dort angelangt sein und seinen Gesandtschaftsposten angetreten haben wird. Alsdann werde Ich keinen weitern Anstand nehmen, Euch von dort abzuberufen und an Eure Stelle Euren Nachfolger, einen gewissen von Gaffron, als chargé d'affaires bei der Pforte zu accreditiren und nach solcher abgehen zu lassen.[2] Jedoch wird auch dessen Aufenthalt daselbst von keiner langen Dauer sein und sich nicht viel über ein Jahr erstrecken. Ihr wisset selbst aus Eurer eigenen vieljährigen Erfahrung, dass mit der Pforte niemals etwas rechtes auszurichten ist und die meisten dortigen Gesandtschaften auf nichts als leere Geldversplitterungen hinauslaufen; sie sind mehr kostbar als nützlich. Das einzige Handlungsinteresse ausgenommen, stehet der Vortheil, welchen man von einem Gesandten daselbst erwarten kann, in keinem Verhältniss mit denen grossen Kosten, welche man darauf verwenden muss. Nun ist so wenig die Handlung Meiner Unterthanen in der Levante noch zur Zeit von dem Belang als Meine andere Geschäfte von der Beschaffenheit, dass Ich Mich zur Unterhaltung dergleichen kostbaren Gesandtschaft zu entschliessen nöthig haben sollte, und Ich bin demnach, wenigstens vorjetzo, fest entschlossen, den von Gaffron auf so kurze Zeit, als es nur immer die Umstände erlauben dürften, dort zu lassen. Indessen werdet Ihr von selbst leicht beurtheilen, dass alles dieses nur einzig und allein zu Eurer Direction dienet und Ihr vor der Hand davon keinen weiteren Gebrauch zu machen habet.

Ich komme nunmehro auf Euren soeben eingegangenen Bericht vom 17. Februarii, dessen Inhalt Mich zur näheren Explication zwischen der Pforte und dem wienerschen Hofe über die Usurpationes des letzteren in der Moldau vorbereitet. Dass solche endlich erfolgen würde, daran habe Ich niemals gezweifiet; Euer Hauptaugenmerk aber wird dermalen dahin gerichtet sein, den Inhalt der Antwort der Pforte sowohl als ihre wahre Gesinnungen auf das österreichsche Mémoire[3] zu erforschen und daraus zu beurtheilen, ob sie diesen neuen Vorgang des wiener Hofes mit Gleichgültigkeit ansehen oder hoch aufnehmen und demselben sich widersetzen will. Ich verlasse Mich hierunter auf Eure Wachsamkeit.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. Bd. XXXV, 502. — [2] Vergl. S. 398. 399. — [3] Die von Thugut überreichte Denkschrift enthielt und begründete die österreichischen Forderungen. Vergl. dafür S. 408.

23807. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 22 mars 1775.

Jusques ici la cour où vous êtes, garde le secret le plus absolu sur ses extensions en Moldavie, et le baron Swieten, ainsi que vous le supposez dans votre dépêche du 15 de ce mois, ne m'en a encore dit mot.[1] Nous verrons si sa langue se déliera, après que le prince Kaunitz, selon cette même dépêche, en a entretenu le prince Golizyn. Quoi qu'il en arrive, je suis persuadé comme vous que la Porte ne s'opposera pas, les armes à la main, à cet agrandissement de l'Autriche; de sorte que celle-ci y réussira sans difficulté. Deux considérations me donnent au moins lieu de le supposer. D'un côté, la Porte aura trop de répugnance pour une nouvelle guerre, et, de l'autre, la médiation de la France sera trop faible pour s'en promettre de grands succès.

En attendant, je puis regarder avec beaucoup d'indifférence le manège de l'ambassadeur de France à Vienne; il n'y a nulle apparence qu'il en résultera quelque chose de réel, et tout aboutira à des objets qui ne sauraient avoir grande influence sur le système de l'Europe . . .

Nach dem Concept. Federic.

23808. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Herzberg berichten, Berlin 21. März, dass ihnen Swieten die Antwort des kaiserlichen Hofes auf ein von Riedesel an Colloredo übergebenes Promemoria in der Wetzlarer Angelegenheit[2] überreicht hat. „Dans ce mémoire, qui peut-être n'exprime pas tant les sentiments de l'Empereur que ceux de son ministère, entièrement lié avec l'électeur de Mayence, on propose:

1° que le subdélégué de Mayence et celui de V. M. se fassent mutuellement des déclarations et excuses très légères,

2° qu'on convienne de rappeler ensuite les subdélégués de V. M., de Hanovre et de Mayence, comme les plus animés entre eux, et de substituer d'autres."

Die Minister bezeichnen diesen Antrag als unannehmbar und schlagen vor, „que V. M. décline entièrement le rappel du sieur Böhmer, et qu'Elle fasse déclarer à la cour impériale qu'Elle ne prendrait plus de part à la visitation, mais l'abandonnerait à son sort, si l'électeur de Mayence ne Lui donnait pas une satisfaction convenable, soit en rappelant le sieur de Keller avant le 1er de mai, soit en Lui faisant faire une déclaration d'excuse énergique et telle que nous la motiverons."

[Potsdam, mars 1775.]

Vous n'avez qu'à arranger cette importante affaire, comme vous le voudrez.[3] Federic.

Nach der eigenhändigen Weisung auf dem Bericht der Minister.

[1] Riedesel berichtete, dass Thugut über die Besetzung der Bukowina eine Erklärung an der Pforte abgegeben und dass Kaunitz mit Golizyn gesprochen habe, und folgerte daraus, dass Swieten Befehl erhalten werde, ebenfalls Eröffnungen zu machen. — [2] Vergl. S. 320. — [3] Demgemäss bescheiden die Minister, Berlin 28. März, Riedesel ihrem obigen Vorschlag gemäss und verschieben die Uebersendung der schriftlichen Antwort auf das kaiserliche Promemoria bis nach stattgehabter Unterredung mit Swieten.

23809. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 mars 1775.

Vous n'avez pas rencontré à faux en supposant que la brochure[1] que j'ai reçue à la suite de votre dépêche du 17 de ce mois, méritait quelque attention. Je trouve en effet son contenu curieux et suis persuadé, comme vous dites, que cette pièce a été faite en France, dans la vue qu'elle parvienne à la connaissance du Roi même. Je vous sais donc gré de me l'avoir communiquée, et je m'attends que vous continuerez à me rendre compte de tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant.

Pour ce qui regarde l'augmentation du militaire de la République, vous savez que j'ai été de tout temps du sentiment que le prince d'Orange réussirait difficilement à faire agréer le plan projeté à cet égard. Ce que vous me mandez de relatif là-dessus,[2] me fortifie dans mon idée, de sorte que je me réfère à ce que mes précédentes renferment à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

23810. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 23 mars 1775.

De quelque côté qu'on se tourne, il n'y a nulle apparence que les finances françaises se rétablissent par l'administration actuelle du gouvernement, et je ne suis point surpris que, selon votre dépêche du 12, le sieur Turgot se déplaise de la besogne. Il y a dans le gouvernement présent un vice radical, qui fera manquer de succès tous les arrangements qu'on voudra prendre à cet égard. Le ministère d'à présent n'est pas fait pour une opération de cette importance; il n'emploie que des palliatifs, sans aller à la source du mal et tailler dans le vif pour opérer un rétablissement parfait. Tous ses remèdes n'y sont pas suffisants, et il lui faudrait un second Colbert qui pût choisir les meilleurs moyens pour parvenir à ce but, et qui eût assez de fermeté et de crédit pour les exécuter. Bref, les finances de la cour où vous êtes, resteront vraisemblablement dans cet état désespéré où elles se trouvent, et l'on aura toujours bien de la peine à concilier ses largesses extrêmes avec ses finances délabrées.

[1] Eine in Amsterdam erschienene Flugschrift „La poule au pot", die angeblich auf Turgots Veranlassung veröffentlicht wurde, „pour sonder les dispositions de la nation". Ueber den Inhalt bemerkte Thulemeier: „L'auteur a des vues étendues; la diminution des impôts, le remboursement de la dette du royaume entrent dans ses projets, aux dépens de l'ordre ecclésiastique." — [2] Nach Thulemeier hatte die Stadt Amsterdam bei den Staaten von Holland Verwahrung gegen die Vermehrung des Landheeres (vergl. S. 401) eingelegt, „l'augmentation de la marine étant un objet essentiel dans le moment actuel".

Quant à ses libéralités envers la Suède, mes avis de Stockholm sont assez analogues à ceux que votre susdite dépêche contient.[1] Je soupçonne même que la France n'est pas trop satisfaite du roi de Suède, sans pouvoir cependant décider si ce sont les conditions onéreuses que ce Prince a voulu lui imposer, ou si peut-être elle a observé quelque duplicité dans sa façon d'agir avec elle.

Au reste, le marquis de Breteuil se tienne encore tranquille à Vienne. Bien loin d'y avoir déjà entamé quelque négociation, il a à peine parlé une couple de fois au prince de Kaunitz, et celui-ci, sans toutefois l'éviter, ne s'empresse non plus nullement d'entrer avec lui en pourparlers.

Enfin,[2] le sieur Thugut à Constantinople a enfin demandé au reis-effendi une conférence où, tant de bouche que par un mémoire, il lui a détaillé d'une manière très doucereuse les motifs qui engageaient sa cour à se mettre en possession d'une partie de la Moldavie. Ces motifs sont: 1° d'obtenir par là une libre communication entre la Transylvanie et ses nouvelles possessions en Pologne; 2° de prévenir la désertion de ses troupes et, enfin, de revendiquer un terrain qui autrefois avait fait partie de la Pocutie, qui par le dernier traité de cession avait été enclavée dans ses provinces. Il y a ajouté que cette occupation était de trop peu d'importance pour appréhender de la part de la Porte quelque opposition; que sa cour n'avait nulle idée d'interrompre par là la bonne harmonie qui subsistait depuis si longtemps entre elle et la Porte, et que, bien au contraire, elle ferait tous ses efforts pour la cultiver et la rendre inaltérable à l'avenir; que d'ailleurs et comme sa cour ne demandait pas tout ce qu'en vertu des titres de la Pocutie elle était en droit d'exiger, ainsi qu'il paraissait par la carte que le sieur Thugut a remise en même temps au reis-effendi, elle espérait aussi que la Porte ferait d'autant moins de difficulté d'acquiescer à la petite portion qu'elle en revendiquait; qu'enfin il se pourrait que par-ci par-là les troupes autrichiennes auraient surpassé les ordres et auraient enclavé des districts qu'elle n'exigeait pas, mais que dans ce cas même tout pourrait être redressé à l'amiable.

Il faut avouer que c'est s'exprimer sur cette usurpation d'une façon très modeste, et que la cour de Vienne a su dorer d'une manière admirable la pilule qu'elle voudrait faire avaler à la Porte; mais jusques ici l'on ignore encore le parti que celle-ci prendra. Le reis-effendi a tout pris *ad referendum*, et il faudra voir quelle sensation pareille in-

[1] Goltz berichtete, dass die letzte Zahlung an Schweden (vergl. S. 357) eine Abschlagszahlung auf die rückständigen Subsidien sei, und dass man sie auf 2 Millionen bemessen habe, „pour calmer un peu l'humeur de S. M. Suédoise au sujet de la difficulté qu'elle avait trouvée, à porter la France à conclure le nouveau traité proposé par ce monarque". — [2] Das folgende nach dem Bericht Zegelins, Konstantinopel 17. Februar.

sinuation fera sur le Grand-Seigneur et son Divan. Ce n'est aussi que pour votre seule information que je vous en fais part.

Federic.

Nach dem Concept.

23811. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 23 mars 1775.

Il faut qu'Esperandieu[1] quitte la France. Il ne peut point avoir d'héritage à répéter là, car il est réfugié; mais il négocie de l'argent pour monsieur mon neveu,[2] ce que je ne saurais approuver. C'est pourquoi vous lui direz que je lui ordonne de partir sur-le-champ, et qu'en cas de désobéissance vous aviez ordre de solliciter qu'on l'arrêtât pour le renvoyer en qualité de prisonnier, et vous pouvez lui montrer ce que je vous écris ici.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

23812. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 24 mars 1775.

Mon très cher Frère. Je n'aurais pas dû vous entretenir, mon cher frère, d'hémorroïdes et de misères de cette espèce,[3] si ce n'est que je sais que vous avez la bonté de vous intéresser à mon individu. J'ai encore ce soi-disant bénéfice de la nature, et voilà déjà quinze jours passés que cela dure. On se sent comme accablé par cette malheureuse maladie, comme si l'on était épuisé par les plus grandes fatigues, et quand le flux du sang finit, de nouvelles crampes le remplacent. Il faut se consoler de tout cela; notre corps fragile n'est fait que pour durer peu de temps, il est trop artistement composé pour qu'il ne se dérange pas à la moindre atteinte, et quand l'âge s'en mêle, tout se doit préparer insensiblement à la dissolution totale du composé, et, ce qui est étonnant, c'est que des créatures qui n'ont qu'un jour à vivre, forment de si longs projets, comme vous le dites si bien, mon cher frère. Mais nous sommes environnés, dans ce monde, du mal physique et du mal moral qu'on dit sortis de la boîte de Pandore, et l'espérance, qui en sortit la dernière, sert à nous soutenir, à nous consoler; elle nous fournit des projets pour améliorer notre condition, qui rendent les hommes heureux en idées, tandis qu'ils sont effectivement à plaindre dans la réalité. En attendant il est des moments bien agréables pour des âmes sensibles; j'en jouis même à présent que mon frère Ferdinand me fait le plaisir de passer ici pour aller ensuite vous voir, mon cher frère, à Rheinsberg.

Voici tout un paquet de bulletins de France,[4] où vous verrez, mon cher frère, que ces visites font un grand bruit à la cour et à la ville,

[1] Vergl. S. 300. — [2] Vergl. Bd. XXXV, 330. 331. — [3] Vergl. S. 393. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [4] Liegt nicht bei.

et qu'on ne parle que de l'Archiduc et des princes du sang.[1] Les Français aiment à traiter grandement les bagatelles et souvent en bagatelle ce qui est le plus important.

Le prince Kaunitz demeure encore toujours boutonné; il parle le moins qu'il peut à M. de Breteuil, et ce dernier, pour s'insinuer chez le Prince, apprend à jouer au billard pour être à même de faire sa partie. Cela n'est guère intéressant jusqu'à présent, mais il est sûr que la conduite de cette cour de Vienne doit lui attirer tôt ou tard une guerre violente. Elle se brouille avec toute l'Europe, et l'Europe ne sera pas toujours en léthargie.

Pour la Russie, vous en jugerez par la relation que j'ai pris la liberté de vous communiquer.[2] L'Impératrice se livre à son amant, elle craint d'irriter ses Russes, qui ne veulent point de guerre; elle aime mieux dissiper ses richesses en prodigalités que de les employer à se venger des perfidies de son indigne rivale: ainsi il faudra plus de peine qu'on ne pense, à remettre en activité cette masse qui s'engourdit, dès qu'elle sort du mouvement. Voilà, mon cher frère, bien des raisonnements qui n'aboutiront pas à grand'chose, si ce n'est à servir de matière à reflexions. En attendant je vis dans l'espérance de vous embrasser bientôt et de vous assurer de vive voix de la considération et de la tendresse, avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23813. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 2. März, dass er dem Grafen Panin den Erlass vom 7. Februar[3] vorgelesen hat. „J'ai appuyé sur l'endroit du susdit ordre par lequel V. M. déclare que, contente de l'aveu de Son alliée la Russie, Elle conserverait les districts litigieux en Pologne, sans Se mettre en peine du consentement de la République, pour lequel Elle attendrait un jour des évènements convenables, et comme il n'y répliqua rien ni fit aucune objection à cela, je me confirme d'autant plus présentement que j'ai bien compris ce que ce ministre me dit et répéta plusieurs fois, savoir que sa cour n'était point intentionnée d'empêcher à V. M. la possession de Ses extensions en Pologne aussi longtemps que la maison d'Autriche conserverait la possession des siennes."

Solms berichtet betreffend die Festung Chozim: „On a toujours été fermement résolu de garder cette forteresse jusqu'à l'entière exécution de tous les points du traité de paix et de la remettre alors entre les mains des Turcs. On a eu la nouvelle que, lorsque ces derniers se sont avancés présentement pour être à portée de la recevoir des Russes, un corps assez considérable d'Autrichiens qui se tenait dans le voisinage, apprenant leur approche, avait été si fortement intimidé qu'il s'était dispersé tout d'un coup et enfin à la débandade au delà de deux milles d'Allemagne. On aime ici à s'entretenir avec des idées humiliantes pour la cour de Vienne, qui font croire que, si elle entre en guerre avec la Porte, elle la fera avec désavantage. On l'espère, parcequ'on le désire, et l'esprit de rancune et la vanité s'en trouvent flattés."

[1] Vergl. S. 390. — [2] Vergl. Nr. 23804. — [3] Nr. 23692.

Potsdam, 25 mars 1775.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'est parvenue, peu de jours après que la poste de Constantinople m'a porté celle du 17 de février dernier de la part de mon major de Zegelin. Je m'empresse à vous en communiquer une copie à la suite de la présente, qui vous apprendra qu'à la fin la cour de Vienne a commencé à parler à la Porte sur ses extensions en Moldavie. Toutefois le reis-effendi a tout pris *ad referendum*, et on délibère actuellement sur la réponse à faire à cette ouverture.[1] Je suis fort curieux d'apprendre comment on s'expliquera sur ce sujet, et dès que j'en serai informé, je ne manquerai point de vous en faire également part.

En attendant je suis bien aise d'apprendre par votre susdite dépêche que l'impératrice de Russie continue d'être satisfaite de la conduite de mon major de Zegelin. Le zèle et l'intelligence qui l'ont dirigé dans l'exécution de mes ordres pour les intérêts de S. M. I., méritent effectivement ses applaudissements, et, par cette raison, je ne m'opposerai point à la résolution que cette grande Princesse a prise de lui faire éprouver les effets de sa munificence et de sa générosité. Mais il faut que je vous avertisse, en même temps, que, vu le peu qu'il y a à faire avec la Porte, il ne fera plus un fort long séjour à Constantinople; je pense plutôt à le rappeler et à le remplacer par un simple chargé d'affaires, dès que le prince Repnin y sera arrivé et qu'il n'y aura plus d'apparence que les extensions autrichiennes en Moldavie donnent lieu à de nouvelles brouilleries entre la cour de Vienne et la Porte.[2] J'ai fixé tout exprès ce terme, afin qu'il ait encore tout le temps de mettre cet ambassadeur de Russie au fait de tout, au cas qu'il jugeât à propos de demander son avis, et je me flatte que la Russie verra avec plaisir cette nouvelle attention de ma part pour ses intérêts.

Au reste, je ne sais si le pronostic qu'on forme sur le succès que les armes ottomanes pourraient avoir sur les autrichiennes, est bien fondé. Il me paraît plutôt, à moins que les premières ne soient soutenues par quelque allié puissant, qu'elles auront toujours le dessous, et que la Porte aura bien de la peine à résister à des troupes aussi aguerries que les autrichiennes. C'est aussi ce qui me fait douter beaucoup de la terreur panique qu'on attribue, selon votre dépêche, à un corps autrichien dans le voisinage de Chozim à l'approche des Turcs, et il y a sûrement beaucoup d'exagération dans les nouvelles qu'on en débite.

Quoi qu'il en soit, vous n'avez qu'à dire de ma part au comte de Panin que l'esprit de conquête de la cour de Vienne ne se bornerait pas ni à ses usurpations en Moldavie, ni à toutes ses vues d'agrandissement dont je l'ai fait prévenir déjà précédemment et en particulier par mes ordres du 14 de ce mois;[3] elle roule plutôt encore bien d'autres projets dans sa tête. La Bavière, la Dalmatie et d'autres provinces de

[1] Vergl. S. 405 und 408. — [2] Vergl. S. 405. — [3] Nr. 23781.

sa convenance excitent son appétit, et si l'on n'observe, dans les conjonctures présentes, toutes ses démarches avec une attention bien sérieuse, elle ne mettra point de bornes à sa gourmandise, et son désir d'englober des provinces dans son empire, fera éclore encore une fourmilière de prétentions à laquelle personne n'aura pensé. La république de Venise en a déjà quelque pressentiment, et c'est pourquoi elle dépêchera l'amiral Emo à la cour où vous êtes, pour tenter de se garantir de la perte dont elle est menacée, par un traité défensif.[1] Il est donc de la dernière importance de réunir nos efforts pour veiller à toutes les vues de cette cour ambitieuse et d'aviser à temps aux moyens de la retenir dans de justes bornes; et si j'en apprends quelques détails de plus, je ne tarderai pas d'en faire confidemment part au comte de Panin pour sa direction.

Quant à mes extensions en Pologne, je ne mets aucun doute dans les assurances que ce ministre vient de vous renouveler; j'ai trop de confiance dans sa façon de penser et d'agir à mon égard pour que l'idée me soit seulement venue dans l'esprit qu'il puisse rétracter la parole qu'il m'a une fois donnée. Aussi ces extensions ne valent pas la peine d'en parler, elles se réduisent plutôt à si peu de chose qu'il est impossible que la Russie, ma bonne alliée, ne soit bien aise que je les conservasse, bien loin qu'elles puissent exciter son envie ou sa jalousie. Je suis par conséquent aussi très tranquille à leur égard, et comme, selon mes avis, la diète de Pologne touche au moment de finir, tout sera dit et arrangé dans cette République.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

23 814. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 18. März: „Swieten aura, à l'heure qu'il est, rendu compte à V. M. de la commission du prince de Kaunitz touchant les affaires de Pologne. Ce premier ministre, voyant maintenant que la Délégation va se séparer, et qu'il n'a rien pu avancer avec les commissaires, veut avoir recours à la médiation, et le baron de Swieten, après avoir rendu compte à V. M. de ceci, doit envoyer son courrier en Russie avec les mêmes instructions pour le chargé d'affaires de cette cour-ci.[3] Le prince de Kaunitz ne m'a rien dit cependant, et j'ai dû deviner et épier tout ceci, pendant qu'il cajole et caresse maintenant le prince de Golizyn, pour que ses rapports soient favorables à ses déclarations. Le prince de Golizyn m'a cependant donné à connaître qu'il ne croyait point que sa cour veuille accepter la médiation pour les limites, d'autant plus que la cour d'ici est décidée de ne rien céder de ce qu'elle possède."

Potsdam, 26 mars 1775.

Vous avez raison dans votre dépêche du 18 de ce mois. C'est par une méprise en déchiffrant que j'ai été induit dans l'erreur qu'on me soupçonnait à la cour où vous êtes, d'avoir fourni des secours pécuniaires à la Suède.[4] On a pris le numéro 1420 pour 1429. Le

[1] Vergl. S. 385. — [2] Eine Abschrift des Erlasses an Solms wird am 25. März dem Grafen Finckenstein übersandt. — [3] Johann von Seddeler. — [4] Vergl. S. 372. Die Geldsendungen waren nach Riedesels Berichtigung von Frankreich ergangen.

mal n'est toutefois d'aucune conséquence, et je ne vous fais part de cette inadvertance que pour vous tranquilliser à ce sujet.

Au reste, le baron Swieten ne m'a encore rien dit de la commission du prince de Kaunitz au sujet des affaires de Pologne. Il est bien vrai que ce ministre a reçu, il y a près de huit jours, un courrier de sa cour;[1] mais il ne m'a demandé aucune audience à cette occasion. Il s'est borné plutôt à rendre compte à mes ministres du département des affaires étrangères des ordres que ce courrier lui avait portés au sujet de la visitation de la Chambre de Wetzlar et des affronts que mon subdélégué y a essuyés de la part de celui de Mayence,[2] et il n'y a été nulle question de la démarcation. Je doute aussi beaucoup que le prince de Kaunitz prenne la résolution de réclamer la médiation de la Russie, vu qu'il manquerait sûrement son but, par la répugnance que cette puissance en témoigne, et que, comme vous vous rappellerez de mes ordres du 5 de février,[3] par ce même motif j'ai tâché de le faire revenir de cette idée et y ai substitué celle de finir plutôt avec le Conseil permanent. En attendant je m'attends, d'un jour à l'autre, à la nouvelle qu'on a effectivement mis fin à la diète de Pologne, et il faudra voir quelle tournure les affaires y prendront ensuite.

Mais ce qui m'importe le plus dans le moment présent, c'est de voir comment la Porte accueillira les dernières propositions du sieur Thugut relativement aux extensions de la cour où vous êtes, en Moldavie.[4] A vue de pays, je crois ne pas trop avancer, en présumant qu'elles passeront sans coup férir, puisque la Porte n'est pas en état, à l'heure qu'il est, de défendre ses droits à main armée. Quoi qu'il en soit, nos premières lettres de Constantinople nous mettront à même de porter un jugement plus solide sur le parti qu'elle prendra.

Enfin, si le voyage de l'Impératrice-Reine pour se rendre au camp de Pest[5] se fait par eau, elle ne se ressentira pas tant de ses fatigues. Reste à savoir s'il en sera de même pour son retour, et si sa santé est effectivement aussi affaiblie, comme on le débite, elle pourrait bien en souffrir davantage. Pour son fils, l'archiduc Maximilien, il ne sera sûrement pas édifié de son voyage en France. Les bisbilles avec les princes du sang, dont je vous ai prévenu par mes ordres du 8 de ce mois,[6] ont fort estomaqué toute la nation française, et peut-être l'expérience que ce Prince a faite de la hauteur de cette nation, donnera-t-elle quelque dégoût à l'Empereur son frère d'entreprendre ce même voyage.

Nach dem Concept. Federic.

23815. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 mars 1775.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'est bien parvenue, avec les copies des actes séparés concernant le commerce, signés par les ministres

[1] Vergl. S. 396. — [2] Vergl. Nr. 23808. — [3] Vergl. Nr. 23685. — [4] Vergl. S. 408. — [5] Vergl. S. 309. — [6] Vergl. S. 372.

des deux cours impériales, qui s'y trouvaient jointes; reste à voir maintenant ce que vous pourrez arrêter sur cet objet avec la Délégation, après que l'ultimatum que vous m'avez demandé,[1] vous aura été rendu; et ce ne sera qu'après être informé de la manière dont vous aurez réussi à arranger cet article, que je serai en état de vous dire quelque chose là-dessus.[2]

Quant à l'ouvrage de la démarcation, il y a toute apparence qu'il sera de longue haleine, et que les choses à cet égard en resteront longtemps où elles en sont, avant d'être finalement décidées.

Mandez-moi quand les troupes russes comptent d'évacuer la Pologne. Ma curiosité y est intéressée, tout comme à savoir votre sentiment sur la durée de la tranquillité qu'on doit se promettre en Pologne. Contentez-moi donc le plus tôt mieux à l'un et à l'autre de ces égards.

Der Schluss betrifft die Erstattung einer Auslage.

Nach dem Concept.

Federic.

23816. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 mars 1775.

La dernière dépêche du baron de Riedesel nous a déjà prévenu sur les ordres que, selon votre rapport d'hier, un courrier vient de porter au baron de Swieten,[3] et dont ce ministre, selon son billet ci-joint de retour,[4] est chargé de m'apprendre le contenu. Il ne s'agira que de la médiation à réclamer pour notre démarcation en Pologne, dont vous vous rappellerez qu'il fut déjà question dans l'avant-dernière audience que j'ai accordée ici à ce ministre.[5] Quoi qu'il en soit, il faut entendre ce qu'il aura de nouveau à me proposer; et comme je compte de lui parler demain, 28 de ce mois, à trois heures de l'après-midi, vous aurez soin de l'appointer et de vous rendre avec lui ici à l'heure ordinaire, et vous n'oublierez point de le devancer, afin que je puisse vous parler avant lui.

D'ailleurs votre jugement sur les lumières du comte de Panin me paraît très fondé. Elles sont en effet très bornées, et il se fait sûrement de très fausses sur le fort et le faible des autres puissances étrangères. Ce qui me paraît surtout bien singulier, c'est que ce ministre, selon la dernière dépêche du comte de Solms, persiste toujours à vouloir com-

[1] Vergl. Nr. 23773. — [2] Am 26. März sendet der König die Abschriften der Handelsverträge Oesterreichs und Russlands mit Polen an de La Haye de Launay zur Kenntnissnahme. Zugleich äussert er die Erwartung auf baldige Zeichnung des preussischen Handelsvertrages. „Quelques petites difficultés, qui à la vérité la diffèrent jusqu'ici, me paraissent susceptibles d'accommodement. C'est à quoi l'on va travailler, afin de finir, une bonne fois, cet arrangement." — [3] Vergl. S. 412. — [4] Swieten unterrichtete, 26. März (ohne Ort), Finckenstein von der Ankunft eines Couriers mit Weisungen, Polen betreffend, und bat um Audienz bei dem König. — [5] Vergl. Nr. 23314.

passer ma démarcation en Pologne à celle des Autrichiens et à prétendre que, si celle-ci était un jour rétrécie, je pourrais bien céder également de la mienne.[1] Je ne vois au moins pas la nécessité pourquoi je dois subir le même sort que la cour de Vienne, dont les acquisitions surpasseront toujours les miennes, quand même elles seraient renfermées dans les bornes que le traité de partage leur assigne. Enfin, pour dire tout dans un mot, il ne faut que connaître en détail le gouvernement russe, pour se convaincre que ce n'est pas l'habileté de ceux qui en tiennent le gouvernail, mais la propre gravité de la masse de son empire qui le soutient dans un juste équilibre.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23817. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 27 mars 1775.

Quoiqu'il y ait, selon moi, toute apparence que la France ne s'intéressera pas bien sérieusement en faveur de la Porte auprès de la cour de Vienne, et que la faiblesse actuelle des Ottomans me fasse présumer que cette dernière aura assez les coudées franches pour soutenir ses extensions en Moldavie, vous ne ferez cependant pas mal de continuer votre attention à ce qui se passera ultérieurement à ce sujet à la cour où vous êtes, pour m'en rendre compte.

Les détails que vous pourrez me donner de la guerre entre l'Espagne et les Marocains, me feront également plaisir, et pour ce qui est d'Esperandieu,[2] je ne puis que me référer simplement à mon ordre particulier du 23.[3]

Au reste, le marquis de Rossignan, qui se trouve à ma cour depuis une quinzaine de jours,[4] m'a donné les mêmes nouvelles du mariage de madame la princesse Clotilde.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

23818. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 mars 1775.

Il se peut que les brouilleries avec les colonies ne soient pas encore si près de leur conciliation. Toujours cependant et malgré l'augure favorable du ministère britannique, selon votre dépêche du 17,[6] il me semble qu'il sera obligé de se relâcher sur quelques articles, afin de prévenir des époques plus embarrassantes.

[1] Vergl. S. 410. — [2] Goltz berichtete, Paris 16. März: „Il a le plus grand empressement de retourner à Berlin, et il ne prolongera pas son retour au delà du temps nécessaire pour se mettre ici tout-à-fait en règle." Vergl. S. 300. — [3] Nr. 23811. — [4] Vergl. S. 381. — [5] Wie Goltz berichtete, sollte die Vermählung der Prinzessin im August erfolgen. — [6] Maltzan berichtete: „Il n'est depuis quelque temps venu aucune nouvelle d'Amérique, silence dont le ministère augure favorablement."

Ce que vous ajoutez de la conférence du ministre de Hollande[1] avec le lord Suffolk, fournit un nouvel échantillon de la hauteur que l'Angleterre met dans tous ses procédés. Personne ne saurait approuver la manière dont elle s'y prend pour empêcher le transport des munitions en Amérique.[2] Telle est cependant sa présomption dans toute sa conduite. Fière sur sa prépondérance imaginaire, elle traite les autres puissances en subalternes jusques à les brutaliser, et à moins de lui montrer les dents, elle ne descend pas de ses hauts chevaux.

Nach dem Concept. Federic.

23819. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 mars 1775.

Le mécontentement que l'imposition pour le rétablissement de quelques digues vient d'occasionner en Zélande et dont vous me rendez compte par votre dépêche du 21 de ce mois, doit nécessairement, je vous avoue, mettre la République dans un assez grand embarras. Si, au lieu d'adopter des moyens doux et convenables pour y rétablir le calme et faire entendre raison aux habitants de cette province, elle préfère d'employer la force pour se faire obéir,[3] il pourrait en résulter qu'elle tombât dans la même sottise qu'on reproche maintenant à si juste titre à l'Angleterre envers ses colonies, et se [vît] nécessitée, à la fin, de sévir par une guerre intestine dans ses propres entrailles.

Quant au comportement de l'Angleterre à l'égard de la République[4] dont vous continuez de faire mention, vous savez par mes précédentes comment je pense là-dessus.[5] C'est la faute de ces Républicains de souffrir pareilles insultes. C'est tout ce que je puis vous dire.

Nach dem Concept. Federic.

23820. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 27 mars 1775.

Ma chère Nièce. Je suis charmé, ma chère enfant, de pouvoir vous féliciter tout-à-fait sur la reconvalescence de votre jeune Prince;[6] je comprends qu'une mère ne voit pas avec indifférence souffrir un

[1] Graf Welderen. — [2] England hatte zwei Fregatten an der Mündung des Texel aufgestellt (vergl. S. 382). Maltzan fügte hinzu: „Suffolk tâche d'adoucir cette mesure le mieux qu'il peut, et prétend qu'ils n'avaient aucune intention d'insulter les Hollandais, mais qu'ils ne souffriront pas qu'on introduise des munitions de guerre en Amérique." — [3] Gegen die aufsässigen Bauern, die die Zahlung der Steuer verweigerten und zu den Waffen griffen, sollte Waffengewalt aufgeboten werden. — [4] England forderte das Verbot jeden Handels mit den englischen Colonien in Amerika. — [5] Vergl. S. 382. — [6] Vergl. S. 370. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

enfant qu'elle aime; je vous trouve heureuse d'être quitte de cette angoisse, mais ces sortes des cas peuvent arriver souvent, et il est bien rare que les enfants ne fassent quelquefois des maladies dangereuses, c'est à quoi il faut s'attendre; car ce monde n'est qu'un mélange alternatif de biens et de maux. Je ne vous en dirai pas davantage, pour ne point vous attrister par une morale qui paraît un peu âpre à la jeunesse, mais qui malheureusement n'est que trop vraie.

Je ne sais quand le prince de Holstein[1] arrivera en Hollande; il m'a dit qu'il y passerait pour de là se rendre en Angleterre. Pour ici, ma chère enfant, il n'y a rien de nouveau. Je vous prie de faire mes amitiés au Prince et d'être persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23821. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 28 mars 1775.

Mon très cher Frère. J'ai bien cru, mon cher frère, que vous ne seriez pas content de la relation de Moscou que je vous ai envoyée;[2] cependant il n'y a plus à y remédier. La diète de Pologne est ou déjà finie ou doit finir en peu de jours; mais le Conseil permanent sera autorisé à pouvoir conclure définitivement avec nous touchant nos limites. Cependant il n'en sera rien fait ni plus ni moins en notre faveur; car à présent la Russie mène despotiquement la Pologne, et l'impératrice de Russie est bien aise de voir nous et les Autrichiens dans l'embarras touchant ces nouvelles acquisitions, espérant nous contenir par le besoin qu'elle croit que nous aurons tous deux d'elle, tant que la Pologne n'aura pas ratifié cette cession. Dans le fond, que la Pologne ratifie ou ne ratifie pas cet acte, cela revient au même; car si nous avions jamais guerre avec la Russie, la Pologne serait toujours contre nous et revendiquerait également ces cessions, et, tant que nous serons bien avec la Russie, jamais la Pologne ne se remuera; et, à l'égard des Autrichiens, je vous réponds qu'ils ne céderont jamais un pouce de terre, ni de ce qu'ils ont pris en Pologne ni de ce qu'ils ont envahi en Moldavie, à moins que d'y être forcés par les armes. Ainsi nous conserverons tranquillement ce que nous tenons déjà.

Non, mon cher frère, je ne regrette point que vous n'ayez pas été en Russie cette année,[3] j'aurais trop craint pour vous; mais à la bonne heure, si l'Impératrice revient à Pétersbourg et que tout soit sans agitation à cette cour, alors pourrez-vous y être à moins sans danger et sans désagrément. Tous ces Russes qui ont passé ici, ont parlé d'une façon si singulière, qui me fait soupçonner quelque conjuration.[4] J'avoue que

[1] Vergl. S. 382. — [2] Vergl. Nr. 23804. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 23443. — [4] Vergl. S. 376. 377.

c'était un tas de mécontents et qui disaient peut-être ce qu'ils souhaitaient qu'il fût; et que serait-ce, ô Dieu! si vous vous étiez trouvé là-bas au moment d'une révolution? Car cela me revient de tous côtés que le nombre des mécontents augmente à Moscou. Non, mon cher trère, j'aime mieux que Solms fasse des sottises et que les affaires en aillent un peu gauchement, que de me figurer seulement l'angoisse où je serais de vous savoir dans un pareil danger. Car, dans la dernière révolution, la férocité russe a voulu faire main basse à Pétersbourg sur fous les Allemands, qui même y étaient possessionnés.

Voici des bulletins,[1] mon cher frère, qui peut-être vous amuseront un moment. Ils disent que Louis XVI fera voir ce qu'il est, après son sacre; pour moi, je le crois benêt avant le sacre, benêt après le sacre, benêt dans toutes les parties de sa vie. C'est cependant ce que je ne voudrais pas avoir dit à Versailles.

Vous me parlez, mon cher frère, de Le Kain, mais il faudrait savoir ce qu'il demande pour son voyage;[2] car ces sortes de gens font souvent des conditions énormes. S'il n'était pas trop cher, je serais charmé de l'entendre, et il jouerait le rôle de l'Œdipe de Voltaire et d'Orosmane,[3] qui, me semble, lui conviendraient très bien. Je vous renvoie sa lettre,[4] en cas que vous en ayez besoin, en vous assurant encore, mon cher frère, de la haute estime et de la parfaite tendresse avec laquelle je suis à jamais, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

23822. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 28 mars 1775.

Votre dépêche du 23 de février m'a, à la vérité, déjà prévenu sur l'indifférence du comte Panin pour arrêter le trop grand agrandissement de l'Autriche;[5] mais je ne me suis pas attendu qu'elle se soutiendrait, après tout ce que je vous ai communiqué, dans mes ordres suivants, des différents essors que l'esprit de conquête de cette maison continue à prendre tous les jours; la dépêche que je viens de recevoir de votre part en date du 6 de ce mois, m'apprend cependant le contraire. J'y vois, à mon grand étonnement, que toutes les différentes nuances du tableau des vastes vues de cette cour que ces ordres offrent, n'ont pas affecté ce ministre et n'ont pas fait la moindre impression sur son esprit.[6]

[1] Liegen nicht bei. — [2] Es handelt sich um ein Gastspiel des berühmten französischen Tragöden Heinrich Ludwig Le Kain in Berlin. — [3] In Voltaires Tragödie „Zaïre". — [4] Liegt nicht bei. — [5] Vergl. S. 393. 394. — [6] Solms berichtete, dass er seit dem Bericht vom 23. Februar sich vergeblich bemüht habe, Panin zu deutlicheren Erklärungen über Maassnahmen gegen Oesterreichs weitere Ausdehnung zu bringen. „Il m'a dit seulement que, dans une affaire où l'on ne voyait pas encore assez clair, il ne lui paraissait pas qu'on pouvait déjà dé-

Ce n'est pas dans l'histoire des temps reculés que je prétends fouiller pour démontrer la nécessité qu'il y a de faire à temps des réflexions sérieuses sur de pareils objets; je n'en veux pour preuve que ce qui s'est passé dans ces derniers temps sous nos yeux. Nombre d'expériences ont assez fait voir combien cette cour sait profiter des circonstances et combien il importe de mettre de justes bornes à son ambition. Vouloir différer d'y réfléchir et de pourvoir aux mesures à prendre pour arrêter cet esprit de conquête dans ses projets, ne serait que donner trop au hasard, et le cas arrivant où cette cour commencerait à les mettre en exécution, le concert à prendre pour s'y opposer exigerait trop de temps pour s'en promettre de grands succès. Elle profiterait plutôt de cet intervalle pour arranger d'autant mieux ses flûtes, et je crains fort qu'il ne sera alors trop tard de traverser ses desseins. Toutes ces réflexions vous convaincront combien il importe de réveiller l'attention du comte de Panin à ce sujet et de lui donner quelques coups d'éperon pour l'animer à y faire des réflexions plus sérieuses et ne pas attendre du cours des évènements le remède désiré contre le trop grand arrondissement de cette cour. Vous ne négligerez donc pas de le faire dans toutes les occasions qui se présenteront, et de me rendre un compte fidèle et détaillé de la manière dont il s'expliquera ultérieurement sur un article de cette importance.

N'oubliez pas non plus de me donner des nouvelles sur la marche du crédit du nouveau favori. Il m'intéresse beaucoup de savoir au juste s'il avance ou s'il recule, pour me diriger en conséquence, et vous aurez par conséquent grand soin de m'en dire votre sentiment.

Nach dem Concept. Federic.

23823. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE LA HAYE DE LAUNAY A BERLIN.

Potsdam, 28 mars 1775.

Je vous dirai en réponse de votre rapport du 27 de ce mois, qui me retourne les deux pièces à vous remises,[1] que vous n'avez pas tort en avançant l'utilité de l'établissement d'un commerce réciproque entre les faubourgs de Danzig et la Pologne, dans le commencement surtout, étant à présumer que dans la suite les affaires prendront une autre tournure.

Quant à notre traité de commerce avec la Pologne, il sera bientôt ou est peut-être déjà conclu. Je n'espère pas qu'il nous soit désavan-

terminer quelque chose de plus positif; mais nos deux cours connaissant mutuellement leurs sentiments et continuant d'agir toujours avec la même confiance que jusqu'ici, il ne serait pas difficile de se concerter, pour agir, lorsque les évènements favorables se présenteraient de pouvoir le faire."

[1] Vergl. S. 414. Anm. 2.

tageux, mais au cas qu'il s'y trouvât quelque chose qui nous parût préjudiciable à nos intérêts, il y aura bien moyen de pouvoir l'interpréter à notre avantage.

Federic.

Nach dem Concept.

23824. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 28 mars 1775.

Monsieur mon Frère. Quelque plaisir que me fassent pour l'ordinaire les lettres de V. M., je Lui avoue que celle que je viens de recevoir, m'a plongé dans la plus vive douleur,[1] d'autant plus que le malheur qui nous menace, était inattendu pour moi. Je voudrais savoir à tout moment des nouvelles de cette chère sœur, je voudrais voler moi-même à son secours; mais ce sont des choses impossibles. Il ne me reste qu'à faire des vœux pour sa conservation et d'espérer, s'il est possible, que son bon tempérament surmonte le mal. Je remercie cependant infiniment V. M. de la bonté qu'Elle a eue de me communiquer cette triste nouvelle et d'y avoir ajouté la consult[ation] des médecins. Veuille le Ciel et la nature la rendre à ses parents qui l'aiment! J'espère que mon sort ne sera pas qu'aîné de la famille, j'aie la douleur de voir mourir mes cadets avant moi et d'enterrer ainsi toute ma famille. Que V. M. compatisse à mes alarmes, à mes angoisses, à mes inquiétudes; et si également il se trouve quelque confusion dans ma lettre, qu'Elle daigne l'excuser; car ma surprise a été extrême. Veuille le Ciel que j'aie la consolation d'apprendre par V. M. même que nos craintes ont été prématurées! Je La prie de me croire avec les sentiments de la plus haute estime et de la plus parfaite considération, Monsieur mon Frère, de V. M. le bon frère et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala. Eigenhändig.

23825. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 mars 1775.

La nouvelle de la maladie dangereuse de la Reine douairière ma sœur,[2] que vous me donnez par votre dépêche du 14 de ce mois, m'affecte vivement. Elle m'est venue à l'improviste, et, n'y ayant été aucunement préparé par la connaissance qu'elle se trouvât incommodée le moins du monde, je ne me doutais pas de pouvoir la recevoir. Une indisposition aussi subite a tout lieu de me surprendre et de me jeter

[1] Gustav III. schrieb, Stockholm 14. März, dass am 2. die Königin Ulrike erkrankt sei: „La maladie est tellement empirée qu'elle nous donne les plus vives inquiétudes; c'est une pleurésie décidée et très fâcheuse." — [2] Vergl. Nr. 23824.

dans un cruel effroi au sujet de sa conservation. Ne négligez donc pas de profiter, pour cet effet, de toutes les occasions que vous aurez, pour me donner des nouvelles de l'état de cette Princesse, et tirez-moi le plus tôt que possible de l'appréhension extrême où je suis à son égard.

Nach dem Concept. Federic.

23826. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 mars 1775.

Je n'ai pas besoin de vous exprimer combien la nouvelle du danger qui menace les jours de ma chère sœur, la reine douairière de Suède,[1] m'a affecté. Ma douleur est extrême, et je ne m'occupe qu'à former les vœux les plus vifs et les plus ardents, pour que la Providence me conserve une sœur aussi chérie. La réponse ci-jointe à mon neveu le roi de Suède[2] en est le fidèle interprète, et vous n'aurez rien de plus pressé que de la remettre entre les mains de son ministre, le sieur de Zöge, pour qu'il lui donne bonne et prompte adresse.

D'ailleurs la dépêche du comte de Solms du 6[3] ne fait que confirmer mon jugement d'hier sur la politique du comte de Panin.[4] La copie ci-jointe vous apprendra la réponse que je viens de faire à cette dépêche.[5]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23827. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A DRESDE.

Potsdam, 28 mars 1775.

La nouvelle d'une rupture entre la maison d'Autriche et la Porte, dont, selon votre dépêche du 25 de ce mois, on attend là où vous êtes, la confirmation avec impatience, se trouve destituée de tout fondement. Je puis en parler avec certitude et vous l'assurer positivement. Mais je présume qu'on souhaiterait fort en Saxe qu'un pareil évènement, qui donnerait quelque lueur à pouvoir réaliser les espérances qu'on se forge à l'égard de subsides à obtenir de la part de la cour impériale, arrivât. Je me persuade au moins qu'on bute fort à cela, puisqu'on a déjà fait ébruiter ici d'avance la conclusion effective d'un traité de subsides entre les deux cours.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 420. — [2] Nr. 23824. — [3] Vergl. Nr. 23822. — [4] Vergl. Nr. 23816. — [5] Vergl. Nr. 23822. — [6] In einem Postscript vom 29. März ermächtigt der König Arnim zum Abschluss mit dem Kundschafter (vergl. S. 388) nach der mit dem Bericht vom 25. übersandten Capitulation und gegen ein Gehalt von 300 Thalern.

23828. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.[1]

[Potsdam, 28 März 1775.]

Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 31. März: „In der den 28. erhaltenen Audienz habe ich bei dem König das förmliche Ansuchen der zu leistenden Mediation gemacht und die mit uns gemeinschaftlich bei dem russischen Hof anzubringende gleichmässige Requisition vorgeschlagen, nachdem ich eher Ihro Majestät die Gründe, welche den allerhöchsten Hof bewegen, auf dieser Maassnehmung ohnabweichlich zu beharren, umständlich vorgeleget und die dem Herrn Grafen Panin zu übergebende *Insinuation verbale*[2] abgelesen hatte.

Die Antwort des Königs bestunde darinnen, dass er in Folge desjenigen, was ihme bei meiner Zurückkunft aus Wien von mir eröffnet worden ist,[3] wegen der Mediation in Russland bereits einen Anwurf gemacht habe, um die Gesinnung dieses Hofs zuverlässig zu beurtheilen,[4] und er könne mir nunmehro mit Gewissheit sagen, dass die russische Kaiserin die Mediation nicht übernehmen werde.

Ich bezeigte eine grosse Verwunderung und dennoch vielen Zweifel, dass man russischerseits sich so platterdings der tractatmässigen Verbindlichkeit solle entziehen wollen oder können. Ihro Majestät hätten mir zwar schon letzthin eine dergleichen Entschliessung angekündiget, wir gedächten aber die uns obliegende Schuldigkeit deswegen nicht ausser Acht zu lassen, weilen Russland die seinige vielleicht nicht erfüllen dörfte, und würden dahero unsere förmliche Requisition deme ohngeachtet allda anbringen.

»Vous faites fort bien,« erwiderte der König, »d'envoyer votre réquisition, mais je vous préviens qu'elle restera sans effet. J'ai sondé le terrain là-bas, et leur façon de penser sur cet article m'est connue; ils ne la changeront pas. Vous recevez une réponse polie sans doute, mais négative; vous pouvez compter sur ce que je vous dis, j'en suis assuré, et vous le verrez.«

Ich liesse mich aber durch so unbestimmte Aeusserungen nicht befriedigen, suchte auf den Grund und auf die Ursachen zu kommen, worauf diese Gedenkensart bei dem russischen Hof beruhen und woraus sie entstanden sein möge. Durch wiederholte Einwürfe und besonders den von mir immer bezeigenden Zweifel an der Möglichkeit einer solchen Gesinnung ward der König nach und nach dahin gebracht, sich näher zu erklären, welches, im Zusammenhang genommen, dahin ausfiel, dass Russland überzeuget wäre, wir, unser Hof sowohl als der König, hätten

[1] Vergl. Nr. 23816. — [2] Unter Berufung auf die Erfolglosigkeit der Verhandlungen der Grenzcommission beantragte der wiener Hof in der „Insinuation verbale", dass gemäss Artikel X des Cessionsvertrages Russland gemeinsam mit Preussen die Vermittlung zwischen Oesterreich und Polen übernehmen und entsprechende Weisungen an Stackelberg geben sollte. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.] — [3] Vergl. Nr. 23684. — [4] Vergl. S. 320.

die Grenzen unserer respective Antheilen gar zu sehr über die Vorschrift des Tractats ausgedehnet, und man wolle sich daher in dieses Geschäft gar nicht einlassen, weilen man einerseits unsere beiderseitige Forderungen einschränken zu machen nicht hoffen, andererseits aber dieselbe der Republik auch nicht aufdringen könne" . . .

Der König habe sich bemüht, „seine Grenzstrittigkeiten mit denen unserigen zu verbinden und als eine gemeinschaftliche Angelegenheit, welche gleichen Widersprüchen und Einschränkungen ausgesetzet sein würde, darzustellen, in der Absicht, um uns, wo möglich, von dem legalen tractatmässigen Weg ab- und in seine Irrwege hineinzuleiten.

»Car voyez-vous,« sagte er, »les choses sont parfaitement égales entre nous, les objections et les difficultés sont les mêmes pour tous les deux. Le traité dit que je dois avoir toute la Netze, je l'ai prise depuis son embouchure; on prétend qu'elle ne devait m'appartenir que pour servir de frontière. Vous deviez avoir une rivière qui n'existe pas, vous y avez substitué une autre; par là on prétend que vos limites sont trop avancées. Voilà ce que la Russie vous dira, et voilà ce qu'elle m'a dit. Elle nous a déjà fait des représentations à cet égard, et elle ne veut plus s'en mêler; nous resterons comme nous sommes, chacun gardera ce qu'il a, et c'est ainsi que finira l'affaire« . . .

Ich bezeigte [dem König], wie ich es in der letzten Audienz allschon gethan hatte, dass eben die Schwierigkeiten, welche wider unsere Demarcation von Seiten der Republik erreget worden und mit dieser nicht auszugleichen sind, den Gegenstand der Mediation ausmachen und jenen Fall bestimmen, worinnen nach Vorschrift der Tractaten dieselbe Platz greifen solle; dass also, wenn auch die übermässige Erstreckung unserer Grenzen erwiesen wäre, gleichwohlen Russland aus diesem Grund die ihm obliegende Vermittlung nicht versagen könnte. Nun wäre aber die Lage der Sachen für unsern Hof ganz anders beschaffen. Unsere Demarcation leite ihren Ursprung von der Zeit der Besitznehmung her und seie immer so geblieben, wie wir gleich anfangs befugt zu sein glaubten, dieselbe der dreifachen Convention gemäss auszeichnen zu können; die Anstände, welche sich jedoch desfalls erhoben haben, hätten wir durch legale Mittel zu beseitigen gesuchet. Da nun diese fruchtlos gewesen seien, bliebe nur ein einziges übrig, welches wir forderten und zu forderen ebenso verbunden wären, als man andererseits verbunden seie, es uns angedeihen zu lassen. Um meinem Vortrag alle mögliche Stärke zu geben, belebte ich ihn mit der vollständigen Abschilderung unseres Betragens von dem Beginn an bis auf diesen Augenblick, sowie Ew. Fürstl. Gnaden französische Anweisung sie an Hand giebt,[1] und

[1] In dem Erlass, Wien 20. März, warf Kaunitz einen Rückblick auf die Verhandlungen in der Delegation und der Grenzcommission über die Grenzstreitfrage. Da es nicht gelungen sei, über den Grenzzug, der durch Artikel II des Cessionsvertrages festgelegt sei, ein Einverständniss zu erzielen, bleibe nur die in Artikel X ausbedungene Vermittlung der beiden anderen Theilungs-

erreichte andurch den doppelten Endzweck, einestheils dem König unseren freimüthigen, unveränderten und legalen Fürgang, anderntheils aber durch die ihm selbst überlassene Vergleichung seine einseitige, wankelbare und listige Benehmung ohnverhüllt darzulegen.

Da der König nun dagegen nichts einwendete, so wiederholte ich den Vorschlag, dass er sich mit uns gemeinschaftlich um die russische Mediation bewerben sollte, welchen er annoch nicht ausdrücklich beantwortet hatte, und wozu ich ihme jetzt die Gelegenheit des nach Moskau abgehenden Couriers antrug. Er lehnte ihn aber mit dem Vermelden ab, dass, obschon er die Mediation annoch nicht förmlich in Russland angesuchet habe, die auf seine vorläufige Anfrage ihm eröffnete Gesinnung nicht verstatte, desfalls einen neuen Anwurf, der ohnehin keine Wirkung haben würde, zu machen.

Ich erneuerte sonach auch die förmliche Requisition um seine, des Königs, eigene Mediation, worauf er sich folgendermaassen äusserte:

»A quoi ma médiation vous servirait-elle, si la Russie refuse la sienne, comme je vous préviens qu'elle le fera? Nous ne pouvons rien en Pologne, ni l'un ni l'autre, nous n'y avons pas de troupes. La Russie est la maîtresse de toute cette Délégation; dès qu'elle ne veut plus se mêler de nos affaires, je n'y vois pas d'autre moyen que de laisser les choses comme elles sont.«

»C'en est un bien mauvais,« erwiderte ich; »peut-être faudra-t-il, à la fin, s'en contenter, mais au moins ne doit-on pas négliger ceux qui conduisent à une possession solide.«

»Croyez-vous,« versetzte der König lächelnd, »que notre possession acquerra beaucoup plus de solidité par quelques feuilles de parchemin que nous aurions arrachées aux Polonais?«

»Mais oui, Sire, je le crois,« ware meine Antwort, »parceque ces feuilles de parchemin doivent donner la dernière sanction au traité qui fait la base de nos possessions.«

»Cela vaudrait mieux sans doute,« sagte der König, »mais nous pourrons nous en passer, et il n'en résultera aucun inconvénient.«

Hiermit ware die Handlung über diesen Gegenstand geendiget, nachdem ich mir jedoch vorbehalten hatte, des Königs Mediation, wenn jene von Seiten Russlands, worauf ich immer zu hoffen bezeigte, erfolgen sollte, nochmalen anzusuchen . . .

In Betreff des Vorschlags, welchen die drei Herren Minister zu Warschau an den Reichstag gebracht haben, damit dem Conseil permanent die Gewalt und Vollmacht übertragen werde, das Grenzgeschäft mit denen Höfen schliesslich zu berichtigen, hat mir der König gemeldet, dass derselbe angenommen und begnehmiget, auch die nöthige Voll-

mächte übrig, und eben diese beantrage nunmehr der wiener Hof. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

macht dem Conseil permanent bereits ertheilet worden seie, mithin der Reichstag seine Endschaft dermalen allschon erreichet haben dörfte."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

23829. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 29 mars 1775.

Votre dépêche du 22 de ce mois vient de m'être fidelement rendue, et, le baron de Swieten m'ayant demandé une audience particulière, je la lui ai accordée hier,[1] et je m'empresse de vous informer de son sujet.

Ce ministre a débuté par la résolution qu'avait prise sa cour de réclamer la médiation de la Russie pour l'arrangement définitif de ses limites en Pologne. Je lui ai répondu que sa cour pouvait le faire, mais que, la Russie ayant manifesté la plus grande répugnance de l'accepter, lorsque j'avais touché cette corde, j'avais lieu de douter qu'elle s'y prêtât à sa réquisition, et que ce serait plutôt le Conseil permanent à Varsovie qui serait chargé de cette besogne.

Le baron Swieten a passé ensuite à un autre article qui regarde votre personnel, et qui m'a frappé d'autant plus que je n'avais nul lieu de m'y attendre. C'étaient des plaintes du prince de Kaunitz sur les propos légers et indiscrets qu'on lui avait rapportés de votre part et où vous l'aviez taxé de finassier et de n'être pas trop bien-intentionné pour mes intérêts. N'ayant jamais rien observé dans vos rapports qui pût justifier pareil soupçon, je répliquai tout naturellement au baron Swieten que je vous connaissais trop bien pour vous croire capable de tels discours, et que pendant les trois ans que vous aviez été ici auprès de moi, je vous avais toujours trouvé fort circonspect et très éloigné de tout propos léger et inconsidéré. Le baron Swieten ajouta que c'étaient proprement ces rapports qui avaient porté le prince de Kaunitz à vous parler depuis quelque temps fort peu d'affaires et à se renfermer dans de discours vagues et d'aucune conséquence.

Autant que je puis juger sur ces plaintes, je ne puis les attribuer qu'à des faux rapports qu'on a faits au prince de Kaunitz, et je me trompe fort, ou vous avez des ennemis cachés qui cherchent à vous mettre mal dans son esprit et à l'aigrir contre vous. Peut-être aussi que l'intrigue de quelque cour étrangère, jalouse de la bonne harmonie qui subsiste actuellement entre moi et la cour où vous êtes, y a quelque part. Je ne connais pas assez la carte de Vienne pour en porter un jugement assuré; je laisse à vos soins d'approfondir la forge d'où part ce coup, et je me borne à vous recommander à redoubler d'attention pour le parer et pour prévenir de pareilles tracasseries à l'avenir.

Federic.

[1] Vergl. Nr. 23828.

Je ne sais quelle tracasserie on a faite à Vienne pour vous brouiller avec le prince Kaunitz, tandis que tout ce qu'on me dirait ici contre leur fils de médecin,[1] ne me ferait pas changer d'allure.

Nach dem Concept; der in der unchiffrirten Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23830. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 29 mars 1775.

Vous savez déjà par mon ordre d'aujourd'hui en clair[2] que le baron Swieten a eu hier l'audience qu'il m'a demandée. Après ce que je vous ai confié déjà dans mes ordres du 5 de février,[3] je n'ai pu qu'être surpris qu'il est revenu à la charge avec la proposition de demander la médiation de la Russie pour la démarcation en Pologne. Je lui ai répondu que sa cour pouvait la faire, mais que la Russie, ayant manifesté la plus grande répugnance de l'accepter, lorsque je lui en avais fait parler, j'avais lieu de douter que cette proposition serait accueillie plus favorablement de sa part, et que, selon mes ordres susmentionnés du 5 de février, ce serait plutôt le Conseil permanent qui serait autorisé à arranger cet article.

Ce n'est cependant pas tout encore, et le baron Swieten a fini par une autre insinuation qui m'a frappé bien davantage, et qui vous regarde en particulier. Le prince de Kaunitz l'a chargé de me porter les plaintes les plus amères contre vous. Il vous attribue des propos de la dernière indiscrétion, tant sur son personnel que sur les possessions de sa cour, et il prétend en particulier que vous l'avez taxé de duplicité et sans foi, tandis qu'il faisait trop de profession de sincérité vis-à-vis de moi pour mériter un tel reproche. Je lui ai répondu tout naturellement que je n'avais jamais observé pareilles imputations dans vos dépêches, et que j'avais d'autant plus de peine à vous croire capable de ce qu'il venait de mettre à votre charge, que pendant trois ans consécutifs que je vous avais eu auprès de moi, je vous avais trouvé toujours fort circonspect dans vos discours et d'une discrétion à toute épreuve; de sorte que ç'avait été un motif de plus de vous nommer au poste que vous occupez, et qu'il fallait absolument qu'il y eût des gens malintentionnés qui inventaient de tels mensonges pour vous mettre mal dans son esprit et semer la zizanie entre nos deux cours.

Quoi qu'il en soit, ces plaintes me font soupçonner que ce ministre a trouvé moyen de se procurer une copie de vos chiffres, et que, ne pouvant pas les porter toujours sur vous, quelqu'un de vos domestiques en est le traître. Un peu d'attention sur les dépenses de ces gens vous fera peut-être découvrir ce mystère, et s'il y en a qui les portent au delà de ce que vous pouvez leur supposer raisonnablement en revenus, ces soupçons obtiendraient un grand air de vraisemblance. Toutefois

[1] Swieten. — [2] Nr. 23829. — [3] Vergl. Nr. 23685.

je vous adresse ci-joint de nouveaux chiffres, et afin de les mettre d'autant mieux à l'abri de la trahison, vous aurez soin de les garder dans un bureau à 2 ou 3 serrures différentes; et, de mon côté, j'ajouterai encore à toutes les autres mesures que je prendrai, une précaution extrême de dérober à la connaissance de la cour où vous êtes, jusques à la moindre anecdote des affaires qui entreront dans mes ordres.

Peut-être cependant aussi qu'il faut chercher la source de ces plaintes du prince de Kaunitz dans quelques propos qui vous sont échappés dans vos conversations avec des personnes qui font semblant d'être de vos amis et qui, sous ce masque, sont en effet vos traîtres et les espions de ce ministre, en lui rapportant ensuite tout ce que vous leur avez dit, et en le chargeant même de toutes les couleurs odieuses. Je ne connais pas, il est vrai, assez la carte de Vienne, ni ceux à qui vous avez à faire, pour juger jusques où ce soupçon peut être fondé, et je l'abandonne à votre examen ultérieur; mais comme tous vos discours paraissent être épiés et observés, vous ne sauriez être assez sur vos gardes, afin d'éviter de pareilles tracasseries à l'avenir.

En attendant, cette expérience ajoute encore à celles que j'ai déjà faites, que la cour où vous êtes, n'aime pas trop que les ministres qu'on lui dépêche, y fassent un fort long séjour, et qu'elle préfère plutôt de les voir changés après un certain temps, afin que, par une plus longue habitude, ils ne parviennent pas à se mettre trop au fait de ses affaires et de son manège.

Au reste, dans toute cette audience il n'a été nulle question des extensions en Moldavie et en Valachie; le baron Swieten en a gardé, au contraire, le plus parfait silence; et comme j'ai bien senti que son dessein était d'approfondir ma façon de penser à ce sujet et de me faire parler le premier, je me suis bien gardé de toucher cette corde.

Enfin et comme l'air mystérieux du prince Golizyn dont vous me parlez dans votre dépêche du 22 de ce mois,[1] ne répond nullement aux instructions que la Russie m'a assuré avoir fait parvenir à tous ses ministres dans l'étranger, je n'oublierai pas d'en toucher quelque chose dans mes premiers ordres au comte de Solms, afin de rétablir entre vous cette union et bonne harmonie qui me paraît si nécessaire pour nos intérêts communs. C'est aussi la raison pourquoi j'ai fait mettre toute cette dépêche en chiffres. Et d'ailleurs je n'ai rien à ajouter que de vous adresser, encore à la suite de cet ordre, de nouveaux chiffres, dont vous n'oublierez pas de vous servir, à l'avenir, dans votre correspondance.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Riedesel berichtete: Golizyn „oublie toujours que V. M. est si étroitement liée avec sa cour, et ... me cache soigneusement même les affaires communes à nos cours respectives."

23831. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 22. März, „que les affaires de la Délégation sont heureusement terminées, et que mon traité de commerce, aussi bien que les actes séparés . . . ont été signés dans les formes. Dès le 17, j'ai mis sur le tapis en pleine Délégation le contenu de mon traité de commerce. Il y a été discuté, on a marchandé, et l'on a gémi sur ma persistance à ne pas vouloir diminuer le droit du transit pour Danzig,[1] comme étant une ville qui appartenait à la Pologne. Le grand-général de la couronne surtout a prétendu qu'il valait mieux ne point stipuler que de s'assujettir à de pareilles conditions. Ces combats de part et d'autre nous ont occupés pendant toute la séance du 17 . . . Enfin je leur ai porté mon ultimatum,[2] le 18, dans lequel je me suis relâché sur deux pour-cent de droit d'entrée et de sortie, à condition que les objets de nos fabrications ne paieraient que la même chose en Pologne, tant à l'entrée qu'au passage. Les débats ont recommencé, toujours sur le transit, en se rapportant aux facilités que les cours impériales avaient accordées à cet égard à la nation polonaise. Après tous les efforts inutiles, le grand-général a dit que, comme c'était un acte forcé qu'il fallait signer, il ne s'y soumettrait jamais pour sa personne. Sur quoi, j'ai protesté que ce n'était pas un acte forcé, et j'ai déclaré publiquement que la Délégation était la maîtresse d'accepter cet ultimatum ou non . . . A la fin cet ultimatum a été signé. Après avoir mis au net ces actes séparés, ils ont été signés dans les formes dans la séance du 19." Die Sitzung hat von abends 6 Uhr bis zum andern Morgen 8 Uhr gedauert, „où nous étions tous ensemble passablement sur les dents. Je suis fâché de n'être pas dessinateur, cette dernière assemblée pouvant faire un très bon supplément aux estampes de Hogarth."

In einem zweiten Bericht vom 22. März bittet Benoît um seinen Abschied: „Si V. M. voulait à présent daigner me faire éprouver le sort de Cincinnatus, Elle mettrait le comble à ma félicité, puisque ce sort est l'unique que l'état délabré de ma santé et l'arrangement de mes affaires de famille me permettent d'ambitionner."

Potsdam, 29 mars 1775.

Je suis bien charmé d'apprendre par votre dépêche du 22 de ce mois que tout se trouve maintenant arrangé là où vous êtes, de façon que rien ne saurait plus apporter obstacle à terminer finalement la Diète, et vous félicite d'avoir si bien réussi à conclure le traité de commerce et les actes séparés que vous venez de m'adresser, ce qui me fait beaucoup de plaisir.[3]

Mais je ne comprends pas la raison qui peut mouvoir le grand-général de la couronne à se déclarer aussi visiblement qu'il fait, contre tout ce qui nous regarde, et quel est le motif qui le porte à nous jeter des entraves, autant qu'il dépend de lui. Il en a déjà agi ainsi du temps qu'il était en Russie, où il a cherché à me nuire comme il a pu;[4] et je suis sûr qu'il prendra à tâche, lorsque tout sera fini en Pologne, à nous faire, dans les occasions, tout le tort possible. Mandez-moi, si vous le savez, la cause de tant d'acharnement de sa part.

[1] Vergl. S. 380. — [2] Vergl. Nr. 23773. — [3] Am 29. März sendet der König den Handelsvertrag an de La Haye de Launay mit dem Befehl, Abschrift zu nehmen und ihn an Finckenstein abzuliefern. „Voilà donc une affaire en règle." Ebenfalls am 29. wird Finckenstein beauftragt, beide „actes séparés" in Verwahrung zu nehmen. — [4] Vergl. S. 396.

Du reste, je ne prétends aucunement m'opposer à votre retraite, je vous l'accorderai, quoique à regret, si vous le désirez; mais je demande qu'en ce cas vous me proposiez préalablement un sujet convenable à vous remplacer, et que vous le formiez, pour le moins pendant un an, sous vos yeux aux affaires, avant de quitter votre poste, parcequ'il me faut de nécessité un homme routiné là-bas, et que je ne saurais confier mes intérêts entre les mains d'un nouveau-venu, qui risquerait, faute de connaissances, de donner trop souvent dans des écarts, ce que je souhaiterais d'éviter.

Federic.

Nach dem Concept.

23832. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 30 mars 1775.

Plus je réfléchis sur la position actuelle de la France et plus je me confirme avec vous, selon votre dépêche du 19 de ce mois, qu'on ne doit s'attendre de sa part qu'à des actes de faiblesse. La principale source en est à chercher dans l'état actuel de ses finances et de son ministère. Les premières sont trop dérangées et le dernier trop borné pour qu'elle puisse montrer de la fermeté en quoi que ce soit. Qu'il s'agisse de l'Autriche[1] ou de l'Angleterre,[2] elle ne leur opposera que des moyens faibles et ne leur parlera jamais d'un ton aussi ferme qu'elle pourrait le faire, si ses finances étaient en meilleur état et ses ministres plus hommes de tête et à même de donner à leurs résolutions ce poids que des caisses bien garnies sont seules capables de leur imprimer. De là vient qu'il est très aisé de pressentir, à chaque évènement politique, le parti qu'elle prendra, et la seule ressource qui lui reste pour traverser les intérêts des autres puissances, c'est la sphère des cabales et des intrigues, ce péché originel de sa politique, dont elle sait tirer encore parti. Elles lui feront cependant, pour cette fois-ci, faux bond dans les affaires de Pologne. Dans le moment que je vous écris, tout sera dit et fait à la diète de cette République,[3] de sorte qu'elle n'a qu'à y fermer sa boutique d'intrigues et de tracasseries.

Au reste et quand je vous parle de temps à autre [de] différents armements dans les ports français,[4] ce n'est pas que je regarde toujours comme fondés les avis qui m'en reviennent, mais plutôt pour savoir par votre canal ce qui en est. Vous n'oublierez pas cette réflexion toutes

[1] In der Frage der Vermittlung zwischen Oesterreich und der Pforte wegen der Besetzung der Bukowina. — [2] In der Frage der Forderung Englands, dass den französischen Schiffen die Ausfuhr von Kriegsmaterial nach den amerikanischen Colonien verboten würde (vergl. S. 368). Nach Goltz' Bericht, Paris 9. März, hatte Ludwig XVI. geantwortet, „que, vu l'état des affaires en Amérique, la réquisition de l'Angleterre paraissait juste". — [3] Vergl. Nr. 23831. — [4] Goltz bezeichnete die Nachricht von der Ausrüstung von Kriegsschiffen in Toulon (vergl. S. 364 und 369) als unzutreffend.

les fois que je vous fais part de quelque bruit qui se répand sur de pareils objets.

Federic.

Nach dem Concept.

23833. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 mars 1775.

Quels que puissent être, selon votre dépêche du 21, les inconvénients auxquels l'arrangement des affaires avec les colonies britanniques pourrait être exposé,[1] je ne laisse cependant pas, vu la tournure qu'elles prennent, de les regarder comme accommodées. En effet, dès que le gouvernement de la mère patrie se relâche sur quelques articles et qu'il n'y ait point de puissance étrangère qui anime les colonies, celles-ci s'accommoderont tellement quellement, et ces bisbilles seront apaisées jusques à nouvel ordre. Toutefois toute cette scène peut avoir des suites funestes pour l'avenir, et le moindre reste de germe séditieux embarrasser furieusement le gouvernement britannique, au cas que tôt ou tard il lui survienne une guerre, soit avec l'Espagne soit avec la France.

En attendant, j'ai vu depuis peu différentes satires contre le gouvernement où les termes ne sont point ménagés et où l'on s'exprime plutôt avec une effronterie effrénée. Quelque piquantes qu'elles soient cependant, le gouvernement n'y fera pas grande attention, et dès que la nation se borne à des simples criailleries et ne reste ni plus ni moins sous le joug qu'on lui impose, il méprisera ses cris et ne changera rien à son despotisme.

Enfin, selon vos comptes de 1771 et 72 le port de lettres en Angleterre va bien haut, et il me semble que, pour le ménager, vous pourriez bien vous borner à une seule dépêche dans quinze jours, à moins que quelque négociation entre l'Angleterre et quelque puissance étrangère ne survienne, qui pourrait exiger une correspondance plus suivie. Quoi qu'il en soit, j'ai soumis ces comptes à l'examen de mon département des affaires étrangères, et son rapport déterminera la somme qui vous sera à rembourser.

Federic.

Nach dem Concept.

23834. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 24. März, über den Erbstatthalter: „Il n'est pas douteux, Sire, que le peu de considération que la république des Provinces Unies jouit en Europe dans le moment présent, n'affecte ce Prince, mais quant

[1] Maltzan berichtete: „Les affaires d'Amérique ... paraissent effectivement encore sujettes à bien des inconvénients, et le ministère britannique semble trop se blouser du succès qu'il a, à faire passer tous les actes du Parlement qu'il propose: mais il est à craindre qu'il trouvera bientôt qu'il n'est pas tant question des actes de Parlement que des résolutions que prendront les Américains."

à la Grande-Bretagne, le ministère britannique a grand soin de distinguer le Stathouder de l'État à l'administration duquel il préside, et le général Yorke est trop adroit pour ne pas faire valoir aux yeux du prince d'Orange les ménagements et les adoucissements qu'il est autorisé d'employer ou qu'il emploie de son propre chef à sa considération.

Il n'en est pas de même de l'Espagne. Cette puissance, sans se porter jamais à la moindre communication vis-à-vis du Prince-Stathouder, heurte de front les États-Généraux dans toutes les occasions et exerce des hostilités réelles au sein de la paix. Des irruptions ouvertes dans les colonies hollandaises, des bâtiments marchands coulés à fond constituent des griefs qui ne sont que trop fondés et qui détermineraient un État moins pacifique à recourir à la voie des armes pour ressentir de pareilles injustices. Le système actuel de la République est de temporiser . . .

Si le prince d'Orange est entraîné par rapport aux affaires générales, il n'en est pas de même, quand il est question de l'exercice de sa prérogative, et j'ai remarqué qu'il a été vivement affecté par les refus de la province de Zélande et de la ville d'Amsterdam de reconnaître en sa personne le pouvoir de décider en qualité d'arbitre les différends qui s'élèveraient tant entre les Provinces qu'entre les membres qui composent les états de l'une ou de l'autre en particulier. Ce droit est fondé cependant sur la constitution même de la République; les expressions qui l'autorisent, ne sont pas douteuses dans l'acte d'Union, et c'est d'une manière aussi illégitime que désobligeante pour le prince d'Orange que le parti qui lui est opposé, distingue les prérogatives accordées à la première branche de la maison de Nassau, de celles qui ont pu être accordées aux Stathouders de la seconde, depuis le rétablissement de cette dignité éminente;[1] il n'existe point de stipulation qui porte la moindre réserve à cet égard."

Potsdam, 30 mars 1775.

Les éclaircissements de votre dépêche du 24 de ce mois sur les procédés de plusieurs puissances envers la République me font plaindre cette dernière de se trouver ainsi par sa faiblesse en butte à la convenance de ses voisins et d'éprouver de leur part que son peu de considération actuelle dans le système de l'Europe les enhardit à profiter presque tous des circonstances pour agir sans la moindre retenue à son égard.

Pour ce qui regarde le prince d'Orange, il est aisé à conclure par ce que vous me dites à son sujet, que ses ennemis doivent être en très grand nombre, et que le parti anti-stathoudérien, malgré toutes les peines que le duc Louis de Brunswick prend pour faire pencher la balance en faveur de celui d'Orange, jouit d'une prépondérance considérable. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Mit dem Tode Wilhelms III. erlosch 1702 die ältere Linie: erst 1747 erhielt die jüngere Linie mit Wilhelm IV. die Würden des Erbstatthalters und des Generalcapitäns in sämtlichen sieben Provinzen.

23835. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 30 mars 1775.

Monsieur mon Frère. J'ai mille obligations à V. M. des bonnes nouvelles qu'Elle a la bonté de me donner.[1] Je Lui avoue qu'Elle me tire de cruelles angoisses; car je ne pouvais me cacher le danger où la Reine se trouvait, et comme il est impossible de savoir qui du mal ou du tempérament l'emportera, je n'ai pu[2] calmer mes inquiétudes. Je bénis le Ciel de ce qu'il nous a conservé une vie aussi précieuse, et V. M. d'avoir eu la bonté de me l'apprendre. Je souhaite que ceci soit le dernier chagrin domestique que V. M. éprouve de longtemps, et qu'Elle jouisse de toutes les bénédictions que doivent Lui mériter Ses grandes qualités et, en cette occasion encore, les marques de l'attachement filial qu'Elle a données à Sa digne mère. Puissent les médecins se tromper toujours de même, quand ils font les prophètes de malheur, et perdre, ainsi que le reste des charlatans sacrés et profanes, le peu de crédit que l'on ajoute à leurs paroles! Puissiez-vous, Sire, surtout n'avoir jamais besoin des secours de la pharmacie et jouir, pour la satisfaction de vos proches et de vos sujets, d'une santé toujours durable! C'est dans ces sentiments et ceux de la plus haute estime et considération que je suis à jamais, Monsieur mon Frère, de V. M. le bon frère et tendre oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala. Eigenhändig.

23836. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 30 mars 1775.

Mon très cher Frère. Si j'ai été obligé de vous alarmer par mes dernières lettres au sujet de la reine de Suède,[3] je puis vous tranquilliser à présent, mon cher frère, en vous assurant qu'elle est entièrement hors de danger. Le Roi me l'écrit,[4] et voici la relation du médecin. Je vous avoue que cela me fait grand plaisir, et que je bénis le Ciel d'avoir tourné ce mal d'une façon si favorable à nos vœux.

Vous entrez, mon cher frère, dans de grandes discussions sur le pas.[5] Si on voulait se raidir sur cet article, tous [les] princes de l'Europe seraient en guerre, parceque personne ne voudrait être le dernier. Par

[1] Gustav III. berichtete, Stockholm 17. März, über die anhaltende Besserung im Zustande der Königin Ulrike. „En vous écrivant mardi passé (vergl. Nr. 23824), je comptais vous préparer d'avance à la mort de la Reine que nous attendions pour le soir même, comme les médecins nous l'avaient annoncée, mais heureusement ces messieurs ne sont pas infaillibles comme le Pape, et leurs malades ont la permission d'appeler de leurs sentences." — [2] In der Vorlage verschrieben: „plus". — [3] Das angezogene Schreiben des Königs, sowie die Antwort des Prinzen liegen nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 23835. — [5] Anlässlich des Etikettenstreites zwischen Erzherzog Maximilian und den französischen Prinzen (vergl. S. 409. 410).

cette raison on tâche d'écarter ce cérémonial, autant qu'on le peut, des affaires sérieuses, qui autrefois ont souffert du temps que l'on perdait pour concilier la vanité des souverains. Entre princes ce sont des prétentions réciproques dont peu sont fondées sur des principes évidents, de sorte qu'on ne sait jamais comment les concilier les unes avec les autres; et, pour l'Archiduc, si vous me permettez de vous le dire, il me paraît que ses prétentions étaient très déplacées, parcequ'il voyageait incognito sous le nom d'un comte de Burgau. Dès qu'on est incognito, il faut renoncer à toute prérogative, ou, s'il prétendait des distinctions, il fallait afficher son caractère et avoir fait négocier avant son arrivée les prérogatives qu'il voulait qu'on lui accordât. D'autre part, les princes français auraient dû se piquer de politesse et lui faire une visite, qui n'aurait dérogé en rien à l'illustration dont la maison de Bourbon jouit. Voilà pourquoi je hais tant le cérémonial chez nous. Nous faisons des politesses à tous les étrangers, et je rendrai visite à qui le voudra; car il est plus honnête de surpasser les autres cours en politesse qu'en orgueil et en vanité.

Voici encore des bulletins de France[1] qui peut-être vous amuseront, mon cher frère; vous priant d'être persuadé de la tendresse infinie et de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23837. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 31 mars 1775.

Je n'ai pas besoin, je crois, de vous dire que, dans l'alarme où me tenait la nouvelle de la maladie de la Reine ma sœur, je ne pouvais en recevoir de plus consolante pour m'en tirer que celle que vous venez de me donner à cet égard. Vous me mettez au comble de la joie, en m'apprenant par votre dépêche du 17 de ce mois que, les symptômes dangereux, qui faisaient tout craindre pour ses jours, étant heureusement disparus, rien ne rendait plus sa conservation équivoque.[2] Continuez à me confirmer de plus en plus des espérances aussi flatteuses par ce que vous me manderez ultérieurement là-dessus, et ne manquez pas surtout, en faisant parvenir mes compliments très affectueux à cette Princesse, de la bien faire assurer en même temps de la part vive et sincère que je prends à sa convalescence. C'est par retenue et pour ne point l'incommoder, que je ne lui écris pas encore moi-même, mais je joins ici en attendant ma réponse à la lettre du Roi,[3] que vous aurez soin de faire tenir à son adresse.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Liegen nicht bei. — [2] Vergl. Nr. 23825. — [3] Nr. 23835.

23838. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A DRESDE.

Potsdam, 1er avril 1775.

La vivacité avec laquelle vous vous laissez emporter par les premiers bruits qui se répandent d'une révolte en Bohême,[1] ne vous est point favorable. Elle donne à connaître que vous êtes encore novice dans les affaires. A peine avez-vous appris quelques nouvelles assez vagues d'une émeute de paysans, que vous êtes tout prêt d'y paraître. Ce n'est pas ainsi que les choses se traitent. Il faut y aller à pas plus mesurés et connaître avant tout la cause de ces attroupements, si ce sont les corvées ou la religion qui y donnent lieu. Il s'agit de voir ensuite de quelle manière la cour impériale s'y prendra et si elle ne réussira d'étouffer ce feu dans sa naissance. Après toutes ces considérations, et si elle ne parvenait pas à faire rentrer ces gens dans le devoir, encore ne conviendrait-il de s'y mêler qu'avec beaucoup de circonspection, après être bien au fait de ce qui se passe, et nullement avec cette fougue que vous prétendez y mettre.

Der König verheisst die Zusendung von 300 Thalern als Besoldung für den Kundschafter (vergl. S. 421).

Nach dem Concept. Federic.

23839. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 9. März, nach einer Mittheilung Panins, dass Lauzun[2] durch Branickis Vermittlung eine Unterredung mit Stackelberg gehabt hat, „qui a roulé premièrement sur la facilité et l'utilité de renouveler des liaisons d'amitié entre la Russie et la France; secondement, sur le désir de la dernière de sauver la Pologne et de la préserver de sa ruine entière. Pour prouver le premier point, il a employé les arguments déjà connus et dont la France s'est servie même immédiatement ici plusieurs fois, savoir que, l'éloignement des deux empires empêchant de s'entre-nuire et d'avoir une collision d'intérêts, leur parfaite intelligence pourrait cependant devenir utile à l'Europe et tourner à l'avantage et à la gloire réciproque des deux États. Le baron de Stackelberg a décliné d'entrer là-dessus en discussion . . . Quant à l'autre point, le comte de Lauzun . . . a tâché surtout d'inspirer de la jalousie contre V. M., en représentant Ses extensions dans ce pays-là comme une preuve du désir d'augmenter Sa puissance et de Se rendre tellement formidable qu'Elle pourrait Se mettre au-dessus des ménagements pour personne, ce qui, si on n'y pourvoyait à temps, ne pourrait pas être redressé facilement que par une guerre, au lieu que présentement encore le danger pourrait être prévenu, si les deux cours s'entendaient. C'est pour cela qu'il a proposé de convenir ensemble des provinces que la Pologne devait céder, de celles qu'elle devait conserver, et, en général, de l'état politique qu'on voulait lui donner. En conséquence de ce concert on exigerait alors de V. M. de mettre à Ses conquêtes les bornes qu'on jugerait

[1] Arnim wollte nach seinem Bericht, Dresden 23. März, die Gelegenheit des Aufruhrs, der sich nach den einen gegen den Adel richtete, nach den andern auf religiösen Motiven beruhte, dazu benutzen, um Colonisten für Preussen zu gewinnen. — [2] Vergl. S. 330.

nécessaires, et qu'il était à présumer qu'Elle ne refuserait pas de Se conformer aux propositions de deux puissances aussi respectables, ni qu'Elle S'exposerait à vouloir soutenir Ses prétentions par une guerre. Si ce projet pouvait convenir à la Russie, la France se chargerait, après cela, bien aussi de conduire la cour de Vienne également à des principes plus modérés, ce qui ne serait pas si difficile qu'on le croirait peut-être, surtout si en faveur de ce sacrifice qu'on exigerait de l'Empereur, les deux cours nouvellement alliées, c'est-à-dire la Russie et la France, l'assuraient de lui laisser les mains libres sur d'autres objets. Le baron de Stackelberg naturellement n'a pas jugé à propos d'entrer sur ces idées particulières ... Supposé que cet homme ait été autorisé de parler, il se pourrait bien que ses propos fussent moulés sur l'instruction du marquis de Juigné."

Potsdam, 1er avril 1775.

Je suis très sensible à la communication confidente que, selon votre dépêche du 9 de mars dernier, le comte de Panin vous a faite de l'entretien politique que le comte de Lauzun a su se ménager avec le baron de Stackelberg à Varsovie. Il sent bien la politique française dont de tout temps l'intrigue a fait le premier mobile, et dans l'état de faiblesse où cette puissance se trouve à l'heure qu'il est, il ne lui reste que cette ressource, pour figurer sur le théâtre de l'Europe. C'est une nouvelle preuve de son désir de me brouiller avec la Russie, et je suis fort de votre sentiment que l'instruction du marquis de Juigné sera formée sur le même moule. Bien plus, je ne voudrais pas jurer que le comte de Montmorency de Laval, qui a passé par ici pour la Russie,[1] ne fût chargé d'une commission analogue. Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que tous ces artifices n'aboutiront à rien, et que la cour où vous êtes, est trop avisée que de se laisser prendre à des pièges aussi insidieux et grossiers. Quant à moi, je n'en serai sûrement pas la dupe, au cas que la France tentât de me faire de pareilles insinuations, et je la connais trop bien pour me laisser embéguiner par ces propos emmiellés.

De mon côté, j'ai également une confidence à vous faire. Elle a pour objet la dernière audience que le baron Swieten m'a demandée et obtenue, il y a peu de jours.[2] Il y est revenu à la charge avec sa proposition de médiation pour nos acquisitions en Pologne, dont vous vous rappellerez de mes ordres du 7 de février[3] qu'il m'a déjà entretenu, et il a employé toute son éloquence pour m'engager à la réclamer, conjointement avec sa cour, auprès de la Russie. Connaissant cependant, comme je fais, la façon de penser de l'impératrice de Russie sur cet article, j'ai décliné poliment de faire cause commune avec la cour de Vienne à ce sujet; mais le courrier du baron Swieten n'ayant ni plus ni moins continué sa route pour Moscou, il est bien à présumer qu'elle fera cette proposition sans ma concurrence. Dans ce cas, je ne sais si le dernier entretien politique entre le comte de Lauzun et le baron Stackelberg ne serait pas un moyen de se débarrasser de ses importunités. Il me semble au moins que, si le comte de Panin jugeait à

[1] Vergl. S. 343. — [2] Vergl. Nr. 23828. — [3] Nr. 23692.

propos d'en faire également confidence à cette cour, elle en serait piquée et fort estomaquée de voir que la France se fasse forte de l'engager à se désister de ses extensions. Peut-être même se brouillerait-elle, à cette occasion, avec son alliée, qu'elle ne voudra jamais admettre comme médiatrice dans cette affaire. Ce n'est toutefois que mon idée particulière, et j'abandonne aux lumières du comte de Panin l'usage qu'il en voudra faire.

Au reste, j'ai encore une autre confidence, pas moins importante, à ajouter. Elle regarde la conduite du prince Golizyn à Vienne. Nonobstant l'ordre circulaire que la Russie a donné conjointement avec moi à tous nos ministres respectifs dans l'étranger,[1] ce Prince prend justement le contre-pied avec le baron Riedesel.[2] Il ne communique absolument rien à ce dernier de tout ce que le prince de Kaunitz lui confie, et il s'écarte, autant qu'il peut, de ce concert parfait, qui me paraît si nécessaire pour approfondir et observer le manège de la cour de Vienne. Vous sentirez bien vous-même le tort qui résulte de cette réserve pour nos intérêts communs, et je n'ai pas voulu différer de vous en informer, afin qu'au cas que vous trouviez occasion d'engager le comte de Panin à rectifier le prince de Golizyn sur ce sujet et à lui ordonner une conduite plus conforme aux liaisons étroites qui subsistent entre nos deux cours, vous ne négligiez point de vous en prévaloir et de rétablir ainsi une meilleure intelligence entre ces deux ministres, intelligence qui me paraît plus nécessaire que jamais, dans les conjonctures actuelles, pour nos intérêts réciproques.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

23840. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 2 avril 1775.

Votre dépêche du 25 de mars dernier vient de m'être fidèlement rendue, et pour ce qui est des paysans mutins en Bohême,[4] les avis qui m'en sont parvenus, en parlent différemment. Il y en a même qui prétendent que la cour où vous êtes, n'est point fâchée de cette émeute, et qu'elle la considère plutôt comme un nouveau véhicule à obliger la noblesse d'adopter ses principes d'humanité et de douceur vis-à-vis de cette classe inférieure de ses sujets. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas manqué, à la première nouvelle de cette mutinerie villageoise, de faire avancer quelques détachements de mes troupes vers les frontières, afin d'empêcher toute émigration à cette occasion et de renvoyer tous les transfuges à leurs foyers, et j'ai cru devoir cette attention à la bonne

[1] Vergl. Bd. XXXII, 446. 660. — [2] Vergl. S. 427. — [3] Eine Abschrift des obigen Erlasses wird am 1. April an Finckenstein übersandt. — [4] Riedesel berichtete: „L'émeute des mécontents en Bohême devient toujours plus considérable; on en fait monter le nombre à dix mille hommes, et l'on a considérablement renforcé le cordon aux frontières pour les contenir et les empêcher d'émigrer.“

intelligence qui subsiste actuellement entre moi et LL. MM. II. et R. et que je ne négligerai jamais de cultiver pour l'avantage réciproque de nos sujets.

Au reste, vous ne sauriez croire combien de menées sourdes la France emploie pour brouiller ensemble les trois cours copartageantes de la Pologne. Rien ne lui coûte pour satisfaire sa frénésie à cet égard. Encore, en dernier lieu, elle a voulu persuader un ministre de Russie dans l'étranger combien peu sa cour avait considéré ses propres intérêts en nous admettant, moi et l'Autriche, au partage de la Pologne, et qu'au moins elle eût dû nous empêcher de ne point donner tant d'étendue à nos acquisitions respectives. Ses insinuations ne se sont cependant point bornées à ce seul trait de sa politique. Elle s'est plutôt avancée vis-à-vis de ce ministre jusques à dire que, si sa cour voulait m'obliger à rétrécir mes limites, elle se faisait forte d'y engager également la maison d'Autriche.[1] Il faut avouer que c'est parler en dictateur; mais le meilleur est que nous n'avons nul besoin de respecter ses décisions, et je ne vous confie cette anecdote que pour votre information et direction.

Nach dem Concept. Federic.

23841. AU CHAMBELLAN COMTE DE REDERN A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 avril 1775.

Si les finances danoises se trouvent effectivement dans l'état avantageux que vous détaillez par votre dépêche du 25 de mars dernier,[2] je félicite cette cour d'avoir réussi à les mettre sur un si bon pied, et le baron de Schimmelmann en aura du mérite. Je me rappelle, à cette occasion, et suis bien aise de vous dire que ledit baron s'était proposé d'établir un de ses fils dans mes États. Je ne sais s'il a abandonné ce projet ou s'il n'y pense plus. Informez-vous-en auprès de lui, dans l'occasion, d'une manière convenable et mandez-moi sa réponse.

Nach dem Concept. Federic.

23842. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 avril 1775.

La nouvelle la plus agréable et la plus intéressante pour moi que votre dépêche du 21 de mars dernier renferme, est, sans contredit, celle de la continuation du rétablissement de la Reine douairière ma sœur.[3] C'est avec bien du plaisir que j'apprends qu'elle se remet de plus en plus, et qu'elle se porte aussi bien que la faiblesse et les circonstances

[1] Vergl. Nr. 23839. — [2] Nach Redern hatte die dänische Regierung in einem Jahre über zwei Millionen Thaler Staatsschulden abbezahlt und den Gleichstand des Papier- und Baargelds durchgesetzt. — [3] Vergl. S. 432. 433.

de sa maladie le permettent. Je crois pouvoir ainsi me flatter de recevoir dans peu des avis de son entière convalescence, et souhaite que vous soyez en état de me les donner le plus tôt possible.

Pour ce qui regarde l'impôt qu'on voudrait établir là où vous êtes,[1] sur la fabrication de l'eau de vie, je doute que ce projet soit de facile exécution. Bien des considérations me paraissent y apporter obstacle. L'établissement des brasseries publiques dans chaque paroisse exigerait premièrement un fonds très considérable et n'empêcherait, en second lieu, aucunement la distillation frauduleuse des particuliers que les habitations dispersées à la campagne rendent très aisée. Si d'ailleurs il rencontre avec cela de l'opposition, comme vous dites, dans le Sénat, le Roi ne saurait guère y procéder de son chef. Sa promesse de n'introduire aucune taxe sans le consentement d'une Diète, doit lui être sacrée, et il risquerait, sans cela, de se compromettre avec la nation entière sur cet objet. C'est-là mon sentiment, auquel n'ayant autre chose à ajouter, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

23843. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.[2]

[Potsdam] 2 avril 1775.

Mon très cher Frère. Je viens de recevoir encore aujourd'hui de Stockholm la confirmation de la convalescence de la Reine,[3] ainsi que, Dieu merci, nous pouvons être sans inquiétude pour elle; je me hâte de vous le mander, mon cher frère, d'autant plus que je crains que ma lettre[4] ne vous ait manqué et n'ait été envoyée à Rheinsberg. Il fait un bien mauvais temps et digne du mois de janvier.

Le duc de Lauzun a été à Varsovie chargé d'une négociation de sa cour, pour tâcher de nous brouiller avec Stackelberg et les Russes;[5] mais

Cet esclave est venu,
Il apporta son ordre et n'a rien obtenu.

Je serai charmé, mon cher frère, de vous recevoir ici selon le jour qu'il vous sera plus commode; si c'est samedi,[6] je vous recevrai avec tout l'empressement possible, charmé de pouvoir vous assurer de toute la considération et toute la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Zur Erhöhung der Einnahmen der Krone. — [2] Prinz Heinrich hatte sich zu den Exercierübungen seines Regiments nach Spandau begeben. — [3] Vergl. Nr. 23842. — [4] Nr. 23836. — [5] Vergl. S. 434. 435. — [6] 8. April. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

23844. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 3 avril 1775.

Le comte de Vergennes a bien raison de désavouer formellement les nouvelles d'un tumulte des janissaires à Constantinople que, selon votre dépêche du 23 de mars dernier, des lettres de Venise et de Livourne ont répandues à la cour où vous êtes. Elles sont contredites par toutes les lettres immédiates de la Porte, qui sont parfaitement analogues à celles que ce ministre a reçues au sujet de la ratification de la paix, et qui n'en sonnent pas le moindre petit mot. Ce silence parfait me fait soupçonner qu'elles ont été fabriquées par la France même, et que c'est elle qui les a fait publier par les gazettes, dans la vue d'en imposer au public et de lui faire accroire des évènements conformes, à la vérité, à ses vues et à ses désirs, mais souverainement désavoués par la tournure opposée que les affaires ont prise.

Quoi qu'il en soit, il devient tous les jours plus important d'approfondir les instructions dont le marquis de Juigné sera muni. Les intrigues de la France vont toujours en augmentant, et peut-être n'y a-t-il aucun coin dans l'Europe où elle ne tâche de faire usage de ses armes de la politique. Le comte de Lauzun, le même qui a fait, en dernier lieu, quelque séjour a Berlin, a été également chargé d'un pareil ministère à Varsovie; il s'est même avisé de se ménager par le grand-général Branicki un entretien politique avec le baron de Stackelberg, auquel il a osé insinuer ministériellement que sa cour n'avait point entendu ses intérêts en nous admettant, moi et l'Autriche, au partage de la Pologne, et encore moins à nous permettre d'étendre nos limites; que cependant, la chose étant une fois faite, il lui restait encore un moyen d'y remédier; que la Russie n'avait qu'à m'obliger à rétrécir mes limites, et qu'alors sa cour se faisait forte et trouverait bien moyen de faire également renoncer l'Autriche à ses extensions.[1]

Ce discours du comte de Lauzun, tenu encore ministériellement, fournit une nouvelle preuve incontestable de la frénésie de la cour de Versailles de vouloir brouiller de nouveau les cartes, ainsi que de sa vanité de s'attribuer assez d'ascendant sur celle de Vienne pour l'obliger à un pareil sacrifice. Aussi pouvez-vous être très persuadé que, nonobstant toute l'assurance avec laquelle le comte de Lauzun a avancé ces propos, l'Autriche ne fera pas la moindre attention à de telles chimères de sa cour, et que, bien loin de se laisser ébranler par un pareil caquet, elle lui rirait bien au nez, si jamais elle s'avisait de lui en parler. En attendant, cette anecdote suffit pour vous faire sentir encore davantage combien il importe, dans les conjonctures actuelles, d'épier et de suivre toutes les démarches d'une cour aussi fertile en intrigues et tracasseries, afin d'éventer à temps toutes ses mines et menées sourdes

[1] Vergl. S. 434. 435.

qu'elle n'emploie que pour en tirer au moins quelque avantage et fomenter des brouilleries entre les cours copartageantes.

Au reste, toute cette anecdote n'est que pour votre seule information et direction, et vous n'en ferez confidence à personne. Mais elle vous servira de guide pour éclairer de plus près les vues et les desseins de la cour où vous êtes, et pour observer, par exemple, au retour du comte de Lauzun s'il a de fréquentes conférences avec le comte de Vergennes, et ce qui se passera ultérieurement avec lui. Je ne sais pas même si je me trompe, mais je me crois autorisé, par ce qui vient de se passer entre le comte de Lauzun et le baron Stackelberg, de soupçonner que le comte de Montmorency de Laval, qui vient de passer par ici pour se rendre en Russie,[1] ne soit également chargé d'une commission analogue.

Federic.

Nach dem Concept.

23845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 avril 1775.

Il ne doit pas être surprenant que le général de Yorke paraisse peu content, selon votre dépêche du 28 de mars dernier, de la manière dont sa demande pour la prohibition absolue de tout commerce avec les colonies a été accueillie par la République.[2] Plus les Anglais éprouveront de la complaisance de la part des Hollandais, plus ils en exigeront et accumuleront les manières hautaines d'agir envers eux. La République pourrait néanmoins, à ce qu'il me semble, couper facilement court à leurs procédés insultants par l'équipement d'un couple de vaisseaux de ligne qui protégeraient les bâtiments marchands sur la Meuse et leur serviraient d'escorte jusqu'en pleine mer. Ils inspireraient du respect aux vaisseaux anglais [y] stationnés et les retiendraient sûrement de s'arroger des prétentions qui ne sont point fondées et ne leur compètent aucunement. Mais on ne peut guère s'attendre à pareille démarche vigoureuse là où vous êtes. Plusieurs des membres de la généralité étant pensionnaires anglais et d'autres enclins par pusillanimité à temporiser et traîner les choses en longueur, il y a toute apparence que celles-ci resteront dans le train où elles sont, la bonne volonté seule du prince d'Orange, sans être secondée, étant insuffisante pour y apporter du redressement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 435. — [2] Yorke beklagte sich über ein zu geringes Entgegenkommen der Republik Holland. Vergl. S. 382. 416.

23846. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 3 avril 1775.

Ma chère Nièce. Je vous félicite, ma chère enfant, de ce que le petit Prince se porte mieux,[1] et de ce que vous êtes emplumée;[2] j'espère que, dans peu, votre panache montera, et qu'il parviendra à trois pieds de hauteur; tout se perfectionne avec le temps, et on ne parvient que lentement au comble de l'élegance. Je n'ai vu ici ni panache ni ressort à la belle-mère ni carillon, excepté celui qui se trouve sur l'église de la ville.

Vos hauts et puissants seigneurs traitent la guerre en bagatelle, tandis qu'ils combattent l'empereur de Maroc; on regarde chez vous les victoires comme si peu de chose que seulement on n'en parle pas. Pour nous, ma chère enfant, qui sommes en paix avec tout le monde, à peine savons-nous que nous existons, à moins que des étrangers qui passent, ne nous en fassent ressouvenir. Daignez assurer de ma parfaite estime notre cher Stathouder et soyez persuadée de toute la tendresse des sentiments avec lesquels je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23847. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON THADDEN IN GLATZ.

Potsdam, 3. April 1775.

Ich habe Euch auf Euren Bericht vom 28. Martii in Ansehung der in Böhmen jetzt vorseienden Unruhen eigentlich dahin bescheiden wollen, wie Ihr zu Bedeckung der Grenzörter einige kleine Commandos von einem Officier und den nöthigen Mannschaften vom Bremer'schen Garnisonregiment nach Reinerz und der Orten, wo Ihr es nöthig findet, postiren und dadurch alle Violation der Grenzen sorgfältig verhüten müsset; und da Ich Meinem Generalmajor von Röder bereits die Ordre ertheilet, die ganze Grenze bis ins Glatzische durch Husarencommandos, so lange die Unruhen in Böhmen dauern, patrouilliren zu lassen, so ist es Eures Orts hinlänglich, wenn Ihr, wie vorgesagt, einige Commandos vom Bremer'schen Regiment abschicket. Ihr müsset solche jedoch wohl instruiren, dass, wenn aus Böhmen Leute herüberkommen, die sich in Meinen Landen etabliren wollen, solche frei durchgelassen und nicht zurückgewiesen, sondern nur lediglich alle Excesse, Plündern und dergleichen auf Meinem Territorio abgewendet und behindert werden sollen.[3]

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. S. 416. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 401. — [3] Am 5. April wiederholt der König den Befehl an Thadden, dafür zu sorgen, „dass alle Excesse verhütet werden; woferne aber Leute herüber-

23848. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 avril 1775.

Il paraît, à la vérité, par la dépêche ci-jointe de retour de mon chambellan de Keith, que le roi de Sardaigne d'aujourd'hui couve quelque jalousie contre l'Autriche,[1] et qu'ayant peut-être pénétré quelques-uns des projets de la cour de Vienne sur l'Italie, il préférera toujours l'union avec la France. Mais, nonobstant tout cela, je ne saurais me persuader que les choses soient déjà parvenues au point où celle-ci eût besoin de prendre des mesures contre la maison d'Autriche. Pour rompre l'alliance qui subsiste entre ces deux puissances, il faut nécessairement faire précéder des brouilleries, auxquelles jusques ici au moins je ne vois nulle apparence. Bien au contraire, le dernier entretien politique entre le comte de Lauzun et le baron de Stackelberg à Varsovie, dont la dernière dépêche du comte de Solms nous a fourni le détail,[2] indique assez qu'elle médite plus à me brouiller avec la Russie que l'Autriche, dont elle sait déjà qu'elle n'est pas trop bien avec la dernière.

Der König erwartet dringend die Vorlegung der neuen Chiffre für Riedesel (vergl. S. 427) zur Abfertigung des Couriers.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23849. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 4 avril 1775.

Je suis très satisfait de la confidence ultérieure que, selon votre dépêche du 13 de mars, le comte de Panin vous a faite au sujet des vues et des desseins de la France de me brouiller avec sa cour.[3] Plus on pénètre les ressorts cachés, et plus est-on à même de prendre les précautions nécessaires pour les faire manquer. Je m'attends aussi qu'elle

kommen, die sich gutwillig in Meinen Landen niederlassen wollen, so kann man solches wohl geschehen lassen, jedoch muss dabei mit aller Behutsamkeit verfahren werden, damit der wiener Hof darüber keine Ombrage schöpfen kann." Am 12. April schreibt der König an Thadden, „dass, da die Oesterreicher unsere Deserteurs und wir die ihrige nicht ausliefern, wir also, wenn andere Leute freiwillig herüberkommen und sich in Meinen Landen freiwillig niederlassen wollen, solches gar wohl geschehen lassen können; nur muss alles Aufsehen vermieden werden."

[1] Finckenstein übersandte mit einem Begleitbericht, Berlin 2. April, den Bericht Keiths aus Turin vom 11. März. „Il paraît par les notions que ce ministre a tâché de se procurer, que la négociation dont il a été question à Versailles (vergl. S. 299. 300), n'a proprement roulé que sur le mariage de la princesse Clotilde (vergl. S. 300), mais que cela n'empêche pas que la France n'ait des vues éloignées sur la cour de Turin et ne cherche même à s'en assurer pour le cas d'une guerre avec la maison d'Autriche." — [2] Vergl. S. 434. 435. — [3] Nach Panins Mittheilung beabsichtigte Frankreich, sich des Danziger Streitfalles zu bedienen, um Russland und Preussen zu entzweien.

ne se bornera pas à ces premières tentatives, et qu'elle tendra plutôt encore sa toile de bien d'autres manières. J'ai même lieu de soupçonner que c'est le comte de Vergennes qui fabrique tous ces différents filets, et peut-être la Suède y a aussi quelque part. Quoi qu'il en soit, je n'en ai pas la moindre inquiétude. Ma confiance est trop grande dans l'amitié de l'impératrice de Russie pour appréhender que toutes ces insinuations insidieuses puissent jamais porter coup. Je suis plutôt tout aussi assuré qu'elle que toutes les intrigues françaises ne seront jamais capables d'apporter la moindre altération à cette bonne intelligence qui subsiste entre nous et qui est si convenable au bonheur et à la prospérité de nos États.

Mais cette bonne intelligence me paraît tout aussi nécessaire, quant aux vues d'agrandissement de la cour de Vienne,[1] et elles exigent plus que jamais notre plus grande attention dans les conjonctures actuelles. Cette cour n'y mettrait sûrement aucune borne, si l'on la laissait faire; elle les poussera, au contraire, toujours plus loin, s'il n'y a personne qui l'arrête. Toutes les autres puissances s'en ressentiraient à leur tour. Déjà je sais de très bonne part que le roi de Sardaigne est très jaloux de sa cupidité. Il est extrêmement attentif à toutes ses démarches, et ses appréhensions vont si loin que, s'il peut animer la France contre elle, il n'en laissera pas échapper l'occasion.[2] Malgré cela, mon idée n'est nullement d'avoir d'abord recours aux armes pour la contenir, et il ne me paraît nullement convenable ni de la prudence, dans le moment présent, de lui déclarer la guerre; tout ce que je désire, c'est que la Russie voulût s'entendre d'avance avec moi sur les mesures les plus propres à opposer à son esprit de conquête démesuré, afin que nous en fussions d'accord et à même de les mettre en exécution, du moment qu'elle lui laissât prendre trop l'essor. En effet, jusques ici ses extensions, en y comprenant même celles en Moldavie, ne me paraissent pas assez importantes pour lui donner une supériorité si formidable qu'elles méritassent de lui faire la guerre; mais au cas qu'elle voulût mettre en exécution ses autres projets d'agrandissement et pousser ses conquêtes encore plus loin, alors il sera temps de lui montrer qu'elle n'est pas le seul arbitre de la destinée de l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

23850. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 4 avril 1775.

Je viens d'apprendre de très bonne part[3] une anecdote qui sert de commentaire aux vues et desseins de la cour de Vienne sur la succession de Bavière. Il est question d'un échange avec la cour palatine pour cette succession contre les Pays-Bas autrichiens, auquel la France

[1] Vergl. dafür Nr. 23850. — [2] Vergl. Nr. 23848. — [3] Bericht von Solms, Moskau 13. März, auf Grund Panin'scher Mittheilungen.

consentirait d'autant plus volontiers qu'elle préférerait de voir ces Pays-Bas plutôt entre les mains d'un électeur qu'entre celles de la maison d'Autriche. Cet échange doit effectivement faire un objet de négociation entre la dernière et la France, et comme cette nouvelle me vient d'une très bonne source, je n'ai pas voulu différer de vous la confier, afin que [vous] puissiez la suivre de plus près et approfondir s'il en est effectivement question et jusques où cette négociation pourrait être avancée.

Federic.

Nach dem Concept.

23851. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A DRESDE.

Potsdam, 4 avril 1775.

Les détails ultérieurs que vous mandez, par votre dépêche du 31 de mars dernier, sur une rébellion des habitants de quelques cercles en Bohême,[1] ne suffisent pas encore pour mettre cet évènement dans tout son jour et pour en éclaircir les circonstances au point que l'importance de la chose exige. Il faudra pour le moins attendre les nouvelles là-dessus d'un couple d'ordinaires encore, avant de pouvoir juger avec précision ce qui en est, et à quoi cela aboutira. Si après cela il arrive que des émigrations aient lieu, comme vous le supposez, je veux bien recevoir ces gens et ne leur fermer aucunement l'entrée de mes États;[2] mais il faut que cela puisse se faire, sans que vous y paraissiez, puisqu'il ne convient point et que je ne saurais permettre que vous vous en mêliez ouvertement.

Quant à l'état de l'armée saxonne, dont vous m'avez fait tenir la liste, je ne conçois pas d'où la cour où vous êtes, peut tirer les fonds nécessaires pour payer ces troupes.[3] Si vous avez quelques notions là-dessus, n'oubliez pas de me les communiquer, vu que je serais curieux de les connaître. On a ébruité, à la vérité, ici que l'Autriche fournissait des subsides à la Saxe, mais j'ai beaucoup de peine à m'imaginer que cela soit. Comme c'est un objet cependant qui mérite d'être approfondi, ne négligez rien pour le dévoiler et pouvoir me dire avec fondement ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

23852. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 5 avril 1775.

Votre dépêche du 29 mars dernier n'exigeant aucune instruction, je me borne aujourd'hui à vous faire part des nouvelles ultérieures qu'on m'a données de la révolte des paysans en Bohême.[4] Il y a eu beau-

[1] Arnim berichtete über die Ausbreitung des Aufruhrs (vergl. S. 434. 436). — [2] Vergl. S. 434. — [3] Nach der Liste sollte die sächsische Armee, die 16000 Köpfe zählte, am 1. Mai 23000 Mann betragen. — [4] Vergl. S. 436.

coup d'exagération dans les bruits qu'on en a répandus d'abord. Une bande de ces mutins villageois de mille hommes à peu près s'est, à la vérité, présentée devant Trautenau, mais un officier avec 30 hommes ayant pris poste dans le faubourg, a bientôt trouvé moyen de les disperser. Quelques coups de fusil ont suffi à réprimer leur fougue, et quelques-uns en ayant été tués et blessés, les autres ont bientôt cherché leur salut dans la fuite. Il ne sera donc rien de plus aisé que d'étouffer ce feu dans sa naissance et d'en arrêter les progrès. Il paraît que ce n'est qu'une fourmilière de paysans sans chef et avides de pillage, qui agissent sans jugement et que la dureté de leurs seigneurs a emportés à cet excès de fureur. Quelques petits détachements de troupes réglées y rétabliront le calme et la tranquillité et feront retourner tous ces mutins dans leurs chaumières. Tout le mal qui en résultera, c'est que, les terres restant incultes et n'étant pointe ensemencées, la récolte de cette année s'en ressentira, et ces contrées pourraient bien être exposées à une disette générale. Mais, d'un autre côté, la cour trouvera dans cette petite révolte un nouvel argument pour faire adopter à ses vassaux bohémiens ses principes de douceur et d'humanité et pour les engager à renoncer pour toujours à cet esclavage dur et inhumain sous lequel ces pauvres campagnards ont gémi jusqu'ici.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23853. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 5 avril 1775.

Je profite du chasseur Sternsdorff que je vous fais expédier en courrier, pour vous confier une nouvelle chipoterie entre la cour où vous êtes, et la France. Des avis de très bonne part m'annoncent un arrangement presque formé entre ces deux puissances au sujet de la succession de Bavière, dont la maison d'Autriche est si éprise que, plutôt de la laisser échapper, le cas existant, elle offre de céder en échange ses Pays-Bas à l'Électeur palatin.[1]

Cette anecdote mérite toute votre attention pour approfondir ce qui en est proprement. Mais il vaudrait presque mieux que vous ne touchiez point du tout cette corde dans vos dépêches ordinaires. N'ayant presque plus aucune confiance dans vos chiffres et n'étant pas sans appréhensions que ceux que ce même courrier vous porte,[2] ne se trouvent dans peu également entre les mains du prince de Kaunitz, tout ce que vous m'en pourriez rapporter, ne tarderait pas de parvenir à la connaissance de ce ministre. Le meilleur sera donc que vous ne confiiez plus à la voie ordinaire de la poste, et que vous ne fassiez entrer dans votre correspondance ordinaire que des choses dont vous ne feriez aucun mystère à la cour même où vous résidez, et que vous réserviez toutes

[1] Vergl. Nr. 23850. — [2] Vergl. S. 442.

les autres matières importantes à des dépêches particulières que vous trouverez bien moyen de me faire parvenir par des mains sûres et des gens de mon pays. J'en userai de même avec mes ordres immédiats qui renferment des articles intéressants, et je tâcherai de vous les faire remettre, à l'avenir, par das voyageurs affidés pour dépayser le prince de Kaunitz et lui en dérober la connaissance. Dans cette vue, vous ferez même semblant que le courrier, porteur de la présente, ne vous avait été expédié que pour vous remettre des instructions relativement aux affaires de l'Empire,[1] sans laisser remarquer que vous aviez reçu de nouveaux chiffres par son canal. Mais vous n'oublierez, en même temps, point de me faire dans vos anciens chiffres une apologie bien détaillée des plaintes que ce ministre a portées contre vous, selon mes ordres du 29 de mars,[2] et d'y faire valoir, entre autres, la prudence, la discrétion et la circonspection qui vous avaient dirigé jusques ici dans toute votre conduite et dont vous ne vous écarteriez jamais.

Nach dem Concept. Federic.

23854. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. April 1775.

Es ist Mir recht angenehm gewesen, dass Ihr in Eurem Bericht vom 4. März fortfahret, Mich von der Denkungsart der Pforte über die österreichsche Besitznehmung in der Moldau zu unterhalten.[3] Es ist daraus, bis dahin wenigstens, nichts anders abzunehmen, als dass dieselbe es hierbei zu keinen Weitläufigkeiten kommen lassen, sondern lieber diese Usurpation mit stiller Gelassenheit ansehen dürfte. Dies ist ein neuer Beweis, dass mit derselben gar nichts zu machen ist, und dahero bleibe Ich bei Meinem Euch bereits vorhin angekündigtem Entschluss, Euch nicht länger als bis zur Ankunft des Fürsten Repnin dort zu lassen und sodann, wiewohl eben auch nur auf eine kurze Zeit, einen andern an Eurer Stelle unter dem Charakter eines Chargé d'affaires bei der Pforte anzustellen.[4]

Uebrigens werdet Ihr nächstens eine Gratification von der russischen Kaiserin erhalten,[5] welche Ich Euch auch um so mehr erlaube anzunehmen, als Ihr solche durch Eure Ihrer Kais. Majestät geleistete wichtige Dienste und kluges Verhalten während Eurer ganzen Gesandtschaft wohl verdienet. Ich, Meines Orts, behalte Mir Selbst vor, Euch dafür bei

[1] Demgemäss wird Finckenstein am 5. April beauftragt, einen Erlass über die Reichsangelegenheiten an Riedesel aufzusetzen und dem Courier mitzugeben, „qui pourra voiler les autres aux yeux perçants du prince de Kaunitz". Der demgemäss aufgesetzte Ministerialerlass ist datirt Berlin 6. April. — [2] Vergl. S. 425. 426. — [3] Zegelin meldete die Aeusserung des Mufti, „dass, wenn es nach seinem Willen ginge, so sollte die Pforte sich lieber der Gefahr eines Krieges aussetzen, als sich auf eine so schändliche Art seine Provinzien von Oesterreich abnehmen lassen. Ich zweifle aber, dass das Ministerium hier ebenso denken wird." — [4] Vergl. S. 405. — [5] Vergl. S. 411.

Eurer Zurückkunft noch besonders zu belohnen und Euch ein solches Sort zu machen, von welchem Ihr alle Ursach haben werdet, zufrieden zu sein.

Friderich.

Nach dem Concept.

23855. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 avril 1775.

J'ai reçu, avec votre dépêche du 29 de mars dernier, l'extrait de la somme dont le roi de Pologne demande dédommagement à ma charge et qui, suivant ce calcul, monte à la somme de 542 140 florins de Pologne. Dès qu'on m'aura fourni les renseignements que je viens d'ordonner sur l'évaluation de cette somme en notre monnaie, de même que sur la valeur des inventaires, je vous déclarerai ma résolution à cet égard et vous donnerai à connaître la manière dont je jugerai à propos de me décider sur cet article.

Pour ce qui est de la Diète,[1] il n'est aucunement étonnant d'y voir naître de tous côtés des difficultés pour mettre empêchement qu'elle ne prenne fin. On a constamment prévu qu'on y rencontrerait beaucoup plus d'opposition de sa part à consentir dans les arrangements concertés qu'on n'en trouverait auprès de la Délégation, qui en cela se montrerait bien plus pliable. Il n'y a que la Russie, selon moi, qui ait les meilleurs moyens en mains pour faire entendre raison aux rénitents et les porter à mettre fin à cette Diète qui déjà n'a que trop longtemps duré.

Les espérances des Polonais dont vous faites mention, qu'après l'évacution de Chozim par les Russes il pourrait de nouveau, à l'occasion du terrain occupé en Moldavie par les Autrichiens, résulter une guerre entre la cour de Vienne et la Porte, sont vaines, et vous pouvez être assuré qu'il n'y a aucune probabilité à cela. L'appréhension où la Porte se trouve actuellement par rapport à une rupture prochaine avec la Perse,[2] la retiendra, au contraire, de s'attirer cette puissance à dos et d'augmenter par là ses embarras; de sorte que toutes les occasions favorables que le grand-général de la couronne attend de ce côté-là, se réduiront sûrement en fumée.

J'ai été jusqu'ici constamment dans l'idée que ce général était partisan zélé de la Russie; mais ce que vous venez de mander sur son sujet,[3] me fait voir le contraire. Mandez-moi donc s'il a peut-être changé de parti, et quel motif le porte à faire tout ce vacarme et à témoigner tant d'inquiétude. Seraient-ce peut-être des insinuations françaises qui

[1] Der Reichstag war am 27. März wieder zusammengetreten. — [2] Bericht Zegelins, Konstantinopel 4. März. — [3] Benoît berichtete: „Proprement l'idée dudit grand-général paraît être de traîner cette Diète jusqu'au temps que les Russes auront évacué les forteresses de Chozim et Bender. Il suppose qu'alors la Porte cherchera à reprendre par force aux Autrichiens le territoire qu'ils ont occupé en Moldavie, et que de là il résultera une guerre qui pourra devenir favorable à la Pologne."

l'exciteraient à pareil comportement, ou bien y a-t-il d'autres raisons cachées qui le font agir de cette façon? J'attends vos éclaircissements là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

23856. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 5 avril 1775.

Mon très cher Frère. A présent, mon cher frère, nous sommes sans inquiétude pour nos chers parents,[1] mais je n'en suis pas moins embarrassé de tous les ressorts politiques que l'on fait jouer contre nous. Les Français continuent leur manœuvre à Pétersbourg, mais le comte Panin me rassure contre toutes leurs tentatives;[2] car il connaît les Français, autant que l'Impératrice les hait. Les Autrichiens et les Français se sont aussi entendus en secret touchant la succession de Bavière; pour indemniser l'Électeur palatin, ils lui cèdent tout ce qu'ils possèdent en Flandre et dans le Brabant.[3] Mais cela est encore sujet à caution et peut changer, selon que les circonstances et les conjonctures le voudront.

Voici encore des bulletins de France,[4] où vous verrez à peu près le même tirelire d'espérances pour l'avenir du grand rôle que Louis XVI jouera.

Pour ce que je vous ai dit, mon cher frère, du cérémonial et de l'étiquette,[5] ce sont mes idées particulières; car je suis très persuadé que ni prêtre en prêchant ni philosophe en enseignant ne changeront pas les hommes, moi encore moins, à plus forte raison. Les passions et les inclinations sont dans l'homme au moment de sa naissance, c'est un germe indestructible, parceque l'ouvrage de la nature est invariable. L'éducation peut répandre un vernis sur les défauts des hommes, sans jamais les déraciner. Nous sommes tous dans le même cas, chacun a reçu sa portion de bonnes et de mauvaises qualités. La sagesse et notre propre intérêt demande que nous supportions mutuellement nos défauts; car, à moins que de nous associer aux anges, nous ne trouverons pas mieux dans notre espèce. Que les Français et les Autrichiens se disputent pour des simulacres de leur vanité: à eux permis, pourvu que j'aie la liberté d'en rire et de m'en amuser. Voilà, mon cher frère, tout ce que je me réserve, et je crois que je pourrai jouir de ce privilège comme tout l'univers; au lieu de pleurer avec Héraclite, j'aime mieux rire avec Democrite, et cela par un principe de médecine, car tout ce qui dilate la rate, contribue le plus à notre santé. Je vous demande pardon des balivernes que je vous débite; mais j'aime mieux vous écrire gaiment que tristement, principalement comme vous voulez

[1] Vergl. S. 438. — [2] Vergl. Nr. 23 839. — [3] Vergl. S. 443. 444. — [4] Liegen nicht bei. — [5] Vergl. S. 432. 433. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

bien me procurer le plaisir de vous embrasser sur la fin de la semaine,[1] jour que j'attends avec impatience pour vous assurer de toute la tendresse et toute la considération avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23857. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 6 avril 1775.

Ma très chère Sœur. Vous nous avez causé de grandes angoisses par votre maladie, ma chère sœur. J'ai mille obligations au Roi votre fils, qui non seulement a eu la bonté de m'écrire, mais d'y joindre encore la consul[tation] des médecins et de me marquer l'heureuse nouvelle de votre convalescence.[2] Je me suis retenu de vous écrire pour ne vous point importuner et pour vous épargner la peine de me répondre. Après être sortie d'une si cruelle maladie, je bénis la nature de ce qu'elle me rend une aussi chère sœur, et je fais les vœux les plus ardents pour sa conservation. Mais, ma chère sœur, permettez qu'en qualité de votre vieux frère je vous présente quelques petites réflexions qu'assurément vous devez faire. On dit que vous avez eu la toux, et que c'est en vous refroidissant et vous exposant à l'air qu'un rhume est devenu une pleuropneumonie. Il me semble, ma chère sœur, que cette triste expérience doit vous rendre plus circonspecte à l'avenir, et que vous devez avoir pour vous-même des ménagements dans l'âge où vous êtes, qui n'étaient pas nécessaires dans votre jeunesse. Pardonnez-moi ce petit avis qui part d'un cœur qui vous est attaché et qui s'intéresse à tout ce qui vous regarde, et daignez l'attribuer aux sentiments de tendresse et de la haute estime avec lesquels je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23858. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 avril 1775.

Votre dépêche du 26 de mars satisfait, à la vérité, à quelques objets de mes ordres précédents;[3] mais ce que je désire encore de savoir, autant cependant qu'il vous sera possible de le pénétrer, c'est sur quel pied sont actuellement les cours de Londres et de Versailles, si elles sont passablement bien ensemble, ou bien s'il y a quelque germe de brouillerie entre elles, et quelles sont véritablement leurs dispositions mutuelles.

[1] Vergl. S. 438. — [2] Vergl. Nr. 23824 und 23835. — [3] Goltz berichtete u. a. über das Verhältnis zwischen Frankreich und Oesterreich und über das Parlament.

D'ailleurs votre lettre particulière me fait juger que vos nerfs se sont ressentis de la délicatesse du climat de France, et je vous accorde sans la moindre difficulté la permission que vous venez de me demander pour aller prendre les eaux de Spa.[1] Rien n'empêche donc que vous vous y rendiez pour soigner votre santé, et comme le marquis de Pons compte de faire une absence de près d'un an de ma cour, vous pouvez sans la moindre peine consacrer six mois au rétablissement de votre santé. Le sieur de Sandoz Rollin aura en attendant soin de mes affaires.

Federic.

Je vous félicite de vos petits nerfs; c'est une acquisition que vous avez faite en France. Il vous faut encore une petite poitrine et une petite santé; alors vous serez au parfait. Quelle joie pour votre défunt père,[2] s'il savait les belles acquisitions que vous avez faites en France! Pour en Russie,[3] vous y avez purgé l'enflure de votre bourse; tout cela est admirablement ridicule.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23859. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 avril 1775.

Je vous ai déjà donné à connaître par plusieurs de mes ordres précédents que je n'étais point surpris de voir la République exposée de tous côtés à éprouver de mauvais comportements de la part de ses voisins. C'est la faiblesse de son gouvernement qui les lui attire, et si en effet elle procède avec une telle lenteur à l'armement de l'escadre qu'elle veut employer à la protection de son pavillon marchand, que celle-ci, comme vous le mandez par votre dépêche du 31 de mars dernier, ne pourra mettre en mer que vers le mois de juillet, n'ai-je pas raison de dire que c'est à elle-même qu'elle est redevable des désagréments qu'elle essuie? C'est-là tout aussi ce que je puis vous réitérer en réponse sur cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

23860. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 avril 1775.

Je serai bien aise, si votre pronostic se remplit et que le comte de Panin entre plus qu'il n'a fait jusques ici, dans le concert que j'ai proposé, pour que la puissance de la cour de Vienne ne puisse à la fin

[1] Goltz bat für Juni und Juli um Urlaub nach Spa, unter Berufung auf die „maux de nerfs, qui me tourmentent depuis nombre d'années". — [2] Der 1747 gestorbene Generallieutenant Freiherr Georg Konrad von der Goltz. — [3] Goltz war von Februar 1762 bis Januar 1763 Gesandter in Petersburg gewesen.

se déborder.[1] Ce n'est pas aux évènements passés, mais à ceux qui sont à venir, que je fixe mon attention. Tous les avis annoncent des projets d'agrandissement de cette cour,[2] qui ne sont ni à justifier ni à soutenir, et il faudrait renoncer à ses propres intérêts, si l'on voulait la laisser maîtresse d'englober une province après l'autre dans son empire. Ce serait lui faire un pont d'or, pour parvenir à une monarchie universelle, que sa maison a déjà ambitionnée dans les siècles passés. Il me paraît donc de la dernière importance de préparer d'avance des digues assez fortes à opposer au torrent de ses vues d'agrandissement. De la manière qu'elle s'y prend, il me semble que la bonne harmonie avec elle ne saurait durer longtemps, et il est toujours de la prudence de se concerter d'avance sur les moyens les plus propres à mettre de justes bornes à son esprit de conquête. Si l'on lui laisse prendre trop l'essor, il sera alors trop tard de penser aux mesures pour le retenir, et il vaut toujours mieux de les avoir déjà tout préparées, pour s'en servir en cas de besoin. Si dans cet intervalle elle change de conduite et nous donne plus de sujet d'acquiescer à ses entreprises, il n'en sera que mieux; mais si elle persiste à accumuler ses prétentions et à vouloir regarder les propriétés d'autrui comme des biens de conquête et de bonne prise, nous aurons toujours sujet de nous féliciter d'avoir pris nos précautions d'avance, pour la faire descendre des échasses sur lesquelles son orgueil l'a montée.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23861. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 avril 1775.

Je conviens avec vous[3] qu'au cas que le chiffre du baron de Riedesel ait été effectivement trahi, le prince de Kaunitz ne sera pas longtemps à s'apercevoir, par les premières dépêches de ce ministre qu'il fera ouvrir, que sa mine est éventée, et qu'on a fourni à ce dernier de nouvelles armes contre ses ruses et finesses indiscrètes. Toutefois ces nouveaux chiffres nous rendront de bons services, ne fût-ce même que pour le commencement; de sorte que vous avez toujours bien fait de vous conformer à mes ordres et de profiter des affaires de l'Empire, pour cacher le vrai objet de l'expédition du dernier courrier. Le baron de Riedesel est aussi déjà prévenu sur ce stratagème, pour s'en servir à son tour,[4] et comme il n'y a pas longtemps que le prince de Kaunitz a envoyé également un courrier au baron de Swieten avec des dépêches

[1] Vergl. S. 442. Bericht Finckensteins, Berlin 5. April. — [2] Vergl. Nr. 23850. — [3] Finckenstein berichtete, Berlin 6. April, über die Abfertigung des Couriers an Riedesel mit der neuen Chiffre und dem Ministerialerlass über die Reichsangelegenheiten (vergl. S. 446). — [4] Vergl. Nr. 23853.

relatives à ces mêmes affaires, on sera d'autant moins surpris qu'elles aient donné lieu à une pareille course de notre part.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23862. AU GÉNÉRAL-MAJOR DE ROSSIÈRES A SILBERBERG.

Potsdam, 7 avril 1775.

Je reçois avec votre [rapport] du 30 mars[1] la relation de l'émeute populaire survenue en Bohême,[2] dont je vous remercie. Je conviens que cet évènement doit embarrasser la cour de Vienne, quoique, au reste, il ne puisse être d'une conséquence essentielle, vu le manque d'armes et de munition dans lequel se trouvent ces paysans, qui se rendront à leur devoir, dès qu'elle emploiera à cet effet des moyens tant soit peu sérieux. Les nouvelles qui me sont parvenues d'ailleurs sur cette émeute, ne me disent rien des croates arrivés à Linz; tout ce qu'il y a de certain, c'est que, les semailles n'ayant pas leur cours ordinaire, il pourrait fort bien en résulter une espèce de disette dans ces contrées.

Federic.

Il y a du vrai à cette relation, mais cette émeute ne sera qu'un feu de paille; aucune sagesse ne préside à cette entreprise, et les moyens ne répondent pas au projet. Mais cela donnera lieu à une émigration des Hussites dont nous pourrons tirer parti pour la Silésie et peut-être pour quelque enrôlement.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23863. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 8 avril 1775.

L'éloignement est l'unique cause que j'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois [passé] longtemps après que je vous avais annoncé les desseins des Autrichiens sur Chozim.[3] Il ne faut pas moins que huit jours de plus pour notre correspondance actuelle, et trois semaines sont le terme ordinaire que nos lettres restent en chemin.

Au reste, n'ayant aujourd'hui absolument rien d'intéressant à vous communiquer, mes lettres de France, de Vienne et de Constantinople même, ainsi que de toutes les autres cours de l'Europe, ne contenant rien qui mérite l'attention de celle où vous êtes, je me borne à observer au sujet du mécontentement du comte Ivan Tschernyschew, dont vous me parlez dans votre dépêche du 16 de ce mois,[4] que ce ministre me

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 444. 445. — [3] Vergl. S. 353. 354. Auch Solms berichtete über Absichten Oesterreichs auf Chozim. — [4] Solms berichtete: „Il arrive assez mécontent des changements qu'il y a eus ici pendant son absence et dans lesquels son frère a été enveloppé“ (vergl. S. 35).

paraissait un peu embarrassé comment faire pour éviter de se rencontrer en chemin avec le prince Orlow, et je sais même que, pour cet effet, il a pris tout exprès une autre route pour son retour à Pétersbourg.

Nach dem Concept. Federic.

23864. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 9 avril 1775.

Je n'ai nulle peine d'ajouter foi aux succès que, selon votre dépêche du 1er de ce mois, le général Wallis a eus contre les rebelles en Bohême.[1] Toute cette sédition m'a d'abord paru être une très grande bagatelle. Comme ce n'est qu'un attroupement des paysans, des troupes réglées, quand même elles ne seraient qu'en petit nombre, parviennent bientôt à disperser de pareils pelotons sans chef. Tout le mal qui en résultera, c'est que ceux d'entre ces mutins qui ne retourneront point à leurs foyers, infesteront les grands chemins et feront le métier de voleur et de brigand. J'en ai déjà porté le même jugement en clair dans mes ordres du 5 de ce mois,[2] et comme, au reste, les ordres que je vous ai fait parvenir par le chasseur Sternsdorff, ainsi que ceux du 29 de mars,[3] vous auront déjà appris le vrai motif qui a engagé le prince de Kaunitz à battre si froid avec vous et à ne vous parler plus d'affaires, je n'ai plus rien à ajouter.

Federic.

Nach dem Concept.

23865. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 avril 1775.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts von Benoît vom 1. April und bewilligt dem König Stanislaus vier Freipässe für Waarentransporte nach Danzig. Benoît soll versuchen, als Gegenleistung zwei Pässe für Getreidetransporte zu erhalten, die für die preussischen Magazine bestimmt sind; „mais si on vous les refuse, il faudra s'en passer, sans relever trop la chose."

Je vois, au reste, de plus en plus par ce que vous continuez de mander à l'égard du grand-général de la couronne,[4] que je me suis extrêmement trompé sur son sujet en le tenant, comme je vous l'ai déjà marqué par ma précédente,[5] pour un des plus grands partisans de la Russie. Sa conduite est bien éloignée d'être analogue aux principes de cette puissance; mais si celle-ci veut agir sérieusement, il n'y a point de doute qu'elle ne réussisse à faire recevoir ses volontés.

Nach dem Concept. Federic.

[1] General Wallis sollte mit acht Regimentern einen Theil der Aufständischen getötet und gefangen und den Rest zerstreut haben. [2] Nr. 23852. — [3] Nr. 23829. 23830 und 23853. — [4] Benoît berichtete: „Ce grandissime général n'a pas encore abandonné le dessein de faire casser la Confédération et de maintenir uniquement la Diète, voulant la limiter jusqu'au mois de septembre." — [5] Vergl. Nr. 23855.

23866. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION JOUFFROY A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 avril 1775.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai vu, sur la fin de la dépêche que vous m'avez faite en date du 28 de mars dernier, que la Reine ma sœur ne se mêle en aucune façon des affaires du gouvernement.[1] Cette conduite ne peut manquer de lui épargner bien des déboires et des chagrins, auxquels elle serait sûrement exposée, si elle y intervenait pour quelque chose.

Je comprends, au reste, par ce que vous mandez relativement à la position des affaires du royaume où vous vous trouvez,[2] qu'on peut être tranquille à leur égard, qu'elles ne mèneront à aucunes conséquences et n'entraîneront aucun changement, tant que le Roi n'excédera pas les bornes.

Pour ce qui regarde les Danois, j'ai peine à croire qu'ils aient aucune part à la fomentation de la mutinerie des paysans de Halland[3] qu'on leur attribue. Je suis de votre sentiment sur leur sujet et persuadé qu'aussi longtemps que la Russie ne s'intéressera point à ce qui se passe en Suède, il n'y aura rien à craindre pour l'interruption de la tranquillité de ce royaume; motif qui, selon moi, doit retenir, par conséquent, le Roi à ne pas donner sujet aux mécontents de s'adresser à la Russie, et être cause lui-même des troubles qui en pourraient résulter . . .

Nach dem Concept. Federic.

23867. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 9 avril[4] 1775.

Ma chère Nièce. Enfin nous voilà sans inquiétudes, ma chère enfant, pour votre Prince;[5] je suis bien éloigné de condamner l'amour maternel, amour que la nature même a gravé dans les cœurs, mais s'il donne souvent lieu à des afflictions, il faut se prémunir contre les accidents fâcheux qui peuvent accabler nos jours de tristesse. C'est le langage de l'expérience qui ne doit pas vous paraître étrange dans la bouche d'un vieillard qui a souvent souffert lui-même de la perte des proches qu'il chérissait le plus. Enfin, ma chère enfant, je souhaite de tout mon cœur que vous ne vous trouviez pas dans pareil cas, et d'un

[1] Jouffroy berichtete: „Cette Princesse suit constamment le plan qu'elle s'est proposée de ne se mêler en aucune façon des affaires et de partager son temps entre la lecture et une société de personnes choisies." — [2] Jouffroy berichtete, dass Gustav III. von den Unzufriedenen in Schweden (vergl. S. 331. 343) nichts zu befürchten habe, da er über das Heer, die Finanzen und die Vertheilung von Würden und Aemtern verfüge. — [3] Die Bauern hatten sich der Erhebung von Abgaben widersetzt. Sie sollten angeblich von Dänemark unterstützt worden sein. — [4] In der Vorlage verschrieben: „mars". — [5] Vergl. S. 441. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

autre je suis persuadé que vous vous serviriez, si cela arrivait, de la raison pour dompter les cris de la nature.

Mon frère Henri m'a fait le plaisir de venir ici,[1] nous avons parlé de ma chère enfant en oncles qui n'ont aucun tendron; vous ne le croir[ez] pas, je le pense, mais aussi ne vous dirai-je pas ce que nous avons dit. Faites, je vous prie, mille amitiés à notre cher prince d'Orange et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

23 868. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 avril 1775.

La désertion qu'il y a eue l'année dernière, selon votre dépêche du 4 de ce mois, dans les troupes hollandaises,[2] n'est rien d'extraordinaire. C'est un mal général, et il n'y a aucune armée au monde qui puisse se glorifier d'en être entièrement exempte, soit en guerre et pendant la paix; d'ailleurs la perte qui en résulte, tombe pour l'ordinaire à la charge du capitaine, qui est obligé de remplacer le vide qu'elle occasionne, par de nouvelles recrues.

Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, je commence à être curieux de voir la manière dont on s'y prendra là où vous êtes, relativement aux comportements qu'on essuie de la part de l'Angleterre.[3] Les choses peuvent, avec le temps, aller plus loin à cet égard qu'on ne le pense, et servir à l'Angleterre de tirer, pour ainsi dire, de sa conduite actuelle un privilège d'agir à l'avenir dans toutes les rencontres sur le même pied avec la République.

Comme je viens d'être averti, au reste, par mes lettres de France[4] que le contrôleur-général apporte du changement au payement des intérêts du dernier emprunt, fait en Hollande, qu'il avait promis de faire toucher à Amsterdam, mais qu'il oblige aujourd'hui de chercher à Paris même, ce qui est plus lent et plus coûteux, et qu'il vient de retarder aussi de six mois des intérêts dont le payement était assuré par une lettre de ce ministre à l'ambassadeur de la République,[5] sur quelle assurance plusieurs créanciers doivent avoir déterminé des payements dans les Indes, ce qui, vu l'éloignement, ne peut manquer de les jeter maintenant dans de grands embarras, je serais bien aise de savoir l'effet que pareilles opérations de la part de ce ministre des finances françaises produisent là où vous êtes; ce dont vous aurez soin de m'informer.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 448. 449. — [2] Sie belief sich auf etwas über 1200 Mann. — [3] Vergl. S. 440. — [4] Bericht von Goltz, Paris 30. März. — [5] Berkenrode.

23869. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 10 avril 1775.

Mon idée sur la dispute entre l'Archiduc et les Princes du sang[1] reste toujours la même, tout comme sur les dispositions mutuelles des deux cours en général. Je ne suppose point qu'elles soient effectivement brouillées, mais aigries et indifférentes l'une vis-à-vis de l'autre. On observe au moins qu'elles battent froid ensemble, et je suis fort de votre sentiment dans votre dépêche du 30 de mars que la France ne s'intéressera en tout que fort faiblement. A bien considérer les principes de son gouvernement actuel, il ne saurait non plus être autrement. Le Roi est encore jeune et s'applique premièrement à se mettre au fait des affaires. Vu la masse énorme des dettes, une banqueroute serait infaillible, si cette couronne voulait s'engager dans une guerre. Tous ceux qui sont à la tête de son gouvernement, sont déjà âgés et préféreront plutôt de finir paisiblement leur carrière que de s'embarquer dans de nouveaux embarras. Aussi longtemps donc qu'il n'y a point de changement à ces trois égards, la barque sera toujours menée de la même manière, et les affaires resteront sur le pied où elles sont.

Celle de l'émissaire de la comtesse de Brionne[2] me paraît, au reste, une trop grande misère pour y faire quelque attention. Mais quant à de bons ingénieurs, je me réfère à mes ordres précédents et serai bien aise, si, en attendant le succès ultérieur de vos soins, vous pouviez au moins m'en procurer un assez capable et instruit, pour donner des leçons dans le génie.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

23870. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A DRESDE.

Potsdam, 11 avril 1775.

Der Anfang betrifft die Auszahlung der Besoldung an den Kundschafter (vergl. S. 434).

Pour en venir à l'augmentation de l'armée[4] à laquelle vous prétendez que la cour où vous êtes, attache une bonne partie de sa considération et de son bien-être, je vous dirai que cette augmentation doit être une chose assez indifférente en elle-même; mais comme ses finances ne lui permettent guère de mettre pareil dessein en exécution, je suppose qu'on se contentera, dans le moment, de renforcer les troupes par le plus grand nombre de congédiés possible; ce qui ne peut faire tout au plus qu'un surcroît de dépenses pendant six semaines et s'accorde au

[1] Vergl. S. 390. — [2] Goltz berichtete über den Plan der Gräfin Brionne, ihre Tochter, die Prinzessin Anna Charlotte von Lothringen (vergl. Bd. XXXIII, 628), mit dem jüngsten Prinzen von Zweibrücken zu vermählen, und über ihre erfolglose Bemühung in Wien, die Anerkennung der Erbfolgefähigkeit der Kinder aus dieser Ehe im Deutschen Reiche zu erlangen. — [3] Vergl. S. 291. — [4] Vergl. S. 444.

moins mieux avec l'état de ses caisses. C'est ainsi que j'en juge, et le temps dévoilera ce qui en est.

Quant à la révolte des paysans de Bohême, il est à croire qu'elle s'assoupira, sans gagner du terrain davantage, et que les mesures prises feront retourner les séditieux à leurs foyers et rétabliront le calme et la tranquillité dans cette province. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Nach dem Concept. Federic.

23871. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 11 avril 1775.

L'on ne saurait être plus sensible que je le suis, à l'attention obligeante du comte de Potemkin, tant à l'égard de ma remonte dans l'Ukraine en général que par rapport à celle de mon major de Natzmer en particulier.[1] Le compte détaillé que vous venez de m'en rendre dans votre dépêche du 20 de mars dernier, m'a fait un plaisir infini, et je désirerais bien de rencontrer quelque occasion favorable où je puisse lui marquer, à mon tour, tout l'empressement que j'ai de l'obliger et de contribuer à sa satisfaction. En attendant, vous n'oublierez pas de lui en faire un compliment des plus polis de ma part et de l'assurer dans les termes les plus flatteurs et affectueux que je lui conserverais un souvenir très reconnaissant des bons offices qu'il voulait bien me rendre dans cette occasion et dont je me réservais de profiter en temps et lieu et lorsque le besoin l'exigerait. Ils m'ont fourni une preuve bien agréable de ses dispositions favorables à cimenter de plus en plus la bonne intelligence et harmonie qui subsiste si heureusement entre moi et ma bonne alliée, sa souveraine, et que, de mon côté, je ne négligerai jamais d'affermir par tous les soins imaginables.

Au reste, je n'ai pas beaucoup à ajouter à mes ordres précédents sur les affaires générales. Vous saurez comme moi que la diète de Pologne touche à sa fin, et qu'alors tout sera dit et fait dans ce royaume pour y faire rentrer le repos et la tranquillité.

Vous n'ignorez apparemment pas non plus la petite révolte des paysans en Bohême.[2] Ce n'a été toutefois qu'un feu de paille que la cour de Vienne n'a eu aucune peine d'étouffer dans sa naissance. Quelques bataillons qu'elle a fait marcher contre ces mutins villageois, n'ont pas tardé de les disperser, et après avoir fait quelques prisonniers sur eux, le reste s'est sauvé par la fuite et s'est caché dans des tanières pour

[1] Major von Natzmer, der am Don Remontepferde kaufte, hatte sich bei Solms über die Schwierigkeiten und über die Einführung eines Ausfuhrzolles beklagt. Auf eine Eingabe von Solms bei der russischen Regierung hatte sich Potemkin bereit erklärt, nicht nur dem Major Natzmer, sondern auch künftig allen Remontekommandos jede Erleichterung und zollfreie Ausfuhr zu gewähren. — [2] Vergl. S. 453.

se dérober à la poursuite de la justice vengeresse de leur révolte. Je ne vous en fais part qu'afin que vous sachiez ce qui en est, au cas qu'on en parle là où vous êtes.

D'ailleurs, le prince de Kaunitz observe toujours le plus profond silence sur les extensions de sa cour en Moldavie. Mon envoyé le baron Riedesel compte déjà près de six semaines où il ne lui a pas adressé la moindre parole politique. L'Empereur a dessein de se rendre dans peu en Italie pour s'y aboucher avec sa famille, et la copie ci-jointe, qui est l'extrait d'une dépêche d'un ministre étranger, qui a été assez imprudent de l'écrire en clair, vous fera voir sur quel pied le gouvernement français actuel est monté.[1] Si vous le jugez à propos, vous pouvez en faire confidence au comte Panin.

Enfin voici des nouvelles de France qui me sont parvenues d'une manière indirecte et qui me paraissent assez intéressantes pour vous en faire part.

Federic.

Nach dem Concept.

23872. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 12 avril 1775.

Après mes ordres du 29 de mars,[2] le silence morne et affecté que, selon votre dépêche du 5 de ce mois, le prince de Kaunitz continue à observer vis-à-vis de vous, ne vous paraîtra plus énigmatique. Ces ordres vous en auront appris le motif, et il faudra voir si son pythagorisme se soutiendra encore, malgré tout ce que j'ai dit au baron Swieten pour vous disculper des indiscrétions qu'il met à votre charge. Il faut que ce ministre ait une dent contre vous, sans que je puisse encore pénétrer ce qui l'a si fort indisposé. Peut-être affecte-t-il ce silence pour dépayser d'autant mieux l'ambassadeur de France, mais peut-être cache-t-il aussi un autre dessein. En attendant que j'y voie plus clair, je ne saurais que vous répéter les précautions que je vous ai ordonné de prendre pour la sûreté de vos chiffres; et comme une clef ne paraît pas être suffisante, gardez-les toujours sous trois clefs différentes et avisez à tous les moyens humainement possibles pour les mettre à l'abri de la trahison. Les soupçons que cette scène m'a fait prendre contre la sûreté de vos anciens chiffres, sont l'unique cause pourquoi j'ai été si laconique dans mes ordres suivants et que je vous ai recommandé d'en faire autant dans vos dépêches. A présent que vous êtes pourvu de nouveaux chiffres,[3] vous pouvez être plus hardi dans le commencement; mais dans la suite je crois que vous ferez mieux de faire porter vos dépêches intéressantes par un de vos domestiques affidés jusques à Neustadt dans ma Silésie supérieure et de réserver pour la voie ordinaire

[1] Das anonyme Schreiben, d. d. Versailles 27. März, enthielt eine Schilderung der Zustände in der königlichen Familie und eine abfällige Kritik der französischen Politik, die aus den englisch-amerikanischen Wirren keinerlei Vortheil zu ziehen wisse. — [2] Vergl. Nr. 23829. 23830. — [3] Vergl. S. 440.

de la poste celles que vous aurez à m'écrire d'ailleurs, et dans lesquelles vous n'oublierez pas, quoique sans trop d'affectation, de faire en clair l'éloge du prince de Kaunitz. Peut-être que par ce moyen et surtout après que vous lui aurez présenté les chevaux prussiens que je lui destine,[1] trouverez-vous occasion de regagner son amitié et de vous rapatrier avec ce fin politique. D'un autre côté, vous ne ferez pas mal non plus d'être plus circonspect dans votre conduite et dans vos discours vis-à-vis de ceux que vous fréquentez, et de ne vous jamais confier ni ouvrir à personne qu'autant que la prudence pourra vous le permettre. Vous avez trop d'usage du monde pour ne pas sentir qu'il n'y a que peu de personnes qui méritent notre confiance, et qu'il faut une étude particulière et suivie de leur caractère, avant de se livrer à leurs démonstrations d'amitié qui souvent ne sont qu'affectées et d'autant plus envenimées.

Au reste, vous pouvez hardiment désavouer le prétendu traité de garantie entre moi et la Porte dont on se parle à l'oreille selon votre susdite dépêche; c'est un bruit dont le ridicule saute trop aux yeux pour trouver la moindre créance, et il ne faut que le sens commun pour se persuader que la Porte ne se trouve pas, à l'heure qu'il est, dans une situation à rechercher sa garantie.

D'ailleurs la France continue toujours à intriguer beaucoup à la cour de Pétersbourg. Rien ne lui serait plus agréable que de me brouiller avec la Russie. Dans toutes ses menées sourdes on observe cependant que ses batteries sont plus tournées contre moi que contre la cour où vous êtes, pour laquelle elle conserve encore une certaine prédilection et penchant affecté. Je m'en embarrasse cependant très peu, et tous ses efforts ne mettront pas la moindre altération dans cette bonne intelligence qui subsiste entre moi et la Russie.

On dit ici que le prince Léopold de Brunswick entrera au service de la cour où vous êtes,[2] et vous ferez bien d'approfondir ce bruit et de tâcher d'apprendre quel grade il pourrait y obtenir. D'autres avis me font désirer également de savoir plus particulièrement sur quel pied l'Empereur est actuellement tant avec l'Impératrice-Reine sa mère qu'avec le prince de Lobkowitz;[3] de sorte que vous n'oublierez pas non plus de m'en informer.

Federic.

Nach dem Concept.

23873. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 avril 1775.

Die Freipässe für König Stanislaus (vergl. S. 453) werden übersandt.

Toutes ces harangues et criailleries des Polonais dont vous faites mention dans votre dépêche du 5 de ce mois,[4] qui vient de m'entrer,

[1] Vergl. Bd. XXXV, 413. 421. — [2] Vergl. S. 461. — [3] Gemeint ist wohl der Gesandte in Petersburg, der auf Urlaub in Wien weilte. — [4] Benoît berichtete ausführlich besonders über eine Ansprache Branickis, der sich gegen alle bisherigen Beschlüsse der Delegation und des Reichstags wandte.

ne m'inquiètent guère. Ce sont des paroles perdues en l'air et sans aucun effet dans les conjonctures présentes. Mais je suis de votre opinion qu'après la Diète finie il faut s'attendre de voir recommencer de plus belle le vacarme dans ce royaume et la tranquillité troublée par quelques têtes chaudes. Jusqu'à présent il me semble que le plus grand déchaînement est tourné de notre côté, et que les propos du grand-général de la couronne paraissent principalement viser contre nous. Il faudra donc voir le pli que tout cela prendra et ce qui en arrivera avec le temps.

Federic.

Nach dem Concept.

23874. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 13 avril 1775.

Vous avez raison, selon votre dépêche du 2 de ce mois, de vous persuader que la France ne se brouillera pas pour l'amour de la Porte avec la cour de Vienne. J'ai même tout lieu de présumer qu'elle n'interviendra plus du tout dans leurs démêlés et leur laissera prendre le pli qu'ils voudront. Vous jugez tout aussi bien du principal objet actuel de la politique française. Une division entre les trois cours copartageantes absorbe, sans doute, son attention. Toutes les cordes de son arc sont tendues vers ce but; témoin les intrigues du comte de Lauzun à Varsovie dont je vous ai déjà fait part,[1] et que, selon toutes les apparences, le comte Montmorency sera chargé d'entamer immédiatement à Moscou,[2] où il sera arrivé à l'heure qu'il est. Les instructions du nouveau ministre de France à cette dernière cour rouleront sûrement sur le même sujet, et voilà justement pourquoi il ne faut rien négliger pour en approfondir le contenu. Mais comme différents avis de très bonne part me persuadent de plus en plus que c'est surtout contre moi que la France tourne les efforts de sa jalousie et de son animosité, il ne sera pas moins important que vous fassiez tout votre possible pour pénétrer la vraie façon de penser et les dispositions du comte de Vergennes à mon égard. J'attends tout de votre zèle.

Federic.

Nach dem Concept.

23875. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 avril 1775.

L'armement maritime duquel, selon les avis qui viennent d'entrer là où vous êtes, la cour de Madrid doit s'occuper et dont vous me rendez compte par votre dépêche du 7 de ce mois,[3] est tout naturel.

[1] Vergl. S. 439. — [2] Vergl. S. 440. — [3] Die spanische Rüstung sollte sich auf 12 Linienschiffe mit 8000 Mann Infanterie und 800 Reitern erstrecken und entweder gegen Marokko oder gegen die englischen Besitzungen in Amerika gerichtet sein.

Se trouvant en guerre avec les Marocains, la destination d'un tel équipement ne peut guère être douteuse. Sa défense contre cette puissance barbaresque l'exige en quelque sorte et rend ses vues là-dessus d'autant moins équivoques. C'est sûrement contre elle qu'il est dirigé, et non dans le dessein d'être employé à une invasion, comme quelques-uns semblent le supposer, des possessions de la Grande-Bretagne dans le nouveau monde. Aussi serait-ce bien mal à propos, je pense, si l'Angleterre voulait en prendre ombrage et croire qu'il pourrait être tourné contre elle.

Federic.

Nach dem Concept.

23876. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 14 avril 1775.

Mon très cher Frère. Je serais charmé, si je pourrais me flatter de vous avoir fait passer le temps tolérablement chez moi,[1] mon cher frère; je l'attribue entièrement à la complaisance que vous avez eue de me faire plaisir aux dépens de votre ennui, ce qui augmente ma reconnaissance envers votre personne.

Vous avez trop de bonté de vous intéresser, mon cher frère, à ma santé; cela n'en vaut guère la peine. Les jeunes gens peuvent mourir, mais les vieillards doivent mourir; quelque médecin dont je me serve, il ne saurait jamais rendre la force aux ressorts usés du corps et qui ont tenu bon raisonnablement longtemps. Je ne pourrai juger de l'effet des remèdes dont je me sers, qu'en une quinzaine de jours; tout ce que je peux m'en promettre, est quelque soulagement, mais, mon cher frère, que cela ne vous embarrasse pas. Je prends la liberté de vous envoyer une petite provision de fruits de mon jardin; je souhaite qu'ils vous soient agréables.

Voici des bulletins[2] qui vous amuseront un moment. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Français remuent ciel et terre pour rompre notre alliance avec les Russes et les Autrichiens. Je ne crois pas que jamais ils attirent les Anglais dans leur parti, parceque les intérêts de ces royaumes sont trop diamétralement opposés pour que les ministres puissent les concilier. En attendant, le ministère de Versailles tracassera par toute l'Europe pour se donner de la considération; à quoi je doute cependant qu'il parvienne, à moins d'avoir remis ses finances sur un meilleur pied qu'elles ne le sont, et que de s'être mis dans une situation plus formidable.

Ma sœur de Brunswick m'écrit que le Duc a placé le petit Léopold au service autrichien; il veut apparemment que ses fils s'entre-battent à la première guerre, ce qui ne saurait manquer d'arriver tôt ou tard. Ma sœur en est fort mécontente.

[1] Vergl. 455. — [2] Liegen nicht bei.

Nos nouvelles d'ici, mon cher frère, sont comme celles de Spandau: de la neige, de la gelée et un froid digne du mois de janvier, et cela s'appelle ici le printemps; à Rome cela s'appellerait l'hiver. Pour me consoler de cette rigoureuse saison, je me dis qu'à Stockholm et Pétersbourg c'est bien pis encore; mais dire que d'autres sont mal, ne fait pas qu'on en soit mieux. Je vous embrasse, mon cher frère, de tout mon cœur, en vous priant de me croire avec la plus haute estime et la plus parfaite tendresse, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23877. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 15 avril 1775.

L'ordinaire d'hier ne m'a apporté aucune dépêche de votre part, mais j'en ai reçu de Varsovie[1] qui me paraissent mériter attention; vous en trouverez une copie à la suite de la présente pour la faire voir au comte de Panin. Ce qu'elle contient au sujet de la retraite prochaine des troupes russiennes,[2] est bien analogue à l'idée où j'ai toujours été à cet égard. Tout annonce que du moment que la Russie retirera toutes ses troupes de Pologne, ce royaume ne tardera pas de devenir de nouveau le théâtre du plus grand tracas et vacarme, et il ne faudra qu'une seule tête échauffée de fanatisme politique pour faire éclater le feu qui couve sous les cendres, tandis qu'un corps de 4 à 5000 hommes suffirait pour contenir tous ces républicains superbes.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23878. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 avril 1775.

J'ai reçu à la fois vos deux dépêches du 28 et du 31 de mars dernier, mais tant que l'on ne saura pas par de bonnes lettres immédiates du nouveau monde la position actuelle des colonies, l'on ne pourra pas asseoir un jugement bien solide et positif sur la tournure que ces affaires prendront. En effet, tout ce qu'on en débite et tout ce que vos dépêches renferment,[3] est trop indéterminé pour pouvoir y tabler, et qui sait si tout cela est bien fondé ou sujet à caution et avancé par l'esprit de parti. Il y a au moins, comme vous savez, deux partis dans votre île, dont les sentiments et les dispositions se trouvent dans une opposition

[1] Vergl. Nr. 23873. — [2] Nach Benoîts Bericht, Warschau 5. April, hatte die polnische Regierung dem russischen Gesandten eine Note über die Räumung Polens durch die russischen Truppen zugestellt. Benoît vermuthete, dass diese im kommenden Sommer stattfinden und Anlass zu neuen Wirren geben werde. — [3] Maltzan berichtete, London 28. März, über den Fortgang der aufständischen Bewegung in den Colonien.

trop marquée pour que l'on ne doive se défier des nouvelles qui s'y débitent, et il [y] est plus nécessaire que partout ailleurs de puiser la vérité à la source même pour bien distinguer le vrai du faux.

Au reste, j'ai différé tout exprès un jour de poste pour répondre à vos dépêches susmentionnées, parceque d'un côté, n'ayant rien à négocier à la cour où vous êtes, votre correspondance n'exige pas une exactitude aussi scrupuleuse, et que, de l'autre, elle est trop coûteuse pour ne point vous épargner, autant que possible, le port des lettres.

Nach dem Concept. Federic.

23879. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.[1]

[Potsdam] 15 avril 1775.

Madame ma Sœur. J'aurais certainement grand tort, si je ne prenais pas une part sincère à tout ce qui touche la personne de V. M., surtout après toutes les marques d'amitié et de confiance qu'Elle a daigné me donner. V. M. me trouvera toujours le même à cet égard et disposé à Lui rendre tous les services qui dépendront de moi.

Vous avez bien raison de dire, Madame, que la France ne cesse d'intriguer pour brouiller, si elle le pouvait, toute l'Europe.[2] Les desseins qu'elle se propose d'exécuter à Moscou, sont connus de l'impératrice de Russie et ne m'ont point échappé. Mais les Français en seront pour leurs peines. L'impératrice de Russie et son ministère les connaissent trop bien pour se laisser jouer par eux, et l'on s'aperçoit trop que les efforts de leur impuissance les tournent vers l'intrigue pour jouer une espèce de rôle, si cela se pouvait; mais, dans la situation où se trouve la France, elle est trop faible pour jouer d'autre rôle que de valet intrigant de comédie.

Pour le roi d'Angleterre, il est occupé de reste chez lui. Il a voulu tromper à la fois son Parlement et les colonies; il se pourrait bien qu'il soit la dupe de cette duplicité, et qu'il reçoive la loi de ces mêmes colonies qu'il affecte tant de mépriser. Il me semble même qu'une guerre entre l'Angleterre et l'Espagne est presque inévitable. Cela peut se différer peut-être d'une couple d'années, mais les choses en viendront là, parcequ'il y a trop d'aliments combustibles d'assemblés pour qu'ils

[1] Für die Absendung des obigen Schreibens findet sich die eigenhändige Weisung: „Diesen Brief einen Posttag überschlagen und dann wegschicken. Der Dato ist vom 15. April. Friderich." — [2] Juliane Marie schrieb, 5. April (ohne Ort): „La France, après avoir mis la Pologne en combustion et déchaîné les Turcs contre les Russes, se donne, dit-on, toute sorte de mouvement pour s'insinuer dans l'esprit de l'Impératrice et la détacher de V. M. Le début n'a pas réussi; on connaît les manigances des Français et s'en moque. Personne ne sait mieux les dévoiler que V. M., si Elle le trouve à propos, et mettre la cour de Moscou au fait des desseins tumultueux d'une cour qui brûle d'envie de regagner une influence perdue presque partout."

ne prennent pas feu, peut-être, quand on y pensera le moins. Alors les Bourbons et les Anglais pourront se donner la chasse sur mer, tant qu'ils voudront, et les autres puissances demeureront spectateurs tranquilles de leurs hauts faits d'armes.

Il y a eu quelque soulèvement dans les provinces suédoises que l'on dit apaisées,[1] comme il y en a eu également en Bohême.[2] Ce sont des feux de paille qui causent le malheur de quelques particuliers, mais que le gouvernement étouffe facilement, parceque les grands du royaume ne s'en sont point mêlés; de sorte que la position actuelle de l'Europe promet encore une longue paix au Nord, si, devenu sage par l'expérience, comme je le crois, il ne se mêle point des troubles du Midi. Je souhaite cette paix à V. M., parcequ'Elle la désire et qu'effectivement l'état de paix est le plus avantageux aux États. Pour eux, la guerre leur est une maladie, et la paix l'état de santé. Puissiez-vous, Madame, jouir de toutes les prospérités que je souhaite à V. M., et me croire avec les sentiments de la plus haute considération, Madame ma Sœur, de V. M. le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

23880. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 16 avril 1775.

Ma très chère Sœur. J'ai été charmé, ma très chère sœur, de recevoir une lettre de votre propre main qui me confirme votre heureuse reconvalescence.[3] Je ne doute pas du tout de votre courage, mais si mes vœux sont exaucés, vous n'en ferez l'épreuve envers la mort qu'après un long écoulement d'années. Je ne vous entretiendrai pas, ma chère sœur, de la peur que vous nous avez donnée; je bénis le Ciel que nous en soyons quitte à ce prix. J'espère que vous voudrez bien réfléchir aux prières que je vous ai faites dans ma lettre précédente,[4] et ménager plus soigneusement votre santé que par le passé. A notre âge, ma chère sœur, le tempérament s'affaiblit, et l'on ne saurait ni soutenir les fatigues ni les intempéries de l'air ainsi que lorsqu'on est jeune; il faut se plier à la nécessité, qui nous prescrit ces lois impérieuses, et ne plus se flatter de monter, lorsque l'on descend. J'ai été ravi d'apprendre les marques de tendresse que le Roi vous a témoignées pendant votre maladie; ce qui me fait espérer que vous éprouverez de lui tout ce qu'une digne mère doit attendre du bon cœur d'un fils qui l'aime. L'*eriksgata* en Finlande[5] ne sera pas aussi fatigant pour le Roi que celui qu'il fit sur

[1] Vergl. S. 454. — [2] Vergl. S. 453. — [3] Königin Ulrike schrieb, Stockholm 4. April: „J'ai vu la mort de bien près, et je n'en ai point été effrayée; je ne puis encore comprendre comment il est possible à mon âge de revenir d'une telle maladie." — [4] Vergl. Nr. 23857. — [5] Gustav III. plante, am 1. Mai nach Finnland zu reisen.

les frontières de la Norwège. La saison est plus avantageuse, et, selon ce que j'en juge, son absence ne sera pas longue. C'est en vous priant de vous ressouvenir quelquefois du vieux frère, que je vous prie d'agréer les assurances de la haute estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23881. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 16. April 1775.

Euer Bericht vom 18. März ist Mir richtig zugekommen, und Ich bemerke aus allen Entschliessungen und Vorgängen der Pforte, dass ihre Politik so schwach wie ihr Degen ist. Ihre Hoffnung, mit Oesterreich alles in der Güte abzumachen, dürfte ebenfalls zu Wasser werden. Ohne Krieg und in der Güte wird ersteres nimmermehr das in Besitz genommene Stück in der Moldau wieder zurückgeben, Russland aber, welches erst den Frieden gemacht, sich ihrentwegen mit dem wiener Hof gewiss nicht brouilliren.[1] Ebenso wenig kann sie sich von Frankreich versprechen, dass es ihr helfen wird. Ich wenigstens zweifle sehr daran, und es kommt Mir nicht einmal wahrscheinlich vor, dass diese Krone denen Oesterreichern darüber nur mit einigem Ernst sprechen lassen werde.

Friderich.

Nach dem Concept.

23882. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 16 avril 1775.

La poste de Constantinople m'ayant apporté une dépêche assez intéressante de mon major de Zegelin, en date du 18 de mars,[2] je m'empresse à vous en faire tenir ci-joint une copie, pour la communiquer au comte Panin. Vous verrez par son contenu que la Porte, rien moins qu'indifférente aux usurpations autrichiennes en Moldavie, a dessein de réclamer l'assistance de la cour où vous êtes, pour les en faire désister. Il s'agira donc de savoir si le comte de Panin ne trouve pas ce moment favorable pour fortifier les Turcs dans leur mécontentement contre l'Autriche, afin que, lorsqu'un jour cette dernière voulût mettre en exécution tous ces projets ambitieux d'agrandissement qu'elle roule dans

[1] Zegelin berichtete, es scheine, „dass die Pforte noch Hoffnung hat, dass diese Sache auf eine gute Art, und ohne etwas von ihren Provinzien zu verlieren, mit dem wiener Hofe beigeleget werden könnte". Der Reis-Effendi hat den interimistischen russischen Vertreter, Oberst Peterson, ersucht, „deshalb an seinen Hof zu schreiben, damit solcher für die Pforte bei dem wiener Hofe seine bona officia anwenden möge". — [2] Vergl. Nr. 23881.

sa tête, on pût se servir de la Porte pour lui faire une diversion formelle. J'attends donc d'apprendre comment ce ministre s'en expliquera vis-à-vis de vous.

Federic.

Nach dem Concept.

23883. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 8. April, dass er auf den Erlass vom 29. März[1] sofort eine Unterredung mit Kaunitz nachgesucht und ihm erklärt hat, „que V. M. avait daigné m'en instruire et m'honorer de la confiance gracieuse de supposer que des ennemis secrets avaient voulu me noircir dans Son esprit et exciter de la défiance de Sa part envers moi. Qu'ayant ainsi le bonheur de me savoir disculpé auprès de V. M., il ne me restait qu'à lui dire que, si j'avais osé espérer de trouver un abri sûr contre la calomnie et contre des tracasseries secrètes, c'était auprès d'un ministre aussi éclairé et sage que franc et ouvert dans ses procédés; que je ne lui cachais point ainsi mon étonnement d'avoir appris par V. M. un mécontentement de sa part qu'il m'avait si parfaitement laissé ignorer. Qu'ignorant, au reste, par quelle voie de pareilles insinuations pourraient lui avoir été faites contre moi, et prévoyant bien que je ne parviendrais guère à les découvrir, il me serait impossible de me venger et d'humilier ceux qui en pourraient être les auteurs; qu'en attendant j'avais l'honneur de lui représenter qu'aucun avantage ayant pu m'induire à des propos inconsidérés comme ceux que l'on me prêtait, je devais être un être fort inconséquent à ses yeux de vouloir ainsi me perdre de propos délibéré; que je soumettais ainsi à son jugement éclairé des conjectures qui pourraient avoir quelque probabilité peut-être: si ce ne seraient pas des personnes jalouses de la bonne intelligence qui règne si heureusement entre V. M. et sa cour, qui auraient tâché de semer les principes d'une défiance entre les cours mêmes, en commençant par lui en inspirer contre moi, et qui, sans être occupés de mon individu, auraient eu en vue de me mettre en jeu pour entamer un si dangereux ouvrage.

Le prince Kaunitz m'a répondu fort cordialement qu'en vérité on lui avait fait des rapports contre moi dans lesquels on m'avait prêté des propos inconsidérés, comme entre autres que V. M. traverserait les entraves qu'il mettait à la démarcation, et qu'Elle était très piquée contre lui de sa conduite politique; que ceci l'avait engagé à ne me plus parler d'affaires depuis ce temps, et qu'il avait cru devoir en informer V. M.; qu'il me priait d'ajouter toujours foi à tout ce qu'il me dirait; de ne jamais faire ni interprétation ni conjectures sur ses déclarations, puisque la franchise de son caractère n'admettait aucun détour dans ses procédés, et qu'alors j'aurais lieu de me louer de sa façon d'agir envers moi; qu'il accédait à mes soupçons de plusieurs jaloux de la bonne harmonie qui se trouvait si heureusement établie entre LL. MM. II. et V. M., et que peut-être les délations susdites pouvaient provenir de cette source; qu'enfin il fallait tout oublier; et il finit par me dire obligeamment que, s'étant dès mon arrivée senti de l'amitié pour moi, il aimait de la continuer et de m'en donner des preuves, tout comme il était persuadé que je tâcherais, de mon côté, de lui prouver ma confiance . . .

J'ai lieu de croire, au reste, que c'est un coup d'essai de M. de Breteuil qui a tout plein d'émissaires à ses gages, que la tracasserie que l'on a voulu me faire avec le prince de Kaunitz."

Riedesel berichtet, Wien 11. April: „Je ne puis . . . attribuer qu'à la source de la jalousie, qui ronge une grande partie de l'Europe, mais surtout la France,

[1] Vergl. Nr. 23830.

la défiance et les plaintes que le prince Kaunitz a fait porter contre moi devant V. M. par le baron Swieten ... Breteuil, d'après ce que V. M. a déjà daigné me faire savoir avant son arrivée, est instruit de tâcher de mettre de la zizanie entre V. M. et la cour impériale. D'un autre côté, la France est jalouse et piquée de l'extension de la cour d'ici aux dépens de ses bons amis les Turcs. Le baron de Breteuil peut-être, voyant qu'il ne ferait aucun effet par ses représentations en faveur de la Porte, a cru mieux réussir en mettant sur mon compte des propos hardis du ressentiment que V. M. renfermait sur cette démarche de la cour impériale, et peut-être a-t-il espéré que de pareilles dites et redites, revenant au prince Kaunitz, l'intimideraient et le ralentiraient dans ses démarches ou bien mettraient au moins de la froideur entre les deux cours, et qu'ainsi d'une façon ou de l'autre il aurait toujours rendu service à la sienne ...

J'ai, au reste, parlé au prince Colloredo du motif qui était la cause de l'envoi du chasseur,[1] et sans affectation témoigné combien la satisfaction du subdélégué de V. M.[2] intéressait ma cour, puisqu'elle m'avait expédié un exprès sur ce sujet."

Potsdam, 16 avril 1775.

Votre dépêche du 11, ainsi que votre lettre particulière de la même date, dont vous avez chargé le chasseur Sternsdorff, ont suivi de près celle du 8, et je suis tout aussi convaincu que vous qu'il ne faut attribuer la tracasserie entre vous et le prince de Kaunitz qu'à un esprit malintentionné et jaloux de la bonne harmonie entre nos deux cours. Il se peut même très bien qu'elle soit l'ouvrage de l'ambassadeur de France, et j'ai d'autant moins lieu d'en douter que cette couronne se fait effectivement une étude singulière de me brouiller avec les deux cours impériales, et que je sais à n'en pouvoir pas douter qu'elle entretient même à Pétersbourg des gens pour ourdir de pareilles trames. Il ne serait donc nullement étonnant que son ambassadeur à Vienne, par mille moyens qu'il a à la main, s'occupât de pareilles chipoteries, et qu'il y eût des personnes qui, par attachement pour la reine de France, s'appliquassent à attiser le feu de la discorde. Quoi qu'il en soit, vous sentirez par cette nouvelle expérience vous-même combien il vous importe d'être sur vos gardes et d'observer scrupuleusement toutes les précautions que je vous ai prescrites dans mes ordres précédents[3] et auxquels je me réfère. Dans cette vue et afin que ces précautions aient d'autant plus de succès, vous ferez tout votre possible d'approfondir les canaux secrets de cette tracasserie. Leur connaissance vous mettra plus à même de les boucher, et quoique l'on ne saurait se promettre que par là toute la besogne soit faite et que ces mêmes boutefeux ne trouvent encore d'autres voies cachées pour parvenir à leur but, vous ne négligerez cependant rien pour faire éventer également leurs nouvelles mines et en prévenir les effets.

Après tout, je ne saurais me défendre du soupçon que quelques-unes de mes lettres ou de vos dépêches, où il a été question de la

[1] Der Wetzlarer Streit (vergl. S. 446). — [2] Vergl. S. 406. — [3] Vergl. Nr. 23872.

fausseté du prince de Kaunitz, n'aient été ouvertes, et que des malintentionnés n'en aient pris occasion de donner pour des discours que vous auriez tenus, ce qui s'y trouvait de relatif à la façon de penser de ce ministre.

D'ailleurs, je n'ai rien de nouveau à vous mander. Le dégel a fait manquer la dernière poste de Moscou, et pour ce qui est de la sédition en Bohême,[1] je la regarde comme une grande bagatelle, qui, tout au plus, pourra faire quelque bruit pendant une quinzaine de jours, mais qu'un petit nombre des troupes réglées fera bien vite évanouir. En effet, ce n'est qu'un feu de paille, et de pareils attroupements villageois sans chef et sans armes sont bientôt dispersés.

Quant au sieur Jacobi pour lequel vous postulez dans votre lettre particulière des lettres de noblesse, il se peut, à la vérité, qu'il soit effectivement serviteur aussi zélé que vous le dites, mais j'ignore encore en quoi consistent les services signalés qu'il m'a rendus, pour déférer à votre demande et lui accorder une grâce aussi distinguée. J'attendrai donc d'autant plus un détail plus ample sur le mérite de ses services que je n'aime point à prodiguer les titres de noblesse, et que, si je l'anoblissais sans des services distingués, tous mes autres résidents roturiers, tout aussi zélés que lui, en prendraient occasion d'aspirer à la même faveur.

Der Erlass an Zegelin vom 16. April (Nr. 23881) wird zur Beförderung übersandt und Riedesel für den Wetzlarer Streit auf die Weisungen des Ministeriums verwiesen.

Nach dem Concept. Federic.

23884. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON THADDEN IN GLATZ.

Potsdam, 16. April 1775.

Ich habe Euren anderweitigen Bericht vom 11. dieses wegen der Unruhen in Böhmen erhalten und Euch davor danken, zugleich auch zu erkennen geben wollen, wie Ich nicht zweifele, es werden viele Evangelische aus dem Königgrätzer und andern Kreisen nach Schlesien und Glatz übergehen; denn es giebt in den Gebirgen so viel Holz- und Schleifwege, wodurch die Leute immer kommen und die nicht alle so genau besetzt werden können.

Nach dem Concept. Friderich.

23885. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 avril 1775.

Il faudra voir si vos espérances sur la dissolution de la diète de Pologne que vous fixez, dans votre dépêche du 8 de ce mois, au 11

[1] Vergl. S. 453.

ou 12 du courant, seront cette fois plus certaines que n'ont été celles que vous avez données ci-devant déjà sur cet article. Selon celles-ci la dissolution devait se faire, sans faute, pendant le mois de mars, nous voici cependant déjà à la mi-avril, et je crois qu'on doit s'attendre à voir approcher, à coup sûr, celui de mai, avant que cela s'effectue.

Mais en passant sur cette matière, j'en viens à celle qui regarde les récompenses que vous demandez pour les princes Poninski et Sulkowski.[1] C'est sans difficulté que je réaliserai la promesse des dix mille ducats faite de ma part au premier; mais les prétentions du second dont vous faites mention,[2] me paraissent un peu fortes pour pouvoir y souscrire sans des éclaircissements ultérieurs et préalables. J'ignore qu'il ait possédé quelque starostie ou autre bien dans la portion qui m'est échue en partage, et j'attends pour cet effet que vous me détailliez plus précisément les raisons qui devraient m'engager à lui accorder une gratification aussi considérable. L'exemple de la Russie que vous alléguez à son égard,[3] ne saurait nullement être un motif pour moi. Cette puissance est intéressée à s'attacher ce Prince pour les services qu'elle s'en promet dans le parti qu'elle a là où vous êtes. Mais il en est autrement par rapport à moi; je ne vois pas de quelle utilité il pourrait être là-bas à mes intérêts et quel profit m'en reviendrait par conséquent à le conserver. Tout ce que je veux faire et à quoi je suis bien disposé, c'est de lui donner un présent pour ses soins employés dans l'affaire du sel.

Federic.

Nach dem Concept.

23886. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 17 avril 1775.

Mon cher Frère. Je suis bien aise que les fruits et le vin de Verdée vous aient fait plaisir, mon très cher frère; j'ai encore de ce vin à votre service, en cas qu'il puisse vous être agréable.

Pour ce qui regarde les Français,[4] je soupçonne en vérité qu'ils sont enseignés par la cour de Vienne à faire ce manège en Russie;[5] quoique je ne puisse pas convaincre le prince Kaunitz de cette nouvelle trahison, je l'en soupçonne. Il serait bien difficile, mon cher frère, qu'un de mes ministres ouvrît les yeux aux Français sur l'inconséquence de leur conduite. Si on voulait à toute force leur faire des insinuations, il faudrait se servir de la cour de Sardaigne pour leur montrer le vice de leur conduite; mais avant que de hasarder ce pas scabreux, il faudrait

[1] Vergl. S. 276. — [2] Sulkowski beanspruchte 100000 Thaler als Entschädigung für seine Starostie und als zugesagte Belohnung: er wollte sich mit Zahlung einer jährlichen Pension von 2000 Dukaten begnügen. — [3] Russland hatte dem Fürsten Sulkowski 60000 Dukaten zugesagt, die ihm im Lauf von 10 Jahren ausgezahlt werden sollten. — [4] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [5] Vergl. S. 461.

être bien sûr que le ministère de Versailles ne fît point de tracasseries à la cour de Vienne pour nous brouiller plus ouvertement ensemble. Voici deux bulletins[1] que je viens de recevoir. Vous verrez combien ces fous de Français espèrent en Choiseul. Cela lui fait honneur, je doute cependant qu'il revienne de sitôt au poste dont on l'a chassé. Voici des vers qu'on a faits à Paris sur la promotion des maréchaux:[2]

Soyez contents, heureux Français!
Les maréchaux qu'on vient de faire,
Rassurent vos vœux pour la paix;
Ils ne sont pas faits pour la guerre.

Je n'ai point eu de nouvelles de Pétersbourg, le dégel doit avoir rendu les chemins impraticables entre cette résidence et Moscou. L'Impératrice-Reine a parlé à Bauer et lui a dit que, quoiqu'il lui eût fait bien du mal pendant la guerre, elle ne l'en avait pas moins estimé.[3] Orlow n'a pas été trop content à Vienne, il doit être en chemin pour l'Italie.

C'est en vous embrassant, mon cher frère, que je vous prie de me croire avec une haute estime et une parfaite tendresse, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23887. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 17 avril 1775.

Ma chère Nièce. Non, ma chère enfant, je ne me moque point de vous en parlant de votre sérénissime République;[4] tous ses hauts faits d'armes me sont connus, lorsque sous ses Stathouders elle combattit pour la liberté et se délivra de ses tyrans. Mais à présent que vous avez la guerre contre un puissant empereur de Maroc, je croyais que tous vos vaisseaux étaient déjà en mer contre lui, et j'admire la modération de la sérénissime République qui ne met ses vaisseaux en mer que huit mois après la déclaration de guerre,[5] pour laisser à ce barbare le temps de se repentir et de se rétracter de sa déclaration précipitée. Voilà, ma chère enfant, qui ne vous fâchera pas, mais vous devez excuser mon ignorance: je croyais que, la guerre déclarée, tout se met en armes; ainsi depuis le temps qu'elle l'est, il s'aurait pu donner sur mer deux ou trois batailles, et j'étais curieux d'en apprendre le succès, mais je n'en parlerai plus et j'attendrai patiemment que vous me notifiez les succès de vos Républicains.

[1] Liegen nicht vor. — [2] Goltz hatte, Paris 26. März, die Ernennung von sieben Marschällen von Frankreich gemeldet. — [3] Bericht Riedesels, Wien 11. April. — [4] Vergl. S. 441. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [5] Vergl. S. 450.

Ma sœur de Suède a été fort mal; grâce au Ciel, elle est entièrement hors d'affaire,[1] j'en ai été fort inquiet, heureusement je suis délivré de mes craintes.

L'épigramme sur les nouveaux maréchaux français[2] est fort jolie; je ne sais pas si messieurs les maréchaux en riront de bon cœur. C'est une jeune cour que celle de France où tout se fait par intrigues, et il paraît que chez le jeune Roi le dernier qui lui parle, ait raison. Daignez embrasser de ma part notre cher prince d'Orange et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23888. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 avril 1775.

Je doute que dans le moment présent les Hollandais soient portés à s'occuper de l'augmentation de leurs forces terrestres,[3] et qu'on obtienne d'eux à donner les mains à un renforcement quelconque des troupes de la République. Les propositions donc qui, suivant le sentiment du public, pourraient être remises sur le tapis relativement à cet objet dans la prochaine assemblée des États de Hollande, seront vraisemblablement tout aussi infructueuses que les précédentes, et je suis persuadé que cette affaire continuera de rester longtemps encore sur le pied actuel où elle se trouve. C'est le jugement que j'ai constamment porté là-dessus et que je vous réitère, en vous accusant aujourd'hui la réception de votre dépêche du 12 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

23889. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 17 avril 1775.

Tout ce que le comte de Vergennes, selon votre dépêche du 6, vous a dit des changements récemment faits dans la perception de mes droits sur le Rhin, est de nouveau pour moi; je ne me rappelle pas que ces droits aient été haussés.[4] Bien au contraire, autant que je sais, ils sont encore sur le même pied où je les ai mis immédiatement après la dernière guerre. Nonobstant cela, j'ai demandé à ce sujet le rapport de mon administration générale des accises et des péages, et si effectivement une augmentation de ces droits a eu lieu, je n'oublierai pas de vous apprendre ce qui en est, ainsi que les motifs qui m'y ont déterminé.

[1] Vergl. Nr. 23880. — [2] Vergl. S. 470. — [3] Vergl. S. 407. — [4] Vergennes äusserte die Befürchtung, dass die Rheinschiffahrt und besonders der französische Handel durch eine Erhöhung der preussischen Rheinzölle beeinträchtigt werde.

En attendant, et pour répondre à la politesse que S. M. Très-Chrétienne a eue de vous témoigner la vive part qu'elle prenait à l'indisposition de ma sœur la reine-mère de Suède, j'ai la consolation de vous informer du parfait rétablissement de cette digne Princesse.[1] A vous dire cependant vrai, j'ai lieu de supposer que cette part de S. M. Très-Chrétienne est fort superficielle et ne me paraît qu'un pur effet de politesse pour affecter un certain intérêt à ce qui regarde la reine-mère de son allié.

Au reste, le baron de Breteuil, agissant selon le premier principe actuel de la politique de sa cour, qui n'est qu'à brouiller les trois cours copartageantes, a tenté de susciter des tracasseries à mon envoyé à Vienne le baron Riedesel, en lui prêtant par ses émissaires des discours indiscrets sur la façon de penser double du prince de Kaunitz. Cette intrigue a été poussée même si loin que ce ministre m'en a fait porter des plaintes formelles, et ce n'est qu'après que le baron Riedesel s'en est amicalement expliqué avec lui, qu'il a trouvé moyen de se justifier et de tranquilliser ce Prince.[2] Différents avis d'ailleurs d'assez bonne part, pour ne leur pas refuser toute authenticité, me font aussi présumer qu'il existe des conférences secrètes entre la reine de France et le comte de Mercy; de sorte que vous ferez bien de suivre de près ce dernier, pour approfondir si ces avis disent vrai et quel est l'objet de ces conférences.

Enfin, la manière dont vous combattez le soupçon que peut-être l'Espagne ne pourrait pas s'engager si facilement dans une guerre avec l'Angleterre,[3] ne me paraît pas tout-à-fait concluante; je crois plutôt que la tournure que les affaires avec les colonies britanniques prendront, sera le meilleur compas pour se diriger, et que, s'il en résulte effectivement une guerre avec la mère patrie, ce sera une grande amorce pour l'Espagne, qui aura le meilleur jeu pour dégainer.

Federic.

Nach dem Concept.

23890. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 18 avril 1775.

C'est toujours un avantage d'être au fait des intrigues de la France, et je suis bien aise que, selon votre dépêche du 27 de mars, le comte de Panin pense comme moi à leur égard.[4] Cette couronne ne se bornera

[1] Vergl. Nr. 23880. — [2] Vergl. Nr. 23883. — [3] Goltz begründete seine Ansicht: „L'Espagne ne tentera rien contre l'Angleterre, sans être assurée si la France sera de la partie, et certainement cette cour-ci n'annonce dans ce moment aucune disposition de complaire à l'Espagne à ce point-là." — [4] Solms hatte den Grafen Panin nach dem Erlass vom 3. März (vergl. Nr. 23753) von den Absichten der Franzosen unterrichtet, ihre alten Beziehungen zu Russland wiederherzustellen. Darauf hatte Panin erwidert, dass man darauf gewappnet und entschlossen sei, das Vertrauen zu rechtfertigen, das der König von Preussen in Katharina II. setze.

cependant point à celles qu'elle a tramées jusques ici. Les trouvant en défaut, elle en préparera de nouvelles dans son atelier et tentera l'impossible pour brouiller les trois cours copartageantes de la Pologne. En attendant je suis très tranquille sur leurs succès, en tant qu'elles portent à mettre la désunion entre moi et la Russie, et très assuré que l'impératrice de Russie permettra tout aussi peu que moi que nos sentiments réciproques en souffrent la moindre atteinte ou altération. Pour l'Autriche, au contraire, je ne suis pas sans appréhension, et il y a au moins quelque apparence qu'elle pourrait sans miracle se laisser ébranler et entraîner par les paroles et insinuations doucereuses de son alliée.

Au reste, l'évènement à Danzig dont le comte de Panin vous a parlé,[1] m'est tout nouveau; je n'en ai absolument rien entendu jusques ici, et je viens d'en demander un rapport aussi fidèle que détaillé à mon lieutenant-général de Stutterheim. Dès qu'il me sera parvenu, je m'expliquerai ultérieurement à ce sujet. Il convient même d'autant plus de surseoir ma réponse catégorique sur l'enlèvement prétendu de quelques matelots dont il s'agit, que tous mes officiers ont un ordre exprès de n'inquiéter nullement les Russes, mais de leur faire éprouver plutôt, dans toutes les occasions qui se présenteront, leur bonne volonté et même leurs bons offices, ainsi qu'il convient aux liaisons étroites qui subsistent entre nos deux cours. Vous n'oublierez pas de donner cette réponse préliminaire au comte de Panin, afin que nos ennemis ne profitent de cet évènement pour lui donner des couleurs odieuses qui pourraient enfanter quelque refroidissement ou défiance.

Federic.

Nach dem Concept.

23891. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 19 avril 1775.

Vous n'avez nul besoin de vous justifier sur les plaintes du prince de Kaunitz;[2] je vous connais trop sage pour vous soupçonner seulement des étourderies qu'on a voulu mettre à votre charge. Je ne doute pas non plus que votre conduite ultérieure sera toujours telle que vous me la promettez dans votre dépêche du 12 de ce mois; de sorte que vous pouvez regarder toutes ces plaintes avec beaucoup d'indifférence, puisqu'elles n'altéreront absolument en rien la bonne opinion que j'ai de

[1] Zwei Matrosen von einem russischen Schiffe, das in Danzig überwinterte, waren verschwunden. Panin vermuthete, dass sie von preussischen Werbeofficieren aufgehoben seien, da ein dritter Matrose diesem Schicksal nur mit Mühe entronnen war. Panin bat um Nachforschung nach dem Verbleib der Matrosen und ihre eventuelle Auslieferung, sowie um eine Verwarnung der Werbeofficiere. — [2] Riedesel berichtete: „Autant que j'ose me flatter par l'accueil que me fait le prince de Kaunitz, il paraît que ce premier ministre est revenu des insinuations calomnieuses qu'on a osé lui faire contre moi. Je ne négligerai rien au monde, Sire, pour prouver par ma conduite ultérieure avec quelle noirceur on a essayé de me perdre dans son esprit.“ Vergl. Nr. 23883.

votre sagesse et prudence dans le maniement de mes affaires. Votre pénétration ne vous laissera pas, d'ailleurs, longtemps sans apercevoir si le retour du prince de Kaunitz vers vous est sincère ou s'il lui reste quelque germe de méfiance.

Federic.

Nach dem Concept.

23892. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 12. April: „Enfin la Diète de Confédération a été terminée et a été dissoute hier au soir un moment avant minuit. On a employé tous les moyens imaginables pour la faire traîner encore quelque temps, en protestant toujours contre tout ce qui s'était fait dans la Délégation; mais le nombre de ces opposants est devenu si petit et si peu considérable, et nous avions pris de si bonnes mesures de concert avec le Roi que nous pouvions être sûrs de la pluralité, lorsqu'on en viendrait aux voix sur cet article. Aussi la pluralité a-t-elle été si complète qu'il n'y en a eu en tout que six, qui sont les nonces de Lentschiza, de Cujavie et un de ceux de Braclaw, qui ont inutilement protesté ... Les Constitutions antécédentes ont déjà statué que la protestation de quelques nonces ne peut plus renverser ce qui a été établi par pluralité dans les Diètes libres des trois états rassemblés dans la chambre du Sénat, d'où il suit naturellement que ces sortes de protestations sont bien plus illégales dans une Diète de Confédération dont la pluralité des voix constitue l'essence.

Le grand-général de la couronne, qui s'était toujours également opposé pendant cette Diète aux cours de Prusse et d'Autriche, nous a fait assurer que ce n'était que par rapport aux extensions de ces cours respectives qu'il en avait agi ainsi, vu qu'aucun motif de partialité ne l'avait guidé en cela ... Cependant il n'est pas parmi le nombre des protestants, et il a signé comme tous les autres la ratification de la Diète."

Potsdam, 19 avril 1775.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois et par elle la nouvelle de la dissolution de la Diète qui m'a fait plaisir et dont je vous félicite bien sincèrement. Mais l'idée qu'elle me donne, à cette occasion, des Polonais en général, n'est guère à leur avantage. J'en conçois une très chétive opinion et les tiens pour de très grands hâbleurs, tous tant qu'ils sont. On aurait dû croire par le vacarme que le grand-général de la couronne a fait, que son intention était de tout renverser, mais au bout du compte je vois qu'il n'en est absolument rien résulté, et qu'il a signé la ratification de la Diète comme tous les autres.

Il ne reste donc plus qu'à voir comment on pourra faire vider, après l'arrangement définitif des dicastères polonais, les prétentions et procès que mes sujets ont en Pologne, article auquel vous n'oublierez pas de vous appliquer et d'y mettre la dernière main au mieux possible.

Je vous adresse ci-joint la spécification des inventaires levés dans les différentes économies appartenantes ci-devant au roi de Pologne. Le tout y est évalué, comme vous le verrez, à la concurrence de 3036 écus

18 ℳ 5 ß,[1] et si, par hasard, il se trouvait quelque article d'omis, vous aurez soin de me le mander, pour qu'il puisse y être compris encore.[2]

Nach dem Concept. Federic.

23893. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A DRESDE.

Potsdam, 19 avril 1775.

C'est avec trop de légèreté et sans assez de réflexion que vous fixez, dans votre dépêche du 14 de ce mois, les finances de l'Électeur à 5 ou 6 millions d'écus. Il est impossible que les revenus de ce Prince puissent aller à pareille somme. Je les évalue, d'après mes connaissances, tout au plus à 4 millions et demi; encore faudrait-il, dans ce cas, que tout entrât dans les caisses électorales, et qu'il n'y eût point de déficit. Mais comme cela, il y a des revenus affectés à la *Steuer* et d'autres uniquement destinés au payement des dettes particulières de la cour. Ces dettes jointes aux apanages considérables dont l'Électeur est chargé, qui pour l'Électrice douairière font seuls 130000 et pour le prince Xavier 60000 écus, outre cela bon nombre de non-valeurs qui se manifestent annuellement auprès des domaines, et le remboursement des avances qu'il faut déduire avec cela, sont des articles qui absorbent la meilleure partie des revenus de l'Électeur et y occasionnent un grand vide et ne permettent nullement à ce Prince d'entretenir un militaire considérable et plus fort que celui qui se trouve actuellement sur pied.[3] Il faut savoir encore que les dettes contractées par l'Administrateur[4] ne sont pas acquittées jusqu'ici, et qu'elles se trouvent également à la charge des caisses. Toutes ces considérations, mûrement pesées, vous donneront sûrement une autre idée des revenus effectifs de la cour où vous êtes, et si vous y aviez tant soit peu réfléchi, elles vous auraient retenu de raisonner, comme vous faites, à la billebaude et de m'écrire à la légère tout ce qui vous vient à l'esprit.

Au reste, je ne doute aucunement que la Saxe n'eût grande envie de recevoir des subsides,[5] mais je suis persuadé aussi, d'un autre côté, qu'il n'y a point de puissance qui se trouvera à vouloir lui en donner.[6]

[1] Vergl. S. 447. — [2] In Antwort auf Finckensteins Bericht vom 18. schlägt der König am 19. dem polnischen Residenten beim niedersächsischen Kreise, Wickede, die nachgesuchte Audienz ab, gestattet ihm indes die Besichtigung der Sehenswürdigkeiten Potsdams. — [3] Vergl. S. 444. — [4] Prinz Xaver, der während der Minderjährigkeit des Churfürsten Friedrich August die Regentschaft geführt hatte. — [5] Arnim bezeichnete das Gerücht von einem österreichisch-sächsischen Sudsidienvertrag (vergl. S. 444) für unbegründet. — [6] Auf die Meldung Arnims vom 21., dass man eher mit England als mit Oesterreich einen Subsidienvertrag zu schliessen hoffe, antwortet der König am 26. April: „Je vous garantis d'avance que la Saxe avec tous ses efforts n'obtiendra jamais un liard de subsides ni des Autrichiens ni des Anglais. Le succès de ses démarches à cet égard vous en donnera les preuves en main et vous en convaincra avec le temps."

C'est tout ce que j'ai à vous dire; et, en vous accusant la réception des plans relatifs à l'armée saxonne,[1] qui m'ont fait plaisir, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

23894. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 20 avril 1775.

Le comte de Maurepas, selon les dispositions que votre dépêche du 10 lui suppose,[2] trouvera la Suède toujours très disposée à accepter les largesses que la France voudra lui prodiguer. Elle a un excellent appétit et ne lui dira jamais: c'en est assez. Mais je suis fort du sentiment du comte de Vergennes, et je ne vois pas quel profit pourrait revenir à la France de sa générosité.

Au reste, je n'ai qu'à vous renvoyer à mes ordres précédents, en particulier à ceux du 3, 13 et 17 de ce mois,[3] pour confirmer l'idée que je vous ai donnée de la politique actuelle de la cour où vous êtes. Son principal but est de brouiller les trois cours copartageantes de la Pologne, et elle y donne d'autant plus tous ses soins qu'étant une fois parvenue à ce point, elle sent bien qu'elle aurait aussi plus de part aux affaires générales de l'Europe. Les intrigues du comte de Lauzun à Varsovie, ainsi que celles du baron Breteuil à Vienne dont je vous ai informé dans les ordres susmentionnés, en fournissent une preuve incontestable; de sorte que, quelque grande que puisse être son illusion à cet égard, vous ne négligerez pas de faire attention à tout ce qu'elle pourrait imaginer encore pour faire réussir ses intrigues.

En attendant je vous sais un gré infini de l'attention que vous avez eue de penser à ma marine, jusques à me proposer, dans une lettre particulière,[4] un habile officier de vaisseau. Un bon officier ingénieur me ferait cependant bien plus de plaisir; j'en pourrais au moins tirer quelque service, au lieu que je ne saurais que faire d'un officier de marine dont je n'ai absolument aucun besoin, à moins que vous ne pensiez qu'il m'en faut pour commander mes vaisseaux de sel sur la Havel. Aussi aurez-vous soin de remercier le sieur de Santy de son offre.

Nach dem Concept.

Federic.

23895. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 avril 1775.

Toutes ces réquisitions dont les Danzicois ne cessent d'importuner les puissances maritimes et qu'ils viennent de renouveler, selon votre

[1] Die Pläne bildeten die Beilage einer neuen Exerziervorschrift, die in Sachsen eingeführt werden sollte. — [2] Goltz berichtete, dass Maurepas den schwedischen Geldforderungen günstiger gegenüberstehe als Vergennes, der sich nur geringen Beistand von Schweden verspreche. — [3] Nr. 23844. 23874 und 23889. — [4] Das Schreiben liegt nicht vor.

dépêche du 14 de ce mois, auprès des États-Généraux,[1] ne sont que des piailleries toutes pures. Comme elles sautent aux yeux, il serait inutile de les dévoiler aux Régents de la République, qui d'eux-mêmes seront assez avisés par conséquent de ne pas se mêler de ces affaires. Il n'est pas étonnant d'ailleurs que les consuls qui y résident, s'appliquent à faire valoir de leur mieux ces demandes auprès de leurs maîtres. La raison qui les y porte, est assez simple; intéressés, pour la plupart, dans le commerce, ils ne font que plaider leur propre cause, en appuyant celle de cette ville. Vous le ferez donc remarquer, en cas qu'on vous en parle et qu'on voulût alléguer, entre autres, les rapports à ce sujet du sieur Zoermanns, consul de Hollande à Danzig.

Nach dem Concept. Federic.

23896. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 20 avril 1775.

Ma chère Nièce. Je suis persuadé, ma chère enfant, que le spectacle de vous voir entourée de votre petite procréation me ferait beaucoup de plaisir;[2] en attendant que j'en puisse jouir en réalité, je me contente de me le représenter en idées, mais je vous avoue franchement que la mère m'intéresse encore plus que le reste.

Il y a ici un enfant de 5 ans qui joue du violoncelle, il se fait voir pour de l'argent, c'est une espèce de prodige; car à cet âge à peine d'autres enfants savent-ils articuler quelques paroles, et celui-ci joue à livre ouvert. Nous sommes ici d'ailleurs sans aucunes nouvelles. Notre flotte de la Havel vogue à son ordinaire, elle défie les Algériens et les Tunicois d'insulter son pavillon, il y a loin de la Havel aux ruines de l'ancienne Carthage. Je vous prie, ma chère enfant, d'assurer notre cher prince d'Orange de toute mon amitié et de me croire vous-même avec la plus sincère tendresse, ma chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

23897. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 avril 1775.

Ce que j'ai avancé dans mes ordres immédiats du 17 de ce mois[3] au sujet de mes péages sur le Rhin, vient de se confirmer par les éclaircissements plus particuliers que j'en ai pris en conséquence de ces mêmes ordres. En effet, il ne s'est fait aucun changement dans les

[1] Thulemeier berichtete, dass die Stadt Danzig von neuem die Vermittlung der Generalstaaten nachgesucht habe, und dass der holländische Consul Zoermanns das Gesuch unterstütze. — [2] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [3] Nr. 23889.

arrangements que j'ai jugé à propos de prendre en 1763 pour la perception et le tarif de ces droits; tout ce qu'il y a, c'est que sur l'avis des dérogations qui s'y étaient faites par la connivence des employés avec les bateliers et redevables, d'autres employés y ont été envoyés pour en prendre connaissance et rétablir les choses sur le pied où elles doivent être. Il y a donc toute apparence que ce n'est que l'annonce seule de la réforme de ces abus que les employés ne craignent pas moins peut-être que les redevables, qui a fait présumer des changements et les annoncer en forme de plaintes. Au moins mon administration n'en a reçu encore que des flotteurs seuls qui ont demandé la remise du tiers des droits que le règlement de 1721 leur accordait et que j'ai supprimé par les arrangements que j'ai faits en 1763 pour l'avantage du commerce, qui ne paie plus suivant la rigueur de ce tarif. Bien plus et afin d'indemniser les flotteurs du relâchement des liens dans les transports, on a toujours consenti à la déduction du demi-pied sur la hauteur du corps des flottes deux pieds sur la largeur et sept pieds sur la longueur; de sorte que, bien loin de rendre onéreux le commerce sur le Rhin à mes voisins, j'ai plutôt apporté toutes les facilités possibles pour le favoriser et le rendre plus florissant.

Vous aurez soin de vous servir de tout ce que dessus, pour répondre aux plaintes que le comte de Vergennes vous en a portées,[1] et je suis persuadé qu'il conviendra sans peine qu'il ne s'agit nullement de quelque changement ou augmentation de mes péages, que tout est sur le pied où il a été en 1763, et que tout se réduit à des arrangements qu'on a pris pour prévenir les défraudations, tout comme la France a fait elle-même à Bordeaux et dans quelques autres ports de son royaume, où de pareils abus s'étaient glissés également. Mais comme le comte de Vergennes, selon votre dépêche du 6, vous a requis d'éviter tout ce qui pourrait donner à ses insinuations l'air ministériel, vous observerez la même chose à votre tour et ne toucherez également cette corde avec lui que par manière de conversation.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

23898. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 avril 1775.

Votre dépêche du 4 m'a été fidèlement rendue, et je n'ai rien d'essentiel à y répondre. Il faut attendre que les nouvelles des colonies soient plus authentiques. Toutes celles qu'on en a jusques ici, se contredisent trop pour y tabler et former un augure raisonnable sur les suites que ces troubles pourraient avoir.

Il en est de même d'un bruit qui court d'une alliance entre la France et l'Angleterre. Le lord Stormont se trouvant, à l'heure qu'il

[1] Vergl. S. 471.

est, à sa cour, vous trouverez peut-être occasion de pénétrer ce qui en est, et c'est pour cet effet que vous n'oublierez pas de le suivre et de l'observer de près.

Federic.

Nach dem Concept.

23899. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 avril 1775.

Votre dépêche du 7 de ce mois est plus intéressante que celle qui l'a précédée. Elle débrouille au moins en quelque façon la position actuelle des affaires entre l'Angleterre et l'Espagne.[1] J'ai cependant un petit supplément à faire aux différents griefs que vous supposez à cette dernière contre la cour où vous êtes. L'Espagne n'ignore pas que c'est elle qui a animé le roi de Maroc contre elle.[2] Elle sait tout aussi bien qu'elle est le premier moteur et promoteur de ses différends avec le Portugal, et elle lui garde sûrement une dent à l'un et à l'autre égard. D'ailleurs on m'a voulu assurer que l'Espagne n'attend que le moment où l'Angleterre sera engagée dans une guerre ouverte avec ses colonies, pour tenter une descente dans la Jamaïque.[3] Je ne saurais, à la vérité, encore garantir l'authenticité de ce dernier avis; toujours me paraît-il mériter que l'on le suive, pour le mieux approfondir et pénétrer jusques où il pût être fondé. S'il y a effectivement quelque réalité, cette levée de bouclier dans un temps où l'Angleterre aurait à faire à ses colonies, ne pourrait que l'embarrasser furieusement; mais ce n'est pas tout encore. Il y en a même qui prétendent que le prétendant[4] se trouve, à l'heure qu'il est, en Espagne, et qu'au cas que l'Angleterre continuât à envoyer tant de troupes nationales en Amérique, le projet est fait de transporter ce Prince en Irlande, qui a été presque dégarnie de troupes, pour l'y faire jouer un nouveau rôle. A vous dire cependant vrai, j'ai de la peine à ajouter foi à cette dernière anecdote. Elle me paraît trop chimérique, et je suis plus tenté à me persuader que l'Espagne préférera toujours une descente dans le nouveau monde. Quoi qu'il en soit, comme vous êtes à la source, il vous sera plus facile de distinguer le vrai de ce qui n'est qu'imaginaire, et m'en dire votre sentiment. Enfin, je vous ai déjà ordonné de suivre le lord Stormont pendant son séjour à Londres,[5] et vous n'oublierez d'autant moins à le faire que j'ai appris depuis qu'effectivement il doit être chargé de différentes propositions de la part du ministère de Versailles, dont il importera de savoir et l'objet et le succès qu'elles pourraient avoir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Maltzan schilderte die gegenseitige Stimmung in England und Spanien und schloss seine Ausführungen mit der Vermuthung, „que la paix se conservera encore plusieurs années, à moins que quelque évènement imprévu n'altère le système général de l'Europe". — [2] Vergl. S. 172. — [3] Vergl. S. 369. — [4] Der englische Kronprätendent Karl Eduard Stuart. — [5] Vergl. Nr. 23898.

23 900. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 30. März, dass Orlow von seinem Empfang am preussischen Hofe[1] sehr befriedigt sei. „Le portrait que les personnes de sa suite ont fait du général Potemkin,[2] est à la vérité un peu outré, mais non entièrement faux. Pour le présent encore il est moins haï que méprisé ... J'ai de la peine à me persuader que l'Impératrice aurait, à cause de cela, quelque chose à risquer pour elle. Le Rasumowskytisme outré, devenu un mal nécessaire dans ce pays-ci, on le regarde presque comme une charge de la cour, et l'on sait que tous ceux qui l'ont, en abusent; cependant on n'aime pas les changements, parcequ'on ne se doute pas d'y gagner, et c'est à cause de cela que, sans des circonstances singulières, je ne croirais pas qu'il se formât un parti qui voulût forcer l'Impératrice à renvoyer celui-ci. Il faudrait, selon moi, absolument que le successeur au trône s'en mêlât, et à cela il n'y a point d'apparence encore jusqu'ici."

Panin hat in einer Unterredung über Polen geäussert, „qu'il appréhendait que [les affaires] de V. M. relativement à Son traité de commerce y causeraient encore bien du mécontentement; qu'il avouait qu'il aurait désiré que V. M. ne voulût pas pousser les choses à la dernière rigueur et faire sentir aux Polonais par les conditions qu'Elle imposait à ce commerce, toute la supériorité d'un puissant voisin, puisque leurs clameurs et leurs plaintes, qui perceraient jusqu'ici, exciteraient de la pitié, qui pourrait attendrir les esprits et les rendre propres à recevoir plus aisément les impressions auxquelles on s'attendait de la part de la France, pour exciter un refroidissement entre nos cours."

Potsdam, 22 avril 1775.

Votre dépêche du 30 de mars me rassure entièrement sur les insinuations que les personnes de la suite du prince d'Orlow ont prétendu faire de la situation intérieure de la cour où vous êtes, et c'est avec un plaisir infini que j'ai appris qu'il y a eu beaucoup d'outré dans leur rapport et infiniment à rabattre de tout ce qu'ils ont annoncé.

J'ai été de même charmé des nouvelles que le prince d'Orlow a données à sa famille de l'accueil qu'on lui a fait en Prusse, et qui auront, selon toute apparence, reçu un nouveau supplément par la réception distinguée que je lui ai faite ici. Si l'occasion s'en présente, vous n'avez qu'à dire, quoique sans la moindre affectation, que vous saviez par plusieurs exemples qu'il suffisait d'être distingué par S. M. I. de Toutes les Russies pour être sûr de trouver un accueil analogue auprès de moi.

Mais pour ce que le comte de Panin vous a fait observer au sujet de mes affaires avec les Polonais, je ne vous dissimulerai point qu'il me paraît que ce ministre ne regarde pas tout ce qui s'est fait, dans le vrai point de vue. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est que j'ai suivi avec eux précisément la méthode qu'il faut observer à leur égard. Trop de facilités dans le commencement ne font que les raidir davantage, et, pour en venir à bout, il faut, de toute nécessité, faire d'abord le difficile pour les rendre plus pliants. Bien plus, dans le fond les Polonais gagnent à mes arrangements de commerce en comparaison du passé,

[1] Vergl. S. 376. 377. — [2] Vergl. S. 377.

et peut-être est-ce là aussi le motif pourquoi tout a été fini à notre satisfaction commune. Personne au moins n'en a témoigné du mécontentement, et comme la Diète s'est séparée également sous les auspices d'un consentement réciproque,[1] je ne vois pas qu'il y en ait le moindre inconvénient à appréhender. Quoi qu'il en soit, je ne vous cacherai point que, si la Russie a encore quelques propositions raisonnables à me faire, je ne manquerai pas de les écouter et de m'expliquer envers elle de la manière qu'il convient entre des cours aussi étroitement unies que les nôtres. Mais, d'un autre côté, je me flatte aussi qu'elle ne demandera rien qui pût préjudicier à mes intérêts, et que surtout elle ne prêtera jamais l'oreille aux insinuations séductrices des puissances qui ont pris à tâche de brouiller les trois cours copartageantes et d'exciter en particulier quelque refroidissement entre moi et elles.

Nach dem Concept. Federic.

23901. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Riedesel berichtet, Wien 15. April, über eine Unterredung mit Kaunitz: „Il commença d'abord par me dire combien il avait tâché dans toutes les occasions depuis la paix de Hubertusburg de cimenter et cultiver l'harmonie et l'amitié entre sa cour et V. M. Qu'il m'avouait même que son voyage à Neustadt[2] avait eu pour but de travailler à cet objet et de rapprocher encore plus ces deux cours, s'il avait été possible. Que surtout dans le partage de la Pologne et dans tout le cours de cette négociation il s'était toujours empressé de donner à V. M. des preuves de sa franchise, de son désir de parmener ce partage à une fin heureuse et conforme au gré des trois cours intéressées et de remplir au pied de la lettre surtout le traité de partage et de cession, comme convaincu intérieurement que c'était le seul moyen de consolider et d'affermir pour la postérité et à jamais les titres et les droits des possessions occupées, lesquelles sans ceci resteraient toujours précaires et soumises au hasard des incidents possibles et innombrables. Qu'à cet effet il avait d'abord été d'avis, malgré qu'il avait prévu l'inutilité de cette démarche, de remplir le désir de la Délégation par la nomination et l'envoi des commissaires sur les frontières, après que celle-ci n'avait pas voulu se contenter de la présentation des cartes levées sur les possessions respectives. Qu'enfin, ce congrès de commissaires ayant été infructueux, comme il avait bien pressenti, il ne restait rien à faire de plus, pour remplir l'article X du traité de cession, que de réclamer la médiation de V. M. et de la cour de Russie pour les limites de sa cour, et celle de LL. MM. II. et R. et de la cour de Russie pour celles de V. M. Que la réflexion qu'on ne s'exposait à aucun danger en suivant au pied de la lettre le traité de cession; qu'on restait toujours, en attendant que celui-ci fût rempli, dans la même possession précaire et indécise, que l'on tenait occupée en attendant qu'elle soit légalisée par la forme due et prescrite par le susdit traité, tout comme elle resterait indécise et précaire, si elle ne fût point justifiée par toute l'exécution de ce traité, et qu'ainsi il n'y avait rien à perdre, mais tout à gagner par cet essai — lui avait défendu de balancer dans ces démarches, lesquelles lui avaient parues, selon sa conviction intérieure, les meilleures. Que, comme V. M. avait

[1] Vergl. S. 474. — [2] Anlässlich der Zusammenkunft zwischen König Friedrich und Joseph II. (vergl. Bd. XXX, 515. 516).

pressenti la cour de Russie et paraissait être sûre qu'elle déclinerait la médiation réclamée par sa cour,[1] il soumettait à V. M. et à Ses lumières quel parti serait à prendre, lorsque ce refus serait arrivé. Qu'il prévoyait, de son côté, que la Diète tant que le Conseil permanent en Pologne seraient toujours revêches et rénitents, tant qu'ils seraient flattés d'une indifférence quelconque de la part de la Russie et tant que cette cour ne voudrait pas intervenir à la fin de cet ouvrage. Qu'il ne répondait pas même que peut-être la Diète ne prenne la résolution de lancer une protestation contre tout ce que la Délégation avait statué avec les trois cours, et que même une démarche violente envers elle ne déplût et ne fût pas du gré de la Russie. Qu'il croyait ainsi qu'il serait le plus désirable pour une fin heureuse de cette affaire, si V. M. pouvait parvenir à persuader Son alliée de se joindre à Elle et à la cour impériale et royale, pour amener la Pologne à la ratification des cessions respectivement demandées et surtout à remplir l'article de la garantie réciproque entre les trois cours, tel qu'il était projeté dans le traité de partage. Que cette garantie seule donnerait une sûreté et tranquillité sur les possessions respectives, sur laquelle on pourrait compter jusqu'à la postérité la plus reculée. Que, la cour de Russie paraissant vouloir décliner, selon le sentiment de V. M., la médiation réclamée, il doutait bien plus que l'indulgence qu'elle paraissait avoir à présent envers la Pologne, lui permît d'accéder à des démarches fortes ou seulement à des menaces envers ce gouvernement, et que par cette raison surtout il avait toujours été éloigné d'en proposer de pareilles entre sa cour et V. M. seules contre la Pologne, surtout avant que l'on eût satisfait à toute la teneur du traité dans son étendue, et avant que d'avoir épuisé tous les moyens y contenus pour l'arrangement définitif de cette affaire, puisqu'il avait eu lieu de craindre que les Polonais alors ne fussent non seulement restés rénitents, mais eussent même excité la cour de Russie à témoigner de l'aigreur et de l'humeur contre cette séparation de la triple convention de la part des deux autres cours, et qu'ainsi cette démarche aurait été vaine et, par conséquent, contraire à la dignité de deux si grandes puissances.

En représentant au prince Kaunitz que l'opinion de V. M. était que cette affaire devrait être définitivement finie devant le Conseil permanent, il me répondit qu'il n'y avait aucune difficulté de l'y amener; mais que, tout comme la Délégation avait fait peu d'attention aux mémoires respectifs qui avaient été remis alors, il y avait tout lieu de présumer que le Conseil permanent de même ne serait guère plus traitable; et après avoir eu la bonté et la complaisance d'entrer dans tous ces détails vis-à-vis de moi, il me fit l'honneur de me dire qu'il remettait à ma liberté de faire un résumé de toute cette conversation et d'en rendre ... compte à V. M., pour Lui faire par là un tableau de sa façon de penser et des motifs qui, selon sa conviction, l'avaient dirigé dans sa conduite politique. Qu'il ne désirait rien de plus que d'agir de concert en tout avec V. M."

Riedesel übersendet die Abschrift eines Erlasses von Kaunitz an Swieten vom 20. März,[2] den ihm Kaunitz mitgetheilt hat, „pour me faire connaître sa façon de penser dans toute son étendue et éloigner tout soupçon de vues secondaires dans sa conduite."

In einem chiffrirten Begleitbericht gleichen Datums bemerkt Riedesel zu der Unterredung: „Ce langage du prince de Kaunitz prouve, à ce qu'il me semble au moins, qu'il est en peine maintenant comment se tirer d'embarras dans lequel il se trouve, tant pour finir la démarcation des limites que pour arranger avec la Porte et lui arracher ses prétentions en Moldavie."

[1] Vergl. Nr. 23828. — [2] Vergl. S. 423. Anm. 1.

Potsdam, 23 avril 1775.

Je ne disconviens nullement que, dans le fond, le prince de Kaunitz juge très bien de la médiation de la Russie pour la démarcation de nos limites respectives en Pologne. Il est hors de toute contestation que notre traité de cession nous autorise à la réclamer, et toutes les considérations que, selon votre dépêche du 15, ce ministre vous a alléguées pour prouver la nécessité de cette démarche, me paraissent justes et bien fondées. Mais malgré tout cela j'ai tout lieu de présumer qu'il en sera pour ses peines, et que tous les motifs qu'il pourrait alléguer à cette puissance pour l'engager à nous accorder cette garantie, resteront sans effet. Ce qu'il y a au moins de très certain, c'est que, l'ayant fait pressentir, il y a déjà quelque temps, sur cet article, elle m'a déclaré tout naturellement qu'elle ne saurait s'y entendre en aucune façon, et qu'il valait mieux que je m'arrangeasse avec les Polonais. Quoi qu'il en soit, il dépendra uniquement du prince de Kaunitz s'il veut tenter sa fortune, à son tour, auprès de la Russie, afin qu'au cas qu'elle déclinât également sa demande, il ait au moins la consolation d'avoir rempli, à cet égard, ses devoirs et observé tout ce qu'on pouvait attendre d'un premier ministre de sa cour.

En attendant, il serait sans doute à désirer qu'on pût disposer la Russie à la garantie mutuelle de nos possessions; mais le prince de Kaunitz n'ignorera sûrement pas comment elle pense au sujet de l'extension que nous avons donnée aux nôtres, et que, bien loin de l'approuver, elle nous chicanera autant que les Polonais et voudra, en tout cas, borner sa garantie aux possessions qui nous compètent selon le sens littéral du traité, sans y ajouter un pouce de terrain au delà. Bref, plus je réfléchis sur la proposition de ce ministre, et plus je me persuade que ce serait faire une démarche très inutile que de réclamer la médiation de la Russie dans une affaire qui paraît si fort répugner à sa façon de penser. Toutefois, je le répète, le prince de Kaunitz est parfaitement maître de faire à cet égard ce qu'il jugera le plus convenable.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

23902. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 23 avril 1775.

Je profite du même canal qui m'a amené votre dépêche chiffrée du 15,[1] pour m'expliquer plus confidemment sur son contenu et sur le compte que vous m'avez rendu, en clair, du dernier entretien avec le prince de Kaunitz.[2]

Je sens très bien où vise ce ministre et quel est le nœud de sa politique. Il ne se dissimule pas que jamais la Russie [ne] se prêtera à la

[1] Der Bericht war als Privatbrief Jacobis an die Berliner Firma Girard und Michelet gegangen. — [2] Vergl. Nr. 23901.

médiation qu'il veut lui demander; bien au contraire, il est convaincu d'un parfait refus; mais sa finesse a déjà préparé, en ce cas-là, un nouveau stratagème, et je me trompe fort, ou il me proposera ensuite de nous borner à une garantie réciproque de nos possessions respectives. Cette démarche de sa part m'embarrasserait infiniment; une brouillerie ou du moins un grand refroidissement avec ma bonne alliée la Russie serait, sans faute, la suite de la facilité que j'apporterais à accepter cette proposition. Elle taxerait de bravade une pareille garantie à son exclusion, et vous sentez bien que, dans ma position actuelle, il convient que j'use de tous les ménagements possibles vis-à-vis d'elle, et que jamais je ne risque de donner lieu à la moindre brouillerie entre nous, bien moins encore par complaisance et déférence aux avis de la cour de Vienne. D'ailleurs celle-ci voudrait sûrement y comprendre encore ses usurpations en Moldavie, annexe qui, comme vous jugerez bien vous-même, me répugne trop pour pouvoir jamais l'admettre; de sorte qu'à tous ces différents égards il me sera impossible de faire cause commune, dans cette occasion, avec la cour où vous êtes.

Au reste, je suis fort de votre avis que le bataillon de grenadiers qui est sorti de Léopol, ne sera pas marché à Zamosc, mais plutôt vers la Moldavie, et je m'en persuade d'autant plus que mes lettres de Varsovie ne sonnent mot de cette marche, qui, après tout et au cas qu'elle ait été effectivement dirigée vers Zamosc, ne saurait rester cachée.

Nach dem Concept. Federic.

23 903. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 avril 1775.

Je laisse au prince Dolgoruki le choix s'il veut me faire sa cour ici demain ou après-demain;[1] l'un et l'autre jour me sera égal, et il n'a qu'à se décider pour celui qui lui sera le plus convenable.[2] Mais quel que soit le parti qu'il prenne, je compte que vous ne manquerez pas de l'accompagner et de le précéder même, comme à l'ordinaire, de quelques heures, pour que je puisse vous parler à mon aise avant son audience. Vous aurez, en même temps, soin de prévenir ce ministre que je n'oublierais point, à cette occasion, de le recommander de nouveau

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 22. April, dass Dolgoruki zur Ordnung häuslicher Angelegenheiten einen mehrmonatlichen Urlaub nach Moskau erhalten habe und bitte, sich persönlich verabschieden zu dürfen. — [2] Dolgoruki berichtet über die Audienz vom 24. an Ostermann, Berlin 14./25. April: „Der König empfing mich sehr gnädig und sprach mit mir über eine Stunde in für mich so liebenswürdigen Worten, dass mir nichts anderes übrig bleibt, als ... sie in Russland Ew. Excellenz mündlich mitzutheilen.“ Der König habe u. a. die Wendung gebraucht, „dass er mich gehen lasse, nur weil er hoffe, mich in kurzer Zeit zurückkehren zu sehen.“ [Moskau. Hauptarchiv des Ministeriums der auswärtigen Angelegenheiten.]

à sa cour, et que je serais bien charmé, si la justice que je rendrais à son mérite, lui attirait quelque nouvelle marque publique de l'approbation et bienveillance de sa souveraine.

Der König übersendet die Erlasse an Riedesel vom 23. April (Nr. 23901 und 23902), nebst einer Abschrift derselben für Finckenstein, mit der Weisung, den chiffrierten Erlass (Nr. 23902) durch die Firma Girard und Michelet übermitteln zu lassen.

Nach der Ausfertigung. Federic.

23904. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 23 avril 1775.

Mon très cher Frère. Je vois, mon cher frère, que vous êtes fâché de toutes les tracasseries que les Français et les Autrichiens nous font à présent,[1] mais c'est le train ordinaire des cours d'intriguer, et quelquefois très inutilement. Jusqu'ici les Français n'ont pas réussi à Pétersbourg, mais ils ont voulu donner à Vienne un croc-en-jambe à Riedesel; il s'est expliqué avec le vice-Empereur Kaunitz, et ils se sont raccommodés.[2] A cette occasion Kaunitz lui a insinué que le meilleur moyen d'assurer nos possessions, était de nous les garantir.[3] Cela est trop vrai, mais si je me laissais induire à cette démarche, je serais brouillé à jamais avec la Russie. C'est la raison pour laquelle j'ai décliné poliment cette proposition.

J'avais marqué à Solms tout ce que la cour d'Orlow avait débité ici à l'égard de l'Impératrice et du favori.[4] Il m'a répondu[5] qu'il n'y avait rien à craindre de ce que ces gens ont dit; qu'à la vérité le Tapuquin était méprisé comme un poltron qui avait mal servi à la guerre, mais qu'il n'avait point attiré sur lui la haine nationale; qu'il n'y avait rien à craindre de la part du Grand-Duc, et que tout était tranquille. L'Impératrice relâchera 700000 écus de contribution à ses sujets, et les fêtes pour la paix se donneront au mois de juin.

La diète de Pologne est à la fin finie. Branicki n'a pas laissé que de faire du tapage; il a voulu que la Diète cassât tout ce que la Délégation a fait, mais on a senti que cela plongerait la République dans un abîme de malheurs, et on l'a envoyé promener.[6]

Si l'on veut faire quelque chose en France, mon cher frère, il faut passer par les Sardois. Le roi de Sardaigne a deux filles établies à Versailles[7] et qui n'aiment pas trop leur belle-sœur la Reine. Les Sardois peuvent parler, sans que tout ce qu'ils diront, puisse nous commettre, au lieu qu'une négociation directe ferait que les Français se

[1] Vergl. S. 469. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 23883. — [3] Vergl. Nr. 23901. — [4] Vergl. S. 377. — [5] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Moskau 30. März. Vergl. S. 480. — [6] Vergl. S. 459. 474. — [7] Maria Josephina Luise, die Gemahlin des Grafen von Provence, und Maria Theresia, die Gemahlin des Grafen Artois.

serviraient de nos propres paroles pour nous brouiller avec la cour de Vienne et pour faire des tracasseries en Russie. Si un jour vous parlez, mon cher frère, à Berlin à M. de Rossignan, vous pourrez découvrir facilement comment sa cour pense tant sur le compte de la France que sur celui de la maison d'Autriche. Il lui échappera peut-être quelque mot qui éclaircira ce qu'il a sur le cœur; une parole lâchée peut fournir de grandes ouvertures, du moins verra-t-on si, en cas de besoin, on pourrait faire usage de sa cour en France.

Voici le bulletin,[1] qui ne dit pas grand'chose. Le bulletinier a l'âme exaltée et pleine de grandes et nobles visions. Le siècle de Louis XIV lui rappelle toujours les temps de gloire qu'il se flatte toujours de voir renaître; mais les temps sont bien changés, et tout ce qui est à la tête de ce gouvernement, ce sont de pauvres espèces. Ces pauvres maréchaux[2] viennent d'être comparés à présent aux sept péchés mortels; il faut que le public ne soit aucunement prévenu en leur faveur.

Les prières que vous avez faites, mon cher frère, ont été exaucées. Voilà le beau temps revenu, qui m'est d'autant plus agréable que je crois vous en être redevable. C'est en vous embrassant de tout mon cœur que je vous prie de me croire avec autant de considération que de tendresse, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

23905. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 24 avril 1775.

La réponse de la France à la Porte dont votre dépêche du 13 contient le précis,[3] me paraît très vraisemblable, et elle reçoit un nouveau degré de probabilité par le silence parfait qu'elle observe à Vienne. Ce que vous ajoutez de l'armement espagnol et de la situation actuelle des affaires en général entre les cours de Londres et de Madrid,[4] n'est pas moins intéressant, et vous n'avez qu'à continuer à me faire des rapports aussi bien étoffés, pour vous captiver mon approbation.

Pour les livres dont vous faites mention dans votre lettre particulière,[5] vous n'avez qu'à les accepter et me les faire parvenir, en remerciant dans les termes les plus polis les auteurs de l'attention qu'ils avaient eue de m'en adresser un exemplaire.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Liegt nicht bei. — [2] Vergl. S. 470. — [3] Vergl. dafür S. 489. — [4] Goltz berichtete über spanische Rüstungen zur See. „Comme ... on ne peut pas croire que S. M. Catholique, quelque haine qu'elle porte au Portugal et à l'Angleterre, veuille se charger seule de la guerre, on paraît être en droit de soupçonner que le susdit armement est destiné à veiller sur les mouvements des Anglais et Portugais en Amérique.“ — [5] Liegt nicht vor.

23906. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 avril 1775.

Vous expliquez mal l'ordre que je vous ai adressé en dernier lieu et par lequel j'ai borné vos dépêches à un intervalle de quinze à quinze jours[1] et ai modéré le montant de vos extraordinaires.[2] Ce n'est nullement par une défiance dans votre droiture relativement à cette note; je rends plutôt trop de justice à votre désintéressement pour vous croire capable de vouloir me surfaire et me demander plus que vous n'avez avancé. Mais l'état de ma caisse de légation m'engage à la plus scrupuleuse économie et à retrancher toutes les dépenses inutiles, et c'est aussi par le même motif que je ne saurais vous accorder en bloc les 100 livres sterling par an que vous me demandez pour faire face à tous les extraordinaires. Une pareille somme ferait le triple de toutes celles de mes autres ministres dans l'étranger, et il ne me reste qu'à vous recommander de nouveau de ne m'adresser des dépêches que lorsque vous aurez quelque chose d'intéressant à me mander.

Cet avis est d'autant plus à sa place, et j'espère que vous en serez d'autant moins piqué que celle que je viens de recevoir de votre part, en date du 11 de ce mois, ne me paraît point mériter mon attention. D'un côté, l'effet des satires contre le ministère britannique[3] ne m'intéresse nullement, et, de l'autre, sa tranquillité sur les armements de l'Espagne[4] me paraît fort problématique, puisque, sans être à Londres, je sais positivement qu'il n'est rien moins que sans appréhensions sur leur objet, et qu'il ne se fie nullement aux assurances que la cour de Madrid lui a fait donner de ses dispositions pacifiques. D'ailleurs, j'ai les mêmes nouvelles sur la force de ces armements, et on verra bientôt plus clair dans les desseins cachés de cette cour.

Au reste, le Roi et son ministère ont beau mépriser les représentations de la ville de Londres;[5] les corruptions ayant captivé les suffrages du Parlement, il n'est pas étonnant de voir S. M. Britannique et son gouvernement fort indifférents aux clameurs d'une seule ville.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 23833. — [2] Indem sich Maltzan gegen den Vorwurf einer Uebervortheilung des Königs verwahrte, bat er um die jährliche Bewilligung von 100 Pfund Sterling zur Bestreitung der Auslagen. — [3] Maltzan berichtete: „L'on en a tant abusé depuis quelque temps que le public même n'en fait plus de cas.“ — [4] Vergl. S. 460. — [5] Maltzan berichtete über den ungnädigen Empfang des Lord Mayors Wilkes, der eine Adresse und Petition der Stadt London überbrachte, in der in schroffer Form die Entlassung der Minister verlangt wurde, „pour avoir poursuivi des mesures injustes envers les colonies“.

23907. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 avril 1775.

L'équipement marocain de six vaisseaux de guerre dont vous faites mention dans votre dépêche du 18 de ce mois, et que vous dites avoir en vue d'inquiéter les bâtiments marchands de la République, doit, selon quelques avis qui viennent de m'entrer, cacher un dessein de la part de cette puissance barbaresque contre l'Angleterre; mais j'en doute grandement, et il me semble, surtout d'après ce que portent les lettres venues d'Espagne du désir du Prince maure de faire sa paix avec la cour de Madrid, qu'il se gardera bien de provoquer la Grande-Bretagne et de s'exposer à éprouver son ressentiment. Peut-être aura-t-on des notions plus précises là-dessus chez vous. C'est à cet effet que je vous en fais part, et pour que vous me mandiez ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

23908. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 25 avril 1775.

En attendant le déchiffrement de votre dépêche du 3 de ce mois, je commencerai toujours mes ordres d'aujourd'hui par la communication confidente de la copie ci-jointe d'une lettre que le prince de Kaunitz a écrite au baron de Swieten sur l'affaire de notre démarcation en Pologne, en date du 20 de mars dernier.[1]

Ce Prince, après avoir soutenu pendant plusieurs semaines le silence le plus absolu vis-à-vis de mon ministre le baron de Riedesel, s'est ravisé à la fin et a eu avec lui dans son cabinet un long entretien au sujet de cette affaire, où il lui a fait part lui-même de cette lettre, en lui permettant même d'en tirer copie pour me l'adresser. Toute sa conversation n'a roulé aussi que sur la nécessité de demander pour l'arrangement de notre démarcation la médiation et la garantie stipulée dans le traité de partage dont il lui a fait la proposition, et en appuyant sur les motifs allégués dans cette lettre, il a fini par ajouter verbalement qu'en tout cas le meilleur serait que moi et sa cour nous nous décidassions pour une garantie mutuelle de nos possessions.[2]

Après ce que je vous ai déjà confié, dans mes ordres du 1er de ce mois,[3] de la réponse que j'ai donnée au baron de Swieten à ce sujet, je n'ai pas besoin de vous faire observer de nouveau que je me suis bien gardé d'entrer dans ces idées. Plusieurs de vos dépêches précédentes, et en particulier celle du 31 de janvier, m'ont déjà appris la façon de penser de la cour où vous êtes,[4] et elle m'a servi également de direction dans la réponse que j'ai faite au baron de Riedesel.[5] Quoi

[1] Vergl. S. 482. — [2] Vergl. Nr. 23901. — [3] Vergl. Nr. 23839. — [4] Vergl. S. 334. Anm. 6. — [5] Vergl. S. 483. 484.

qu'il en soit, il sera bien difficile de détourner le prince de Kaunitz de cette idée, et il faut plutôt s'attendre qu'il fera tous ses efforts pour engager non seulement la Russie à sa médiation, mais encore d'obtenir la confirmation des extensions de sa cour de la part du Conseil permanent à Varsovie. Après tout et à en juger sur ce que le comte de Panin vous a confié déjà lors de votre dépêche susalléguée du 31 de janvier, la Russie ne sera pas embarrassée de cette démarche de la cour de Vienne, et elle saura bien répondre aux instances qu'elle voudra faire à ce sujet. Je voudrais seulement que je le fusse également à l'égard de la proposition d'une médiation mutuelle que le prince de Kaunitz n'a, à la vérité, encore annoncée que verbalement au baron de Riedesel, mais qu'il pourrait bien me faire faire formellement. Cependant je ne saurais vous dissimuler qu'elle m'embarrasse beaucoup, et que vous me rendrez un service essentiel de m'informer aussi promptement que possible comment la cour où vous êtes, pense actuellement sur une pareille démarche de la part de celle de Vienne, afin d'y pouvoir compasser ma réponse.

D'ailleurs, on ne s'aperçoit que trop que le prince de Kaunitz cherche en même temps d'épier, à cette occasion, nos sentiments sur les usurpations de sa cour en Moldavie. Mais cette finesse ne lui réussira point. J'ai ordonné à mon ministre à Vienne d'être muet comme une carpe sur cet article, et pour moi, je n'en observe pas moins le silence le plus absolu.

En attendant, j'ai su me procurer la réponse que la France a faite à la Porte, à la demande de sa médiation contre ces mêmes usurpations. Elle porte en substance:[1] „qu'elle avait reçu avec plaisir cette démarche, comme un témoignage de confiance et d'amitié qu'elle serait toujours empressée de cultiver; que cependant S. M. Très-Chrétienne, avant de répondre aux désirs de la Porte, en interposant cette médiation, croyait devoir lui faire considérer que les cours de Berlin et de Pétersbourg avaient des intérêts plus directs à cette médiation, et que ces deux puissances auraient dû être requises les premières sur cet objet; que cette considération seule arrêtait jusques à ce moment l'effet des bons offices de S. M. Très-Chrétienne, qui resterait néanmoins toujours disposée à les employer, si la Porte les jugeait encore utiles à sa situation." Cet avis me vient d'une source que je n'ai jamais eu lieu de soupçonner de fausses enseignes, et d'ailleurs il me paraît très conforme à la politique française dans la position où cette couronne se trouve à l'heure qu'il est.

Enfin et pour achever le prologue de mes ordres d'aujourd'hui, je vous dirai que le prince Dolgoruki, ayant demandé et obtenu de sa souveraine la permission de se rendre à Moscou et d'y soigner ses affaires domestiques, m'a fait connaître le désir qu'il avait de me faire

[1] Das folgende nach dem Bericht von Goltz, Paris 13. April.

sa cour avant son départ. Je n'ai aussi eu rien de plus pressé que de satisfaire à ses désirs,[1] tant pour le charger de bouche de mille assurances de mon attachement inviolable pour ma bonne alliée, sa souveraine, que parceque c'est un ministre des mieux-intentionnés et empressés à cimenter la bonne harmonie et intelligence entre les deux cours. Aussi des dispositions aussi heureuses me paraissent-elles des titres très propres à s'attendre à quelque marque de satisfaction de la part de son auguste souveraine, et si vous pouvez contribuer à lui en faire éprouver pendant son séjour à Moscou ou à l'avenir, vous pouvez compter que vous vous concilierez toute mon approbation, en rendant cette justice à un ministre qui a trop de mérite pour ne pas être bien aise de le conserver toujours à ma cour.

Je passe au contenu de votre dépêche susalléguée et du post-scriptum de la même date; et pour ce qui est des observations du comte de Panin sur le commerce de Pologne en particulier,[2] il en est comme de toutes les autres plaintes de cette nation. Je me réfère à ce que je vous ai déjà dit dans mes derniers ordres du 22 à ce sujet.[3] L'acte touchant le commerce est signé[4] tout comme les autres, et les Polonais ont d'autant moins sujet de fatiguer la Russie par leurs clameurs que dans le fond je me suis relâché sur mes premières demandes, et qu'en effet je leur ai fait de meilleures conditions qu'ils n'en ont eu par le passé. J'ai aussi lieu de présumer que le comte de Panin, lorsqu'il vous en a parlé, n'était pas encore instruit de la tournure que cette affaire a prise; de sorte que je le prie fort de ne jamais se précipiter dans ses jugements, mais plutôt de se persuader que de la manière que j'ai tout arrangé, il ne reste aux Polonais aucun sujet légitime de lamenter, mais que souvent cette nation se plaint sans rime ni raison et sans savoir pourquoi.

D'ailleurs ce ministre paraît anticiper un peu trop ses appréhensions sur l'union entre l'Autriche et la France. Bien loin qu'elle soit déjà, à l'heure qu'il est, aussi intime qu'il paraît la supposer,[5] je puis lui donner, au contraire, des assurances assez positives que ces deux puis-

[1] Vergl. S. 484. Anm. 2. — [2] In der Fortsetzung der Unterredung über den preussisch-polnischen Handelsvertrag (vergl. S. 480) hatte Panin das Bedenken geäussert, dass Preussen durch den Vertrag eine Art Handelsmonopol in Polen erlange. Panin betonte das besondere Interesse, das Katharina II. an Polen nähme; „qu'il craignait que les envieux de notre système ne profitassent de cette disposition pour exciter par toutes sortes d'insinuations dans l'esprit de cette Princesse des sentiments de pitié et de point d'honneur à ce sujet et lui faire envisager toujours les démarches de V. M. comme contraires aux principes de S. M. I." — [3] Vergl. Nr. 23900. — [4] Vergl. S. 428. — [5] Solms berichtete: „Au lieu que V. M. . . . croit la France et la maison d'Autriche sur un pied de refroidissement, lui est de l'opinion qu'elles s'entendent pour travailler de concert à séparer V. M. et la Russie, et qu'elles s'imaginent de pouvoir faire renaître le dernier système d'une union entre la France et les deux cours impériales. Il suppose même que le nouveau ministre de France arrivera ici avec des instructions pour essayer des propositions aboutissantes à ce plan."

sances battent, dans le moment présent, assez froid ensemble. Ce n'est cependant pas que je doute que cette intimité ne puisse se rétablir dans la suite; je suis plutôt tenté à croire que la succession future de Bavière dont je vous ai déjà appris les détails dans mes ordres précédents,[1] fera l'époque de la réunion de leurs intérêts, en tant que l'Autriche cède effectivement, en revanche, le Brabant à l'Électeur palatin. Tout ce que je prétends avancer, c'est que ces deux cours ne sont pas encore d'un accord aussi parfait que le comte de Panin paraît l'appréhender, et les propositions susalléguées d'une mutuelle garantie, que la première m'a fait faire, me semblent être une preuve manifeste qu'il n'existe encore aucun projet formel entre elle et la France relativement aux affaires de Pologne. Mais que la dernière fasse toutes sortes de tentatives pour me brouiller avec la Russie, c'est un dessein dont je suis plus que convaincu et dont j'ai différents indices qui ne me font plus douter qu'elle ne fasse jouer tous les ressorts de sa politique, jusques à employer les insinuations les plus malignes pour parvenir à son but.

Au reste, j'ai été charmé d'apprendre que l'Impératrice vous a témoigné son contentement de la manière dont j'ai accueilli le prince d'Orlow.[2] Il en est uniquement redevable à la faveur dont S. M. I. daigne l'honorer, et j'ai été bien aise d'avoir cette occasion en main pour prouver à cette Princesse le cas infini que je fais de tous ceux qu'elle daigne distinguer. Vous pouvez aussi assurer que la santé de ce Prince s'est parfaitement bien rétablie avant son départ de Berlin, mais que, de plus, elle n'a souffert depuis aucune atteinte, et que ce Prince a continué, le 14, son voyage de Vienne pour l'Italie en parfaite santé.[3]

Enfin et pour ce qui est de la note[4] que le ministère de Russie vous a remise au sujet d'un différend survenu à Danzig entre quelques-uns de mes soldats et l'équipage d'un vaisseau russe, mes ordres du 18[5] vous ont déjà appris qu'à la première nouvelle préliminaire que vous m'en avez donnée, je n'ai pas différé d'en demander un rapport détaillé à mes officiers; et dès qu'il sera entré, je ne tarderai pas de vous le communiquer et de m'expliquer ultérieurement sur la réquisition du ministère de Russie d'une manière conforme aux liaisons qui subsistent entre nos deux cours.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 385. — [2] Solms fügte hinzu: „Elle ne cacha pas le plaisir que cela lui causait." Ferner erkundigte sich Katharina II. nach Orlows Gesundheit. — [3] Bericht Riedesels, Wien 15. April. — [4] D. d. Moskau 20. März (a. St.). Vergl. S. 473. — [5] Nr. 23890. — [6] Eine Abschrift des obigen Erlasses wird am 25. April an Finckenstein übersandt.

23 909. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 25 avril 1775.

Mon cher Frère. Vous connaissez très bien la Russie, à ce que je vois, mon très cher frère; car messieurs les Russes ont déjà voulu commencer à me chicaner pour un traité de commerce que j'ai fait avec la Pologne.[1] Je ne doute pas que, par la suite, ils ne veulent agir avec trop de supériorité, mais je me propose de tenir un certain milieu, c'est-à-dire de ne pas tout faire ce qu'ils veulent, mais aussi de ne pas résister sur des bagatelles avec trop d'opiniâtreté. Il y a un moyen encore de les rendre traitables. Je viens à présent de leur communiquer tout ce que le prince Kaunitz a dit à Riedesel, je leur montre de loin la double garantie que les Autrichiens me proposent, en leur disant cependant que je n'entrerai pas dans de telles mesures;[2] ce qui les obligera toujours à garder quelque ménagement envers nous. Solms m'écrit que l'Impératrice lui a fait un compliment sur la bonne réception qu'Orlow avait reçue chez nous, et qu'elle avait été fort inquiète de ce qu'il avait été malade.[3] Tout cela me fait prévoir que cet homme à son retour jouera un rôle en Russie, et qu'au moins, s'il a quelque pouvoir, il ne nous sera pas contraire. Car, mon cher frère, la saine politique veut que nous ayons ces gens pour alliés, puisqu'ils sont de tous nos voisins ceux qui nous peuvent porter les coups les plus funestes, et qu'avec leur alliance seule nous pouvons, au besoin, faire tête aux autres. C'est pourquoi j'aime mieux les flatter trop que de leur donner lieu de croire que je les néglige. A présent les intrigues joueront de tous les côtés; c'est pourquoi il faut nous préparer à une guerre sourde de plume. Cela est fort désagréable, mais que faire?

Le fils favori de Kaunitz[4] passera par Berlin pour aller comme ministre en Suède. Vous pourrez voir en lui, mon cher frère, une copie de la fadeur et de la hauteur du père; mais je ne crois pas cependant que la copie atteigne à l'original.

Voici des bulletins,[5] où il n'y a pas grand'chose, mais je vous les envoie toujours. Les Français ne peuvent qu'intriguer, dans l'état où ils sont, et c'est à quoi se borneront tous leurs efforts.

Vous voulez savoir, mon cher frère, des nouvelles de ma santé. C'est pour vous obéir que j'y réponds. La tisane que le médecin me donne, m'a fait passer une douleur assez vive que j'avais au côté gauche, immédiatement sous le cœur; je continue, par conséquent, à me servir de ce remède, et je me trouve pourtant soulagé en comparaison de l'état où je me trouvais cet hiver à Berlin. Si je me remets tout-à-fait, cela vous conservera un frère qui vous est bien attaché, qui rend justice à votre mérite et qui sera jusqu'au dernier moment de sa vie avec

[1] Vergl. S. 490. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 488. 489. — [3] Vergl. S. 491. — [4] Graf Joseph Kaunitz. — [5] Liegen nicht bei.

toute la tendresse possible, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

23910. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 avril 1775.

Votre dépêche du 19 de ce mois qui m'est bien parvenue, ne me fournit rien d'essentiel à y répondre. Je me contente donc de vous dire que je suis très aise de voir une bonne fois toutes ces histoires de la Pologne terminées, et que le vacarme du grand-général de la couronne[1] n'ait absolument abouti à rien. Cela me fait bien du plaisir. Mandez-moi, au reste, si le duc de Lauzun dont vous avez parlé dans une de vos précédentes,[2] se trouve encore à Varsovie. Quelques gazettes disent que le Roi lui aurait donné une charge, et c'est par cette raison que je souhaiterais de savoir s'il s'arrête encore là où vous êtes, ou s'il en est déjà reparti.

Federic.

Nach dem Concept.

23911. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 26 avril 1775.

Mes avis de la diète de Pologne portent que tout est fini et arrangé, et que quelques-uns des députés ont à la vérité, comme de coutume, fait un vacarme terrible, mais que d'autres se sont moqués de leurs clameurs, sans qu'on y ait fait la moindre réflexion.[3]

Au reste, ayant appris par votre dépêche du 19 l'arrivée de mon neveu, le prince Léopold de Brunswick, à Vienne, je vous renouvelle mes ordres précédents à son sujet,[4] et j'attends vos nouvelles ultérieures tant de son séjour à la cour où vous êtes, que du tour qu'il compte de faire en Italie.

Federic.

Nach dem Concept.

23912. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 avril 1775.

Je trouve les détails de votre dépêche du 21 de ce mois touchant les emprunts de la France en Hollande curieux et instructifs.[5] Je les ai lus, par cette raison, avec plaisir et m'attends que vous continuerez à me rendre compte de toutes les notions qui, par la suite, parviendront à votre connaissance sur les négociations pécuniaires tant des cours de

[1] Vergl. S. 459. 474. — [2] In seinem Bericht vom 5. April hatte Benoît kurz eine Liebesaffaire Lauzuns erwähnt. — [3] Vergl. S. 474. — [4] Vergl. S. 459. — [5] Thulemeier bezeichnete die Nachrichten über die französische Anleihe (vergl. S. 455) als unbegründet und berichtete über den Ursprung dieser Anleihe.

Versailles, de Pétersbourg, de Stockholm que d'autres qui auront lieu en Hollande. Appliquez-vous, pour cet effet, à vous mettre bien au fait de ce qui a rapport à cet objet, et ne me laissez rien ignorer de ce qui y sera relatif.

Il est impossible en attendant de décider déjà le but des armements maritimes des différentes puissances dont vous faites mention.[1] Pour juger avec certitude de leur destination, il faudra attendre que les escadres sortent des ports, et voir la route qu'elles prendront; mais, quelles que soient les conjectures qu'on forme là-dessus, toujours me semble-t-il que ces préparatifs ne sauraient viser contre l'Angleterre, et que cette puissance n'en a vraisemblablement rien à appréhender.

Federic.

Nach dem Concept.

23913. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 27 avril 1775.

Vous jugez très bien, dans votre dépêche du 16 de ce mois, sur le duc de Lauzun et le vicomte de Laval.[2] L'un et l'autre m'ont paru fort étourdis. Mais que, malgré tout cela, la France s'efforce à me brouiller avec la Russie, c'est ce dont il ne faut pas douter un instant. Toutes les apparences y sont. Elle se servira pour cet effet de toutes sortes d'intrigues sourdes. Mais ces armes ordinaires de sa politique sont déjà si usées que je me flatte toujours qu'elles se trouveront en défaut à la cour de Pétersbourg. D'ailleurs il y a dans le bureau de ses affaires étrangères un certain Gérard[3] qui pourrait bien souffler le feu. Il a été longtemps résident français à Danzig, et je sais à n'en pouvoir pas douter que c'est lui qui a beaucoup contribué à affermir le magistrat de cette ville dans son animosité et obstination contre toutes les propositions d'accommodement que je lui ai fait faire. On m'a voulu assurer au moins que cet homme intrigue beaucoup contre moi; de sorte qu'il s'agit de savoir et que vous aurez soin de m'informer s'il a quelque crédit et influence dans les résolutions du ministère, ou si c'est un homme sans conséquence. Autant que j'en puis juger, le comte de Vergennes n'est pas non plus de mes amis, tout comme le comte de Maurepas, qui du temps qu'il était autrefois dans le ministère,[4] ne s'est pas fait connaître comme fort bien-intentionné. Je ne saurais donc guère m'attendre à voir le ministère de Versailles bien disposé à mon égard. Force de politesses sera tout ce que j'éprouverai de sa part, mais nonobstant cela, il s'efforcera à me mettre toujours mille entraves et de me contrecarrer en tout.

[1] Spanische und französische Flottenrüstungen. — [2] Goltz war der Ansicht, dass weder Lauzun (vergl. S. 439) noch Laval (vergl. S. 400) im Auftrage der französischen Regierung reisten. „La vanité engage presque tous les Français qui voyagent, à se faire croire chargés de quelques négociations, pour paraître être dans la confidence de leur cour." — [3] Vergl. Bd. XXXIII, 633. 667; XXXIV, 37. 352; XXXV, 517. — [4] Maurepas war bis 1749 Marineminister gewesen.

Au reste, je crois avec vous que le bruit de la maladie dangereuse de l'électeur de Bavière est destitué de fondement. Ce que je vous ai toutefois confié des vues de l'Autriche sur cet électorat et de l'échange contre le Brabant qu'elle veut proposer à l'Électeur palatin,[1] ne laisse pas d'être très fondé. Je tiens cet avis de trop bonne source pour en douter, et tout ce qu'il y a, c'est qu'on n'a pas su me dire encore jusques où cette négociation est avancée. Quoi qu'il en soit, il me paraît bien plus avantageux et convenable à la France d'avoir un électeur palatin pour voisin que la maison d'Autriche.

Quant à l'armement à Brest,[2] il s'agit de savoir si l'Espagne a effectivement des desseins contre l'Angleterre et si la faiblesse de son gouvernement ne tient pas son épée dans le fourreau; je serais presque tenté de lui en supposer.

Enfin, l'émeute villageoise en Bohême[3] n'a été qu'un feu de paille; les corvées y ont donné lieu, mais il a été étouffé dans sa naissance, et la tranquillité y est rétablie à l'heure qu'il est.

Federic.

Nach dem Concept.

23914. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 avril 1775.

A en juger sur la dépêche du comte de Solms du 31 de janvier, les dernières offres de la cour de Vienne ne feront pas fortune en Russie. La manière dont le comte de Panin s'est expliqué alors à leur égard,[4] confirme d'avance le pronostic que vous formez dans votre rapport d'hier,[5] et je n'ai aucun lieu de soupçonner qu'il ait changé d'idées. Cependant ce ne sera pas la dernière tentative que cette cour fera auprès de celle de Moscou, et il y a toute apparence que la France, ainsi que d'autres puissances y feront également jouer toutes sortes de ressorts pour embarrasser les affaires et les embrouiller autant qu'il leur sera possible. La dernière dépêche du baron de Goltz vous en fournira une nouvelle preuve,[6] et quoique ce qu'il observe sur le duc de Lauzun,[7] me paraisse très vrai, je ne suis pas moins persuadé que le ministere de Versailles ne pense qu'à brouiller les cartes. Tout ce qu'il y a, c'est

[1] Vergl. Nr. 23850. — [2] Nach Brest sollte der geheime Befehl ergangen sein, im stillen alle Vorkehrungen für die Ausrüstung von 17 Linienschiffen und der entsprechenden Zahl von Fregatten zu treffen. — [3] Vergl. S. 453. — [4] Vergl. S. 488. — [5] In Antwort auf den Erlass vom 25. April (vergl. S. 491. Anm. 6) hatte Finckenstein erklärt: „Je ne doute pas que la proposition d'une garantie mutuelle entre la cour de Vienne et V. M. ne fasse à la cour de Russie toute l'impression qu'Elle S'en promet, en faisant sentir à cette cour la nécessité de ménager l'amitié de V. M. (vergl. S. 488. 489), pour L'engager à Se refuser aux offres de celle de Vienne." — [6] Nach dem Bericht von Goltz, Paris 16. April, bildete die Weisung, Unfrieden zwischen den drei Theilungsmächten zu stiften, den Hauptpunkt der Instructionen für Breteuil und Juigné. — [7] Vergl. S. 494.

qu'étant prévenu sur ses intrigues sourdes, on est plus à même d'aviser aux moyens de les contrecarrer et de rendre inutiles tous ces ressorts secrets de sa politique.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23915. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 27. April, dass Oeynhausen einen mehrmonatlichen Urlaub nach Cassel antritt und um etwaige Befehle des Königs bittet. Ferner übersendet der Minister einen Bericht Keiths, d. d. Turin 8. April, „qui contient quelques particularités au sujet de l'aventurière[1] que le comte d'Orlow a fait arrêter et a envoyée en Russie, et quelques indices de la défiance de la cour de Turin pour celle de Vienne."

[Potsdam, 28. April 1775.]

Ich wünschte dem hessischen Gesandten eine glückliche Reise, und wegen das Mensch, das sich da in Italien aufgehalten, glaubte, dass das ein liederliches Mensch ist; glaubte nicht, dass sie Tochter wäre; wenigstens ist es nicht wahrscheinlich. Und was er schreibet, dass der K[önig] v[on] S[ardinien] nicht gut öst[erreichisch], das könnte man aus vielen Sachen schliessen: erstlich aus den beiden Töchtern, die er nach Frankreich verheirathet:[2] 2^{tens} aus den jetzigen Umständen von Europa, da er mehr von Oest[erreich] als Frankreich zu besorgen; 3^{tens} die Projecte von dem Kaiser, die schon da transpirirten, kenne ich. Dabei auf seiner Hut zu sein, hätte recht.

Nach den Bleinotizen des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort auf der Rückseite des Berichts von Finckenstein vom 27. April.

23916. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 6. April, über eine Unterredung mit Panin, betreffend Oesterreich und dessen Vergrösserungspläne, die er gemäss dem Erlasse vom 14. März[3] hatte. Panin hat erklärt, über Gegenmaassnahmen sich noch nicht näher äussern zu können, „parceque, dans la situation embrouillée et obscure où sont présentement les choses en question, il ne voit pas qu'il soit possible de prendre déjà quelque mesure déterminée; mais se flattant que V. M. lui rendra justice d'être persuadée de son attachement pour Elle et de sa ferme résolution de soutenir le système fondé sur une union parfaite entre la Russie et la Prusse, il ose vous proposer, Sire, de lui communiquer, à lui, comme à un particulier que vous honorez de votre confiance, vos propres idées là-dessus, desquelles il n'abuserait certainement pas . . .

[1] Angeblich eine Tochter der Regentin Anna von Russland. — [2] Vergl. S. 485. — [3] Vergl. Nr. 23781.

Ne trouvant donc pas encore [la matière] assez mûre pour la rendre susceptible d'un plan positif, le comte Panin n'a pas refusé cependant de me faire connaître les réflexions qui se sont présentées à son esprit ... En conséquence il se permet d'observer que, depuis longtemps, il s'était fait un devoir d'avertir V. M. que les vues de la cour de Vienne étaient plus vastes qu'elles ne le paraissaient, et qu'il avait pris la liberté de Lui conseiller de Se mettre en garde contre ses ruses, parcequ'elle ne cherchait qu'à La tromper et à L'abandonner dans l'arrangement des affaires de Pologne, où elle ne pensait qu'à son intérêt privé. Qu'il pouvait bien se vanter que, sans les oppositions de la Russie, elle aurait déjà réussi dans une partie de son plan et elle aurait peut-être obtenu le consentement de la République même pour ses usurpations; après quoi elle aurait sans doute fait davantage en se liguant avec les Polonais pour mettre des bornes aux extensions de V. M. Qu'il avait toujours eu de fortes raisons de soupçonner à cette cour de mauvaises intentions contre V. M., et qu'il en était persuadé tous les jours davantage et convaincu qu'elle s'entendrait là-dessus avec la France, sans pouvoir encore pénétrer jusqu'au fond de cette intelligence, ce qui serait peut-être plus aisé à V. M., et qu'il osait vous prier ... de lui faire part de vos découvertes successives, afin de pouvoir d'autant mieux agir ensemble pour s'opposer à toutes ses vues. Qu'en attendant V. M. daigne avoir la bonté d'être convaincue que la Russie ne souffrirait jamais que la maison d'Autriche effectuât contre Elle des desseins contraires aux intérêts de la monarchie prussienne; mais pour mettre la Russie à même de remplir à cet égard parfaitement ses obligations en qualité d'alliée et son penchant en qualité d'amie, il osait dire qu'il faudrait plus de conformité qu'il n'y en avait eu jusqu'ici, où nous avions été toujours d'accord sur les principes, mais d'un sentiment très différent souvent sur la manière de les mettre en usage, et sur celle d'agir suivant notre plan: ce qui ne nuisait pas, à la vérité, à la bonne amitié, mais cependant la rendait froide et languissante. Que, pour s'expliquer là-dessus avec franchise, il devait avouer qu'il entendait par là que V. M. ne voulût pas quelquefois y regarder de si près à un intérêt prochain et particulier qui faisait manquer un autre plus grand, mais plus éloigné et qui pourrait tourner à un avantage commun, comme cela s'était rencontré dans notre arrangement des affaires de Pologne, où la résolution pressée de se mettre par des acquisitions étendues au niveau des extensions autrichiennes, avait ôté tout moyen de faire à temps des oppositions aux premières entreprises de la cour de Vienne, qui avaient été poussées après cela à l'excès où nous les voyons aujourd'hui; ce qui n'aurait pu arriver, si V. M. eût trouvé bon de S'entendre avec la Russie sur le plan qu'elle Lui avait fait proposer, qui allait à risquer le sacrifice de Ses propres extensions; qu'il ne voyait pas non plus d'autre moyen actuellement pour faire rentrer l'Autriche dans les bornes de la modération, à moins qu'il ne vous plût de revenir à ce plan. Qu'il n'était pas question de rien abandonner dans ce moment-ci, mais qu'il s'agissait seulement que V. M. voulût prendre la ferme résolution pour le cas où cela pourrait devenir nécessaire, de céder alors volontairement et de rendre à la Pologne tout ce que, par une explication favorable, Elle avait pris sur elle, au-delà des termes clairs du traité de partage signé à Pétersbourg. Qu'il osait avancer aussi qu'il serait nécessaire de s'accorder encore avec la Russie sur l'autre point, qui était celui d'avoir des ménagements pour la Pologne et de ne pas lui devenir trop onéreuse par des entraves fortes mises à son commerce[1] ou à telle autre branche de son administration, mais de regarder cet État comme un État intermédiaire dont la conservation et une consistance en quelque façon considérable était indispensablement nécessaire pour le bien de notre système en commun et pour l'utilité de chacun de nous en particulier."

[1] Vergl. S. 480 und 490.

Potsdam, 29 avril 1775.

Les projets que vous me demandez, sont étendus, parcequ'ils sont liés à bien des choses; c'est pourquoi vous ne serez pas étonné de la longueur de ma réponse. Il y a dans votre dépêche des choses qui regardent l'unité de notre conduite avec celle de la Russie; je suis d'accord avec vous que c'est une chose essentielle à laquelle il faut avoir la plus grande attention dans les alliances. Le comte Panin doit seulement observer que ce qui a donné quelquefois lieu à ce que nous n'avons pas été tout-à-fait des mêmes sentiments, c'est l'éloignement des lieux. Je suis souvent ici dans le cas de prendre mon parti sur-le-champ, et cela m'empêche de pouvoir me concerter avec mon allié comme je le voudrais, et pour ce qui regarde les limites, le comte Panin voudra bien se rappeler combien sa cour a varié du commencement sur cette matière, que même ils m'ont dit d'accommoder cette affaire comme je le pourrais avec la cour de Vienne,[1] et l'on changea tout à coup d'opinion à Pétersbourg sur ce sujet après l'arrivée de Branicki;[2] ainsi on ne peut en aucune manière m'attribuer ce qui est arrivé alors. Du reste, je connais trop la cour de Vienne pour m'y fier, surtout après la dernière perfidie qu'elle m'a faite, en m'employant à persuader la Russie de restituer la Moldavie aux Turcs[3] pour que la cour de Vienne ensuite pût s'en mettre en possession comme elle l'a fait.

Pour ce qu'il s'agit des desseins ambitieux de l'Empereur, je suis sûr que c'est sur l'électorat de Bavière qu'il convoite,[4] sur lequel il faut avoir l'œil et prendre des mesures, en cas qu'il voulût faire cette acquisition. La première chose que nous devons faire, est de faire travailler des deux parts nos ministres et nos amis pour approfondir à quel point vont les alliances de la France avec la cour impériale; c'est de quoi nous ne sommes pas encore éclaircis à fond. La Reine, qui est autrichienne, qui s'est formée un parti à la cour de Versailles, doit augmenter nos présomptions que l'union entre ces deux puissances est assez étroite; car, les négociations pouvant passer directement de l'Impératrice-Reine à sa fille et d'elle au roi de France, il est bien difficile que le public et des ministres pénètrent ces secrets, mais toutefois faut-il croire qu'il y en a. Si la cour de Vienne, comme vous me l'avez écrit,[5] veut céder le Brabant au prince de Deux-Ponts, c'est un motif fort de persuasion pour que la France consente au démembrement de la Bavière; car la France préférera toujours de beaucoup le prince de Deux-Ponts pour voisin que l'Empereur, beaucoup plus redoutable que l'autre.

Je conclus de là que les puissances mécontentes de la cour impériale doivent s'attendre à avoir à faire aux Autrichiens, aux Français, peut-être même aux princes catholiques d'Allemagne qu'ils ameuteront, et que, de plus, la France voudra se servir des Suédois pour faire une

[1] Vergl. Bd. XXXV, 554. — [2] Vergl. Bd. XXXV, 554. 555. — [3] Vergl. S. 165. 341. — [4] Vorlage: „convie". — [5] Vergl. S. 443.

diversion; pour nous, nous pouvons avoir peut-être les Turcs et quelques princes d'Allemagne pour des subsides.

Cela arrangé, il nous faudrait donc une armée contre les Français et les Princes de l'Empire, et comme il est impossible que nous nous portions en Bavière, nous ne pourrions attaquer que par diversion la Bohême, la Moravie, le pays de Teschen et agir conjointement du côté de la Pologne avec les Russes, tandis que les Turcs feraient une diversion en Hongrie; en revanche le roi de Sardaigne est très mécontent de la cour de Vienne,[1] et peut-être pourrait-on l'engager à faire quelques diversions dans le Milanais.

Voilà à peu près les premières idées qui me viennent sur ce sujet, où il y aura, sans doute, beaucoup à rectifier; mais je les confie aux lumières du comte Panin, qui pourra les examiner à tête reposée.

Pour les Polonais, je vous avoue que je les regarde comme des gens sur lesquels il ne faut jamais compter, parcequ'ils sont trop légers, trop changeants et capables de tout faire pour le dernier qui les paie. Voici une matière bien ample, et comme elle est d'une grande discussion, ce ne sera pas l'affaire d'un jour à la régler.

Au reste, le rapport ci-joint de mon lieutenant-général de Stutterheim en date du 23 de ce mois vous fera voir combien je suis empressé de satisfaire la cour où vous êtes, au sujet de ses plaintes contre le prétendu enlèvement forcé de quelques-uns de ses matelots au port de Danzig.[2] Vous n'oublierez point d'en faire usage auprès du comte de Panin, en attendant que le rapport ultérieur de mon susdit lieutenant-général me parvienne également, et vous n'avez qu'à l'assurer préalablement qu'il lui serait également communiqué en son temps, et qu'au cas que ces plaintes fussent effectivement fondées, je ne manquerais sûrement point d'en rendre responsables les auteurs et de leur faire subir la peine qu'ils méritent.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept des Königs: „Au comte Solms"; der letzte Absatz von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

23917. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 avril 1775.

Sans doute que le double de la dépêche du comte de Solms en date du 6 de ce mois se trouve déjà entre vos mains. Elle est de la dernière importance, tant par les réponses que par les demandes que le comte de Panin a faites à ce ministre, et c'est ce qui m'a engagé à dresser de ma propre main ma réplique.[3] Je vous en fais tenir une

[1] Vergl. Nr. 23915. — [2] Vergl. S. 473. Stutterheim meldete, dass er die Untersuchung sofort eingeleitet habe und über das Ergebniss umgehend berichten werde. — [3] Vergl. Nr. 23916.

copie, à la suite de la présente, qui vous servira de catéchisme pour la direction de mes affaires étrangères.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

23918. AU CHAMBELLAN BARON DE RIEDESEL A VIENNE.

Potsdam, 30 avril 1775.

Malgré tous les soins que, selon votre dépêche du 22, vous voulez prendre pour dévoiler votre calomniateur et approfondir le vrai motif de la mauvaise humeur du prince de Kaunitz contre vous, je ne crois pas que vous puissiez vous flatter d'un heureux succès. Dans ces sortes de cabales sourdes ce ministre est tout aussi impénétrable que dans les autres ressorts de sa politique; mais toujours ferez-vous très bien de tenter votre fortune, et je serai bien aise, si elle vous est favorable dans vos recherches et que vous puissiez effectivement pénétrer ce qui a proprement donné lieu à ces brouilleries.

Ce que vous ajoutez en attendant des régiments réformés,[1] exige encore quelques éclaircissements. Je ne comprends pas bien leur incorporation dans les autres dont jusques ici je n'ai eu que des nouvelles fort vagues. Celle du régiment de Podstatzky surtout me paraît sujette à caution, puisque je n'en ai absolument entendu parler, et vous n'oublierez pas de vous expliquer avec plus de précision à ce sujet.

Vous ne perdrez pas non plus de vue le prince Léopold de Brunswick, et si vous apprenez quelque chose de plus positif sur le dessein que le public de Vienne lui suppose d'ambitionner le service de la cour où vous êtes,[2] vous n'oublierez point de m'en rendre compte, ainsi que du sort qu'on voudra lui faire.

Au reste, ce que le prince de Kaunitz vous a confié des affaires de Pologne,[3] est très fondé, et il n'est pas à douter que les troupes russiennes n'évacuent la Pologne le plus tôt qu'elles pourront, pour rentrer dans leur patrie. Mais d'ailleurs les nouvelles sont fort stériles à l'heure qu'il est, et il paraît qu'il règne un calme et une sérénité parfaite sur l'horizon de toute l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Eine Liste der österreichischen Regimenter, „qui vont être réformés et incorporés dans les autres". — [2] Vergl. S. 493. — [3] Die Mittheilungen von Kaunitz betrafen den Schluss des Warschauer Reichstags und die Räumung Polens durch die russischen Truppen, die nach einer Erklärung Stackelbergs im Mai erfolgen sollte. Vergl. S. 462.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 516 ff.

A.

Abdul Hamid, türk. Sultan: 20. 21. 24. 25. 110. 138. 233. 299. 324. 393. 409.

Abdul Kerim, zum türk. Botschafter in Petersburg designirt: 255.

Aiguillon, Herzog, Armand Vignerot Duplessis Richelieu, bis Juni 1774 franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten: 309. 310.

*Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach und Baireuth: 168.

Amalia (Maria Amalia), reg. Herzogin von Parma, Gemahlin des Herzogs Ferdinand I., geb. österr. Erzherzogin: 339.

*Amalie, preuss. Prinzessin, Schwester des Königs, Äbtissin von Quedlinburg: 21. 50. 161.

Anna, Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel, Gemahlin des Prinzen Anton Ulrich, Regentin von Russland († 1746): 496.

Anna Charlotte, Prinzessin von Lothringen: 456.

Ansbach: siehe Alexander; Friederike Luise.

Aranda, Graf, Pedro Pablo Abaraca de Bolea, span. ausserordentl. Botschafter in Paris: 14. 36. 135. 227.

Ariost, Ludovico, italienischer Dichter († 1533): 297.

*Arnim, Baron, Joachim Erdmann, preuss. Kammerherr, ausserordentl. Gesandter in Kopenhagen, seit Februar 1775 in Dresden: 13. 34. 37. 38. 42. 43. 59. 60. 65. 66. 71. 88. 89. 102. 103. 139. 140. 146. 155. 235. 258—260. 273. 290. 293. 294. 325. 326. 339. 358. 359. 373. 374. 387. 388. 421. 434. 444. 456. 457. 475. 476.

Artois: siehe Karl Philipp.

B.

Baireuth: siehe Alexander.

Ballabert: 9. 10.

Bang, Oluf Lund, dän. Advocat: 13.

Baratinski (Borjatinsky), Fürst, Iwan Sergejewitsch, russ. Kammerherr, Gesandter in Paris: 197. 278. 279. 374. 375.

Barco, Freiherr, Vincenz, österr. Feldmarschallieutenant: 397.

Bark, Graf, Niels, schwed. Kammerherr, Gesandter in Wien: 108.

du Barry, Gräfin, Marie-Jeanne Gomarde de Vaubernier: 202.

Barthélemy, François, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in Stockholm: 120. 175. 179.

Baudan de Barabère: 10. 44. 45.

Bauer, Friedrich Wilhelm von, russ. Generalmajor: 327. 371. 376. 377. 382. 392. 395. 402. 417. 418. 470. 480. 485.

Bayern: siehe Maximilian Joseph.

Baylies, William, Arzt in Berlin: 218. 222.

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

*Benoît, Gideon, preuss. Legationsrath, Ministerresident in Warschau: 11. 12. 15. 16. 18. 19. 23. 24. 26. 30. 31. 38. 39. 41. 43. 51. 55. 56. 62. 63. 67. 72. 73. 80. 83. 85. 89—91. 97. 98. 106. 112. 113. 119. 120. 133—135. 142. 143. 156—158. 165. 169. 170. 176—178. 180. 181. 186. 187. 192—194. 204. 205. 207. 208. 214. 216. 217. 221. 225. 226. 237. 238. 242. 243. 250. 251. 262. 263. 276. 277. 286. 288. 289. 305. 306. 315. 316. 323. 328—330. 337—339. 341. 347. 348. 355. 356. 362. 373. 378—380. 394—397. 413. 414. 424. 428. 429. 447. 448. 453. 459. 460. 462. 468. 469. 474. 475. 493.

Bentinck, Graf, Wilhelm, holländ. Staatsmann († 13. October 1774): 108.

Berkenrode, Mattheus Lestevenon van, holländ. Botschafter in Paris: 455.

Bernstorff, Graf, Andreas Peter, dän. Minister der Ausländischen Affairen: 38. 65. 71. 88. 89. 102. 139. 146. 184. 236.

Bibikow, Ilia Alexandrowitsch von, russ. General en chef († 9. April 1774): 94.

von Bibinow, russ. Major: 339.

Binder, Edler von Kriegelstein, Anton von, zum österr. Internuntius an der Pforte designirt: 365. 367.

Binder, Freiherr, Friedrich, Geh. Staatsrath in der österr. Hof- und Staatskanzlei: 56.

*Blanchot, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Dresden: 246. 277. 290.

Bleiswijk, Pieter van, Grosspensionär von Holland und Westfriesland: 108. 120.

Böhmer, Georg Friedrich von, preuss. Geh. Regierungsrath und Subdelegirter bei der Visitations-Deputation des Reichskammergerichts zu Wetzlar: 99. 103. 207. 237. 268. 288. 308. 314. 320. 406. 413. 467.

von Bolemany, schwed. Edelmann: 176.

Bolza, Graf, Joseph, chursächs. Geh. Rath: 182. 373.

Borch, Johann von, poln. Kron-Unterkanzler: 19. 306.

*Borcke, Adrian Heinrich von, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentl. Gesandter in Dresden, Januar 1775 zum Commissaire général de commerce beim Generaldirektorium ernannt: 6. 49. 52. 53. 58. 59. 71. 86. 87. 132. 171. 182. 183. 212. 259. 281. 290. 325. 339. 359.

Borié, Freiherr, Egidius Valentin, Kaiserl. Wirkl. Geh. Staatsrath und österr. bevollm. Minister in Regensburg: 351.

*Boyen, Johann Friedrich von, Major im preuss. Garnisonregiment Ingersleben: 217. 251.

Branicki, Graf, Franz Xaver, poln. Kronfeldherr, April bis September 1774 in besonderer Mission in Petersburg: 8. 9. 11. 17. 18. 25. 30. 43. 44. 51. 55. 56. 187. 193. 226. 247. 248. 261. 396. 428. 434. 439. 447. 448. 453. 459. 460. 474. 485. 493. 498.

Braunschweig-Wolfenbüttel: siehe Anna; Charlotte; Friedrich; Karl; Karl Wilhelm Ferdinand; Leopold; Ludwig Ernst; Wilhelm Adolf.

Braunschweig-Bevern: siehe Friedrich Karl Ferdinand.

Bremer, preuss. Garnisonregiment: 441.

*Brenckenhoff, Franz Balthasar Schönbergk von, preuss. Wirkl. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath, Mitglied der Grenzcommission: 73. 76. 78—80. 90. 97. 98. 104. 127. 128. 137. 140—143. 166. 168—170. 173—178. 181. 189. 190. 197. 207. 209. 215. 216. 218. 224. 226. 230. 234. 237. 262. 270. 290. 304. 311. 327.

Breteuil, Baron, Ludwig August Le Tonnelier de, zum franz. Botschafter in Wien designirt, seit Mitte Februar 1775 in Wien: 11. 23. 35. 39. 56. 68. 107. 108. 257. 287. 296. 314. 322. 362. 363. 365. 378. 383. 385. 387. 406. 408. 410. 458. 466. 467. 472. 476. 495.

Brionne, Gräfin, Luise Julie Constantia, Wittwe des 1761 gestorbenen Grafen Ludwig Karl, geb. Prinzessin von Montauban: 456.

Broglie, Graf, Karl Franz, bis September 1773 Leiter des Geh. Cabinets König Ludwigs XV.: 190.

Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. Premierminister († 1763): 212.

Bute, Lord, John Stuart, früherer engl. Erster Lord des Schatzes: 256. 286. 344.

C.

Calvin, Johann († 1564): 359.

Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt, Gemahlin des Landgrafen

Ludwig IX., geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld († 30. März 1774): 61. 72. 128.
Caroline Mathilde Posthuma, Königin von Dänemark, Gemahlin König Christians VII. (von ihm geschieden 6. April 1772), geb. Prinzessin von England: 13.
*Cataneo, Graf, Johann, preuss. Rath und Resident in Venedig: 40.
Charlotte (Philippine Charlotte), reg. Herzogin von Braunschweig-Wolfenbüttel, Gemahlin Herzog Karls, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 381. 461.
Charlotte Sophie, Herzogin von Mecklenburg-Schwerin, Gemahlin des Herzogs Ludwig, geb. Prinzessin von Sachsen-Coburg und Saalfeld: 130. 131.
Chavigny, Theodor von, franz. Diplomat († 1771): 36.
Choiseul d'Amboise, Herzog, Stephan Franz, Graf von Stainville, bis Dec. 1770 franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten: 11. 21. 22. 36. 45. 46. 53. 63—65. 101. 105. 107. 121. 130. 153. 238. 309. 310. 361. 384. 470.
Christian VII., König von Dänemark: 13. 235. 359.
Christian IV., reg. Herzog und Pfalzgraf von Zweibrücken-Birkenfeld: 138. 498.
Cincinnatus: 428.
Ciofani, Matthäus, Abbé, preuss. Agent in Rom: 123.
Clemens XIV., Ganganelli, Römischer Papst († 22. September 1774): 93. 97. 105. 123. 182.
Clotilde, franz. Prinzessin, Schwester König Ludwigs XVI.: 300. 354. 415. 442.
*Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich, preuss. Oberst von der Armee, Flügeladjutant des Königs, Mitglied der Grenzcommission: 73. 76. 78—80. 90. 97. 98. 104. 127. 128. 137. 140—143. 166. 168—170. 173—178. 181. 189. 190. 197. 207. 209. 215. 216. 218. 224. 226. 230. 234. 237. 262. 270. 290. 304. 311. 327. 371. 372.
Colbert, Jean-Baptiste, franz. Finanzminister († 1683): 407.
Colloredo, Fürst, Rudolf, Kais. Wirkl. Geh. Rath und Reichsconferenzminister, Reichshofvicekanzler: 98—100. 103. 288. 406. 467.
Conti, Prinz, Ludwig Franz von Bourbon, franz. Generallieutenant, Malteser-Grossprior von Frankreich: 309. 310.
Conway, Heinrich Seymour, engl. General: 4.
Creutz, Graf, Gustav Philipp, schwed. Kammerherr und ausserordentl. Gesandter in Paris: 211. 264. 265.
Curland: siehe Peter Biron; sowie auch Karl.

D.

Dänemark: siehe Caroline Mathilde Posthuma; Christian VII.; Friedrich; Friedrich; Juliane Marie; Sophie Friederike.
Degelmann, Johann Bernhard von, österr. Hofrath (in besonderer Mission nach Warschau geschickt): 119. 231.
Democrit: 448.
Dietrichstein, Graf, Johann Karl, österr. Wirkl. Geh. Rath, Oberstallmeister des Kaisers: 18. 19.
Dittersdorf, Karl von, deutscher Componist: 297.
*Dönhoff, Reichsgraf, Christian Ludwig August Karl, preuss. Kammerherr, ausserordentlicher Gesandter in Stockholm (Februar 1775 verabschiedet): 1. 13. 14. 26. 29. 47. 69. 93. 120. 135. 159. 160. 172. 191. 332. 374. 375.
Dolgoruki, Fürst, Michael Michailowitsch, russ. Kammerherr: 339.
*Dolgoruki, Fürst, Wladimir Michailowitsch, Bruder des voranstehenden, russ. Generalmajor, ausserordentl. Gesandter in Berlin: 86. 278. 484. 485. 489. 490.
Dombski, Ludwig, Woywode von Brzesc in Cujavien, poln. Commissar für die Grenzverhandlungen mit Preussen: 141. 168. 189. 215.
Domhardt, Johann Friedrich von, Oberpräsident der Kriegs- und Domänenkammer in Ost- und Westpreussen: 76.
*Dorothea (Friederike Dorothea Sophie), würtemberg. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Friedrich Eugen, geb. Prinzessin von Schwedt: 292.
Drake, ehemal. poln. Oberstlieutenant: 276.
Dubosc, russ. Capitän: 397.
Durand, Franz Michael de Distroff, franz. bevollm. Minister und Resident in Petersburg: 260. 279. 308. 326. 327. 330. 332. 365. 374.

E.

Ehrensvärd, Freiherr, Gustav Johann, schwed. Kammerherr: 159.
Elisabeth, Kaiserin von Russland († 1762): 209.
Elisabeth, Erzherzogin von Oesterreich, Tochter der Kaiserin-Königin Maria Theresia: 121.
Elisabeth, preuss. Prinzessin, erste Gemahlin des Prinzen Friedrich Wilhelm (seit 21. April 1769 geschieden), geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 245.
Elisabeth Christine, Königin von Preussen, geb. Prinzessin von Braunschweig-Bevern: 278. 297.
Emo, Angelo, venezian. Admiral: 381. 385. 393. 412.
England: siehe Georg III.; Wilhelm III.
Ermland: siehe Krasicki.
Erthal, Baron, Lothar Franz Michael, zweiter Kaiserl. Commissar am Reichskammergericht zu Wetzlar: 207.
Esperandieu, Kammerdiener des Prinzen von Preussen: 300. 357. 409. 415.
Estaing, Graf, Johann Baptista, franz. Generallieutenant der Flotte: 233.
Esterhazy, Graf, Emmerich, österr. General der Kavallerie: 266.
Esterhazy, Fürst: 278. 279.
Etalonde, Jacques Marie Bertrand de, unter dem Namen Morival preuss. Officier: 65. 153. 154. 185. 244. 245. 291; dessen Vater: 153.

F.

Falkenberg, Baron, Melchior, schwed. Senator, Vicepräsident des Kanzleicollegiums: 1.
Felbiger, Johann Ignaz, Probst in Sagan, 1774 nach Wien berufen: 244. 250.
Ferdinand I., Herzog von Parma, Piacenza und Guastalla, Infant von Spanien: 339.
Ferdinand, preuss. Prinz, dritter Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments, Herrenmeister des Johanniterordens: 409.
Fersen, Graf, Axel, ehemal. schwed. Feldmarschall: 331. 343. 384. 388.
Fersen, Graf: 176.
*Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 2. 3. 6. 7. 12. 13. 15. 16. 22. 23. 25. 34. 38. 41. 42. 49. 50. 57. 61. 66. 69—71. 74. 78. 83. 85. 86. 90—92. 96. 99. 100. 103. 109. 116. 117. 122. 123. 137. 138. 144. 147. 152. 153. 157. 164. 165. 167. 174. 189. 190. 200. 206. 207. 209. 210. 214. 215. 232. 249. 250. 259. 260. 267—269. 273. 279. 280. 288. 292. 294. 304—307. 316. 321. 330. 332. 338. 339. 354. 356. 370—372. 375. 376. 386. 387. 391. 392. 395. 396. 398. 399. 404—406. 412—415. 421. 428. 436. 442. 446. 450—452. 475. 484. 485. 491. 495. 496. 499. 500.
Flemming, Graf, Karl Georg Friedrich, chursächs. Cabinetsminister und Generalfeldmarschall († 1767): 212.
de Forcade, Isaak, Marquis de Biaix, preuss. Oberst, Hofmarschall des Prinzen von Preussen († 21. Januar 1775): 334.
Fouqué, Baron, de La Motte, Heinrich August, preuss. General der Infanterie († 3. Mai 1774): 68. 322.
Fouqué, Baron, de La Motte, Heinrich Karl, Sohn des voranstehenden: 68. 322.
Fourgeod, holländ. Bataillon, in Surinam: 101. 114.
Frangopulo, Jhannaki, Dolmetscher des preuss. Gesandten von Zegelin in Konstantinopel: 367.
Frankreich: siehe Clotilde; Heinrich III.; Heinrich IV.; Karl Philipp; Ludwig XIII.; Ludwig XIV.; Ludwig XV.; Ludwig; Ludwig XVI.; Ludwig Stanislaus Xaver; Maria Antoinette; Maria Josephina Luise; Maria Theresia; die französischen Prinzen: 368. 372. 390. 410. 413. 432. 433. 456.
Friederike, Prinzessin von Preussen, Gemahlin des Prinzen Friedrich Wilhelm, geb. Prinzessin von Hessen-Darmstadt: 102. 130. 144. 155. 160. 168. 183. 200. 334. 373. 374.
Friederike, preuss. Prinzessin, Tochter des Prinzen von Preussen Friedrich Wilhelm aus seiner ersten Ehe mit Prinzessin Elisabeth von Braunschweig-Wolfenbüttel: 245.
Friederike Luise, Markgräfin-Wittwe von Brandenburg-Ansbach, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 168.

Friedrich II., reg. Landgraf von Hessen-Cassel: 119.
Friedrich, Kronprinz von Dänemark, Sohn König Christians VII.: 281. 282.
Friedrich, dän. Prinz, Sohn König Friedrichs V. aus seiner zweiten Ehe mit Juliane Marie, Stiefbruder Christians VII.: 42. 71. 87. 103. 130. 282.
Friedrich (Friedrich Adolf), schwed. Prinz, Herzog von Ostgothland, Bruder König Gustavs III.: 173. 191. 200. 202. 222. 280. 284.
Friedrich (Friedrich August), Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, Sohn des Herzogs Karl, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments, Gouverneur von Küstrin: 131. 381. 461.
Friedrich, würtemberg. Prinz, Sohn des Prinzen Friedrich Eugen, preuss. Oberst: 79.
Friedrich August, Churfürst von Sachsen: 6. 71. 119. 183. 212. 290. 325. 373. 475.
Friedrich Karl, Baron Erthal, Erzbischof und Churfürst von Mainz: 99. 103. 207. 268. 294. 387. 406.
Friedrich Karl Ferdinand, Prinz von Braunschweig-Bevern, dän. General der Infanterie und Gouverneur von Kopenhagen: 155.
Friedrich Wilhelm I., König von Preussen († 1740): 50.
*Friedrich Wilhelm, Prinz von Preussen, ältester Sohn des Prinzen August Wilhelm: 5. 6. 20. 161. 201. 245. 300. 334. 409.

G.

Gaffron, Christian Friedrich von, November 1774 zum preuss. Geschäftsträger in Konstantinopel designirt: 137. 138. 144. 148. 386. 391. 392. 398. 399. 404. 405. 411. 446.
Gallean, Fürst, Karl Hyacinth Anton, churpfälz. Geh. Rath und Oberhofmeister: 67.
Ganganelli: siehe Clemens XIV.
Georg III., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover: 24. 41. 59. 60. 70. 84. 101. 145. 178. 219. 256. 349. 353. 391. 463. 487.
Georg Ludwig, Herzog von Holstein-Gottorp, russ. Generalfeldmarschall († 1763): 382.
Gérard, Joseph, de Rayneval, bis 1774 franz. Resident in Danzig, dann premier commis im Departement der Auswärtigen Angelegenheiten: 96. 368. 376. 494.
Ghika, Gregor, Fürst der Moldau (seit 26. September 1774): 117. 195. 203. 238. 336. 341.
Girard und Michelet, Berliner Firma: 483. 485.
Görtz, Graf, Karl Friedrich Adam, Herr von Schlitz, preuss. Oberst und Flügeladjutant: 12. 339.
Golizyn (Galizin), Fürst, Dmitrij Alexejewitsch, russ. Kammerherr und bevollm. Minister im Haag: 233. 234.
Golizyn (Galizin), Fürst, Dmitrij Michailowitsch, russ. Generallieutenant und Wirkl. Kammerherr, bevollm. Minister in Wien: 82. 97. 118. 128. 266. 381. 406. 412. 427. 436.
Golowkin, Graf, Iwan, russ. Staatsrath, bevollm. Minister in Danzig (bis Ende 1774): 54. 109. 213. 228. 234. 276.
Goltz, Freiherr, Georg Konrad, preuss. Generallieutenant († 1747): 450.
*Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm, Sohn des voranstehenden, preuss. Oberst, Flügeladjutant und Kammerherr, ausserordentl. Gesandter in Paris: 4. 10. 11. 14. 15. 22—24. 27. 35—37. 40. 41. 47. 48. 52. 53. 57. 58. 64. 65. 69. 70. 74. 75. 83. 84. 92. 101. 106—108. 113. 121. 130. 135—137. 145. 146. 153. 154. 163. 164. 172. 178. 179. 190. 191. 197. 198. 210. 211. 223. 227. 228. 232. 233. 238. 239. 244. 245. 252. 253. 256—258. 260. 263. 270. 271. 278—280. 287. 291. 299. 300. 307. 310. 317. 321. 322. 326. 332. 333. 339. 340. 345. 346. 348. 349. 357. 363. 364. 368. 369. 374. 375. 383. 384. 390. 391. 393. 399. 400. 407—409. 415. 429. 430. 439. 440. 443. 444. 449. 450. 455. 456. 460. 470—472. 476—478. 486. 489. 494. 495.
Graun, Karl Heinrich, Componist und Hofkapellmeister in Berlin († 1759): 258. 272.
Greiffenheim, Johann August, schwed. Regierungsrath, ausserordentl. Gesandter in Regensburg: 351.
Grimm, Friedrich Melchior, Mitarbeiter an der Encyclopädie: 72.

Grzegorzewski, Prediger: 238.
Hoegh-Guldberg, Ove, Geh. Cabinetssecretär König Christians VII. von Dänemark: 359.
Guldencrone, Baron, Christian Friedrich, dän. bevollm. Minister in Stockholm: 29. 264.
Gustav II. Adolf, König von Schweden († 1632): 145.
*Gustav III., König von Schweden: 1. 4. 13. 26. 27. 29. 46. 47. 64. 66. 69. 78. 79. 93. 132. 135. 159. 160. 172. 173. 175. 176. 179. 242. 244. 253. 254. 285. 289. 319. 330. 333. 343—345. 361. 372. 384. 388. 408. 420. 421. 432. 433. 438. 449. 454. 464. 465. 472.

H.

Harris, James, engl. bevollm. Minister in Berlin: 86. 357. 358.
Hedwig Elisabeth Charlotte, schwed. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Karl, geb. Prinzessin von Holstein-Gottorp: 123.
Heinrich III., König von Frankreich († 1589): 222.
Heinrich IV., König von Frankreich († 1610): 222.
*Heinrich, preuss. Prinz, zweiter Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments: 4. 5. 9. 20. 21. 25. 33. 34. 44—47. 53. 54. 61. 66. 78. 79. 96. 97. 102—104. 110—112. 119. 126. 127. 138. 139. 160. 161. 174. 175. 184—186. 196—199. 208. 209. 218. 219. 221. 222. 264. 272. 277. 278. 289. 293. 296. 297. 309. 310. 323—325. 329—331. 342. 343. 351—353. 360—362. 367. 368. 370. 377. 381. 392. 393. 403. 404. 409. 410. 417. 418. 432. 433. 438. 448. 449. 455. 461. 462. 469. 470. 485. 486. 492. 493.
Heraclit: 448.
Herreira, Vicomte, Don Alvarez de Navia, span. ausserordentl. Gesandter im Haag: 272. 349.
Herrmann, Gottlieb, österr. Legationssecretär und Geschäftsträger in Berlin: 214. 215. 217. 225.
*Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 12. 13. 49. 50. 69. 73. 76. 78. 99. 143. 174. 207. 259. 260. 268. 269. 273. 279. 406. 413.
Hessen-Cassel: siehe Friedrich II.; Philippine.
Hessen-Darmstadt: siehe Caroline; Ludwig.
Heyden, Graf, Reinhard Adrian Karl Wilhelm, Kammerherr des Prinzen von Oranien, holländischer ausserordentl. Gesandter in Berlin: 57. 83. 298.
Heyden, Gräfin, Gemahlin des voranstehenden: 57. 83. 298.
Höpken, Freiherr, Johann Andreas, schwed. ehemal. Reichsrath und Kanzleipräsident: 176. 253. 331. 343. 384. 388.
Hogarth, William, engl. Zeichner und Kupferstecher († 1764): 428.
Holland: siehe Nassau-Oranien; sowie auch Ludwig Ernst.
Holstein-Gottorp: siehe Georg Ludwig; Peter Friedrich Ludwig.
Hordt, Graf, Johann Ludwig, preuss. Generalmajor: 202.
Horneka, Handelshaus in Amsterdam: 270.
Hoym, Graf, Gotthelf Adolf, zum chursächsischen Gesandten in Wien designirt: 374.
Hüttel, Karl Ludwig, preuss. Legationssecretär in Petersburg: 228.
Hyde, Engländer: 34.

I. (J.)

Jablonowski, Fürst, Anton, Woywode von Posen, poln. Commissar für die Grenzverhandlungen mit Oesterreich: 237.
Jacobi, Constans Philipp Wilhelm, preuss. Legationsrath und Resident in Wien: 468. 483.
Ibrahim Effendi, türk. Mufti: 446.
*Jeanneret de Dunilac, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in London: 129. 198. 199.
Ignatius (Loyola): 390.
Joseph II., Römischer Kaiser: 9. 10. 12. 18. 19. 22. 23. 28. 29. 44. 49. 51. 53. 54. 90. 98. 99. 105. 108. 128. 132. 139. 147. 159. 160. 175. 179. 188. 195—197. 201. 207. 208. 214. 218. 220. 227. 234. 249. 268. 288. 294. 297. 301. 307. 310. 311. 313. 320. 330. 344. 345. 347. 353. 357. 381. 387. 393. 397. 406. 413. 435. 437. 458. 459. 466. 481. 496. 498.

Joseph I., König von Portugal: 107.
*Jouffroy, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Stockholm: 172. 173. 175. 176. 179. 191. 202. 222. 253. 264. 265. 280. 281. 289. 319. 331. 343. 350. 364. 365. 375. 384. 388. 420. 421. 433. 437. 438. 454.
Ismail Raif, türk. Reis-Effendi: 62. 408. 411. 465.
Juigné, Marquis, Jacques Gabriel Louis Le Clerc, franz. maréchal de camp, zum Gesandten in Petersburg designirt: 77. 78. 260. 261. 278. 279. 308. 321. 326. 332. 365. 400. 403. 435. 439. 460. 490. 495.
*Juliane Marie, Königin-Wittwe von Dänemark, Gemahlin des 1766 gestorbenen Königs Friedrich V., geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 34. 38. 42. 43. 65. 66. 71. 74. 87—89. 102. 130—132. 139. 155. 156. 200—202. 236. 242. 258. 259. 285. 344. 345. 359. 388. 389. 463. 464.
Izet Mehmed Pascha, türk. Grossvezier: 280.

K.

Karl III., König von Spanien: 14. 22. 24. 46. 84. 101. 154. 486.
Karl XII., König von Schweden († 1718): 79.
Karl, reg. Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 96. 461.
Karl, schwed. Prinz, Herzog von Södermanland, Bruder König Gustavs III., Grossadmiral: 123. 172.
Karl, chursächs. Prinz, Sohn des Churfürsten August III., früher Herzog von Curland: 73. 238. 275.
Karl Eduard (Stuart), engl. Kronprätendent: 479.
Karl Emanuel, Prinz von Piemont, ältester Sohn König Victor Amadeus' III. von Sardinien: 300. 354.
Karl Philipp, Graf von Artois, franz. Prinz, Bruder König Ludwigs XVI.: 45. 105. 107. 139. 160. 297. 485.
Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz: 444. 445. 448. 491. 495.
Karl Wilhelm Ferdinand, Erbprinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, preuss. General der Infanterie: 35. 96. 461.
*Katharina II., Kaiserin von Russland: 4. 5. 8—10. 12. 20. 25. 29—33. 35. 43—46. 53. 55. 61. 62. 68. 69. 72. 75—79. 82. 85. 86. 88. 92. 94—97. 100. 103. 104. 109—112. 116. 124. 127. 131. 133. 138. 141. 148—150. 152. 156. 159. 160. 164—166. 185. 186. 188. 192. 193. 198. 199. 222. 228. 229. 231. 234. 247. 248. 273. 274. 278. 283. 295. 308. 309. 323. 324. 327. 330. 332. 339. 342. 343. 353. 356. 357. 360. 365. 367. 371. 376. 377. 381. 382. 392. 393. 396. 402. 410. 411. 417. 422. 435. 443. 446. 448. 457. 463. 472. 473. 480. 485. 489—492.
Kaunitz-Rittberg, Fürst, Wenzel, österr. Hof- und Staatskanzler: 9. 10. 15. 16. 18. 19. 26. 27. 29. 30. 39. 44. 45. 51. 56. 68. 75. 81. 82. 85. 89—91. 98—100. 105. 108. 112. 118. 127. 128. 134. 143. 146. 147. 150—152. 156—160. 164. 170. 171. 174. 176. 178. 180—182. 188. 189. 194. 196. 203. 204. 206. 208—210. 214—218. 220. 221. 225. 229—231. 236. 241. 244. 247. 255. 261. 262. 265. 266. 269. 275. 283. 287. 296. 304. 305. 310. 311. 313. 314. 322. 324. 330. 342. 343. 347. 353—356. 362. 363. 365. 372. 378. 380. 381. 383. 385. 396. 397. 406. 408. 410. 412. 413. 422. 423. 425—427. 436. 445. 446. 451. 453. 458. 459. 466—469. 472—474. 481—485. 488. 489. 492. 500.
Kaunitz-Rittberg, Graf, Joseph, Sohn des voranstehenden, Kaiserl. Wirkl. Kämmerer und Hofrath, zum Gesandten in Stockholm designirt: 45. 492.
Keith, Oviana Luise von, Wittwe des 1756 gestorbenen Oberstlieutenants und Hofstallmeisters Peter Christoph Karl, seit Mitte Februar 1775 Oberhofmeisterin der Prinzessin von Preussen, geb. Freiin von Knyphausen: 334.
*Keith, Peter Karl von, Sohn der voranstehenden, preuss. Kammerherr, Legationsrath, zum Gesandten in Turin designirt, seit Ende November 1774 in Turin: 6. 7. 49. 50. 70. 232. 266—268. 272. 307. 339. 354. 371. 396. 398. 442. 496.
von Keller, churmainz. Subdelegirter bei der Visitations-Deputationdes Reichskammergerichts zu Wetzlar: 98. 99.

103. 207. 262. 268. 288. 308. 320. 406. 413.
Keller-Banner, Georg Ludwig von, dän. Generallieutenant und Gouverneur von Rendsburg: 295. 296.
Kettler, Graf, Kaiserl. Kammerherr: 339.
Khevenhüller, Fürstin, Caroline Marie Augustine, Gemahlin des österr. Oberst-hofmeisters Fürst Johann Joseph, geb. Gräfin Metsch: 118.
Kinsbergen, russ. Capitän: 367. 372.
zu Inn- und Knyphausen, Freiherr, Dodo Heinrich, preuss. Geh. Legationsrath, Commissaire général de commerce beim Generaldirektorium (bis Januar 1775): 259. 281.
Krasicki, Fürst, Ignaz, Bischof von Ermland: 278.
von Kraszewski, poln. Regimentarius: 217. 251.
Kwilecki, Graf, Franz, Starost von Fraustadt, poln. ausserordentl. Gesandter in Berlin: 22. 23. 31. 41. 42.

L.

La Barre, Chevalier, Jean François Le Fèvre, franz. Edelmann († 1766): 65. 154.
Laborde, Jean Joseph de, franz. Hofbankier: 270.
Lacy, Graf, Franz Moritz, österr. Generalfeldmarschall, Staats- und Conferenzminister: 51.
Landi, Antoine, Abbé, Hofpoet in Berlin: 297.
Langle, Vicomte, franz. Officier: 391.
Langle, Vicomte, Jean Marie Jérôme Fleuriot de, Sohn des voranstehenden, franz. Lieutenant bei der Compagnie der Mousquetaires noirs: 391.
La Rochefoucault, Herzog von Estissac, Ludwig Franz Armand, grand-maître de la garderobe König Ludwigs XVI.: 258.
Larrey, Anton von, dän. Kammerherr und ausserordentl. Gesandter in Berlin: 144. 280. 283.
*de Lattre, preuss. Geh. Finanzrath: 119. 129. 226. 323. 329.
*Launay, de La Haye de, preuss. Geh. Finanzrath und Accise-Regisseur: 323. 328. 329. 338. 341. 378. 379. 414. 419. 420. 428.
Lauzun, Herzog, Armand Louis de Gontaut: 144. 258. 271. 284. 330. 434. 435. 438—440. 442. 460. 476. 493—495.
Laval, Vicomte, Matthieu Paul Louis de Montmorency, franz. Oberst: 330. 343. 435. 440. 460. 494.
La Vauguyon, Herzog, Antoine Paul Jacques de Quélen de Stuer de Caussade, Erzieher König Ludwigs XVI. († 1772): 256.
Le Kain, Heinrich Ludwig, franz. Tragöde: 418.
Leopold, österr. Erzherzog, Sohn Kaiser Franz' I., Grossherzog von Toscana: 18. 128. 188. 458.
Leopold, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, Sohn des Herzogs Karl: 459. 461. 493. 500.
Liano y la Quadra, Don, Sebastian, span. ausserordentl. Gesandter in Stockholm: 175. 179.
Lichnowsky, Fürst, Johann Karl, Kaiserl. Kammerherr: 278. 293. 325.
Lind, John, engl. Publizist: 368. 376.
Linsingen, Baron: 167.
Lobkowitz, Prinz, Joseph Maria August Anton, österr. Generalfeldmarschall-lieutenant, bevollm. Minister in Petersburg (seit Januar 1775 beurlaubt): 194. 204. 225. 241. 247—249. 254. 459.
Loncquet, Graf, franz. Officier: 330.
von Loss, ehemal. poln. Officier: 143.
*Lossow, Daniel Friedrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments, Grenzcommissar: 31. 73. 76. 78—80. 90. 97. 98. 104. 117. 127. 128. 137. 140—143. 166. 168—170. 173—178. 181. 189. 190. 197. 207. 209. 215. 216. 218. 224. 226. 230. 234. 237. 262. 270. 290. 304. 311. 327.
Lothringen: siehe Anna Charlotte.
Ludwig XIII., König von Frankreich († 1643): 222.
Ludwig XIV., König von Frankreich († 1715): 79. 222. 297. 486.
Ludwig XV., König von Frankreich († 10. Mai 1774): 33. 50. 96. 97. 121. 123. 124. 130. 139. 202. 208. 209. 222. 257. 284. 297. 300. 384.
Ludwig, Dauphin von Frankreich, Sohn des voranstehenden († 1765): 105. 107. 257.

Ludwig XVI., König von Frankreich, Sohn des voranstehenden: 33. 47. 48. 70. 75. 93. 101. 105. 107. 124. 130. 131. 135. 139. 160. 163. 172. 185. 190. 191. 202. 203. 210. 222. 227. 228. 239. 244. 253. 256. 257. 260. 270. 287. 297. 300. 307. 309. 310. 321. 322. 340. 349. 353. 361. 368. 384. 393. 407. 418. 429. 448. 456. 471. 472. 489. 493. 498.

Ludwig, Erbprinz von Hessen-Darmstadt, russ. Generalmajor: 61. 72. 141.

Ludwig, würtemberg. Prinz, Sohn des Prinzen Friedrich Eugen: 292.

Ludwig Ernst, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, holländ. Generalfeldmarschall, früherer Vormund des Erbstatthalters: 431.

Ludwig Eugen, Prinz von Würtemberg: 389.

Ludwig Stanislaus Xaver, Graf von Provence, franz. Prinz, Bruder König Ludwigs XVI.: 105. 107. 139. 330. 485.

Luise, Prinzessin von Oranien, Tochter des Erbstatthalters Wilhelm V.: 130. 162. 477.

Luise Amalia, verwittwete Prinzessin von Preussen, Gemahlin des 1758 gestorbenen Prinzen August Wilhelm, geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 6. 130. 144. 155. 161. 162. 183. 201. 245.

M.

Macchiavelli, Niccolo di Bernardo dei, florentin. Staatsmann und Geschichtsschreiber († 1527): 157.

Mahoni, Graf, Demetrius, span. Brigadier, Botschafter in Wien: 108. 182.

Mainz: siehe Friedrich Karl.

*Maltzan, Graf, Joachim Karl, preuss. Kammerherr, bevollm. Minister in London: 3. 4. 14. 22. 36—38. 48. 49. 58. 70. 84. 85. 101. 113. 114. 145. 154. 162. 163. 178. 211. 219. 224. 228. 239. 252. 256. 269. 271. 278. 279. 286. 299. 317. 318. 333. 346. 349. 357. 358. 369. 383. 391. 400. 415. 416. 430. 462. 463. 478. 479. 487.

Mansfield, Lord, William, engl. Geh. Rath, Oberrichter bei des Königs Gerichts-Bank (in besonderer Mission in Paris): 24. 36. 40—42. 47—49. 52. 58. 64. 69. 83—85. 88. 106. 113. 129. 136.

Manteuffel, Otto Jakob Zöge von, schwed. Generalmajor, ausserordentl. Gesandter in Berlin: 200. 307. 421.

Marcolini, Graf, Camillo, chursächs. Kammerherr: 182. 212.

Maria Amalia Augusta, Churfürstin von Sachsen, Gemahlin des Churfürsten Friedrich August, geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 373. 374.

Marianne, Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld, Tochter des 1767 gestorbenen Herzogs und Pfalzgrafen Friedrich Michael: 72.

Maria Antoinette, Königin von Frankreich, Gemahlin König Ludwigs XVI., geb. österr. Erzherzogin: 21. 33. 107. 113. 139. 175. 239. 256. 257. 287. 297. 322. 360. 372. 384. 467. 472. 485. 498.

Maria Antoinette Ferdinanda, Königin von Sardinien, Gemahlin König Victor Amadeus' III., geb. Infantin von Spanien: 371.

*Maria Antonia, Wittwe des 1763 gestorbenen Churfürsten Friedrich Christian von Sachsen, geb. Prinzessin von Bayern: 6. 92—94. 245. 246. 250. 389. 390. 475.

Maria Josephina Luise, franz. Prinzessin, Gemahlin des Grafen von Provence, geb. Prinzessin von Savoyen: 485. 496.

Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen, seit 18. August 1765 Wittwe: 8—10. 12. 28. 29. 44. 95. 97. 110. 112. 121. 134. 139. 147. 175. 194—197. 203. 209. 214. 218. 220. 225. 230. 231. 233. 243. 244. 249. 254. 256. 262. 288. 301. 303. 309—311. 313. 340. 345. 361. 362. 366. 391. 413. 437. 459. 466. 470. 481. 498.

Maria Theresia, franz. Prinzessin, Gemahlin des Grafen Artois, geb. Prinzessin von Savoyen: 485. 496.

Marokko: siehe Mehemed Ben Adalla.

Marolles de Luce, Chevalier, ehemal. franz. Ingenieurofficier: 153. 179.

Massilli, Graf: 271.

Maupeou, René Nicolas Charles Augustin de, bis 24. August 1774 franz. Kanzler und Grosssiegelbewahrer: 153.

Maurepas, Graf, Johann Friedrich Phélypeaux, bis 1749 franz. Marineminister, seit Juni 1774 Staatsminister und Chef des Conseil des finances:

53. 113. 131. 139. 185. 198. 210. 239. 257. 297. 310. 361. 368. 384. 476. 494.
Maximilian, österr. Erzherzog, Sohn Kaiser Franz' I.: 18. 21. 34. 57. 128. 188. 345. 346. 368. 372. 390. 391. 393. 410. 413. 432. 433. 456. 458.
Maximilian, Prinz von Zweibrücken-Birkenfeld, Sohn des 1767 gestorbenen Herzogs und Pfalzgrafen Friedrich Michael: 456.
Maximilian Joseph, Churfürst von Bayern: 29. 94. 137. 185. 188. 385. 495.
Mecklenburg-Schwerin: siehe Charlotte Sophie.
Mehemed Ben Adalla, Kaiser von Marokko: 172. 190. 227. 245. 252. 264. 272. 285. 286. 291. 298. 300. 318. 333. 344. 349. 359. 363. 370. 382. 441. 470. 479. 488.
Melho de Caravalho, Don, Franz, portugies. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in London: 224.
Mercy d'Argenteau, Graf, Florimund Claudius, österr. Wirkl. Kämmerer, Botschafter in Paris: 4. 10. 223. 317. 321. 357. 472.
Metastasio, Pietro, italien. Dichter: 272.
Metzburg, Freiherr, Franz Leopold, österr. Legationssecretär und Geschäftsträger in Stockholm: 120. 351.
Miromesnil, Armand Thomas Hue de, seit 24. August 1774 franz. Kanzler und Grosssiegelbewahrer: 15. 65.
Mlodzieiowski, Andreas, Bischof von Posen, poln. Krongrosskanzler: 19. 63. 276. 306.
Moldau: siehe Ghika.
Montmorency: siehe Laval.
Morande, Ch. Thévereau de, franz. Publizist: 9.
Morival: siehe Étalonde.
Morrien, Baronin, Charlotte, Wittwe des 1760 gestorbenen Barons Ferdinand Bernhard Didier, Oberhofmeisterin der Prinzessin von Preussen, geb. von der Marwitz († 11. Februar 1775): 21. 334.
Muhsin Sade, türk. Grossvezier († 2. August 1774): 19. 20. 24. 25.
Murad IV., türk. Sultan († 1640): 79.
Mussin Puschkin, Alexius von, russ. bevollm. Minister in London: 358.
Muy, Graf, Louis Nicolas Victor de Felix, Marschall von Frankreich, Kriegsminister: 75. 153. 163. 164. 210. 238.

N.

Nassau-Oranien: siehe Luise; Wilhelm III.; Wilhelm IV.; Wilhelm V.; Wilhelm; Wilhelmine; die oranischen Statthalter: 470.
Natalie, Grossfürstin von Russland, Gemahlin des Grossfürst-Thronfolgers Paul, geb. Prinzessin von Hessen-Darmstadt: 324.
Natzmer, Claus Leopold von, Major im preuss. Husarenregiment Owstien: 457.
Nivernois, Herzog, Ludwig Julius Barbon Manzini-Mazarini, Pair von Frankreich: 309. 310.
Noailles, Marquis, Emanuel Marie Louis, franz. Botschafter im Haag: 144.
Nolcken, Baron, Johann Friedrich, schwed. Kammerherr, ausserordentl. Gesandter in Petersburg: 159.
North, Lord, Friedrich, engl. Erster Schatzcommissar: 346. 358. 369. 383. 400.
Nostitz, Graf, Ludwig, preuss. Kammerherr, März 1775 zum Gesandten in Stockholm designirt: 371. 375.

O.

Oesterreich: siehe Elisabeth; Joseph II.; Leopold; Maria Theresia; Maximilian.
Oeynhausen, Graf, Karl August, hessen-cassel. Oberst, Gesandter in Berlin: 496.
O'Farelli, Irländer: 258.
Orde, Engländer: 34.
Orlow, Graf, Alexej, russ. Generallieutenant, Obercommandirender der Flotte: 496.
Orlow, Fürst, Gregor, Bruder des voranstehenden, russ. Kammerherr, Generalfeldzeugmeister und Generaladjutant der Kaiserin: 53. 78. 85. 86. 152. 214. 219. 222. 274. 283. 327. 342. 343. 370—372. 375—377. 380—382. 386. 392. 395. 402. 453. 470. 480. 485. 491. 492.
Osborn, Johann, engl. bevollm. Minister in Dresden: 358. 359.
Osten-Sacken, Graf, Karl von der, chursächs. Wirkl. Geh. Rath und Premierminister: 358.
Ostermann, Graf, Johann, russ. Vicekanzler: 115. 116. 240. 278. 484.

P.

Panin, Graf, Nikita, russ. Wirkl. Geh. Rath und Senator, Leiter der Auswärtigen Angelegenheiten: 1—3. 7. 8. 17. 18. 20. 25. 30. 43. 54. 55. 60—62. 66. 67. 72. 74. 76—78. 94. 95. 109. 115. 116. 124—126. 133. 134. 140. 141. 149—152. 157. 165—167. 180. 185—187. 192. 193. 213—215. 219. 221. 224. 226. 228. 229. 234. 235. 240. 241. 247—250. 260. 261. 266—268. 273. 274. 282. 286. 287. 295. 301. 303. 304. 320. 321. 327. 330. 334—336. 364. 365. 377. 384—386. 393—396. 398. 403. 404. 410—412. 414. 418. 419. 421. 422. 434—436. 442. 443. 448. 450. 458. 462. 465. 466. 472. 473. 480. 489—491. 495—499.

Panin, Graf, Peter, Bruder des vorangehenden, russ. General en chef: 94.

Pansmouser, Gottlieb: 368.

Parma: siehe Amalia; Ferdinand I.

Patuquin: siehe Gregor von Potemkin.

*Paul, russ. Grossfürst-Thronfolger, Herzog von Holstein-Gottorp: 20. 67. 92. 148—150. 324. 330. 376. 392. 402. 480. 485.

Peter Biron, reg. Herzog von Curland: 332.

Peter Friedrich Ludwig, Prinz von Holstein-Gottorp: 371. 381. 382. 417.

von Peterson, russ. Oberst, Geschäftsträger in Konstantinopel (seit October 1774): 465.

Chur-Pfalz: siehe Karl Theodor.

Philipp V., König von Spanien († 1746): 46.

Philippine, reg. Landgräfin von Hessen-Cassel, Gemahlin des Landgrafen Friedrich II., geb. Prinzessin von Schwedt: 33. 34. 292.

Piemont: siehe Karl Emanuel.

Pirch, Johann Ernst von, früher preuss. Fähnrich, franz. Major: 75.

Pius VI., Römischer Papst (seit 25. Februar 1775): 371. 390.

Planta, Friedrich von, ehemal. preuss. Major: 56.

Podstatzky, österr. Kavallerieregiment: 500.

Polen: siehe Sigismund III.; Stanislaus II. August Poniatowski.

Pompadour, Marquise, Jeanne († 1764): 202. 208.

Poniatowski, Fürst, Stanislaus August: siehe Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen.

Poniatowski, Fürst, Stanislaus, poln. Oberst, Sohn des Fürsten Casimir Poniatowski, Neffe des voranstehenden: 376.

Poninski, Graf, Adam, poln. Kron-Grossküchenmeister, Marschall der Conföderation und Reichstagsmarschall: 38. 108. 134. 142. 143. 169. 177. 187. 226. 243. 276. 469.

Pons, Marquis de Saint-Maurice, Louis Marie, franz. maréchal de camp, bevollm. Minister in Berlin: 109. 144. 300. 450.

Portugal: siehe Joseph I.

Potemkin, Gregor Alexandrowitsch von, russ. Generallieutenant, Generaladjutant der Kaiserin, Vicepräsident des Kriegskollegiums, seit September 1774 Kriegsminister: 5. 35. 45. 53. 75. 78. 85. 86. 96. 104. 111. 274. 283. 342. 376. 377. 392. 402. 403. 410. 419. 457. 480. 485.

Preussen: siehe Amalie; Charlotte; Elisabeth; Elisabeth Christine; Ferdinand; Friederike; Friederike; Friederike Luise; Friedrich Wilhelm I.; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Luise Amalia; Sophie; Ulrike; Wilhelmine; Wilhelmine.

Provence, Graf von: siehe Ludwig Stanislaus Xaver.

Przebendowski, Ignaz, ehemal. Woywode von Pomerellen, poln. Commissar für die Grenzverhandlungen mit Oesterreich: 237.

Pugatschew, Jemelian, russ. Kosak († 10. Januar 1775): 1. 2. 4. 5. 17. 18. 21. 25. 27. 33. 42. 44. 45. 54. 61. 67. 76. 77. 79. 94. 95. 104. 109. 111. 127. 185. 199. 367.

Pulawski, Casimir, ehemal. poln. Conföderationsmarschall: 238.

Q.

Quintus Icilius, Karl Gottlieb (Guichard) von, preuss. Oberst: 6.

R.

Racine, Jean, franz. Dramatiker († 1699): 102.

Ragnina, Graf, von der Republik Ragusa in besonderem Auftrag nach Petersburg gesandt: 57.

*Redern, Graf, Jakob Wilhelm, preuss. Kammerherr, September 1774 zum Gesandten in Kopenhagen designirt, seit October 1774 in Kopenhagen: 38. 43. 66. 74. 102. 146. 184. 212. 235. 236. 259. 281. 282. 295. 296. 314. 359. 402. 437.

Reichardt, Heinrich Wilhelm, preuss. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath, 1772 bis Juni 1774 in besonderer Sendung in Danzig: 213.

*Renfner, Heinrich, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger im Haag: 49. 81.

Repnin, Fürst, Nikolaus, russ. Generallieutenant, September 1774 zum Gesandten in Konstantinopel designirt: 45. 88. 115. 116. 226. 254. 255. 261. 361. 398. 405. 411. 446.

Reviczky von Revisny, Freiherr, Karl Edmund Alexander, österr. bevollm. Minister in Warschau: 12. 23. 26. 30. 31. 41. 43. 51. 80. 89—91. 119. 180. 181. 214. 250. 286. 314—316. 329. 337. 355. 413. 414. 424.

Rezzonico, röm. Kardinal: 272.

Rezzonico, Fürst: 57.

Richecourt, Graf, Karl, österr. Generalmajor, Commissar für die Grenzverhandlung mit Polen: 117. 214. 220.

Richelieu, Herzog, Ludwig Franz Armand, Marschall von Frankreich: 317.

*Riedesel, Freiherr, Johann Hermann, preuss. Kammerherr, ausserordentl. Gesandter in Wien: 9—13. 15. 18. 19. 23. 29. 30. 39. 40. 44. 45. 51. 52. 56. 63. 64. 68. 73. 74. 81. 82. 89—91. 98—100. 105. 108. 112. 113. 117. 118. 127. 128. 134. 143. 146—148. 150. 152. 158. 159. 170. 171. 176. 177. 181. 182. 188. 189. 194. 195. 206. 207. 217. 218. 220. 225. 229—232. 236. 237. 243. 244. 249. 250. 254—256. 261. 262. 265. 266. 268. 269. 273. 275. 276. 283. 287. 288. 294. 296. 303—305. 309. 314. 315. 321. 322. 324. 328. 336. 342. 345. 347. 351. 354—356. 362. 363. 365. 366. 372. 380. 381. 386. 387. 397. 398. 406. 412—414. 425—427. 436. 437. 442. 444—446. 451. 453. 458. 459. 466—468. 470. 472—474. 481—485. 488. 489. 491—493. 500.

Rochford, Graf, Wilhelm Heinrich, engl. Staatssecretär der südlichen Angelegenheiten: 224.

Röder, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generalmajor, Chef eines Kürassierregiments: 441.

Römischer Kaiser: siehe Joseph II.

Römischer Papst: siehe Clemens XIV.; Pius VI.

Röpke, in Diensten des Fürsten Kaunitz: 45.

Rohan, Prinz, Ludwig René Eduard, Coadjutor des Bisthums Strassburg, franz. Botschafter in Wien (bis Juli 1774): 9. 11. 23.

*Rossières, Franz Ludwig von, preuss. Generalmajor und Chef eines Feldbataillons, Commandant von Silberberg: 70. 71. 452.

Rossignan, Marquis, Grisella de, zum sardin. Gesandten in Berlin designirt, seit März 1775 in Berlin: 70. 267. 268. 307. 371. 381. 384. 392. 393. 415. 486.

Rossignan, Marquise, Gemahlin des voranstehenden: 307.

*Rumänzow (Romanzoff), Graf, Peter Alexandrowitsch, russ. Generalfeldmarschall: 45. 117. 142. 187. 205. 356. 357. 397.

Russland: siehe Anna; Elisabeth; Katharina II.; Natalie; Paul.

S.

Chur-Sachsen: siehe Friedrich August; Karl; Maria Amalia Augusta; Maria Antonia; Xaver.

Sacken, Graf: siehe Osten-Sacken.

Saint-Priest, Chevalier, Franz Emanuel Guignard, franz. Botschafter in Konstantinopel: 274. 275. 279. 280. 282. 291. 363.

Salicetti, Arzt: 182.

Sandoz Rollin, Daniel Alfons von, preuss. Legationssecretär in Paris: 450.

de Santy: 476.

Sapieha, Fürstin, Johanna, Wittwe des Fürsten Peter, geb. Prinzessin Sulkowska: 258.

Sardinien (Savoyen): siehe Karl Emanuel; Maria Antoinette Ferdinanda; Victor Amadeus III.

Sartine (so), Antoine Raymund Jean Gualbert Gabriel de, seit 24. August 1774 franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Marine: 15. 153.

Schaffgotsch, Graf, Johann Nepomuk Gotthard, preuss. Wirkl. Geh. Staatsminister und Oberstallmeister: 218.
Scheffer, Grafen: 135.
Scheffer, Graf, Ulrich, schwed. Reichsrath, Präsident des Kanzleicollegiums: 135. 175. 176. 179. 253. 364. 365.
Schilger, Koch (tritt in preuss. Dienste): 118.
Schimmelmann, Freiherr, Heinrich Karl, zu Lindenburg, dän. Geh. Rath, Generalintendant des Commercii: 402. 437; dessen Söhne: 437.
Schipegrel: 293.
Schlipp, churpfälz. Hofgerichtsrath und Ministerresident in Berlin: 22.
von Schulenburg: 278. 279.
Schwachheim, Freiherr, Franz Rudolf, churbayr. Hofrath und bevollm. Minister in Berlin (bis September 1774): 22. 29.
Schweden: siehe Friedrich; Gustav II. Adolf; Gustav III.; Hedwig Elisabeth Charlotte; Karl XII.; Karl; Sophia Magdalena; Ulrike.
Schwedt: siehe Sophie.
Schwerin, Graf, Jakob Philipp, schwed. Reichsrath, Oberhofmarschall der Königin-Wittwe Ulrike: 13. 202.
Seddeler, Johann von, österr. Legationssecretär und Geschäftsträger in Petersburg: 412.
Seelhorst, preuss. Kürassierregiment: 67.
Sertori, Abbé: 292.
Sigismund III., König von Polen († 1632): 81. 117.
Sinowiew, russ. Kammerherr: 327. 371. 376. 377. 382. 392. 395. 402. 417. 418. 480. 485.
Soliman II., der Prächtige, türk. Sultan († 1566): 79.
*Solms, Graf, Victor Friedrich, preuss. Geh. Legationsrath und Kammerherr, bevollm. Minister in Petersburg: 1. 2. 5. 7—9. 17. 18. 20. 25. 26. 33. 35. 42—45. 54. 55. 60—62. 66. 67. 72. 76—78. 82. 83. 85. 86. 94—96. 100. 103—105. 109. 110. 115. 116. 124—126. 133. 140. 141. 149—152. 156. 157. 165—167. 171. 180. 186—189. 192. 193. 196. 203—206. 210. 213—215. 219. 220. 224. 225. 228. 229. 233—235. 240. 241. 247—249. 253. 254. 260. 261. 265—268. 273. 274. 282. 283. 286. 287. 294. 295. 301—304. 308. 309. 320. 321. 327. 328. 332. 334—336. 339—343. 353. 354. 364. 365. 367. 371. 377. 378. 384—386. 393—396. 402. 403. 410—412. 414. 418. 419. 421. 427. 434—436. 442. 443. 452. 453. 457. 458. 462. 465. 406. 472. 473. 480. 481. 485. 488—492. 495—499.
Soltikow (Saltikow), Nikolaus Iwanowitsch von, russ. Generallieutenant: 45.
Sophie, Markgräfin von Schwedt, Gemahlin des Markgrafen Friedrich Wilhelm, Schwester König Friedrichs († 1765): 292.
Sophie Friederike, dän. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Friedrich (seit 21. October 1774), geb. Prinzessin von Mecklenburg-Schwerin: 42. 130. 131.
Sophia Magdalena, Königin von Schweden, Gemahlin König Gustavs III., geb. Prinzessin von Dänemark: 135.
Souza de Coutinho, Don, Louis Vincent de, portug. Botschafter in Paris: 36.
Spanien: siehe Karl III.; Philipp V.
Spauer, Graf, Franz, Kaiserl. Wirkl. Geh. Rath und Kammerrichter am Reichskammergericht zu Wetzlar: 103.
Spleny, Freiherr, Gabriel, österr. Generalmajor: 397.
Stachiew, Alexius von, russ. Legationsrath und Resident in Stockholm: 29. 319. 331. 364. 365. 384. 388.
Stackelberg, Baron, Otto Magnus, russ. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in Warschau: 8. 11. 15. 16. 18. 23. 30. 31. 41. 43. 44. 55. 60. 62. 63. 73. 80. 98. 106. 119. 133. 156. 165. 180. 181. 205. 214. 237. 238. 250. 276. 286. 288. 289. 306. 315. 316. 337. 355. 379. 394. 395. 413. 414. 422. 424. 434. 435. 437—440. 442. 462. 500.
Stahl, russ. Oberst: 371.
Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen: 8. 19. 30. 80. 98. 112. 135. 143. 159. 165. 176. 177. 187. 192. 214. 221. 237. 238. 241. 276. 277. 295. 315. 316. 337. 338. 362. 376. 397. 447. 453. 459. 474.
Stanley, Lord: 144; dessen Bruder: 144.
Starhemberg, Fürst, Georg Adam, bevollm. Minister in den österr. Niederlanden: 370.
Stempkowski, Joseph, Castellan von Kiew: 39.

Sternsdorff, preuss. Feldjäger: 152. 156. 166. 180. 204. 213. 234. 445. 446. 451. 453. 467.
Stormont, Viscount, David, engl. Botschafter in Paris: 24. 36. 37. 40. 41. 49. 64. 69. 84. 106. 136. 244. 478. 479.
Stutterheim, Heinrich Gottlob von, chursächs. Generalmajor, ausserordentl. Gesandter in Berlin: 86.
Alt-Stutterheim, Joachim Friedrich von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments und Gouverneur von Ostpreussen: 473. 499.
Suffolk, Lord, Heinrich, engl. Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten: 37. 228. 416.
Sulkowski, Fürst, August, reg. Herzog zu Bielitz, Kaiserl. Wirkl. Geh. Rath und Kämmerer, Woywode von Gnesen, Starost von Nowodwor, poln. Generallieutenant: 38. 226. 243. 276. 469.
Sulla: 373.
*van Swieten, Freiherr, Gottfried, österr. bevollm. Minister in Berlin (von Ende September 1774 bis Februar 1775 beurlaubt): 9. 22. 23. 26—30. 56. 68. 76. 91. 147. 176. 194. 204. 220. 225. 232. 236. 241. 254. 255. 266—269. 273. 283. 287. 294. 296. 297. 303—306. 308. 310—314. 320—322. 324. 330. 334. 336. 342. 343. 347. 354—356. 358. 380. 395. 396. 406. 412—414. 422—427. 435. 451. 458. 467. 482. 488.

T.

Tapuquin: siehe Gregor von Potemkin.
Terray, Joseph Marie, Abbé, franz. Generalcontroleur der Finanzen (bis 24. August 1774): 41. 271. 391.
*Thadden, Georg Reinhold von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments: 441. 442. 468.
Thugut, Franz Maria von, österr. Hofrath, Internuntius in Konstantinopel: 110. 148. 196. 336. 341. 361. 365. 405. 406. 408. 413.
*Thulemeier, Friedrich Wilhelm von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollm. Minister im Haag: 21. 92. 93. 101. 102. 108. 114. 120. 121. 130. 145. 154. 162. 172. 183. 184. 200. 211. 212. 227. 233. 234. 240. 245. 252. 263. 264. 272. 285. 286. 290. 298. 299. 308. 318. 319. 326. 333. 346. 347. 349. 350. 363. 369. 370. 375. 382. 383. 400. 401. 407. 416. 430. 431. 440. 450. 455. 460. 461. 471. 476. 477. 488. 493. 494.
Toscana: siehe Leopold.
Trützschler von Falckenstein, Friedrich Karl August, chursächs. Geh. Rath: 132.
Tschernyschew, Graf, Iwan, russ. Kammerherr, Vice-Präsident des Admiralitäts-Collegiums: 353. 354. 367. 452. 453.
Tschernyschew, Graf, Sachar, Bruder des voranstehenden, russ. General en chef und Kriegsminister (bis September 1774): 35. 45. 74. 452.
Türkei: Sultan: siehe Abdul Hamid; Murad IV.; Soliman II.; Grossvezier: siehe Izet Mehmed Pascha; Muhsin Sade; Mufti: siehe Ibrahim Effendi; Reis-Effendi: siehe Ismail Raif.
Tullmann, Karl, engl. Legationssecretär und Geschäftsträger in Stockholm: 29. 222.
Turgot, Baron, Anne Robert Jacques de l'Aulne, seit 24. August 1774 franz. Generalcontroleur der Finanzen: 15. 69. 153. 163. 210. 271. 309. 326. 347. 368. 382. 391. 407. 455.

U.

*Ulrike (Luise Ulrike), Wittwe König Adolf Friedrichs von Schweden, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 13. 14. 46. 47. 50. 69. 93. 116. 123. 124. 135. 200. 202. 203. 280. 281. 284. 319. 330. 331. 343. 420. 421. 432. 433. 437. 438. 449. 454. 464. 465. 471. 472.
Unruh, Alexander von, Erbherr von Karge und Hammerstein: 379.

V.

Vergennes, Graf, Karl Gravier de, franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten: 4. 10. 13. 36. 37. 106. 145. 146. 153. 185. 197. 211. 223. 244. 260. 261. 263. 278. 285. 299. 300. 307. 308. 317. 321. 439. 440. 443. 460. 471. 476. 478. 494.
Victor Amadeus III., König von Sardinien, Herzog von Savoyen: 70. 232. 207. 307. 352—354. 357. 392. 393. 442. 443. 485. 496. 499.

Villati, Leopold di, Operndichter: 272.
Viry, Graf, Joseph Maria, sard. Staatsrath, Kammerjunker und ausserordentl. Gesandter in Paris: 299. 307.
Visconti, Graf: 34.
Voltaire, Franz Arouet de, franz. Schriftsteller: 65. 102. 123. 185. 297. 309. 418.

W.

Wackerbarth, Graf, Christoph, chursächs. Feldmarschall und Staatsmann († 1734): 297.
Walachei: siehe Ypsilanti.
Wallis, Graf, Olivier, österr. Generalmajor: 453.
Weiler, holländ. Gesandter in Konstantinopel: 333.
Welderen, Graf, Johann Walrad, holländ. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in London: 416.
von Wickede, poln. Kammerherr, Resident beim niedersächs. Kreise: 475.
Wielhorski, Graf, Michael, Grossküchenmeister von Litauen, Agent der Conföderirten in Paris: 368.
Wilhelm III., König von England, Prinz von Oranien († 1702): 431.
Wilhelm IV., Prinz von Oranien, Erbstatthalter der Niederlande († 1751): 431.
Wilhelm V., Prinz von Oranien, Erbstatthalter der Niederlande, Sohn des voranstehenden: 21. 34. 57. 101. 102. 114. 115. 121. 130. 144. 183. 191. 200. 240. 258. 334. 360. 370. 382. 383. 401. 407. 417. 430. 431. 440. 441. 455. 471. 477.
Wilhelm, Prinz von Oranien, Sohn des voranstehenden: 130. 370. 382. 401. 416. 441. 454. 477.
Wilhelm Adolf, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, Sohn des Herzogs Karl († 1770): 119.
*Wilhelmine, Prinzessin von Oranien, Gemahlin des Erbstatthalters Wilhelm V., geb. Prinzessin von Preussen, Tochter des Prinzen August Wilhelm: 21. 34. 57. 83. 102. 114. 115. 130. 144. 161. 162. 183. 191. 226. 227. 245. 258. 272. 283. 284. 297. 298. 334. 359. 360. 370. 381. 382. 401. 416. 417. 441. 454. 455. 470. 471. 477.
Wilhelmine, preuss. Prinzessin, Tochter des Prinzen von Preussen Friedrich Wilhelm (geb. 18. November 1774): 155. 160. 161. 168. 183. 200.
Wilkes, John, Lordmayor von London: 70. 487.
Wolkow, Dmitrij Wassiljiwitsch, russ. Senator: 327. 371. 376. 377. 382. 392. 395. 402. 417. 418. 480. 485.
Würtemberg: siehe Dorothea; Friedrich; Ludwig; Ludwig Eugen.

X.

Xaver, chursächs. Prinz, Sohn Churfürst Augusts III.: 475.

Y.

Yorke, Joseph, engl. Generallieutenant, ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister im Haag: 145. 211. 264. 350. 363. 382. 401. 431. 440.
Ypsilanti, Alexander, Pfortendolmetscher, seit October 1774 Fürst der Walachei: 195. 203.

Z.

*Zegelin, Johann Christoph von, preuss. Major, ausserordentl. Gesandter in Konstantinopel: 3. 10. 24. 25. 61. 62. 80. 84. 117. 122. 124—126. 137. 147. 148. 166. 167. 186. 195. 196. 203. 206. 213. 229. 235. 248. 254. 255. 260. 261. 274. 275. 280. 282. 315. 320. 335. 336. 360. 361. 366. 367. 391. 399. 404. 405. 408. 411. 446. 447. 465. 468.
Zöge: siehe Manteuffel.
Zoermanns, Heinrich, holländ. Consul in Danzig: 477.
Zorn, Johann Gottlieb, preuss. Wachtmeister: 67. 148. 150.
Zweibrücken-Birkenfeld: siehe Christian IV.; Marianne; Maximilian.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

A.

Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach und Baireuth: Nr. 23498.

Amalie, preuss. Prinzessin, Schwester des Königs: Nr. 23490.

Arnim: Nr. 23294. 23325. 23357. 23364. 23372. 23395. 23413. 23461. 23481. 23581. 23630. 23664. 23697. 23718. 23744. 23766. 23784. 23827. 23838. 23851. 23870. 23893.

B.

Benoît: Nr. 23292. 23299. 23302. 23309. 23316. 23327. 23344. 23350. 23361. 23374. 23376. 23384. 23397. 23406. 23417. 23426. 23435. 23453. 23455. 23464. 23485. 23486. 23500. 23511. 23515. 23530. 23543. 23554. 23561. 23568. 23584. 23590. 23600. 23616. 23634. 23654. 23678. 23687. 23694. 23702. 23715. 23730. 23739. 23748. 23765. 23773. 23794. 23815. 23831. 23855. 23865. 23873. 23885. 23892. 23910.

Blanchot: Nr. 23506. 23635. 23657.

Borcke: Nr. 23288. 23341. 23346. 23355. 23356. 23373. 23393. 23451. 23502. 23517. 23549. 23642. 23696. 23718.

Boyen: Nr 23555. 23601.

Brenckenhoff: Nr. 23445. 23458. 23463. 23499. 23506. 23524. 23553. 23579. 23625. 23658. 23676.

C.

Cataneo: Nr. 23329.

Cocceji: Nr. 23445. 23458. 23463. 23499. 23506. 23524. 23553. 23579. 23625. 23658. 23676.

D.

Dönhoff: Nr. 23279. 23295. 23313. 23337. 23368. 23401. 23436. 23456. 23488.

Dolgoruki: Nr. 23637.

Dorothea, Prinzessin von Würtemberg: Nr. 23662.

F.

Finckenstein: Nr. 23282. 23289. 23293. 23298. 23307. 23319. 23326. 23331. 23342. 23371. 23390. 23392. 23398. 23404. 23408. 23414. 23421. 23432. 23439. 23459. 23466. 23477. 23484. 23495. 23497. 23507. 23525. 23537. 23542. 23545. 23552. 23599. 23613. 23622. 23623. 23640. 23653. 23661. 23665. 23675. 23679. 23706. 23717. 23737. 23740. 23762. 23763. 23769. 23782. 23790. 23793. 23796. 23797. 23805. 23808. 23816. 23826. 23848. 23860. 23861. 23903. 23914. 23915. 23917.

Friedrich Wilhelm, Prinz von Preussen: Nr. 23287.

G.

Goltz: Nr. 23285. 23297. 23305. 23310. 23322. 23330. 23338. 23347.

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

23353. 23363. 23369. 23379. 23388. 23399. 23409. 23418. 23427. 23438. 23448. 23457. 23470. 23478. 23494. 23503. 23513. 23526. 23534. 23546. 23564. 23571. 23577. 23585. 23592. 23604. 23610. 23617. 23626. 23639. 23660. 23673. 23680. 23688. 23698. 23707. 23719. 23726. 23731. 23742. 23751. 23758. 23767. 23779. 23788. 23798. 23810. 23811. 23817. 23832. 23844. 23850. 23858. 23869. 23874. 23889. 23894. 23897. 23905. 23913.

Gustav III., König von Schweden: Nr. 23824. 23835.

H.

Heinrich, preuss. Prinz. Bruder des Königs: Nr. 23286. 23303. 23318. 23335. 23336. 23348. 23365. 23382. 23405. 23423. 23424. 23443. 23460. 23489. 23508. 23521. 23533. 23544. 23557. 23562. 23619. 23636. 23656. 23663. 23669. 23683. 23695. 23704. 23724. 23735. 23747. 23757. 23770. 23775. 23791. 23804. 23812. 23821. 23836. 23843. 23856. 23876. 23886. 23904. 23909.

Hertzberg: Nr. 23293. 23342. 23380. 23507. 23542. 23613. 23623. 23808.

J.

Jeanneret de Dunilac: Nr. 23447. 23535.

Jouffroy: Nr. 23505. 23509. 23528. 23563. 23605. 23620. 23641. 23655. 23691. 23705. 23733. 23752. 23780. 23785. 23825. 23837. 23842. 23866.

Juliane Marie, Königin-Wittwe von Dänemark: Nr. 23332. 23378. 23394. 23450. 23482. 23538. 23589. 23612. 23648. 23725. 23786. 23879.

K.

Katharina II., Kaiserin von Russland: Nr. 23317.

Keith: Nr. 23576.

L.

Lattre: Nr. 23446. 23703.

Launay, de La Haye de: Nr. 23701. 23716. 23721. 23772. 23823.

Lossow: Nr. 23445. 23458. 23463. 23499. 23506. 23524. 23553. 23579. 23625. 23658. 23676.

M.

Maltzan: Nr. 23284. 23296. 23306. 23323. 23324. 23339. 23354. 23370. 23389. 23410. 23428. 23469. 23479. 23493. 23512. 23547. 23558. 23565. 23572. 23586. 23602. 23609. 23627. 23638. 23650. 23672. 23689. 23708. 23727. 23743. 23759. 23778. 23789. 23799. 23818. 23833. 23878. 23898. 23899. 23906.

Maria Antonia, Churfürstin-Wittwe von Sachsen: Nr. 23402. 23595. 23787.

P.

Paul, russ. Thronfolger: Nr. 23475.

R.

Redern: Nr. 23471. 23520. 23550. 23582. 23643. 23667. 23745. 23802. 23841.

Renfner: Nr. 23340.

Riedesel: Nr. 23291. 23301. 23308. 23315. 23328. 23334. 23345. 23351. 23362. 23367. 23377. 23385. 23396. 23407. 23419. 23419. 23425. 23434. 23444. 23454. 23465. 23472. 23473. 23487. 23501. 23510. 23516. 23523. 23531. 23541. 23556. 23560. 23567. 23575. 23583. 23591. 23598. 23608. 23615. 23624. 23633. 23645. 23652. 23668. 23677. 23685. 23693. 23714. 23723. 23729. 23734. 23738. 23749. 23754. 23764. 23774. 23783. 23795. 23807. 23814. 23829. 23830. 23840. 23852. 23853. 23864. 23872. 23883. 23891. 23901. 23902. 23911. 23918.

Rossières: Nr. 23862.

Rumänzow: Nr. 23741.

S.

Solms: Nr. 23280. 23281. 23290. 23300. 23312. 23321. 23333. 23349. 23358. 23360. 23366. 23375. 23381. 23386. 23391. 23403. 23415. 23422. 23431. 23441. 23452. 23462. 23476. 23483. 23496. 23514. 23522. 23529. 23540. 23551. 23559. 23566. 23573. 23580. 23588. 23597. 23606. 23614. 23621. 23631. 23644. 23651. 23666. 23674. 23682. 23692. 23700. 23711. 23713. 23720. 23722. 23736. 23753.

23756. 23771. 23781. 23792. 23803. 23813. 23822. 23839. 23849. 23863. 23871. 23877. 23882. 23890. 23900. 23908. 23916.

van Swieten: Nr. 23314. 23684. 23828.

T.

Thadden: Nr. 23847. 23884.

Thulemeier: Nr. 23400. 23411. 23420. 23429. 23437. 23468. 23480. 23492. 23504. 23519. 23536. 23548. 23570. 23578. 23587. 23593. 23603. 23618. 23628. 23649. 23659. 23671. 23681. 23690. 23699. 23709. 23728. 23732. 23750. 23760. 23768. 23777. 23800. 23809. 23819. 23834. 23845. 23859. 23868. 23875. 23888. 23895. 23907. 23912.

U.

Ulrike, Königin-Wittwe von Schweden: Nr. 23343. 23440. 23539. 23647. 23857. 23880.

W.

Wilhelmine, Prinzessin von Oranien: Nr. 23304. 23320. 23352. 23387. 23412. 23430. 23449. 23467. 23491. 23518. 23527. 23569. 23594. 23611. 23629. 23646. 23670. 23710. 23746. 23761. 23776. 23801. 23820. 23846. 23867. 23887. 23896.

Z.

Zegelin: Nr. 23283. 23311. 23359. 23383. 23433. 23442. 23474. 23532. 23574. 23607. 23632. 23686. 23712. 23755. 23806. 23854. 23881.

SACHREGISTER.

ANSBACH-BAIREUTH. Krankheit der Markgräfin-Mutter 168.

BAYERN. Das Gerücht der gefährlichen Erkrankung des Churfürsten Maximilian Joseph ist unbegründet 495. — „Il poussera sa carrière encore bien loin" 188. — Sein Tod führt nach Ansicht des Königs zu neuem Kriege 137. 185. 187. 188. 385. — Der König glaubt nicht, den Eintritt des Erbfolgefalles zu erleben 185. — Absichten des wiener Hofes auf Bayern 160. 185. 187. 188. 208. 301. 348. 385. 411. 443—445. 448. 491. 498. — Er plant den Austausch Bayerns gegen die österreichischen Niederlande 443—445. 448. 491. 495. — Keine Macht Europas kann die Einverleibung Bayerns in Oesterreich gleichgültig betrachten 185. 188.

Abschiedsaudienz des bayrischen Gesandten Schwachheim in Berlin 22. 29.

Die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen verlängert ihren Aufenthalt in München 6.

BRAUNSCHWEIG. „L'état prodigieusement dérangé des affaires" 96. — Erbprinz Karl Wilhelm Ferdinand bemüht sich um die Ordnung der Finanzen 96. — „Son père est comme Louis XV" 96.

Besuch des Erbprinzen bei Prinz Heinrich in Rheinsberg 96. — Die polnische Throncandidatur des Prinzen Wilhelm Adolf 119. — Plan des Eintritts des Prinzen Leopold in das österreichische Heer 459. 461. 500. — Er erfolgt gegen den Willen der Herzogin Charlotte 461. — Der Prinz trifft in Wien ein 493, — tritt Reise nach Italien an 493.

DÄNEMARK. Charakteristik des Kronprinzen Friedrich 281. — Vermählung des Prinzen Friedrich, des Stiefbruders Christians VII., mit Prinzessin Sophie Friederike von Mecklenburg-Schwerin (October 1774) 42. 87. 103. 130. 281. 282. — Königin-Wittwe Juliane Marie plant seine Ernennung zum Regenten 71.

„Situation satisfaisante" des Landes 388. — Günstiger Stand der Finanzen 437. — „Faiblesse du gouvernement" 359. — Grosser Einfluss des Geheimen Cabinetssecretärs Hoegh-Guldberg 359. — Schimmelmann fördert seine persönlichen Interessen 402. — General Keller-Banner nimmt den Abschied 295. 296. — König Friedrich ist bereit, ihn persönlich zu empfangen 296.

„Vues pacifiques" der Dänen 264. — Sie haben von ihren Gegnern nichts zu befürchten 389.

Dänemark und Preussen: Die Königin-Wittwe Juliane Marie wünscht dynastische Verbindung mit Preussen 200. 201. — Auf ihren Wunsch erfolgt Arnims Abberufung 34. 38. 42. 43. 66. 71. 88. 89. 155. — Diese ist auf Umtriebe Bernstorffs zurückzuführen 65. 71. 88. 89. 102. 139. 146, — eine Folge seiner Eifersucht auf die Correspondenz König Friedrichs mit Juliane Marie 88. 89. — Die Königin-Wittwe will Arnim Genugthuung verschaffen 88. 155, — verleiht ihm den Dannebrogorden 258. 259. — Arnim trifft in Berlin ein 259. — Spott König Friedrichs über sein Benehmen 235. 273. 294. 325. 326.

Wahl eines Nachfolgers: „il ne faut pas pour ce poste un génie supérieur ni de talents distingués; un jeune homme ordinaire avec un peu d'esprit et de monde fera notre affaire" 34. — Redern wird ernannt 38. 43. 66, — vom König empfangen 66, — reist ab 74. 102, — trifft in Kopenhagen ein 146, — soll auf Bernstorffs Haltung achten 146; vergl. 184, — wegen seiner kühlen Aufnahme keine Vor-

stellungen erheben 235. 236, — sich nicht in die dänischen Angelegenheiten mischen 359, — nur alle zwei bis drei Wochen berichten 236.

Larrey geht auf Urlaub, verabschiedet sich persönlich von König Friedrich 280.

Dänemark und Schweden: Die schwedischen Übungslager sind angeblich gegen Dänemark gerichtet 1, — verursachen „panischen Schrecken“ 13. 59; vergl. 29. 135. — „Mauvaise volonté impuissante“ der Schweden 242. — Dänemark hat nichts von ihnen zu befürchten 13. 59. 242. 389.

Dänemark ist vor Feindseligkeiten der Engländer gesichert, solange diese mit ihren eigenen Angelegenheiten beschäftigt sind 88. 131. 389. — Eröffnungen der Oesterreicher über die Besetzung der Bukowina 314. 320. 322.

ENGLAND-HANNOVER. Abfälliges Urtheil König Friedrichs über Georg III. 353. — „Il a voulu tromper à la fois son Parlement et les colonies“ 463.

„Répugnance du gouvernement actuel pour toute guerre“ 48. 57. 58. 75. 198. 199. 211. 353. — „L'esprit inquiet et turbulent“ 70. 219. — Geringe Aussicht auf Wechsel der Minister 228. — Vielleicht führt der Aufstand der amerikanischen Colonien zu ihrem Sturz 228. 344. 340; vergl. 256. 286. 333. — „Les principes des Torys font leur unique guide dans les affaires“ 199. — Satiren gegen die Regierung 430, — machen keinen Eindruck mehr 487. — Diese kehrt sich nicht daran 430. — Mansfield: „esprit fin et rusé“ 41, — spielt grosse Rolle 42, — beherrscht König und Regierung 24. 41. — Erbitterung König Friedrichs gegen Bute 256.

„Hauteur que l'Angleterre met dans tous ses procédés“ 416. — „Fière sur sa prépondérance imaginaire, elle traite les autres puissances en subalternes jusques à les brutaliser, et à moins de lui montrer les dents, elle ne descend pas de ses hauts chevaux“ 416. — „Elle aime assez à se mêler des autres affaires de l'Europe et à y exciter mille tracasseries“ 299. — „Elle n'est jamais si tranquille que lorsqu'elle a des embarras dans ses propres affaires“ 42. 70. 84. 88. 127. 131. 136. 219. 271. 298. 299. 350. 383. — England wird Ruhe in Europa bewahren, solange die amerikanischen Wirren dauern 84. 131. 136. 256. 298. 299. 344. 350. 369. 383. 389. — „Le génie de la nation préfère les expéditions maritimes aux terrestres“ 310.

Auflösung des Parlaments 70. 84, — ist politischer Fehler 101, — nimmt die ganze Aufmerksamkeit der Regierung in Anspruch 101, — erfordert neue Geldopfer für Bestechungen 70. 101. — Die Regierung besitzt in dem neuen Parlament die Majorität 145. 163. 178. 219. 224. 252, — in Folge von Bestechung 145. 163. 487. — L'argent est „le grand mobile de la constitution“ 145.

Aufstand der amerikanischen Colonien 3. 42. 48. 58. 70. 84. 88. 129. 145. 154. 172. 178. 198. 209. 219. 224. 239. 252. 285. 298. 299. 317. 318. 346. 350. 369. 391, — setzt England in grosse Verlegenheit 127. 239, — macht ihm viel zu schaffen 70. 172. 209. 211, — zieht ernste Folgen nach sich 163. 224. — Les Anglais „ne pensent qu'à leurs colonies“ 352. — „Les affaires des colonies vont en empirant“ 256. — Der Aufstand dehnt sich aus 154. 198. 239. 256. 317. 462. — Tagung des Congresses von Philadelphia 129. 145. 239. — Die Colonien planen Entsendung einer Deputation nach England 129, — verweigern Unterwerfung 145, — wollen ihren Handel selbständig regeln 154. — fordern zum Widerstand auf 239, — rüsten 369. — Es handelt sich um „rébellion formelle“ 154. 198. 346. — Kommt es zu einer Revolution, werden sich die Colonien neues Oberhaupt wählen 346. — Der offene Bruch steht bevor 58. 145. 154. 172. 178. 219. 224. 239. 264. 369. 370, — ist unvermeidlich 198. 199. — „Le ministère baisse de ton“ 252, — entschliesst sich zu energischen Maassnahmen 298. 299, — setzt mit Hilfe seiner Partei scharfe Beschlüsse durch 340, — entsendet Truppen nach Amerika 224. 298. 299. 318. — Die dort befindlichen leiden unter Desertion 350. — Die regulären Truppen sichern der englischen Regierung den Sieg 178. 211. 252. 299. 318. 346. — „Des troupes réglées et des canons sont des arguments trop forts“

252. — Les colonies „manquent de troupes et de généraux“ 346, — werden unterliegen 400. — „Le commerce britannique y périclitera toujours“ 239. 299. 318. 369. — North giebt versöhnliche Erklärung im Parlament ab 369, — um Uneinigkeit unter den Colonien zu stiften 383. 400. — Der Aufstand ist nur „Strohfeuer“ 391, — wird friedlich beigelegt werden 375. 400. 430, — sobald die englische Regierung Entgegenkommen zeigt 430. — Sie ist dazu genöthigt 129. 415; vergl. 463. — Der Streit lässt König Friedrich kalt 3. 199. 369. 383, — desgleichen die Mächte 219, — ist als Glück für Europa zu betrachten 127. 219. 271. 298. 299. 317. 344.

England und Preussen: Der König hat nichts mit den Engländern zu verhandeln 463, — will sich nicht in ihre Angelegenheiten mischen 318. 358, — erwartet dasselbe von ihrer Seite 318, — will ihnen keine Complimente machen 357. 358. 369, — berichtigt ihre Ansichten über die Reise des Prinzen Heinrich nach Russland 199, — spottet über ihr politisches System 199, — erklärt ironisch, dass er ihnen „comme arbitre de l'Europe“ die Beendigung des österreichisch-türkischen Streits wegen der Bukowina überlasse 271. 299, — dementirt das Gerücht von Verhandlungen über den Austausch des Fürstenthums Halberstadt gegen das Herzogthum Lauenburg 59. 60. — Englische Klagen über die preussische Zollerhebung in Danzig 37. — Der König klärt Maltzan über seine Absichten gegen Danzig auf 318. — Ohne den Aufstand in den Colonien würden die Engländer ihn in Danzig „chicaniren“ 209. 219. 350; vergl. 235. 358. 369.

Der König mit Maltzan unzufrieden 279, — giebt ihm ironische Antwort auf nichtssagenden Bericht 278. 279, — beurlaubt ihn aufs Land 37. 38, — beschränkt die Correspondenz 430. 487, — wegen der Kosten 430. 463. 487, — aus Mangel an interessanten Nachrichten 463. 487.

England und Oesterreich: Gespannte Beziehungen 160. 185. 302. — England kann gegen die Oesterreicher nicht Krieg führen 175. — Hannover setzt ihnen in allen Reichsangelegenheiten Widerstand entgegen, der wiener Hof droht mit Repressalien gegen den englischen Handel 19. 120. 302. — Hannover schlägt stolzen Ton an 19, — hat es vielleicht später zu bereuen 19.

England hat während des russisch-türkischen Krieges nichts für Russland gethan 166, — will sich des Levantehandels bemächtigen 166. 167.

England nimmt an Polen kein Interesse 198, — fürchtet, dass über einer zweiten Theilung ein allgemeiner Krieg entsteht, in den es hineingezogen werden könnte 198. — Die Befürchtung ist unbegründet 199.

England und Frankreich: „Les intérêts de ces royaumes sont ... diamétralement opposés“ 461. — England hat von Frankreich nichts zu befürchten 36. — „La crainte de déplaire à l'Angleterre“ 233. — Steigendes gegenseitiges Misstrauen 42. — Mansfield reist nach Paris 24. 36. 40. 41. 47—49, — unter dem Vorwand eines Besuchs bei seinem Neffen Lord Stormont 24. 41. 69. 83. 84, — um das französische System zu erforschen 24. 36. 40—42. 47. 64. 106. 113, — um die Streitigkeiten zwischen Spanien und Portugal beizulegen 36. 48. 49. 52. 58. 129; vergl. unter Portugal. — Der französische Conseil lehnt den englischen Antrag ab, Spanien zum Entgegenkommen gegen Portugals Vorschläge zu bestimmen 52. 58. 69. 70; vergl. 75. 130. — England darüber verstimmt 69. 70. 88, — fordert von Frankreich Verbot der Ausfuhr von Kriegsmaterial nach den englischen Colonien 244. 349. 368. 369. 429. — Frankreich erklärt sich bereit 244. 349. 429, — unterlässt, aus den englisch-amerikanischen Wirren Vortheil zu ziehen 458, — wird nur gezwungen gegen England Krieg führen 399. — Stormont geht mit dem Auftrag nach London, eine Allianz vorzuschlagen 478. 479. — Ein Bündnis beider Mächte erscheint ausgeschlossen 461.

Streitigkeiten zwischen England und Spanien 88. 199. 285. 400. 463. 464. 479, — betreffen den Handel 14. 88, — die portugiesischen Verhältnisse 199. 479, — den Krieg Spaniens mit Marokko 285. 344. 479; vergl. unter Marokko. — Schwächliche Haltung der englischen Regierung gegen spanische Übergriffe 48. — Sie fürchtet Krieg mit Spanien und Frankreich 42. 48. 57. 58. 75. 88. 127. 211.

310. 487, — wegen des Aufstandes der Colonien 42. 88. 127. 154. 211. 344. 430. 479. — Dieser Zeitpunkt ist für die Bourbonen der günstigste zum Bruch 48. 211. 344. 472. — Für England steht der Verlust sämtlicher Colonien auf dem Spiel 48. 430. — Spanien unternimmt nichts ohne französische Unterstützung 344. 472. 486, — hat auf diese nicht zu rechnen 130. 136. 164. 344. 472, — noch nicht kriegsbereit 211, — plant Landung des Prätendenten auf Irland 479, — Angriff auf Jamaïka 358. 369. 375. 479, — schreitet dazu, sobald die Feindseligkeiten zwischen England und den Colonien offen ausbrechen 479. — Spanische Rüstungen 114. 460. 486. 487. 494, — richten sich gegen Marokko 460. 461, — aber nicht gegen die englischen Besitzungen 461, — sollen zur Beobachtung der Engländer und Portugiesen in Amerika dienen 486. — England hat von ihnen nichts zu befürchten 461. 494. — Aussicht auf Krieg 47. 48. 50. 57. 58. 87. 88. 131. 136. 199. 285. 307. 310. 400; vergl. 22. 24. 41. 64. 430. 495. — Der Ausbruch verschiebt sich 211. 463. 479, — ist unvermeidlich 463. 464. — Der bevorstehende Krieg zwischen England und Bourbon kümmert den König nicht 50. 64. 75. 464.

Portugal sucht die Vermittlung und Unterstützung der Engländer gegen Spanien 163; vergl. unter Portugal. — England ist zum Beistand verpflichtet und vielleicht zur Theilnahme am Krieg gezwungen 199, — „le premier moteur et promoteur“ des Zwistes von Spanien mit Portugal 479, — entschädigt sich für die Abtretung von Balambangan an Spanien durch Handelsvortheile in Portugal 239.

England schliesst nicht Subsidienvertrag mit Sachsen 358. 359. 387. 475.

England und Holland: siehe unter Holland; England und die Pforte: siehe unter Türkei.

FRANKREICH. „Louis XV est déjà oublié à Paris“ 124. — „Ce Prince n'était ni dur ni atroce“ 284. — Die Nation verfolgt sein Andenken mit Hass 202. 222. 284. — Den früheren Königen ist es nicht besser ergangen 222. — Charakteristik Ludwigs XVI. 256. 257; vergl. 75. 190. 191. — „Penchant décidé pour la chasse et pour le bigotisme“ 75. — Er liebt den Frieden 70. 257. 353. — „La gloire militaire ne paraît pas l'animer“ 257. — „Le Roi est encore jeune“ 456. 471, — „faible“ 353. 361, — „trop novice pour voir ce qui se passe“ 310. — „Il a de bonnes intentions“ 139. — „Il s'applique beaucoup plus que son grand-père“ 139. — Man muss mit ihm noch Nachsicht üben 202. 203. — „Le Roi s'est entièrement mis sous la toutelle de Maurepas“ 131. 239. 361. 384. — Er wird sich stets regieren lassen 257. — Geringe Meinung König Friedrichs über ihn 33. 418. 471. — Ein sicheres Urtheil ist noch nicht möglich 124. — Einfluss der Königin Maria Antoinette auf ihn 33. 239. — „C'est une jeune étourdie, qui a de l'esprit, mais qui ne se laisse mener ni par sa mère ni par personne, et qui tôt ou tard sera brouillée avec son mari“ 139. — „L'harmonie des trois frères commence déjà à clocher“ 139. 160. — Intriguenspiel am Hofe 471.

Der häufige Ministerwechsel stört die Ordnung im Staate 238. — Jeder Minister stösst die Maassnahmen seines Vorgängers um 191. 238. — „Ce flux et reflux dans le ministère actuel est un grand défaut dans le gouvernement“ 238. 239. — „On n'y vieillit jamais“ 21. — Uneinigkeit zwischen den Ministern 210. 211. — Maurepas „dirige tout en France“ 139, — will Premierminister werden 53, — „ne pense qu'à végéter et traîner le moment de la banqueroute dont il répugne d'être le témoin“ 361. — Eintritt von Miromesnil, Sartine und Turgot in das Ministerium 15. — „Le public traite cruellement Turgot“ 309. — Seine Stellung ist erschüttert 153. — „Ces fous de Français espèrent en Choiseul“ 470. — Er wird von der Königin protegirt 21. 107, — beim Volk beliebt 53. — „C'est un esprit très inquiet“ 101. 121. 130. — Sein System als leitender Minister war, überall Unruhe zu stiften 22. 130. — Nach seiner Wiedererhebung auf diesen Posten würde er Europa bald in neue Wirren stürzen 21, — sofort Frankreich in den Dienst Oesterreichs stellen 361. — Seine Ernennung steht nicht so bald zu erwarten

63. 64; vergl. 53. 65, — erscheint ausgeschlossen 101. 130. 470, — ist für König Friedrich gleichgültig 45. 46. 64; vergl. 101. — Er wird beschuldigt, den Vater Ludwigs XVI. vergiftet und die Ehe Ludwigs und seiner Brüder unfruchtbar gemacht zu haben 105. 107, — um Spanien die Erbfolge in Frankreich zu sichern 105; vergl. 121. — Richelieu: „homme dur et cruel" 317. — Broglie: „esprit remuant et intrigant" 190.

„État de faiblesse" 435. — „Les Français sont dans l'état du chaos" 174. 175. — Zerrüttung der Finanzen 36. 41. 93. 163. 198. 201. 209. 252. 270. 271. 309. 344. 352. 368. 391. 407. 429. 456. — Ihre Ordnung muss Hauptaufgabe der Regierung bilden 163. 198. — Wege zu ihrer Wiederherstellung 210. 339. 340. — Ludwig XV. zeigte sich zu schwach 96. — Maassnahmen Turgots 163. 347. 368. 382; vergl. 69. 407. — Alle Maassregeln sind nutzlos 270. 368. 391. 407, — solange Tilgungsfonds für Schulden fehlt 391. — „Le ministère d'à présent . . n'emploie que des palliatifs" 407. — „Il lui faudrait un second Colbert" 407. — Nur ein allgemeiner Bankrott kann die Schuldenlast beseitigen 209, — „remède trop violent" 339. 340. — Frankreich fürchtet ihn 163. 352. 361. — Finanznoth führt dazu 163. 198. 210. 368. 382. — Besserung der Finanzen ist nicht vor 10 Jahren zu erwarten 209. — Ihr Zustand für die fremden Mächte von hohem Interesse 153. — Frankreich ist gezwungen, Frieden zu bewahren 36. — Seine Mittel reichen nur zu einem Feldzug 252. — Krieg führt zum Bankrott 163. 238. 344. 456.

„La cour de Louis XVI ne ressemble ni à celle de Louis XIV ni à celle de Louis XV" 297. — „Les principes de Louis XV se soutiennent toujours" 384. — Frankreich hat sein Ansehen und seinen Einfluss eingebüsst 15. 163. 387. 486, — spielt nur bescheidene Rolle in Europa 41. 79. 163. 252. 271. 324. 375. 435. 461. 463, — solange die Finanzen nicht geordnet sind 163. 252. 271. 391. 461, — wird noch tiefer sinken 210, — hütet sich vor Einmischung in die grossen europäischen Fragen 75. 340. 348. 352. 357. 361. 391, — befolgt friedliches System 22. 57. 58. 139. 163. 171. 263. 310. 340. 353. 391. 399. 456. 495, — solange Maurepas an der Spitze steht 131. 361. 456, — „veut conserver la paix à toute force" 310. — „Léthargie politique" 121. 139. 357. — „Faiblesse de son gouvernement" 163. 233. 344. 349. 352. 361. 399. 407. 429. 495. — „Tout ce qui est à la tête de ce gouvernement, ce sont de pauvres espèces" 486. — „Le gouvernement français a depuis longtemps épuisé toutes ses ressources" 344. — „La France, énervée d'argent et sous un gouvernement faible" 352, — „ne s'intéressera en tout que fort faiblement" 456. — „Les Français détestent Louis XIV, mais ils sont encore tout remplis de sa grandeur" 79. 486. — „Le public s'attend à des merveilles" 97. 124. 127. 324. 448. 486. — Nur auf Grund einer starken Armee kann Frankreich zu neuem Ansehen gelangen 97. — König Friedrich rechnet nicht, diesen Zeitpunkt zu erleben 97. — Die inneren Fragen nehmen die Regierung allein in Anspruch 121. 198. — Frankreich sieht sich auf Intriguen beschränkt 75. 429. 435. 463. 485. 492, — „trop faible pour jouer d'autre rôle que de valet intrigant de comédie" 463. — Intrigues: „le premier mobile", „armes ordinaires", „ce péché original de sa politique" 429. 435. 439. 494. — „Le ministère de Versailles tracassera par toute l'Europe, pour se donner de la considération" 461. 463. 476.

Die Theilung Polens bleibt für die Franzosen „pierre éternelle d'achoppement" 39. 376. — Ihr Bemühen, diese zu durchkreuzen 30. 39, — ist zu spät 36. 41. 64. 429. — Auch ihre Hoffnung, dass der russisch-türkische Friede etwas daran ändert, ist unbegründet 15. 39. — „La France n'a qu'à y fermer sa boutique d'intrigues et de tracasseries" 429. — Auch nach dem Friedensschluss und der Pacificirung Polens verzichtet Frankreich nicht auf Umtriebe 24. — „Frénésie de la cour de Versailles de vouloir brouiller de nouveau les cartes" 439. — Der „Lieblingsplan" der Franzosen bleibt, den Dreibund der Theilungsmächte zu sprengen: siehe unter Russland. — Wenn sie noch eine Rolle spielen, dann in Süd-Europa 65; vergl. unter England.

Durch Lit de justice erfolgt die Wiedereinsetzung der früheren Mitglieder des Parlaments (12. November 1774) 172, — schwerer politischer Fehler 33. 124. 153.

178. 185. 198. 227. 228. 270. 307. 310; vergl. 175. — Das Parlament erhebt Vorstellungen beim König 227. 270. 309. 310. — Satire auf die Rückberufung 212.

Muy suspendirt die Heeresreform 153; vergl. 75, — befolgt neues System 163. 191. — Bei all den neuen Plänen kommt nichts heraus: „on les prend à la légère, et on les exécute de même" 153. 163. 164. 191. — Plan einer Heeresverstärkung 238. — Spott der Franzosen über die Ernennung neuer Marschälle 470. 471. 486. — Schlechter Zustand der Flotte 153. 349; vergl. 164. 232. — Sie ist aus Rücksicht auf England vernachlässigt 233. — Mangel an tüchtigen Officieren 233. — Stand der Flotte 291. — Rüstungen in Toulon 364. 369. 429; vergl. 494. — in Brest 495.

„Les Français aiment à traiter grandement les bagatelles et souvent en bagatelle ce qui est le plus important" 410. — „Vice national: légèreté" 84. 179. — „Hauteur" 413. — „Peuple avide de nouveautés" 124, — liebt „la nouveauté d'un nouveau règne" 222. — „Le génie français, toujours le même, se plaît à plaisanter sur tout" 284. — Die französischen Schauspieler sind nach Ansicht König Friedrichs die besten der Welt 57. — Voltaire „joue le moribond" 185. — „C'est un athlète émérite qu'on ne devrait plus provoquer au combat" 297.

Frankreich und Preussen: Der König hat mit den Franzosen nichts zu verhandeln 109. 300, — will mit ihnen in keine unmittelbaren Verhandlungen treten 469. 485. 486, — da sie seine Eröffnungen bei Oesterreich und Russland missbrauchen würden 486; vergl. unter Russland, — hält es für unmöglich, Frankreich für ein Bündnis gegen Oesterreich zu gewinnen 360. 361, — betrachtet Vergennes und Maurepas als seine Gegner 494, — desgleichen Gérard 376. 494, — beruhigt Vergennes wegen der angeblichen Erhöhung der preussischen Rheinzölle 471. 477. 478, — tritt auf Voltaires Fürsprache für Étalondes Erbansprüche in Frankreich ein 65. 153. 154. 185. 244. 245. 291.

Lauzun in Berlin 144. 258. 271. 284; vergl. 439, — erhält Audienz 144, — „un jeune homme bien aimable" 271, — geht nach Warschau 330. 493, — „plus amoureux que jamais" 330. — Für seine Eröffnungen an Stackelberg gegen Preussen und Oesterreich siehe unter Russland. — Besuch des Vicomte Laval in Berlin 330. — „C'est un jeune godelureau . . . qui a toutes les simagrées des petits-maîtres" 330. — Argwohn des Königs, dass Laval ähnliche preussenfeindliche Aufträge hat wie Lauzun 435. 440. 460. — „L'un et l'autre m'ont paru fort étourdis" 494. — Sie reisen ohne Auftrag der Regierung 494.

Der König giebt dem Gesandten Goltz Ueberblick über die europäische Lage 136. 137, — mit ihm unzufrieden 40. 64. 84. 223. 227. 263. 450. 476; vergl. 179. 197. — Goltz hat beschränkte politische Vorstellungen 121. 136, — ahmt die französische „légèreté" nach 84. 136. 179, — wird beurlaubt 450. — Spott des Königs über seine „delicate" Gesundheit 450. — Esperandieu in Erbschaftsangelegenheiten in Frankreich 300. 357, — erhält Befehl zur sofortigen Rückkehr 409. 415.

Pons geht auf Urlaub 109. 144. 450. — „C'est un bon sujet, mais fort borné" 300. — Seine Abberufung dem König gleichgültig 300.

Frankreich und Oesterreich: Gespannte Beziehungen 378. 456. 490. 491; vergl. 498. — Frankreich neigt mehr zu Spanien als zu Oesterreich 68, — fürchtet den Ehrgeiz Josephs II. 22. 197. 227, — hat allen Anlass dazu 179, — nimmt abwartende Haltung ein 53. 56. 68. 108, — sucht die Oesterreicher für sein System zu gewinnen 22, — ohne Aussicht auf Erfolg 36, — auf die Allianz mit ihnen angewiesen, um einiges politisches Ansehen zu geniessen 287, — will sich mit ihnen nicht überwerfen 326. 399. 459. 460. — Ein Krieg zwischen beiden Mächten steht nicht zu erwarten 175. 310, — wenigstens zur Zeit nicht 317. 442. — Maria Antoinette „est autrichienne" 498. — Choiseul österreichisch gesinnt 361. — Der wiener Hof würde seine Ernennung zum leitenden Minister nicht gern sehen 65. 121. — Für den Besuch Erzherzog Maximilians in Paris vergl. unter Oesterreich.

Oesterreich eilt nicht, die alten Beziehungen wiederherzustellen 36. 74. 75. 258, — will die Ereignisse abwarten 15. 258, — hat 1769 den französischen Beistand gegen Preussen erbeten, falls es eine Diversion zu Gunsten der Türken unternehmen

würde 233. 234. — Frankreich ist nicht für Krieg gegen Deutschland zu haben 361, — wird nur Hilfscorps von 20000 bis 30000 Mann senden 353. 361. — Absichten Oesterreichs auf Elsass und Lothringen 208. 348.

Frankreich gegen die Oesterreicher wegen der polnischen Theilung verstimmt 266; vergl. 491, — glaubt, sie zum Verzicht auf ihre dortigen Erwerbungen zwingen zu können 435—437. 439. — Oesterreich wird sich an keinen Einspruch kehren 439.

Frankreich plant, die Oesterreicher mit Russland und Preussen zu entzweien: siehe unter Russland.

Oesterreich entfremdet sich die Franzosen durch seine Haltung gegen die Pforte im russisch-türkischen Kriege 266, — durch seine Vergrösserungspläne 348, — durch sein Vorgehen gegen die Türkei 118. 160. 171. 178. 185. 197. 341. 378. 467. — Sie können sich dem Anschlag des wiener Hofes auf die Bukowina nicht widersetzen 171. 197. 460. — Dieser verhält sich zunächst stumm 197. 253. — macht von der Besetzung der Bukowina Mittheilung 321. 322. 385. — Ludwig XVI. erklärt, dass sich die Garantie des Versailler Vertrages auf die neue Erwerbung nicht erstreckt 339. 340. 342. 385. 386. — Angeblich wünscht Oesterreich die französische Vermittlung bei der Pforte 263. 266. — König Friedrich glaubt nicht, dass die Franzosen darauf eingehen 266. — Sobald sie die von den Türken erbetene Vermittlung übernehmen, wird Oesterreich in „Verlegenheit“ geraten 275; vergl. unter Türkei, — entweder zum Verzicht auf die Erwerbung der Bukowina genöthigt sein 275. 282, — oder sich mit ganz Europa entzweien und isoliert dastehen 275. 282. — Die französische Vermittlung würde den wiener Hof verletzen 279. 280, — zur Entfremdung und zum Bruch zwischen beiden Mächten führen 302. 348. — Die französischen Vorstellungen werden in Wien unberücksichtigt bleiben 295. 300. 302; vergl. 336. 365.

„La succession future de Bavière ... fera l'époque de la réunion de leurs intérêts“ 491; vergl. 188 und unter Bayern. — Oesterreich verhandelt mit den Franzosen über Austausch Bayerns gegen die österreichischen Niederlande 444. 445. 448. 491. — Sie geben der Nachbarschaft des pfälzischen Churfürsten vor derjenigen Oesterreichs den Vorzug 443. 444. 495; vergl. 498.

Breteuil zum Nachfolger von Rohan designirt 11. 23, — „protégé de la reine de France“ 287. 322, — Anhänger Choiseuls 11. — „Son activité, pour ne pas dire inquiétude, dans les affaires est connue“ 287; vergl. 23. — Er wird sich auch mit Kaunitz bald überwerfen 23. 68. 322; vergl. 287. — „Sa prédilection pour la Suède“ 257. — Er strebt nach Erneuerung der alten Allianz 257. — Seine Instruction 39. 108; vergl. 35. 107. — Er soll Oesterreich mit Preussen entzweien 39. 467, — die polnische Theilung durchkreuzen 39. 108. 495, — Zurückhaltung bewahren 108. — Ankunft in Wien 362. 385. — Kaunitz behandelt ihn frostig 362. 383. 410. — Breteuil hat keine wichtigen Verhandlungen zu führen 406, — schweigt von den österreichischen Absichten auf die Bukowina 378. 383. 385. 408. 486. — „Il attendra du bénéfice du temps le succès de ses commissions“ 383.

Frankreich und Spanien: „La France ménagera l'Espagne pour conserver son alliance“ 130. — Vielleicht wird Frankreich durch Spanien in seine Streitigkeiten mit England oder Portugal hineingezogen 121. 131; vergl. auch unter England und Portugal. — Gerücht einer französischen Anleihe in Spanien 364.

Frankreich und England: siehe unter England; Frankreich und Holland: siehe unter Holland; Frankreich und Russland: siehe unter Russland; Frankreich und Sardinien: siehe unter Sardinien; Frankreich und Schweden: siehe unter Schweden; Frankreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

HESSEN-CASSEL. Landgraf Friedrich II. als polnischer Throncandidat 119. — Einladung der Landgräfin Philippine nach Potsdam 34. 292. — Oeynhausen geht auf Urlaub 496.

HESSEN-DARMSTADT. Auf Wunsch der verstorbenen Landgräfin Caroline wird der Aufenthalt Erbprinz Ludwigs in Petersburg verlängert 61. 72. 141, — um der

Gefahr seiner Vermählung mit seiner Cousine Marianne von Zweibrücken-Birkenfeld und seines Uebertritts zum katholischen Bekenntnis vorzubeugen 72.

Unterstützung hessischer Geldansprüche in Wien: „il suffit d'y procéder par manière d'acquit" 128.

HOLLAND. Stellung des Erbstatthalters 430. 431. — „La mauvaise volonté de la ville d'Amsterdam contre le prince d'Orange" 200. 240. — Der Prinz trägt nicht die Schuld 240. — In Amsterdam überwiegen seine Gegner 252. — „Le parti antistathoudérien" 240. 431.

„Le génie de la République d'aujourd'hui n'est plus celui de leurs ancêtres" 240. 470. — „Il a changé de tout en tout" 240. — „Faiblesse de son gouvernement" 431. 450. — „Humeur pacifique" 382. 431. 440. — „Le système actuel de la République est de temporiser" 431. — „Chaque puissance se permet de l'offenser" 382. 431. 450. — Holland geniesst geringes Ansehen 430. 431, — hat zur Zeit keinen Krieg zu befürchten 114. — Erinnerung an die Belagerung von Leyden 334.

Plan der Verstärkung des Heeres 290. 326. 407. 471, — und der Flotte 290, — hat wenig Aussicht auf Verwirklichung 114. 183. 184. 200. 240. 326. 407. 471, — in Folge des Widerstandes der Stadt Amsterdam 114. 120. 121. 407; vergl. 401, — wird noch öfters auftauchen 326. — „Cette affaire continuera de rester longtemps encore sur le pied actuel" 471. — Früher oder später zwingt die Nothwendigkeit zur Heeresvermehrung 240, — sobald Krieg droht 326. — Amsterdam besteht auf Vermehrung der Marine 407. — Der Erbstatthalter setzt Verstärkung der Truppen in Surinam durch 183, — trotz des Einspruchs von Amsterdam 101. 114. 120. 183. 200. 240. — Sie liegt auch im Interesse von Amsterdam 101. — Dieses handelt nur aus Oppositionsgeist gegen die Oranier 200. — Desertion im Heere 455.

Der König missbilligt die Absicht der Regierung, einen Bauernaufruhr in Seeland mit Waffengewalt zu unterdrücken 416. —Feier des Jubiläums der zweihundertjährigen Wiederkehr der Gründung der Universität Leyden 334. 360. 370.

Marokko erklärt an Holland den Krieg 227, — auf Anstiften Englands 318. — Die Holländer behandeln den Krieg „en bagatelle" 441. — Ihre Seerüstung 240. 299. 363, — wird erst im Juli 1775 fertig 450. 470. — Der Krieg wird ziemlich unblutig verlaufen 286. — Bestechung empfiehlt sich mehr als Kriegsrüstung 240. — Aussicht auf Beilegung 286. 333. — Der Glückwunsch des Königs ist verfrüht 349. 359. 363. 381. 382. — Spanien und Holland sollten sich nach seiner Ansicht verbünden 298. 299. 318. 319. — Sie würden Marokko leicht im Zaum halten 349.

Holland und Preussen: Theilnahme des Königs an einem Unfall des jungen Prinzen von Oranien 370. 382. 401. 416. 417. 441. 454. — Er lehnt die Einladung zum Besuch in Holland ab, da er 1775 nicht nach Cleve geht 114. 144. 477, — sendet der Prinzessin Wilhelmine Geschenke 227. 272, — fordert Nachrichten über die holländischen Maassnahmen gegen Marokko 227. 245. 252. 264. 298, — über kriegerische Erfolge 272. 298. 441. 470, — scherzt über den Krieg mit Marokko 297. 298. 441. 477; vergl. 470, — über die Modethorheiten der Gemahlin des holländischen Gesandten Graf Heyden 57. 83; vergl. 298.

Thulemeiers Rückkehr vom Urlaub 21. — Der König verschiebt die Gewährung der ihm verheissenen finanziellen Unterstützung bis Frühjahr 1775: 21. 92. 93. 121. 162. 200, — erklärt, dass er keine unnützen Ausgaben fordere 93. 162; vergl. 333.

Holland und England: Die englische Regierung übt Rücksicht gegen den Erbstatthalter 431, — beschwert sich über Ausfuhr von Kriegsmaterial nach den amerikanischen Colonien 145. 318. 363. 382. 416, — kann sie nicht verhindern 363, — fordert das Verbot jeglichen Handels 401. 416. 440, — lässt Kriegsschiffe in der Texelmündung kreuzen 382. 416, — sucht durch die marokkanische Kriegserklärung die Aufmerksamkeit der Holländer von Amerika abzulenken 318, — beklagt sich über zu geringes Entgegenkommen 440. — „C'est la faute de ces Républicains de souffrir pareilles insultes" 382. 400. 401. 410. 440. 450; vergl. 455. — Sie konnten sich leicht durch Ausrüstung einiger Fregatten schützen 440. — Der

König fürchtet, dass England mit der Zeit sich das „Privileg“ anmaasst, stets so gegen Holland zu verfahren 455.

Holland und Frankreich: Ein Zwischenfall zwischen einem holländischen Kriegsschiff und einem französischen Handelsschiff bleibt voraussichtlich ohne Folgen 212. — Französische Anleihen 263. 264. 270. 271. 326. 347. 382. 493; vergl. 272. 455. 494. — Holland wird seine Vertrauensseligkeit schwer büssen 382. — Rückkehr von Noailles 144. — „Il est tranquille“ 144.

Spanien tritt rücksichtslos gegen Holland auf 431.

Anleihen von Oesterreich 49. 74. 81; vergl. 272, — und von Russland 308. 349; vergl. 272. 494. — Die russischen Anleihen betragen bisher 7 ½ Million Gulden 349.

MAINZ. Für den Zusammenstoss zwischen dem mainzischen und preussischen Vertreter bei den Verhandlungen der Visitations-Deputation des Reichskammergerichts vergl. unter Römisches Reich.

MAROKKO. Kaiser Mehemed Ben Adalla erklärt den Spaniern den Krieg 172. 190. — von England angestiftet 172. 190. 285. 344. 349. 479, — um ihrem Angriff auf Portugal vorzubeugen 172. 190; vergl. unter Portugal, — kehrt seine gesamte Macht gegen sie 286, — belagert Ceuta 272. 286, — und Melilla 291. 317. 346, — kann dauernde Erfolge nicht erringen 272. 291. 349, — des Krieges bald überdrüssig 349, — verlangt nach Frieden 488. — Die marokkanische Seemacht 290. 318.

Marokko wird sich hüten, England herauszufordern 488. — Für den Krieg mit Holland: siehe unter Holland.

MECKLENBURG-SCHWERIN. Günstiges Urtheil des Königs über die Herzogin Charlotte Sophie 130. 131.

OESTERREICH. Maria Theresia will keinen neuen Krieg führen 194. 195. — „Son avidité“ 112. — Ihre Gesundheit ist gefährdet 195—197. 208. 220. 225. 249; vergl. 231. 243. 244. 413. — „Si elle décède, il s'ouvrira tout un nouveau spectacle en Europe“ 208. — Die Nachrichten sind übertrieben 218. 254. 256. 262. 303, — von der josephinischen Partei 218. 220. — Das Ende steht nicht so bald bevor 225. 256. 262. — Joseph II. gewinnt steigenden Einfluss bei Maria Theresia 147; vergl. 459. — „L'ambition et l'avidité de l'Empereur à s'agrandir de tout côté“ 179. 208. — „Il est avide de lauriers“ 179. 196, — „entreprenant et ambitieux“ 195. 301, — „un peu étourdi et précipité dans ses démarches“ 196. — Er hat zu früh die Maske gelüftet 196. 197. — „Tout le monde se met en garde contre lui“ 196. — „Cette ambition naissante effarouchera toute l'Europe“ 196. — „Son ambition le précipitera dans quelque cas fâcheux“ 330. — Seine Vergrösserungspläne 160. 208. 249. 301. 498. — Es kommt zum Krieg, sobald er sie auszuführen sucht 160. 353. 393, — sobald Maria Theresia stirbt 195. 196. 208. 249. 345. — Verderblicher Einfluss des Kaunitz'schen Vorbildes 160. — Die Parteien der Kaiserin und des Kaisers stehen sich am Hofe gegenüber 218. 220. — Kaunitz geniesst hohes Ansehen bei Maria Theresia 134. — Joseph II. sucht ihn an sich zu fesseln 220. — Kaunitz erklärt sich in der Politik „pour le train de vaches“ 230, — geht „le compas à la main“ 75. — „C'est assez le principe de sa politique de se décider selon les évènements“ 206. 210. 258. 283. 304. — Er wünscht häufigen Wechsel der fremden Gesandten in Wien 427.

Joseph II. plant, sich im Frühjahr 1775 mit seinen Brüdern Leopold und Maximilian in Venedig zu treffen 18. 19. 128. 188. 458, — die neuen Erwerbungen zu besichtigen 347, — Frankreich zu besuchen 51. 90, — verbindet damit keine politischen Zwecke 51. — Die französische Reise unterbleibt 150. 413. — Erzherzog Maximilian auf Reisen: in Holland 21. 34. 57, — in Frankreich 345. 349. — Günstiges Urtheil der Prinzessin von Oranien 34. 57. — „L'Archiduc réussit mal à Versailles“

368. 372. — „On le dit haut et sot“ 368. — Etikettenstreit mit den französischen Prinzen 368. 372. 390. 409. 410. 413. 432. 433. 448. 456. — führt zur Verstimmung zwischen beiden Höfen 390. 391. 393. 413. 456. — Maximilian von Maria Theresia zurückberufen 391, — besucht auf der Heimkehr Nancy 393.

„Oesterreich hat immer Lust, sich zu vergrössern“ 275, — strebt nach despotischer Herrschaft über Europa 385, — nach der „Universal-Monarchie“ 451. — „Esprit de conquête et d'agrandissement“ 112. 118. 140. 188. 275. 287. 302. 327. 335. 348. 366. 385. 395. 396. 411. 412. 418. 419. 443. 451. — „Vues d'agrandissement“ 125. 187. 188. 208. 250. 301. 335. 348. 384. 385. 395. 411. 412. 418. 419. 443. 451. 465; vergl. 189. — Absichten auf Bayern: siehe unter Bayern und Frankreich, — auf Dalmatien: siehe unter Venedig, — auf die Schweiz 208, — auf Elsass 348, — und Lothringen 208. 348. — Oesterreich dehnt seine Grenzen in Polen aus 423; vergl. unter Polen und Russland, — wählt als Grenze statt des Podhorce den Sbrucz 423, — plant angeblich die Einverleibung von Kamieniec 204. — Für die Besetzung der Bukowina: siehe unter Türkei.

Der König verurtheilt die Politik von Kaunitz und das Vorgehen Oesterreichs gegen die Türkei auf das schärfste 97. 99. 116. 127. 128. 138. 140. 150—152. 156. 157. 160. 166. 178. 180. 189. 196. 205. 255. 258. 297. 302. 310. 321. 322. 343. 366. 385. 395. 410. 451. 498. — Oesterreich gebraucht skrupellos jedes Mittel, sobald es sich um sein Interesse handelt 302, — hat gleichzeitig Verträge mit den Russen und den Türken geschlossen 140. 150. 156. 178. — „Sa conduite vis-à-vis de la Russie et de la Porte marque une duplicité sans exemple“ 99. 258. — Der Vertrag mit der Pforte von 1771: „nouveau monument de la duplicité de cette cour“ 140. 152. 156. 189. 255. 321, — „le commentaire le plus complet“ der österreichischen Machtgelüste 125. 395. — Kaunitz: „disciple de Machiavel“ 157; vergl. 343. — Oesterreich wird sein Vorgehen noch zu bereuen haben 99. 262, — entfremdet sich alle Mächte 115. 118. 160. 178. 179. 185. 275. 302. 336. 397. 410, — setzt sich der Gefahr eines Krieges gegen ganz Europa aus 115. 118. 128. 160. 330. 336. 343. 353. 355. 393. 397. 410. — „L'Autriche se brouille avec toute l'Europe, et l'Europe ne sera pas toujours en léthargie“ 410. — „L'heure des Autrichiens viendra, ils accumulent à présent sur leur tête les orages qui éclateront, quand ils se seront tous ramassés“ 330.

Nachrichten über Heer und Manöver 23. 29. 49. 52—54. 58. 59. 82. 86. 87. 296. 309. 347. 500; vergl. 359. 366. — Es fehlt noch viel an völliger Kriegsbereitschaft 53. — Der Kaiser mit den Manövern unzufrieden 53, — im Heere wenig beliebt 53. 54. — Für das Jahr 1775 werden Uebungslager bei Wien und Prag geplant 171. 194. 195. 203. 204. 209. 210. 213. 217. 230. 231. 236. 241. 243. 254. 255. 261. 266. 273. 288. 303. 305. 309. 328. — Maria Theresia wird sie besuchen 230. 231. 288. 303. 309. 366. 413. — um die ungünstigen Nachrichten über ihre Gesundheit zu widerlegen 231. 243. 244.

Die Regierung sucht die Frohndienste der Bauern in Böhmen einzuschränken 53. 436. 445. — Revolte in Böhmen 434. 436. 444. 445. 452. 453. 457. 464. 468. 495, — wegen der Frohndienste 434. 495. — aus religiösen Motiven 434. — „n'est qu'un feu de paille“ 445. 452. 453. 457. 464. 468. 495. — Es handelt sich nur um Bauernhaufen „sans chef et sans armes“ 445. 452. 453. 498. — „Les moyens ne répondent pas au projet“ 452. — „Les grands du royaume ne s'en sont point mêlés“ 464. — Sieg des Generals Wallis über die Aufständischen 453. 457. — Die Ernte leidet 445. 452. — Preussischer Grenzschutz 436. 441. 442.

Erschöpfung der Finanzen 201. — Anleihe in Holland 49. 74. 81. — Reform des Schulwesens 250.

Oesterreich und Preussen: Der König glaubt nicht, dass Maria Theresia Begegnung mit ihm plant 231; vergl. 230, — will ihr ausweichen 231, — lässt dem Kaiser seine Bereitwilligkeit aussprechen, mit ihm zusammenzutreffen 18. — Für 1775 ist Joseph II. verhindert 19. — „Il n'y a absolument rien qui presse“ 19. — Rückblick von Kaunitz auf die Begegnung in Neustadt 481. — Preussen darf nicht

dulden, dass die Oesterreicher übermächtig werden 352. — Der König will sich nicht mit ihnen überwerfen 56. 95. 96, — sich nicht näher mit ihnen einlassen 99. 297, — nach den bisherigen Erfahrungen 301. — traut ihnen nicht 67. 128. 136. 138. 150. 151. 160. 178. 205. 266. 296. 297. 301. 302. 498, — solange Kaunitz die Geschäfte leitet 157, — will alles vermeiden, was ihnen „Ombrage“ geben kann 442. 444.

Plan des Prinzen Heinrich zur Bildung einer europäischen Allianz gegen Oesterreich 174. 185. 196. 351. 360. — Der König erklärt, dass die Ungunst der Verhältnisse gegen die Ausführung spricht 174. 175. 185. 310. 352. 353. 360. 361, — dass der Plan nach Maria Theresias Tod dank dem Ehrgeiz Josephs II. zur Reife gedeihen wird 196, — will um der Türken willen keinen Krieg mit Oesterreich beginnen 116. 138. 175. 185. 247. 271. 343. 351. 352. 360. 361, — hätte allein die Kriegslast zu tragen 175. 343. 352, — würde ausser Oesterreich noch Frankreich und das Reich zu bekämpfen haben 343. 351. 352; vergl. 498. — Die Conjuncturen sind für einen Krieg ungünstig 352. — Vorbedingungen, an die der König die Eröffnung des Kampfes knüpft 352. 353. — Der Tod des bayrischen Churfürsten führt zum Krieg mit dem wiener Hof 185; vergl. unter Bayern.

Die Oesterreicher intriguiren in Frankreich gegen Preussen 317. — Der König führt die französischen Umtriebe gegen ihn am russischen Hofe auf Kaunitz zurück 469, — argwöhnt, dass dieser ihn mit Russland entzweien will 147, — räth dem wiener Hofe ab, sofort seine Fürsprache für Schweden in Petersburg einzulegen 27. 28. 30; vergl. unter Schweden, — will dem Kanzler Pferde zum Geschenk machen 459, — sendet Geschenk für die Fürstin Khevenhüller 118.

Verhandlungen über die Festsetzung der beiderseitigen Grenzen in Polen: Oesterreich unterrichtet den König von seinen Verhandlungen mit Russland 422; vergl. unter Russland.

Der König theilt dem wiener Hofe mit, dass Russland sich einer preussisch-österreichischen Einigung über den Grenzzug nicht widersetzen werde 9. — regt Verständigung an 9. 26. 27. 56. 68. — „Réponse laconique“ von Kaunitz 9. — Oesterreich macht die gemeinsame Abgabe einer Erklärung in Polen von Russlands Theilnahme abhängig (17. September 1774) 26. 30, — schlägt vor, die Verhandlungen zunächst mit dem polnischen Reichstag fortzusetzen 26. 27. 29. 30; vergl. 23. und unter Polen, — die Gesandten in Warschau anzuweisen, sich gegenseitig zu unterstützen 26. 30. — Riedesel soll gemeinsame Erklärung anregen, um Druck auf Polen auszuüben 99. 100. 181. 182; vergl. 146. 147, — soll die gegenseitige Garantirung der polnischen Erwerbungen vorschlagen 105; vergl. 147. — Kaunitz giebt „réponse laconique et ambigue“ 182. — Oesterreich ist nach Ansicht des Königs auf Verständigung mit Preussen angewiesen 188. — Riedesel erhält Befehl, sich abwartend zu verhalten 188. — Der König fürchtet, dass Oesterreich ihm Schwierigkeiten in den Weg legt 10. 15. 16. 44; vergl. 266.

„La conduite de la cour de Vienne est bien énigmatique“ 209. 210. 269. 304. 353. — „Taciturnité du prince de Kaunitz sur nos limites en Pologne“ 147. 158. 159. 182. 194. 203. 206. 269. 275. 283. 304. 305. 354. 466; vergl. 287. 453. 458. — Sie entspringt der Unsicherheit der politischen Lage 158. 159. 206. 208. 209. 236. 275. 283. — Kaunitz in Verlegenheit 112. 236. 283. 296, — mit dem Gang der Ereignisse unzufrieden 236. 255. 347. 482, — will jeder Erörterung ausweichen 159. 194. 204, — hat sich in seinen Maassnahmen getäuscht 85. 89. 91. 92. 100. 182. 218. 266. 296; vergl. 118. 146. 147, — in der Erwartung, ohne Einverständnis mit Preussen ans Ziel zu kommen 170. — will die polnischen Verhandlungen hinziehen 176. 262. 263. 265. 269. 304. 305, — bis die Erwerbung der Bukowina geregelt ist 176. 262. 263. 265. 269. 305.

Kaunitz unterrichtet den König von dem Misserfolg der österreichischen Grenzverhandlungen und dem weiteren geplanten Vorgehen seines Hofes 214. 229. 230, — nimmt Verständigung mit Preussen in Aussicht, falls Russland sich den österreichischen Wünschen versagt 229. 230; vergl. unter Russland, — verheisst Be-

günstigung der preussischen Forderungen 229. 313. — Der König schlägt vor, der polnischen Delegation zu erklären, dass man keine Aenderung des Grenzzugs zulasse, und mit neuer Grenzerweiterung zu drohen 230; vergl. 244, — drängt auf Beendigung des Grenzstreits 231, — erwartet von Swieten bei seiner Rückkehr Aufklärung über die österreichischen Absichten 287. 296. 297. 303; vergl. 306. — Wahrscheinlich überbringt Swieten den Vorschlag, dass beide Mächte sich gegenseitig ihre Erwerbungen garantiren 266—269. 303. 308. — Der König will sich nur im Einverständnis mit den Russen darauf äussern 266—268, — auf Swietens Anträge „lakonisch" antworten 296. 297. 310.

Swieten überbringt den Antrag des wiener Hofes, Russlands Vermittlung im Grenzstreit gemeinsam nachzusuchen (4. Februar 1775) 312—314. 320, — bittet für den Fall des Abbruchs der polnischen Grenzverhandlung um die preussische Vermittlung 312. 313. — Der König bezeichnet alle Schritte in Russland als aussichtslos 311. 312; vergl. unter Russland. — Die Russen werden die Regelung des Grenzstreits den Höfen von Wien und Berlin überlassen 216. 312. 313.

„Mauvaise humeur" des Fürsten Kaunitz 342. 355. 356. 372. 397. — Swieten „reste muet comme une carpe" 347. 354—356. 380. 395. 396. 413, — wiederholt den Antrag auf Vermittlung Preussens (28. März 1775) 422. 424; vergl. 414. 489. — Der König lehnt ihn ab 424, — desgleichen die erneute Aufforderung, gemeinsam mit Oesterreich um die russische Vermittlung nachzusuchen 422—426. 435; vergl. unter Russland. — Kaunitz legt Riedesel die österreichische Politik in Polen dar 481. 482, — Gegner gewaltsamer Maassnahmen 482, — wünscht Einvernehmen mit dem König 482, — fordert ihn auf, Russland zur Teilnahme am Grenzstreit und zur Uebernahme der Garantie der gegenseitigen Erwerbungen zu bestimmen 482. 488. — Der König stellt ihm anheim, sich an die Russen zu wenden 483; vergl. 488, — glaubt, dass Kaunitz den Plan verfolgt, ihm selbst die Garantie vorzuschlagen 484. 485. 488; vergl. 491. 492.

Der König ist entschlossen, die Garantie der österreichischen Erwerbungen in Polen nicht zu übernehmen 236. 484. 485. 488. 492, — solange Russland nicht theilnimmt 288. 297; vergl. unter Russland, — sobald der wiener Hof die Erwerbung der Bukowina einbegreift 249. 250. 266. 269. 303. 484.

Kaunitz beobachtet über die neuen Erwerbungen in der Türkei dem Könige gegenüber völliges Stillschweigen 158. 159. 176. 182. 281. 314. 320—322. 324. 336. 342. 343. 354. 378. 403. 406. 427. 458; vergl. 306. 308. — Darauf zu antworten, wäre für den König peinlich 314. 343. — Auch er berührt die Frage nicht 322. 324. 403. 427. 489, — glaubt, dass sein Stillschweigen Kaunitz in Verlegenheit setzt 330. — Ebenso soll Riedesel die Frage nicht anschneiden 315. 380. 489.

Kaunitz beschwert sich über kränkende Aeusserungen Riedesels 425—427. 446. 466. 472; vergl. 453. 458. 500. — Der König bezeichnet die Anschuldigung als unglaubwürdig 425. 473, — führt sie auf Intriguen zurück 425—427. 466, — auf Umtriebe von Breteuil 466. 467. 472; vergl. 476. 485, — ermahnt Riedesel zur Vorsicht 425. 427. 459. 467, — sendet ihm neuen Chiffre 426. 427. 446. 451. 458, — bedient sich für die Sendung des Couriers eines Vorwandes 446. 451. 467. — Riedesel soll wichtige Mittheilungen nur auf sicherem Wege schicken 445. 446, — das Vertrauen von Kaunitz wiedergewinnen 459. 474. — Aussprache und Aussöhnung 466. 472. 485.

Riedesel übersendet Abschrift des österreichisch-türkischen Vertrags von 1771: 146. — Golizyn zeigt gegen ihn allzu grosse Zurückhaltung 427. 436. — Der König lehnt ab, den Residenten Jacobi in den Adelsstand zu erheben 468, — lässt einen Kundschafter anwerben 52. 58. 87. 359. 388. 421. 434. 456, — zur Beobachtung des österreichischen Heerwesens 359.

Swieten: „élève et créature de Kaunitz" 220. 225. 287, — „l'organe de ses sentiments" 287. — Unterredungen des Königs mit ihm 26—29. 311—314. 422—425; vergl. 22. 23. 30. 309. 308. 310. 320. 324. 412—414. 426. 427. 435. 458. 488. — Er geht auf Urlaub nach Wien 29, — von Kaunitz abberufen, um jeder Erörterung

über die österreichische Politik auszuweichen 176. 194. 204, — „ambitionne quelque poste qui le fixe auprès de son protecteur“ 56, — angeblich zum Nachfolger von Lobkowitz in Petersburg bestimmt 220. 225, — soll in Berlin durch Richecourt ersetzt werden 220, — geht nicht nach Russland 254. — Bevorstehende Rückkehr 232. 236. 241. 266—268. 273. 283. 287. 296. 297. 303. 305. — Ankunft in Berlin (31. Januar 1775) 306.

Irriges Gerücht eines Subsidienvertrages mit Sachsen 421. 444. 475.

Oesterreich und England: siehe unter England; Oesterreich und Frankreich: siehe unter Frankreich; Oesterreich und Polen: siehe unter Polen; Oesterreich und Russland: siehe unter Russland; Oesterreich und Sardinien: siehe unter Sardinien; Oesterreich und Schweden: siehe unter Schweden; Oesterreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

Siehe ferner unter Römisches Reich.

POLEN. Hass der Nation gegen König Stanislaus 237. 241. 295. — Ihm drohen neue Attentate 238. 241. — Branicki: „C'est une tête chaude“ 396. — Auf die Polen ist kein Verlass 192. 499. — „Leur inconstance naturelle“ 129. 134. 237. 316. — „Caractère léger“ 134. 192. 316. — „C'est une nation légère et trop intéressée“ 192. — „Ils sont trop légers, trop changeants et capables de tout faire pour le dernier qui paie“ 499, — „très grands hâbleurs“ 474, — „gens à difficultés et à clameurs pour la moindre chose“ 51. 490. — „La peur et l'argent sont les seuls mobiles de cette lourde masse“ 192. — „On est accoutumé dans ce royaume à prendre de qui veut donner“ 113. — „Ils sont comme le tonneau des Danaïdes“ 187.

Europa hat von den Polen nichts zu befürchten 136. — Sie hegen die eitle Hoffnung auf den Ausbruch eines österreichisch-türkischen Krieges, der für sie vorteilhaft ist 447. — Satire auf die polnische Theilung 40. 368. 376.

Die Pacificirung Polens und die drei Theilungsmächte:

Fortsetzung und Schluss des Pacificationsreichstags: Langsamer Gang der Verhandlungen 67. 98. 134. 135. 169. — Die Polen ziehen sie in die Länge 63. 156. 187. 192. 240. 241. 447. 453. 459. 474, — um möglichst viel Geld von den Mächten zu erhalten 187. — Der Reichstag tritt wieder zusammen (15. November 1774) 169, — wird bis Ende Februar 1775 vertagt 177. 187. 192. 240. 241; vergl. 306. — „On se permet de multiplier les prolongations de la Diète“ 187; vergl. 192. — König Friedrich hofft auf baldige Beendigung 27. 42. 64. 84. 94. 132. 136. — Der Schluss ist sobald noch nicht zu erwarten 85. 119. 120. 143. 156. 187. 192. 201. 213. 216. 241. 329. 338.

„Il y a bien des articles de dure composition qui restent à régler encore“ 329. — Die Dissidentenfrage: „une des plus dures noix“ 180, — wird grosse Schwierigkeiten bieten 143. 156. 158. 180. 186. 194. 216. 224. 237. 329. 338. 355, — „commence d'occasionner des rumeurs“ 169. — Die russischen Forderungen 224. — Nur Religionsfreiheit wird den Dissidenten bewilligt werden 356. — „L'affaire des Dissidents a passé heureusement“ 373. 378. — Frage der künftigen Königswahl 11. 12. 19. 59. 119. 183. 187. — giebt den Fremdmächten Anlass zur Einmischung 19. — Von ihr hängt der künftige Friede ab 11. 19. 119. 373. — König Friedrich dringt auf Erledigung der Frage 11. 12. 119. — Die Delegation setzt die Beschränkung der Wahl auf die Piasten fest 373; vergl. 119, — trotz des Widerspruchs von Oesterreich 119. — Frage des Unterhalts von König Stanislaus 19. 98. 112. 135. 187. 192. 237. — Die Finanzen der Republik 98. 106. 113. 135. 143. 181. 187. 216. — Plan der Einführung eines allgemeinen Grenzzolls 113. — Sobald der Grenzstreit geschlichtet ist, bestehen keine Schwierigkeiten mehr 60. — Er wird zu neuer Vertagung des Reichstags führen 221. — Wenn der Reichstag schliesst, ohne alle Streitfragen zu erledigen, sind neue zahllose „Chicanen“ unausbleiblich 106.

Neuer Zusammentritt des Reichstags (27. März 1775) 447. — Nur die Beschlüsse der Delegation sind noch zu bestätigen 373. — Umtriebe Branickis 220. 248. 396. 428. 453. 459. 460. 474. 485. 493. — Sein Plan, die Vertagung bis

September 1775 durchzusetzen 447. 453. — „La diète de Pologne touche a sa fin“ 362. 363. 378. 383. 396. 412. 413. 417. 457. 468. 469. — Schluss des Reichstags (11. April 1775) 474. 481. 485. 493. 500. — König Friedrich äussert seine Genugthuung darüber 493.

Verhandlungen mit der Delegation über den „acte séparé“, betreffend den Handel: Das polnische Ultimatum 315, — von Russland und Oesterreich angenommen 315. 316, — und gezeichnet 413. 414. — Russland bewilligt völlige Zollfreiheit 315, — bedingt sich Vortheile für den Handel von Riga aus 323. — Oesterreich begünstigt den polnischen Handel 315. 316; vergl. 329. — Die Lage von Oesterreich und Preussen ist verschieden 316. — Der russische Handelsvertrag 323; vergl. 341. — Oesterreich und Russland sind auf den preussischen Handel neidisch 379, — intriguiren gegen Preussen 379. — Für die Verhandlungen mit Preussen vergl. unten.

Verhandlungen mit der Delegation über die Feststellung der Grenzen: Nur eine gemeinsame Erklärung der drei Mächte kann den Grenzstreit beenden 85. 193. 205. 221. — Nur energische Maassnahmen verheissen Erfolg 63. 83. 90. 92. 186. 187. 192. 193. — Polen wird freiwillig nicht zustimmen 156. 157; vergl. 134. — Die Entscheidung liegt in der Hand der Russen 32. 86. 99. 104. 181. 186—188. 447. 453. — „La Russie est la maîtresse de toute cette Délégation“ 424. — Stackelberg soll den Polen zur Nachgiebigkeit rathen 43. 44. — hält energisches Auftreten für nöthig 62. 63. — Die Russen wollen sich nicht offen einmischen 8. 44. 105. 133. 156. 157. 177. 247. 269. 301. 312. 422. 423, — nicht vor der Ratification des Friedens mit den Türken 247. 248. 250. — lehnen die Anwendung von Gewalt ab 106. 115. 157. 260. 269. 423; vergl. 221. 482 und unter Russland. — Nur die Dissidentenfrage kann sie zur Einmischung und zu energischem Handeln bestimmen 169. 181. 194, — oder das Scheitern der Grenzverhandlungen 243. 244. — König Friedrich weist den Vorschlag Riedesels zurück, sich mit Russland und Polen ohne Theilnahme Oesterreichs zu einigen 176. — Die Frage muss im allgemeinen Einverständnis gelöst werden 176.

Fortsetzung der Verhandlung Reviczkys mit der Delegation: Antwort des wiener Hofes auf die „Remarques“ zur Grenzkarte 11. 12. — Die Polen verschleppen die Verhandlung 90. — Reviczky soll auf Antwort bestehen 90, — begegnet ebenso grossen Schwierigkeiten wie Benoît 51. 68. 112. 127. 159. — Für die Verhandlungen mit Preussen vergl. unten.

Festsetzung von Termin und Ort für Beginn der österreichisch-polnischen Grenzverhandlung 73. 89. — Oesterreich sieht Misserfolg voraus 90. 91; vergl. 311, — beschickt sie dennoch 91; vergl. 311. 481, — um sich an den Theilungsvertrag zu halten 230. 481, — lässt auf deren Zwecklosigkeit hinweisen 91, — plant Bestechung der polnischen Commissare 113. 177; vergl. 55. 74. — Die österreichischen Commissare wollen sich in ihrem Benehmen nach den preussischen richten 117, — geben den Preussen Schuld an der Grenzerweiterung 169. — begegnen Schwierigkeiten 159. 170. 175. 186. 107. 205. 213. 214. — Die polnischen Grenzcommissare reisen unverrichteter Sache ab 188. 190. 214—219. 224. 225. 229. — Damit sind die Verhandlungen gescheitert 213—219. 221. 237. 241. 265. 348. 481. 482. — Sie werden voraussichtlich vertagt 305. 327. 373. — Les affaires „resteront *in statu quo*, sans être ratifiées par les Polonais“ 283. — Scheitern der russisch-polnischen Grenzverhandlungen 243. 244. — Für die Verhandlungen mit Preussen vergl. unten. — Die Polen nehmen für den Grenzstreit mit Oesterreich und Preussen die russische Vermittlung in Aussicht 51. 55. 80. 81. 83. 85. 98. 104. 205; vergl. 193.

Die Regelung des Grenzstreits wird dem „Conseil permanent“ vorbehalten 286. 306. 313. 314. 320. 413. 417. 424—426. 482. — König Friedrich erklärt sich einverstanden 286. 313. 314. 316. 320. 413. — Auch Panin billigt den Ausweg 286. — Kaunitz befürchtet Misserfolg 482; vergl. 489.

Die Delegation eifert gegen den Aufenthalt der russischen Truppen in Polen 181. 186, — fordert ihre Zurückziehung 181. 186. 462. — Diese soll im Mai 1775 erfolgen. 500. — Sobald sie Polen geräumt haben, werden neue Wirren ausbrechen

241. 462. — ist die Sicherheit von König Stanislaus bedroht 237. 238. 241. 295. — Panin erklärt für unnöthig, besondere Vorkehrungen zu treffen 495. — Nach Reichstagsschluss werden die Wirren von neuem beginnen 460.

Zuschüsse König Friedrichs zur gemeinsamen Kasse 23. 73. 80. 180. 181. 226. 262. 338. — „Il faut payer ... les plus opposés" 180. 181. 262.

Polen und Preussen: Die Polen sind am meisten gegen Preussen erbittert 460. — stets auf Seiten seiner Gegner 417. — Solange das gute Verhältnis mit Russland dauert, hat König Friedrich von ihnen nichts zu befürchten 417. — August Sulkowski preussenfeindlich gesinnt 38. — Branicki „est notre ennemi déclaré" 396. 428. 460; vergl. 56. — Beschwerden über Uebergriffe preussischer Remontecommandos 106, — über die Besitzergreifung des Netzedistricts 306.

Kwilecki zur Berichterstattung nach Warschau berufen 23. — König Friedrich ertheilt ihm Audienz (17. September 1774) 22. 23. 31, — weist seine Vorstellungen gegen die Karte des preussischen Grenzzugs zurück 31. — beauftragt Benoît, sich für Kwilecki zu verwenden 41. 42.

Benoît soll Stackelberg in alle Streitfragen mit Polen hineinziehen 63, — zur Unterstützung Preussens gegen österreichische Umtriebe bestimmen 15. 16. 18. 31, — zur Unterstützung im Grenzstreit 63. 98; vergl. 156, — ihn veranlassen, in Petersburg auf gewaltsame Maassnahmen zu dringen 181. — soll Reviczky unterrichten, dass er angewiesen sei, ihm bei den Grenzverhandlungen mit Polen beizustehen 31. 89—91; vergl. 26. 30, — den Fortgang der österreichischen Grenzverhandlungen feststellen 142. 169. 177. 193. 207. 208; vergl. 143, — den Polen erklären, dass erst die Weigerung der Oesterreicher, ihre Grenzen zu beschränken, den König bestimmt habe, seinen Antheil zu erweitern 169. 170. — Vergleich Benoîts mit Sulla 373. — Er bittet um seinen Abschied 428. 429.

König Friedrich wünscht, dass der Salzverkauf in Polen frei bleibt 11. 72. 129. 208. 216. 217. 276. 306. 347. 348. 355; vergl. 23. 80. 106. 263. 323. — hat grosses Interesse daran 39. 80. 106. — zu Zugeständnissen im Handelsverkehr bereit 216. 217, — droht mit Vergeltung durch Chicanen bei Verhandlungen über den Handel 276, — erhebt Vorstellungen 306. — Die Polen wollen Fremde und Juden vom Verkauf ausschliessen 11. 306. — Zoll auferlegen 72. 129. 193, — setzen die Freiheit des Verkaufs fest 242. — Der Umsatz von Salz ist nur gering 226. — Gratificationen für Poniuski und Sulkowski 226. 243. 276. 469.

Verhandlungen mit der Delegation über den „acte séparé": 251. 315. — Das polnische Ultimatum 315. — Benoît zur Unterzeichnung ermächtigt 316; vergl. 355, — erhält besondere Instructionen für die Regelung des Handels 251. 316. 323. 378—380; vergl. 216. 217. 328. 329. 355, — darf von ihnen nicht abgehen 316. 328. 337. 341. 348. 355. — Ihm wird ein Sachverständiger zur Verfügung gestellt 251. 323. 337. 338. 341. 348. — Das polnische „Projet du traité de commerce" 315. — Die Polen erheben Einspruch gegen die Höhe der Zölle 337. 428, — fordern Reciprocität 379. — Branicki warnt vor Abschluss des Vertrages 396. 428. — Das preussische „Ultimatum" 380. 414. — „C'est le *non plus ultra*" 379. — König Friedrich erwartet die Zeichnung 414. 419. 420. — Sie erfolgt (19. März 1775) 428. 490. — Der Vertrag ist für Polen günstig 480. 490.

Der Streit um den Grenzzug: Rückblick auf die Ursachen für die preussische Grenzerweiterung 170. 288. 289. 303; vergl. 423. - König Friedrich macht nicht alle Ansprüche geltend 31, — entschlossen, seine Forderungen aufrecht zu erhalten 2. 11. 12. 67. 95. 96. 104. 116. 125. 261, — hofft, sie im Einverständnis mit Russland ungeschmälert durchzusetzen 20. 23—25. 30. 31. 55, — glaubt, dass die Polen nach Branickis Rückkehr auf Widerstand verzichten 11. 12. 25. 30. 31. 44. 51. 55, — sobald sie sehen, dass er mit den Russen einig ist 23. 24. 51; vergl. unter Russland.

Fortsetzung der Verhandlung mit der Delegation über den Grenzzug: Instruction für Benoît 15. 16. — Die preussische Grenzkarte soll die Grundlage bilden 12. 31. — Grundsätzlich soll die Gleichheit mit den österreichischen Erwerbungen aufrecht erhalten bleiben 12. 15. 18. 31. 67. — Die preussische Antwort auf die polnischen

„Remarques“ zur Grenzkarte 11. 12. 15. 16. 19; vergl. 31. — Der König befiehlt, sie nach dem Muster der österreichischen Erwiderung abzufassen 11. 12, — die preussischen Ansprüche zu rechtfertigen 12. 15. — Die Delegirten erheben Widerstand 51, — schlagen stolzeren Ton an 60, — suchen die Verhandlung zu verschleppen 67. 90, — werden schliesslich nachgeben müssen 127. — nach russischem Schiedsspruch 118. — „Opiniâtreté“ der Polen 63. 157. — Der Streit wird erst 1775 beendigt werden 67. 213.

König Friedrich wünscht, über den Termin der Abreise der polnischen Grenzcommissare unterrichtet zu werden 19. 31. — Sie wird auf den 1. November 1774 festgesetzt 73. 78. 79. 81. 89. — König Friedrich bezeichnet als Aufgabe der Commission, die Aufstellung der Grenzadler an der Hand der preussischen Grenzkarte zu prüfen 31. 51. 73. 76. 142, — ermächtigt seine Commissare zu der Erklärung, dass er seine Grenzen ausgedehnt habe, um hinter dem österreichischen Antheil nicht zurückzustehen 56. 73. 76. 102, — entbindet Hertzberg von Theilnahme an den Verhandlungen 76. 78. — Die polnischen Commissare sind beauftragt, die preussische Grenzkarte zurückzuweisen und der Delegation zu berichten 80. 81. 97. 98. 104. 127. 169. 205. 230; vergl. 55. 91. 113. — „Toute la commission se bornera . . . à une pure cérémonie“ 81. 98. 99. 127.

Verhandlungen der Grenzcommission (November 1774 bis Ende Januar 1775): 137. 141. 142. 168. 169. 173. 209. 215. 216. 234. 270. 290. 304; vergl. 127. 128. 140. 143. 156. 159. 160. — Streit über den Ausgangspunkt der Grenzbesichtigung 137. 141. 142. — Die polnischen Commissare weigern sich, die preussische Grenzkarte anzuerkennen 137. 142. 156. 168. 169. 173. 175. 177. 205. 215, — beschränken sich auf „Chicanen“ 143. 166. 169. — Ihnen sind „alle Schritte von der Delegation vorgeschrieben“ 189. — Der Verkehr zwischen den Commissaren beschränkt sich auf Austausch schriftlicher Noten 166. 176. 209. — Die Verhandlungen kommen nicht vorwärts 156. 166. 175. 176. 181. 186. 188. 197. 205. 209. 215. 217. 218. 224. 225. 230. 237. — König Friedrich zweifelt an ihrem Erfolg 128. 137. 142. 143. 157. 159. 166. 168. 170. 173. 175. 180, — will sie nicht eher abbrechen, als bis er den Verlauf der österreichischen Grenzverhandlungen kennt 173. 174. 176—178. 181. 189. 190. 197. 207. 234. 237. 262. 276. 290, — lässt die Verhandlungen hinziehen 173. 174. 189. 234, — zu dem Zweck eine „Apologie“ der preussischen Ansprüche überreichen 174, — will den Anschein vermeiden, als ob der Abbruch von preussischer Seite erfolge 215. 216. 219. 220. 234. 237. 262. 270, — plant, Vertagung vorzuschlagen 262. 270, — lässt die Delegation durch Benoît interpelliren 226. — Die polnischen Commissare warten neue Weisungen aus Warschau ab 270. 290. — Die Grenzverhandlung wird vertagt 304. 305. 311. 327.

König Friedrich sieht voraus, dass die Entscheidung des Grenzstreites durch die Delegation zu erfolgen hat 142. 159. 186. 193. 207. 213. 215. 217. 218. 230. — oder durch den Reichstag 170. 175, — will König Stanislaus gewinnen durch Erhöhung der Summe, die dieser für ausstehende Forderungen beansprucht 177. 276. 316. 362. 397. 447; vergl. 474. 475. — desgleichen Poninski 142. 143. 177. 276. — und Sulkowski 276. 469, — die Delegirten 113. 158. 165. 166. 170. 175. 177. 216—218. 221. 230. 231. 244; vergl. 55. 157. — „Une bonne pluie de Danaë amollira les cœurs des Polonais“ 217. 218. — „Il faudra plaider avec la Délégation, la bourse à la main“ 218. — „Arguments polonais“ 230. 231. — „L'ouvrage de la démarcation . . . sera de longue haleine“ 414. — Wofern der Reichstag zu keiner Entscheidung gelangt, will König Friedrich sich damit begnügen, das strittige Gebiet besetzt zu halten 277. 303. 306. 313. 321. 373. 410. 417. 423. 424; vergl. unter Russland. — Ihm liegt nichts an der Ratification durch die Polen 321. 410. 417. — Verjährung führt zu dauerndem Besitz 395.

Der Danziger Streit: König Friedrich besteht auf seinem Recht auf den Danziger Hafen und ist bereit, durch Vermittlung Russlands ein Abkommen mit den Danzigern zu schliessen und ihnen gegen Zahlung einer Pachtsumme für den Hafen die Erhebung des Zolls zu überlassen 151; vergl. unter Russland. — wünscht, den

Streit vor Reichstagsschluss beendet zu sehen 54. 76. — „L'hauteur et l'opiniâtreté du magistrat superbe" 206. 214. 229. 277. 317. 386. 494. — Die Annahme der preussischen Bedingungen liegt im eigenen Interesse der Danziger 166. — König Friedrich zweifelt an ihrer Nachgiebigkeit 277, — entschlossen, im Nothfall Demonstrationen zu gebrauchen 214. 318; vergl. 213. — beabsichtigt nicht, sich Danzigs zu bemächtigen 234. 235. 318. — „Si tout doit rester *in statu quo*, je puis très bien y acquiescer, et, maître du port, je n'y perdrai rien" 386.

Golowkin erhält seine Abberufung 228, — wird zu der Erklärung ermächtigt, dass Russland alle weiteren Vermittlungsversuche als zwecklos betrachtet 228. 229; vergl. 109. 206. 213. 234. — Den russischen Vorstellungen fehlt der Nachdruck 228. 229. — Stackelberg unterrichtet König Stanislaus von Golowkins Abreise und fordert ihn auf, Danzig zur Nachgiebigkeit zu ermahnen 276. — König Friedrich lehnt den Vorschlag Stackelbergs ab, durch polnische Vermittlung den Streit zu beenden 337. — Die Danziger suchen die Vermittlung der Seemächte nach 476. 477. — ohne Aussicht auf Erfolg 477.

Polen und Russland: Russland will Polen im Zustand eines „État intermédiaire" erhalten 497, — besitzt grösseren Einfluss in Polen als Preussen und Oesterreich 15. 44. — „A présent la Russie mène despotiquement la Pologne" 417. — Auch Russland hat seine Grenzen über den Theilungsvertrag hinaus erweitert 243; vergl. 43. — Für die Verhandlungen Stackelbergs mit der Delegation siehe oben.

Katharina II. beantwortet das von Branicki überbrachte Vermittlungsgesuch mit der schriftlichen Aufforderung an Polen, sich mit Preussen und Oesterreich zu verständigen 8. 10. 11. 17. 18. 30. 43. 44; vergl. 247. 248. — Die russische „Réponse" 43. — Der Erklärung fehlt der Nachdruck 55. 60. — Branicki: „vrai Don-Quichot à Pétersbourg" 226. — sucht Preussen und Russland zu entzweien 396. 428. 498, — kehrt nach Warschau zurück 25. 30, — Gegner der Russen 447. 448. 453. — Sie sind mit ihm unzufrieden 193. 226. — Rückblick auf seine Petersburger Reise 226. 396. 428. 498.

Polen und Oesterreich: Reviczky erklärt sich gegen die Beschränkung der Königswahl auf einen Piasten, um nicht die Erhebung eines österreichischen Prinzen auf den polnischen Thron auszuschliessen 119. — Für die Verhandlungen Reviczkys mit der Delegation und für die der Grenzcommission siehe oben.

Für die Ausdehnung der Grenzen der österreichischen Erwerbungen in Polen vergl. unter Oesterreich und Russland.

Polen und Sachsen: Der sächsische Einfluss in Polen ist gering 212. — Alle Pläne, wieder auf den polnischen Thron zu gelangen, sind „Luftschlösser" 183. 212; vergl. 59, — gehen auf Marcolini zurück 212. — „Ce trône reste constamment l'idée dominante de l'Électeur" 183.

England nimmt an Polen kein Interesse 198.

Polen und Frankreich: siehe unter Frankreich.

PORTUGAL. Joseph I. wird fälschlich tot gesagt 107. — Streit zwischen Spanien und Portugal wegen der amerikanischen Colonien 14. 24. 36. 37. 48. 52. 75. 121. 162. 163. 199. 211. 224. 239. 479; vergl. 164. 256. 486 und unter England, — „chétive affaire de contrebande" 36. 37. — wird Krieg entzünden 3. 14. 75. 143. 211; vergl. 24. 41. 64. 154, — nicht so bald 190. 211. — Aussicht auf Beilegung des Streites 172. 224. — Vielleicht nimmt Frankreich am Kampfe theil 121. 131.

PREUSSEN. Reise des Königs: nach Schlesien (August September 1774) 1. 2. 4. — Leidender Zustand 310. 393. 409. 461. 492; vergl. 342. — Misstrauen gegen Aerzte und ärztliche Kunst 218. 432. — „J'approche des bornes de ma carrière" 161. 201. 324. 390. 395. 461. — „Mon corps, sans cesse tourmenté des hémorroïdes et qui est sujet à la goutte, me met peu en état de résister aux fatigues d'une campagne" 310; vergl. 324. — „Je ne compte presque plus sur moi-même" 310. — Der König in

seiner Jugend für Ruhm empfänglich 390, — muss darauf verzichten, Italien zu sehen 329, — führt zurückgezogenes Leben 33. 83. 97. 293. 381, — bleibt dem Carneval in Berlin fern 227. 298; vergl. 191. — „Un bon feu et de bons livres suffisent pour un vieillard“ 293. — „Les vieilles antiques ne sont que pour les cabinets“ 162. — Literarische Thätigkeit 50. 97. 123. 124. 202. — Fortsetzung der „Histoire de mon temps“ 292. 306. 307. — Der König bevorzugt das französische Theater 57. 102, — hegt gegen das englische Schauspiel und die Sprache Abneigung 83. 102, — kennt die englische Literatur nur aus Uebersetzungen 102. — „La plupart de leurs pièces m'ont paru détestables“ 102. — „J'aime la lumière“ 161. — „Au lieu de pleurer avec Héraclite, j'aime mieux rire avec Démocrite“ 448. — Lästiger Zwang der Audienzen 338. 339. — Abneigung gegen Ceremonien und Etikette 432. 433. 448. — „Je n'aime point à prodiguer les titres de noblesse“ 468. — Spott über Mode und Modethorheit 57. 83. 343. 401. 441. — Geburtstagsfeier bei Hofe 297.

Politische Maximen: „Le plus sûr est d'attendre et d'agir ... selon le temps et les circonstances“ 161. — Aus den Plänen, die vor Eintritt des Ereignisses entworfen sind, wird meist nichts 160. 161. — Nur geordnete Finanzen gestatten kraftvolle Politik 429. — Politisches Axiom: Anschwellen der Macht des Gegners ist beizeiten zu verhindern 352. — „L'effet des grandes ligues ne répond point à ce qu'elles ont annoncé“ 310. — „La vanité des souverains“ 433. — Gefahren einer weiblichen Regierung: „une femme est toujours femme“ 90. — Starker Einfluss der Premierminister auf die Herrscher in der Politik 133. — „Règle générale du corps diplomatique: d'entendre tout et de parler peu“ 263, — „de combiner la politique générale de l'Europe avec celle de chaque puissance en particulier“ 136. — Der Diplomat darf nicht leichtfertig noch übereilt urtheilen 179, — muss richtige Vorstellung von fremden Mächten besitzen 179. — „Le clinquant de la gloire“ 390. — „L'histoire de l'univers n'est qu'un tissu de guerres“ 390. — „On voit de tout temps cette alternative de paix et de guerres“ 242. — „Cet état de vicissitudes continuelles est une suite des lois éternelles de la nature“ 242. 390. — „La guerre ... est une maladie, et la paix l'état de santé“ 464. — Die Ursachen der Kriege ruhen in den menschlichen Leidenschaften 390. — „En fait de politique les meilleurs ressorts se trouvent souvent en défaut“ 215. — „Le sort prodigue souvent ses faveurs“ 399. — „Sans l'établissement des lois, les particuliers se déchireraient en détail“ 390.

„Ce monde n'est qu'un mélange alternatif de biens et de maux“ 417. — „Nous sommes environnés, dans ce monde, du mal physique et du mal moral“ 409. — L'espérance „sert à nous soutenir“ 409. — „Des créatures qui n'ont qu'un jour à vivre, forment de si longs projets“ 409. — „Notre corps fragile n'est fait que pour durer peu de temps“ 409. — „Penser trop loin, quand on est vieux, est une grande sottise“ 160. — „Les jeunes gens peuvent mourir, mais les vieillards doivent mourir“ 461. — „Il faut quitter ce monde, comme on sort d'un gîte de voyage“ 201. — „Le plus solide de la vie, c'est le plaisir; jouir de la vie, quand on le peut, c'est agir sagement; le reste ne sont ou que chimères de l'orgueil ou de l'avarice“ 297. — Lob des zurückgezogenen Lebens 123. — „Les passions et les inclinations sont dans l'homme au moment de sa naissance“ 448. — „Chacun a reçu sa portion de bonnes et de mauvaises qualités“ 448. — „L'éducation peut répandre un vernis sur les défauts des hommes, sans jamais les déraciner“ 448. — „L'intérêt ... est le plus grand négociateur“ 196. — „La malignité humaine rit et triomphe du mal des autres“ 168. — „Le public aime dans tout pays le changement“ 203, — „est rarement juste“ 309.

Politische Stimmung: Der russisch-türkische Friede eröffnet Aussicht auf lange Zeit der Ruhe in Europa 41. 42. 50. 131. 164. 185. 201. 464. — „Nous sommes aussi tranquilles qu'il est possible de l'être, et si le grand Diable d'enfer ne s'en mêle, nous le resterons longtemps“ 124. — „L'Europe est lasse de guerre“ 185. — „La plupart des souverains sont épuisés“ 185. 201. — „Il paraît qu'il règne un calme et une sérénité parfaite sur l'horizon de toute l'Europe“ 500. — Die einzige Gefahr

bildet Krieg Spaniens mit England oder Portugal 14. 41. 64. 131. 285. 463. 464; vergl. unter England und Portugal. — „Il y a dans toute l'Europe des semences de division et de mésintelligence“ 393. — „Un rien peut allumer le feu“ 201. 393.

Prinz Heinrich als polnischer Thronandidat 119, — tritt mit dem König über den Plan einer europäischen Allianz gegen Oesterreich in Gedankenaustausch 174. 175. 185. 196. 343. 351—353. 360. 381; vergl. unter Oesterreich. — Ueber seine Einladung nach Russland siehe unter Russland. — „Dialogue des morts de l'Impératrice et de Louis XV“ 208. 209. — Besuch des Prinzen Heinrich in Potsdam (8. April 1775) 455; vergl. 368. 377. 393. 410. 438. 449. 461. — Der König sendet ihm Früchte und Geschenke 47. 66. 289. 293. 325. 329. 461. 469. — Prinz Ferdinand in Potsdam und Rheinsberg 409. — Abneigung des Königs gegen den Prinzen von Preussen 5. 6. 161. — Der Prinz sucht sich in Frankreich Geld zu verschaffen 409. — Schwangerschaft der Prinzessin und Geburt der Prinzessin Wilhelmine (18. November 1774) 102. 130. 144. 155. 160. 161. 168. 183. 200. — Erkrankung und Genesung der Prinzessin Amalie 21. 50. — Vorstellung der jungen Prinzessin Friederike bei Hofe: „elle paraît jolie, on la dit aussi vive que la mère“ 245. — Eintritt des Prinzen Ludwig von Würtemberg in preussischen Dienst: siehe unter Würtemberg.

Besprechungen des Königs mit Finckenstein 23. 280. 306. 371. 414. 484. — Hertzberg wird aus Gesundheitsrücksichten von Theilnahme an polnischer Grenzverhandlung entbunden 76. 78. — Der König besitzt nur mangelhafte Kenntnis der Reichsangelegenheiten 103, — überlässt deren Behandlung seinen Ministern: siehe unter Römisches Reich, — ernennt Borcke zum Nachfolger Knyphausens als commissaire général de commerce beim Generaldirectorium 259, — lehnt ab, ihn für seine Ausgaben auf Gesandtschaftsposten zu entschädigen 281. — „Je n'exige point de dépenses extraordinaires de mes ministres dans l'étranger“ 162. 281. — „Ich will nicht, dass meine Minister durch Equipages und Narrenspossen brilliren“ 293. 294. — Unzufriedenheit des Königs mit Maltzan: siehe unter England, — mit Goltz: siehe unter Frankreich, — mit Arnim: siehe unter Dänemark und Chur-Sachsen. — Arnims Gesuch um Verleihung einer Präbende wird abgeschlagen: „Er hat vor sein Vaterland noch nichts gethan“ 259. — Nachforschungen nach Fouqués Nachlass in Wien 68. 322. — Fremde in Berlin 34. 144. 176. 258. 271. 284. 330. 339. 371. 372. 381. 382.

Dem König werden Absichten auf Schwedisch-Pommern beigemessen 14, — desgleichen auf Curland 330. 332. — Krieg mit Oesterreich um die bayrische Erbschaft führt vielleicht zu neuen Erwerbungen 185. — Der Tod der Kaiserin Elisabeth von Russland ist für Preussen glücklich gewesen 209. — Der König betrachtet Flugschriften über polnische Theilung gleichgültig 40. 368. 376.

Herbstmanöver 21. 33. 34. 46. — Bevorstehende Frühjahrsübungen 401. — Desertion: „C'est un mal général“ 455. — Uebertritt sächsischer Officiere 87. — Der König wünscht Ingenieurofficiere anzuwerben 153. 179. 291. 345. 391. 456. 476, — einen Lehrer der Ingenieurkunde 291. 456, — einen Stückgiesser 47, — hat keinen Bedarf für Marine-Officiere 476.

Der König kann die Jesuiten als Jugenderzieher nicht entbehren 97. 123. 198. 390; vergl. unter Rom, — beruft den englischen Arzt Baylies zur Pockenimpfung 218, — sucht englische Gerber und Baumwollenarbeiter 114. 178, — trifft Maassnahmen zur Aufnahme böhmischer Colonisten 434. 441. 442. 444. 452. 468, — wünscht keinen Handelsverkehr mit Island 102.

Carnevalsfestlichkeiten 191. 258. 284. — Neue Schauspieltruppe in Berlin 401. — Plan eines Gastspiels von Le Kain 418. — Der König lässt die Opera buffa „Das Conclave“ in Musik setzen 272. 298. 334; vergl. 359.

ROM. Papst Clemens XIV. stirbt (22. September 1774) 97, — angeblich durch Vergiftung 105; vergl. 182. — „Rome est en travail d'enfant pour mettre un nouvel antichriste au monde“ 97. — Oesterreich zeigt geringes Interesse an der Wahl 145, — die Bourbonen dagegen grosses 145. 197. — Zum Nachfolger wird Pius VI. ge-

wählt 390. — Umtriebe gegen den Jesuitenorden in Rom 182. — Der König bemüht sich um die Bestätigung des Ordens 97. 123. 198. 390, — hat kein Interesse an der Person des Papstes 197.

RÖMISCHES REICH. „La cour de Vienne s'arroge . . . un despotisme dans les affaires de l'Empire" 103. — Nur Preussen kann dem wiener Hof das Gegengewicht halten 103. — Bemühungen Josephs II. um die Ordnung der Rechtspflege 268.

Parteiisches Verhalten der kaiserlichen Vertreter bei den Verhandlungen der Visitations-Deputation des Reichskammergerichts zu Wetzlar 103. — Der mainzische Vertreter, Keller, beleidigt den preussischen Subdelegirten Böhmer 99. 103. — Der König fordert von dem Churfürsten von Mainz die Abberufung und den Widerruf Kellers 99. 236. 237. 314. 387, — führt in Wien Beschwerde 98. 99. 207. 236. 237. 294, — wendet sich an Joseph II.: 207; vergl. 262. 320. — fasst Böhmers Rückberufung ins Auge 103, — nimmt zunächst davon Abstand, um nicht den Abbruch der Visitation herbeizuführen 103. 207. 268. 294. — Der Churfürst von Mainz lehnt die geforderte Genugthuung ab 207. 268. 387; vergl. 294, — „n'agit que par les suggestions de la cour de Vienne" 294. — Riedesels Audienz beim Kaiser 268. 288. — Eröffnungen Swietens 314. 320. 406; vergl. 268. 308. 324. 413. — Die österreichischen Erklärungen befriedigen den König nicht 268. 288. 406. — Er beharrt auf Genugthuung 294. 314. 320. 387. 406. 467; vergl. 446. 451, — überlässt die Verfolgung der Streitfrage den Ministern 100. 103. 207. 288. 320. 406, — besitzt nur mangelhafte Kenntnis der Reichsangelegenheiten 103.

RUSSLAND. Die Stellung Katharinas II. ist nicht gesichert 330. — Sie muss auf den Adel Rücksicht nehmen 330, — auf die Nation 330. 342. 410. — Kein Thron ist so grossen Gefahren ausgesetzt wie der russische 53. — „J'aimerais mieux être un simple gentilhomme silésien que monarque de ce vaste empire" 53. — „Fermentation des esprits" 17. 33. 45. 53. 111. 127. 418. — Neue Thronumwälzungen stehen zu befürchten 96. 97. 127. 330. 376. 377. 417. 418; vergl. 398. — Angeblich kann nur Potemkins Sturz sie abwenden 376. 377. — Die Gefahr wird übertrieben 377. 392. 393. 480. 485. — Gefangennahme einer Abenteurerin, die sich für die Tochter der Regentin Anna ausgiebt 496. — Rückblick auf die letzte Umwälzung 418, — auf den Tod der Zarin Elisabeth 209. — „Mésintelligence entre le Grand-Duc et la Grande-Duchesse" 324.

Charakteristik Panins: „Lenteur ordinaire" 20. 157. — Seine politischen Vorstellungen sind beschränkt 404. 414. — Nach ihm muss ein kluger Minister vermeiden, zweimal während seiner Amtsführung Krieg zu unternehmen 7. 30. 185. — Plan seines Rücktritts 61. 77. 115. 149. 150; vergl. 74, — vom König bedauert 61. 77. 116. 152. — Als Nachfolger Panins kommen Repnin und Ostermann in Betracht 115. 116. — Graf Sachar Tschernyschew erhält seine Entlassung als Kriegsminister 35. 45; vergl. 74. 452.

„Le Rasumowskytisme" 96. 480. — Potemkin ist nicht so leicht zu stürzen wie Orlow 53. 85, — besitzt grösseren Einfluss, als dieser je gehabt hat 402. — „Son grand crédit" 35. 283. 342. 402; vergl. 419. — „Il possède une ambition démesurée" 45. 85. 86, — „ne mettra aucunes bornes à sa fortune" 53. — „hai de tout le monde" 376. 377. 392. 402; vergl. 480. 485. — „Hauteurs insupportables" 96. — „Son trop de fierté . . déplaît à l'Impératrice" 111. — Grossfürst Paul sein Gegner 392. 402. — Potemkin bekommt den Andreasorden 283, — hält seine Stellung nicht für gesichert 104. 111. — Sein Sturz ist nicht zu erwarten 480. — „L'Impératrice se livre à son amant" 410. — „Situation embarrassante . . . entre l'ancien et le nouveau favori" 273. 274. — „L'Impératrice cajole beaucoup Orlow" 85. 283. 342. — Grossfürst Paul ihm abgeneigt 392; vergl. 376. — Orlow früher ebenso gehasst wie Potemkin 392, — geht auf Reisen 219. 343. — Reiseplan 376. — Seine Begleiter 327. 376, — äussern sich ungünstig über die Verhältnisse in Russland 376. 377. 417. — „L'envie a beaucoup de part aux propos" 392. 417. 418. — Für

Orlows Besuch in Berlin vergl. unten. — Er ist mit seiner Aufnahme in Wien nicht zufrieden 470. — „Cet homme à son retour jouera un rôle en Russie“ 492.

Langsamer Geschäftsgang 2. 153. 254. — „On n'y avance qu'à pas de tortue“ 86. 153. — „Cette cour est flottante dans ses principes et dans ses résolutions“ 164. — „change d'idées d'un jour à l'autre“ 190. — „L'activité n'est pas le partage de la cour“ 254; vergl. 294. — Russland ist schwer in Bewegung zu setzen 410. — erhält sich durch seine eigene Schwere im Gleichgewicht 415. — „Le gros de la nation est encore très barbare“ 33.

Nach Friedensschluss mit den Türken widmet sich Russland ganz den inneren Angelegenheiten 54. 88. 353. — „L'Impératrice ne pense qu'à maintenir cette paix“ 131. 330. 353. 410. — Abneigung der Nation gegen Krieg 28. 88. 138. 174. 185. 201. 342. 352. 353. 395. 398. 403. 410. — Russland kann neuen Krieg nicht unternehmen 310. 366. 367. 395. — aus Mangel an Rekruten 367. 395. 398. — aus Geldmangel 185. 398; vergl. 28. 194. — Anleihen in Holland und England 308. 349, — in Genua 349. — Drohende Hungersnoth 77. 79.

Das Heer in angeblich schlechtem Zustande 194. — „Le peu de capacité de ses généraux“ 399. 404. — Plan der Vermehrung der Kavallerie 233.

Aufstand des Kosaken Pugatschew 2. 5. 17. 21. 25. 27. 28. 33. 42—45. 54. 67. 76. 77. 94. 95. 104. 109; vergl. 185. 367, — greift um sich 17. 21. 28. 33. 43—45, — ohne weittragende Folgen 55. — Die Niederwerfung ist bald zu erwarten 2. 25. 42. 54. 77, — begegnet Schwierigkeiten 17. 33. — Der Friedensschluss mit der Pforte erleichtert sie 17. — Pugatschew auf dem Wege nach Moskau 5. 17. — Entweder wird er aus dem Lande gejagt oder er fällt in die Hände der Truppen 67. 95. — „Il joue de son reste“ 76. 77. — Seine Gefangennahme und Hinrichtung 104. 109. 111. — Damit ist der Aufruhr beendet 104. 109. 131.

Katharina II. beschliesst nach Moskau überzusiedeln 25. 33. 35, — auf Potemkins Rath 35, — für die Dauer eines Jahres 393, — im Hinblick auf Pugatschews Erhebung und die unsichere Stimmung der Bevölkerung 33. 45. 111. — In Moskau soll das Friedensfest gefeiert werden 20. 45, — im Juni 1775: 485.

Russland und Preussen: Das Bündnis mit Russland für Preussen das vortheilhafteste 131. 492. — „C'est-là notre véritable allié“ 297. — „L'alliance doit être conservée par tous les ménagements et une délicatesse extrême“ 353. — „La saine politique veut que nous ayons ces gens pour alliés, puisqu'ils sont de tous nos voisins ceux qui nous peuvent porter les coups les plus funestes, et qu'avec leur alliance seule nous pouvons, au besoin, faire tête aux autres“ 492. — Der König ist entschlossen, an der Allianz mit den Russen festzuhalten 20. 99. 131. 297. 332. 333. 343. 353. 484. 485. 492. — will die Bande noch enger knüpfen 99. 457. — alles vermeiden, was sie verletzen kann 5. 20. 231. 236. 297. 353. 361. 484. 485. 492. — erweist ihnen Gefälligkeiten 152. 166. 186. 411, — erfüllt treu alle Verpflichtungen 82. — Russland auf Preussens Wachsthum eifersüchtig 403; vergl. 412. — Der König sieht mit Sorge die wachsende russische Uebermacht 404, — kann sie nicht verhindern 404. — „Ils veulent agir avec trop de supériorité“ 492. — „Je me propose de tenir un certain milieu“ 492. — Die steigende Entfremdung mit Oesterreich kettet Russland noch fester an Preussen 164. 209. — „La cour de Vienne me sert à merveille auprès de celle de Russie“ 209.

Immediat-Correspondenz des Königs mit Katharina II. 31—33; vergl. 44. 94, — mit Grossfürst Paul 148. 149; vergl. 150. — Er erweist sich ihm gefällig 67. 148. 150, — will ihn nicht verstimmen 402. — Correspondenz des Prinzen Heinrich mit Katharina II. 46. 111. 323. 324. 381; vergl. 103. 104. — Sie beabsichtigt, ihn nach Petersburg zum Friedensfest einzuladen 5. 25. 33. 44. 45; vergl. 9. 78. 102. 199. — Prinz Heinrich erklärt sich bereit, die Einladung anzunehmen 20. 33. 45, — um zur Erhaltung des Einvernehmens mit Russland beizutragen 5. 20. — Die Kaiserin verschiebt seinen Besuch bis zu ihrer Rückkehr aus Moskau nach Petersburg 46. 61.

79; vergl. 78. 103. 198. 199, — mit Rücksicht auf den Kosakenaufstand 46. 112. 127. 199, — stellt ihm anheim, sie in Moskau zu besuchen oder die Reise zu vertagen 103. 104. 111; vergl. 110. 324. — Potemkin dringt auf sofortige Ausführung der Reise 104, — da er das Ansehen des Prinzen gebraucht, um seine Stellung zu behaupten 104. 111. — Der König überlässt seinem Bruder die Wahl 110—112. — Prinz Heinrich entscheidet sich für Aufschub 126. 127. — Der König billigt seinen Entschluss 126. 127. 138. 185. 196, — im Hinblick auf Jahreszeit und Klima 103. 104. 185. 196, — auf die unsichere politische Lage in Russland 53. 417. 418. — Rückblick auf die erste Reise 198. — Sie hat die polnische Theilung entschieden 198. — Der zweiten wird die Absicht beigemessen, den preussischen Grenzzug in Polen zu regeln 198. 199. — Correspondenz des Prinzen Heinrich mit Potemkin 111. 342; vergl. 104. — Potemkin schafft für die preussischen Remontecommandos Erleichterung 457. — Der König wünscht, ihn für das Interesse Preussens zu gewinnen 402. 403. 419, — verspricht sich von ihm mehr als von Orlow 283, — beauftragt Solms, Orlow zu veranlassen, über Berlin zu reisen 86. 152. 214, — will ihn für Preussen günstig stimmen 86. 219. 327. 371. 376. 377, — mit Rücksicht auf Katharina II. gut aufnehmen 222. 327. 371. 377; vergl. 480. — „Il faudra sans doute le fêter par-dessus le marché" 219. — Besuch Orlows in Berlin 370. 371. 375—377. 382; vergl. 386. 392. — Glänzender Empfang 371. 375—377. — Orlow erklärt sich befriedigt 480. — Katharina II. äussert ihre Genugthuung darüber 491. 492. — Der König ertheilt ihm Audienz (9. März 1775) 371. 375, — ladet ihn zur Rückkehr über Berlin ein 377, — hält ihn für wohlgesinnt 381. 492. — „Il a un air de bonne foi" 376. — Besuch und Audienz des Grafen Iwan Tschernyschew in Potsdam (Februar 1775) 353. 354. 367. — Der König spricht Dolgoruki 278. 484. 489. 490, — verwendet sich für ihn 484. 485. 490. — Correspondenz mit Rumänzow 142. 356. 357. — Prinz Peter Friedrich Ludwig von Holstein in Potsdam (11. März 1775. 371. 381. 382, — geht nach Holland und England 417. — „C'est un joli garçon" 381. 382.

Mittheilungen an Solms und Panin über die Verhältnisse in der Türkei 62. 203. 235. 282. 320. 336. 367. 411. 465, — über die Gesundheit Maria Theresias 220. 249. 254. 303, — über österreichische Lager 203—205. 241. 254. 261. 273. 303. 309. 328, — über Audienzen Swietens 320. 435; vergl. 303. 308, — über die Besetzung der Bukowina durch Oesterreich 82. 109. 110. 266, — über das Verhältnis zwischen Oesterreich und Frankreich 340. 385. 386, — über französische Umtriebe 77. 78. 278. 305. — Der König verheisst die abschriftliche Uebersendung des österreichisch-türkischen Vertrages von 1771: 95. 100. 124. 125. 127, — sendet den Vertrag 150. 152, — fordert Aufklärung über den Eindruck 156. 341, — sendet ein Schreiben von Kaunitz an Swieten 488, — lässt auf Wunsch der russischen Regierung Untersuchung über die Aufhebung russischer Matrosen durch preussische Werbeofficiere in Danzig anstellen 473. 491. 499.

Solms erhält Befehl, dem russischen Hof nach Moskau zu folgen 25. 35, — trifft in Moskau ein 384. — Hüttels Bitte um Gehaltserhöhung wird abgeschlagen 228.

Panin macht dem König den Vorwurf, dass er das Einverständnis beider Höfe in der polnischen Frage schädige durch einseitige Förderung der preussischen Interessen 497, — erhebt Vorstellungen wegen des preussisch-polnischen Handelsvertrages 480. 490. 497; vergl. unter Polen, — äussert die Befürchtung, dass der König eine Art Handelsmonopol erlange 480. 490, — wünscht schonende Behandlung der Polen 480. 497, — mit Rücksicht auf Katharina II. 480. 490. — Der König weist die Besorgnisse Panins als unbegründet zurück 480. 481. 490. 498, — bezeichnet dessen Einspruch als „Chicane" 492.

Der König hat die Regelung des Danziger Streits in die Hand der Russen gelegt 109, — dringt auf Abschluss der Verhandlungen 54. 76. 95. 96. 166. 206. 235; vergl. 85. 86. 403. 442, — um fremder Einmischung vorzubeugen 235. — Die Angelegenheit kommt in Russland nicht von der Stelle 18. 20. 54. 76. 86. 104. 165. 295. — „Tout est tranquille et *in statu quo*" 295. — „Lenteur" Panins

141. — Katharina II. fürchtet, dass der König sich Danzigs bemächtigt 229. 234. — Solms besteht auf Golowkins Abberufung 54. 109. — Der König will den Verlauf abwarten 109. 141. 295, — im Vertrauen auf die russischen Versprechungen 20. 54. 109. 209, — erklärt sich auf Panins Bitte zu neuen Zugeständnissen bereit 149. 151. 152. 213; vergl. 156. — „Je donne un an à cette négociation pour se terminer" 20. — Russland will sich nicht weiter einmischen 213. — Panin räth dem König, Demonstrationen anzuwenden, falls der Danziger Magistrat im Widerstand verharrt 213, — beruhigt ihn über die Zukunft 386. — Vergl. unter Polen.

Verhandlungen über die Festsetzung der preussischen und österreichischen Grenzen in Polen:

Die auf der Grenzkarte eingetragenen Grenzen bilden „das *non plus ultra*" der preussischen Forderungen 2. — Die preussische Ausdehnung ist geringer als die österreichische 127. 170. 412. 415. — Panin bittet um Aufschub der Verhandlung 1. 2. — Der König ist bereit, zu warten 1—3. 18. 248, — rechnet auf keinen Widerstand der Russen 1. 2. 5. 10. 23. 25, — hofft, dass jeder Theil die von ihm besetzten Gebiete behalten wird 10. 134. 243. 269.

Russland erklärt, keinen Einspruch mehr gegen die Ausdehnung der preussischen Grenzen zu erheben 7. 8. 55. 115. 180, — sobald der König die Zustimmung der Polen nachsucht 156. 157, — stellt Oesterreich und Preussen anheim, sich mit der Delegation in Warschau zu einigen 8. 30. 44. 177. — Panin räth dem König, bei den Verhandlungen mit Polen sich auf die Nothwendigkeit zu berufen, seinen Antheil nicht geringer zu bemessen als Oesterreich 17, — auf einen Protest der Polen zu erklären, dass er bei seinem Grenzzug beharren müsse, da die Oesterreicher auf die Grenzerweiterung nicht verzichten wollen 192. — Nur dann kann Russland offen für Preussen eintreten 17. 192. — Der König lehnt das Begehren ab, sich den Polen gegenüber bereit zu erklären, auf die Ausdehnung seiner Grenzen zu verzichten, sobald Oesterreich die seinigen einschränkt 7. 8. 55. 56. 394. 403. 414. 415, — wünscht, dass Russland beim Entschluss beharre, sich nicht mehr zu widersetzen 8.

Katharina II. mahnt den König zur Nachgiebigkeit und zu schnellem Abschluss der Verhandlungen mit Polen 32. 94—96. — Die Schwierigkeiten gehen nicht von Preussen aus 32. — Panin bedauert, dass der König nicht auf die Grenzerweiterung verzichtet hat, da man dann Oesterreich ebenfalls zum Verzicht hätte nöthigen können 115. 260. 261. 267. 301; vergl. 394. 497. — Der König erklärt den Verzicht für zwecklos, da der wiener Hof auf seinen Grenzen beharrt 95. 96. 104. 116. 125. 261, — beruft sich auf den Grundsatz der Gleichheit der Erwerbungen 115. 116. 125. 192. 303, — unterrichtet Panin über die Lage in Polen 78. 83. 104. 140. 156. 166. 180. 186. 192. 205. 213. 219. 220. 224. 225. 327. 457. 480. 481, — dringt auf Beendigung der polnischen Angelegenheiten 240. 241, — auf energisches Auftreten in Polen 95. 104. 156. 165. 186. 187. 192. 193. 205; vergl. unter Polen, — schlägt vor, den Grenzstreit mit der Dissidentenfrage zu verbinden und mit Drohungen durchzusetzen 156. 180; vergl. 194. — Panin macht die Ausführung von dem Erfolg der Grenzverhandlungen abhängig 224, — erklärt, nicht allein für Preussen eintreten zu können 260. — „L'indolence de la Russie" 105. — Preussen hat nicht auf grosse Unterstützung seitens der Russen zu rechnen 100. — „Ils changent d'opinion comme de chemise" 111. 190. 261. 498; vergl. 164. 165. 260.

Herstellung des preussisch-russischen Einvernehmens 192. 193. 197. 199. 213. 214. 221. 226. 321. — Preussen hat keinen Einspruch der Russen zu befürchten 193. 267. — Russland versichert, dass der preussische Antheil nicht geschmälert werden soll, falls die Erwerbungen Oesterreichs unverkürzt bleiben 214. 221. 226. 410. 497, — behält sich Interventionen zu Gunsten Preussens vor 219. — „Panin fait merveille" 221, — räth dem Könige, vorerst das von ihm beanspruchte Gebiet besetzt zu halten und Gelegenheit abzuwarten, um sich dessen Besitz in aller Form

zu sichern 267. 301. 321. 394. 410. 483; vergl. 303. — Der König baut fest auf Panins Versprechungen 286. 412.

Der Grenzstreit beeinträchtigt nicht die Beziehungen zwischen Preussen und Russland 279. — Correspondenz des Königs mit Prinz Heinrich über die Grenzverhandlungen 5. 20. 111. 127. 175. 218. 221. 417, — mit Finckenstein 2. 3. 85. 96. 100. 157. 164. 165. 189. 250. 260. 268. 414. 415.

Kaunitz will zunächst mit der Delegation in Warschau über den Grenzzug verhandeln 26. 30. 188; vergl. unter Polen, — muss sich schliesslich an Russland wenden 188. — „Ce sera le cascade de ses manœuvres" 188. — Oesterreich ist nicht gewillt, von seinen Forderungen abzustehen 60. 95. 104. 116. 125. 133. 157. 302. 303. 412. 417, — kann nur durch Waffengewalt dazu genöthigt werden 95. 261. 417.

Katharina II. giebt ihren offenen Widerstand gegen die Ausdehnung der österreichischen Grenzen bis zum Sbrucz auf 7. 8. 10. 157. 180, — verzichtet darauf, die Schreiben Maria Theresias und Josephs II. über den Grenzzug zu beantworten 8. 10. 12. 44, — will sich nicht mit dem wiener Hofe wegen dieser Frage entzweien 60. 260, — in Polen nicht interveniren, weil auch Oesterreich an dem Grenzstreit betheiligt ist 247, — fürchtet, dass es sich einseitig in Polen Vortheile verschaffen will 17. 67. 149. 151. 497, — verurtheilt sein Verhalten als vertragswidrig 247; vergl. 140. 385, — wird die österreichische Grenzerweiterung nur zulassen, sobald auch die preussische zustande kommt 133. 180. 192. — Die Russen enthalten sich der Einmischung in Polen, damit Oesterreich und Preussen infolge der Unsicherheit ihres Besitzes um so mehr auf sie angewiesen sind 417.

Auf die Anfrage des Königs, wie er sich zur Garantie der österreichischen Erwerbungen in Polen stellen soll, erklärt Panin, dass es nicht im Interesse Preussens und Russlands liege, zu Oesterreichs Vergrösserung beizutragen 266. 267. 334. 394; vergl. 268. 483 und unter Oesterreich. — Russland wird sich auf Garantie nicht einlassen 288. — Die Ausdehnung der im Theilungsvertrag zugesagten Garantie auf die Erwerbungen in der Bukowina ist unzulässig 249. 250, — entspricht nicht dem preussischen und russischen Interesse 249. 250. 484. — Plan des Königs, die Garantie auf die preussischen und russischen Erwerbungen zu beschränken 250. 251.

Kaunitz beabsichtigt, die Vermittlung Russlands anzurufen, falls eine Verständigung mit Polen nicht erfolgt 26. 30. 90. 143. 146. 147; vergl. 213, — nimmt nach Scheitern der polnischen Grenzverhandlungen die russisch-preussische Vermittlung in Aussicht 214—217. 220. 221. 225. 229. 230. 241. 262. 265. 273. 311—314. 320. 412. 422—424. 481. 482. 488. 489. 495; vergl. unter Oesterreich. — Der König will sich nach den Russen richten 220. 489, — glaubt nicht, dass sie die Vermittlung annehmen 143. 146. 215—217. 220. 221. 230. 311. 312. 413. 422—426. 483. 484. 495; vergl. 412. 435. 481. 482. 489. — Sie werden sich schliesslich dazu verstehen müssen 215. — Oesterreich stellt in Russland den formellen Antrag 422; vergl. 435. — Die österreichische „Insinuation verbale" 422.

Der König warnt Russland vor Bruch mit den Oesterreichern 67. 95. 96. 104; vergl. 97. 151. 201. 301, — um diese nicht in Frankreichs Arme zu treiben oder den Dreibund zu sprengen 95. — Ein neuer Krieg mit ihnen liegt weder im preussischen noch im russischen Interesse 95. 96. — Der König lehnt den Vorwurf der Voreingenommenheit ab 301—304, — warnt, dem wiener Hofe zu trauen 140. 150. 151. 180. 205, — übersendet den österreichisch-türkischen Vertrag von 1771, um Russland über die Politik der Oesterreicher aufzuklären 150. 151. 180. 205; vergl. 164. 189, — enthüllt ihre Vergrösserungspläne 187. 188. 249. 384. 385. 411. 412; vergl. unter Oesterreich, — mahnt, ihnen beizeiten vorzubauen 249. 287. 335. 353. 354. 384. 385. 395. 411. 412. 418. 419. 443. 450. 451. 498, — will zunächst von kriegerischen Schritten absehen 167. 261. 301. 302. 334. 335. 443; vergl. 310, — bittet Panin um seine Ansicht über die zu ergreifenden Maassnahmen 287. 335. 385. 395, — wünscht, mit den Verhandlungen über diese sofort zu beginnen 302. 385. 412. 419. 443.

451. — Panin erklärt, dass Preussen und Russland miteinander verbündet einen Krieg mit Oesterreich nicht zu fürchten hätten 301. — stimmt dem Aufschub zu 334. 335. — schlägt vor, die Ereignisse abzuwarten 393. 394. — Seine Aeusserung, „qu'on était quelquefois des cinquantaines d'années à attendre des évènements," weckt den Spott des Königs 394—396. 403: vergl. 398. — entspringt seiner Abneigung gegen Krieg 395. 398. 403. — „Cette idée . . . pourrait avoir été bonne du temps des Patriarches" 396. — „Cet homme n'a pas du bon sens" 403. — Panin bezeichnet Abrede als verfrüht 418. 419. — erbittet die preussischen Vorschläge 496. — Daraufhin entwickelt ihm der König seine Ansicht über die Gruppierung der Mächte und seinen Feldzugsplan gegen Oesterreich 498. 499.

Sobald es zum Kriege mit Oesterreich kommt, ist eine Diversion der Türken gegen Ungarn herbeizuführen 499; vergl. 465. 466. — Auf Anfrage des Königs räth Panin, ein Gesuch der Pforte um Hilfe wegen Besetzung der Bukowina durch Oesterreich abzulehnen 247—249. 261. 301. 303.

Der König berichtigt Panins Ansicht über das Verhältnis zwischen Oesterreich und Frankreich 490. 491, — dringt auf die Notwendigkeit, ihre Beziehungen zu einander festzustellen 498, — regt an, durch Mittheilung der Eröffnungen Lauzuns (vergl. unten) die Oesterreicher gegen Frankreich aufzubringen 435. 436.

Russland und Oesterreich: „Il subsiste toujours encore une rancune secrète de la Russie contre l'Autriche" 231. 360. 410. 442. — Der Abschluss einer Allianz steht ausser Frage 201. — Der Unterschied ihrer Interessen führt zu Streitigkeiten 201. — Joseph II. bestätigt nur zögernd den Austausch von Holstein 218. 345. — Kaunitz tritt schroff gegen Russland auf 81. 82. 86. 97; vergl. 118, — über den russisch-türkischen Friedensschluss verstimmt 9. 10. 15. 18. 39, — hat nicht zu erwarten, dass die Russen um die österreichische Garantie nachsuchen werden 40. — Argwohn des Königs, dass Oesterreich sie durch militärische Demonstrationen nöthigen will, der Pforte günstigere Bedingungen zu gewähren 194—196. 204. 205.

Die Besetzung der Bukowina führt voraussichtlich zur Missstimmung zwischen beiden Höfen 82. 160. 164; vergl. unter Türkei, — zum offenen Bruch 97. 343, — bei der ersten Gelegenheit 343, — erfüllt die Russen mit Misstrauen 164. 166. 185. — Sie sind über Oesterreichs Vorgehen gegen die Pforte „aufgebracht" 118. 124. 126. 127. 132. 134. 138. 170. 171. 185. 218. 236. 269. 271. 296. 301. 310. 330. 352. 354. 360. 366. — „Ses vues d'agrandissement déplaisent souverainement à la Russie" 236. — „Son dessein est de se prévaloir des conquêtes des Russes pour arracher cette province à la Porte" 110. 118. 167. 498. — Im Besitz der Bukowina können die Oesterreicher den Russen bei einem neuen Kriege mit der Pforte in den Rücken fallen 138. 301. 322. 324. 341. 343. 352. 353. 403. 404.

„Les affaires me paraissent être dans une crise violente" 118. — „Telle usurpation fournirait dans tout autre temps un motif assez légitime de rompre avec l'Autriche" 341. — Der Krieg liegt im eigenen Interesse der Russen 360, — erfordert ein Jahr für Vorbereitungen 360. — Kaunitz will mit ihnen nicht brechen, im Hinblick auf die Forderungen, die die Pforte vielleicht gegen Oesterreich noch erheben wird 98. 150. 151, — plant angeblich, ihnen Theilung der Türkei vorzuschlagen 170. 171, — erklärt auf Panins Interpellation, dass es sich bei der Besetzung um die Feststellung strittiger Grenzen handle 241. 247—249. — Die österreichische Erklärung 247; vergl. 283. — Russland will zur Vergrösserung Oesterreichs nicht beitragen 247. 260. 301. 334, — wird den wiener Hof bei Krieg mit den Türken nicht unterstützen 115. 171. 180, — an der Besetzung der Bukowina nicht hindern 89. 90. 138. 174. 352. 366. 410, — kann keinen Widerstand leisten 140. 366, — wird sich wegen der Türken nicht mit Oesterreich überwerfen 132. 247. 465. — „Son flegme sur les usurpations et l'agrandissement de l'Autriche en Moldavie" 404.

Lobkowitz auf Urlaub 194. 204. 254. — Swieten als sein Nachfolger in Aussicht genommen 220. 225. 254; vergl. unter Oesterreich.

Russland und Frankreich: Frankreich sucht den Dreibund zu sprengen 69. 77. 78. 223. 374. 434. 435. 437—440. 460. 461. 463. 467. 472. 473. 476. 495; vergl. 481. — die Russen mit Preussen zu entzweien 77—79. 88. 327. 332. 434. 435. 437—439. 442. 443. 448. 459. 460. 463. 467. 469. 480. 485. 491. 494; vergl. 149. 151. 481. 486, — sich ihnen zu nähern 22. 24. 74. 75. 92. 278. 364. 365. 434. 435. 472, — durch Vermittlung Schwedens 78. 79; vergl. unter Schweden, — ohne Aussicht auf Erfolg 69. 75. 78. 79. 88. 92. 149. 278. 327. 332. 333. 365. 374. 435. 438. 443. 448. 459. 463. 473. 485. 494, — in Folge des Einflusses des Prinzen Heinrich 78. 79. — „Les intrigues de la France vont toujours en augmentant" 439. — Eröffnungen Lauzuns an Stackelberg über die Wiederherstellung der alten Beziehungen zwischen Frankreich und Russland 434. 435. 442; vergl. 460. 476. — Er hetzt gegen Preussen wegen der Theilung Polens 434. 435. 437. 439. 442, — macht sich anheischig, Oesterreich zum Verzicht auf seine polnischen Erwerbungen zu nöthigen 435—437. 439. — „C'est parler en dictateur" 437. — „Haine personnelle de l'impératrice de Russie contre cette couronne" 75. 92. 448. — Abneigung Russlands gegen die Franzosen 69. 374. 375. — Ihr Plan, Potemkin zu gewinnen 75. — Umtriebe Durands gegen Preussen 279. 327. 330. 332. — Juigné zum Gesandten in Petersburg designirt 77. 260. 308; vergl. 279. 326, — „créature absolue" von Vergenne 201, — soll die Günstlinge gewinnen 78, — gegen Preussen hetzen 77. 78. 460, — Unfrieden zwischen dem Dreibund stiften 495.

Baratinski: „petit génie" 279.

Russland und England: siehe unter England; Russland und Polen: siehe unter Polen; Russland und Schweden: siehe unter Schweden; Russland und die Pforte: siehe unter Türkei.

CHUR-SACHSEN. Für die Absichten des Churfürsten Friedrich August auf die polnische Krone vergl. unter Polen. — Churfürstin-Wittwe Maria Antonia verlängert Besuch in München 6. — Theilnahme des Königs an ihrer Genesung 93. 94. 246. 389. — Ihre Compositionen 246. — „Ambition" Marcolinis 212.

Sachsen im Zustande des Verfalls 71. 182. — „L'ordre . . . y manque" 246. — Niemand nimmt sich ernstlich der Interessen des Landes an 71. — „Il se trouve, pour ainsi dire, au gouvernement de la Providence seule" 71. — Die Jahreseinnahmen übersteigen nicht 4½ Million Thaler 475. — Mangel an barem Geld 6. — Plan der Errichtung einer Notenbank 59. 182, — der Einführung der Generalpacht 373. — Man denkt nicht an Abtragung der Schulden 277. — Alle Maassnahmen zur Hebung der Finanzen sind unzulänglich 182. 246. 277. — Die Hoffnung, sie mit Hilfe fremder Subsidien wiederherzustellen, ist vergeblich 71. 358. 421. 475. — England geht nicht auf Subsidienvertrag ein 358. 359. 387. 475. — Falsches Gerücht eines Subsidienvertrages mit Oesterreich 421. 444. 475.

Das Heer zählt 16000 Mann 444. — Erhöhung geplant 444, — erfolgt nur vorübergehend 456, — aus Mangel an Mitteln 444. 456. 475. — Sachsen sieht sich voraussichtlich zu neuen Truppenentlassungen genöthigt 6. — Militärische Maassnahmen 290.

Sachsen und Preussen: Der König verhindert Plan einer Begegnung der Churfürstin Maria Amalia Augusta mit der Prinzessin von Preussen 373. 374. — sucht die stärkere Ausbeutung des sächsischen Salinenwerkes in Dürrenberg zu vereiteln 132. 171.

Borcke reist zu den österreichischen Manövern nach Prag 6. 49. — Sein Bericht 52. 53. 58. — Borcke bis Ende Januar 1775 beurlaubt 183, — vom König empfangen 212, — abberufen 259, — erhält Arnim zum Nachfolger 259. 290, — soll diesen persönlich in Dresden einführen 259. — Instruction für Arnim 260. — Der König spricht ihn vor Abreise 260, — wünscht nicht, dass er Aufwand treibt 273. 293. 294. 374. — Ankunft der Gesandten in Dresden Februar 1775 325. — Antrittsaudienz 339. — Arnim: „novice dans les affaires" 434, — erregt des Königs Unzufriedenheit 434. 475; vergl. unter Dänemark, — soll keine weitläufigen Berichte senden 339. 387.

SARDINIEN (SAVOYEN). „Vastes projets“ des Turiner Hofes 136; vergl. 357. — Verlobung des Prinzen Karl Emanuel von Piemont mit Prinzessin Clotilde von Frankreich 300. 354. 357. 415. 442.

Sardinien und Preussen: Auf Anregung von König Victor Amadeus III. findet Austausch von Gesandten statt: Keith ist zum Gesandten in Turin, Rossignan zum Vertreter in Berlin designirt 6. 7. 70. — Die Abreise Keiths drängt nicht 6. 7. — Seine Instruction 7. — Sein Gehalt 49. 50. — König Friedrich spricht ihn vor der Abreise 50. — Keiths Antrittsaudienz in Turin 232. — Geringe Bedeutung seiner Mission 7. — König Friedrich lässt sich nur Auszüge aus seinen Berichten durch Finckenstein vorlegen 232. — Rossignans Abreise verzögert sich 267. 307. 371, — in Folge seiner Vermählung 307. — König Friedrich vermerkt es als Ungehörigkeit 267. 268. 371, — empfängt ihn in Audienz (12. März 1775) 371. 381, — beschränkt sich auf Austausch von Complimenten 381. 392. — Rossignan kommt ohne bestimmte Aufträge 393. — „Il est en vedette pour observer d'ici le Nord et pour attendre l'heure du berger“ 393. — Man kann sich seiner als Sprachrohr bei Frankreich bedienen 392. 469. 485. 486.

König Friedrich nimmt für den Fall eines Krieges gegen Oesterreich eine Diversion Sardiniens ins Mailändische in Aussicht 499.

Sardinien und Frankreich: Gute Beziehungen bestehen zwischen beiden Höfen 392. — Sie pflegen angeblich politische Verhandlungen 299. 300. 357. — Ein Bündnis würde ihnen das Uebergewicht in Italien verschaffen 300. — Frankreich sucht sich die sardinische Hilfe für den Fall eines Krieges gegen Oesterreich zu sichern 442. — König Victor Amadeus giebt der französischen Allianz den Vorzug vor der österreichischen 393. 442.

Sardinien und Oesterreich: Sardinien hat „mehr von Oesterreich als von Frankreich zu besorgen“ 496, — fürchtet die österreichischen Absichten auf Italien 307. 442. 443. 496; vergl. 357, — „couve quelque jalousie contre l'Autriche“ 442. 496. 499.

SCHWEDEN. Gustav III.: „il a de l'esprit, mais il est d'une légèreté étonnante“ 79. — „Il n'est pas assez prudent“ 29. — „Il est trop léger, et il traite les affaires de politique avec les petites fourberies qu'il a été accoutumé d'employer aux Diètes“ 66. — Durch sein unkluges politisches Verhalten entfremdet er sich alle Mächte 66. 135. — Plan einer Reise nach Finnland 464. 465. — „Les sujets de brouillerie continuent . . . dans la famille royale“ 13. — Entfremdung zwischen Gustav III. und der Königin Ulrike 13. 46. 47. 69. 93. 135. 319. 330. 343. — Sie giebt den Franzosen die Schuld 69. 135. — König Friedrich beargwöhnt die Grafen Scheffer 135, — widerräth Uebersiedelung nach der Schweiz 13. 14. 46, — ermahnt Ulrike zur Einschränkung des Witthums 319, — will sich nicht weiter einmischen 343, — nimmt an ihrer Erkrankung Antheil 284. 420. 421. 432. 433. 437. 438. 448. 449. 464. 471; vergl. 472, — räth ihr zu grösserer Vorsicht 449. 464. — Ulrike hält sich den Staatsgeschäften fern 123. 454. — Differenz Gustavs III. mit Prinz Karl 172. — Er hintertreibt eine Reise des Prinzen Friedrich 172. 173. — Theilnahme König Friedrichs an Erkrankung des Prinzen Friedrich 191. 200. 202. 222. 280. 284.

Schweden hat seinen Einfluss und sein Ansehen eingebüsst 79. 136. 145, — kann den europäischen Frieden nicht stören 344, — keinen Offensivkrieg führen 176. 242. 285, — für seine Bundesgenossen ohne Nutzen 319. — „Ce royaume faible et énervé manque de tout“ 242, — „presque sans ressources“ 285. — „Faiblesse“ 389. — Zerrüttete Finanzlage 136. 146. 172. — Die Ausgaben übersteigen die Einnahmen 26. 64. 242. — Der schwedische Etat 26. — Die Einkünfte betragen 23¼ Million Thaler 26. — Es giebt nur Papiergeld 285. — Gustav III. will sparen 172. 173, — plant Einführung des Branntwein-Monopols 438, — muss auf die Nation Rücksicht nehmen 438. — Schweden ist auf fremdes Korn angewiesen 93. — Die Bevölkerungszahl ist gering 285.

Zwei Parteien stehen in Schweden einander gegenüber, eine Kriegspartei unter Höpken und eine Friedenspartei unter Scheffer 175. 176. — Die letztere plant Erstarkung Schwedens durch innere Reform 175. 176. — König Friedrich spricht dieser allein Berechtigung zu 175. 176; vergl. 145. — Plan der Berufung der Reichsstände 331. 333. — Die Grafen Scheffer sind eifersüchtig auf ihren Einfluss bei König Gustav 135. — Der Rücktritt Ulrich Scheffers bleibt ohne Einfluss auf die Geschäfte 253.

Missstimmung und Gärung in Schweden 27. 28. 135. 331. 343. 345. 350. 384. 388. — „Die Anzahl der Missvergnügten ist gross“ 27. 28. — Höpken und Fersen, bisher Anhänger der französischen Partei, verbünden sich gegen Gustav III. 331. 343. 384. 388. — „Leur conduite me paraît énigmatique“ 384. 388. — Der Ausbruch eines Aufruhrs steht zu befürchten 27. 345. 350. 388. — sobald eine fremde Macht die Unzufriedenen unterstützt 27. — Gustav III. muss sich hüten, ihre Zahl zu vermehren 47. 438. — Seine Herrschaft ist noch nicht gesichert 135. — Es besteht Aussicht auf Wiederherstellung der alten Verfassung 135. 345. — König Friedrich fürchtet, dass die Russen ihre Hand im Spiele haben 331. 343. — Gustav III. hat nichts zu besorgen, solange er nicht den Missvergnügten Anlass giebt, sich an Russland zu wenden 454. — Bauernunruhen in Halland 454. 464. — angeblich von Dänemark geschürt 454.

Das schwedische Heer zählt 40000 Mann 26. — Übungslager in Schonen 1. 13. 29. 59, — verursachen diplomatische Vorstellungen 1. 29. — Schweden verfolgt mit ihnen keine feindseligen Absichten 1. 13. 59; vergl. unter Dänemark.

Schweden und Preussen: König Friedrich sendet der Königin Ulrike Geschenke 202, — hat keine politischen Beziehungen zu Schweden 388, — weist König Gustav, der sich ihm und Russland nähern will, nach Petersburg 159. 160. — dementirt das Gerücht einer Unterstützung Schwedens mit Geld 372; vergl. 412, — weist den Gedanken preussischer Feindseligkeiten gegen Schweden mit Ironie zurück 265. 285. — Ihm werden Absichten auf Pommern zugeschrieben 14. — Die Schweden suchen Preussen und Russland zu entzweien 388; vergl. 443. — Frankreich wird sie zum Angriff auf Preussen hetzen, sobald ein Krieg zwischen den Höfen von Berlin und Wien ausbricht 361. 498. 499.

Dönhoff erhält Urlaub 69, — nimmt seinen Abschied 332. 374. — Zu seinem Nachfolger wird Nostitz ernannt 371. 375. — Bis zu dessen Ankunft führt Jouffroy die Geschäfte 375. — „Il est un très bon sujet; il remplit ses fonctions, à ma grande satisfaction, très bien“ 375.

Schweden und Frankreich: Schweden kann die französischen Subsidien nicht entbehren 176. 344, — „a un excellent appétit“ 476. — Verhandlungen über einen neuen Subsidienvertrag 22. 48. 64. 92. 120. 175. 179. 211. 222. 242. 244. 253. 254. 264. 265. 285. 289. 344. 357. 408, — haben nur geringe Aussicht auf Erfolg 48. 222. 242. 252. 253. — Gustav III. unterrichtet den Versailler Hof von seiner bedrohlichen Lage 27, — fordert Auszahlung der rückständigen Subsidien 27, — schreibt an Ludwig XVI. 253, — ersucht um die einmalige Zahlung von 60 Millionen Livres 244. 253. 254. 285. 289. 344, — hat keinen Erfolg zu erwarten 244. 252—254. 285. 289. 344. 408. — Denkschrift von Creutz 211. — Er schützt feindliche Absichten Preussens vor 264. 265. — „Le peu d'empressement de la France“ 253. 254. — Frankreich bietet 1½ Millionen im Frieden und 4 Millionen für Kriegszeiten 289. 344. 345; vergl. 222, — will Spanien zur Mitbetheiligung veranlassen 179, — noch mit Zahlungen rückständig 253. 285. 357, — beschränkt sich auf Zahlung der alten Subsidien 357. — Französische Abschlagszahlungen 331. 333. 344. 357. 372. 388. 408; vergl. 412. — Frankreich hat von Schweden keinen Nutzen zu erwarten 48. 92. 146. 211. 244. 476. — Die Subsidiengelder sind schlecht angewandt 48. 211. — „Ce serait un argent perdu“ 242. 244. 253. 285.

Gustav III., der französischen „Vormundschaft“ überdrüssig, will nicht neue Verpflichtungen eingehen 159. — Frankreich will sich durch Schweden den Russen nähern 78. 79.

Schweden und Russland: Gustav III. über den russisch-türkischen Friedensschluss verstimmt 13, — sieht sich in Erwartung getäuscht, die Garantie der schwedischen Verfassung in den Frieden aufgenommen zu sehen 29. 66. 79, — will sich den Russen nähern, um die Garantie zu erhalten 159, — hätte während des Türkenkrieges seine Allianz anbieten müssen 159. 160, — bedauert, den Besuch bei Katharina II. nicht ausgeführt zu haben 13. — Die dreimal geplante Reise ist bisher stets unterblieben 29. 46, — auf Anstiften der Franzosen 29. 66, — soll 1775 unternommen werden 13. 78. 79. 132. 159, — wird voraussichtlich auch dann nicht zur Ausführung gelangen 132. — Das Unterbleiben der angekündigten Besuche verstimmt Katharina II. 46. — „Ce n'est pas ma faute" 46.

„L'impératrice de Russie n'oublie point la révolution de Stockholm" 330, — wird sich in Schweden einmischen, sobald dort Revolution ausbricht 27. 350. 351, — „en haine du gouvernement actuel" 350, — verzichtet auf Einmischung 384, — denkt nach dem Friedensschluss mit der Pforte nicht daran, „gegen Schweden etwas vorzunehmen" 4. 5. 27. 28. 30. 48. 64. 120. 264. 330, — wegen ihrer nicht gesicherten Stellung 330, — wegen des Kosakenaufstandes 4. 5. 27. 28, — wofern nicht Gustav III. selbst dazu Anlass giebt 4. 29. 454. — Frankreich in Sorge 4. 10. 120. 319. — Gespannte Beziehungen 46. 135. 253.

Schweden und Oesterreich: Die Schweden suchen Oesterreich zu bestimmen, die Garantie ihrer Verfassung zu übernehmen 319. 344, — ihnen bei Angriff durch Russland beizustehen 350. 351, — ohne Aussicht auf Erfolg 319. 350. — Frankreich sucht den wiener Hof zu veranlassen, seine Fürsprache für Schweden in Petersburg einzulegen 4. 10. 22. 27. 28. 120; vergl. 257. 319. — Oesterreich vertritt in Russland das schwedische Interesse 345, — zeigt den Schweden die Besetzung der Bukowina an 281. — Graf Joseph Kaunitz zum Gesandten in Stockholm designirt 492. — Abfälliges Urtheil König Friedrichs über ihn 492.

Schweden und Dänemark: siehe unter Dänemark.

SPANIEN. Gerüchte über geistige Erkrankung Karls III. 22. 24. 46. 84; vergl. 101, — sind unbegründet 154, — desgleichen das Gerücht seiner bevorstehenden Abdankung 154. — König Friedrich wünscht Nachrichten über Spanien 154. 415.

Spanien und England: siehe unter England; Spanien und Frankreich: siehe unter Frankreich; Spanien und Portugal: siehe unter Portugal.

TÜRKEI. Tod des Grossveziers Muhsin Sade (2. August 1774) 19. 20. — „On l'a sacrifié pour calmer les murmures du peuple" 19. 20. 24. 25. — Ghika zum Moldaufürsten ernannt 117, — dankt dem König für seine Fürsprache 117. 238. — Ernennung Ypsilantis zum Fürsten der Walachei 195. 203. — Der König ist bereit, für ihn bei Russland einzutreten 195. 203. — Drohender Bruch mit Persien 447.

Die Pforte spielt nur geringe Rolle 399. — Les Turcs „n'ont plus de Soliman ni d'Amurat" 79. — Sie werden nach Friedensschluss „wieder in ihre alte Schlafsucht zurückfallen" 25, — schreiten nicht zur „Verbesserung ihrer Anstalten" 274. 275. — „Le Grand-Seigneur dort d'un somme apoplectique" 393. — Mit der Pforte ist „niemals etwas auszurichten" 405. 446. — „Ihre Politik ist so schwach wie ihr Degen" 465. — „Le Turc n'est qu'un pauvre Turc" 185. — „Faiblesse de la Porte" 110. 137. 140. 151. 185. 415. 459. — Abneigung gegen Krieg 136. 137. 406. — Die Gesandtschaften „sind mehr kostbar als nützlich" 405. — „Avidité orientale" 280. 386. — „Les Turcs sont de vrais barbares qui n'ont presque des idées de rien" 361.

Die Pforte und Preussen: „Il n'y a ni affaires de commerce ni affaires politiques à traiter entre nous" 122. 398. 399. 405. 411. — Ein Garantievertrag ist zwischen beiden Mächten nicht geschlossen 459. — Es bestehen keine Verpflichtungen für Preussen, bei Oesterreich wegen der Besetzung der Bukowina zu interveniren 248. 249. — Der Streit geht nur die Pforte und Russland an 271. 322. 324. 352. 361. — Wenn die Türken die Besetzung ruhig hinnehmen, fehlt jeder Vorwand zum Krieg mit Oesterreich 310. — Nur das Versprechen, sie zu unterstützen, kann

sie in Bewegung bringen 352. 353. — Der König will für sie nicht Krieg führen 116. 138. 175. 299; vergl. 247 und unter Oesterreich, — sich nicht einmischen 271. 322. 324. 343. 351—353. 358. 360. 361. — „J'aurais honte de faire le Don-Quichot des Turcs“ 138. 175. 299.

Der König plant auf Anregung der Dänen, die Geschenke an die Pforte abzuschaffen 144. 280; vergl. 386, — kann mit ihr nicht in Verhandlung treten, ohne dass Oesterreich sofort alles erfährt 361, — unterrichtet Zegelin von österreichischen Rüstungen 195. 196; vergl. 213, — von der Besetzung der Bukowina, mit Weisung, den Eindruck auf die Türken zu beobachten 117. 148. 229. 255. 335. 366. 405. — Zegelin soll auf Wunsch der Russen ihnen Argwohn gegen Oesterreich einflössen 126; vergl. 315. 361, — lehnt ab, sich in den österreichisch-türkischen Streit zu mischen 255.

Der König mit Zegelin zufrieden 261. 361. 446. 447, — plant seine Abberufung 3. 122. 147. 148. 361. 362. — „Ce serait ... de l'argent jeté dans la rivière que d'y continuer une ambassade formelle“ 122. 392. 398. — Zegelin soll bis März 1775 auf seinem Posten bleiben 122, — bis zur Ankunft des russischen Botschafters Repnin 361. 405. 411. 446. — An seine Stelle soll ein Geschäftsträger treten 122, — nur für die Dauer eines Jahres 122. 147. 148. 392. 398. 399. 405. 446. — Gründe, die gegen Ernennung eines Consuls sprechen 122; vergl. 3. 386. 391. — Wahl eines Nachfolgers 122. 123. — „Il ne nous faut pas un grand génie, ni un homme à grands talents; un honnête homme, entendu et d'une conduite sage et réglée nous suffira“ 122. — Gaffron wird ernannt 137. 138. 148. 405. — Urtheil Finckensteins über ihn: „Il ne manque ni de capacité ni des talents“ 138. — Bedingungen für seine Ernennung 386. 387. 391. 392. 397. 398. 404.

Die Pforte und Russland: Der Friedensschluss von Kutschuk-Kainardsche (21. Juli 1774) der „erniedrigendste und schlechteste“, den die Pforte je geschlossen 24. 25; vergl. 125. 229. — „La Russie a conclu bien à propos sa paix“ 86. — Das Glück hat die Russen bis zuletzt begünstigt 27. 399. 404. — Ihre Befürchtung, dass die Pforte den Frieden nicht hält und sich in Polen einmischt 32. 44. 54. 94. 95. 125; vergl. 247. 398, — erscheint dem König unbegründet 32. 44. 65. 95. — Der schnelle Abschluss lag im Interesse der Türken 84. — Sie haben alle russischen Forderungen bewilligt 3, — Freiheit der Schiffahrt 27. 61. 125, — Unabhängigkeit der Tartaren 27. 61. 125; vergl. 194. 204, — Abtretung von Jenikala, Kertsch und Kinburn 61, — Kriegsentschädigung 61. 320. 336. — Die Donaufürstenthümer kehren unter die türkische Herrschaft zurück 58. 61.

Der Friede „gefällt der Pforte nicht sehr“ 117. — Ihre Forderung, die Bedingungen zu ermässigen 61. 62; vergl. 133. 186. 194. 204. 229. 275, — von Frankreich veranlasst 125, — kommt zu spät 62. 80, — von König Friedrich den Russen übermittelt 62. — Diese antworten ablehnend 124—126. 165; vergl. 274. 282. — Auf Panins Wunsch wird Zegelin angewiesen, die Türken zu überzeugen, dass ihre Klagen unberechtigt sind 125. 126. 166. 167. 229. 274; vergl. 186. 235. — Er räth ihnen zur Ratification 229, — erwirbt die Zufriedenheit der Kaiserin Katharina 411. 446. — „Il s'est conduit avec sagesse, zèle et prudence“ 261; vergl. 206. 260.

Die Pforte muss sich zur Verständigung mit Oesterreich oder Russland entschliessen 315, — kann gegen Russland neuen Krieg nicht führen 274. 275. 282. — Das Vorgehen der Oesterreicher in der Bukowina ist den Russen günstig 274. 287. — Die Türken zögern 248. 302. 315. 336, — geben ihren Widerstand auf 253. 254. 320. 366. 367. 372, — beseitigen mit Räumung von Kinburn Anlass zu künftigem Streit 372. — Ratification und Austausch des Friedensvertrages 390. 397—399. 402. 439.

Die Türken bitten Russland um Vermittlung bei Oesterreich 465. — ohne Aussicht auf Erfolg 465. — Ebenso bittet der Moldaufürst um russische Hilfe 295.

Repnin zum Botschafter in Konstantinopel designirt 45. 88. 254. 255, — Abdul Kerim zum Gesandten in Petersburg 255.

Die Pforte und Oesterreich: Die Oesterreicher besetzen die aus der österreichischen Walachei und aus Theilen des Moldaufürstenthums bestehende Bukowina 39. 40. 82. 89. 90. 95. 97. 107. 110. 112. 115—118. 124—126. 132. 137. 138. 148. 151. 241. 243. 247—249. 262. 266. 321. 322. 324. 335. 336. 365. 397. 408. 411; vergl. 81. 165. 167, — zur Abrundung ihres Staatsgebiets 82. 365. 408, — zur Sicherung ihrer Grenzen 112, — zur Feststellung strittiger Grenzen 241. 247. 320—322. 365, — das Moldaugebiet auf Grund des polnischen Theilungsvertrages 247—249; vergl. 394, — da es vorzeiten zu Pocutien gehört hat 39. 40. 82. 97. 115. 117. 241. 247—249. 394. 397. 408, — die österreichische Walachei auf Grund des Defensivbündnisses mit der Pforte vom 6. Juli 1771: 89. 95. 107. 110. 116—118. 124. 138. 140. 148. 151. 178. 205. 248. 266. 271. 321. 322. 385; vergl. 180. 213, — sind nach Ansicht König Friedrichs nicht dazu berechtigt, da sie den Vertrag von 1771 ihrerseits nicht erfüllt haben 89. 110. 118. 138. 140. 148. 151. 197. 335, — behalten sich Einsetzung einer Grenzcommission vor 241. 247, — unterstützen ihre Forderungen durch militärische Demonstrationen 194—196. 204. 209. 213. 236. 241. 243. 254. 255. 261. 266. 273. 288. 309; vergl. 171. 206. 231, — drohen, ihre Grenzen noch weiter auszudehnen 348.

Drohender Bruch 208. 209; vergl. 421, — sobald die Oesterreicher noch weiter vorrücken 262. — Kaunitz in Verlegenheit 206. 208. 209. 236. 254. 255. 269. 342. 354—356. 372. 396. 397. 482; vergl. 275. 282, — fürchtet, dass die Türken ernsthaften Widerstand leisten, sobald der Friede mit Russland ratificirt ist 372, — lässt Truppen einrücken 217. 266. 336. 397, — beschränkt sich auf Demonstrationen 309, — entsendet Binder 365. 367, — will die Pforte einschläfern 365. — Die Conjuncturen begünstigen ihn 397.

Die Türken über das Vorgehen der Oesterreicher aufgebracht 255. 258. 269. 275. 278. 296. 352, — sprechen von ihrer Vertreibung 254. 255, — fordern von ihnen Aufklärung 336. 341. — Thuguts Denkschrift 405. 408. 411. 413; vergl. 406, — vom Reis-Effendi ad referendum genommen 408. 411. — Die Pforte in „grosser Verlegenheit“ 195, — von dem Lager bei Pest eingeschüchtert 255, — zögert, sich zu entschliessen 341. 343. 393; vergl. 366. 405, — sieht Oesterreichs Vorgehen „mit stiller Gelassenheit“ an 446, — zu schwach zum Widerstand 82. 110. 116. 137. 138. 140. 151. 171. 174. 185. 187. 247. 255. 258. 352. 406. 413; vergl. 115. 134. 256. 310. 366. — Ihre Truppen sind den österreichischen nicht gewachsen 411. — Ihre Hoffnung auf friedliche Auseinandersetzung mit dem wiener Hof ist aussichtslos 465. — Oesterreich giebt „ohne Krieg und in der Güte“ nichts zurück 465. — wird das besetzte Gebiet ohne Schwertstreich behalten 90. 116. 132. 151. 174. 256. 310. 336. 352. 366. 406. 413. 415. 447.

Die Oesterreicher wollen sich Chozims bemächtigen 324. 327. 328. 335. 397. 410. 452; vergl. 138, — schlagen den Russen vor, es ihnen zu übergeben 397. — Ihr Plan missglückt 324. 328. 353. 354. 356. 410.

Der türkisch-österreichische Vertrag wird in den Zeitungen veröffentlicht 255. 257. 258. 335.

Die Pforte und Frankreich: Frankreich unwillig über den Friedensschluss 39. 42, — mischt sich nicht offen in den Streit zwischen Oesterreich und der Pforte ein 171. 175. 178. 374. — Saint-Priest bietet die Vermittlung seines Hofes an, sie wird von den Türken erbeten 274—279. 282. 295. 296. 302; vergl. 305. 326. 335. 336. 363. 364. — Frankreich würde durch Ablehnung seinen Einfluss in Konstantinopel verlieren 279, — giebt der Pforte ausweichende Antwort 486. 489, — wird nur „sehr wenig“ thun 278. 300. 336. 348. 364. 374. 399. 406. 415. 460. 465; vergl. 164. 429 und unter Frankreich. — Die Türken haben keinen Vortheil von der französischen Vermittlung zu erwarten 348. 399. 406. 465.

Die Pforte und England: Der Friede ist ohne die Theilnahme der Engländer zustande gekommen 22. — Sie sind über den Abschluss verstimmt 3. 22. — Die Pforte plant, sie zur Uebernahme der Garantie aufzufordern 62. 126. — Panin wird sie nicht zulassen 126. 165. — England will sich des Levantehandels bemächtigen 166. 167.

VENEDIG. Absichten Oesterreichs auf Dalmatien 160. 208. 301. 348. 384. 385. 411. — Venedig fürchtet sie 185. 381. 385. 412, — plant Entsendung des Admirals Emo nach Moskau, um Russlands Schutz zu erlangen 381. 385. 392. 393. 412. — „C'est un homme d'esprit" 393. — Man kann durch Emo die Stimmung der Russen „sondiren" 393. — Ihr Verhalten auf den Antrag Venedigs bildet nach Ansicht des Königs den „Prüfstein" für das, was man von ihnen gegen Oesterreich erwarten darf 381. 392. — Die Besetzung der Bukowina macht tiefen Eindruck in Venedig 266.

WÜRTEMBERG. Prinz Ludwig Eugen „plongé dans sa théologie ténébreuse" 389. — Einladung der Prinzessin Dorothea nach Potsdam 292. — Prinz Friedrich bricht den Arm 79. — Eintritt des Prinzen Ludwig in die preussische Armee 292.

ZWEIBRÜCKEN-BIRKENFELD. Plan der Vermählung der Prinzessin Anna Charlotte von Lothringen mit Prinz Maximilian 456. — Vergl. auch unter Hessen-Darmstadt.

Berichtigungen:

Es ist zu lesen:

S. 29 Anm. 3: Tullmann statt Goodrick.
S. 32 Z. 11 v. o.: infiniment statt infinement.
S. 242 Z. 16 v. o.: lois statt loix.

Altenburg
Pierersche Hofbuchdruckerei
Stephan Geibel & Co.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles
This book is DUE on the last date stamped below.

Form L9–32*m*-8,'57(C8680s4)444

DD
405.2
D83
v.36
Friedrich II,
der Grosse, King
of Prussia -
Briefe

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 212 516 9

DD
405.2
D83
v.36